



HAL
open science

Protection et valorisation de trois milieux fluvio-marins du centre du golfe de Guinée (estuaires du Gabon, du río Muni et baie de la Mondah) : biodiversité et développement durable

Emmanuel-Nances Bingono Meba

► To cite this version:

Emmanuel-Nances Bingono Meba. Protection et valorisation de trois milieux fluvio-marins du centre du golfe de Guinée (estuaires du Gabon, du río Muni et baie de la Mondah) : biodiversité et développement durable. Géographie. Université Paul Valéry - Montpellier III, 2004. Français. NNT : . tel-00011271v2

HAL Id: tel-00011271

<https://theses.hal.science/tel-00011271v2>

Submitted on 9 Jan 2006

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITÉ PAUL VALÉRY – MONTPELLIER III
Arts et lettres, Langues et Sciences Humaines et Sociales
U.F.R. III – Sciences Humaines et Sciences de l'Environnement
UMR 6012 ESPACE

DOCTORAT DE GEOGRAPHIE

Présenté et soutenu publiquement par :
Emmanuel-Nances BINGONO-MEBA



Protection et valorisation de trois milieux fluvio-marins
du centre du golfe de Guinée (estuaires du Gabon, du
río Muni et baie de la Mondah) : biodiversité et
développement durable

Sous la direction de :

M. Jean RIEUCAU

Membres du jury :

M. Bernard CALAS, Professeur, Université de Bordeaux-III

M. Jean RIEUCAU, Professeur, Université Lumière-Lyon-II

M. Jean-Noël SALOMON, Professeur, Université de Bordeaux-III

M. Pierre USSELMANN, Directeur de recherche CNRS / UMR-ESPACE 601

15 Décembre 2004

UNIVERSITÉ PAUL VALÉRY – MONTPELLIER III
Arts et lettres, Langues et Sciences Humaines et Sociales
U.F.R. III – Sciences Humaines et Sciences de l'Environnement
UMR 6012 ESPACE

DOCTORAT DE GEOGRAPHIE

Présenté et soutenu publiquement par :
Emmanuel-Nances BINGONO-MEBA

**Protection et valorisation de trois milieux fluvio-marins
du centre du golfe de Guinée (estuaires du Gabon, du
río Muni et baie de la Mondah) : biodiversité et
développement durable**

Sous la direction de :
M. Jean RIEUCAU

Membres du jury :

M. Bernard CALAS, Professeur, Université de Bordeaux-III

M. Jean RIEUCAU, Professeur, Université Lumière-Lyon-II

M. Jean-Noël SALOMON, Professeur, Université de Bordeaux-III

M. Pierre USSELMANN, Directeur de recherche CNRS / UMR-ESPACE 6012

15 Décembre 2004

AVANT-PROPOS

Lorsqu'étudiant, je terminais mon premier cycle universitaire, marqué par des périodes malheureuses (une année blanche et des grèves intempestives), je ne pouvais pas bien sûr imaginer qu'un jour je « mettrai le nez » dans la recherche. A la fin du second cycle, et après une maîtrise de géographie (option géographie physique), je me suis orienté vers l'enseignement secondaire où j'ai passé deux ans environs.

Ayant peu de goût pour la prédestination et la fatalité, mon orientation nouvelle vers la recherche fondamentale, de surcroît sur les questions littorales et environnementales, a suivi un cheminement fait de hasard et de nécessité. Voulant absolument continuer dans les problématiques soulevées en maîtrise, essentiellement axées sur la géomorphologie continentale, mon intérêt pour l'espace littoral et maritime a commencé avec le passage du Professeur Jean Rieucau, en avril 1997, au Département de Géographie de l'Université Omar Bongo de Libreville, pour donner une série de cours axée sur la littoralité et la maritimité. Il a également montré aux étudiants de maîtrise, la diversité des champs de recherche géographique et les problématiques nouvelles sur l'espace littoral. Les recommandations de mon ancien directeur de maîtrise Jean Bernard Mombo, lui-même géographe physicien littoraliste, n'ont fait que sceller cet intérêt. Mon entrée en DEA Mutations spatiales en 1999, a approfondi cet intérêt et m'a ouvert les yeux sur la diversité des thématiques sur les milieux littoraux.

Il aura fallu quatre années avant de soumettre ce travail de réflexion concernant le problème de la conservation de la biodiversité et du développement durable sur les littoraux à rias du nord-ouest Gabon et du sud-ouest de la partie continentale de la Guinée équatoriale, à un jury chargé de l'examiner et d'en apprécier la valeur.

Qu'il me soit permis de remercier le Professeur Jean Rieucau (actuellement à l'Université Lumière Lyon II) qui a bien voulu accepter de prendre la responsabilité de diriger cette thèse. Mes remerciements, ô combien chaleureux, vont bien sûr à nos informateurs du Gabon, de Guinée équatoriale, de France, de Belgique et d'Angleterre, sans lesquels ce travail n'aurait même pas été entrepris.

Il m'est très difficile d'oublier Monsieur Jean Charles Doumenge du Cirad-Forêts de Montpellier qui n'a cessé de me donner des conseils et des suggestions sur le fond et la forme de ce travail. Comment ne pas remercier aussi Monsieur Cherrel du Département de Géographie de l'Université Paul Valéry-Montpellier III, pour ses conseils dans l'élaboration des illustrations cartographiques.

Ma gratitude et mes pensées affectueuses vont également à toutes les personnes qui ont apporté leur contribution à l'élaboration de ce travail de recherche. Enfin, j'ai une pensée particulière pour mon épouse, Mme BINGONO-MEBA Orliè Louise Nadine, tous mes enfants, mes parents, mes proches et mes amis qui m'ont moralement soutenu tout au long de cette traversée. Une mention toute particulière à mes frères dont Georges NGUEMA, Noël MBEGA, Joseph MENDENE, Eugène ASSOUMOU, Samuel NDOUTOUMOU et François NZANG pour leur contribution financière et/ou matérielle et à ma chère sœur cadette Yvette-Solange MENGUE MEBA et son mari MOTO Constant pour son soutien moral.

INTRODUCTION GENERALE

Ce travail de recherche, commencé en novembre 2000, s'inscrit dans le cadre d'un Doctorat en Géographie. Au cours de l'année académique 1999-2000, un travail à visée conceptuelle et méthodologique avait été sanctionné par l'obtention du diplôme de DEA «Mutations spatiales, option Interfaces et littoraux». Cette réflexion théorique consistait à comprendre la portée épistémologique des principales terminologies de notre futur travail de recherche (la thèse). Elle constitue le soubassement conceptuel du doctorat.

Cette thèse, inscrite à l'Université Paul Valéry Montpellier III, est dirigée par M. Jean RIEUCAU (Géographe, Professeur des Universités) avec la collaboration de M. Charles DOUMENGE (Biologiste, chercheur au CIRAD-Forêts) et de Jean Philippe CHEREL (Géographe et Ingénieur en Télédétection au pôle technique de l'Université Paul Valéry Montpellier-III). Elle se prépare au sein d'un laboratoire de rattachement : l'UMR-ESPACE 6012 de Montpellier dont le responsable est M. Pierre USSELMANN, directeur de recherche CNRS. Notre équipe doctorale, le GEMS (Groupe d'études des mutations spatiales), composante de cette Unité Mixte de Recherche, est rattachée à l'Université Paul Valéry. Elle regroupe les laboratoires de recherche de quatre universités du sud et sud-est de la France en l'occurrence Aix-Marseille, Avignon, Montpellier III et Nice-Sophia Antipolis.

Cette thèse s'inscrit aussi dans un partenariat entre l'Université Paul Valéry Montpellier-III et de l'Université Omar Bongo (UOB) de Libreville au Gabon. Une convention interuniversitaire lie les deux universités et singulièrement leurs départements de géographie. Ainsi, un comité de pilotage dont la partie gabonaise se compose de M. Jean-Bernard MOMBO (notre ancien directeur de Maîtrise¹, géographe physicien, spécialiste du littoral et des questions d'environnement, Maître-Assistant CAMES à l'UOB) et de M. Guy-Serge BIGNOUMBA., (Géographe-littoraliste, Maître-Assistant et Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines à l'UOB). Ce sont nos principaux partenaires académiques et interlocuteurs privilégiés qui ont accepté de guider nos recherches à Libreville.

¹ BINGONO-MEBA E.-N., (1997) - Recherches géomorphologiques dans la région de Bitam-Oyem (Gabon) : analyse régionale», Mémoire de Maîtrise, Géographie physique, UOB, 1997, 127 p.

Enfin, nous ne manquerons pas de citer l'apport capital du SCAC² *via* EGIDE (Centre français pour l'accueil et les échanges internationaux), en matière de financement (allocations, déplacements et achats d'outils de travail). Mais, qu'est-ce qui peut justifier une telle entreprise et nos motivations ?

1. Intérêt du sujet et objectifs de recherche

La présente thèse a pour objectif principal d'essayer d'élaborer un modèle de gouvernance participative de l'écotourisme transfrontalier dans le sud du golfe de Guinée. Partant du principe que l'écotourisme, activité économique respectueuse de l'environnement, permettrait la pérennité d'un développement des communautés paysannes locales. Le modèle va prendre en compte l'ensemble des forces qui interagissent dans le système et leurs relations réciproques. Cependant, compte tenu des paramètres géopolitiques et de la grandeur de la zone d'étude, le modèle restera général. Ici, des scénarios locaux ne pourront pas ainsi être envisagés, mais dans une prochaine recherche.

Cette thèse, qui n'a pas pour prétention d'être exhaustive, s'attachera, dans les limites de notre zone d'étude, à traiter de l'écotourisme comme « tourisme à objectif de conservation » de la biodiversité et des valeurs socioculturelles. Les éléments de l'ensemble régional interviendront de temps en temps et ce, à titre comparatif, indicatif ou complémentaire.

1.1. L'objectif scientifique de ce doctorat

L'intérêt scientifique de ce travail porte sur la contribution scientifique à la valorisation et à la gestion participative et durable des ressources biologiques. Nous tendons dans ce travail à examiner comment se négocient les objectifs de chacun des groupes d'acteurs touchés par un projet particulier, la mise en écotourisme des aires protégées littorales et pro-littorales. Il s'agit pour l'essentiel des projets de création des parcs nationaux au Gabon et en Guinée équatoriale, leur ouverture prochaine à la

² SCAC : Service de la Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France au Gabon.

fréquentation écotouristique (Parcs nationaux de Pongara et d'Akanda aux environs de Libreville, et de Monte Alen en Guinée équatoriale) et une éventuelle mise en valeur conjointe des milieux naturels transfrontaliers fragiles (Estuaire du río Muni et les îlots problématiques de la Baie de Corisco).

Nos recherches visent alors deux objectifs : d'une part, l'approfondissement théorique pour une modeste contribution à la recherche scientifique, d'autre part l'initiation d'une démarche de conservation conjointe des systèmes transfrontaliers d'aires protégées afin de répondre à des demandes sociales plus ou moins (précisément) exprimées présentant parfois un caractère d'urgence. Ainsi, la formulation d'un modèle conceptuel d'analyse et d'appui aux prises de décision ou d'une meilleure connaissance des mécanismes en jeu dans les prises de décision sur un territoire où divers intérêts s'expriment, est notre objectif.

Pour le premier, le Gabon et la Guinée, par rapport à leurs voisins immédiats (Cameroun et Congo), accusent un retard en matière de recherche d'une manière générale. Certes, le Gabon a quelques chercheurs compétents et dynamiques dans divers domaines (botanique, faune, sciences sociales, sciences humaines...). Mais, la quasi-totalité des investigations, des inventaires de la biodiversité, des études d'impacts, etc. sont réalisés par des chercheurs chevronnés étrangers sous l'impulsion des structures internationales. Les données acquises restent alors difficilement accessibles pour ces chercheurs nationaux. Malgré leur bonne volonté, la plupart ne sont pas appuyés par les structures nationales.

Par ailleurs, les deux pays étudiés disposent sans doute de projets d'assez bonne qualité que nous essayerions d'analyser afin de dégager les difficultés inhérentes à leur formalisation. A ce titre, bien que s'articulant sur une logique d'analyse des modes de gestion passés et présents, nos recherches tenterons de présenter des propositions de scénarios de gestion de la biodiversité de cette triple interface terre-fleuve-mer au moyen des modèles graphiques et ce, dans le prolongement du projet de l'«Observatoire côtier de la zone côtière en Afrique Centrale» initié par l'ADIE (Agence internationale pour le Développement de l'Information Environnementale en Afrique centrale). Ces outils d'aide à la décision pourront être indispensables pour la mise en œuvre d'une

gestion intégrée des territoires maritimes et littoraux pour un développement durable. Pour rappel, le Gabon prépare un vaste projet d'écotourisme auquel nous souhaiterions apporter notre contribution par le biais du présent travail. Ainsi, le modèle de gestion envisagé s'inscrit dans une logique de prospective, car, la mise en tourisme des aires protégées estuariennes n'est encore qu'un projet.

Le deuxième objectif consiste donc à analyser à différentes échelles (du national au local) le jeu des divers acteurs impliqués dans la vie des aires protégées et les impacts géographiques constatés ou prévisibles sur les milieux environnants et sur les populations qui y vivent.

En outre, d'un point de vue pédagogique, ce travail de recherche peut être utile à l'enseignement et/ou à la recherche scientifique. Les départements de géographie de l'UOB et de l'ENS (Ecole Nationale Supérieure) ont entamé des réformes structurelles dont l'objectif est la diversification sous-disciplinaire. L'approche de l'écotourisme et du développement durable dans un système littoral et dans un contexte environnemental pourra certainement intéresser des étudiants et des chercheurs de ces unités de formations. Les écoles forestières membres du RIFFEAC (Réseau des Institutions de Formation Forestière et Environnementale d'Afrique Centrale), dont l'ENEF (Ecole Nationale des Eaux et Forêts), modifient peu à peu leur cursus pour y inclure des enseignements sur la gestion participative des ressources naturelles. Nous souhaiterions contribuer à l'épanouissement de la recherche dans l'enseignement supérieur gabonais au moment où la coopération française commence à s'intéresser à ce secteur en situation de léthargie.

Sur le plan didactique, notre ambition est d'une part de participer à l'initiation à l'étude de l'environnement littoral et l'apprentissage des méthodes de protection et de conservation dans l'enseignement secondaire, universitaire (UOB et USTM, Université des Sciences et Techniques de Masuku) et professionnelle (ENEF par exemple). D'autre part, l'ambition est de vulgariser aussi l'approche systémique de l'environnement à un large public au moyen des publications scientifiques et de vulgarisation. A ce titre, on pourrait solliciter l'IPN (Institut Pédagogique National) pour nous donner un cadre de travail approprié. L'enseignement géographique au Gabon souffre de plusieurs tares

dont le manque de manuels de cours reste de loin la plus importante. Pourtant, la prise de conscience des populations face à un problème social vient d'abord de l'éducation. Il est donc utile d'explorer ce champ en proposant nos services auprès des ministères de tutelle.

Voilà succinctement les motivations scientifiques ou liées à une demande sociale plus ou moins exprimée qui sous-tendent nos recherches. Est-il besoin de rappeler que le modèle écotouristique envisagé prendrait en compte les intérêts de développement des communautés locales, à partir de consensus établis entre les différents intervenants, et assurerait la protection des ressources naturelles pour les générations futures. A ces mobiles, il faudrait ajouter une motivation personnelle d'intérêt général, l'aide à la décision à l'heure où l'écotourisme devient pour les dirigeants du Gabon, l'une des alternatives d'un développement durable.

1.2 – Une recherche devant servir l'aide à la décision dans un pays d'Afrique centrale : un objectif vis-à-vis du développement.

Au-delà des démarches théorique et modélisatrice préconisées, notre travail pourrait fournir quelques éléments d'aide à la gestion territoriale dans une perspective conciliant développement socio-économique et préservation de l'environnement. L'idée consiste à faire de la préservation de l'environnement et des équilibres écologiques un facteur du développement économique à long terme. Ce développement durable passe par l'étude précise des phénomènes physiques, socio-économiques, culturels qui, tous, concourent à la formation et à la survie du littoral : c'est pouvoir et savoir concilier les divers intérêts et éviter aussi que des zones entières ne soient transformées en « friches naturelles », vidées d'hommes. A défaut de proposer aux décideurs des scénarios d'aménagement précis, il nous revient au moins d'y contribuer scientifiquement par une réflexion qui tienne compte des innombrables données existantes et de la complexité des phénomènes en présence. A titre d'exemple, la pollution et la dégradation des plages de l'estuaire du Komo sont deux grands problèmes qui interpellent tous les acteurs du milieu littoral de Libreville. D'un côté, la mer est devenue un déversoir, un dépotoir, une décharge d'ordures industrielles, voire ménagères. De l'autre, elle devient de plus en plus menaçante par l'action conjuguée de l'érosion marine et de l'érosion anthropique. Bâtie sur les rives sablo-argileuses de l'Estuaire du Komo, face à

l'Atlantique, Libreville voit son bord de mer insidieusement menacé par l'érosion marine et par l'imprudence humaine. Tout ceci est ensuite aggravé par le manque d'entretien des ouvrages de protection (certains s'ensablant par endroits et d'autres s'effondrant sous l'action chimique et mécanique des eaux de mer et leurs embruns). L'imprudence humaine évoquée se manifeste par l'exploitation abusive et sauvage du sable, des billes d'okoumé échouées et des blocs de roches qui jonchent les plages. Il est illusoire de prétendre attirer et fidéliser une clientèle touristique dans ces conditions d'insalubrité et de risques sanitaires.

Nos recherches visent donc en priorité certains départements ministériels de la République gabonaise, en l'occurrence ceux de l'Environnement, du Tourisme, de la Marine marchande, de l'Aménagement du territoire, de la Recherche scientifique, de la Planification, des Eaux et Forêts, où le renforcement des personnels techniques devient une nécessité pour la mise en valeur de l'information environnementale et touristique existante et, surtout, pour la création de l'information écotouristique qui peut être une véritable ressource marchande. Il faut donc la produire en permanence, la faire circuler et la vulgariser. Nous osons penser que notre effort de recherche peut paraître nécessaire. Il faut avouer que notre pays a un grand besoin en ressources humaines notamment de spécialistes en problématiques environnementales, touristiques et du développement durable. La carence actuelle des informations spécifiques tient en partie à cela. La preuve en est qu'il est difficile de décrocher un stage à la Direction de l'Environnement par manque d'encadreurs gabonais³. A ce jour, il y a un manque criant de chercheurs et spécialistes en environnement, plus encore en écotourisme. Ces départements sont obligés de faire recourt à des géographes, sociologues, juristes et ethnologues, souvent enseignants à l'université Omar Bongo, pour des problématiques et des expertises environnementales⁴. Nous espérons que cette thèse puisse nous ouvrir des portes aussi bien au Gabon qu'en Guinée équatoriale.

Enfin, les programmes internationaux notamment ECOFAC (Ecosystème Forestier d'Afrique Centrale), CUREF (Conservation et Utilisation Rationnelle des

³ Réponse regrettable de l'ancien Directeur de l'Environnement au cours d'une entrevue qu'il m'a accordée le 20 février 2001. Il m'a plutôt conseillé de solliciter d'autres départements et surtout les ONG internationales.

⁴ Propos recueillis auprès du Directeur de l'Environnement le 20 février 2001 à Libreville.

Ecosystèmes Forestiers) actuellement terminé et CARPE⁵, les ONG locales ASF (Aventure Sans Frontière), Amis du pangolin, ACDAC (Agence pour la Conservation et le Développement en Afrique Centrale), *Brainforest*, CADDE (Centre d'Actions pour le Développement Durable et l'Environnement), etc. et certaines ONG internationales, dont le WWF (*World Wildlife Foundation* : Fond Mondial pour la Nature) et le WCS (*Wildlife Conservation Society*) sont autant de structures auxquelles notre travail peut paraître utile.

2. Détermination du sujet et difficultés afférentes à la zone géographique d'étude

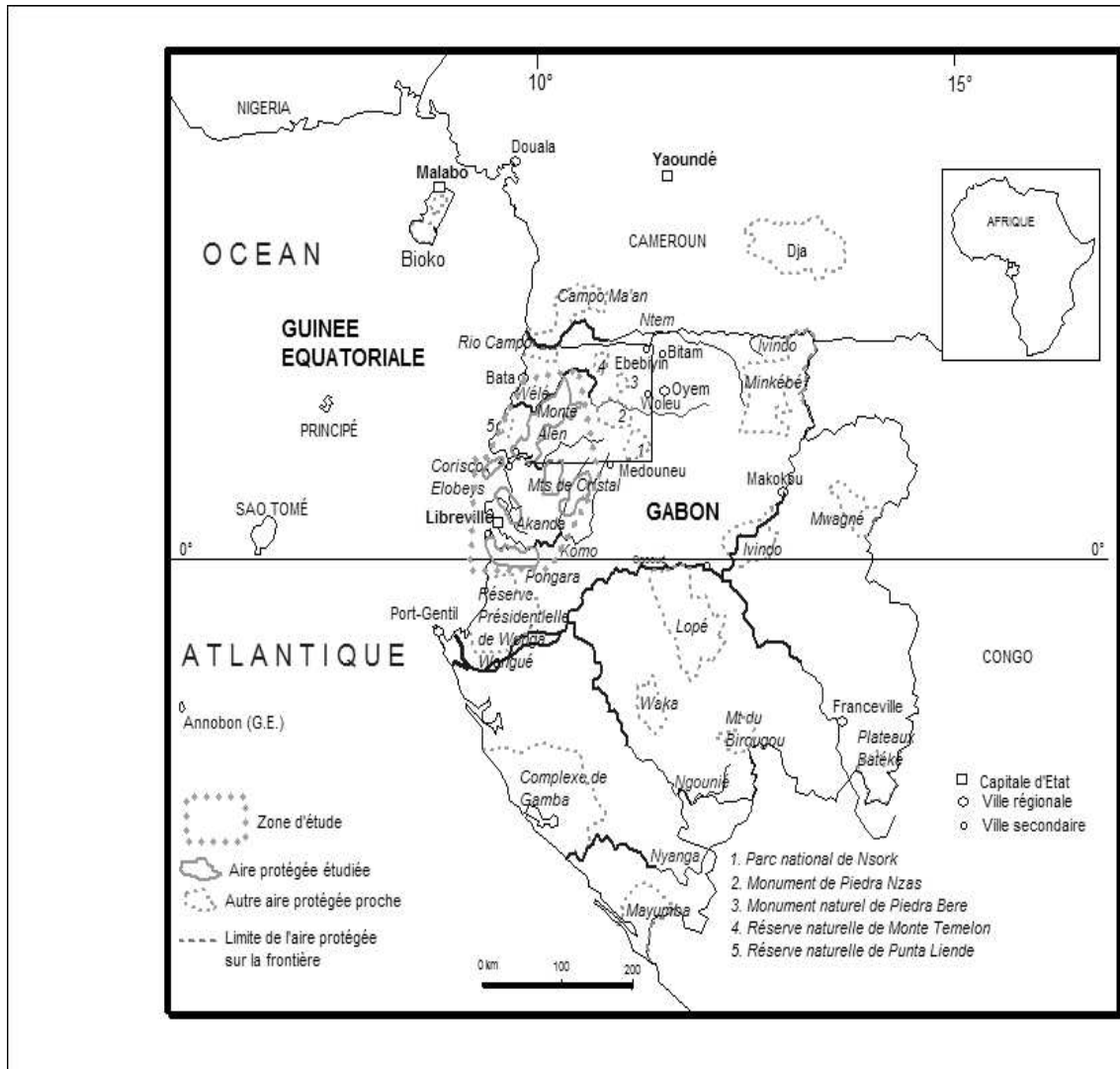
Le choix de ce sujet calé sur ce champ d'étude répond à une préoccupation socio-économique qui repose sur la mise en écotourisme à l'heure où les populations les plus concernées s'interrogent sur le devenir de leur milieu de vie face à la montée de la paupérisation et à l'exploitation forestière par les industriels. Les trois milieux fluvio-marins (Fig.1, p. 11 et Fig.2, p.13) soumis à notre étude sont l'estuaire du Gabon ou estuaire du Komo, la "baie de la Mondah" et l'estuaire du Río Muni⁶.

Le premier, communément appelé Estuaire du Gabon ou Estuaire du Komo, est une embouchure large de près de 19 Km au contact de l'océan Atlantique et s'étend jusqu'à 100 Km à l'intérieur des terres sur une surface de 100 000 ha (LEBIGRE J.M., 1990). C'est l'embouchure du Komo, un moyen cours d'eau côtier descendant du massif des Monts de Cristal à l'arrière pays proche. Son bassin versant ne peut à lui seul justifier cette immense et profonde indentation. L'interrogation reste donc entière.

Cet estuaire est aussi le siège de multiples contrastes : la dissymétrie morphologique des rives, l'enclavement de la rive gauche, l'urbanisation « concentrée » de la rive droite (« assiette » d'une métropole africaine, Libreville), pollutions diverses et permanentes, aménagement spontané, dégradation permanente de la biodiversité, érosion très prononcée du trait de côte, etc. Ces trois derniers points sont d'ailleurs quotidiennement décrits par les riverains et dénoncés les médias locaux.

⁵ Carpe est un programme financé par les américains et géré par un consortium d'ONG américaines.

⁶ Pris au sens de l'aire Protégée englobant le Río Muni et le Monte Alen.

Fig. 1 : Localisation de la zone d'étude :

Source : BINGONO MEBA Emmanuel-Nances, 2004.

La baie de la Mondah qui, naturellement est un estuaire, si l'on s'en tient aux critères géomorphologiques, géologiques et hydrologiques, est moins humanisée. Ses deux rives gorgées de mangrove sont également frappées par l'érosion anthropique : prélèvement des sables pour les travaux de construction, prélèvement des palétuviers pour les usages ménagers, dégradation de la forêt classée de la Mondah par les riverains à des fins agricoles, exploitation du bois, braconnage des oiseaux marins, des tortues et autres reptiles (varans, pythons, crocodiles nains) et récemment une forte pression d'urbanisation, avec de vastes projets depuis le nord de Libreville : technopole, route à quatre (4) voies, marina, route côtière jusqu'au cap Santa Clara... La forêt de la Mondah est ainsi soumise à de très fortes pressions anthropiques. Sur cette aire géographique, a été créé très récemment un parc national dénommé « Parc national d'Akanda ».

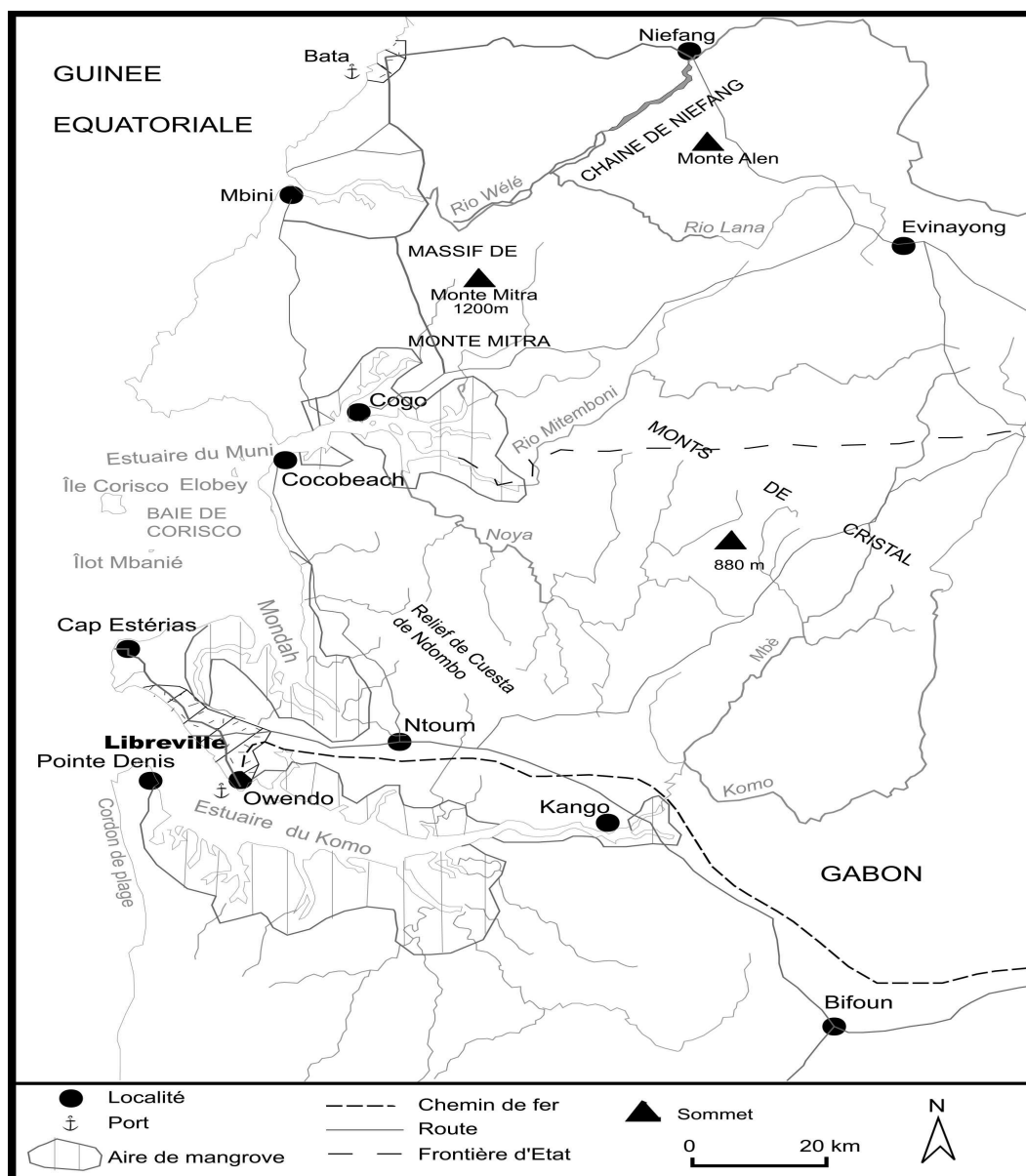
Plus au nord, c'est l'estuaire du río Muni (cf. Fig. 1, p.11 ; Fig. 2, p. 13), moins important en grandeur, mais dont l'enjeu géopolitique s'affiche au premier plan. Frontière naturelle entre le Gabon et la Guinée équatoriale, cet organisme hydromorphologique suscite une attention toute particulière à cause surtout de l'intérêt accordé à ses milieux environnants dont il constitue la porte d'entrée et de sortie.

Notre zone est un vaste ensemble fluvio-marin et terrestre d'une grande valeur pour la conservation de la biodiversité faunique, florale et écosystémique des milieux littoraux de l'ensemble de la région. Il contient des aires protégées suivantes :

- En territoire gabonais : le Parc national des Monts de Cristal, le Parc national d'Akanda et le Parc national de Pongara ;

- En Guinée équatoriale, il y a un système national d'aires protégées (Fig. 1, p. 11) allant des îles Corisco à la partie continentale du pays (Río Muni ou Mbini). L'ensemble pourrait former un merveilleux corridor fluvio-marin et terrestre : la Réserve naturelle de Corisco et Elobays, la Réserve scientifique de la plage de Nendyi, la Réserve naturelle de la pointe de Llende, la Réserve naturelle de l'estuaire du Muni, le Parc national de Monte Alen, voire le Parc national des Hauts de Nzork.

Le prolongement de cet ensemble estuarien sur l'océan, eu égard aux échanges à caractère socio-économique et à sa proximité géographique, nous amène à intégrer l'ensemble insulaire de Corisco comprenant les îles Corisco et les îles Elobey (Elobey grande et Elobey Chico) et, surtout pour des raisons géopolitiques et l'intérêt écologique, joindre également l'ensemble des îlots conflictuels de la baie de Corisco bien que plus proches de la Mondah (Conga, Cocotier et Mbanié). La baie de Corisco (Fig.2, p.13) représente donc une superficie d'environ 1 570 km². Elle est limitée au nord par le cap San Juan (Guinée équatoriale) et au sud par le cap Estérias (Gabon). L'estuaire du rio Muni qui sert de frontière naturelle entre les deux pays, y occupe la partie centrale.

Fig. 2 : Les trois milieux fluvio-marins étudiés : Komo, Mondah et Muni

Source : BINGONO MEBA Emmanuel-Nances, 2004.

2.1. La difficile collecte des informations dans un pays insulo-continentale : la Guinée équatoriale

Il n'est pas de recherche sans contraintes. Les difficultés rencontrées dans l'élaboration de ce travail de recherche sont multiples : l'absence de centres de documentations à Bata, la méfiance des administrateurs, la pléthore de barrières de contrôle, l'impossibilité d'utiliser certains outils de recherche indispensables (appareil

photo, jumelles, didactophone, matériel informatique), l'accessibilité très limitée à certains documents (classés « stratégiques ou top secret ») et une mobilité très réduite.

En terre équatorienne, partie pour trois missions, seule une a été partiellement réalisée. Le manque de financements lors des deux premières missions et l'interdiction d'entrée en Guinée équatoriale malgré les visas délivrés par le Consulat équato-guinéen à Paris (troisième mission).

C'est durant la deuxième mission (mi-décembre à mi-février 2002) que nous avons pu servir à collecter les quelques données ayant servi à la rédaction de cette thèse. Celle-ci n'a pas été une tâche facile : la méfiance des populations guinéennes craignant de trahir les pouvoirs publics, l'absence de statistiques et de cartes topographiques, le marquage des forces de sécurité (police territoriale) ont été les principaux obstacles. Nous étions obligé de jouer la carte des rapports culturels : usage de la langue locale (Fang), rattachements familiaux par le rapprochement tribal, voire clanique. Ce qui nous a ensuite facilité les démarches auprès des populations villageoises des environs de Monte Alen.

2.2. Les risques du terrain guinéen pour le chercheur

Mener des travaux de recherches en Guinée équatoriale ces derniers temps est un pari très risqué. Depuis le dernier trimestre 2003, le climat est très malsain et défavorable à certaines nationalités. C'est le fait des tentatives de renversement du régime en place provenant de l'extérieur. Cette situation a renforcé le sentiment national et patriotique. En revanche, un sentiment de rejet de l'expatrié s'est peu à peu mis en place. Ainsi, bien qu'on puisse parler la même langue locale (Fang), nous n'avons pas été épargné. De plus, mener des recherches en ces temps de troubles est synonyme d'espionnage⁷.

⁷ Nous avons été volontairement raqueté et retenu pendant six heures par la police des frontières.

2.3. Le terrain et la collecte d'informations au Gabon

Trois missions de terrain ont été effectuées dont une avec mon directeur de thèse. La première mission (janvier-février 2001) a consisté à tisser des relations avec des personnes-ressources à Libreville, à faire les premières enquêtes de terrain et la recherche bibliographique pour bien dégager ma problématique et mon hypothèse de travail. La deuxième, surtout consacrée à la partie guinéenne de mon travail, a été aussi profitable à la partie gabonaise. Elle nous a permis de recentrer notre sujet et de clarifier la problématique après des investigations de terrain.

La troisième mission (mi-décembre 2003 à fin janvier 2004), bien que tardive, a été très déterminante dans la rédaction et surtout la modélisation des systèmes touristiques. Cette dernière mission conjointe a été plus fructueuse en ce sens que nous avons bénéficié d'un appui financier de la part de la Mission de Coopération Française à Libreville (Gabon). Cet apport a dû faciliter nos démarches et notre mobilité sur le terrain, exclusivement en territoire gabonais. Au cours de cette mission, nous avons pu collecter des données primaires auprès des populations très dépendantes de la ressource écotouristique et des acteurs politiques.

Dans la Mondah, sur la rive gauche de l'estuaire du Komo et dans les Monts de Cristal, nous avons fait des observations et mené des enquêtes auprès des populations autochtones sur leurs modes de conservation ou de protection des zones et des espèces protégées par l'Etat (notamment les écosystèmes de mangrove, les tortues marines, les baleines, les oiseaux, les éléphants, le lamantin). Ce travail nécessitait beaucoup d'investissement aussi bien en matériel (véhicule tout terrain) qu'en temps. Les moyens financiers limitant, nous étions obligés de cibler nos interlocuteurs. En milieu rural, nous avons pu visiter tous les villages concernés par les parcs nationaux.

3. Les limites géographiques de la zone d'étude

La zone étudiée comprend trois milieux fluvio-marins : l'estuaire du Komo, la baie de la Mondah et l'estuaire du Muni. Sa limite sud touche l'équateur (0°), sa limite

ouest s'étant au-delà du trait de côte jusqu'à la limite de l'espace infralittoral (partie du littoral submergée en permanence et dominée par l'action des agents géodynamiques marins : houle, vagues, courants). La zone intègre les petites îles du large de l'estuaire du Muni et de la baie de la Mondah (îles Elobeys, île Corisco et les trois îles problématiques : Cocotier, Conga et Mbanié). A titre de rappel, la baie de la Mondah, l'estuaire du Muni et l'ensemble des îles citées ci-avant forment la baie de Corisco (Fig. 1, p. 11 et Fig. 2, p.13). A l'est nous englobons les bassins versant du fleuve Komo et de la Noya au Gabon. Sa limite nord déborde l'estuaire du Muni et intègre les affluents de celui-ci. La délimitation de la zone paraît ainsi difficile mais le plus important c'est de savoir que nous sommes dans une logique de système spatial littoral circonscrit sur des milieux estuariens et intégrant des espaces insulaires, continentaux et marins. Il est sûr que d'aucuns nous feront le reproche d'aller trop à l'intérieur des terres fermes, mais les nouveaux enjeux émergents de ces territoires, conjugués à la pression urbaine exercée par les villes de Bata et Libreville, ne peuvent pas nous laisser indifférent. Nous définirons notre système littoral dans le chapitre 2 (Approche conceptuelle). Toutefois, pour des raisons d'intérêt de recherche, on touchera à l'arrière-pays lointain, voire de temps en temps au territoire national.

La zone étudiée est en phase de tourisme de nature embryonnaire ou pré-tourisme⁸. Selon Jean Christophe GAY⁹ « la phase pré-touristique d'un territoire se caractérise par une capacité d'hébergement : pensions de familles, petits hôtels, surtout fréquentés par des commerçants. Les infrastructures d'accueil, couplées avec une desserte aérienne limitée, se concentrent dans la ville principale ou dans la capitale, s'adressent à des aventuriers ou concernent des voyages d'affaires. Le repérage d'espèces animales emblématiques (oiseaux, grands mammifères terrestres ou marins), non encore sauvegardées au sein d'un réseau d'aires protégées, future ressource touristique du territoire, précède la phase de développement de l'écotourisme ».

⁸ RIEUCAU Jean, 2001, « Biodiversité et écotourisme dans les pays du centre du golfe de Guinée. Pré-tourisme dans une unité géopolitique instable », *Cahiers Outre-Mer*, 54 (n° 216), oct-déc., pp 417-452.

⁹ GAY J.C., 2000, « La mise en tourisme des îles intertropicales », *Mappemonde*, n° 2, Paris-Montpellier, pp.17-22.

Le principal centre urbain de cette aire géographique reste Libreville, capitale gabonaise et métropole régionale. Les autres localités ne sont que de rang secondaire à l'image du Cap Estérias, de Cocobeach (Gabon) et de Cogo (Guinée équatoriale). Toutefois, Bata, capitale de la Région Continentale de la République de Guinée équatoriale (le Río Muni) jouerait un rôle déterminant dans la pratique de l'écotourisme en terre équato-guinéenne en tant que principal centre d'accueil ou ville-transit, voire ville d'émission. En effet, la ville dispose de quelques structures d'accueil (hôtels, restaurants, agences de voyage...), d'un aéroport international bitumé, de plages sableuses souvent insalubres (cf. Planche 1, ci-après), etc.

Planche 1 : Une vue partielle des plages de Bata



Source : Bingono-Meba E., 2001

Les plages de Bata, du moins celles du centre ville sont marquées par une insalubrité chronique de fait de sa proximité avec le principal marché de la ville. Les ordures ménagères, les carcasses de voitures et les épaves de bateaux qui jonchent ces plages de sable, sabordent son image. Ces nuisances ne laissent aucune chance à la pratique du tourisme balnéaire.

L'aéroport de Bata, dont l'équipement d'accessibilité aux gros porteurs s'est achevé depuis deux ans, voit son rôle, longtemps limité aux liaisons avec Malabo,

Libreville et Douala, étapes obligées pour les désertes à longue distance de la Région Continentale, devenir plus international. Avec l'accélération des activités liées au boom pétrolier et à ses retombées, le trafic aérien est en croissance constante : le fret est en très nette augmentation de 266 % par rapport aux 600 tonnes de 1998, il en est de même pour les passagers (plus de 44 %). Cependant, la liaison Bata-Malabo souffre d'une certaine insuffisance des compagnies locales à assurer ce trafic, de plus en plus important. Pour des raisons d'infrastructures aéroportuaires, les liaisons aériennes sont irrégulières avec l'île d'Annobón, actuellement accessible que par avion-taxi.

4. Recension bibliographique

4.1. Les ouvrages généraux

Malgré l'engouement récent dans les deux pays pour les problématiques environnementales et des espaces protégés se traduisant par des manifestations qui visent à développer, requalifier, valoriser le patrimoine côtier et marin, de nature comme de culture, la littérature à ce propos reste encore très embryonnaire. Pourtant, ces problématiques de conservation patrimoniale occupent à ce jour une place grandissante si l'on s'en tient uniquement à la représentativité des associations et des ONG spécialisées dans la protection, la conservation et la gestion de la biodiversité.

Les données relatives à l'environnement, à la biodiversité et à l'écotourisme restent la propriété de quelques ONG internationales, des associations spécialisées et des programmes nationaux. L'ADIE, le WWF, CARPE, ECOFAC, le WCS, le PFE, le PNAE, le RAPAC, le PNUD sont alors incontournables. Toutefois, dans la plupart des cas, les informations environnementales ne sont présentées que sous forme de rapports ou d'articles de revues internes. Des articles de la presse nationale (Gabon) ne sont pas aussi à négliger.

De plus, l'essentiel des données géographiques, économiques et politiques est consultable sur place dans les centres de documentation et les archives des sociétés privées, publiques ou parapubliques. Les Archives nationales, la Bibliothèque nationale et surtout le Centre Culturel Français (CCF) concentrent l'essentiel des documents consultés au Gabon et cités dans notre bibliographie.

En ce qui concerne la partie gabonaise de notre zone d'étude, hormis les articles permanents de MOMBE NGUEMA J., Directeur du CEDREM et spécialiste de l'érosion côtière (cf. sa thèse, 2000) dans le journal *L'Union* (quotidien gouvernemental), le monopole des données revient à l'OPRAG (office des ports et rades du Gabon) pour l'estuaire du Komo uniquement. C'est également au sein de cet organisme que l'on peut avoir la grâce de trouver des supports de travaux, des études d'impacts et des données hydrographiques, courantométriques, bathymétriques, des données sur les opérations de dragage de l'estuaire du Komo et de lutte antipollution.

La DFC (Direction de la Faune et de la Chasse), la bibliothèque de l'ENEF (Ecole Nationale des Eaux et Forêts), le PNAE, le PNUD et surtout Gabontour, WCS, WWF-Gabon, ECOFAC nous ont fourni une bonne partie de la documentation spécifique (patrimoine naturel, conservation).

En matière d'imageries, il existe des couvertures radar de la structure géologique du bassin côtier (consultation sur place aux archives de la DGMG à Libreville), du couvert végétal de la zone étudiée (téléchargeable gratuitement sur le Net), des PVA (prises de vue aérienne) nécessaires une étude diachronique et des images satellitaires (LANDSAT et SPOT) qui sont la propriété de l'INC et d'autres organismes. Les cartes marines (SHOM) et les cartes géologiques sont toutes vieilles de plusieurs dizaines d'années mais indispensables.

Du côté de la Guinée-équatoriale, les programmes CUREF, ECOFAC et INDEFOR de Bata restent nos seuls partenaires de recherche. Les documents cartographiques, photographiques et les images satellitaires étant souvent des objets stratégiques, ils nous ont été inaccessibles pour la plupart. Cependant, le CUREF et ECOFAC nous ont fourni des supports cartographiques intéressants comprenant uniquement l'ensemble des aires protégées de ce pays.

4.2. Les ouvrages spécialisés

La documentation spécifique est à l'image même des concepts centraux étudiés. Autrement dit, peu d'études ont été menées sur notre zone d'étude. Seulement quelques

numéros de la revue *Le Cri du pangolin* (ONG Amis du pangolin) et rapports de mission (ECOFAC, WWF, CUREF, ASF, WCS ...) nous ont été accessibles. Il existe également des rapports faits par des exploitants forestiers mais difficilement accessibles. Rien de spécifique du côté de l'administration publique malgré le décret présidentiel consacrant l'année 2003 comme « année de l'écotourisme au Gabon » et la mise en aires protégées de 10% du territoire gabonais. Toutefois quelques études portant sur la forêt classée de la Mondah (FCM) nous ont été utiles. Parmi celles-ci il y a des études d'inventaire de la diversité spécifique faites par des consultants européens en l'occurrence Josef TRAINER (1996) et TRUONG H.L. (1993 et 1994). Aussi un financement de l'OIBT avait été acquis par l'ENEF pour développer un plan d'aménagement pilote de la forêt de la Mondah ; ce projet a été appuyé par les canadiens. Le problème, c'est que ces rapports restent secrets.

L'article de Jean RIEUCAU (2001)¹⁰, le rapport sur le suivi scientifique et la conservation des tortues marines en Afrique centrale élaborée par ECOFAC, la « Stratégie Nationale et le plan d'action sur la diversité biologique au Gabon » et « Reserva Natural de Corisco y Elobeyes » restent les quatre références les plus importantes. Le premier porte sur la biodiversité et l'écotourisme dans le golfe de Guinée. L'auteur fait prévaloir le côté utilisateur de la biodiversité par la mise en écotourisme des aires protégées. « L'instauration des aires protégées (flore, faune) permet la conservation de certaines espèces animales menacées (éléphant, gorille, tortue marine...), assure les fondements du développement de l'écotourisme, contribue également à la sécurisation d'espaces frontaliers continentaux ou marins disputés par plusieurs États ». L'écotourisme, qui est une valorisation de la diversité biologique, peut paraître comme une alternative de la protection des écosystèmes fragiles, un moyen de conservation des écosystèmes et des cultures locales.

La seconde référence porte sur le projet interfrontalier entre la Guinée équatoriale et le Gabon. C'est un projet d'étude mené par ECOFAC en 1998. Il porte sur le suivi scientifique et la conservation des tortues marines en Afrique centrale, notamment sur la frange frontalière Gabon/Guinée équatoriale. A celle-ci s'ajoutent les

¹⁰ RIEUCAU J. , *op cit*

divers rapports annuels faisant le bilan d'activités d'ECOFAC sur chaque composante nationale.

Le troisième appui documentaire, élaboré par la Direction Générale de l'Environnement avec la participation des acteurs de l'environnement hormis les populations paysannes, fait un état des lieux en revisitant la thématique de la diversité biologique au Gabon. C'est un vrai recueil d'informations sur la biodiversité gabonaise auquel on peut aussi compléter par des documents plus anciens de l'UICN à la base de la planification nationale des aires protégées : en particulier celui sur le Gabon écrit par C. WILKS et al., qui comprends des fiches synthétiques sur les sites, leur état des lieux à la fin des années 80 et les recommandations de l'époque.

La quatrième référence est un document technique du projet CUREF de Bata (Reserva Natural de Corisco y Elobeyes. Lineas directrices de gestion para el Sistema Nacional de areas Protegidas de Guinea Ecuatorial. 1999) de 19 p. C'est un rapport synthétique mais très intéressant écrit en espagnol et limité aux îles Corisco et Elobeyes.

La cinquième référence clé nous vient de *FORESTS MONITOR* (Royaume-Uni). Le numéro spécial de mars 2001, « La forêt prise en otage. La nécessité de contrôler les sociétés transnationales : une étude européenne », est consacré aux pays du Bassin du Congo. C'est un rapport condensé de 73 pages démontrant l'ingérence écologique occidentale, le rôle joué par l'Union européenne sur cette partie de l'œkoumène et les exploitants forestiers asiatiques et occidentaux. C'est dans ce groupe que nous pouvons citer la panoplie des travaux du projet FORAFRI souvent publiés dans la revue *Bois et Forêts des tropiques* et le cd-rom contenant 39 documents édités ou coédités par FORAFRI.

Il importe de signaler qu'un document de vulgarisation, un véritable guide scientifico-touristique est actuellement en préparation par le WCS. Il porte sur les parcs nationaux de Pongara et Akanda.

De son côté, le magazine *Jeune Afrique L'Intelligent* a consacré de nombreux numéros spéciaux à la Guinée équatoriale au cours de ces dernières années en raison du boom pétrolier, mais s'est plutôt focalisé sur les problématiques politico-économiques,

notamment celle de l'exploitation des gisements de pétrole. La valorisation des ressources naturelles renouvelables, la biodiversité pourtant bien amorcée par le grand projet de création d'un réseau d'aires protégées, n'y est pas traitée. De même, les problèmes liés à l'exploitation « sauvage » de la forêt par les grands forestiers asiatiques sont pourtant autant de problèmes susceptibles d'attirer l'attention. La presque totalité de la Région Continentale équatorienne a fait l'objet d'attribution des concessions forestières à l'exception du Monte Alen *stricto sensu*. Au-delà, la situation est telle que les cartes des concessions forestières et celles des aires protégées se recouvrent largement. Les permis avaient été attribués indifféremment aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des aires protégées. Les limites sont régulièrement transgressées par les forestiers¹¹.

L'*Atlas de Guinée équatoriale*, paru aux éditions Jeune Afrique en 2001, consacre, de façon implicite, dix pages relatives à la biodiversité dont cinq pages de planches cartographiques bien élaborés. Ce document vient remédier au problème de documents cartographiques dans la partie guinéenne de notre champ géographique. En effet, l'accessibilité aux cartes topographiques ou générales de la Guinée équatoriale demande de longues procédures qui souvent n'aboutissent pas surtout lorsqu'on est étranger. La méfiance de l'étranger est encore bien présente dans les milieux administratifs, voire scientifiques.

La rareté des données livresques, cartographiques et statistiques en rapport avec l'écotourisme et le développement durable est du au fait de leur apparition récente. Les deux notions, encore méconnues du grand public à la fin du siècle dernier, commencent à être à la une des médias locaux. Les pays tropicaux ont longtemps négligé l'activité touristique en faveur des activités agricoles ou industrielles. Dès Rio, les politiques écotouristiques des pays tropicaux s'inspirent de celles des pays riches. On assiste à un mimétisme qui, à mon avis, peut aussi expliquer l'absence de publication.

Par ailleurs, la Guinée équatoriale, n'ayant pas actuellement la capacité de traitement scientifique de tous types de données brutes, le travail élaboré lors du projet

¹¹ Notre propre constat lors des enquêtes de terrain réalisées à Cogo et aux villages Bisun, Moka et Alen : les villageois et les écogardes sont unanimes bien que les forestiers le démentent.

CUREF et les travaux effectués dans le cadre de la coopération espagnole ou belge restent essentiellement à l'extérieur du pays et s'arrêtent là où s'arrête la motivation du chercheur étranger. Faute d'une forte structure guinéenne d'orientation de la recherche, la coordination entre ces chercheurs est souvent insuffisante, occasionnant parfois des doublons et laissant au contraire de grands pans inexplorés. Il y a aussi un très grand problème de capacités humaines locales et de formation : il n'y avait pas de chercheurs dans ces secteurs il y a quelques années et même pas de personnel de conservation ou forestier avant l'arrivée d'ECOFAC et du CUREF. Outre le recours à des partenaires extérieurs pour effectuer les recherches, les structures nationales pouvant capitaliser les données et assurer la continuité des investigations ne sont toujours pas véritablement opérationnelles, tant au niveau des équipements que des ressources humaines, incitant les opérateurs à privilégier la sauvegarde de leurs données dans leur pays d'origine.

Aussi, les « sites touristiques » du Gabon et de la Guinée équatoriale présentent deux particularités très fortes : enclavement pour certains et contraintes d'accessibilité pour d'autres. On ne peut alors comprendre pourquoi sont-ils appelés « sites touristiques » dans la mesure où les conditions d'accès sont difficiles et surtout le fait qu'il n'y a pas d'aménagement approprié. La partie gabonaise de notre champ d'étude n'a pas de sites ouverts au tourisme si ce n'est à sa périphérie sud (Nyonié, Ekwata) ; en revanche, ce sont des aires protégées et des milieux littoraux potentiellement touristifiables au regard de la « matière touristique » naturelle présente. Dans la partie équato-guinéenne, le scénario est identique à la différence qu'il y a des aires protégées bien délimitées et cartographiées dont un parc national ouvert à l'écotourisme (dirions-nous plutôt au tourisme de nature), le Monte Alen.

5. Les orientations de la recherche

Ce travail de recherche est une thèse de géographie qui porte sur une variante de l'environnement : l'écotourisme. Dans les pays en développement, les questions environnementales relèvent plus encore de l'utopie que du réalisme. Elles paraissent aux yeux de l'opinion publique mal informée une préoccupation de riches, et aux yeux des décideurs un dossier non-prioritaire. En effet, dans la plupart des projets et plans d'aménagements du territoire initiés par les gouvernements, les problématiques environnementales sont largement marginalisées. Pourtant, l'amélioration des

conditions de vie dans ces pays, notamment en Afrique, est désormais liée à la valorisation et la gestion durable des ressources naturelles nationales (ressources halieutiques, élevage du petit gibier, forêt, faune, mise en écotourisme ...). Cependant, depuis le sommet de Rio (1992), une prise de conscience des enjeux s'est peu à peu dessinée : certains pays vivent désormais du tourisme à l'exemple du Kenya, Sénégal, Costa Rica, de l'Equateur ; des communautés paysannes ou indigènes également. En Namibie par exemple, 41 communautés appartenant à un large éventail de groupes ethniques, regroupées au sein d'une association nationale du tourisme communautaire, la NACOBTA, dépendent de l'écotourisme. En Amérique latine, notamment les *Ye'kuanas* du Venezuela, les *Huaoranis* de l'Amazonie (peuple amérindien) ont forgé des modes de vie basés sur l'écotourisme (BLANGY S., 1999, 2004).

Dans les pays du golfe de Guinée, l'interaction entre développement durable et protection de l'environnement a été mise en exergue depuis quelques années. La présence au Gabon, moins qu'en Guinée équatoriale, d'une communauté d'acteurs-protecteurs (ECOFAC, WWF, WCS, Ami du pangolin, Brainforest, ASF, CARPE, ACDAC, PNUD¹², etc.) de la biodiversité pour une mise en valeur bénéfique aux communautés locales et à l'État, reste un signe de l'intérêt grandissant porté sur l'environnement. Cette présence a permis l'orientation de notre travail sur les questions de biodiversité et de développement durable au moyen de l'écotourisme. La quasi-totalité des aires protégées est gérée par ces programmes et ONG occidentaux.

De plus, ces deux pays voisins ont en commun une frontière terrestre et fluvio-marine d'un peu plus de 500 km et une frontière maritime très problématique, voire conflictuelle. C'est sur cette zone transfrontalière étendue vers le sud jusqu'à l'équateur et vers le nord jusqu'à Bata que s'inscrit spatialement notre sujet (cf. Fig. 1, p. 11 et Fig. 2, p. 13). Ainsi, notre travail sera focalisé sur l'approche géographique de l'écotourisme dans une optique de développement durable. Nous partons donc du principe hypothétique selon lequel l'écotourisme constitue une des alternatives au développement durable de ces territoires à très forte biodiversité et aux spécificités culturelles importantes.

¹² PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement

Au final, le traitement de toutes les données recueillies conduit à l'élaboration de notre réflexion. Celle-ci comprend trois parties regroupant vingt-deux (22) chapitres dont l'enchaînement logique se présente comme suit : une première partie, en quatre (4) chapitres, est consacrée à l'analyse conceptuelle et épistémologique des termes clés (système littoral, développement durable et écotourisme) et méthodologique. La deuxième partie comporte huit (8) chapitres et traite des modèles théoriques et des expériences internationales de l'écotourisme. Elle débouche sur la proposition d'un modèle spatial graphique du système écotouristique virtuel préconisé pour le Gabon et la Guinée équatoriale dans l'optique d'une valorisation de la biodiversité pouvant conduire à un développement durable dans cette partie de la « méditerranée guinéenne ». Celle-ci ouvre sur une troisième partie, composée de dix chapitres (10), mettant l'accent sur les conditions de réussite d'un développement durable via l'écotourisme, son impact et le niveau actuel des actions de conservation et des aménagements touristiques.

PREMIERE PARTIE :
**Biodiversité, écotourisme et développement durable : fondements
théoriques**

Toute recherche scientifique se construit sur une série de problèmes bien localisés et répertoriés par le tenant (chercheur affirmé, groupe de chercheurs, apprenti-chercheur, etc.) de la recherche. C'est la formulation et l'agencement cohérent de ce questionnement qui donne ce que nous désignons par la problématique de recherche. Celle-ci, par explicitation des terminologies et des interrogations qui la sous-tendent, met en lumière le ou les problèmes à résoudre. La problématique est, à ce point, une construction cohérente d'un dispositif de recherche fait à partir de problèmes clairement posés. Elle constitue ainsi l'amont d'une recherche scientifique.

Cette problématique, une fois étayée, fait place à la formulation des hypothèses de travail. Quelques précisions sont nécessaires : une hypothèse est une proposition ou au moins une supposition faite en vue d'avancer vers la solution d'un problème. L'hypothèse se vérifie ou se réfute par des procédures expérimentales, par des raisonnements, par des mesures, par des simulations convenables (R. BRUNET & al, 1992).

L'avancement des sciences tend vers la précision et l'enrichissement de la définition des concepts : tel est le but essentiel des réflexions épistémologiques. Celles-ci seront également abordées dans le deuxième chapitre. Là nous tenterons d'une part de positionner épistémologiquement notre thématique ; d'autre part réfléchir sur la notion-clé (système littoral) et les terminologies émergentes en l'occurrence la biodiversité, le développement durable et l'écotourisme en géographie.

Au-delà de ces fondamentaux, il paraît nécessaire de présenter les méthodes, les outils et les techniques de travail dans le troisième chapitre. Tel est le menu de cette première partie.

CHAPITRE 1 : PROBLEMATIQUE ET HYPOTHESES DE RECHERCHE

Ce premier chapitre présente la problématique d'ensemble et les hypothèses de travail, car toute recherche commence par des hypothèses et un questionnement. La problématique d'un travail de recherche est une construction ou un exposé cohérent d'un dispositif de recherche, à partir de problèmes clairement posés. En revanche, une hypothèse est une proposition, voire une supposition faite en vue d'avancer vers la solution d'un problème donné.

La démarche géographique adoptée est basée sur l'hypothèse selon laquelle notre zone d'étude constitue un même système géographique. Elle se fonde sur la problématique biodiversité et développement durable sur un milieu littoral à dominante estuarienne.

1.1. Problématique

Longtemps marginalisés au profit des terres intérieures, les milieux côtiers constituent aujourd'hui un objet exceptionnel, aux enjeux multiples, dont il faut analyser l'état, les évolutions et les changements – à la fois dans le temps et dans l'espace – des différentes composantes en prenant en compte leurs interactions, leurs interdépendances, leurs interrelations.

Les littoraux ont souvent été délaissés par les populations au cours de l'histoire pour trois raisons essentielles. D'abord les zones de marais, par ailleurs peu utilisables, étaient hostiles car infectées par le paludisme ; puis, nombre de populations se retiraient à l'intérieur des terres pour éviter les raids de pirates qui sévissaient dans de nombreuses régions du monde; enfin le schème répulsif émanant de l'image chaotique et monstrueuse que les populations se faisaient de la mer (un néant, un au-delà, un abîme, un monstre, etc.).

Cependant, bien des littoraux ont été peuplés précocement en raison des avantages qu'ils pouvaient présenter. Aujourd'hui, l'aménagement des littoraux s'intensifie en raison de la littoralisation croissante du peuplement et des activités

économiques que vient amplifier la mondialisation de l'économie. On assiste alors à des mutations spectaculaires des sociétés littorales et de leur milieu de vie. «Une culture maritime renouvelée émerge sur les côtes et dans les cités portuaires»¹³. Pourtant, ce fait littoral est porteur de ruptures : rupture dans l'occupation de l'espace, rupture entre la mer et la terre, entre un espace de vie et un espace de travail, rupture dérivant des perturbations des équilibres naturels. L'avenir de cette interface fortement sollicitée et convoitée aujourd'hui, et où les risques d'érosion, de submersion et d'inondation menacent les établissements humains, ne peut que nous interpeller en tant que chercheur en herbe. A cela s'ajoutent les risques de pollutions découlant notamment des activités industrielles et des manquements de l'assainissement.

Au vu de ces menaces permanentes, un besoin de gestion cohérente de l'environnement côtier se fait particulièrement ressentir sur les littoraux allant de l'estuaire du Komo (Gabon) à l'estuaire du Muni (frontière naturelle du Gabon et de la Guinée équatoriale) dont les caractéristiques les plus frappantes sont les dissymétries entre les deux rives, la typologie des espaces littoraux : littoraux relativement urbanisés ou peuplés, littoraux industrialo-portuaires, littoraux de pêche, littoraux à tourisme embryonnaire et littoraux vides ou « sauvages ».

De plus, les nouveaux choix de politique économique décidés par l'État gabonais dès le début des années 1990 et très récemment l'État équato-guinéen, placent la recherche scientifique, singulièrement les thématiques géographiques et environnementales au cœur même de l'action gouvernementale. Une action visant, d'une part l'aménagement et la gestion durable des territoires et des Collectivités locales (la politique de décentralisation, cas du Gabon), d'autre part l'activité touristique nationale (nouvelle politique touristique pouvant conduire à la patrimonialisation et de fait à la touristification planifiée). Un travail portant sur les systèmes littoraux ne peut qu'être intéressant et profitable à des pays qui sont à la recherche d'une activité de substitution au moment de l'essoufflement de leur activité principale, l'exploitation des matières premières dont le pétrole et le manganèse (cas du Gabon), et d'un autre

¹³ RIEUCAU J. (1994) - «*Les sociétés Maritimes et sociétés littorales, quelle maritimité ?* » In *Maritimités*, pp. 13-29 ; ROUX M., (1997) – *L'imaginaire marin des français*, Paris, L'Harmattan, Coll. «Maritimes», 220 p.

(Guinée-équatoriale) qui, malgré ses nouveaux atouts en hydrocarbures, présente encore le visage d'un pays foncièrement agricole. Dans le pas de la diversification de son économie de rente, l'ancienne colonie espagnole tente également de valoriser ses nombreuses potentialités touristiques et ses forêts sempervirentes.

Pour sa part, le Gabon se doit de diversifier ses activités et exploiter les autres atouts naturels, longtemps marginalisés, à l'image de ses 800 Km de côtes et son domaine maritime. La marche vers l'accomplissement d'une mutation qui pourra mener ce pays à passer de l'État côtier à l'État maritime afin de pouvoir jouir de toutes ses richesses maritimes et littorales. Seulement, pour y arriver, encore faudrait-il que le gabonais opère une reconversion mentale radicale dans son rapport au travail et à l'espace littoral. Car, depuis longtemps, il a pris l'habitude d'évoluer, souvent avec bonheur et compétence dans les différents secteurs offerts par le tertiaire : courtages, banques, assurances, télécommunications et fonctionnariat en tout genre. Les retombées de l'exploitation des trois principales richesses du pays, le pétrole, le manganèse et le bois, suffisaient à dispenser les citoyens nantis de s'investir dans l'agriculture, l'élevage la pêche, le tourisme et l'artisanat. Aujourd'hui, l'épuisement des réserves pétrolières, le poids de la dette extérieure, la pauvreté grandissante, l'esprit d'assistanat permanent de plus de la majorité de la population nationale, l'explosion démographique urbaine et le chômage sont autant de problèmes qui amènent les pouvoirs publics à changer de cap.

A cela vient s'ajouter l'épineux problème de l'insuffisance des infrastructures routières. Le pays dispose d'un réseau routier atrophié au profit d'une voie ferrée au tracé contestable (le Transgabonais) et d'une poignée d'aérodromes disséminés aux quatre coins du territoire et desservis par des compagnies très peu fiables dont le seul souci est la recherche effrénée du profit. Les transports fluviaux et maritimes souffrent de la même tare.

La Guinée équatoriale a tendance à prendre la même voie que les autres pays exportateurs de pétrole de la sous-région (notamment le Gabon et le Congo) en optant pour une reconversion économique radicale : une économie d'exportation des ressources pétrolières compte tenu de la découverte de nouveaux champs pétroliers *off-shore*. Un pays foncièrement agricole, aux multiples atouts écotouristiques (Réserves de

faune et de flore, parcs et monuments naturels, monuments préhistoriques, richesses culturelles, etc.) et des possibilités de tourisme balnéaire et sportif (belles plages ensoleillées, climat favorable, possibilité de pêche sportive, eaux océaniques calmes, etc.), a tendance à les négliger de même que l'atout transfrontalier que constitue l'estuaire du río Muni. Une embouchure ouverte au système des aires protégées (*Sistema Nacional de Áreas Protegidas*) de l'intérieur des terres formant ainsi un corridor.

Mais, le paradoxe développement/protection de la nature en milieu humanisé, au sein des sociétés urbaines et rurales foncièrement pauvres dont la survie ne tient essentiellement qu'à l'exploitation des ressources de la nature, perçues collectivement comme un «don de Dieu», sera un des nœuds de notre réflexion. Ce «don de dieu», exposé à diverses formes de pression anthropique, est aujourd'hui victime, par endroits, des atteintes graves à l'environnement quand on sait que les modifications brutales des équilibres naturels d'un quelconque système naturel conduisent à sa disparition.

Sur le plan régional, le golfe de Guinée est entrain de devenir la deuxième province pétrolière du monde derrière le golfe Persique (OGOULAT D. et LOUNGOU S., 1998). En même temps, les pays de cette partie du continent se posent des questions sur la stratégie à adopter pour la préservation de l'environnement et la valorisation économique de la biodiversité des milieux littoraux. Cette première décennie du troisième (3^e) millénaire paraît plus prometteuse en matière d'écotourisme au regard des engagements pris à Johannesburg¹⁴ par la communauté internationale. Le Gabon et la Guinée équatoriale faisant partie intégrante du bassin du Congo, ont donc obtenu un accord de principe de la part des États-unis pour la valorisation économique de leur biodiversité. Nous y reviendrons plus loin.

Les estuaires du Gabon, de la Mondah (ou "baie de la Mondah") et du Río Muni, pris au sens paysager du terme, sont assimilés ici à un cadre de vie, donc à un environnement de vie quotidienne. Dans un contexte social et culturel, est-il fortuit de s'interroger sur les usages quotidiens de l'espace vécu par les diverses populations

¹⁴ Sommet de la terre tenue à Johannesburg en Afrique du Sud du 26 août au 4 septembre 2002, dont le thème principal était le développement durable.

locales, et sur l'idée que celles-ci se font de leur paysage littoral ? Dans cette perspective, tout aménagement des littoraux de ces interfaces maritimes constitue une entreprise dont les enjeux paysagers, bien que délicats, doivent être placés au cœur de l'analyse. Le paysage étant placé dans un contexte systémique, il y a donc une raison majeure au choix d'entrée dans les secteurs de notre zone d'étude par les faits inscrits dans l'espace et révélés par le concept de paysage.

Le paysage permet un état des lieux au moyen d'une analyse couvrante qui rende compte de manière globale de la combinaison des éléments ou composantes du territoire. Il faut alors partir du global au local, du général au particulier dans une démarche de type hypothético-déductif. Partir du «visible» qui révèle un certain nombre de faits historiques et donne des indications sur les modes de gestion de la biodiversité et sur les risques de dégradation de l'environnement. C'est dans la démarche utilisée lors de nos observations de terrain car le concept de paysage est particulièrement bien adapté à l'analyse de la gestion des ressources renouvelables par une société foncièrement rurale dans ses pratiques et usages, en ce sens qu'il retrace les processus de mise en valeur du terroir dans une dynamique spatio-temporelle.

La dimension de ces enjeux paysagers repose évidemment sur les paramètres culturels et sociaux d'un milieu. Autrement dit, une portion d'espace littoral habité reste un paysage construit dans l'évolution culturelle et sociale d'une communauté qui y vit. Tout l'intérêt social et culturel de cette étude s'articule alors autour des pratiques, de la perception, des signatures sociales, bref du fonctionnement du système spatial de ce littoral. Ainsi trois systèmes s'emboîtent : le système naturel, le système social et le système spatial au sein du *système estuarien*.

Au-delà de ces enjeux paysagers, d'autres plus économiques avec un masque environnemental font surface. Ils s'expriment par un regain d'intérêt des interfaces maritimes du Gabon et de la Guinée-équatoriale cette dernière décennie. La multitude d'acteurs (défenseurs, conservateurs, opérateurs économiques), au regard plus ou moins impuissant des populations locales, voire des décideurs, en est un signe probant. Cette appropriation du littoral par les ONG nationales et internationales, par les associations régionales ou sous-régionales, fait de cet espace un milieu carrefour de problématiques

diversifiées pouvant jouer un rôle capital dans le processus de développement durable de ces deux pays. «La zone côtière gabonaise et équato-guinéenne abrite plus de 65% de la population répartie en plusieurs centres urbains (surtout Port-Gentil, Libreville)» (J.-B. MOMBO, coord., 2000) et recèle une diversité biologique singulièrement riche soumise depuis peu de temps à une pression démographique notamment à Libreville et maintenant à Bata. Là, les problématiques urbaine et écologique s'affrontent mutuellement. A celles-ci, viennent s'ajouter les problématiques halieutique, juridique, économique et socio-politique dont l'ensemble s'exprime par une concurrence entre une dynamique écologique fragile (zones humides à faune et à flore spécifiques, écosystèmes anthropiques), les contraintes spatio-économiques (les fonctions industrielles, portuaires et touristiques consommatrices d'espace) et les exigences environnementales (pour la survie du système). Comment ne pas s'interroger sur l'organisation de cet espace « bioproductif » aux enjeux multiples ?

Toutefois, en raison de la profonde interdépendance du milieu et des activités, les programmes et les mesures techniques ne vaudront désormais que s'ils s'intègrent dans une pensée sociale et politique qui responsabilise les acteurs et leur donne les moyens de prendre l'initiative : un cadre social de réappropriation du développement par les citoyens et de réconciliation profonde non seulement des hommes mais aussi du savoir et du pouvoir. Le développement ne doit pas seulement être acceptable par la société. Il doit toucher l'esprit de celui auquel il est destiné par une harmonisation des objectifs de l'un avec la culture de l'autre. Les milieux littoraux estuariens étudiés, dans leurs dimensions aquatiques, biologiques, mais aussi culturelles et anthropiques, en raison de la multiplicité des fonctions qu'ils entretiennent avec les milieux environnants, ne peuvent être l'objet d'une simple protection ou conservation. Ils doivent être valorisés pour maintenir leurs fonctions physiques, chimiques, biologiques, écologiques, pour des raisons de biodiversité naturelle et culturelle et de pluriactivités économiques. Ces thématiques étant d'actualité à l'échelle planétaire, les pays de la région, notamment le Gabon et la Guinée équatoriale, en ont accordé récemment une importance particulière. Mais les questions relatives à l'écotourisme sur les littoraux gabonais et équato-guinéens possèdent encore un certain nombre d'inconnues auxquelles nous allons centrer notre questionnement.

Nos recherches, en s'inscrivant dans une logique de réflexion théorique sur l'apport de la géographie à la problématique environnement littoral et développement durable, doivent déboucher sur des propositions prospectives sous forme de modèles spatiaux de conservation de la nature (autrement dit de protection et de mise en valeur économique) de cette exceptionnelle biodiversité des estuaires et milieux environnants du centre du golfe de Guinée. Ainsi, notre problématique va s'articuler autour des trois grandes interrogations suivantes :

1. Peut-on analyser, dans un contexte systémique, l'organisation des triples interfaces (nature/société, terre/mer/fleuve et urbanité/ruralité) révélant en filigrane la dialectique : potentialités écologiques / diversité de pratiques et d'usages quotidiens ?

Comment appréhender, au moyen de la modélisation, l'évolution de cette organisation sous l'effet des tensions naturelles¹⁵ et des actions humaines ?

2. Comment concilier le développement de l'écotourisme (une dynamique) et la qualité de l'environnement (une inertie) au sein des pays en voie de développement à économie globalement centrée sur l'exportation du pétrole ? Autrement dit, les stratégies actuelles de conservation de la biodiversité littorale et l'alternative de l'écotourisme jouent quel rôle dans le développement de ces territoires ?

3. Comment concilier les tendances d'appropriation territoriale diverses sur un espace transfrontalier instable dans un but de développement durable ? Comment appréhender les rapports individuels ou collectifs des divers acteurs sur un environnement à valoriser ?

De ce questionnement trois volets, le premier vise essentiellement à répondre à l'impératif ou l'exigence méthodologique et conceptuel de ce travail. Les deux derniers constituent le point focal de cette thèse. Alors que la deuxième interrogation débouche sur la modélisation, la troisième tente de soulever une problématique géostratégique et sociétale dans un contexte de géopolitique instable auquel dépend partiellement la réussite des projets d'écotourisme gabonais et équato-guinéen.

¹⁵ Pris au sens de dynamiques internes des " micro-écosystèmes", des interactions, des interdépendances au sein d'un écosystème.

En optant pour une approche du développement durable *via* l'écotourisme pour une démarche systémique¹⁶, il est possible de répondre à ces trois interrogations. Ce faisant, nous mènerons une réflexion qui permette des comparaisons à l'échelle continentale, voire globale afin de mieux comprendre les tenants et les aboutissants des pratiques de l'écotourisme en tant que « tourisme à objectif de conservation », et un des moyens de parvenir au développement durable.

Le développement durable est une injonction à comprendre, à anticiper, à agir et à gérer. Notre travail se situe dans le champ de la gestion du développement de ce type de territoire et de la relation entre développement littoral et environnement littoral. Il ne pose pas la question de l'existence à part d'une dynamique de développement propre au littoral, mais plutôt d'un système littoral mettant en jeu des activités et des ressources naturelles particulières, le tout arbitré et régulé plus ou moins efficacement par des institutions et des lois plus ou moins adaptés à ce type de territoire. Cela étant, quelle est notre hypothèse fondamentale et comment s'articule-t-elle ?

1.2. Hypothèses

La répartition de la faune et de la flore africaine se réduit malheureusement de façon considérable d'année en année. Cette disparition est due à la diminution des écosystèmes forestiers (exploitations forestières notamment) mais aussi au braconnage excessif pratiqué par les villageois et les braconniers au bénéfice des centres urbains. Or l'utilisation durable de la biodiversité peut avoir des retombées économiques plus importantes que ces formes de prélèvement et garantir une sécurité alimentaire pour les populations locales.

Dans notre zone d'étude, l'hypothèse de travail va reposer sur le l'écotourisme comme « tourisme à objectif de conservation » bien que ce paradigme ne figure pas dans le libellé de notre sujet. Nous pensons que l'écotourisme transfrontalier, en tant que perspective économique, peut conduire à un processus approprié de développement durable à condition de bien mesurer à l'avance les effets pervers de cette activité socio-économique. Dans cette optique, l'écotourisme peut être vu comme un effort de

¹⁶ La démarche systémique est un mode de raisonnement, de questionnement.

collaboration entre les communautés locales, les intervenants touristiques et les protecteurs de la ressource, dont l'Etat, pour la préservation de certains espaces naturels ou la biodiversité qui servent de support local ou régional.

De cette hypothèse et selon notre perception de la zone étudiée, un tel type de développement écotouristique préconisé induit la participation de tous les acteurs, dont en premier les populations autochtones. L'application concrète du développement écotouristique, articulé par une réglementation adéquate va résulter d'une négociation entre les parties en cause (tous les acteurs : maîtres d'ouvrages, participants à une consultation publique, communautés locales, touristes, ONG et voyageurs), en vue de déterminer un équilibre durable entre les intérêts économique et écologique. Afin d'arriver à établir cet équilibre, une mise en théorie d'un modèle écotouristique apparaît inévitable (objectif premier de cette recherche). Mais, la mise en théorie de scénarios de pratique de l'environnement en milieu urbain ou rural ne doit pas constituer à elle seule une stratégie qui permette de gérer rationnellement la qualité de l'environnement et la beauté des paysages – difficilement remplaçables et non substituables une fois détruites – existantes dans ces milieux. Les deux pays étudiés disposent, chacun à son niveau, d'un arsenal juridique et réglementaire relatif à la protection de l'environnement. Ils disposent également d'une matière touristique considérable et de bons projets d'écotourisme depuis quelques années. Cependant, la pratique n'est pas souvent au rendez-vous. On reste alors dans une simple démarche ou logique idéologique à forte dominante politique : élaboration des projets de plans ou de programmes d'aménagement touristique restant somme toute dans une logique de planification.

Loin de nous démotiver, cela par contre nous incite à tenter de percer le mystère. Il faut alors essayer de dépasser cette démarche politicienne, plus institutionnelle pour arriver à une approche participative. Cette vision passe évidemment par une gouvernance participative des aires protégées, un mode de gestion élaboré et intégré au détriment d'un mode de gestion centralisé. Ainsi, peut-on arriver à développer un écotourisme communautaire qui assure des revenus tout en protégeant l'environnement.

L'environnement, l'écotourisme et le développement durable sont devenus aujourd'hui des maîtres-mots de notre société. Ils suscitent des financements de la part

des pays riches ou des organisations internationales. Ce qui favorise surtout la naissance de multiples groupes de défense de l'environnement et l'émergence de l'alternative du tourisme pour le développement durable. Or, il ne suffit pas de créer des associations, des ONG, des départements ministériels ou des programmes spécifiques si l'on n'a pas au préalable défini les objectifs, le ou les projets avant d'attirer les financements extérieurs. Bon nombre d'associations du Sud luttent pour la pauvreté ou la protection de l'environnement.

Le rêve touristique constitue aujourd'hui beaucoup plus pour le Gabon moins pour la Guinée équatoriale un moyen de préserver et protéger l'environnement biologique et surtout de diversifier leur économie par la valorisation de la biodiversité. Dans le cadre de la gestion durable de la forêt et de la protection de l'environnement, plus que jamais à l'ordre du jour, les infrastructures routières commencent à se développer. Une batterie de mesures attractives a été mise en place pour attirer les investisseurs privés à tenter de valoriser ces destinations équatoriales au potentiel touristique énorme afin d'inverser la tendance actuelle. L'activité touristique n'attire encore presque exclusivement les hommes d'affaires et non de vrais visiteurs amoureux de sports nautiques, de safari, de randonnée pédestre en forêt ou en savane, de pêche au gros, de botanique ou de faune.

Toutefois, il faut avouer que les sites touristiques existants, enclavés surtout à l'intérieur du pays, sont inaccessibles. Or l'accessibilité et la mobilité sont essentielles non seulement au bien-être d'une société mais aussi à la prospérité d'une économie. Il ne peut y avoir d'écotourisme sans mobilité et sans accessibilité. L'absence d'une politique touristique participative, pragmatique et opératoire, le manque d'initiative de « chartérisation », l'absence de promotion de la destination Gabon et d'une politique d'assouplissement en matière de visas touristique et d'entrée dans les parcs existants, sont autant d'éléments qui annihilent le rêve touristique.

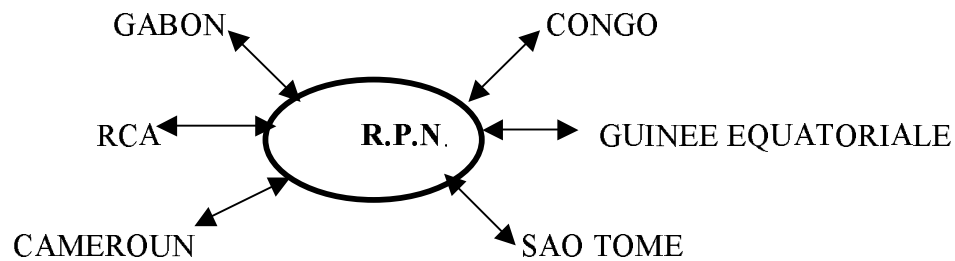
Ainsi, circonscrit sur un système littoral estuarien, notre hypothèse fondamentale porte donc sur l'écotourisme comme une alternative du développement durable des communautés locales et aussi comme facteur déterminant du *take-off* touristique dans le centre du golfe de Guinée. Une politique de protection de l'environnement intégrée à

une exploitation stratégique du patrimoine naturel et culturel peut être un modèle de développement durable pour les pays du golfe de Guinée.

1.3. Formalisation de notre hypothèse de recherche

La mise en commun des politiques touristiques nationales pour le bénéfice de la région du golfe de Guinée peut apporter des solutions économiques au moment où l'activité touristique mondiale connaît une croissance sans précédent. Considérant la multiplicité et la grande diversité biologique de leurs parcs nationaux, les Etats du centre du golfe de Guinée devraient mettre en place un réseau d'aires protégées (Fig. 3 ci-après) ouvert à l'écotourisme où les bénéfices sont équitablement partagés. De plus, ils devront établir des partenariats en vue d'un tourisme de développement durable et mettre un outil commun d'évaluation des progrès accomplis en matière de développement durable. Pour cela, il faudrait qu'il y ait d'abord un échange d'informations et de compétences en matière de tourisme durable entre ces pays.

Fig. 3 : Schématisation du RPN (réseau de parcs nationaux)



Source : Bingono Meba E. N., 2004

A l'échelle nationale, chaque pays doit avoir des structures et des hommes compétents pour des questions aussi sensibles. Le développement durable exige que « le meilleur moyen de traiter des problèmes environnementaux est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient. Au niveau national, chaque individu doit avoir accès aux informations relatives à l'environnement que détiennent les autorités publiques, y compris aux informations relatives aux substances et activités dangereuses dans leurs collectivités, et avoir la possibilité de participer aux processus de prise de décision » (Principe 10, *Déclaration de Rio*, 1992). Le succès d'un développement durable est conditionné par une réelle implication de tous les acteurs aux

processus de décisions. De plus, une véritable synergie doit exister entre les organisations, les populations locales et les projets de conservation des écosystèmes et de développement durable.

La création par exemple d'un forum de discussions et de concertation au Gabon dénommé Réseau-Environnement-Gabon présage un avenir prometteur. La seule inquiétude réside sur le fait que celui-ci soit encore limité aux seules ONG oeuvrant pour la conservation de la biodiversité et le développement durable. Ce n'est donc qu'un collectif d'ONG environnementales gabonaises. On retrouve de telles structures notamment au Cameroun, au Congo et en RCA.

A l'échelle sous-régionale donc du réseau d'aires protégées, il ne suffit pas de créer une structure dirigeante, mais il faut la doter de moyens d'action et créer un climat favorable à l'exercice de ses programmes. L'ACDAC (Agence pour la Conservation et le Développement en Afrique centrale), le RAPAC (Réseau d'Aires Protégées d'Afrique Centrale) et l'ADIE sont trois initiatives qui répondraient aux préoccupations de notre hypothèse. Nous exposerons plus loin leurs principaux objectifs afin de mieux comprendre leurs rôles dans la conservation de la biodiversité et le développement durable.

CHAPITRE 2 : APPROCHE CONCEPTUELLE

La recherche géographique, comme toute recherche scientifique, s'appuie sur un ou plusieurs concepts. Qu'est-ce qu'un concept ? Terme très prégnant dans les milieux scientifiques, de *con-capere* (saisir ensemble), le concept désigne « une représentation générale, de nature abstraite, clairement définie et même consensuelle, susceptible de guider la recherche et de fonder ses hypothèses » (R. BRUNET, 1993). Le concept ne peut donc se réduire ni à la notion, terme qui reste plus flou, ni à l'idée qui est plus personnelle et moins précise.

Cette réflexion qui s'appuie sur le concept de système littoral, un concept « contenant » (un concept général offrant une assise à d'autres concepts) de notre problématique générale, va partir des termes et notions clés du sujet. Il n'est de réflexion théorique sans cadrage et définition des mots clés qui la sous-tendent notamment la biodiversité, l'écotourisme et le développement durable.

2.1.-Définitions et terminologies fondamentales

2.1.1. Le système

De la racine grecque *systema* (assemblage, composition), un système est un ensemble cohérent d'éléments en relation les uns avec les autres. Pour Von BERTALANFFY, dans sa *Théorie générale des systèmes*, un système est un « complexe d'éléments en interaction ». Dans son approche, l'auteur introduit la notion de « complexe » qui sous-entend une certaine complexité au sein de la structure. En effet, les éléments du système sont liés par des actions réciproques, ils s'interagissent. Il y a là une dynamique interne qui définit le système qui, amène Joël de ROSNAY (1975) à concevoir le système comme un « ensemble d'éléments en interaction dynamique, organisé en fonction d'un but ». Cette définition introduit un nouveau vecteur : l'objectif. Peut-on ainsi considérer que tous les systèmes ont un but, une finalité en soi ? Que dire à ce titre des systèmes naturels ? Partant des dimensions énoncées dans les trois premières définitions, E. MORIN (1977) aboutit à la définition suivante : un système est une « unité globale organisée d'interrelations entre éléments, actions ou individus ». Si l'on s'en tient à l'affirmation de J.-L. LEMOIGNE (1990), la définition

de E. MORIN « effectue un saut épistémologique en passant d'une cohérence au niveau des constituants à une cohérence entre les relations ». En résumé, un système peut être défini comme un ensemble cohérent, organisé d'éléments identifiables, interdépendants (c'est-à-dire liés entre eux par des relations telles que si l'une d'elles est modifiée, les autres le sont aussi et par conséquent tout l'ensemble du système est modifié, transformé) et non hiérarchisés. Il possède une structure et un état à un moment donné. C'est également un ensemble borné dont on définit les limites en fonction des objectifs visés. Il peut être ouvert sur l'environnement ou fermé, de même qu'il peut être en équilibre ou évoluer. Il est aussi des systèmes complexes.

Un système est dit complexe s'il est « fait d'un grand nombre d'éléments qui interagissent de façon complexe », et dont « le tout est plus que la somme des parties, non pas en un sens métaphysique, mais au sens fort et pragmatique. Etant donné les propriétés des parties et les lois de leurs interactions, l'inférence des propriétés du tout n'est pas une question triviale »¹⁷. Le système complexe est donc composé de sous-systèmes qui, à leur tour, ont leurs propres sous-systèmes, etc. Il prend alors la forme d'une arborescence ou d'une hiérarchie. Herbert A. SIMON le nomme système hiérarchique ou (arborescent) ou par arborescence (p. 172).

En parlant de système, les géographes ont évidemment emboîté le pas des chercheurs des sciences voisines par des appréhensions somme toute diverses de leur champ d'étude, l'espace. Partant du monde humanisé qu'ils considèrent volontiers comme un système : le *système Monde*. Pour O. DOLLFUS (1984), « le Système-Monde (S.M.) est formé par la trame des flux nés des relations entre États, firmes et cultures, et s'exprime par les interactions nouées entre les différentes parties de l'humanité ». De cette définition, on voit nettement les caractères fonctionnel et structurel du système. L'interactivité, l'interrelation et l'interdépendance peuvent réguler et dérégler les diverses situations de ce système. Le reproche que l'on peut faire à cette définition est d'être réductrice, car les paramètres physiques constituant l'écosystème ne sont pris en compte que par rapport aux objectifs de productions, aux stratégies et aux possibilités technologiques des populations du monde. Les géographes se sont penchés également sur les unités spatiales (système spatial, système agricole,

¹⁷ SIMON H.-A., (1991) – *Sciences des systèmes, sciences de l'artificiel*. Paris : Bordas pour la traduction française, Dunod, Coll. Afcet Systèmes, p. 172.

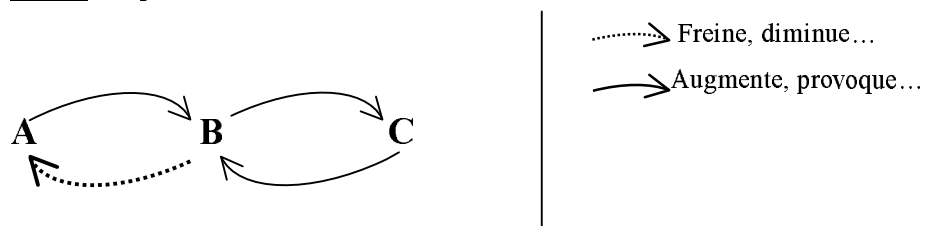
système agro-industriel, système de villes...) pour des approches humaines et économiques des problématiques géographiques. La théorie des lieux centraux ou places centrales de CHRISTALLER (1933) peut être appréciée sous cet angle en ce sens qu'il y a polarisation, c'est-à-dire un tissage de liens d'interrelations. De même, en géographie urbaine, on peut citer les modèles de J. W. FORESTER et de E. W. BURGESS qui donnent une représentation relativement complexe de la ville. A. Dauphiné aborde le système d'abord en tant qu'apport théorique de la biologie à notre discipline, puis spatialement. Il estime que son transfert en géographie doit approfondir nos connaissances sur l'émergence de nouvelles formes spatiales. Le géographe devrait tirer de riches enseignements de cette « modélisation », et mieux comprendre la systémogénèse (la naissance) d'un espace, polarisé ou anisotropique (pour la définition cf. Tab. 1). Selon lui, « la plupart des systèmes géographiques sont des systèmes dynamiques semi-stationnaires : malgré le renouvellement continu de leurs éléments, l'organisation fonctionnelle, spatiale, voire temporelle, reste stable » (*Chaos et fractales et dynamiques en géographie*, 1995, p. 7).

Les géographes physiciens avaient déjà utilisé ce concept pour des thématiques dynamiques : système morphogénique, système d'érosion, système de failles, système hydrologique, hydrosystème, géosystème. Ce qui est à noter chez les géographes c'est l'emploi récurrent du qualificatif. Cela dénote de l'emprunt et surtout de l'adaptation du concept aux exigences de leur discipline. C'est le cas par exemple du concept de « géosystème » introduit depuis 1968 dans la géographie française par Georges BERTRAND en vue de décrire des interactions des composantes naturelles d'un lieu. A l'heure actuelle, le concept devient très usité en géographie mais toujours accompagné d'un qualificatif.

Les systèmes géographiques se représentent *a priori* sur un espace. Leur organisation, le plus souvent croissante de l'espace, est étudiée par l'analyse systémique, dite parfois la géographie systémique. Celle-ci s'intéresse pour l'essentiel aux dynamiques du système et aux actions réciproques entre les éléments : interactions (action et rétroaction positives ou négatives). Les rétroactions négatives limitent les effets cumulés des interactions évitant ainsi l'emballement ou la dégradation du système. Leur insuffisance dans un système peut entraîner sa mort compte tenu de

l'effet des rétroactions positives qui tendent naturellement au gonflement du système et finalement à son explosion. Le cas contraire entraîne évidemment l'implosion du système. Pour qu'un système puisse se maintenir au cours du temps, il faut essentiellement que les boucles de rétroactions positives soient contrôlés par les boucles de rétroactions négatives. Car les rétroactions positives tendent à accroître les divergences (« la mort en puissance ») tandis que les rétroactions négatives ont pour finalité la convergence vers un but (ROSNAY J. de, 1975). Ainsi, tant qu'il n'y a d'interactions (fig. 4, ci-dessous), donc de boucles, il n'y a pas de système.

Fig. 4 : Représentation d'une boucle de rétroactions



Par rapport à son caractère transdisciplinaire, le terme de système a donc évolué de l'état de notion au concept à tel point qu'il soit au centre de plusieurs méthodes, théories, concepts dérivés, voire de néo-concepts qui sous-tendent moult recherches aujourd'hui. C'est dans cette optique que nous comptons l'utiliser, car il s'apprête à la modélisation et à la prévision.

2.1.2. Le littoral

Le terme de littoral apparaît dans la littérature française au XVIII^e siècle. Pourtant réel dans ses activités, ses formes voire dans ses paysages spécifiques, le littoral reste sans définition et limites précises. Le concept baigne dans un flou sémantique laissant tout de même place aux interprétations des différents acteurs et spécialistes du domaine littoral.

Dans son sens le plus large, le littoral concerne toute la région située sous l'influence directe mais aussi indirecte de la mer. A première vue, sa définition paraît simple et il est perçu comme une rupture nette, la ligne le long de laquelle se touchent la terre et la mer. Pourtant, le mot est parfois utilisé pour désigner la partie de la mer ou de l'océan proche de la terre, comme dans l'expression pêche littorale, mais également,

voire souvent pour désigner la partie de la terre ou du continent proche de l'océan ou de la mer. Bref, le littoral est une notion très ambiguë et complexe à tel point qu'elle soit l'objet de définitions souvent généralisantes ou plutôt simplistes. Le terme dépend à la fois des variables spatiales souvent indéfinies et instables (linéarité, épaisseur), de la structure du continent, de l'influence des processus marins et continentaux dont tous sont sous le contrôle des agents atmosphériques intégrés par le climat. Le littoral est aussi confondu aux termes de rivage et de côte bien que tous trois puissent avoir la même signification, celle de zone de contact direct entre la mer et la terre, mais assez mal délimitée. Malgré toutes ces difficultés, des définitions relatives à un territoire précis, aux courants ou options de réflexions (géographie physique, humaine, économique, culturelle, sociale, politique, et autres disciplines qui s'intéressent à ce milieu de vies) et à l'espace (domaine, région, zone, secteur etc.) abondent.

Selon BRUNET et al. (1993), le littoral est un « rivage maritime ou lacustre ». Or, le « terme de rivage est souvent réservé au contact direct entre la mer et la terre » affirment (BAUD P. et al. 1997), donc à la zone de battement des marées, dite *zone interdittale* (GUILCHER A., 1964). Tous les littoralistes s'accordent aujourd'hui sur le concept d'*estran* (GUILCHER A., 1964) pour désigner cette zone comprise entre les niveaux des basses et des hautes eaux, car il ne prête pas à une double interprétation, à l'image des termes de rivage et de côte proprement dits (relief dominant l'estran et situé au-dessus du niveau de haute mer). DOUMENGE F. (1965) préfère utiliser le terme de côte qu'il assimile au littoral. Le « contact entre océans et continents donne naissance à un cadre original : la côte » qui désigne, à son avis, le concept de littoral.

Le littoral, d'après VIGARIE A. (1979), est « intégrée à la notion de triptyque portuaire et à la notion de façade industrielle côtière, ouverte sur l'horizon marin ». L'auteur utilise la terminologie de *versant maritime* pour ainsi résumer. Le triptyque portuaire se résume à l'ensemble des trois espaces organisés en vue de la circulation d'une marchandise dans un port. Il s'agit de l'arrière-pays, du port lui-même et de l'avant-pays marin. Chacun de ces trois espaces a ses spécificités quant à son organisation, son animation, son mode d'utilisation. Alors que la *façade industrielle côtière* désigne une région littorale ou maritime dont le développement économique est lié à la mer.

Le littoral est aussi défini à partir des activités menées par les populations locales. C'est ainsi que le géographe RIEUCAU J. (1986) le conçoit comme étant un espace à trois aires : l'espace maritime correspondant à l'avant-pays côtier, l'espace-contact, au sens de DOUMENGE F. et de CORLAY J. P. (1982) et l'espace continental ou arrière-pays côtier. Les grandes activités littorales et économiques mondiales s'y concentrent. Le littoral devient alors aux yeux de certains auteurs (surtout économicistes) à l'image de BRUNET R. (1990) — initiateur de cette métaphore — comme une *synapse* c'est-à-dire un lieu de communication géographique, d'échange, de transbordement, de transfert ou de rupture. Il importe de préciser que l'espace-contact de CORLAY J. P. constitue « une des discontinuités majeures de l'écorce terrestre [...], une terminaison de l'œkoumène, [...] et une ouverture sur un des derniers espaces pionniers de la planète ». S'agissant de ces discontinuités et surtout de leur rôle dans l'organisation spatiale du monde à toutes les échelles, J.-C. GAY (1995)¹⁸ contribue à l'enrichissement de la définition précédente. Les discontinuités sont, soit les formes spatiales provenant d'une rupture dans l'évolution d'un phénomène à l'origine de structures auréoles ou bandées, soit des interfaces entre deux ensembles spatiaux différents. C'est là qu'il parle de lignes de contact entre la mer et la terre, considérés comme des rivages extérieurs. Ce sont, ajoute-t-il, des « lieux d'échange, de rencontre et d'innovation organisés par des villes commerçantes et dynamiques ».

Une approche notionnelle et conceptuelle à forte empreinte physique est faite d'abord par GUILCHER A. (1965) mais en considérant le littoral comme une zone interdite caractérisée par l'«interpénétration des domaines terrestre, littoral et sous-marin», puis par son disciple PASKOFF R. (1985) qui, utilise le terme de côte et qu'il assimile à une « nouvelle frontière ». Pour reprendre ces termes, les « côtes sont situées au contact de la lithosphère, de l'hydrosphère et de l'atmosphère ». CABANNE C. (1992) lui, parle de littoral. Il le considère comme une « aire de contact entre la terre et la mer » et ajoute que le littoral « comprend tous les espaces où la mer intervient par le jeu des marées ». Pour CLARY D. (1993), le « littoral est l'interface de trois milieux biotiques : un terrestre, un marin et un atmosphérique ». Selon GOUIX G. et LE ROY

¹⁸ - GAY J.-C., (1995) - *Les discontinuités spatiales*, Economica, 112 p.

R.¹⁹, « le littoral considéré comme étendue, une bande, est caractérisé par l'idée de dynamisme. Il intègre l'avant-côte pour l'étude des processus littoraux, des espaces situés en arrière du trait de côte où se fait sentir encore l'influence marine ». Le littoral est alors un espace de transition (lieu d'interpénétration) ou un espace-tampon considéré comme une surface.

JOLY F. (1997) use de l'expression « espace littoral » qu'il définit par un étagement. En effet, selon l'auteur, l'espace littoral se compose de trois étages :

- l'étage infralittoral ou l'avant-côte ou avant-plage : c'est la partie du littoral submergée en permanence et dominée par l'action des agents géodynamiques marins (houle, vagues, courants) ;

- l'étage mésolittoral ou zone intertidale ou estran : partie du littoral alternativement couverte et découverte par la mer et où interfèrent les actions dynamiques atmosphériques marines et continentales ;

- l'étage supralittoral ou l'arrière côte ou arrière-plage : c'est la partie qui subit directement les effets des agents géodynamiques atmosphériques et continentaux, et indirectement l'influence du voisinage marin (humidité, vagues, embruns, ...). Le supralittoral est séparé du mésolittoral par le trait de côte (niveaux des marées hautes). Les deux premiers niveaux se jouxtent par la laisse de basse mer.

Le littoral, selon BAVOUX J.-J. (1998), est « un ruban à géométrie très variable ». Cette définition intègre les termes avant-pays côtier et arrière-pays côtier que nous venons d'évoquer. Cette approche du concept de littoral est à mettre en relation avec celle de MARCADON J. (1999) qui préfère la terminologie de *bande*. Pour le premier, le littoral est une « bande, à l'intérieur de laquelle les contacts terre-mer se déplacent ». Il y a là, en plus de l'idée de contact, celle de mobilité du milieu physique soumis surtout à la dynamique marine. Le second conçoit le concept comme étant « la bande d'espace de contact, une interface entre la mer et la terre ». Il précise toutefois que cette bande varie en largeur selon la configuration topographique. De là, le littoral ne peut se réduire à la simple ligne de rivage ou trait de côte qu'il intègre. Il pousse la réflexion en mettant en relief les spécificités de cet espace et précise que le « littoral a

¹⁹ GOUIX G. & LE ROY R., (1994.) – « Un modèle graphique du droit du Littoral », Mappemonde, 2, pp. 5-8.

entre autres spécificités celle d'être le lieu de tous les passages, des arrivées et des départs, c'est le commencement [...] des territoires terrestres, comme des territoires marins, c'est l'ouverture sur le monde, chargé d'un imaginaire puissant comparativement aux frontières intérieures des espaces nationaux ».

BOUSQUET B. (1990), CLARY D. (1993), PIBOUBES R. (1994) et CORLAY J. P. (1995) et bien d'autres géographes s'inscrivent dans une approche à dominante humaine mais où le rôle des paramètres naturels est également déterminant. Le premier utilise une typologie intéressante du concept de littoral. Il parle de *littoral de nature*, *littoral d'œkoumène* et *littoral d'institution*. Le littoral de nature est une « zone sous la dépendance de la dynamique et de l'énergie du milieu ». Le littoral d'œkoumène comprend « les activités que la mer et la côte suscitent potentiellement, cohabitent, à des degrés divers de conflits, sur le littoral » alors que le littoral d'institution est celui qui est « régi par des textes législatifs et réglementaires ». Pour CLARY D. (1993), « le littoral porte les sociétés littorales, différentes des sociétés maritimes et des sociétés continentales ». Il considère le littoral comme un écosystème d'interface. Pourtant, le concept d'écosystème est réductif et exclusif, à tel point que PIBOUBES R (1994) associe les faits humain et naturel : le « littoral est cet espace dont les formes, les réalités naturelles, physiques ou vivantes, mais aussi le travail ou le loisir, et jusqu'aux comportements et mentalités des habitants, sont modelés par la proximité de l'océan et le jeu des relations avec la mer ». Cette définition révèle une spécificité très importante, l'interrelation et le jeu interactif de la Nature et de l'Homme. Elle débouche sur la conception de CORLAY J. P. (1995) qui fait intervenir le concept de système littoral (cf. *supra*). Ces approches s'allient avec la « conception économique et sociale du littoral, plus terrienne, qui privilégie l'aspect humain, les zones et les formes d'occupation de l'espace par les activités liées à la mer ou bien aux échanges maritimes ainsi que leur aire d'influence »²⁰.

Les scientifiques²¹ approchent le terme sous l'angle naturaliste et maritime. Partant des physiciens qui considèrent le littoral comme « tout le domaine de la dynamique des eaux littorales », là encore il n'y a aucune référence spatiale (étendue, limites, la profondeur). Doit-on alors se replier au point de vue des morphologues pour

²⁰ R. Piboubès in *Atlas du littoral de France*, chap. 19, p. 12.

qui le littoral « est la zone, plus ou moins étendue selon la marée, où s'exercent les forces qui modèlent le tracé et l'évolution de la côte ». Cette définition intègre tous les modelés littoraux (falaises, plages, dunes, etc.). Les biologistes et les écologistes adoptent une position très réductrice, ne relevant que de la vision écosystémique. Leur littoral concerne « tous les étages de la vie, des plus hauts niveaux humectés d'embruns jusqu'à la limite sous-marine des algues les plus adaptées à un faible éclaircissement ».

Au total, sans pourtant plonger dans des débats déterministes, retenons tout de même que le littoral est d'abord une donnée de géographie physique. Toute définition du concept devra a priori intégrer ou partir du fait naturel au sens physique du terme. Car on ne peut guère parler de littoral s'il n'y a pas d'abord cette spécificité qu'est le contact entre la mer et la terre. C'est ainsi que l'opinion la plus commune s'accorde à cette conception du littoral : « un monde particulier, étendu de part et d'autre de cette marge mouvante qui confronte terre et mer »²². Outre les terminologies évoquées, d'autres sont couramment usitées par les littoralistes : il s'agit du retro-littoral, littoral et du pro-littoral.

En rapport à tout ce qui précède et aux objectifs de notre recherche, il convient de plancher sur la notion d'estuaire, dernier mot clé de notre sujet.

2.1.3. L'estuaire

Un estuaire est la partie aval d'une vallée alluviale soumise aux marées (cf. Fig. 5, p.50). C'est une embouchure d'un fleuve ou partie terminale du fleuve, de forme évasée, où se fait sentir la marée. Celle-ci, remonte le cours d'eau, parfois sur de nombreux kilomètres. C'est aussi une embouchure dans laquelle la sédimentation est insuffisante pour faire progresser la terre vers le large, mais peut colmater les irrégularités du tracé, et ainsi déterminer un chenal principal.

Du point de vue dynamique, l'estuaire est un milieu hydrologique où la forme du contact entre les masses d'eaux salées et les masses d'eaux douces intègre les effets de deux interfaces : une interface dynamique avec le jeu du flot et du courant fluvial, et une

²¹ D'après R. Piboubès, *op. cit.*

²² Tiré de R. PIBOUBES, *op. cit.*

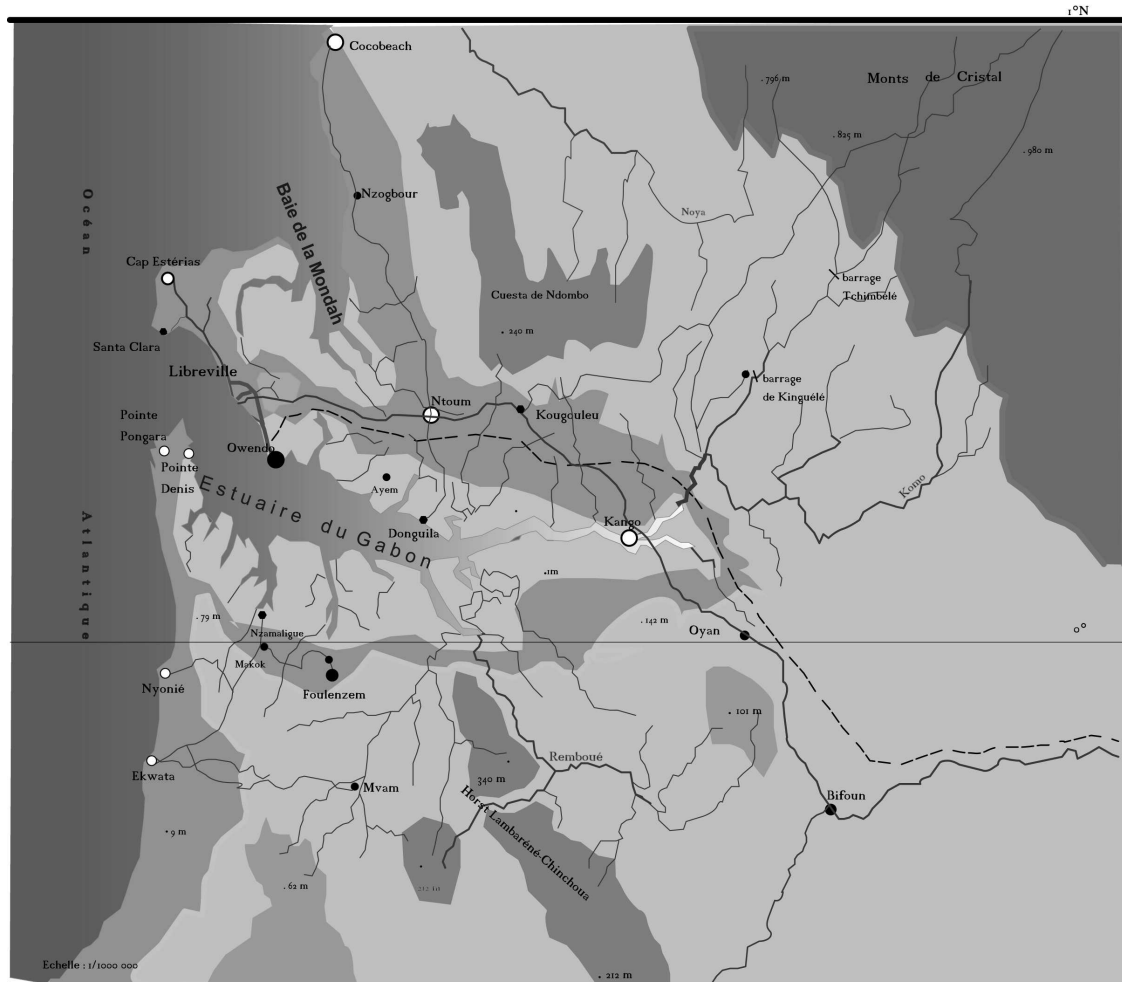
interface de densité causée par la salinité et la température différentes entre mer et fleuve. Généralement, ces interfaces définissent un front hydrologique en biseau, très mobile, par lequel l'eau océanique plus dense passe sous l'eau fluviale. Cette dynamique de front explique la mise en place des vasières d'embouchures le long des rives. La dynamique hydrologique des estuaires implique divers processus et mécanismes (le flot, le jusant, la marée dynamique, la marée de salinité, l'intrusion saline, la salure, la turbidité ...). L'estuaire est aussi caractérisé par l'unicité de son chenal dans lequel existe une zone de turbidité maximale appelée « bouchon vaseux »²³ (matériel sédimentaire fin piégé par le front hydrologique) qui peut avoir de temps en temps un volume considérable. Il peut être expulsé hors de l'estuaire lorsque de fortes crues fluviales sont accompagnées par de grandes marées (PASKOFF, 1985). C'est donc un lieu de sédimentation importante.

D'un point de vue géomorphologique, l'estuaire est une « profonde indentation du rivage correspondant à l'embouchure d'un fleuve, soumise à la marée et balayée par les courants » (JOLY F.). COQUE R. (1998) précise qu'il s'agit d'une embouchure aux anfractuosités colmatées par des accumulations sédimentaires délimitant un chenal dont le façonnement dépend de l'activité des courants de marée qui relayent vers l'avant celle du cours d'eau. Il faut préciser que, pour un géomorphologue, cette embouchure qui est surtout celle d'un cours important, s'évase vers l'aval sur une côte à faible relief.

Contrairement aux géographes et géomorphologues qui usent de l'acception *sensu stricto* du terme estuaire, les géologues eux l'utilisent dans un sens très large (là n'est pas notre propos). L'estuaire, au sens strict, se distingue d'autres formes littorales dues à l'ennoyage par la mer de vallées continentales (cf. Fig. 5, p.50), à l'exemple d'un ria (vallée jeune, profonde, creusée par un cours d'eau dans des terrains résistants, largement envahie par la mer), d'une calanque (crique rocheuse ou ria étroite et courte, à versants raides, entaillant des terrains calcaires) et d'un fjord (vallée d'origine glaciaire, occupée par la mer).

²³- Terme emprunté à L. GLANGEAUD (in R. PASKOFF, 1985) qui l'a utilisé pour la première fois dans le cadre de ces recherches sur la Gironde.

Fig. 5 : l'estuaire du Gabon et sa région : aperçu physique



Source: Dessin : BINGONO MEBA E. N. d'après carte IGN.

- Village, Campement
- District
- Tourisme embryonnaire tourné vers Libreville
- Commune d'agglomération
- Chef-lieu de Département
- Limites de l'Agglomération de Libreville

Echelle: 1/1000 000

- Voie ferrée
- Voie locale
- Voie régionale
- Voie nationale
- Autoroute
- Cours d'eau
- Crrique

- Massif montagneux
- relief de cuesta et horst
- Hautes collines isolées et plateaux élevés
- Pénéplaine intérieure à monotonie collinaire.
- Plaines littorales à demi-orange
- Mangrove et marécages

Les estuaires se sont formés là où la charge fluviale était insuffisante pour que le colmatage du cours d'eau inférieur de la vallée suive au même rythme la remontée du niveau de base, rapide à l'échelle géologique du temps, puis qu'elle a été de l'ordre de 100 m en 10 000 ans (PASKOFF R., 1985, 1998).

2.1.4. La notion de biodiversité

Le terme de biodiversité est apparu au milieu des années 80. Elle dérive de l'expression « diversité biologique » apparue un peu plus tôt. La biodiversité étant donc une contraction de la diversité biologique, elle se présente comme synonyme du vivant, de la vie. C'est une notion fédératrice dans lequel le naturel, l'artificiel et le culturel jouent un rôle fondamental. Qui dit vivant dit dynamique. La biodiversité est une propriété fondamentale de tous les systèmes vivants à tous les niveaux de la hiérarchie biologique, des molécules aux écosystèmes. Elle soulève à cet effet des questions liées à sa complexité.

La biodiversité peut aussi être définie comme « un système en devenir, situé dans les dynamiques de l'évolution. Selon les scientifiques, elle permet au vivant de s'adapter à des environnements qui changent au fil du temps, garantissant ainsi la poursuite des processus évolutifs. On reconnaît aujourd'hui que les activités humaines en font partie. L'homme n'est plus agent extérieur à la nature » (LARRERE C., 2000)²⁴. L'homme a donc un double pouvoir : celui de détruire et celui de maintenir la biodiversité. La biodiversité apparaît ainsi comme un objet soumis à la volonté ou aux humeurs de l'homme. Il faut avouer que l'idée de conserver la nature dans son intégrité est illusoire dans la mesure où l'homme y vit et imprime des marques. Les signatures humaines ou sociétales doivent être aujourd'hui considérées comme partie intégrante de la diversité biologique. En revanche, l'homme doit mesurer les conséquences de ses actes sur la poursuite des processus évolutifs afin de les réguler.

2.1.5. Un concept émergent : la « méditerranée guinéenne »

Le terme « méditerranée » recouvre un concept plus qu'une réalité, une volonté géostratégique, un projet, c'est-à-dire qu'il n'est pas réductible à l'espace précis auquel nous avons coutume de le cantonner. Un lieu est unique, un concept est transposable, sous certaines conditions de relative similitude. Et surtout, c'est le projet qui le sous-tend que l'on cherche précisément à valoriser (François GUICHARD, 1998)²⁵.

²⁴ *Le Courrier de l'UNESCO*, mai 2000.

²⁵ « La Méditerranée atlantique », in *L'Atlantique, un regard géographique, Historiens-Géographes*, n° 363, pp. 257-263.

«Le mot politique Méditerranée [...] est issu d'un adjectif "méditerrané" qui apparaît au XVI^e siècle et qui s'applique à qualifier ce qui est au milieu des terres, séparé des continents» (RUEL A., 1991), d'où l'expression « mer intérieure ». Selon cet auteur, une méditerranée est donc une étendue d'eau au milieu des terres. Les méditerranées ont donc pour principale similitude un modèle spatial qui consiste en un « liquide » : la mer et un « solide » autour : la terre. La Méditerranée est également un espace mythique car il y a convergence d'espairs et de rêves de la part des locaux (TAGLIONI F., 2000), ajoutons-en les convoitises venant de l'extérieur. Une sorte de construction de l'esprit qui s'incarnerait dans un espace, « un vide encerclé de pays » (FERRIER, 1992).

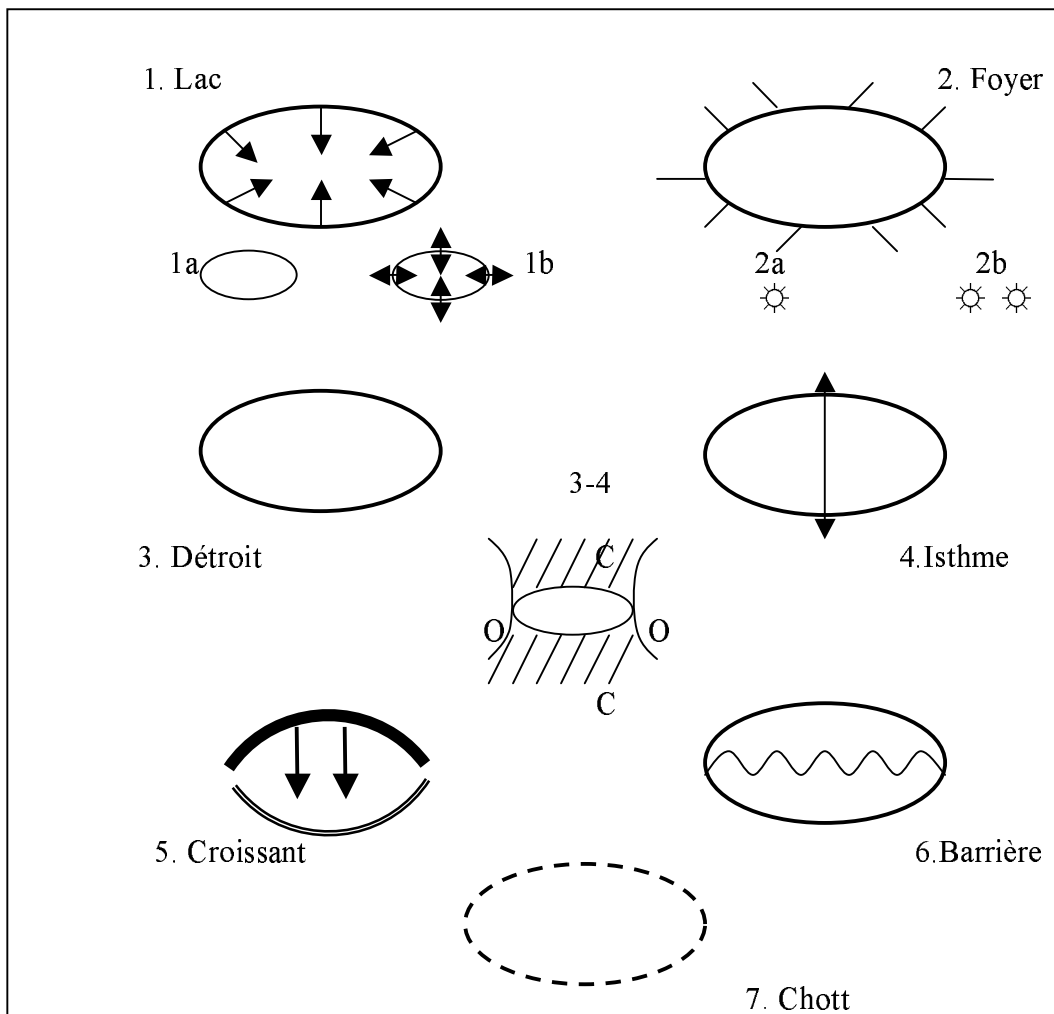
L'idée de « méditerranée guinéenne » n'est pas encore acceptée par l'ensemble de la communauté des géographes. Déjà, Fernand BRAUDEL soulignait qu'« il y a la Méditerranée et le reste du monde », donc une seule méditerranée. Or, HUMBOLT puis RECLUS avait déjà observé des ressemblances entre ces espaces géographiques. S'appuyant sur des réflexions de ces derniers, Olivier DOLFUS²⁶, dans son essai d'analyse du concept de « méditerranée », admet l'existence de trois méditerranées à travers le monde (la mer Méditerranée, la mer des Caraïbes et la mer de Chine méridionale) dont les structures se prêtent à des comparaisons : appartenance de leurs rivages à des ensembles géographiques plus vastes et différents par leurs champs culturels et leurs niveaux de développement, d'où des dissymétries mais aussi des lieux de métissage et des foyers de rencontres, des axes majeurs de communication, des aires de transit entre les pôles extérieurs. Ces trois méditerranées ont des histoires et des environnements différents. Mais, au-delà de ces différences, il convient d'en déceler des configurations spatiales comparables, qu'elles soient actuelles ou héritées.

Roger BRUNET (1995) vient essayer de lever la difficulté quant à la définition et à la conceptualisation de l'idée de méditerranée. Il part du principe qu'une méditerranée « est un ensemble quasi fermé, formé par un rivage relativement continu,

²⁶ DOLFUS O., 1995 – « Méditerranées, essai d'analyse géographique », *L'Espace géographique*, n° 3, pp.193-199.

entourant une masse d'eau de dimension suffisante pour que le rivage soit lui-même différencié des terres d'arrière-pays, et que les liaisons ne soient pas immédiates, mais assez limité pour que la navigation soit aisée et les trajets d'assez courte durée. » Il formule une série de modèles de méditerranées fondés sur des hypothèses précises (cf. Fig. 6, p.53). On dénombre sept modèles au total : le lac, le foyer, le détroit, l'isthme, le croissant, la barrière et le chott.

Fig. 6 : Modèles de méditerranées selon BRUNET



Source : BRUNET R. (1995), « Le concept de Méditerranée », *L'Espace géographique*, 3, Paris, pp. 193-226.

Disons avec BRUNET que si l'idée de méditerranée a un sens, alors nous devons trouver des objets qui se ressemblent par quelque trait, voire par un ensemble de traits. L'intérêt de cette comparaison est de tirer autre chose que de simples analogies.

Comme beaucoup de concepts, celui de « méditerranée » (Fig.7, p.54) est souvent utilisé comme terme de comparaison : « méditerranée asiatique » ou « méditerranée américaine ».

Fig. 7 : LA MEDITERRANEE GUINEENNE :



— Limite océanique de la méditerranée guinéenne.

Source : BINGONO-MEBA E. N., 2004.

Notre appréhension de l'idée de « méditerranée guinéenne » va privilégier surtout les *halo* géopolitique et géostratégique – qui rendent compte de certains rapports

concernant la région et le reste du monde et aussi les relations intra-régionales – et le *halo* spatial pour la délimitation géographique. De là, on peut ici considérer que la « méditerranée guinéenne » est, non pas l'entièreté du golfe de Guinée au sens politico-économique, mais sa partie circonscrite dans un espace limité à l'ouest dans l'Atlantique par un alignement insulaire volcanique allant de l'île Annobon (Guinée équatoriale) au sud-ouest, jusqu'au mont Cameroun en passant par les archipels de Sao Tome et Principe à l'ouest. Elle est limitée par les littoraux du Gabon, de la Guinée équatoriale et du Cameroun à l'est (cf. Fig. 7, p.54).

Si la terminologie de « méditerranée guinéenne » apparaît surtout dans les travaux de certains géographes notamment Jean RIEUCAU (2001, 2004)²⁷ et Serge LOUNGOU²⁸, la notion n'existe ni dans l'article « Les Afriques au sud du Sahara » (1994)²⁹ de DUBRESSON A. et RAISON J. P., ni dans l'ouvrage collectif dirigé par Alain DUBRESSON, Jean Yves MARCHAL et Jean Pierre RAISON (1998)³⁰, pourtant la question aurait pu être abordée. Dans le premier, les auteurs parlent du golfe de Guinée dans sa dimension géopolitique et font une carte schématique qui aurait pu faire émerger cette notion. Cette carte est reprise et modifiée par Jean RIEUCAU (2001) qui l'intitule « le centre du golfe de Guinée et la "Méditerranée Guinéenne" »³¹ (cf. Fig. 8, p.56).

Louis MARROU, dans un article intitulé « les Îles atlantiques océanique », pense que « l'océan Atlantique est une vaste étendue d'eau ponctuée d'îles, mais où certaines sont plus îles que d'autres ». Il y identifie quatre méditerranées (la Méditerranée « américaine », la Méditerranée « atlantique », la Méditerranée « guinéenne » et la Méditerranée « australe ») sans pourtant les définir mais s'est contenté de les délimiter spatialement.

²⁷ RIEUCAU J. (2001) *op. cit.* ; RIEUCAU J., (2004) – « Bioko (Guinée équatoriale) : un espace insulaire stratégique au centre du golfe de Guinée », *Cahiers d'Outre-Mer*, 57, avril-septembre 2004, pp. 217-232.

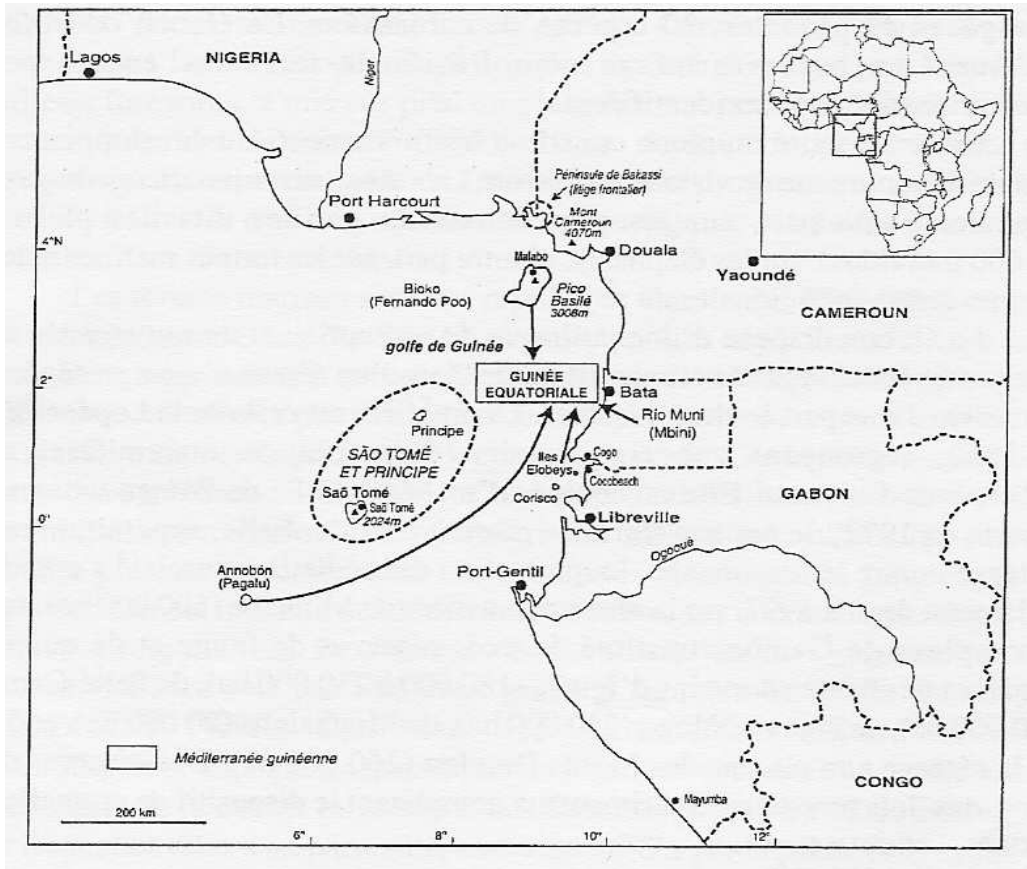
²⁸ LOUNGOU S. *op. cit.*

²⁹ DUBRESSON A., RAISON J P, MARCHAL J Y., (1994) – Les Afriques au sud du Sahara. *Géographie Universelle*, tome VI, Belin-Reclus, Paris-Montpelleir, 480 p.

³⁰ DUBRESSON A., RAISON J P, (1998) – *L'Afrique subsaharienne, une géographie du changement*, A. Colin, Paris, 248 p.

³¹ RIEUCAU J. *op cit.* p. 419.

Fig. 8 : Le « centre du golfe de Guinée et la “Méditerranée Guinéenne” »



Sources : Rieucan J. d'après Dubresson A., Marchal J.Y. et Raison J.P., dir., 1994, p.255.

En somme, cette mise au clair des termes clés du sujet nous invite à nous interroger sur le concept fédérateur de cette réflexion préliminaire.

2.2. Les fondements conceptuels

2.2.1. Le concept de système littoral

2.2.1.1. L'évolution de l'idée de système littoral en géographie

Le concept de système littoral doit son origine à la difficulté de définition spatiale de l'entité littorale qui est à la fois une donnée aérale et linéaire. Les pionniers dans l'analyse géographique de cet espace avaient surtout insisté sur les composantes physiques au détriment des composantes humaines pourtant déterminantes sur certains lieux. On sait qu'ils étaient souvent confrontés aux problèmes des limites. Aire de contact aux limites très incertaines et la grande variabilité de son épaisseur, quelles

données fallait-il privilégier ? Là est toute la problématique qui va aboutir au fil des années à une approche consensuelle considérant le jeu complexe de dynamiques qui interfèrent par des oppositions et/ou des combinaisons animant la vie du milieu « englobant ». Le souci d'analyser le littoral non seulement à diverses échelles, mais aussi et surtout dans sa globalité et sa complexité, fait glisser l'approche sur un angle systémique. Ce regard, parti donc de la problématique des limites et de définition de cette interface, impose l'usage du bon sens géographique et confirme la nécessité, la subtilité de l'emprunt du concept *système* aux sciences connexes (la biologie, la cybernétique, la physique, puis la sociologie) qui l'utilisent sous la forme de modèle *systémique*. Bien que fondamentalement les théories des systèmes soient des théories formelles (J.-C. LUGAN, 1993), mais elles présentent un double avantage : le dépassement des analyses empiriques singulières (les monographies), la capacité à intégrer des explications d'origine théorique diverse dans une approche du réel. Ce disant, le modèle de système a le mérite de concilier théorie et réalité, la capacité de préserver la diversité, la contingence de la réalité sans pourtant perdre son intelligibilité et sa cohésion.

Partant, les littoralistes vont d'abord plancher sur la terminologie d'espace littoral puis de *système spatial* du littoral pour aboutir finalement au concept de *système littoral* très prégnant aujourd'hui.

2.2.1.2. Approches géographique et pluridisciplinaire

Le concept de système a été appliqué avec succès aux bassins versants et aux cours d'eau qui en constituent le réseau hydrographique sous les termes de *système fluvial* (S.A. SCHUMM, 1977). Selon cet auteur, le système fluvial est l'arrangement significatif d'entités morphologiques que sont les pentes, les plaines d'inondation et les lits. Ces entités sont reliées statistiquement entre elles. Dans ce système ouvert circulent des flux entrants et sortants que sont l'eau et les sédiments. De là vont naître les concepts de « *budget sédimentaire* » et de « *budget hydrique* ». Le concept de système fluvial qui se veut interdisciplinaire³² va s'appliquer également aux grandes embouchures fluviales (deltas, estuaires) pour la compréhension du fonctionnement

³² - Géographie, Géologie, Archéologie, Sciences historiques, Hydrologie, etc.

global. Le mérite de cette approche systémique est de prendre en compte le fonctionnement de la totalité des flux et des formes au sein d'un bassin versant tout en tenant compte du facteur temps.

Sur le plan humain, et d'un point de vue géographique sociale, les auteurs planchent sur le concept de système spatial. Il s'agit d'introduire la dimension spatiale dans la démarche systémique. La prise en compte de l'espace signifie qu'il est supposé, par sa nature et ses caractéristiques, influencer l'organisation et la dynamique du système. Il joue donc à la fois un rôle de support et aussi un rôle actif.

Ce disant, le système spatial est défini comme un ensemble organisé d'interactions entre des éléments localisés (un groupe social et son territoire). Le système spatial ou spatialisé pour certains, manifeste l'existence d'un *espace humain* créé et non d'un espace préexistant à son humanisation. En d'autres termes, il n'y a pas de société sans spatialité, d'organisation sociale sans une mise en espace qui lui corresponde. On peut donc avoir une diversité de systèmes spatiaux relatifs à la pluralité de spatialités. Les systèmes spatiaux sont bien issus des rapports sociaux, ils les visualisent, les organisent et se différencient suivant les sociétés qui les ont créés. Ils sont soumis à la dynamique de tous les processus qui interviennent dans la spatialisation. Le concept est largement utilisé en géographie humaine, dans le cadre de l'analyse spatiale.

Tous ces progrès décisifs vont sans doute inspirer les spécialistes du domaine littoral en l'occurrence les géographes dont l'objet l'étude par excellence est la dialectique Société/Nature ou Nature/Homme.

Les géographes du littoral partiront donc des concepts précédemment évoqués afin de mieux comprendre cette double interface (terre/mer, nature/société). Le domaine littoral est assimilé à un système "hybride" à causalité interactive. La terminologie consensuelle est le *système littoral*. Toutefois, il est des terminologies palliatives selon que l'approche soit plus sociale, économique ou physique. Les auteurs que nous présentons dans le tableau ci-après (Tableau 1, p. 63) sont de courants différents et vont ainsi avoir des préoccupations diversifiées, mais recoupant bien entendu la notion de littoral. Le premier groupe rassemble les géographes spécialisés dans la question du

littoral. Il s'agit essentiellement de VIGARIE A., de PASKOFF R., BOUSQUET B. et de MARCADON J.

Le deuxième groupe³³ (dont DAUPHINE A. et BRUNET R.,) va introduire une nouvelle dimension de la géographie des littoraux, celle de la vision systémique et des modèles. Cette approche du littoral va intéresser un troisième courant géographique, littoraliste, dont les préoccupations sont plus sociales, voire culturelles. Ce sont des auteurs de la décennie 90 : CLARY D., CORLAY J.-P., RIEUCAU J., PERON F., BAVOUX J.-J., CHAUSSADE J. et bien d'autres encore. Pour eux, les acteurs sociaux sont au centre des systèmes littoraux marqués par des interactions complexes entre la dynamique sociale et la dynamique naturelle. Le privilège accordé à l'élément sociétal pourrait fausser la traduction de la causalité interactive, car la nature n'est pas aussi passive, ses composantes sont pourtant très déterminantes dans les pratiques, les usages quotidiens des sociétés locales. La causalité interactive ne devrait pas *a priori* privilégier un élément mais les considérer comme entités, sous-ensembles interdépendants et/ou interactifs d'un ensemble cohérent, à moins qu'on soit dans une situation de causalité linéaire.

Tous ces groupes de géographes du littoral ou de la mer se situent sans doute dans la lignée scientifique de l'initiateur ou « maître incontesté de la géographie de la mer en France »³⁴, André GUILCHER (1913-1993). La quasi-totalité des géographes qui ont étudié la mer ou qui l'étudient aujourd'hui, se sont rattachés à l'École guilchérienne ou l'École française du littoral. Ainsi, à mesure que les groupes s'étoffaient, les thèmes de cette géographie s'élargissaient également. Le tableau suivant n'est qu'un récapitulatif de quelques penseurs du domaine littoral, ayant une vision systémique, au cours de ces deux dernières décennies. En d'autres termes, notre réflexion part de 1979 à 1999.

C'est un tableau qui, loin d'être exhaustif, se veut plutôt synoptique. Il ne peut présenter des géographes de tout bord, mais seulement une minorité parmi ceux qui ont

³³ Des non-littoralistes.

³⁴ CARRE F., (1995) -« A. GUILCHER (1913-1993), une vie de géographie », *Norois*, Poitiers, t.42, n° 165, pp. 7-30.

planché sur la question du système littoral. Ce choix se justifie à la fois par la finalité de la présente recherche et la manière dont ces auteurs abordent ce concept.

Le système littoral de CORLAY (fig.9a, p.61 et fig.9b, p. 61) se veut spatial et fonctionnel. En fait, il s'agit d'un système dual composé de deux sous-systèmes, l'un naturel ou « littoral de nature » de Bousquet, l'autre sociétal. Le premier c'est l'écosystème, milieu naturel aux potentialités diverses et aux fortes contraintes.

Le second, l'auteur le nomme le sociosystème. Ce qui est important à souligner ici est l'interférence de deux approches, l'une naturaliste et l'autre sociale, concourant à la compréhension de la complexité spatio-fonctionnelle de ce système, même si l'auteur n'a privilégié que l'approche sociale. Autrement dit, il est question d'une conception sociale du littoral.

Aussi, reste tout autant intéressant, l'intégration ou bien la place accordée à la dimension spatiale dans la modélisation de son système. Les notions de pré-littoral et de supra-littoral apparaissent pour désigner les externalités naturelles lointaines du système, tandis que les notions d'espace terrestre et d'espace marin situent les externalités humaines.

Les composantes humaines du système constituent le *sociosystème* de CORLAY (fig. 9a, p. 61 & fig. 9b, p.61) et les composantes physiques le système naturel au sens de PASKOFF et surtout de CLARY, milieu de contact entre la lithosphère, l'hydrosphère et l'atmosphère, (Tableau1, p. 63).

Fig. 9 a : Système littoral : système fonctionnel

d'après CORLAY J.-P. (1995, 1998)

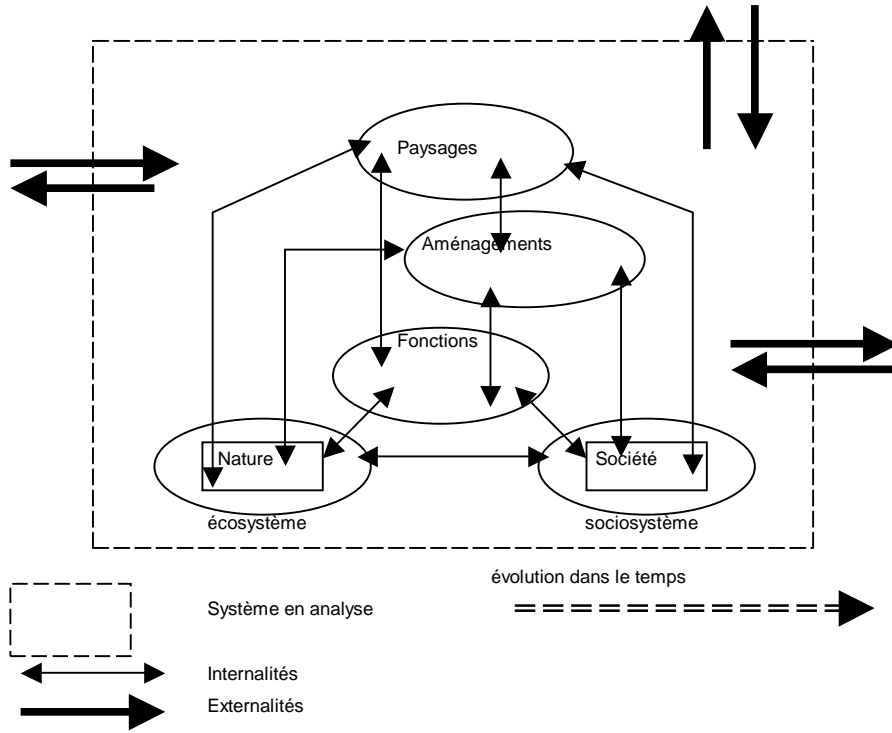


Fig. 9 b : Système littoral : système spatial

d'après CORLAY J.-P. (1998)

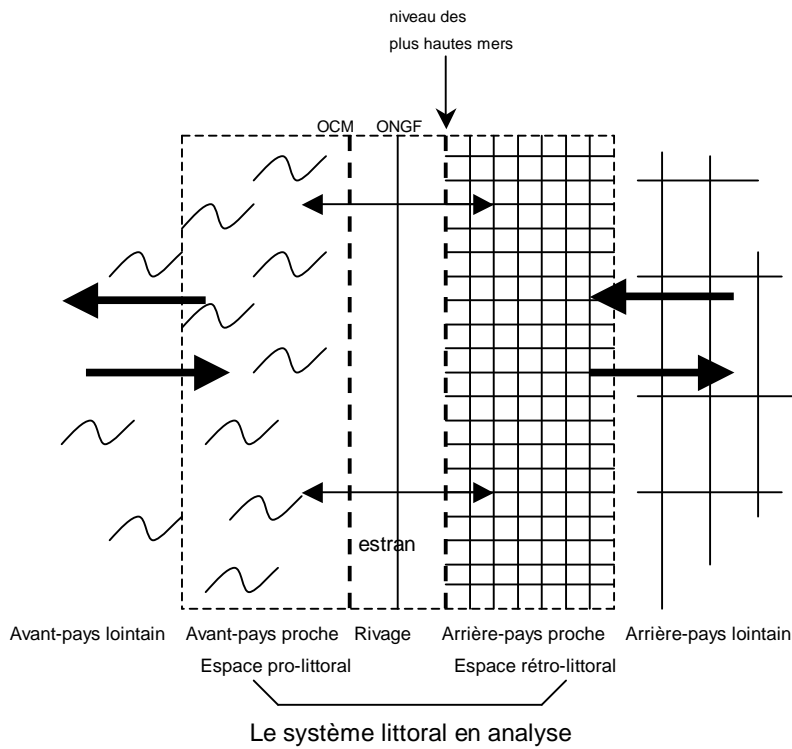


Fig. 10 : Système littoral d'après FOURNIER J.(1994), pour une approche géoécologique.

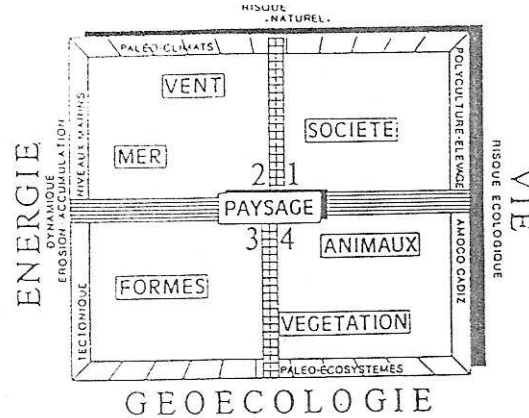
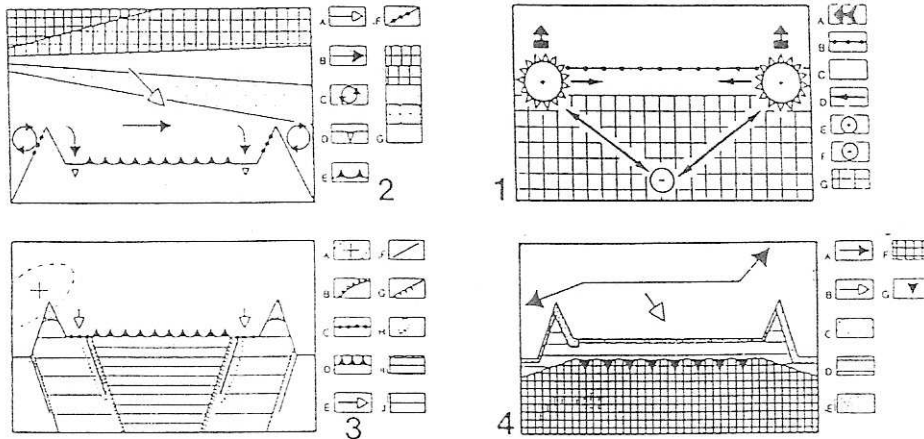


Figure 2 : L'approche géoécologique du littoral.



DES MODELES GRAPHIQUES

- [1] A: Echanges avec la mer B: Interface mer/continent. C: Littoral=zone fragile et originale. D: Axe routier. E: Pôle de développement en croissance. F: Commune rurale peu dynamique. G: Paysage cloisonné de bocage.
- [2] A: Dominance des vents d'Ouest B: Dérive littorale. C: Zone d'accumulation des sédiments. D: Erosion marine. E: Côte à falaise rocheuse. F: Dune G: Gradient sédimentologique.
- [3] A: Pluton granitique. B: Falaise morte C: Cordon de galets. D: Falaise rocheuse. E: Erosion marine. F: Failles G: Talus remarquable. H: Colmatage de head. I: Massif de gabbro (80-100m). J: Pointes rocheuses, granite/schiste (40m).
- [4] A: Voie empruntée par les oiseaux de mer (Baie de Morlaix-Sept Iles). B: Influence éolienne. C: Végétation littorale. D: Lande E: Bois F: Bocage G: Front pionnier.

Jérôme FOURNIER (1994), introduit une autre vision du littoral, sans s'écarter de l'approche systémique. Pour lui, « l'espace littoral est un système complexe où dynamiques marines et continentales s'affrontent ». Il ajoute que « la frange côtière subit en effet de nombreuses agressions liées à des phénomènes naturels et anthropiques ». Cette dimension géoécologique (fig.10, p.62) intègre l'homme au centre du système littoral. On voit à quel point ces trois visions se rejoignent.

Toutes ces modélisations du littoral en système géographique ou spatial ont fortement inspiré et guidé notre réflexion.

Tableau 1 : Le concept de littoral ou de système littoral d'après quelques géographes.

Noms	DAUPHINÉ A. (1979)	VIGARIE A. (1979)	PASKOFF R. (1985)	BRUNET R. (1990)	BOUSQUET B. (1990)	CLARY D. (1993)
Terminologie utilisée	Région anisotrope	Triptyque portuaire	Milieu côtier	Synapse de l'espace géographique	1. Littoral de nature 2. littoral d'œcoumène 3. littoral d'institution	Écosystème d'interface
DEFINITIONS UTILISEES	Une région anisotrope littorale fonctionne à partir d'un axe côtier et de quelques axes secondaires perpendiculaires.	Quand une marchandise est expédiée d'un centre A à fin d'embarquement dans un port P1, après départ du navire, elle a été confrontée à trois espaces organisés en vue de la circulation: l'arrière-pays du port P1, l'espace portuaire lui-même et l'avant-pays marin.	Le contact entre la lithosphère, l'hydrosphère et l'atmosphère.	- Boulevard, couloir de bord de mer - La synapse est un lieu de communication géographique, d'échange, de transbordement ou de transfert.	1. Zone sous la dépendance de la dynamique et de l'énergie du milieu. 2. Les activités que la mer et la côte suscitent potentiellement cohabitent, à des degrés divers de conflits, sur le littoral. 3. Littoral régi par des textes législatifs et réglementaires.	- Le littoral est l'interface de trois milieux biotiques : un terrestre, un marin, un atmosphérique. - Le littoral porte les sociétés littorales, différentes des sociétés maritimes et des sociétés continentales.
RIEUCAU J. (1995)	CORLAY J. P. (1995)	PÉRON F. (1996)	BAVOUX J.-J. (1997)	MIOSSEC A. (1998)	MARCADON J. (1999)	CHAUSSADE J. (1999)
Système littoral	Système littoral	Système socio-géographique	Système littoral	Système naturel de l'estuaire	Système spatial Littoral	Système halieutique ou triptyque halieutique.
Le système littoral va du pro-littoral au retro-littoral. Il comprend donc l'espace maritime ou avant-pays proche, l'espace contact ou estran et l'espace continental ou arrière-pays.	- Deux composantes forment le système : l'écosystème (milieu aux potentialités diverses et aux fortes contraintes physiques) et le sociosystème (combinaison de facteurs relevant de la société). Le centre du système est composé par des acteurs sociaux, des stratégies, ... - Résultat d'une interaction entre la dynamique sociale et la dynamique naturelle - La manière dont s'inscrivent dans l'espace et le temps, la dynamique sociale, en interaction avec la dynamique naturelle. - Combinaison des facteurs humains et physiques, objectifs (géomorphologique, juridique et économique) et subjectifs (le vécu, les représentations des individus). - Enveloppe socio-spatiale.	Quatre systèmes socio-géographiques sont identifiés : - un système semi-fermé : caractérise les petites communes en difficultés économiques et à populations vieillissantes. - un système de fond de rade où l'usage actif du bord de mer est prégnant. - un système de pays : relations assez intenses avec l'intérieur du pays, un littoral constitutif de l'identité du pays et de ses habitants ; - un système de cap quasi-insulaire : attitude de repli des habitants des fins de terre.	Le jeu complexe entre trois masses naturelles (l'hydrosphère, la lithosphère et l'atmosphère) et les composantes humaines, circonscrit sur une aire de contact.	Un de ces lieux privilégiés où la relation entre l'action humaine d'une part et les dynamiques naturelles d'autre part s'expriment avec éclat.	- Un système littoral est un espace construit, un espace marqué par un environnement humain et économique d'une grande diversité. - Un système littoral inclut de part et d'autre du rivage les espaces encadrants. - Le fait maritime et le fait continental qui entrent tous les deux dans l'étude du littoral sont variables selon les lieux en fonction des activités économiques et sociales et du contexte politique et culturel.	- triptyque halieutique se compose de : la zone de production, la zone de distribution et les infrastructures portuaires. - Les conditions socioéconomiques et culturelles dans lesquelles se développent les activités halieutiques et aquacoles permettent de distinguer plusieurs types de systèmes halieutiques.

Inspiré de la synthèse faite sur le concept par J. Rieucan, Cours de DEA, 99-2000, puis amélioré (de 1996 à 1999) par Bingono Meba E. N., 2000.

DAUPHINE A., (1979) – *Espace, région et système*, Paris, Economica, 167 p.

VIGARIE A., (1979) – *Ports de commerce et vie littorale*, Paris : Hachette, 492 p.

PASKOFF R., (1985) – *Les littoraux, impacts des aménagements sur leur évolution*, Paris, Masson, 184 p.

BRUNET R. et al, (1990) – *Mondes nouveaux, Géographie Universelle*, Tome 1, Hachette-Reclus, Paris, 551 p.

BOUSQUET B., (1990) – « Définition et identification du littoral contemporain », in : *Revue Juridique de l'Environnement*, n° 4, pp. 451-458.

CLARY D. (1993) – *Le tourisme dans l'espace français*, Masson, Paris, 358 p.

RIEUCAU J. (1995) – *Systèmes littoraux, sociétés maritimes et riveraines de la mer*. Thèse d'habilitation à diriger des recherches, Université Montpellier III, 347 p.

CORLAY J.-P., (1995) – « Géographie sociale, géographie littoral », in : *Noroi*, Poitiers, n° 165, pp. 247-265.

PERON F. et RIEUCAU J., (1996) – *La maritimité aujourd'hui*, Paris, L'Harmattan, coll. «Géographie et cultures », 336 p.

MIOSSEC A., (1998) – « De l'aménagement des littoraux à la gestion intégrée des zones côtières », in : *Géographie humaine des littoraux maritimes*, Editions SEDES pp. 413-466.

MARCADON J., (1999) – « Le littoral, un espace marqué par un environnement humain et économique d'une grande diversité », in : *L'espace littoral, une approche de géographie humaine* ; PUR, pp. 9-25.

CHAUSSADE J., (1999) – « Formes d'organisation et d'aménagement des activités halieutiques et aquacoles », in : *L'espace littoral*. Approche de géographie humaine. PUR, pp. 71-108.

En définitive, le système littoral d'estuaire ou système estuarien, est un concept à multiples entrées et facettes. Non seulement la subjectivité de l'auteur intervient pour beaucoup dans la modélisation de ce système, mais également le milieu, le paysage, voire le courant géographique auquel il appartient. La plupart des auteurs admettent qu'il ne peut exister de définition simple et unique du système littoral, car l'analyse ne pouvant se fonder, en termes relatifs, que sur des lieux, des époques, des contextes sociaux, culturels, politiques et économiques donnés. Les études consacrées à ce milieu sont plus ou moins implicitement rattachées à des échelles d'observation et d'action relatives à la nature des problèmes qu'elles traitent. Elles reflètent finalement une certaine hétérogénéité des approches non loin de la pluridisciplinarité.

2.2.2. Aires protégées et biodiversité

Le mot « biodiversité », apparu sous la plume de quelques scientifiques au milieu des années 1980, est une matière plus qu'une idée. En tant matière — ensemble des organismes vivants et des relations qu'ils entretiennent entre eux —, elle revêt une valeur environnementale et suscite un intérêt particulier de la part des conservateurs. L'aire protégée, qui est une portion de territoire, est un outil de conservation ou de protection de cette biodiversité, un outil de gestion spatialisé. Aussi, en tant que système écologique spatialisé, c'est aussi un écosystème pensé et créé par l'homme. Elle peut être donc artificielle (conservation *ex-situ* : arboretum, étang piscicole, jardins botaniques, parcs zoologiques, etc.) ou naturelle mais pensée par l'homme, c'est le cas d'un parc national, d'un parc naturel, des réserves, etc. (cf. Annexe 7). L'idée de protéger la biodiversité de l'érosion découlant des activités anthropiques, le souci de conservation des espèces et écosystèmes naturels pour les générations futures, sont autant de raisons explicatives de l'expression aire protégée ou espace protégé. C'est la psychose d'une probable extinction de masse de la diversité biologique, contrairement au gradualisme darwinien (cf. Glossaire), qui a certainement suscité la mise en aire protégée de certains milieux naturels. Cependant, d'autres raisons fondamentales existent, notamment celles relatives à la valorisation économique, à la maximisation des profits ou bien une décision politique échappant à l'entendement du grand public (cas de la réserve de chasse de Wonga Wongué, au sud de Libreville, réservée exclusivement à la présidence de la république).

Aujourd'hui, un regard pessimiste est posé sur l'évolution actuelle de la biodiversité comme si la biodiversité génétique, spécifique ou écosystémique n'était plus capable de s'autoreproduire. Ce qui est plus inquiétant de nos jours, ce sont plutôt l'ampleur, la rapidité et la responsabilité humaine de l'érosion de cette biodiversité. Alors que les évolutions passées se sont déroulées sur plusieurs centaines, voire sur plusieurs milliers d'années, la dynamique en cours tient en l'espace d'une ou de deux générations. Les conséquences en sont potentiellement catastrophiques. Les estimations fournies quant au rythme actuel de l'érosion de la biodiversité sont sujettes à controverse. On ne connaît ni le nombre exact d'espèces vivant sur Terre, ni le rythme de destruction des écosystèmes ou des espèces. Entre tant, le nombre d'aires protégées ne cesse de croître, parfois au détriment des populations indigènes ou rurales qui vivent de ces milieux ou à l'encontre de pressions exercées par des activités industrielles et commerciales (bois, minerais, viande de chasse, etc).

La biodiversité et l'aire protégée sont comme un contenu et son contenant. Dans cette perspective, elles constituent un enjeu de société. On ne peut les situer en dehors des usages et représentations que l'on en fait. L'homme et la société se retrouvent ainsi au centre de la question. « La biodiversité est un des supports de l'organisation domestique et sociale des sociétés. [...] Suivant les sociétés auxquelles ils appartiennent, les hommes reconnaissent et utilisent telle ou telle espèce ou tel ou tel attribut d'une espèce, à partir desquels ils se définissent eux-mêmes. La biodiversité apparaît ainsi immédiatement comme un problème culturel à forte implication identitaire. Ce qui vaut pour les différentes sociétés humaines vaut aussi pour les différents acteurs de la problématique de la biodiversité. » (AUBERTIN C., VIVIEN F.-D., 1998).

L'UICN (Union mondiale pour la nature) utilise surtout l'expression « espace protégé » qu'elle définit comme « la zone de terre ou de mer spécialement dédiée à la protection et à la conservation de la biodiversité biologique, des ressources culturelles associées et organisées selon des moyens efficaces ou légaux ». Ce lieu peut être à la fois un parc national, une réserve scientifique ou naturelle, réserve de biosphère, un monument naturel ou culturel, une forêt classée, un paysage terrestre ou marin dont

certaines sont défendus par la législation nationale d'autres par des traités mondiaux ou bilatéraux. Ces espaces sont des degrés de protection très différents.

L'aire protégée, créée pour la conservation, la préservation ou la protection de la biodiversité, est de plus en plus ouverte à l'écotourisme avec pour objectif, le développement durable. C'est un outil de protection, de préservation et de conservation de la biodiversité (cf. définitions dans le glossaire), un système d'entretiens particuliers de la vie de la biosphère à l'échelle locale pour une utilisation durable. C'est donc un outil de gestion de la diversité biologique selon un cahier de charges particulier.

2.2.3. Le développement durable

A travers les paragraphes qui vont suivre, il s'agit d'une part de montrer la venue et l'émergence d'un nouveau paradigme, le développement durable ; d'autre part de le présenter dans le cadre des grandes rencontres ou négociations internationales. Il faut souligner d'avance qu'au cours de celles-ci, les pays participants ont fait prévaloir leurs points de vue, ont confronté leurs idées à celles des autres participants de façon à aboutir à un consensus. Mais, le problème n'est pas de savoir si les solutions avancées sont réalisables ou bien si elles sont réellement flexibles ou adaptables aux véritables enjeux mondiaux, régionaux et locaux que constituent le développement durable, la protection de la biodiversité ou le changement climatique ; autrement dit si elles ne sont pas trop contraignantes pour les pays qui les mettront en œuvre. Il est plutôt question ici d'une présentation conceptuelle de la notion de développement durable.

2.2.3.1. Le débat autour du concept de développement durable

Les définitions du développement durable sont très nombreuses, d'après les travaux de F. HARTEM (1990)³⁵, celles-ci peuvent se répartir selon qu'elles adoptent une vision écocentrée du développement ou une vision anthropocentrée. Partant de celle du *Rapport Brundtland, Our common future* (CMED, 1988)³⁶ selon laquelle le développement durable est un « développement qui répond aux besoins du présent sans

³⁵ - HATEM F., (1990) – « Le concept de développement soutenable : une origine récente, une notion ambiguë, des applications prometteuses », *Economie Prospective Internationale*, 44 (4), 101-117.

³⁶ - Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement, (1988) – *Notre avenir à tous*. Traduction de Brundtland (G.H.), *Our common future*, Montréal, Editions 7 du Fleuve.

compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». Autrement dit, le développement durable est un développement qui satisfait les besoins du moment sans risquer que les générations futures ne puissent plus satisfaire leurs les besoins : le développement d'aujourd'hui doit permettre celui de demain. Ce type d'appréhension repose sur plusieurs principes : un principe de solidarité avec les générations les populations présentes sur la planète, un principe de précaution et un principe de participation de tous les acteurs de la société civile au processus de décision. Il exige alors une approche préventive au détriment d'une approche réparatrice de dégâts environnementaux, jusque là dominante. Cette définition sera progressivement adoptée par la communauté scientifique et les médias.

Il existe donc, à ce jour, une diversité de définitions présentes dans la littérature ; certaines sont de portée mondiale, comme celle de la *Commission Brundtland* (1987), alors que d'autres ne concernent qu'un secteur plus restreint de l'aménagement et de l'utilisation des ressources naturelles : énergie, agriculture, foresterie, etc. Par exemple dans le secteur forestier, la terminologie « développement économique écologiquement durable » qui résumait à un « rendement équilibré » pour une exploitation à long terme, a fait place à celle plus simple de développement durable. Ainsi, selon MAINI J. S. (1989)³⁷, « le développement durable des terres forestières et de leur valeur économique et écologique multiple consiste à maintenir indéfiniment, sans détérioration inacceptable, la capacité de production et de renouvellement, ainsi que la diversité écologique et variété des écosystèmes ». Le seuil acceptable de « détérioration » est déterminé par les choix et les décisions des individus, des institutions, des nations et de la communauté internationale.

Le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) appréhende le développement durable comme « un processus d'élargissement de la gamme des choix accessibles à chaque être humain » (1992) alors que le traité de Maastricht (1993) le définit comme étant «...un développement harmonieux et équilibré des activités économiques, une croissance durable et non inflationniste respectant l'environnement ».

³⁷ MAINI J.S., 1989 – Sustainable development and the Canadian forest sector. Discussion paper presented to the Canadian council of forestry Ministers on 6 October 1989 at Niagara Falls. Ottawa, Forestry Canada.

Selon l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), le développement durable constitue « ...un ensemble coordonné de l'analyse, du débat, du renforcement des capacités, de la planification et de la mobilisation des ressources et permettant de concilier les objectifs économiques, sociaux et environnementaux de la société ou de procéder, le cas échéant, à des arbitrages » (2001).

D'un point de vue environnemental, d'abord l'UICN (1991) suggère que le développement durable est « ... une amélioration des conditions de vie des communautés humaines respectant les limites de la capacité de charge des écosystèmes ». Selon PEARCE D. (1988)³⁸, le développement durable (dans l'appréhension américaine du terme : développement soutenable) est « ce qui peut être durable, un écosystème, une économie, une culture, une industrie, un groupe ethnique, etc. ». Pour Marie LEQUIN (2001), le développement durable relève d'une vision plus globale du développement reposant sur la relation entre le développement et la conservation, et s'appuyant sur le caractère limité des ressources, la capacité de support des écosystèmes de même que le respect des générations futures. Cette approche, basée sur l'écotourisme et la gouvernance participative, privilégie les buts écologiques, économiques et sociaux. Elle met donc en exergue, tout en les conciliant, la conservation, la productivité et l'accessibilité. Ce triptyque conduit inévitablement à l'intégration socio-économique. Dans cette même perspective, la société doit pouvoir générer des richesses pour pouvoir prendre en charge la qualité de l'environnement (WAAUB, 1991).

Le principe de la durabilité peut être vu aussi sous l'angle de gestion durable de la biodiversité. Ce mode de gestion découle de l'impératif de la préservation de la diversité biologique et culturelle : « Notre existence et notre bien-être sur terre ne seront assurés que si nous apprenons à faire durer cette diversité » (LARRERE C., 2000). R. COSTANZA (1991) insiste sur le même principe de durabilité, très crucial dans la définition de l'expression de développement durable, en énonçant que « ...la durabilité est le rapport entre des systèmes économiques dynamiques et des systèmes écologiques dynamiques plus grands, mais aux changements plus lents, dans lesquels : la vie

³⁸ PEARCE D., 1988 - «Economics, equity and sustainable development », in *Futures*, 20, pp. 598-605.

humaine peut continuer indéfiniment ; les individus peuvent s'épanouir ; les cultures humaines peuvent se développer ; mais dans lesquels les effets de l'activité humaine restent à l'intérieur de certaines limites afin de pas détruire la diversité, la complexité et la fonction du système qui sert de base à la vie écologique ». Dans cette même veine de durabilité, Michel MOUSEL (1999) pense que le développement durable « ...c'est chercher à mettre en avant ce qui offre le meilleur résultat du point de vue des trois contraintes : économique, sociale et écologique ; avoir une économie qui se développe, des hommes qui ont des conditions de vie meilleures et disposer de ressources naturelles respectées. Une optique de développement durable oblige à repenser le fonctionnement de notre société et de son évolution ».

Au regard de tout ce qui précède, nous voyons le développement durable comme une démarche, un processus d'évolution, une dynamique bien plus qu'un ensemble de normes à atteindre. Il s'agit de penser et d'agir autrement, un nouveau mode de gouvernance fondé sur la responsabilité, la préservation des équilibres, la participation des citoyens aux décisions qui engagent le présent et l'avenir. C'est la mise en pratique d'un certain nombre de principes contribuant à l'amélioration du bien-être, à davantage de justice sociale et au respect des écosystèmes.

Le développement durable peut aussi paraître comme un processus de mise en valeur d'un patrimoine ou d'un milieu de vie, dans le respect de ses déterminants sociaux, culturels, floraux, faunistiques, environnementaux et économiques pour le bien-être de toutes les populations concernées. Le patrimoine peut être culturel, historique ou naturel pourvu qu'il soit accessible et pour peu qu'il soit valorisant. En revanche, un milieu de vie ou cadre de vie d'un groupe ou de groupes d'individus recèle toujours des valeurs pérennes, d'attraits, parfois insoupçonnables, susceptibles d'être exploitées.

2.2.3.2. L'évolution de l'idée de développement soutenable

La genèse du développement durable peut s'apprécier à partir de deux dates clés : 1972 et 1988 bien que l'idée peut remonter jusqu'à la pensée malthusienne

(XVIII^e siècle)³⁹ en passant par les inquiétudes du mouvement conservateur américain du XIX^e qui, s'interrogeait déjà sur les possibilités d'un développement à long terme. C'est à la conférence des Nations unies sur l'environnement, tenue à Stockholm en 1972, qu'une première synthèse fût tentée, à l'initiative de son organisateur Maurice STRONG et sous la pression des pays en voie de développement, opposés à l'adjonction de contraintes environnementales à leurs difficultés économiques. La déclaration de Stockholm indique qu'il est nécessaire mais aussi possible de concevoir et de mettre en œuvre des stratégies de développement socio-économique équitables, respectueuses de l'environnement, appelées *stratégies d'écodéveloppement*. Cette expression d'écodéveloppement qui va donner naissance plus tard à celle de développement durable, n'est qu'« au fond, sous une forme cosmétique, un synonyme de l'écodéveloppement » (A. MIOSSEC et al, 2004)⁴⁰. Le terme développement durable dérive incontestablement de l'idée de l'écodéveloppement.

Mais, à la conférence des Nations Unies de Cocoyoc (Mexique, 1974), le représentant des États-Unis condamne cette notion, qui va disparaître du vocabulaire international. Toutefois, l'idée d'un développement qui ne soit pas guidé uniquement par des considérations économiques mais qui prenne en compte également des exigences sociales et écologiques va faire son chemin. C'est ainsi que les Anglo-saxons vont introduire la notion de « sustainable development » qui est traduit en français par l'expression « développement durable » comme pour rejeter celle d'écodéveloppement. Elle apparaît ainsi pour la première fois, en français, dans l'ouvrage *Stratégie mondiale de la conservation de la nature*.

Il faut donc en retenir que le concept est né de l'idée que croissance et conservation de l'environnement peuvent, voire doivent aller de pair. Il est introduit dans le débat public par la Stratégie mondiale de la conservation en 1980 et vulgarisé en 1988 dans le rapport de la Commission mondiale de l'environnement et du développement, intitulé *Notre avenir à tous* (« Our common future »). Ce rapport

³⁹ Les travaux de MALTHUS dénonçaient déjà l'insuffisance des ressources pour une population en constante augmentation.

⁴⁰ MIOSSEC A., ARNOULD P., VEYRET Y., (2004) – « Développement durable : affaire de tous, approches de géographes », *Historiens-Géographes* n° 387, p.86.

commandé par les Nations Unies à Madame Gro Harlem BRUNDTLAND (1987) fait connaître la notion de développement durable. Il prend résolument et le contre-pied des thèses du Club de Rome, basées sur des réflexions inspirées de crainte de même nature que celles de Malthus, mais portant sur les dangers que présente une croissance économique et démographique exponentielle vis-à-vis de l'épuisement des ressources, de l'accumulation de la pollution, et de la surexploitation des systèmes naturels. Le rapport Brundtland incite à provoquer une nouvelle ère de croissance économique, en s'appuyant sur les politiques protégeant et mettant en valeur la base même des ressources nécessaires. Il faut gérer les ressources de l'environnement pour assurer un avenir au développement lui-même. Il faut promouvoir un développement qui utilise à son profit les lois naturelles. Les catastrophes naturelles et autres faits naturels, anthropisés ou pas (désertification, déforestation, pluies acides, effet de serre, etc.) représentent bien des menaces mortelles mais ne sont pas pour autant les conséquences inévitables de la croissance. La prise en compte de tous les paramètres écologiques, socioculturels, politiques et économiques un principe fondamental d'un développement durable. Il en découle la définition suivante : « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Or, pris isolément, le développement, lie l'économique et le social. C'est un concept qualitatif qui inclut le progrès social, technique et culturel. Avec l'adjectif « durable », le concept intègre les dimensions environnementale et éthique. On va jusqu'à introduire les principes de solidarité intragénérationnelle et d'équité intergénérationnelle. Autrement dit, le bien-être des générations présentes ne saurait être jugé prioritaire sur celui des générations futures (c'est ce qu'indique très clairement la définition reprise du rapport Brundtland). Mais, déjà apparaît l'idée que le fondement du développement durable n'est pas seulement d'ordre scientifique, il est largement d'ordre humaniste et sociologique : le sort des générations futures est une préoccupation altruiste ; la prise de conscience des risques à plus court terme est une attitude socialement utile car elle permet à la société de s'organiser et d'accepter les efforts nécessaires pour les conjurer.

La notion de développement durable est née des errements de la notion de développement. Le rapport de Brundtland met en cause l'actuel système économique, un système de propriété mixte public-privé, principalement régi par le productivisme et

la recherche de compétitivité à tous les niveaux. Cela revient à demander si le développement durable requiert une rupture radicale par rapport à notre système économique actuel ou s'il nécessite seulement des adaptations, notamment d'origine technique (technologies tout à la fois « propres » et efficaces).

2.2.3.3. La conférence Rio (juin 1992), fondatrice du concept de développement durable

Il faut rappeler que bien avant Rio de Janeiro, le concept était fondé sur la forêt et la pêche. Il rappelait qu'il ne faut couper que la quantité de bois qui peut repousser ou pêcher des poissons dans la mesure où ils peuvent encore se reproduire. Il a donc évolué, surtout depuis le Sommet de Rio (« Sommet de la Terre »), en 1992, où les grandes résolutions avaient plutôt une résonance écologiste, pour devenir un programme global (économique, social et écologique). C'est un sentiment d'urgence qui provoque cette mobilisation exceptionnelle (170 chefs d'Etat et de gouvernement, plus de 9000 journalistes...). Epuisement des ressources, dégradation de l'environnement, exclusion d'une grande partie de l'humanité... sont au centre des débats. Bref, la « crise de la biodiversité » et la « crise mondiale » déclenchées par les sociétés elles-mêmes ont donné un ton à cette rencontre internationale.

Le premier sommet de la Terre va lier définitivement les questions d'environnement et de développement par l'adoption d'un texte fondateur (la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement) et un document de propositions, non juridiquement contraignant mais faisant autorité, l'Agenda du XXI^e siècle (Agenda 21). La Déclaration de Rio souligne que le progrès économique à long terme est indissociable de la protection de l'environnement et qu'il exige un partenariat étroit et équilibré entre les Etats afin de réduire les inégalités entre les peuples. Les engagements de Rio marquent l'essor du principe de développement durable, lequel devient une référence incontournable reprise dans les grands débats internationaux ou encore au niveau national ou local par les acteurs politiques et économiques. Nombreuses, en effet, et à tous les échelons territoriaux, sont les institutions qui, à la suite de l'ONU (Organisation des Nations unies), ont repris à leur compte ce concept. On citera, à cet égard, l'O.C.D.E. (Organisation de coopération et de développement économiques), la Banque Mondiale, l'U.E. (Union Européenne), la CEMAC

(Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale)... Mais, il faut reconnaître que le jalon le plus important, après le travail de la Commission Brundtland, reste incontestablement la Conférence de Rio en 1992. Ce qui est important à retenir, c'est que le développement durable ne s'est pas limité aux seules sphères institutionnelles, il intéresse également les associations notamment écologistes, les entreprises ou certaines équipes universitaires.

Par ailleurs, les pays du Nord ont accepté de financer les surcoûts des actions qui seraient entreprises par les pays du Sud pour la protection environnementale. Ils ont octroyé aux Etats la possibilité de réaliser leurs obligations de façon individuelle ou conjointe, qui préfigure le système d'échange de permis à polluer qui sera abordé quelques années plus tard à la conférence de Kyoto. De ce fait, l'Agenda 21 apparaît comme un instrument puissant pour stimuler dans le Nord et dans le Sud des actions concrètes qui traduiront la transition en direction d'un développement durable. Il constitue néanmoins une contrainte puisqu'il remet en cause les modes de production et de consommation du Nord, puisqu'il oblige les pays industrialisés à aider les pays en voie de développement, c'est-à-dire qu'il réduit l'emprise du Nord sur l'espace écologique mondial, et car il contraint les pays en voie de développement de repenser leur mode de développement.

Néanmoins, le comportement des Etats signataires s'avérera totalement différent de celui que l'on aurait pu espérer à la suite du Sommet de la Terre. Les États-unis refusèrent de signer la convention sur la biodiversité, l'estimant trop coûteuse pour l'industrie américaine. Ils refusèrent aussi de souscrire à la déclaration générale de Rio, sous prétexte qu'elle pourrait compromettre la relance économique que connaissent les États-unis à cette époque. Le fait qu'ils refusent de signer la charte fit en sorte que les conventions sur le changement climatique et sur la biodiversité furent vidées de leur contenu concret et n'ont plus aucune signification.

En résumé, la conférence de Rio, critiquable à bien des égards, a posé les bases d'une réflexion théorique et a permis de maintenir le dialogue entre le Nord et le Sud, malgré les tensions qui se sont exprimées au cours des grands débats. Elle a abouti sur plusieurs points : rédaction des principes de la « Déclaration de Rio », d'un programme

d'actions pour le XXI^e siècle avec l'Agenda 21 et de deux conventions (convention-cadre sur le changement climatique et convention sur la diversité biologique).

2.2.3.4. Le sommet de Kyoto (1997) et l'adoption du protocole sur la réduction des gaz à effet de serre

Malgré les bonnes intentions affichées en 1992 lors de la conférence de Rio, la plupart des pays semblent n'entrer qu'à reculons dans la voie du développement durable. La situation continue de se dégrader : les ressources d'eau diminuent dans de nombreuses régions, les émissions de gaz à effet de serre continuent leur progression (les émissions de carbone provenant des énergies fossiles sont passées de 5.926 milliards de tonnes en 1992 à 6.250 milliards de tonnes en 1996). Pendant ce temps, seule la production de CFC (chlorofluorocarbone) a baissé, passant de 630 000 tonnes en 1992 à 300 000 tonnes en 1995. Les émissions mondiales d'oxyde d'azote et d'oxyde de soufre sont restées stables.

La résolution des problèmes d'environnement est souvent un casse-tête. Les menaces ne sont pas hiérarchisables, la plupart d'entre elles ont des impacts gigantesques à long terme et nécessitent des actions, mesures à la fois rapides et prolongées. Mais les durées et les espaces en cause sont peu compatibles avec la vision de court terme des politiques mises en œuvre par les pays. C'est ce qui explique sans doute que les progrès réalisés depuis Rio ont été sporadiques. Par contre, l'analyse des situations s'est améliorée. Les connaissances scientifiques ont progressé à grands pas dans de nombreux domaines. Les diagnostics deviennent de plus en plus précis. Les grands problèmes d'environnement et le concept de développement durable ont été assimilés et pris en compte dans les stratégies des différentes nations.

La conférence de Kyoto représente la deuxième internationale la plus importante sur le thème de l'environnement et du développement durable, après celle de Rio de Janeiro. Elle va donc essayer de proposer des instruments, des mesures pour limiter l'ampleur du changement climatique dans les prochaines années. Mais, la recherche d'outils efficaces en matière environnementale fera l'objet d'un « conflit », toujours en exergue, essentiellement entre les États-unis d'Amérique et l'Union Européenne ; les

autres pays se contentant d'approuver telle ou telle partie. Le consensus trouvé, appelé « Protocole de Kyoto », prévoit plusieurs résolutions fondamentales.

Cette conférence de Kyoto a fixé des quotas de réduction par pays pour les pays industrialisés. L'objectif est donc d'obtenir une réduction de 5,2 % en 2008-2012 par rapport aux rejets de 1990. Cette décision est très importante car c'est la première fois qu'un objectif quantitatif est fixé de façon contraignante. Du même coup, cela réduit le choix des méthodes envisageables pour y parvenir : l'écotaxe proposée auparavant par l'Union Européenne semble compromise. L'écotaxe⁴¹ est une obligation de moyens alors que les quotas sont une obligation de résultats. « L'institution des quotas ne revient pas à donner un droit à polluer là où il n'y en avait pas mais à restreindre ce droit là où il était illimité ». Ce vrai marché des permis à polluer, déjà expérimenté aux USA et dans les pays scandinaves où il a réduit de moitié le coût d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre, introduit de plus une flexibilité, une souplesse puisqu'il permet à un pays de ne pas être enfermé dans une optique énergétique. En effet, sans flexibilité c'est-à-dire avec un mécanisme d'écotaxe, la France par exemple ne peut plus modifier sa politique énergétique.

Le Protocole de Kyoto, caractérisé par des résultats décevants, a aussi été marqué par le fait que les États-unis sont parvenus à faire accepter le mécanisme des permis à polluer. Mais l'instauration de ce mécanisme pose un certain nombre de problèmes : moral, éthique et d'évaluation des émissions.

Cette conférence a eu le mérite de sensibiliser l'opinion publique aux questions climatiques, économiques et environnementales. Cependant, la mise en œuvre du Protocole de Kyoto a nécessité de nouveaux meetings internationaux : Buenos Aires (1998) et Bonn (1999). La question est restée entière compte tenu des désaccords des uns et des autres. Une fois de plus, la communauté internationale reste incapable de s'organiser pour lutter contre le réchauffement de la Terre au profit de la durabilité de son développement. Toutefois, l'adoption du protocole de Kyoto constitue à la fois pour les pays africains un gage de responsabilité et une promesse de solidarité à la fois

⁴¹ L'écotaxe consistait à taxer l'utilisation de produits générateurs de gaz à effet de serre, de sorte que les utilisateurs soient incités à réduire leur utilisation ou à mettre au point des techniques alternatives.

verticale et horizontale : un gage de responsabilité parce que l'Afrique doit contribuer à l'équilibre de la nature ; une promesse de solidarité parce qu'elle doit être capable de dépasser dans l'horizontal les clivages économique, géographique, politique... et nouer dans la verticale un grand élan de générosité en direction des générations futures.

2.2.3.5. Un sommet de confirmation Rio et Kyoto, à Johannesburg (26 août -04 septembre 2002)

Cinq ans après Rio, un bilan est dressé par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1997. Il révèle un échec car les principaux engagements de Rio ne sont pas tenus. La nécessité d'un nouveau sommet devient pressante. Ainsi un nouveau bilan va être présenté, dix ans après Rio, au Sommet mondial du développement durable.

Tenue du 26 août au 4 septembre 2002 à Johannesburg en Afrique du sud, les débats sont portés sur le concept de développement durable. L'un des enjeux de ce sommet réside dans une interrogation : les pays pauvres pourront-ils vraiment s'y faire entendre ou les discussions seront-elles phagocytées par la querelle États-unis/Union européenne ? Seuls les objectifs fixés et la tournure des débats peuvent nous en dire plus.

➤ **Les objectifs**

Le sommet mondial sur le développement durable ne se veut pas une renégociation des principes déjà acquis, mais une élaboration d'un programme d'actions contenant des objectifs réalisables dans un laps de temps réaliste :

- faire fonctionner la mondialisation au service du développement durable ;
- éliminer la pauvreté et améliorer les moyens d'existence durables ;
- modifier les modes de consommation et de production non viables ;
- améliorer la gestion des ressources en eau douce ;
- améliorer la santé ;
- gérer durablement les écosystèmes et la biodiversité ;
- fournir des ressources financières ;
- fournir un accès à l'énergie ;
- aider au développement durable de l'Afrique ;
- renforcer le système de gouvernance.

➤ **Les débats et conclusions**

Il faut signaler que ni les buts, ni les plannings précis et définitifs pour les grands enjeux du développement durable n'ont été définis. Autant dire que le sommet n'a pas été une réussite car les dates et les chiffres ne figurent pas sur les grandes conclusions. Toutefois, d'un point notionnel, on est passé de l'environnement au développement durable. Reste que les représentants de la société civile se sont montrés globalement fort sceptiques quant à l'engagement des entreprises en faveur du développement durable.

Face au défi du futur, l'idée de développement durable a, depuis une dizaine d'années, réussi à s'implanter largement dans le discours politique et médiatique, dans certaines dispositions institutionnelles et même dans certains aspects de la vie courante. Ceci étant, il ne faut pas croire que cette référence commune au développement durable s'accompagne de discours complètement identiques en la matière. Bien au contraire, il apparaît que l'approche du développement durable a généré une très grande variété de conceptions à l'image de la notion de l'environnement dont les acceptions restent multiples. De là, hormis les travaux très anciens, notamment économiques et écologiques, qui ont certainement jeté les bases conceptuelles du terme de développement durable (Malthus, Ricardo, Say par exemples), quelle est l'appréhension des scientifiques, et singulièrement l'apport des géographes dans la construction de cette notion ?

2.2.3.6. La conférence de Durban (8-17 sept. 2003)

A Durban en Afrique du Sud s'est tenu le Congrès mondial sur les Parcs (CMP ou WPC en anglais) organisé par l'Union Mondiale pour la Nature (UICN). Le 5^{ème} WPC a réuni quelque 3000 délégués de 170 pays, élite mondiale de la protection de l'environnement comprenant ONG, scientifiques, institutions internationales. La fin des travaux est sanctionnée par la signature de l'« Accord de Durban » définissant des buts pour la prochaine décennie et de son plan d'action (« Plan d'action de Durban ». Le congrès a reconnu que la biodiversité joue un rôle clé dans le développement durable et l'éradication de la pauvreté en général. La Convention sur la diversité biologique reste donc l'instrument clé de la conservation et de la coopération mondiale pour la

conversation et l'utilisation durable de la biodiversité. Un système d'aires protégées représentatif et adéquatement géré est indispensable à la réalisation des objectifs de la convention et, en particulier, de l'objectif de 2010 (forte réduction du rythme de perte de biodiversité).

Ce Sommet décennal sur les aires protégées de la planète s'est donné aussi l'objectif de multiplier par dix en dix ans le nombre de zones marines protégées, afin de répondre à l'exigence morale du développement durable : le souci des générations futures à profiter aussi des biens de la nature. « On en sait suffisamment pour établir que les océans sont en danger et on sait que notre vie est intrinsèquement liée à l'océan, notre perfusion », a lancé Sylvia EARLE, une biologiste marine de renommée mondiale, au congrès de Durban. Si près de 12% de la surface de la terre est couverte par des aires protégées, moins de 1% des océans – lesquels représentent 70% de la surface du globe – bénéficient d'une telle protection, a rappelé Mme EARLE, citant les chiffres récents du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). Ce pourcentage d'aires marines protégées doit être porté à 12% d'ici dix ans.

Le programme « *Defying Ocean's End* » (empêcher la fin des océans), a été concocté lors d'une conférence à *Los Cabos* (Mexique) en juin 2003, sous l'impulsion de géants de la défense de l'environnement, comme *The Nature Conservancy*, Conservation International, le Fonds Mondial pour la Nature (WWF) et l'UICN. Les océans contiennent 97% de l'eau de la planète, génèrent 70% de l'oxygène, hébergent aussi plus des trois-quarts des espèces animales du monde. Ils reçoivent aussi 6,5 millions de tonnes de déchets divers par an.

De plus, au moins dix espèces marines, dont des types d'ormeaux, un phoque méditerranéen, une baleine de l'Atlantique Nord, la tortue marine géante et le « requin plat », sont au bord de l'extinction totale. Et, selon la revue scientifique *Nature*, 70% des espèces pêchées sont « exploitées à la limite de la capacité, sur-exploitées, ou en train de disparaître ».

Le programme, qui se fixe des échéances à un an, trois ans et dix ans, vise à la création de vingt (20) « Grands Ecosystèmes Marins » et 400 « Aires Maritimes

Protégées », à degré divers de protection. Il a été chiffré à plus de 18 milliards de dollars sur dix ans. Pour ce faire, la campagne préconise l'établissement d'un Fonds Mondial pour l'Océan, qui opérerait sous une structure comme l'ONU.

Les précédents Congrès, depuis le premier en 1962 à Seattle (États-unis), sont généralement crédités pour leur impact réel sur l'environnement, ayant amené des gouvernements à mobiliser des ressources ou à créer des aires naturelles protégées. Selon le *Defying Ocean's End*, celles sont passées, en quarante ans, d'environ 10.000 à plus de 100.000 aujourd'hui.

2.2.3.7. L'affinement du concept de développement durable

La notion, bien que forgée dans les milieux décisionnels pour remettre en cause le développement tel qu'il est aujourd'hui, en partant du constat des effets pervers qu'il produit, s'est peu à peu développée en milieux scientifiques. La notion pose donc la question des limites de la croissance et de la recherche de nouveaux modèles de développement en intégrant à la base la variable du temps.

Expression très prégnante en géographie, économie, sciences politiques, sciences sociales, sciences de l'ingénieur (agronomie comprise) et sciences de la terre, le développement durable devient aujourd'hui un effet de mode. Dans ces sciences, le changement de paradigme est très fréquent. Le développement durable ne devrait pas tant nous étonner à condition qu'il ne tombe pas dans le superficiel ou le flou habituel des « concepts-bateaux ».

D'abord, du côté des sciences sociales, seule l'économie a fait un réel effort de construction théorique de la notion de développement durable. Pourtant la notion de développement, prise globalement, est familière à la plupart des sciences sociales, mais aucune autre ne s'est souciée de formaliser le passage de la notion de développement à celle de développement durable. Le développement durable est une conception du développement respectueuse de l'environnement. Les économistes admettent que le développement durable implique, pour le long terme, le non gaspillage des ressources naturelles, la protection de l'environnement de façon à ce que les générations futures disposent elles aussi des moyens de satisfaire leurs besoins. Sur le court terme, il

consiste à rechercher le développement le plus rapide possible compatible avec cet objectif (développement soutenable). Toutefois, l'approche en termes de développement durable n'implique pas l'absence de croissance économique (croissance zéro), mais découplage (c'est une situation dans laquelle le PIB poursuivrait sa croissance sans que la consommation d'énergie et le volume des déchets augmentent, et plus généralement, sans que les effets négatifs de l'activité de production sur l'environnement s'accroissent) et dématérialisation (c'est une situation où la quantité de matière première utilisée dans le processus de production diminue au moins de façon relative) de la croissance.

Du côté des sciences de la vie, la même familiarité existe avec la notion de développement, mais le terme y a une signification bien différente. Sans doute peut-on dire que là aussi une seule discipline (l'écologie) a des orientations de recherche donnant une place réellement importante à la notion de développement durable.

Les sciences de la terre, quant à elles, considérées en tant telles, ignoraient la notion de développement et pourtant, la notion de développement durable y fait une entrée en force avec la mise en évidence des incidences de toutes sortes des activités humaines sur l'intégrité des milieux naturels, des ressources naturelles, renouvelables ou non, et sur les grands cycles biogéochimiques.

Enfin, du côté des sciences de l'ingénieur, la notion s'incarne dans la conception des procédés et des techniques qui visent à une gestion des ressources plus soucieuse de l'environnement. Ces procédés et techniques dits « propres » sont conçus à partir des connaissances acquises sur l'évolution de la qualité de l'eau, des sols, de l'atmosphère... Une ingénierie est entrain de naître procédant, elle, de l'application des connaissances sur les écosystèmes, les paysages, la biodiversité, etc. On peut rapprocher de cette démarche les procédures sur lesquelles travaillent les sciences de la décision et de la gestion ou le droit. Ce sont là des exemples qui offrent l'opportunité de saisir des « dispositifs d'action » (de l'ordre de la technique, du règlement, de la procédure...) qui sont fondés sur l'idée de développement durable. Il est donc possible d'analyser la conception du développement durable qu'ils expriment et le processus dont ils

considèrent qu'il faut s'assurer la maîtrise, ainsi que les moyens d'y parvenir pour les réaliser.

Partant de ces constats, le terme de développement durable s'inscrit alors au carrefour de plusieurs disciplines. Il permet de passer de problèmes de « flux » à des problèmes de « stocks », de risques localisés à des risques globaux, du court terme au long terme, du niveau de vie à la qualité de vie, de la protection *stricto sensu* ou la préservation à la valorisation du patrimoine, etc. Le développement durable est aussi une notion multidimensionnelle. Sa dimension sociale paraît d'ailleurs très évidente. Déjà, GANDHI remarquait que la pauvreté est la plus grande source de pollution. En effet, elle pousse les hommes ayant de faibles revenus et vivant dans des conditions de vie précaires, par imitation des modes de vie occidentaux, à surexploiter les ressources naturelles et à gaspiller l'énergie disponible...

La géographie, qui, aujourd'hui revendique le champ disciplinaire de la société en fixant pour objet scientifique l'homme sociétal et/ou sa culture, reste quelque peu muette face à cette problématique innovante. « La très faible présence de la géographie dans les recherches sur le développement durable »⁴² en témoigne. Or, l'intérêt porté, par le passé, aux entités complexes (région, paysage et milieu) par définition durables (identifiables *de visu* sur le terrain, par la carte ou bien au musée ethnographique pour ce qui est des indices d'un genre de vie, repérables sur le temps long), puis l'intérêt accordé aux interdépendances entre un lieu et la société qui l'habite (relations dites verticales), prouvent que la géographie traite de la « durabilité » depuis longtemps. En revanche, « nous constatons que la géographie universitaire qui se préoccupe tant de l'espace, du territoire, du patrimoine, ne s'est pas assez intéressée au développement et encore moins aux questions interculturelles qui sont la matrice même de tout bon développement » (ESO ELAME, 2002). La contribution scientifique de la géographie sur la problématique du développement durable et sur les débats épistémologiques afférents, reste donc très limitée. Ce sont les autres sciences connexes qui ont modelé le concept de développement soit sur la forme d'écodéveloppement, soit sur la forme de développement durable, de développement humain ou de codéveloppement. Allant plus

⁴² ROBIC M.-C., MATHIEU N. (2001)- « Géographie et durabilité : redéployer une expérience et mobiliser de nouveaux savoir-faire » in JOLLIVET M., *Le développement durable, de l'utopie au concept*. Paris : Elsevier, coll. Environnement, pp. 167-190.

loin, on pourrait douter de la pertinence même de la géographie aujourd'hui pour aborder les questions en rapport avec le développement durable. Pourtant, la géographie universitaire disposerait de matériaux pour poser efficacement les bases théoriques du concept de développement et ses variantes.

Les travaux d'Yves LACOSTE (1964) dans sa géographie du sous-développement et sur l'analyse du sous-développement sont un exemple probant. A l'échelle internationale, la question du sous-développement a mobilisé les géographes français, dans leurs recherches sur les effets spatiaux de la dépendance et sur la diversité du Tiers-monde : ce sont autant de « situations » spécifiées dans un état général de crise liée à la domination Nord-Sud, qu'affirme par exemple Y. LACOSTE. L'objectif de ce géographe était de rendre cette notion si familière, si commune, construite sans rigueur scientifique et devenu progressivement un cliché avec toutes ses connotations négatives, un véritable outil permettant de mieux comprendre le monde. Il a donc cherché « à réduire son ambiguïté pour tenter de construire un concept qui puisse être projeté sur la carte du monde de façon précise et non point en une représentation allégorique d'un espace abstrait » (LACOSTE Y., 1981, p. 28). Il a tenté de construire une définition du sous-développement de manière à « transformer ce qui a été et est encore un concept obstacle en un instrument d'analyse efficace du monde » (LACOSTE Y., 1981, p. 54). Les recherches géographiques dites tropicales et surtout les recherches en géographie du développement ont été parmi les plus fécondes en observations liant ressources et développement, critiquant la « modernité » aveugle dans ses conséquences sur la dégradation des milieux (déforestation, désertification sahéenne par exemple) et sur des processus inégalitaires (paupérisation, migrations de réfugiés, maladies épidémiques etc.) affirme M.-C. ROBIC (2001, p.171). Nous pensons que les connaissances théoriques produites par la géographie universitaire peuvent être très utiles pour une meilleure conceptualisation du développement durable. Elle doit s'approprier le concept qui a pourtant un fondement géographique indéniable car l'espace géographique doit être perçu comme un espace de développement durable (le développement étant indissociable de l'espace, concept très cher à la géographie).

Ajoutons à propos de la contribution des géographes, les travaux de Sylvie BRUNEL, de Jean-Pierre DEFFONTAINES et de Marie-Claire ROBIC ne peuvent pas

être passés sous silence. Marie-Claire ROBIC, géographe et directeur de recherches au CNRS au sein de l'équipe « Epistémologie et histoire de la géographie », s'est intéressée à cette notion de développement durable notamment dans sa dimension épistémologique. Elle fait un constat sur la faible présence des recherches géographiques sur le développement durable et s'interroge sur la capacité des géographes à affronter sérieusement des questions en rapport avec les écosystèmes ou les dynamiques. Il « se poserait aussi, à la lumière de cette absence, la question de la capacité de la géographie à formaliser et à modéliser ; et, en fin de compte, à produire des connaissances permettant la prévision » (M.-C. ROBIC, 2001, p.174). Parlant du développement durable, elle estime que « l'enjeu cognitif et pratique est trop fort pour laisser les géographes indifférents. Depuis une dizaine d'années, la pression de cette "commande" relative au développement durable a généré, au sein de la géographie, des affrontements qui se traduisent par des postures rhétoriques et par des pratiques diversifiées. Une partie des géographes se montre favorable à l'usage de la notion de développement durable, cette adhésion se faisant selon deux modalités différentes. Certains, tel Jean-Paul FERRIER (1998), se saisissent de l'actualité pour tenter de refonder la discipline sur les principes de l'homme-habitant, mais en réorientant l'approche vers le futur et vers le projet rhétorique : il s'agit de construire une "géographicité" fondamentale de la personne humaine. D'autres s'emparent de la notion pour en déjouer les pièges, construisant autour d'elle un dispositif critique au sein d'opérations de recherches qui situent l'ensemble des acteurs du développement : institutions, chercheurs, habitants (cf. par exemple Véronique de la BROSSE, 1993 et 1994).

A l'inverse, nombre d'entre eux se montrent réticents à une notion qu'ils estiment trop chargée d'idéologie, trop ancrée dans l'écologisme, voire le biologisme (P. PELLETIER, 1993). Selon eux, il faudrait renverser les priorités en soulignant l'urgence d'un développement social et la nécessité d'un contrôle collectif de la croissance.

Marie-Claire ROBIC pense que, la géographie qui a déjà été absente lors de la construction de la notion d'écodéveloppement, ne serait-elle actuellement, face à celle du développement durable, que sur des positions opportunistes ou passéistes ? La

production d'objets et de dispositifs de recherche originaux est alors centrale après la longue crise épistémologique connue dans les années 1970-1980. Il revient aux géographes de proposer des trames à ce que pourrait être une analyse géographique du développement durable. C'est là sans doute que la géographie contemporaine peut fournir une trame utile aux recherches sur le développement durable, car celui-ci se fonde obligatoirement sur des interactions multiples.

Les travaux de Sylvie BRUNEL⁴³, spécialiste de l'économie du sous-développement et de la géographie du développement, sont déterminants dans les rapports Nord-Sud. Sa position par rapport au développement durable est que le Tiers monde d'une manière générale, et particulièrement l'Afrique sont marginalisés dans cette marche vers un développement durable. En proie aux marasmes économiques et à l'instabilité se manifestant notamment sous forme de conflits, de coups d'Etat, et aussi sous forme de risques (alimentaire, sanitaire...), l'Afrique « est aujourd'hui un continent en réserve de développement »⁴⁴. Elle doit évoluer vers un certain type de performances économiques, sanitaires, éducatives, mises en place par le PNUD en 1990 et définissant l'IDH (indicateur du développement humain).

Cependant, malgré ce côté sombre de l'Afrique, car nul autre continent ne présente des indicateurs aussi désastreux, BRUNEL a une vision optimiste, une vision d'une Afrique qui n'est pas « indéveloppable » mais simplement en « réserve de développement ». En effet, bien que l'Afrique soit très en retard, cependant des diagnostics pessimistes doivent être nuancés car l'Afrique présente quelques signes prometteurs dus à certaines mutations internes (urbanisation exponentielle, quadruplement de la population, démocratisation, privatisation, décentralisation, intégration régionale, solidarité continentale⁴⁵, alphabétisation croissante, économie informelle, construction d'Etats nouveaux...) malgré une marginalisation économique persistante.

⁴³ Professeur de géographie du développement à l'Université Paul Valéry (Montpellier III) et à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris.

⁴⁴ BRUNEL S., (2004) – *L'Afrique, un continent en réserve de développement*, Paris, Bréal Editions, 235 p.

⁴⁵ Par exemple le lancement du NEPAD (Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique) visant à mobiliser la communauté internationale autour d'un nouveau plan de relance économique du continent.

Jean-Pierre DEFFONTAINES aborde la question du développement durable sous l'angle de l'utilisation des ressources naturelles en agriculture. Il suggère que rendre une agriculture durable pour un développement durable, c'est organiser, dans la durée, la multi-fonctionnalité des espaces par une gestion concertée des ressources naturelles.

Au total, les géographes se doivent-ils aujourd'hui de passer de la géographie du développement à la géographie du développement durable ? L'objet géographique étant certes changeant au regard de toute l'histoire de l'humanité qui, reste celle des mutations s'inscrivant dans le temps et l'espace. La géographie est bien placée pour s'interroger sur les questions de développement durable. C'est en partant de l'évidence que le concept est manifestement piloté par le haut (le politique) mais qu'il atteint également la base (le local) que les géographes peuvent aider à comprendre le concept dans les faits et non dans les principes affichés. Bien qu'étant un effet de mode dans le droit fil de la mondialisation, le concept s'inscrit dans l'angoissante question du futur et celle de la remise en cause de l'ancien modèle de développement.

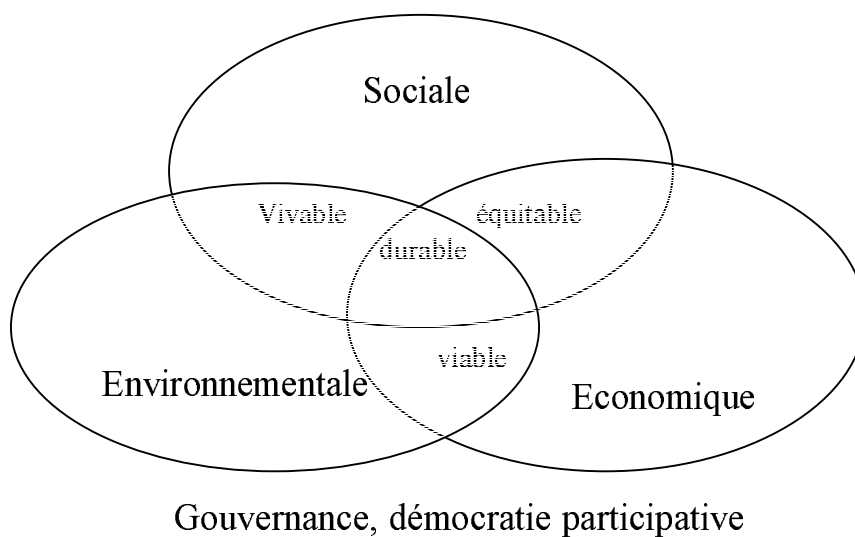
Le développement durable, concept qui reste beaucoup attaché à celui de l'environnement, apparaît en incidence à propos de la protection et de la valorisation de la biodiversité. Les deux concepts paraissent antinomiques et ont chacun un contour très flou. Ils sont, malgré cela, bien installés dans les institutions et les esprits des politiques. Est-ce pour autant que les géographes ne s'y investissent pas assez ? Pourtant, la définition originelle fait ressortir des déterminants à caractère géographique (le souci à la fois éthique et pratique d'assurer la vie et la survie de l'humanité à court et à long terme) et l'expression est tout aussi applicable dans certains pans de la recherche géographique en l'occurrence le tourisme, l'agriculture, l'urbanisation, le commerce, etc. Les géographes savent pertinemment que le développement durable doit concilier l'environnement, l'économique et le social.

Le développement durable se situe à l'intersection de ce tripôle (CHASSANDE P., p 148). Le socio-économiste Ignacy SACHS⁴⁶ l'explique d'une manière

⁴⁶ Cité par CHASSANDE P., p. 14.

particulièrement claire : « Les objectifs sociaux qui se fondent sur la notion de solidarité avec la génération présente, la prudence écologique au nom du principe de solidarité avec les générations futures et la viabilité économique qui est détrônée de sa place d'objet principal du développement pour être remise à sa place qui est instrumentale. On ne poursuit pas la croissance économique en tant qu'objectif. On se sert de la croissance économique pour promouvoir le développement ». De ces trois dimensions constitutives du développement durable se référant à l'Agenda 21, Christian BRODHAG ajoute la gouvernance ou démocratie participative (Fig.11, p 86). Mais il ne montre pas sur le schéma le degré d'implication de cette dernière dimension. Toutefois, celle-ci implique trois niveaux d'intervention : d'abord la concertation, la participation et l'association ; puis vient le contexte juridique et réglementaire ; enfin, l'évaluation, le suivi, le bilan et le processus décisionnel constituent le dernier palier. Tous ces critères, en s'intégrant dans le système (tripôle), doivent témoigner de l'effectivité du développement durable.

**Fig. 11 : Les grandes dimensions du développement durable :
d'après Christian BRODHAG ⁴⁷**



D'après cet auteur, la performance de chaque dimension est évaluée à travers un questionnement sur quatre critères. Les trois interfaces entre économique, sociale et environnemental font également l'objet d'une évaluation sur quatre critères. Chacun est noté (de 0 à 4 par exemple) en tenant largement compte de son degré d'intégration dans

⁴⁷ Cité par CHASSANDE P., p. 148.

l'ensemble, puisque le développement durable renvoie fondamentalement à l'idée de système et aux effets induits.

Le schéma comprend donc trois interfaces (vivable, équitable, viable) qui gravitent autour de la variable « durable », résultat de la confrontation des sept critères du modèle de BRODHAG (cf. tableau 2, ci-dessous) car le développement durable renvoie fondamentalement à l'idée de système et aux effets induits.

Tableau 2 : Critères d'évaluation

Liste des critères / échelle de notation	0	1	2	3	4	total	moyenne
1. Dimensions sociale : exclusion, discrimination, désocialisation identité culturelle impact sur la santé, sécurité solidarité							
2. Interface dimensions sociale et économique = équitable : accessibilité compensation des préjudices efficacité redistributive équité intra-et intergénérationnelle							
3. Dimension économique : création de biens, de services et d'emplois efficacité économique impact financier intégration économique							
4. Interface dimensions économique et environnementale = viable : efficacité allocative à long terme précaution / prévention responsabilisation robustesse des choix							
5. Dimension environnementale : cadre de vie impact sur l'environnement management environnemental ressources naturelles							
6. Interface dimensions environnementale et sociale = vivable : aménités éthique perception et acceptation de la population réversibilité							
Total Pourcentage							
7. Gouvernance, démocratie participative : concertation, participation, association contexte juridique et réglementaire évaluation, suivi, bilan processus décisionnel							

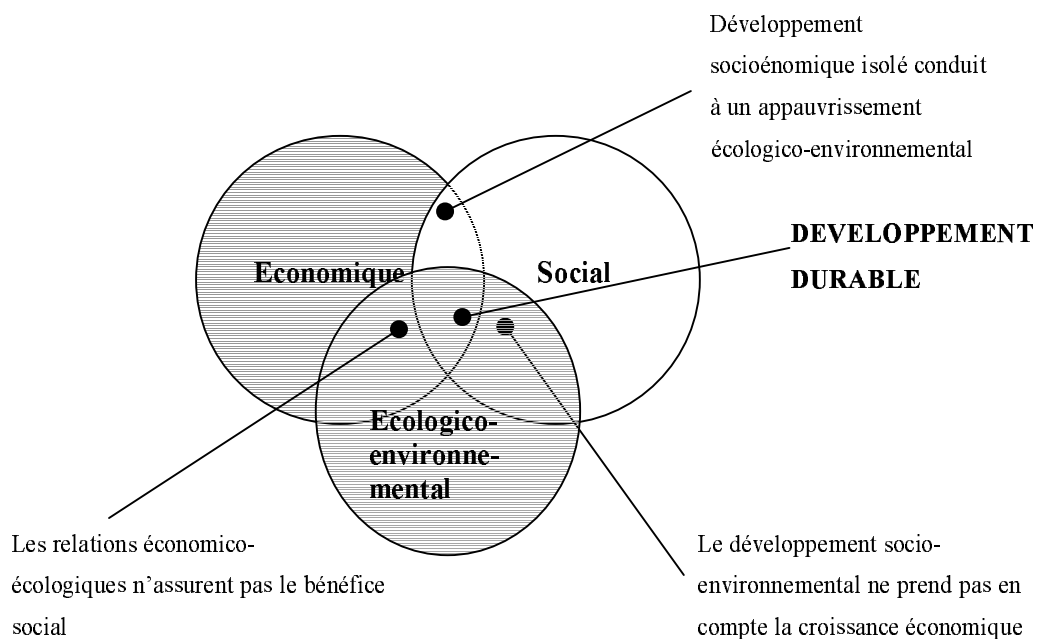
Source : Christian BRODHAG, in CHASSANDE P., 2002, *Développement durable*, p.149.

Ce tableau, en montrant les grandes dimensions du développement durable ainsi que leurs points d'intersections (les interfaces), fournit une aide au jugement d'une action au regard du développement durable. Cette grille n'est donc pas un jugement par

elle-même, mais une aide qui peut être adaptée à des contextes divers du développement durable.

Le développement durable est l'intersection de trois types de développement : social, économique et écologico-environnemental (cf. Fig. 12, p.88). Ce sont les clés du développement durable. Si l'un des trois éléments est sacrifié, la durabilité du modèle de développement est mise en péril.

**Fig. 12 : Les grandes dimensions du développement durable :
d'après R. COSTANZA⁴⁸**



2.2.3.8. Le concept, entre dérives, doutes et critiques

Le succès de l'idée a été tel que chacun aujourd'hui s'en réclame, la récupère, la déforme au besoin pour servir sa cause. Il a également suscité au contraire des doutes et des critiques.

Trois dérives méritent d'être signifiées : la dérive sémantique, le marketing abusif et la dénaturation. Le développement durable est souvent réduit à la protection de la nature ou de l'environnement. Il s'agit là d'une dénaturation complète du concept qui risque de porter atteinte à sa crédibilité en faisant négliger notamment les préoccupations sociales.

⁴⁸ Cité par CHASSANDE P., p. 148.

De plus, Le développement durable devient un objet ou une affaire de marketing. Cette acception demeure en usage dans le domaine financier et surtout en ce qui concerne agents économiques, ce qui peut être source de confusion. Celle-ci peut être entretenue volontairement pour attribuer ou s'attribuer un label développement durable. L'instauration de celui-ci conduit aujourd'hui à un usage abusif d'un slogan ayant acquis la notoriété. Cet abus s'apparente à la pratique de la publicité détournée et n'est pas très éloigné de la publicité mensongère.

La troisième dérive, plus perverse, car constituant un détournement de sens généralement volontaire, est l'utilisation de l'expression pour désigner une activité dont les fondements économiques et financiers sont assez solides pour permettre d'escompter qu'elle durera. Très curieusement les autorités culturelles françaises ont cautionné cette dérive sémantique à une époque où pourtant l'usage avait bien fixé le sens de l'expression (cf. L'arrêté du 7 juillet 1994 relatif à l'enrichissement de la langue française pour la terminologie économique et financière donne en effet la définition suivante : « développement durable : situation où les perspectives de développement n'appellent pas de mesures correctives à court terme »).

Les doutes et les critiques viennent surtout des scientifiques. La critique la plus répandue est celle des sceptiques qui considèrent le concept de développement durable comme généreux, certes, mais inutile et incertain, trop évident pour être utile, trop flou pour être utilisable. Par contre les écologistes radicaux portent leur critique sur le contenu même, notamment sa banalité apparente. Pour eux, concilier l'économie, l'environnement et le social n'est qu'un habillage à la mode de vieilles pratiques de bon sens. Le développement durable, selon l'écologisme radical, n'est qu'une astuce rhétorique au service de la croissance et non de l'environnement, sous l'influence des lobbies "développementalistes". D'après ce mouvement de pensées, pour sauver la planète et assurer un futur acceptable à nos enfants, « il ne faut pas seulement modérer les tendances actuelles, il faut carrément sortir du développement et de l'économisme ».

Soulignons, enfin, la critique d'Edgar MORIN qui porte sur la notion de développement. En effet, il suggère le remplacement de celle-ci par des notions plus humanitaires telles que : « politique humanitaire » ou « politique de civilisation ». Pour lui « le développement, notion apparemment universaliste, constitue un mythe typique du sociocentrisme occidental, un moteur d'occidentalisation forcée, un instrument de colonisation des sous-développés (le Sud) par le Nord...La notion de développement doit à mon sens être remplacée à la fois par celle d'une politique de l'humanité (anthropolitique) que j'ai depuis longtemps suggérée et par celle d'une politique de civilisation ».

En guise de conclusion, le développement durable, concept holistique, implique une appréciation globale, comme l'image de l'intersection des trois cercles représentant l'économique, le social et l'environnement. C'est pourquoi, en dépit d'une adhésion intellectuelle assez large, sa mise en œuvre se heurte à la fragmentation des intérêts. Le concept de développement durable fonde une rationalité élargie permettant de surmonter ces clivages. Dans cette logique, la bonne décision n'est pas à l'optimum absolu par rapport à un objectif sectoriel, elle est un optimum lié, tenant compte de plusieurs objectifs parmi lesquels le respect de l'homme et la préoccupation de l'avenir de l'humanité doivent prévaloir. Le développement durable est donc un processus de changement continu soumis à l'arbitrage collectif et individuel. Il n'est pas uniforme : il est des développements durables. Le développement durable véhicule une dynamique sociale et une dimension humaine et qualitative à ne pas négliger, quelle que soit l'appréhension ou l'approche du concept.

Bien qu'exhumé par les instances institutionnelles, il apparaît clairement que le concept est fondamentalement scientifique. Les sciences doivent davantage travailler en interdisciplinarité pour donner un contenu et fixer les contours de cette notion pour qu'elle devienne un véritable concept.

La géographie a de multiples atouts pour participer à la construction de ce concept qui, reste tout de même vague et considéré tantôt comme une utopie sans portée pratique. Pour l'instant, il demeure pour les uns une approche, pour les autres une

notion en passe de devenir concept. La nature transversale et interdisciplinaire de la notion de développement durable présage un avenir certain en milieu scientifique.

Le développement durable amorce un processus de changement au travers duquel les besoins actuels et les besoins futurs orienteront l'exploitation des ressources, le choix des investissements, le développement technique et les changements institutionnels. Dans ce contexte, nous préconisons que la protection et la mise en valeur de la biodiversité au moyen de l'écotourisme serait l'une des alternatives du développement durable local.

2.2.4. L'écotourisme

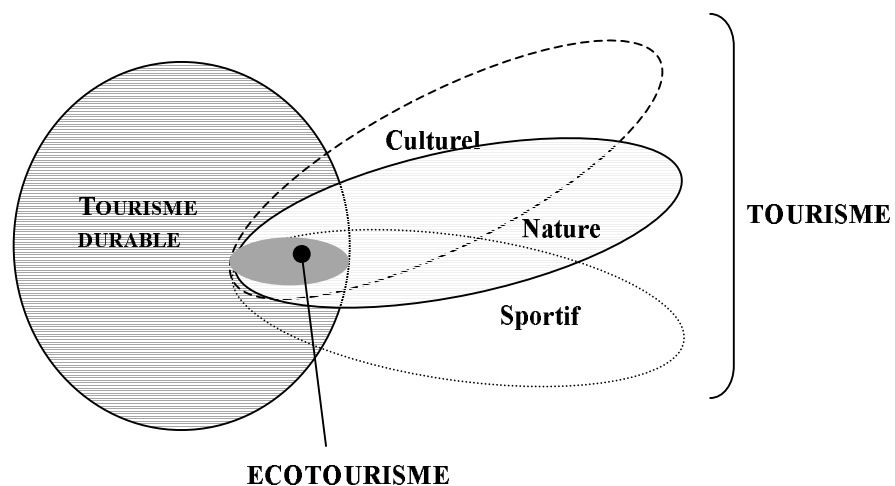
Le terme d'écotourisme a été créé en Amérique du Nord, dans les années 80 suite au développement du tourisme naturaliste dans les endroits les plus reculés et les plus fragiles de la planète. Les associations environnementales, les ONG (Organisation non gouvernementale) et l'industrie touristique ont alors voulu lancer un mouvement de conscientisation pour limiter l'impact des visiteurs sur ces milieux naturels et les communautés qui y résident et pour s'assurer que les devises engendrées par ces flux venaient bien soutenir les actions de protection des sites et des cultures locales. On définissait au départ l'écotourisme comme un tourisme naturaliste d'observation et d'étude de la faune et de la flore dans des zones protégées, vierges et non perturbées par l'homme et offrant une grande diversité biologique. La notion s'est récemment étendue. Elle est aujourd'hui un concept qui n'échappe ni à l'ambiguïté ni à la controverse. La raison tient en grande partie à sa dimension fondamentalement dialectique, dans les relations qu'il postule, entre tourisme et environnement. Depuis plusieurs années, acteurs du tourisme et chercheurs s'interrogent sur la mise en place des modalités tendant à concilier le respect de l'environnement et le développement du tourisme, sur les offres touristiques plus respectueuses de l'environnement.

Le concept d'écotourisme s'est construit véritablement en 1992 sous l'action du WWF (World Wildlife Fund : Fonds Mondial pour la nature) à l'occasion de la conférence de Rio (BOO. E., 1993). Aujourd'hui, ce concept reste encore difficile à cerner. La perception même de l'écotourisme, a fortiori sa définition et la détermination

de son objet comme son champ prouvent la complexité de ce paradigme. Il convient alors d'essayer de clarifier le concept.

L'écotourisme est une facette du tourisme durable (Fig. 13, ci-après). Ce dernier est une démarche plus récente du tourisme puisqu'elle est une prolongation du concept de développement durable. La composante environnementale y est très forte. Mais le tourisme durable vise toute l'économie touristique et traite aussi bien des espaces naturels que des régions rurales ou urbaines. Il intègre la notion de patrimoine culturel et architectural et préconise une modification des comportements à partir du domicile, et non pas seulement dans les pays visités. La problématique est plus large que celle de l'écotourisme. « La démarche d'écotourisme s'emboîte donc dans celle du tourisme durable. Bien qu'elle soit plus ancienne, elle est une des multiples aspects de la philosophie du tourisme durable » (BLANGY S., SECA, Société d'éco-aménagement). L'écotourisme est basé sur l'observation de la nature, c'est un tourisme de nature voire tourisme scientifique. « Le mot écotourisme inclue aussi une dimension humaine qui sous-entend son insertion dans les contextes locaux avec le minimum de perturbations, tant écologiques que sociales, et le maximum de bénéfices locaux » (DOUMENGE Ch., lors d'une entrevue).

Fig. 13 : Tourisme durable et écotourisme selon BLANGY S. et al (2002)



S'il est vrai que des voyages axés sur la nature, avec comme motivation principale d'observer et d'étudier la biodiversité, existent depuis fort longtemps, ces voyages ont pris une autre dimension aujourd'hui. On est passé du tourisme d'aventure – qui correspond généralement à une activité de plein air se pratiquant dans des zones

naturelles peu développées et où la nature sert uniquement de support sportif, mais ne constitue pas un objectif en soi – à l'écotourisme. Ce nouveau concept se distingue alors du tourisme d'aventure qui renvoie davantage à une performance physique, où le défi consiste à dominer un environnement jugé dangereux ou hostile, en vivant des sensations fortes (M. LEQUIN, p. 13). L'écotourisme, par contre, vise l'observation de la nature et non la conquête de celle-ci. De là, il se définit fondamentalement comme une activité, une philosophie ou une stratégie de développement. L'écotourisme, dont la définition la plus répandue est celle de la Société internationale d'écotourisme : « voyage responsable vers des lieux naturels préservant l'environnement et améliorant le bien-être des populations indigènes », s'intéresse à l'effet du voyage sur le voyageur, l'environnement et les gens du pays d'accueil, stipulant que cet effet doit être positif. Ce faisant, l'écotourisme est étroitement lié au concept de développement durable (cf. § 223).

L'ambiguïté d'approche du concept repose sur la multiplicité d'orientations principales possibles que l'on peut prendre. Nous en privilégions trois : l'orientation en fonction de la demande touristique, de la ressource à protéger et de la communauté d'accueil. L'architecte mexicain Hector CEBALLOS-LASCURAIN (1992)⁴⁹ privilégie la première et en définit l'écotourisme comme « [...] une forme de tourisme qui consiste à visiter des zones naturelles relativement intactes ou peu perturbées, dans le but précis d'étudier et d'admirer le paysage, et les plantes et animaux sauvages qu'il abrite, de même que toute manifestation culturelle (passée et présente) observable dans ces zones. Dans cette perspective, le tourisme axé sur la nature signifie une méthode d'approche scientifique, esthétique ou philosophique du voyage, quoiqu'il ne soit pas nécessaire que l'écotouriste soit un scientifique, un artiste ou un philosophe de profession. Ce qui compte par-dessus tout, c'est que la personne qui s'adonne à l'écotourisme ait l'occasion de « se tremper » dans un environnement naturel auquel elle n'a généralement pas accès en milieu urbain ». Cette définition axée sur la demande met en exergue le caractère scientifique de la demande écotouristique dont la principale motivation est de satisfaire un besoin cognitif et affectif de se ressourcer dans un milieu naturel à la fois unique et évocateur. De ce point, elle reste restrictive. Car, dans la

⁴⁹ in SCACE R. C., GRIFONE E. & USHER R., (1992) – *Ecotourism in Canada*. Canadian Environmental Advisory Council, Minister of Supply and Services Canada, 42 p.

réalité, est-ce que les écotouristes sont majoritairement scientifiques ou bien ont-ils tous une motivation scientifique ? Cet énoncé donne également une réponse à cette question en ce sens qu'il répond aussi à un besoin d'évasion, une expérience relaxante, loin du stress quotidien et un rythme imposé par les milieux urbains.

La définition axée sur la ressource part du principe que l'écotourisme peut constituer une source dynamique de préservation et/ou de conservation de la ressource à condition qu'il y ait qu'un faible impact sur l'environnement. JENNER et SMITH aspirent à un écotourisme écologique. Pour eux « l'écotourisme est une forme de voyage dont l'objet principal consiste, pour les voyageurs, à admirer les paysages naturels et les manifestations culturelles d'une région spécifique, tout en minimisant les impacts négatifs que pourrait occasionner une telle visite. Dans son sens le plus large, l'écotourisme constitue une approche selon laquelle les touristes peuvent idéalement concourir à la préservation de la nature » (JENNER et SMITH, 1992, p. 3). Cette définition rejoint, sur un point, celle de CEBALLOS-LASCURAIN : le voyage. Les deux approches sont, à notre avis, complémentaires. En matière d'écotourisme, la ressource et le touriste ne peuvent être dissocié. Ce sont des valeurs basiques de l'écotourisme.

La troisième approche définitionnelle porte sur la communauté d'accueil. Plusieurs auteurs ont travaillé sur cette perspective dont ZIFFER K. A. (1989, p. 6) ou Sylvie BLANGY avec son « tourisme communautaire ». Contrairement aux précédents, la définition de ZIFFER apparaît plus complète, en ce sens qu'elle prend en compte, non seulement la demande et la ressource, mais également les populations hôtes qui, sont aussi un facteur incontournable pour un écotourisme viable et durable. L'activité écotouristique a pour objectif principal de répondre aussi bien aux besoins du touriste, qu'à ceux de la ressource (biodiversité) et de la communauté d'accueil. La participation des populations locales à la gestion de leur ressource peut être un facteur de conservation efficace et un facteur de développement économique local. Ainsi, cet auteur pense que l'écotourisme est une forme de tourisme qui s'inspire principalement de l'histoire naturelle d'une région, incluant ses cultures locales. L'écotouriste est celui qui visite des régions relativement peu développées dans un esprit d'appréciation, de participation et de sensibilisation. L'écotouriste pratique une forme de tourisme qui est

non-consommatrice des ressources naturelles et fauniques ; il pratique directement à la conservation du site ainsi qu'à l'amélioration du bien-être économique des populations locales, par les travaux qu'il effectue et au moyen de contributions financières. Le séjour de l'écotouriste devrait renforcer son sens de l'appréciation, son engagement face aux questions de conservation en général et à l'égard des besoins spécifiques des collectivités locales. L'écotourisme implique également une approche de gouvernance par le pays ou la région hôte, lequel ou laquelle s'engage à établir et à protéger des sites, avec la participation des populations locales, à les mettre en valeur de façon appropriée, à faire la réglementation, ainsi qu'à utiliser les bénéfices des entreprises pour financer l'aménagement du territoire et le développement de la communauté.

Pour Sylvie BLANGY (1993), la notion d'écotourisme, certes d'origine nord-américaine, doit être assimilée à ce qu'elle appelle le « tourisme communautaire » ou le « tourisme autochtone ». C'est un tourisme responsable car respectueux des cultures, des structures sociales des communautés autochtones et de la préservation de l'environnement sur leur territoire. Cette forme de tourisme permet de créer des emplois pour les jeunes, de procurer des revenus permettant la prise en charge de l'éducation et de l'encadrement sanitaire de la communauté. En développant un écotourisme qu'elles maîtrisent, des communautés indigènes, en Amérique mais aussi en Afrique australe, s'assurent des revenus tout protégeant leur culture et leur environnement.

La demande, la ressource et la communauté hôte sont donc trois constantes fondamentales pour les définitions de l'écotourisme présentées ci-avant. Marie LEQUIN (p. 17) en fait une catégorisation de ces constantes dans ces trois approches de l'écotourisme :

1. La demande :

- L'écotourisme renvoie principalement aux parcs et aux espaces naturels protégés.
- L'écotourisme fait vivre une expérience exceptionnelle au visiteur.

2. La ressource :

- L'écotourisme ne doit pas déprécier la ressource ni nuire à son intégrité, mais plutôt participer à sa protection.

- L'écotourisme est à l'opposé du tourisme de masse, il touche des groupes restreints.
3. La communauté hôte :
- La participation des communautés locales est garante de la viabilité de l'écotourisme et favorise le développement régional.
 - L'écotourisme améliore la qualité de vie et le bien-être économique des communautés hôtes.

Notons tout de même que la communauté hôte peut aussi être une ressource dans la mesure où elle vit en symbiose avec l'écosystème environnant : c'est le cas des pygmées, des peuls, des aborigènes, etc. qui attirent la clientèle occidentale à travers leur mode de vie. Il existe donc un débat sur la démarche ethnographique autour de la protection de l'environnement : la question c'est sur quelles sociétés locales ? Nous y reviendrons plus loin.

Marie LEQUIN conclut que « l'écotourisme n'est pas une forme de tourisme accessible à tous ». C'est un tourisme élitiste, un tourisme scientifique « qui ne peut compter sur la fidélité d'une clientèle en particulier puisque l'écotouriste recherche constamment de nouvelles expériences, donc de nouvelles destinations » (p. 17-18). L'écotourisme ou tourisme de nature ne doit pas être confronté à la massification, auquel cas l'on parlera de tourisme de masse.

Dans une perspective plus englobante, BUTLER (1993)⁵⁰ définit l'écotourisme comme « une forme de tourisme viable à long terme, à la condition qu'elle ne dégrade pas l'environnement physique et humain dans lequel elle prend place, et qui peut contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations locales ainsi qu'à la diversification de leurs activités économiques ». Nacima BARON-YELLES aborde la question sous les mêmes auspices mais emploie la terminologie de « tourisme de nature » au lieu d'écotourisme. D'après cet auteur, l'écotourisme a une dimension plus internationale par rapport au tourisme de nature qui est une spécificité française : « ...définir un tourisme de nature à la française, en le distinguant de l'écotourisme (plus international, cf. Costa Rica et Galapagos) ... le tourisme de nature n'est absolument

⁵⁰ - BUTLER R.W. (1993) – « Tourism – An Evolutionary Perspective », in NELSON et al. *Tourism and Sustainable Development: Monitoring, Planning, Managing*. University of Waterloo, Department of Geography Publication, Series Numer 37, pp. 27-45.

pas assimilable au tourisme rural ou au tourisme vert. Autrement dit, le tourisme de nature n'est pas simplement un tourisme dans la nature » d'où la définition suivante : « le tourisme de nature rassemble les activités de découverte, d'étude et d'observation de la nature, du milieu et des espèces sauvages effectuées dans un espace sauvegardé, et dans des formes telles que l'impact sur le milieu soit minimisé »⁵¹. L'écotourisme comme le tourisme de nature, repose sur une démarche de compréhension des écosystèmes, en équilibre ou pas, par l'écotouriste qui les visite avec le minimum de garanties en termes d'impact écologique. La devise de l'écotourisme est donc : « *Take only photographs, don't let any footmarks* » (Prenez seulement des photos, ne laissez même pas de traces de pas).

De façon similaire, SCACE et al en ont proposé une définition qui intègre ces valeurs et préoccupations. Pour eux, « l'écotourisme représente une expérience de voyage qui permet de découvrir la nature et de contribuer à la conservation des écosystèmes tout en respectant l'intégrité des communautés hôtes » (1994, p. 14). Dans cette même optique englobante, l'*Ecotourism Society* définit l'écotourisme comme « une forme de tourisme responsable qui contribue à la protection de la nature et au bien-être des communautés locales » (*International Resources Group*, 1992, p. 5). Ces deux constantes de l'écotourisme ne peuvent se dissocier en ce sens que leur intégrité fait l'objet d'attrait écotouristique, autrement dit, la demande écotouristique en dépend énormément. On reconnaît donc l'importance de protéger la ressource tout en améliorant les conditions de vie des populations locales.

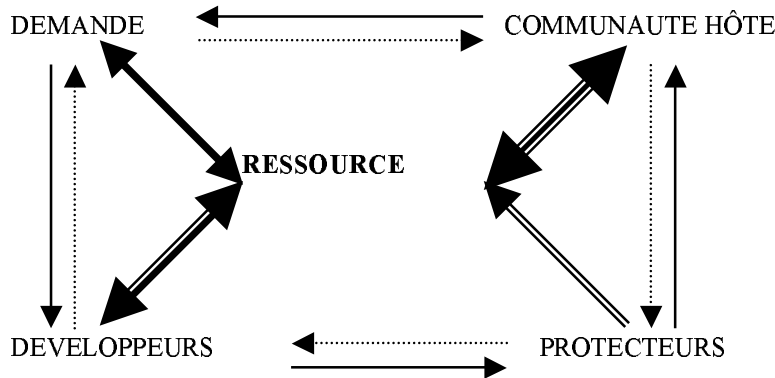
En sus des trois constantes abordées précédemment, nous allons y intégrer deux variantes : les développeurs et les protecteurs de la ressource. Notre approche de l'écotourisme tient donc compte de la ressource, de la demande écotouristique (potentielle), des communautés d'accueil, des développeurs et des protecteurs de la ressource. Pour nous, l'écotourisme est une activité touristique dont la biodiversité constitue non pas un simple bien économique, une marchandise, mais un produit touristique (un objet de curiosité) au service d'un développement local durable. Les

⁵¹ Intervention de Nacima YELLES, 30 avril 1997, Commissariat Général au Plan. Voir aussi Cahiers d'Espaces, déc 1996.

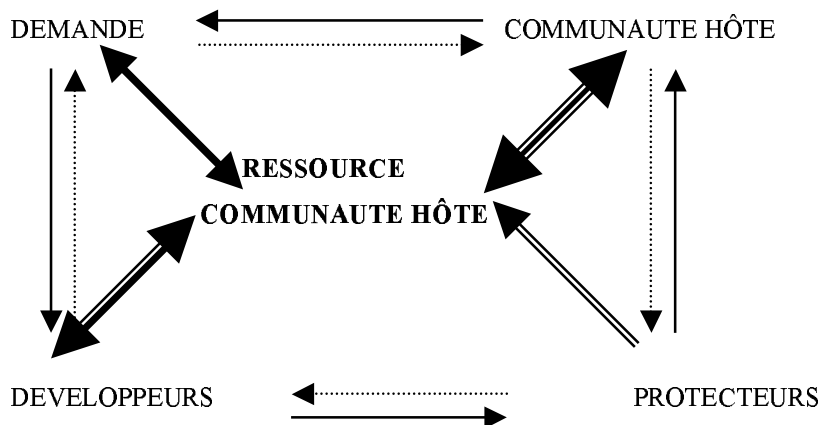
figures suivantes (fig. 14 a et 14 b, p. 98) illustrent notre appréhension des approches occidentales de l'écotourisme.

Fig.14 : Notre appréhension schématisée des approches occidentales

14a : la conception nord-américaine de l'écotourisme



14b : l'approche européenne de l'écotourisme :



Source : BINGONO MEBA E. N., 2004.

Demande : l'ensemble des écotouristes.

Développeurs : tous les Acteurs initiateurs du projet et bailleurs de fonds.

Protecteurs : ONG (Organisation non gouvernementale) environnementales et sociales.

Ressource : les objets écotouristiques (faune, flore, reliques géomorphologiques, écosystèmes particuliers, accidents hydrographiques et aires protégées), voire la communauté hôte (pour l'UE).

Communauté hôte : les populations autochtones ou locales.

Le schéma comporte six types de flèches qui témoignent de la diversité des relations d'interdépendances et des rapports parfois conflictuels que les cinq éléments

entretiennent mutuellement. Il y a deux constantes périphériques (la demande écotouristique et la communauté hôte) et deux variantes (Développeurs et Protecteurs) qui agissent sur la ressource, elle-même constante aussi.

Kurt KUTAY (1993) admet que « l'écotourisme ne peut pas être considéré comme un simple secteur d'activité de l'industrie touristique. Les fondements éthique et philosophique de l'écotourisme englobent toutes les facettes d'un "tourisme de responsable", tant du point de vue social qu'écologique. Il s'agit en fait d'un modèle évolutif de développement durable dans lequel les besoins économiques, sociaux et esthétiques sont satisfaits tout en préservant l'intégrité culturelle, les processus écologiques essentiels, la biodiversité et les cycles vitaux ». Cet auteur estime que l'écotourisme est un tourisme responsable, aussi bien au niveau social qu'écologique, et qu'il s'agit là d'un développement durable. L'écotourisme est perçu par ses adeptes comme « une alternative au tourisme de masse conventionnel ».

Jean Marie BRETON (2001) considère l'écotourisme comme un tourisme à vocation scientifique et culturelle, axé sur les valeurs de la nature et de la biodiversité pour certains, et pour d'autres un tourisme de rencontre socioculturelle. Il considère qu'on peut être tenté d'appréhender l'écotourisme, dans l'approche privilégiant un tourisme à caractère scientifique et culturel, comme « un tourisme scientifique et culturel de découverte, d'exploration et de loisirs, respectueux des exigences et compatible avec les contraintes écologiques telles que définies et sanctionnées par les normes juridiques de protection et de conservation de l'environnement, c'est-à-dire des sites et espaces naturels et des ressources de biodiversité »⁵². Il estime que dans la première approche, l'écotourisme « dépasse les simples tourisms «verts» et de nature qui ont été les premiers à se démarquer du tourisme de masse traditionnel ». C'est la recherche des valeurs de la nature, de la découverte des ressources faunistiques et floristiques, ainsi que celle d'un patrimoine multiforme, dans ses dimensions naturelle, historique et culturelle, qui a généré de nouveaux comportements de la part des touristes, et donc suscité un nouveau regard sur l'objet, le contenu et les modalités de l'activité touristique, apte à y intégrer les préoccupations, les valeurs et les attentes des pays et des populations hôtes.

La deuxième appréhension, celle relevant d'un tourisme de rencontre socioculturelle, serait une réappropriation de leur cadre de vie par les populations locales. « L'écotourisme, dans cette acception plus originale et paradoxale, procéderait alors dans une telle démarche, à travers un processus d'accueil, de rencontre, de découverte et de partage mutuel, plus positivement « acculturant », dans sa dimension syncrétique, qu'« a-culturant », en termes de destruction des valeurs et des modes de vie locaux » (BRETON J.-M., 2001). Cette acception suppose, d'une part, qu'un travail conjoint de sensibilisation, de mobilisation et de responsabilisation soit fait au préalable, d'autre part qu'une prise de conscience sérieuse soit également fait de la part des populations hôtes. Elles doivent s'impliquer dans le fait touristique. Le professeur Jean-Marie BRETON inscrit l'écotourisme dans une démarche répondant aux préoccupations de protection, de conservation et de gestion valorisante et reproductible de la biodiversité et du patrimoine naturel, historique et culturel. De là, l'écotouriste devrait s'immerger dans les modes de vie locaux.

En somme, cette approche conceptuelle, est autant nécessaire pour notre problématique initiale que pour une réflexion épistémologique, étant donné que tout concept, susceptible de guider la recherche, se place dans un contexte épistémologique précis. Il convient alors de réfléchir sur ces appuis.

2.3. Le positionnement épistémologique du doctorat

L'objectif des lignes qui vont suivre n'est pas d'épiloguer sur la géographie générale mais de replacer plutôt notre problématique et notre concept fédérateur par rapport aux multiples courants qui structurent la science géographique.

La géographie, du moins la géographie française, apparaît plurielle. Cette *géographie plurielle* n'est pas une géographie « saucissonnée » (P. FATTAL) mais une géographie de faisceaux de relations entre nature et société où chaque courant, chaque sous-discipline devrait trouver son compte. C'est une géographie globale, soucieuse de la totalité des interrelations qui structurent les phénomènes observés. Cette totalité de la

⁵² BRETON J.-M., (2001) – « L'écotourisme : une problématique conflictuelle pour des politiques

géographie, une pluralité globalisante — de par la diversité de problématiques, de thématiques et d'approches — apparaît comme une sorte de melting-pot ficelé par le concept d'*espace géographique*. Doit-on continuer à parler de géographie sans qualificatif ? Dans ce cas, notre géographie littorale ou géographie de la mer pour les autres, se ramènerait à un courant de réflexion sur un maillon de l'espace terrestre : n'est-ce pas une autre façon astucieuse de faire de la géographie régionale.

La diversité de penser ce milieu d'interface, le littoral et le fait de mener des recherches orientées dans une optique que dans l'autre, témoignent de la présence de ces courants. Entre autres, on a le courant culturel qui, développe des concepts explicitant la diversité des *représentations du maritime ou du littoral*, laquelle conditionnerait, du moins en partie, les activités humaines par rapport à ce milieu. Françoise PERON, Jean RIEUCAU et Paul CLAVAL s'affichent alors au premier plan. L'autre courant, plus sociétal, accorde une place primordiale à la société dans le rapport dialectique entre les composantes physiques et les déterminants sociaux. C'est celui de J.-P. CORLAY et bien d'autres. Un autre courant mérite d'être signalé, celui de D. CLARY et d'autres géographes. Celui-ci, aborde le littoral sous l'angle écologique où les écosystèmes et les sociétés humaines sont perçus à partir d'une grille d'analyse, la stratification. D'autres courants vont de l'approche géoéconomiste à la vision aménagiste en passant par les approches juridique, historique, politique, touristique, du développement durable, etc.

La recherche sur la thématique littorale est en partie orientée vers la problématique conflictuelle entre tourisme et environnement. Cette dialectique occupe une part considérable des recherches contemporaines au sein de la géographie française, notamment en géographie du tourisme ainsi qu'en aménagement littoral. Dans les domaines de la géographie physique, les effets négatifs des aménagements touristiques sur l'équilibre des milieux côtiers, notamment les risques d'érosion des plages et des dunes, de recul des falaises, de perturbation de l'équilibre naturel des écosystèmes sont fréquemment mis en lumière (cf. PIRAZZOLI O. 1993, LACAZE J. C. 1993, PASKOFF R.). La géographie humaine et la géographie sociale se focalisent sur les effets destructeurs des flux touristiques massifs. Ces démarches marquent un pas décisif

dans la prise de conscience des populations locales et des décideurs sur le caractère multiforme des impacts du choc touristique et de l'importance du littoral.

Dépassant l'approche de l'impact et des effets pervers du tourisme sur les milieux naturels et sur les sociétés, un certain nombre de géographes adoptent une démarche plus globale à travers la notion gestion de l'espace littoral, en soulignant les interrelations entre les nouveaux modes de mise en valeur de l'espace et la mutation des représentations qu'il porte. Renouvelant une approche encore très focalisée sur l'analyse des conflits et des crises de développement du littoral, ils soulignent la place accordée aujourd'hui à la perspective protectionniste⁵³. Depuis une trentaine d'années, la conservation s'affirme en effet comme une fonction à par entière dans la planification des espaces côtiers, sous des termes bien divers (Secteurs d'équilibre naturel, Zones naturelles d'équilibre, etc.) et sous des régimes juridiques variés. Enfin, plus récemment, depuis une dizaine d'années environ, les voix des chercheurs se sont multipliés pour présenter le développement d'un tourisme alternatif comme facteur de mise en valeur de ces espaces littoraux préservés⁵⁴. Ainsi, la protection des régions littorales s'accroît : la progression, en nombre et en superficie, des espaces littoraux protégés constitue un fait de plus en plus perceptible sur toutes les côtes françaises. Il y a une cohabitation des fonctions de protection et d'accueil touristique sur les milieux littoraux protégés justifiant ainsi la compatibilité du tourisme et de l'environnement. Les exemples français de la Camargue et surtout du Parc de Marquenterre (espace protégé dans lequel la faune n'est ni retenue ni nourrie) semblent renouveler les modèles des pratiques touristiques littorales et offrir une voie de conciliation entre protection de l'environnement et valorisation économique des ressources touristiques. Aujourd'hui, partout dans le monde, la logique de développement durable prévaut sur ces milieux fragiles.

D'un point vu écotouristique, la géographie française, jusqu'à la fin de la décennie 90, a couramment utilisé le terme de « tourisme de nature ». Le terme

⁵³ - MIOSSEC J.-M., « Aménagement ou occupation de l'espace littoral : forces et faiblesses de la protection de l'environnement », *Cahiers nantais*, n° 30-31, pp. 189-212.

⁵⁴ - ZYSBERG C., GUIGNABEL G., « Pour un environnement du tourisme », *Cahiers nantais*, n° 21, pp. 49-61.

d'écotourisme s'est diffusé en France quelques années après que le terme de tourisme de nature ait été véritablement adopté par les institutions officielles. Dans les milieux scientifiques, les chercheurs veulent faire des distinctions de degré entre l'un et l'autre terme. Ainsi, le terme de tourisme de nature se voit plus utilisé, car adapté aux aires protégées françaises, que celui de l'écotourisme importé de l'Amérique du Nord mais plus adapté aux pays en voie de développement tel que le dit Sylvie BLANGY (1993, p. 3) : « Ce concept est importé de l'Amérique du Nord et a surtout été appliqué aux pays en voie de développement, aux contrées de notre planète à forte diversité biologique, forêts primaires et grande faune sauvage dans un contexte de forte diversité culturelle. [...] L'écotourisme est-il une démarche applicable dans un "vieux continent", très urbanisé, densément peuplé, avec de rares îlots de milieux primaires et une diversité biologique érodée en maints endroits ? [...] En Europe, nous en sommes encore au tourisme de nature qui utilise les richesses naturelles sans véritable réflexion écologique. »

En définitive, le tourisme de nature, en tant que champ de réflexion théorique, n'a guère intéressé bien de géographes. Ce sont surtout les ornithologues qui, par la protection des colonies d'oiseaux de mer, ont attiré l'attention des chercheurs des sciences connexes. En effet, ils sont les introducteurs de notices d'aménagement et de protection littorale compatibles avec un développement touristique mesuré. La protection des colonies d'oiseaux de mer a donc servi de catalyseur. Des chercheurs non géographes notamment juristes et économistes se sont intéressés à l'écotourisme tandis que les géographes restaient cantonnés dans le tourisme. Il en est de même de la problématique du développement durable au sein de la géographie française.

2.4. Ouverture pluridisciplinaire à l'ethnographie et à la socio-économie

L'approche géographique de l'écotourisme met en exergue le facteur socio-spatial qui reste donc fondamental. L'espace en tant contenant des facteurs abiotiques et biotiques et la société en tant agent créateur de l'espace géographique. Notre démarche s'appuie sur ces éléments interdépendants et interactifs des milieux très « instables ».

L'instabilité étant liée au fait que l'espace étudié est une interface, un milieu de contacts multiples et un milieu géopolitique instable.

La démarche géographique essaie de tenir compte de tous ces paramètres géographiques qui peuvent contribuer à l'explication du phénomène ou du problème étudié. Dans le cas présent, notre objectif principal étant de valoriser un espace géographique aux potentialités touristiques considérables. Cette valorisation devrait passer par une démarche pluridisciplinaire. L'ouverture à l'ethnographie et à la socio-économie devient donc nécessaire.

La démarche ethnographique du tourisme se fonde sur la compréhension du mode de vie et des spécificités culturelles des populations autochtones⁵⁵. Cette démarche peut apporter un lot d'informations aussi importantes que nécessaires pour une réflexion ou une étude portée sur l'écotourisme. Ainsi, nous nous proposons d'accorder une attention particulière à cette approche du problème. Les données factuelles de l'écotourisme proviennent avant tout des sociétés autochtones. C'est par elles que l'on peut arriver à comprendre les divergences, les conflits, le degré d'acceptation des rationalités étrangères au détriment des leurs en matière de gestion d'espaces réglementés comme les aires protégées.

Dans cette démarche, il nous a fallu élaborer des séries de questionnaires d'enquêtes (cf. Annexe 1) adaptées à chaque situation (village, ville et types d'acteurs). Les enquêtes ont été aléatoires et improvisées dans les villages situés aux alentours des surfaces protégées. Ce sont des précautions nécessaires pour éviter des réponses guidées ou dictées par les autorités politiques et coutumières villageoises, voire des autorités politiques départementales ou régionales. Par contre, en ville, les enquêtes seront bien ciblées : autorités diverses, acteurs, populations. L'objectif premier, dans ce cas précis, étant d'avoir une idée des actions menées sur des aires protégées, sur la biodiversité spécifique, et recueillir les types d'appréhensions par ces citoyens sur la politique de l'écotourisme.

⁵⁵ RIEUCAU J., 2001, *op cit.*, p. 417

Il ressort, au terme de ce chapitre, que le concept de système littoral constitue le concept fédérateur de ce travail de recherche. Etant donné que les enjeux de la protection et de la mise en valeur de la biodiversité par l'écotourisme restent au centre de ce système, il nous a paru nécessaire de présenter certaines terminologies jugées importantes pour la compréhension des intentions de recherche. Cette approche nous conduit immédiatement à présenter les méthodes adoptées pour la réalisation de cette thèse.

CHAPITRE 3 : CADRE METHODOLOGIQUE

Partie d'une réflexion épistémologique sur le sens de la recherche (cf. chapitre précédent) afin de baliser la problématique, notre méthodologie repose sur des principes systémiques (car la méthode dite systémique favorise à la fois le décryptage du complexe, les interactions multiformes entre objets géographiques, la modélisation et la transdisciplinarité) et de la chorématique. Les deux imposent la démarche adoptée. Au-delà, nous avons utilisé d'une part, des outils de la télédétection, de la cartographique et de la photo-interprétation ; d'autre part, les enquêtes de terrain et la recherche documentaire effectuées en France, au Gabon et en Guinée équatoriale.

3.1. Recherche documentaire

La constitution de notre bibliographie (cf. Introduction générale) n'a pas été une tâche aisée. D'abord, la plupart des références bibliographiques recensées était consultable à l'extérieur de notre établissement, voire de notre ville (Montpellier). Pour ce dernier cas, il nous a fallu procéder à des prêts entre bibliothèques ou bien effectuer des déplacements pour des ouvrages consultables *in situ*. Puis, la problématique touchant plusieurs champs disciplinaires, il fallait donc recenser en premier les ouvrages généraux, avant de se concentrer sur la spécificité. Le fait de partir du général au particulier a été déterminant surtout dans la circonscription du sujet, le ciblage des notions clés et dans l'élaboration de notre problématique. Enfin, il est important de signaler que la mise en réseau des bibliothèques et autres centres de documentation et l'accès facile à l'outil Internet ont beaucoup facilité notre démarche.

3.2. Recours à la télédétection

La télé-interprétation constitue un des outils que nous avons utilisés tout au long de cette recherche car les données de télédétection sont aujourd'hui une immense source d'information nécessaire pour les travaux géographiques. Il s'agit à la fois des photographies aériennes et des données satellitaires. Elles peuvent nous permettre d'identifier de nombreux phénomènes géographiques. Le recours à la télédétection, en

tant qu'outil de recherche, est pour nous une nécessité incontournable car il existe aucune base de données sur l'ensemble de notre zone d'étude. Il nous faut donc créer nos propres données. Un traitement informatique « local » des images satellites nous paraît donc constituer la meilleure des solutions. L'identification d'une nomenclature de l'occupation du sol assez complète peut être obtenue à l'aide de plusieurs images et plusieurs interprétations faisant ressortir telle ou telle information difficilement accessible sur un seul document. De fait, comme l'indique très bien ARMAND et CAMPAGNE P. (1998) : « les images satellites proposent autant de représentations d'une ville que de bandes spectrales d'enregistrement de types de résolution au sol et de mode de restitution. L'œil doit s'exercer à repérer des formes d'occupations du sol, des types d'organisation de l'espace afin de dégager des critères d'identification... D'où l'intérêt pour le photo-interprète multiplier les modes de visualisation d'une image (visualisation monocanale, composition colorée, amélioration de contraste, filtres, lissage, etc.) pour élaborer une grille d'interprétation des objets d'études ». « L'identification d'un objet particulier sur une image *via* sa signature spectrale nécessite la détermination de sites, de *zones-témoins* homogènes au sol, dont on étudie l'aspect sur l'image (ou l'inverse). La signature spectrale établit une correspondance biunivoque entre le paysage au sol et son aspect sur l'image, que celui-ci provienne de données recueillies dans un ou plusieurs canaux, à une ou plusieurs dates » (R. REGRAIN, 1996)⁵⁶. Précisons que la zone-témoin n'est rien d'autre qu'une zone de référence, un point d'étude ou un site-témoin correspondant à un périmètre à l'intérieur duquel on dispose de données de terrain permettant d'initialiser un algorithme⁵⁷ de traitement. Notre zone témoin est donc la FCM (forêt classée de la Mondah).

Ici, nous avons utilisé deux images satellitaires. Ce sont des produits « Scène SPOT » récentes. La première image (K-J/ Sat 082 – 348 / 9) date du 12 mai 2002. La deuxième (K-J/ Sat 082 – 348 / 0) date du 19 mars 1999. Elles couvrent les trois milieux fluvio-marins mais pas dans leur intégralité, les portions marginales étant complétées par les photographies aériennes mais plus anciennes. Il est évident que certaines difficultés d'interprétation jailliront.

⁵⁶ In DERRUAU M. (1996) -*Composantes et concepts de la géographie physique*. Paris : A. Colin, p. 210.

⁵⁷ Algorithme : ensemble fini d'opérations réalisées de manière séquentielle, nécessaires à l'obtention d'un résultat. Manière systématique d'effectuer une tâche, notamment avec un ordinateur disposant d'un programme approprié (D. RUELLE).

Ces images satellitaires Spot à haute résolution affinent l'étude de la végétation, quoique la résolution spatiale (20 x 20 m) empêche toujours l'accès à la signature spectrale d'une essence particulière ; cependant les signatures sont intégrées sur une dimension de pixels petits. Avec des couverts homogènes, la détermination des essences est plus simple, car l'intégration de la signature de plusieurs arbres d'une même essence donne une signature permettant d'identifier l'essence. Mais la difficulté vient des effets d'ombre portée, d'ombres projetées (proximité des aires urbaines : surfaces minérales, métalliques, chlorophylliennes, hydriques) et la géométrie des couronnes qui gênent l'interprétation : le risque de confusions est alors permanent pour l'aire protégée urbaine, l'arboretum de Sibang à Libreville.

3.3. Apport des prises de vue aérienne (PVA)

Les PVA (seules les échelles du 1/8000⁵⁸ et du 1/50 000⁵⁹ nous ont été disponibles à l'INC⁶⁰ de Libreville) peuvent nous fournir des données pour les évolutions récentes du milieu littoral gabonais. Nous n'irons pas jusqu'à détailler les mécanismes de traitement numérique des ces images photographiques aériennes. Mais nous présenterons les étapes de l'interprétation afin de justifier l'utilité des imageries dans notre zone d'étude. Soulignons, à titre indicatif, que nous procéderons par scannage des photographies aériennes. Car le scannage, réalisé à la résolution 300 points par pouce, consiste à produire des fichiers numériques. De là, on pourra procéder à des phases de rectifications géométriques et de projection cartographique des fichiers-images à partir des amers (points d'appui) choisis sur les cartes correspondantes de l'IGN (Institut géographique National). L'apport des PVA est donc incontestable sur une thématique peu explorée et où l'étudiant-chercheur est amené à créer des informations. Les principales PVA (Prise de Vue Aérienne) utilisées sont à grande échelle, soit 1/8000°. Ce sont les seules images à haute résolution qui ont pu nous donner des classes biogéographiques sur l'ensemble de la zone étudiée.

⁵⁸ Couverture de l'agglomération de Libreville

⁵⁹ Couverture régionale

⁶⁰ Institut National de Cartographie

3.4. Les cartes topographiques et marines

Les secteurs littoraux étudiés sont bien couverts en matière de cartes topographiques à grande, moyenne et petite échelles à cause de la présence de la principale ville du pays (Libreville). Les cartes topographiques (1/20 000 et 1/50 000) sont nos cartes de base. Le seul problème c'est qu'elles ne sont pas récentes. D'où la nécessité de recourir aux images satellitaires.

Les cartes marines datant également des années soixante restent incontournables. Elles nous renseignent plus sur la topographie marine et moins sur la distribution de la biodiversité marine.

L'exploitation de ces documents cartographiques peut nous aider à modéliser la dynamique spatiale et les phénomènes géoécologiques des milieux fluvio-marins. La cartographie répond au besoin de montrer l'espace que l'on décrit ou le cadre dans lequel se déroulent des phénomènes que l'on étudie. Outil privilégié du géographe, la cartographie devra répondre aux exigences de précision (le recours à plusieurs niveaux d'échelle) et nous aider à surmonter la difficulté due au caractère abstrait des modèles a-cartographiques. La carte est une autre forme de modèle qui lie, dans un rapport analogique étroit, le réel (terrain) et l'abstrait (la représentation graphique de ce réel par la raison). Malgré son fort degré d'exactitude, cet outil présente également de limites relevant du fait qu'elle reste un construit mental sélectif par ses composantes. Car, une information géographique quelle qu'elle soit, résulte toujours d'un choix humain en fonction d'une finalité. Cette information elle-même revêt un double contenu, à la fois spatial (la position, la surface et/ou la forme du lieu concerné) et sémantique (relevant d'une ou plusieurs observations sur ce lieu) qui décrit en fait ses caractères (éléments de l'information géographique).

3.5. Technique d'utilisation des images

D'un point plus pratique, notre démarche consiste à interpréter visuellement les images satellites et les PVA. L'interprétation visuelle des images est une méthode bien connue, efficace et suffisamment fiable qui peut apporter plus d'information que ne le feraient des traitements sophistiqués. Bien entendu, on aura tout avantage à tirer profit

d'une photo-interprétation assistée par ordinateur autorisant de multiples possibilités de traitement et de manipulation des images numériques.

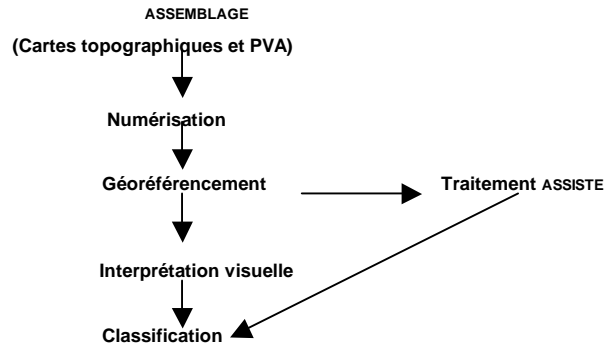
La méthodologie la plus simple consiste en une simple photo-interprétation manuelle sur un support analogique. Ce support peut être un des canaux originaux (document en noir et blanc) ou une composition colorée associant l'information portée par plusieurs canaux. Cette dernière solution a été préférable, la couleur constituant un excellent moyen de discrimination qui permet à l'image satellite de compenser sur la photo-aérienne le handicap que représente sa médiocre résolution spatiale.

La méthode de classification utilisée, car la plus simple, consiste en une analyse de pixels de l'image (pixel par pixel). Considéré comme individu, chacun d'entre eux peut en effet être caractérisée par ses valeurs de réflectance dans les différentes bandes spectrales originales et les divers indices qui en dérivent. Une analyse statistique de l'information contenue dans l'image devient alors possible.

Le traitement des images obtenues peut se comprendre à travers le processus décrit ci-après (Fig.15, p.111). L'analyse de nos diverses images (SPOT et PVA) passe par l'acquisition des images, l'assemblage, la numérisation, le géoréférencement, l'interprétation visuelle. En effet, une fois les images utiles identifiées chez divers fournisseurs d'imageries (notamment Spot et IGN en France et INC au Gabon), l'heure était à leur acquisition. Ensuite, il convient de les assembler pour pouvoir les numériser. La numérisation des cartes topographiques n'est pas une tâche aisée lorsque le champ d'étude est très vaste.

Le géoréférencement est une étape essentielle de la constitution d'une base de données cartographiques en ce sens qu'il permet de bien se repérer, se localiser à partir des coordonnées géographiques (longitude et latitude) ou de coordonnées « projetées » (unités métriques) ou encore des coordonnées cartésiennes géocentriques (X, Y, Z : valeurs exprimées également en unités métriques et mesurées selon les trois axes d'un repère. Ces coordonnées sont principalement utilisées comme intermédiaire lors de calculs de changements de systèmes géodésiques).

Fig. 15 : Schématisation de la démarche méthodologique



Les deux images Spot de référence (K-J/ Sat 082 – 348/9) et (K-J/ Sat 082 – 348 / 0) sont en mode infrarouge, de niveau 1B (niveau de traitement) et une précision de 20 m par pixel. Ce sont des scènes satellitaires prétraitées. Notre travail a consisté à les recaler pour en former une seule image couvrant nos trois milieux fluvio-marins. A partir celle-ci, nous avons calé les PVA, puis les quatre fonds de cartes topographiques (au 1/50 000) préalablement numérisés et mosaïqués. C'est ainsi qu'on a eu une vue synoptique de notre zone d'étude nous donnant la possibilité de faire une analyse diachronique.

Le géoréférencement s'est donc fait à base du système UMT (Universal Transverse Mercator) 32 SUD et avec le logiciel de traitement d'images et application aux SIG dénommée TNT. Sur celui-ci, à partir de la fausse couleur infrarouge, nous avons pu créer d'autres compositions colorées avec des tableaux de contrastes faisant ressortir les milieux forestiers, les plages et les étendues d'eaux au détriment du milieu urbain. On s'est servi de 40 points repérables sur les deux types d'images. Ces points ou amers ont été choisis parmi les objets naturels ou artificiels bien identifiables (embouchure, sommet de collines, trait de côte, piste d'atterrissage, etc.) pour caler les images. Les données obtenues ont été ensuite exportées pour être utilisables sur d'autres supports informatiques utilisés (MapInfo, Adobe Illustrator et World).

En somme, ce propos consiste à montrer la nécessité de ces outils pour ce travail de recherche. La formalisation des modèles de systèmes littoraux à vocation écotouristique sur les côtes à rias du littoral gabonais et au-delà du rio Muni, passe par l'apport de la télédétection, de la photo-interprétation et surtout par la contribution de la

cartographie. Un couple d'outils très important pour cette recherche qu'il faut compléter par l'outil d'enquête de terrain.

3.6. Enquêtes de terrain : questionnaires et échantillonnage

Compte tenu des difficultés énumérées plus haut, une seule technique d'enquête a été adoptée : l'enquête par questionnaire. Les enquêtes se sont déroulées pour la plupart sous forme d'interviews auprès des villageois ou des citoyens car les premiers n'avaient pas le temps et étaient analphabètes alors que les seconds n'avaient pas le temps à consacrer à un questionnaire, d'où la nécessité d'organiser des interviews directes. Cette méthode s'est avérée la plus efficace mais ennuyeuse pour les interlocuteurs occupant des fonctions politiques ou administratifs.

La quête de l'information sur le terrain nécessite une ou des méthodes d'enquêtes. L'enquête, comme l'affirme Roger BRUNET, «est indispensable à la connaissance géographique, même si les géographes en ont une pratique en général moins codifiée ou rigoureuse que les ethnologues, les sociologues ou les psychologues». Rechercher des informations auprès de témoins, souvent orales en ce qui concerne l'Afrique, est une lourde tâche qui nécessite au préalable de définir une démarche adaptée au milieu. A cet effet, nous avons utilisé la méthode d'enquête aléatoire. Certes, celle-ci est souvent objet à discussion, mais l'absence de données statistiques, l'insuffisance des sources écrites, la méfiance et l'indisponibilité des détenteurs de l'information recherchée nous a contraint à l'utiliser. Ainsi, un questionnaire d'enquête avait été élaboré (Cf. Annexe).

L'enquête par questionnaire recueille des opinions et dévoile des attitudes sur certains problèmes en les mettant en rapport avec des caractéristiques des populations étudiées considérées comme significatives (âge, sexe, profession, lieu d'habitation, etc.). Dans ce cadre, les personnes interrogées doivent être représentatives de la population (échantillon représentatif) dont on veut comprendre les réactions, les représentations et les usages de l'environnement. Cette méthode ne va pas sans inconvénient puisque les questions prédéterminent en partie les réponses, malgré toutes les précautions prises. Les opinions exprimées ou les attitudes affirmées peuvent très bien ne pas correspondre aux comportements profonds. C'est pourquoi, on a complété

cette enquête par questionnaire par, d'une part des observations et d'autre part par une enquête qualitative qui tient plus au « significatif » et plutôt qu'au « représentatif » comme le précédent.

Cette enquête qualitative a été par ailleurs dynamisée par la participation des enquêtés notamment les villageois qui, cherchant à connaître nos motivations personnelles et à tout savoir sur le projet des parcs nationaux, nous ont montré à quel point ils protègent leur environnement depuis la nuit des temps. En revanche, on leur a fait découvrir des aspects jusqu'alors ignorés par eux de leurs actions et relations sociales. On aurait pu aller encore plus loin en organisant de véritables groupes d'enquêtés relativement homogènes du point de vue de leurs caractéristiques, mais les moyens nous en ont limité. Les villageois attendaient une compensation financière pour le temps qu'ils auraient perdu avec nous, ce qui est très légitime. Nous n'avons pas pu constituer des groupes d'enquêtés si ce n'est à travers les quelques réponses tirées çà et là, puis classées par groupes sociaux (jeunes, femmes et hommes) avant de les analyser.

Notre préoccupation première était de voir à quel point les paysages écotouristiques pourraient répondre, non seulement à certaines motivations des décideurs, mais surtout à l'amélioration de l'existence des populations autochtones, apprécier le degré d'aménagement, leurs impacts, apprécier les potentialités écotouristiques et les efforts de conservation *in situ*.

Enfin, sur le terrain, à Libreville et les environs, nous disposions d'un véhicule tout terrain, des jumelles, d'un appareil photo, des cartes topographiques et des carnets de notes. Cependant, l'appareil photo et les jumelles étaient interdits d'utilisation en Guinée équatoriale pour des raisons stratégiques, on a utilisé la technique d'observation pour la collecte des données. Ces observations concernaient la flore, la faune, les événements quotidiens ou inhabituels, les paysages (villages, routes, rivières, sommets) et les dégradations. Tout se notait sans *a priori* afin de ne pas fausser les interprétations après.

3.7. Traitement des données

Après la collecte des données brutes au moyen des enquêtes et des observations *in situ*, et la collecte des données statistiques touristiques et climatologiques auprès des agences et directions spécialisées, il a fallu procéder ensuite à leur analyse et interprétation. Le traitement des données s'est fait de deux manières : d'une part, les données statistiques ont été traitées avec le tableur Excel. Des graphiques ont ainsi été réalisés. D'autre part, les données issues des enquêtes et des observations sont ensuite compilées, puis classées. Ce classement par strates des données (typologies de données : croquis, braconnage, espèces surchassées, surpêchées, état de l'environnement naturel, activités paysannes, les modes alimentaires), conduit à leur interprétation. Les résultats sont alors confrontés avec les données existantes.

Les données livresques par contre étaient traitées différemment. En fonction de l'exploration des documents en notre possession, on procédait à leur analyse afin de tirer des informations clés : idées générales, idées spécifiques, citations, illustrations...

3.8. Modélisation graphique

La rédaction succède évidemment au traitement des données et à la modélisation. La phase écrite a commencé par la mise en place d'un plan sommaire que nous avons enrichi au fil de nos lectures. Puis, nous avons conçu notre modèle également enrichi de temps en temps tout en gardant l'idée directrice. La rédaction du texte intégral a donc été guidée par la modélisation du système.

Malgré que « la modélisation suscite encore de nombreux scepticismes » en sciences humaines et sociales, ses qualités sont grandes à plusieurs niveaux : elle s'expose à la critique scientifique, elle implique une rigueur scientifique par son outil explicatif, le modèle. « Les géographes se sont divisés à son sujet à partir du moment où, après des décennies de présence rampante et assez fruste, elle a été approfondie, est devenue plus abstraite et s'est alignée sur des sciences plus théoriques » (J.-J. BAVOUX, 2002, p.112). Le modèle en géographie devient aussi récurrent que la carte.

Son problème c'est qu'il ne s'applique jamais parfaitement à un autre phénomène géographique semblable. Il a du moins le mérite de pouvoir synthétiser l'essentiel et résumer les caractéristiques d'un objet géographique. Il n'est pas neutre, la subjectivité du chercheur l'influence. Il est à la fois le fruit d'une représentation mentale et le produit d'une construction intellectuelle, « d'une formalisation par laquelle un phénomène donné se transforme en phénomène pensé » et est « une interprétation des objets et phénomènes pour leur donner du sens, une manière de considérer le réel. » (J.-J. BAVOUX, 2002, p.112).

La modélisation est donc « l'art, ou la science, de produire des modèles au sens fort, et de hisser au rang de modèle des observations rassemblées, c'est-à-dire d'identifier les éléments majeurs et les relations les plus assurées, qui expriment ou bien la structure d'un objet particulier, ou bien la structure commune à des objets d'une même classe » (BRUNET R., 1993). Les modèles sont « une représentation schématique de la réalité élaborée en vue d'une démonstration » (HAGGETT P.)⁶¹ et les relations entre les différents acteurs de cette réalité. Le modèle permet, mieux que d'autres techniques de représentation ou de description, d'appréhender certains problèmes complexes. Partant, la modélisation permet la comparaison avec la théorie et l'ensemble des lois plus ou moins provisoirement établies.

Le système, comme modèle, est actuellement beaucoup utilisé en géographie par la technique des chorèmes (la chorématique) qui, constitue un outil sémiologique remarquable et propre à la géographie mais aux limites parfois gênantes — notamment pour la géographie physique et la géographie culturelle — dues pour l'essentiel au nombre restreint des chorèmes (soit 28 seulement). Ceci ne devrait pas constituer un handicap, car selon Roger BRUNET, on fait usage de l'alphabet qui n'a pourtant que 24 lettres. Dans la table des chorèmes, il est possible de faire diverses combinaisons pour pouvoir élaborer un modèle. Cependant, l'approche chorématique ne peut traiter que des problèmes susceptibles d'être repérés ou identifiés un espace géographique donné.

C'est ainsi que nous avons utilisé cette méthode pour pouvoir représenter schématiquement des réalités observées et des idées à faire valoir pour une exploitation

⁶¹ - Cité par Baud P. et al., 1998.

conjointe de l'interzone transfrontalière, source de contentieux territoriaux larvés et de conflits sociaux souvent non déclarés.

3.9. L'outil informatique

Pour traiter les diverses données que nous avons rassemblées pour ce travail, l'aide du Pôle technique du Département de Géographie de l'Université Paul Valéry qui a facilité l'accessibilité à deux logiciels très déterminants : Mapinfo et TNT. Les autres étaient utilisables à la Maison de la Géographie (notamment Adobe Illustrator). Quelles ont été leurs tâches respectives :

- MapInfo Profesional (6.5) pour le géoréférencement et la réalisation de certaines cartes ;

- Le tableur Microsoft Excel a été utile pour la réalisation des graphiques et la constitution d'une base de données, indispensable aux traitements des informations récoltées ;

- TNT pour le traitement des images satellitaires Spot ;

- Adobe Illustrator (8.0) pour la cartographie.

- Le traitement de texte est fait sur Microsoft Word (versions 2000 et 2002). Le transfert de certains fichiers notamment MapInfo Professional ou TNT a été un véritable labeur. On était parfois obligé de recommencer entièrement certains documents d'illustrations pour pallier à la non maîtrise du logiciel et à certaines incompatibilités, notamment le transfert de fichier.

Conclusion partielle

Au terme de cette première partie, il apparaît clair que notre problématique, touche somme toute, un milieu géographique spécifique, le littoral qui est au centre des problématiques nouvelles de la géographie. Envisagé comme un système, l'espace littoral est un ensemble cohérent dans lequel tout dépend de tout. Cette conception considère qu'aucun point de cet espace n'est à l'écart ou en dehors du système et que ce dernier est lui-même intégré dans un système plus grand qui peut être soit un « macrogéosystème » (échelle d'une région, d'un État), soit un « mégagéosystème » (échelle d'une zone de valeur continentale) ou bien un « métasystème » (échelle de la

planète, le système-monde). Ce qui est aujourd'hui une évidence car, la quasi-totalité des recherches, des réflexions, des débats et des études géographiques touchant l'espace littoral, sont abordés sous cet angle systémique, où toute forme de déterminisme ou de possibilisme devant être bannie.

Après cette mise au clair des terminologies récurrentes et l'exposition des méthodes de recherche, il convient maintenant d'exposer sur les modèles d'écotourisme à travers le monde afin de pouvoir mesurer sa faisabilité et se prévenir des effets négatifs. Cette démarche nous conduira *in fine* à l'élaboration du modèle gestion écotouristique zonal.

DEUXIEME PARTIE :
Modeles théoriques et expériences écotouristiques internationales

Introduction partielle

Le golfe de Guinée est l'une des régions d'Afrique qui regorge d'immenses potentialités naturelles. Cependant, celles-ci, lorsqu'elles sont valorisées, ne profitent souvent qu'à l'élite politique à l'image de « l'or noir ». La région est dans une situation de pauvreté et de dépendance vis-à-vis de l'extérieur que l'on ne peut nier aujourd'hui. L'instabilité sociopolitique et économique, la pauvreté des populations, les différends frontaliers, les pandémies et les épidémies font aussi de ce coin un des plus sinistres du continent.

De plus, la faible densité de sa population souvent très mal répartie, qui peut pourtant paraître comme un atout majeur, constitue un véritable handicap dans la valorisation de ses immenses forêts et de ses étendues marines. Malgré ces difficultés, des politiques d'aménagement du territoire, des politiques de planification de l'économie et de lutte contre la pauvreté sont mises sur pied. C'est dans ce cadre qu'une ouverture, voire une diversification des économies nationales est amorcée. Bien que le contexte global aidant, eu égard à l'intérêt accordé à la conservation des milieux naturels et socio-culturels, à la protection et à la valorisation de l'environnement, l'option ou bien l'alternative du tourisme de nature est de plus en plus prégnante dans ces pays à économies foncièrement rentières.

Ainsi, l'intégration du concept de développement durable dans les réflexions politiques gouvernementales et la ratification des conventions internationales visant la protection de l'environnement sont salutaires. Mais, leur mise en pratique impose des efforts, des concessions, sacrifices (par exemple l'instauration de la démocratie participative) de la part des décideurs et aussi du changement de mentalité, la reconnaissance de l'intérêt général de la part de la société civile, bref une adhésion collective.

Si les conditions précédentes sont respectées, la diversification de l'économie pourrait aboutir à un développement durable. La création des aires protégées et leur valorisation par le biais d'un tourisme à objectif de conservation sont entrain de devenir

une réalité dans la « méditerranée guinéenne ». Quels en sont les tenants et les aboutissants ?

L'écotourisme, terme qui définit toutes les formes de tourisme durable en milieu naturel, représente 20 % de l'ensemble du tourisme mondial. Selon les prévisions de l'OMT, le nombre de touristes sur le plan global passera de 613 millions de personnes en 1997 à quelque 1,6 milliard d'ici à 2020 et les recettes qui en découlent de 443 milliards de dollars en 1997 à plus de deux mille milliards d'ici à 2020.

En 1998, l'Afrique a enregistré la plus rapide croissance mondiale en matière de tourisme, industrie en pleine expansion. Le tourisme international vers l'Afrique a augmenté de 7,5 % l'année dernière, soit 24,9 millions de visiteurs, selon l'Organisation mondiale du tourisme (OMT). L'Afrique du Sud, la Zambie, le Zimbabwe et Madagascar sont aujourd'hui les destinations les plus prisées en Afrique, surtout pour le tourisme écologique, qui a connu l'essor le plus spectaculaire, d'après l'OMT.

Dans les lignes qui vont suivre, nous faisons une présentation brève de quelques modèles théoriques et de cas d'organisation ou de modèles écotouristiques de par le monde avant de mettre en relief les approches gabonaise et équato-guinéenne. Notre vision systémique de gestion de l'écotourisme au sein de notre zone d'étude dérivera de ces enseignements.

CHAPITRE 1 : DES MODELES THEORIQUES DE SYSTEME **TOURISTIQUE**

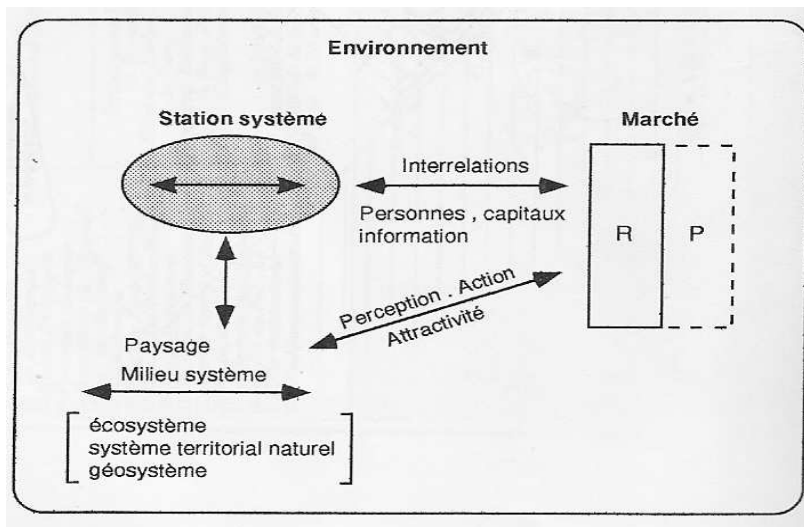
L'écotourisme, composante du tourisme, s'est vulgarisé cette dernière décennie et a pris, corrélativement avec les notions de développement durable et de protection de l'environnement, une dimension internationale impressionnante. Cependant, la terminologie n'a pas encore acquis des fondamentaux scientifiques solides. Ainsi, une conceptualisation unanime est encore quasi inexistante dans la sphère scientifique.

1.1. Le système touristique de base

Dans ce système (Fig. 16, p.122), trois éléments, eux sous-systèmes, se dégagent : l'espace (dont composante naturelle et composante sociale), la station système (paysage touristifié, l'offre touristique) et le marché (la demande réelle et/ou potentielle). Ces trois sous-ensembles fonctionnent en système et aucun ne peut exister sans l'autre : la station et le marché doivent leur existence au capital naturel. La station n'existe donc que par la clientèle qui la fréquente et vice versa. Or ni la station ni le marché ne peuvent exister sans cette réalité naturelle fondamentale, le site. L'approche systémique du tourisme peut donc se justifier par le fait que ces trois micros-systèmes soient liés par des interrelations fonctionnelles (capitaux, informations, personnes...) et des interactions réciproques, effets de rétroactions positives ou négatives (perception, action, attractivité) et par le fait que la structure d'ensemble soit dynamique et non statique.

Le système touristique de base est le maillon élémentaire le plus facilement repérable pour un observateur extérieur (CLARY D., 1993). Tous les systèmes touristiques complexes ou non prenant en compte le site et sa situation, ne peuvent s'écarter de ce modèle basique.

Fig. 16 : Le système touristique de base (selon D. DLARY, 1993)



Source : CLARY D., 1993, p.82.

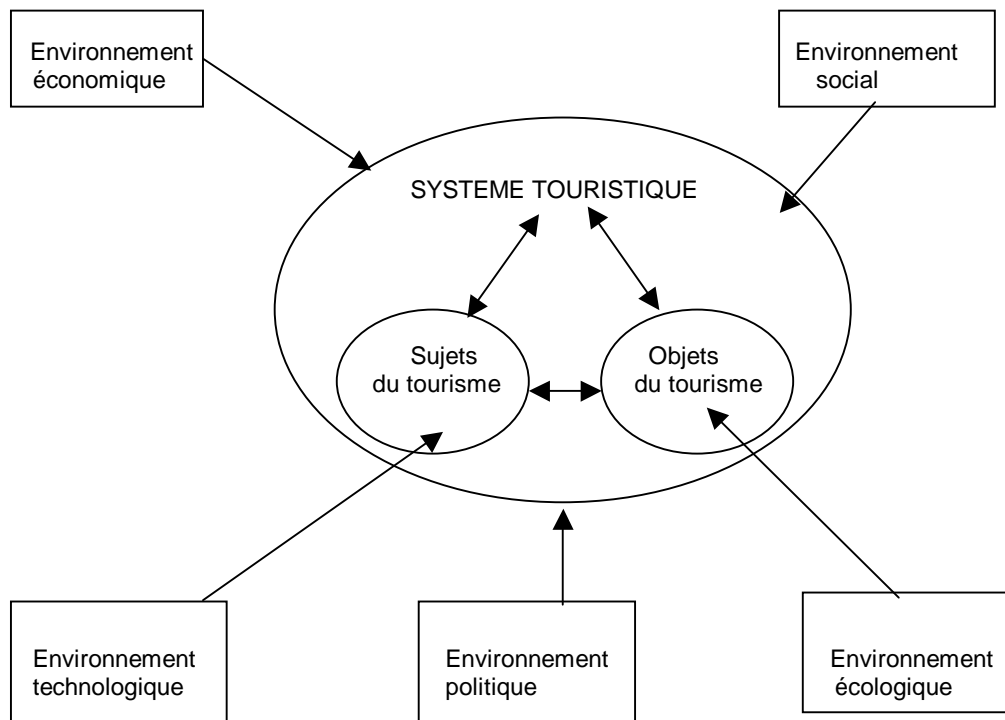
1.2. Les modèles théoriques de Claude KASPAR et de Claude GAUDIS :

Claude KASPAR, auteur allemand, a toujours considéré le tourisme comme un système cohérent. La multiplicité d'éléments interdépendants et structurés, la cohésion généralisée de l'ensemble de la chaîne touristique quelle que soit l'échelle spatiale, la complexité des phénomènes touristiques et la présence des réseaux, caractérisent le « système tourisme ». D'un point de vue global, le tourisme est fortement soumis aux impératifs mondiaux ou continentaux. Ces impératifs politiques, économiques, sociaux et sécuritaires font de ce secteur économique un véritable système.

Claude KASPAR précise que « l'évolution énorme du tourisme nous démontre de plus en plus la multitude des influences déterminant ce développement. Dès lors, il s'agit de trouver une méthode d'approche qui tienne compte des différentes interactions et qui permette de raisonner en termes de conception et développement des phénomènes globaux. » Le système tourisme de KASPAR est encadré par les systèmes supérieurs que sont l'environnement écologique, économique, politique, social et technologique. Ceux-ci comportent des sous-systèmes, sujet et des objets touristiques (cf. Fig.17, p.123). Le reproche que l'on peut faire au modèle de KASPAR est que les systèmes supérieurs ne s'interagissent pas directement et sont extérieurs au système tourisme. Ils

interviennent comme des externalités et influent donc sur le système par des actions spécifiques.

Fig. 17 : Le système touristique



D'après C. KASPAR, 1975)⁶²

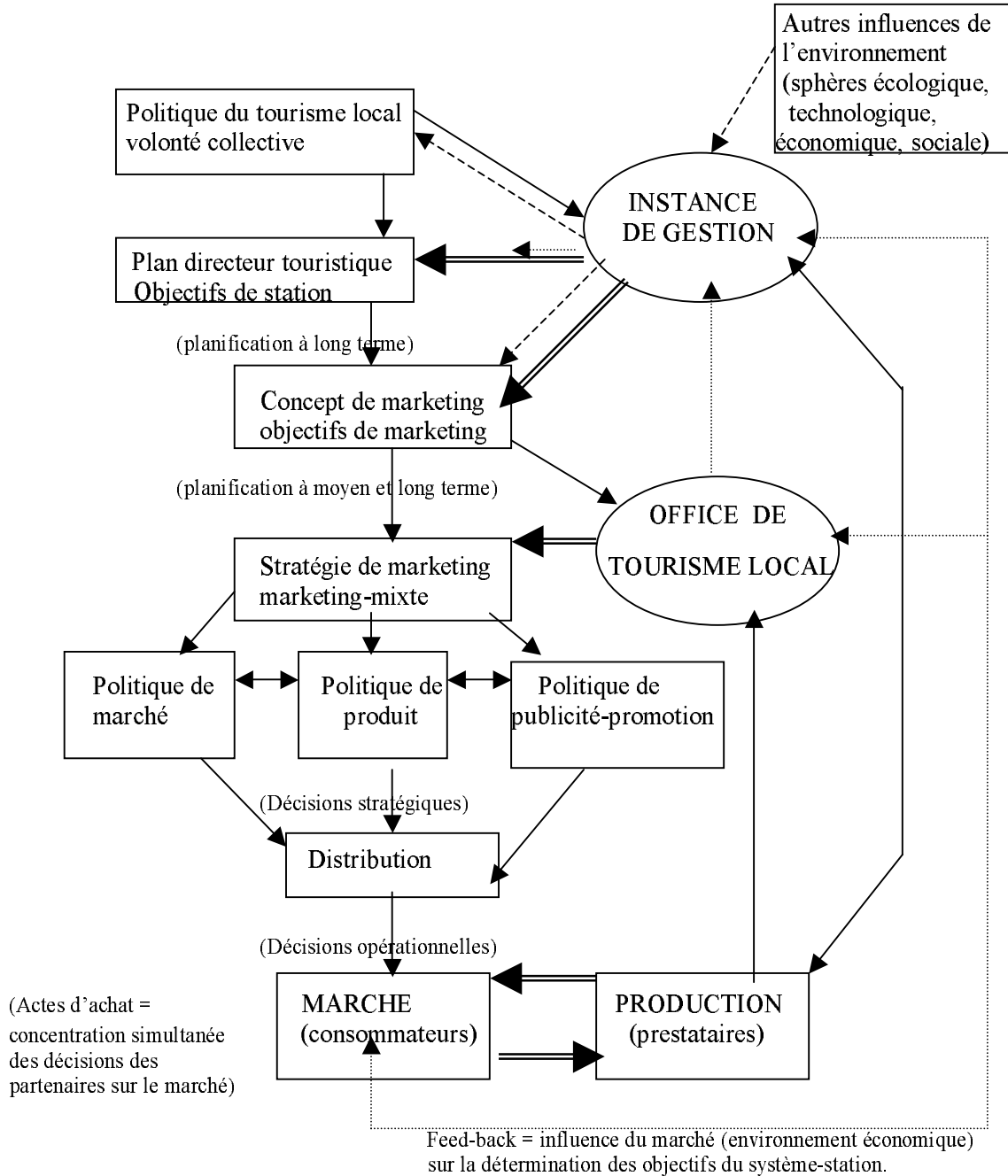
De son côté, Claude GAUDIS (1977)⁶³ modélise le tourisme à l'échelle locale. Son système appelé système-orienté est une organisation systémique d'une station de tourisme (cf. Fig. 18, p.124-125). Il précise qu'« en station de tourisme, l'autorégulation par les lois de l'économie libérale est devenue une utopie : la concentration sur les marchés contraint les offrants à se concentrer en systèmes de production pour préserver une certaine marge monopoliste [...], la clef de l'épanouissement socio-économique passe par une intervention coordinatrice de planification ». Il plaide alors pour de la « planification système-orienté », c'est-à-dire une planification cohérente qui intègre toutes les composantes et propose un marketing coopératif.

⁶² Cité par WACKERMANN G., 1988 – *Le tourisme international*. Paris, A. Colin, pp. 102-103.

⁶³ *Ibidem*

Fig. 18 : L'organisation systémique :

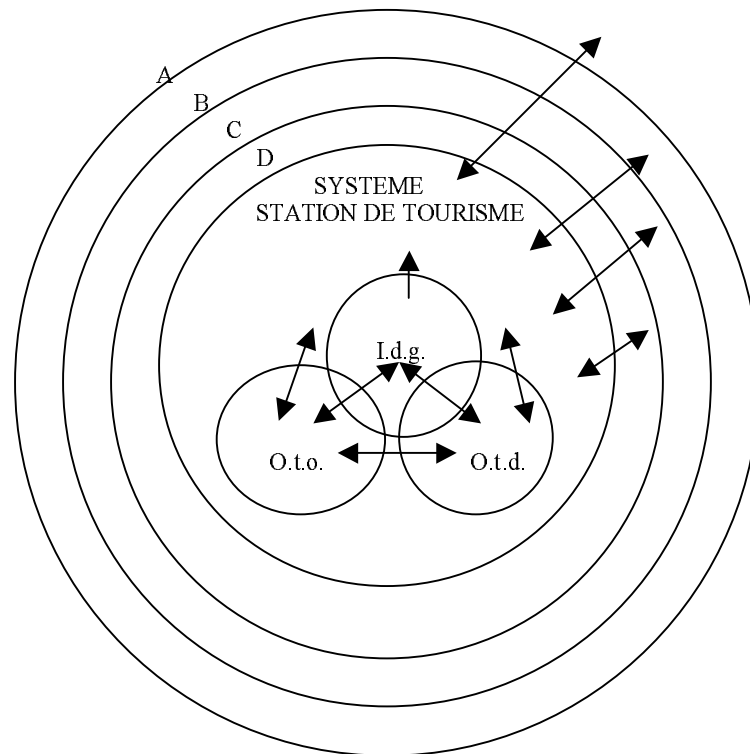
1. L'organisation dite système-orienté d'une station de tourisme.



Source : Claude GAUDIS, « La station de tourisme, système cohérent », Cahiers de l'Institut de tourisme et d'économie des Transports de Saint-Gall, 8, 1977, Berne.

tel-00011271, version 2 - 9 Jan 2006

2. Figuration systémique d'une station de tourisme



Légende :

- A : Environnement écologique.
- B : Environnement technologique.
- C : Environnement économique.
- D : Environnement politique.
- O.t.o. : Offre originale (nature, climat, site, infrastructure communale, etc.)
- O.t.d. : Offre touristique dérivée (entreprises et individus prestataires de services touristiques).
- I.d.g. : Instance de gestion (régulateur).

Source : Claude GAUDIS, « La station de tourisme, système cohérent », Cahiers de l'Institut de tourisme et d'économie des Transports de Saint-Gall, 8, 1977, Berne.

Ces deux approches sont particulièrement intéressantes de par leur capacité à intégrer la notion d'environnement sous ses différentes apparences c'est-à-dire en prenant en compte les dimensions écologique, sociale, économique, technologique voire politique sans lesquelles l'organisation du tourisme serait utopique.

Les progrès des techniques de l'information et leur utilisation croissante dans les divers secteurs de l'activité touristique confirment que cette technologie nouvelle se prête parfaitement à l'activité touristique et lui ouvre de nouvelles perspectives d'expansion. Les médias électroniques sont des moyens éventuels dans l'ensemble de

l'information, la promotion, les transactions, la publicité et la recherche touristiques, permettant de répondre aux nouveaux besoins des utilisateurs professionnels et individuels dans ces domaines. Ces outils ne sont pas nécessairement destinés à se substituer à tous les autres supports d'échange et d'information tels que les éditions ou les rapports humains entre les intermédiaires et les consommateurs, mais leur utilisation permet aux usagers d'accéder à des informations précises, diversifiées et actuelles, ce qui facilite le développement harmonieux de l'activité touristique. Il est à noter que l'usage, progressivement généralisé, de la technologie pour la promotion et le développement du tourisme dans les différents secteurs de l'activité touristique permet aux agences de voyages à adapter leurs prestations traditionnelles aux nouvelles exigences de la demande.

L'environnement écologique, est la « matière première » de toute activité touristique. Un environnement malsain et salubre ne s'y prête pas à la pratique du tourisme. Il en est de même pour l'environnement politique, social et économique. Les milieux à très fort risque de corruption, de représailles ou de non respect des droits de l'homme sont peu propices à la pratique du tourisme.

Les modèles de système touristique de KASPAR et GAUDIS obéissent à des logiques spatiales, institutionnelles et de marché bien structurées, notamment dans les pays développés où la planification touristique est de mise ; par opposition à la politique du laisser-faire caractérisant les pays africains subsahariens.

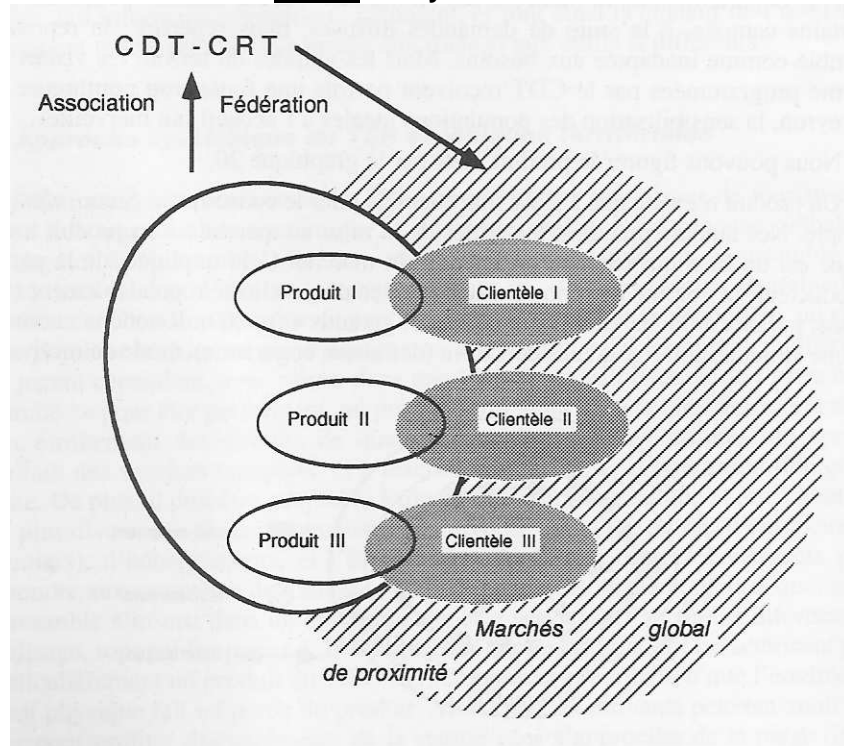
1.3. Le système TER

Le TER (tourisme en espace rural) est une spécificité française bien qu'imitant le « *bed and breakfast* » anglo-saxon. C'est un ensemble de politiques visant à promouvoir le tourisme rural, car le tourisme, bien qu'ancien dans l'espace rural, restait une activité très marginale. Le TER ne répond qu'à une dynamique d'attraits mis en valeur et d'hommes qui montrent l'exemple.

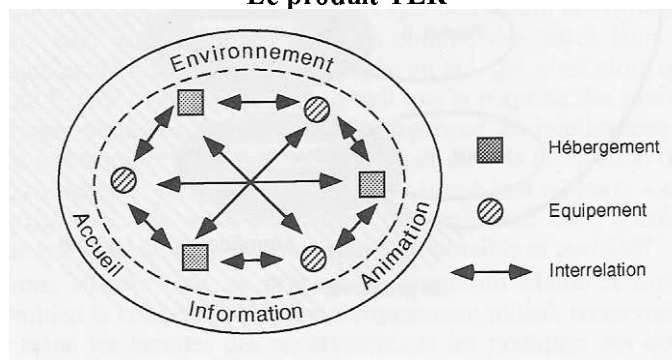
Ce système s'appuie essentiellement sur le produit et la clientèle touristique. Le produit TER est une activité ou mieux un ensemble d'activités sur un support, l'espace

rural dans toute sa diversité et ses dimensions (données physiques, sociales, culturelles et économiques). La clientèle aspire à un désir, celui d'accéder au plus grand nombre de producteurs, avec une bonne connaissance des produits existants pour pouvoir choisir celui qui lui convient le mieux. D'où la diversité de produits dans ce système touristique (Fig.19, ci-dessous) :

Fig. 19 : le système TER.



Le produit TER



Source : Daniel CLARY, 1993, pp. 275-276.

NB : CDT (Comité départemental du tourisme)
 CRT (Comité régional du tourisme)

Les grandes structures spécialisées que sont le CDT et le CRT, les associations et les fédérations doivent faciliter la réalisation de l'objectif commun au producteur et au client : rendre simples, fiables, moins onéreuses et plus possibles, toutes les

opérations de mise en relation. Le CDT et le CRT s'occupent du spatial, c'est-à-dire du regroupement spatial des différents produits d'une même région. Les associations et les fédérations doivent rassembler les produits comparables de régions différentes (ou regroupement fonctionnel).

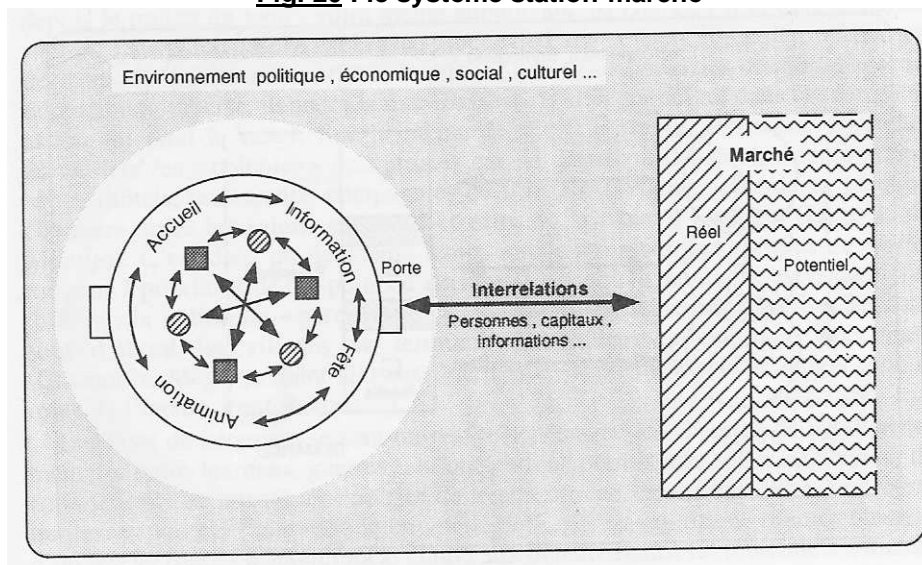
1.4. Les systèmes station-marché et stations échelles emboîtées de CLARY (1993) :

- **Système station-marché :**

Dans ce modèle, la station et son marché constituent un système touristique, fonctionnel. Ces deux microsystèmes entretiennent des relations réciproques (interrelations vitales). La station n'existe que par la clientèle qui le fréquente. Les deux sont insérés dans un environnement commun qui fonctionne à différents niveaux notamment politique, économique, social et culturel.

La station émet des flux notamment de publicité et de politique de promotion vers le marché. En revanche, la clientèle émet des flux quantifiables (fréquentation touristiques et ses retombées financières...). Ce modèle systémique est donc fonctionnel au regard des diverses interrelations de nature différente (qualitative et quantitative).

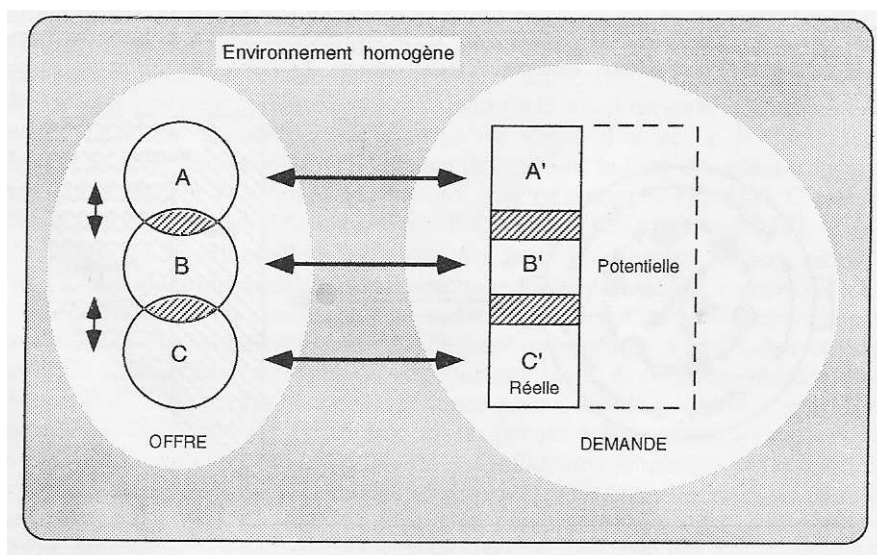
Fig. 20 : le système station-marché



Source : CLARY D., 1993, p.73.

• **Système stations échelles emboîtées :**

Fig. 21 : le système stations échelles emboîtées



Source : CLARY D., 1993, p.74.

L'auteur part du principe qu'une station est rarement seule sur un littoral ou dans un massif. Ce système qui fonctionne dans un environnement homogène (de par ses conditions naturelles d'ensemble), reste une structure complexe.

Il existe certes une diversité de modèles de systèmes touristiques, nous nous sommes limités à quelques-uns car notre but n'est pas de faire une étude des formes ou des types de modèles, encore moins de faire un inventaire. Ce n'est qu'une approche introductive et basique de notre modélisation (Chapitre 8).

CHAPITRE 2 : QUELQUES EXPERIENCES INTERNATIONALES DANS LES PAYS DEVELOPPES

Nous prenons en exemple deux pays occidentaux. Ce choix est simplement volontaire et non basé sur de critères communs ou d'excellence. Seulement, ces deux pays nous intéressent dans leur volonté à aboutir à une gestion participative (intégration de tous les acteurs) et inscrire le tourisme de nature dans une perspective de développement durable.

2.1. Expérience canadienne

Au Canada, selon le ministère canadien des Affaires indiennes (1999), un millier d'entreprises touristiques sont amérindiennes : elles appartiennent à hauteur d'au moins 51% du capital. Leurs revenus annuels approchent les 200 millions de dollars et elles procurent environ 7 500 emplois saisonniers à l'année. Ce tourisme culturel a pris une importance telle dans le pays que le gouvernement et les peuples indigènes ont créé plusieurs organismes officiels pour le promouvoir et le contrôler. Les entrepreneurs autochtones ne se contentent plus aujourd'hui de monter des spectacles de danse simplifiés pour des groupes de touristes pressés de passer à autre chose, ils ne se limitent plus à vendre des souvenirs fabriqués en série, mais, ils assurent en plus le transport, l'hôtellerie, la restauration et le théâtre. Ils ouvrent aussi des musées et même leurs propres maisons (Garry MARCHANT, 1999)⁶⁴.

Au Canada, le « tourisme indigène » offre une gamme considérable de possibilités. On peut donc, entre autres, découvrir la cuisine amérindienne traditionnelle, vivre avec des familles Inuits dans un campement d'igloos ; séjourner dans une réserve amérindienne et dormir sous un tipi ; pister des bœufs musqués à long poil ; ou encore s'initier aux danses rythmées par des tambours (Garry MARCHANT, 1999).

L'élément essentiel sur le modèle canadien que nous voulons mettre en relief est la prise en main de l'activité touristique par les communautés autochtones. Le tourisme

⁶⁴ In *Courrier de l'Unesco*, Juillet/Août 1999, p. 30.

communautaire responsabilise les autochtones. Les entrepreneurs indigènes sont de plus en plus nombreux à présenter leur propre culture et à en tirer profit. On n'est donc loin de ces pays où les communautés locales n'ont que peu, voire aucune maîtrise sur les hordes de touristes qui bouleversent parfois en profondeur leur culture et leur société.

2.2. Expérience française

L'écotourisme, dans sa définition stricte, ne représente qu'une part très marginale du tourisme français. Il est difficile d'isoler des séjours purement naturalistes dans la demande française. Ce n'est non point notre but ici. L'essentiel à retenir de l'approche française de l'écotourisme⁶⁵ est sa dimension internationale (champs de coopération et d'échanges de la France avec les pays du monde : actions bilatérales portées par les pouvoirs publics, contribution aux questions de développement, etc.) et sa capacité à assurer la protection de la nature. Particularités françaises, les opérateurs privés et ONG françaises semblent plus impliqués dans les enjeux culturels et humanitaires que dans la seule conservation de la nature.

Par ailleurs, la France a développé un ensemble d'outils de gestion et de protection des espaces naturels dans les types de milieux, à plusieurs échelles (locale, nationale, européenne, internationale). La France dispose de Parcs nationaux et de réserves naturelles aménagés et plus ou moins protégés. En effet, 10 % du territoire métropolitain bénéficient ainsi de mesures particulières de préservation de l'environnement et 3 % du territoire sont fortement protégés (AFIT, 2002).

Dans l'approche française, les parcs naturels régionaux jouent un rôle moteur. Le PNR (Parc Naturel Régional), contrairement aux Parcs nationaux, ne constitue pas un cadre de protection de l'environnement et des milieux. C'est un « territoire à l'équilibre fragile, au patrimoine naturel et culturel riche et menacé, faisant l'objet d'un plan de développement fondé sur la préservation et la valorisation de ce patrimoine ». Sa création concrétise un engagement politique contractuel entre l'Etat et l'ensemble des collectivités territoriales d'un territoire, autour d'objectifs conjoints de protection et

⁶⁵ La terminologie est peu employée et encore mal connue en France. On l'assimile tantôt au tourisme vert tantôt au tourisme de nature. Pourtant, il peut y avoir un tourisme vert ou bien un tourisme de nature qui ne soit pas de l'écotourisme. Mais il ne peut y avoir de l'écotourisme qui ne soit pas durable (cf 1^e Partie, Chap. 2, § 2.2.4).

de développement local (AFIT, 2002). Chaque PNR tient à une charte qui définit les objectifs précis assignés à cet espace protégé, et les engagements des collectivités territoriales, signataires de ladite charte. Les PNR constituent aujourd'hui en France de véritables laboratoires d'écotourisme.

Tableau 3 : Les espaces protégés en France

<p>Protection nationale</p> <p>Q</p> <ul style="list-style-type: none"> - Parcs nationaux : 6 parcs en France métropolitain, représentant 3500 km², et un parc en Guadeloupe. - Conservation de l'espace littoral : 485 sites, 656 km², 681 km de rivages (en 2002) - Réserves naturelles de chasse et de faune sauvage : 9 réserves, 313 km² (en 1998) - Réserves naturelles : 134 réserves pour 2180 km² (1999) - Réserves naturelles volontaires : 115 réserves pour 126 km² (1997) - Arrêtés de biotope : 463 arrêtés, 1026 km² (1997) - Réserves biologiques intégrales ou dirigées : 173 réserves, 225 km² (1998).
<p>Protection européenne</p> <ul style="list-style-type: none"> - Zones de protection spéciale (ZPS) au titre de la directive Oiseaux : 114 zones, 8012 km². - Réseau Natura 2000 : 1029 propositions de sites transmises en 1999 à la commission européenne 26 720 km² terrestres et 4700 km² marins.
<p>Protection internationale</p> <p>U</p> <ul style="list-style-type: none"> - Zones humides protégées au titre de la convention dite « Ramsar » : 15 zones humides en métropole et 3 dans les DOM, 9074 km² - Réserves de biosphère de l'Unesco : 8 réserves en France métropolitaine et 2 outre-mer.

S

Source: (AFIT, 2002)

De plus, il convient de noter le rôle du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres. Cet établissement public est chargé de mener une politique d'acquisitions foncières, afin de protéger le littoral de la pression de l'urbanisation et de l'aménagement. Les terrains acquis par le Conservatoire sont définitivement soustraits à l'urbanisation. Ces terrains font l'objet de travaux de réhabilitation et de préservation, et sont en général gérés par les collectivités territoriales. Ils sont ouverts au public, dans la limite de la compatibilité avec la préservation des milieux naturels. En 2002, le Conservatoire était propriétaire de 861 km de rivages, dont 737 km de rivages maritimes, soit 12 % du linéaire côtier (AFIT, 2002). Cet organisme reste un outil original de conservation des écosystèmes littoraux et lacustres.

Pays touristique depuis de longues dates, la France peut mettre en avant tous les efforts déployés pour valoriser ses nombreux sites naturels et son patrimoine culturel, pour minimiser les impacts négatifs de l'activité touristique et surtout pour maintenir le rôle déterminant des petites entreprises issues du monde rural. Le pays a adopté une démarche intégrée de l'écotourisme dans ses parcs naturels. L'adhésion des parcs à la charte du tourisme durable est l'aboutissement d'un programme d'actions écotouristiques mené depuis plus d'une dizaine d'années.

De plus, la mise en place des chartes et des labels (gîte Panda, Logis, Clefs vertes, Rando plume, Hôtel au naturel, Retrouvance...) a engendré une offre écotouristique diffuse ces dernières années. L'intérêt de ces chartes et labels vise à qualifier et structurer une offre, la rendre lisible par le visiteur, faciliter la mise en marché, et créer une dynamique chez les acteurs engagés dans la démarche. Le label et la charte sont des moyens par lesquels on peut promouvoir efficacement l'écotourisme. En effet, ils ont pour conséquences positives de fédérer les prestataires autour du territoire labellisé ou de la thématique, et de donner naissance à une association qui se retrouve sous la bannière de l'écotourisme. C'est le cas de l'AGE (Association Guadeloupéenne d'écotourisme) ou de Cévennes Ecotourisme.

Ainsi, un vrai savoir-faire s'est constitué grâce notamment à l'Atelier Technique des Espaces Naturels (ATEN), structure émanant des parcs nationaux et parcs naturels régionaux, et à un important réseau de centres permanents d'initiatives pour l'environnement (CPIE). Le but de ces structures est de favoriser une compréhension globale des sites. Car, l'abondance des espaces naturels français et leur accessibilité même impose cette procédure.

In fine, l'expérience touristique française⁶⁶ fait donc écho sur le plan international. Les opérateurs français transfèrent tout à la fois leurs expériences françaises et leurs innovations expérimentées dans d'autres régions du monde.

⁶⁶« Clefs vertes, Gîtes Panda, hôtels au naturel... si le nombre de labellisés dans chaque catégorie est encore modeste, le savoir faire acquis par les gestionnaires des labels intéresse des pays étrangers, avec lesquels la France a passé des accords de coopération (Québec, Chili). AFIT, 2002.

CHAPITRE 3 : L'ORGANISATION SYSTEMIQUE DE L'ECOTOURISME **EN AMERIQUE LATINE**

3.1. Le modèle costaricain : vers un agro-tourisme communautaire

L'agro-tourisme communautaire au Costa Rica est en voie d'être une alternative à l'écotourisme. Avec le développement de l'écotourisme costaricain, et surtout au vu des impacts socio-environnementaux (une paupérisation accrue des agriculteurs et pêcheurs) du développement cette forme de tourisme, les populations locales s'organisent pour la promotion d'un nouveau type de tourisme : l'agro-tourisme communautaire⁶⁷.

Au Costa Rica, le tourisme est aujourd'hui une industrie nationale. Deuxième source de revenus après l'exportation de matières premières (bananes, café, ananas...), cette branche de l'économie place désormais le pays sous la dépendance financière des flux touristiques incessants (600 000 touristes par an). Le tourisme avait déjà généré 577 millions de dollars en 1993 (AYLWARD et al, 1996). On attendait un doublement des dépenses des écotouristes entre 1995 et 2000 (WELLS, 1997). Ces chiffres indiquent non seulement la croissance de l'industrie du tourisme, mais également celle de l'intérêt et de la demande, en particulier, pour les voyages dans les pays en voie de développement et les aires protégées.

A l'opportunité de développement apporté par cette manne touristique, on peut facilement opposer les conséquences néfastes tant écologiques que sociales pour les populations locales : expropriation, pertes des traditions culturelles locales, désagrégation du lien social des populations et des villages qui vendent volontiers leurs terres aux plus offrants, grignotage des terres fertiles et des côtes par les hôtelleries, privatisation et appropriation des investisseurs étrangers des richesses naturelles, etc.

⁶⁷ Le foisonnement de noms révèle la diversité des cultures communautaires et des offres qui en sont à l'origine : agro-tourisme, tourisme communautaire, tourisme rural, agro-éco-tourisme.

L'écotourisme prôné par le Costa Rica et ses différents acteurs touristiques a pour créneau commercial de faire découvrir cette richesse naturelle et pour but officiel de pouvoir ainsi apporter des fonds à la préservation de cette nature débordante (4% de la biodiversité mondiale sur 0,03% de la surface terrestre). Une sorte de financement international d'une politique environnementale fonctionnant grâce au marché touristique, et une politique laxiste d'urbanisation pour faciliter les investissements étrangers.

Ainsi, l'agro-tourisme communautaire, concept novateur et complémentaire de l'écotourisme, apparaît sous l'impulsion organisée des communautés subissant les effets néfastes d'une pression touristique incontrôlée par l'Etat. Avec son apparition, les populations locales peuvent enfin espérer profiter des devises touristiques. Car, chaque communauté y trouve l'opportunité d'y vendre une partie de sa culture, de ses traditions à des touristes qui souhaitent sortir des chemins conventionnels. L'agro-tourisme communautaire s'érige comme une initiative d'assise locale face à un écotourisme rodé et largement contrôlé par les nantis du pays, voire par les étrangers maintenant établis.

Dans un pays se nourrissant principalement des devises touristiques, le tourisme communautaire comme possibilité de développement local et de financement des actions de protection de l'environnement, semble particulièrement adapté. Les revenus générés par ce tourisme communautaire, permettent un certain maintien d'activités dans des zones rurales où il est souvent difficile de créer des emplois locaux. Mais ce n'est, souvent, pas encore la panacée. C'est ainsi que, sous la bannière du PNUD, de l'Institut Costaricain du tourisme et de la Fédération nationale d'écotourisme, a été organisé le 2^e Salon de l'agro-tourisme communautaire, les 14-15 et 16 octobre 2003 à San José.

In fine, si certaines de ces initiatives communautaires sont vraiment nées du terreau local, d'autres semblent avoir été fortement impulsées par les Nations Unies par le biais du PNUD afin de contenter les communautés rurales.

3.2. Un modèle communautaire sur l'île de Taquiles (Pérou)

Sur le lac Titicaca, il se pratique un tourisme communautaire dans l'île de Taquiles qui mérite d'être souligné. Son organisation touristique semble intéressante au

regard d'autres exemples d'îles touristiques au monde. Depuis, 1970, les Indiens de Taquiles gèrent les activités économiques et touristiques de leur île afin de sauvegarder leurs traditions face à l'afflux des visiteurs (cf. Archives ABM⁶⁸).

Le tourisme a été introduit à Taquiles par les habitants de Puno qui, dotés d'un sens du commerce développé, ont commencé à amener des visiteurs sur l'île. Les insulaires ont alors mis en place un système exclusif de navettes de manière à contrôler le nombre de touristes qui débarquaient chaque jour dans l'île ainsi que leurs activités.

Une fois arrivés, les touristes sont pris en charge par la coopérative qui leur octroie une chambre chez l'habitant. Le nombre de touristes est donc limité aux nombres de chambres disponibles. Les habitants de l'île ont refusé, avec beaucoup de bon sens, la construction d'un hôtel de luxe sur l'île sachant que cela signifierait très vite la mort de leur esprit communautaire. Ils ont pu conserver leur mode de vie, bénéficier de l'apport touristique malgré ou grâce aux conditions de confort rudimentaire : pas d'eau courante, pas d'électricité, pas d'auto, même pas de vélo. Le tourisme de nature de l'île de Taquiles constitue un véritable modèle écotouristique car la communauté gère elle-même l'activité.

3.3. Le modèle équatorien.

L'écotourisme équatorien est avant tout une activité économique et non une activité écologique destinée à financer la protection de la biodiversité. Ce n'est pas une activité marginale comme ailleurs, mais un moyen pour le pays de se procurer des devises. Il constitue donc la principale source de devises. Longtemps considéré comme pays d'écotourisme, le modèle équatorien est devenu un véritable contre-modèle écotouristique. Les principes fondamentaux de l'écotourisme sont battus en brèche en faveur des objectifs économiques. Or l'écotourisme doit avoir de faibles conséquences environnementales et doit contribuer au bien-être des populations locales.

⁶⁸ Aventure du Bout du Monde, est une association basée à Paris (11 rue les cooloumiers) oeuvrant pour un tourisme responsable. Son but est d'encourager le voyage individuel proche ou lointain, d'un style simple et naturel, dans le respect des pays visités.

Composé de 23 provinces, l'Equateur est un pays aux potentialités touristiques énormes. Cependant, l'écotourisme équatorien tient surtout à la présence des îles Galapagos, réserve naturelle exceptionnelle (avec des tortues géantes, fous à pattes bleues, baleines à bosse, reptiles endémiques des îles..., une superficie de 8 000 km²) classée en 1959. D'un point de vue touristique, les Galapagos sont évidemment une mine d'or pour l'économie équatorienne. Des milliers de touristes visitent ces sites insulaires. Cette grande affluence est à l'opposé des principes et objectifs de l'écotourisme (conservation du capital naturel, préservation du capital culturel, implication des populations autochtones, encouragement d'un développement durable en fournissant des emplois aux populations autochtones et locales...).

De plus, les pressions sur la biodiversité (produits touristiques potentiels) sont nombreuses et entament la crédibilité de l'activité écotouristique. L'Equateur est sans doute le pays de l'Amérique du Sud qui connaît le plus fort taux de déforestation (rythme annuel de 2,8% selon le FFEM⁶⁹), dû à l'agriculture, à l'exploitation forestière, pétrolière, et minière, la construction de routes, etc. Par exemple les Galapagos, longtemps restés répulsifs, un espace marginal, sont devenus un espace du possible. L'attraction de cet archipel est devenue plus forte en terme de masse depuis plus d'une trentaine d'année car l'Etat en a fait un espace pionnier frontalier. L'ouverture de cet espace marginal par l'impulsion de l'exploitation touristique (le tourisme de masse pouvant tout) et du peuplement (l'attraction actuelle par l'installation d'une population en croissance continue dont l'Etat contient à peine l'expansion) en est la cause. A cela s'ajoute la politique étatique visant un « tourisme sélectif » qui prétend orienter les Galapagos vers un écotourisme à l'opposé d'un tourisme de masse. Mais ceci n'est qu'un leurre puisque l'activité est entièrement reprise et contrôlée par les grandes entreprises du Nord qui, n'ont fait que détourner le sens de l'activité. Elles prétendent que les touristes riches polluent moins que les touristes pauvres. Cette forme d'écotourisme détournée met en danger l'environnement dans les Galapagos. Avec les flux témoins d'un tourisme de masse (avec trois avions et un cargo par semaine), on est passé du modèle à l'anti-modèle écotouristique.

⁶⁹ Fonds Français pour l'Environnement Mondial.

Une prise de conscience des autorités locales et nationales (fédérations indiennes, municipalités, ministères, Institut Forestier équatorien des Aires Naturelles et de la vie Sylvestre) commence à déboucher sur des mesures pour lutter contre la perte de valeur de ces milieux et des savoirs ancestraux traditionnels de la forêt. La création d'un conservatoire ethnobotanique, depuis bientôt une dizaine d'années, vise ainsi à valoriser les ressources génétiques végétales et les connaissances ethnobotaniques des communautés indiennes locales.

En conclusion du chapitre, bien qu'on puisse décrier les exactions, les violations de droits communautaires, l'écotourisme a déjà pris pied en Amérique centrale. L'apparition de l'écotourisme dans ces régions habitées par des peuples autochtones a amené ces populations à proposer elles-mêmes des projets de ce type. De là, elles sont en mesure de concurrencer les agences de voyages et les tours opérateurs locaux et internationaux qui drainent les bénéfices vers leurs structures commerciales. La participation des indigènes au développement économique local leur permet de conserver un libre-arbitre sur des choix qui les concernent au premier plan. Ainsi, leurs actions et leur présence garantissent la préservation de la biodiversité animale, végétale, spécifique et écosystémique ainsi que l'équilibre des forêts tropicales car ils sont les mieux placés pour initier et garantir un développement durable.

CHAPITRE 4 : L'ORGANISATION SYSTEMIQUE DE L'ECOTOURISME **EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE**

Compte tenu de l'énorme capacité de croissance de l'écotourisme, notamment dans les pays en développement, le Conseil économique et social de l'ONU vient de décréter l'année 2002 l'Année internationale de l'écotourisme. De nombreux pays africains, surtout ceux à la pointe du tourisme (Kenya, Afrique du Sud et Zimbabwe), consacrent d'importants investissements à ce secteur. Par ailleurs, l'université de Pretoria, vient de créer un Centre pour l'écotourisme, qui offre de nombreux services en Afrique australe. L'Afrique du Sud, la Zambie, le Zimbabwe et Madagascar sont les destinations les plus prisées en Afrique, surtout pour le tourisme écologique, qui a connu l'essor le plus spectaculaire, selon l'OMT.

Les adeptes de l'écotourisme étudient les gorilles en Ouganda et les lémuriens (petits mammifères nocturnes en voie d'extinction) à Madagascar, font des randonnées en Ethiopie et observent les oiseaux au Botswana, admirent les peintures rupestres en Afrique du Sud, visitent les forêts tropicales au Ghana, font de la plongée sous-marine aux Seychelles et s'adonnent à la marche et aux safaris-photos en Afrique orientale et australe.

En Afrique subsaharienne, il y a environ 440 zones protégées d'une superficie totale d'environ 2 600 000 hectares carrés (OMT, 2000). Ces régions constituent un atout pour le développement de l'écotourisme. Les organismes de préservation écologique encouragent la pratique de l'écotourisme pour sa contribution financière et politique à la création et à la gestion des zones protégées.

4.1. L'organisation zimbabwéenne.

Plusieurs pays africains devraient profiter des retombées du tourisme, et en particulier de l'écotourisme compte tenu de la diversité de leurs ressources fauniques et floristiques. Le Zimbabwe, par exemple, qui cible les écotouristes dépensant le plus et séjournant le plus longtemps, devrait faire rentrer dans ses caisses plus de six milliards

de dollars zimbabwéens en 2003 (CAMPFIRE & ART, 2003)⁷⁰ et faisant ainsi du tourisme la troisième source de devises étrangères, après l'agriculture et les industries extractives.

Le Zimbabwe a opté pour un tourisme communautaire durable. Mais le processus tient à un ajustement de la législation du pays depuis les années 70. En effet, la loi sur les parcs et la faune sauvage de 1975 fut particulièrement importante. Elle mit en place une commission des parcs et de la faune sauvage chargée de veiller à leur protection, utilisation et conservation. Mais un des aspects les plus importants de cette loi concerne les droits des propriétaires fonciers à utiliser, sur leurs terres, la faune sauvage pour leur propre bénéfice. En dix ans, la population de faune sauvage augmenta dans des proportions exceptionnelles du fait de la protection par les propriétaires fonciers qui ont trouvé une alternative à l'élevage du bétail.

De plus, l'amendement de la loi en 1982 a apporté aux populations rurales et communales des avantages sur un plan environnemental mais aussi économique. Les conseils de district pouvaient alors concrétiser leur nouvelle autorité. La réussite du tourisme de nature au Zimbabwe part de cette réforme de la loi. Une bonne partie du développement des activités touristiques se trouve donc dans les zones de communales mais utilise les zones protégées adjacentes pour la plupart des activités d'observation de la faune.

Comme partout en Afrique australe, la chasse des trophées est particulièrement importante pour les communautés rurales car les chasseurs étrangers rapportent des montants importants. Ils voyagent en petits groupes et se contentent généralement d'un équipement de base à la différence des autres visiteurs. Ils ont un impact bien plus faible sur l'environnement tout en payant plus. Les chasseurs de trophées doivent respecter les quotas approuvés par le gouvernement et sont accompagnés par les chasseurs professionnels zimbabwéens.

⁷⁰ CAMPFIRE (Communal Areas Management Programm For Indigenous REsources) / ART (Africa Resources Trust). Contact en France : Marianne COUROUBLE (couroubl@worldnet.fr)

La location des concessions de chasse aux compagnies de safaris est la façon la plus courante et la plus avantageuse pour les communautés locales de bénéficier de retombées touristiques. Les communautés sont donc de plus en plus dépendantes des activités touristiques qui se développent dans le cadre du programme CAMPFIRE (Communal Areas Management Programme For Indigenous REsources). Le Sunungukai Camp en est un exemple. Situé sur les rives du fleuve Mazoe, Sunungukai Camp est le premier programme touristique géré par les communautés locales dans le cadre du CAMPFIRE. Depuis son ouverture en 1993, les visiteurs viennent pour profiter des plaisirs des excursions en montagne, tenter leur chance à la pêche, admirer le paysage, observer les oiseaux, les hippopotames, les crocodiles et le petit gibier. Les guides amènent les visiteurs voir les peintures des Boschimans, ou le guérisseur traditionnel. Les visiteurs campent ou logent dans des cases, et peuvent, s'ils le souhaitent, partager des repas traditionnels avec les habitants. Le camp est géré par un comité élu localement dans le cadre de CAMPFIRE. En plus des revenus que génèrent le camp, l'activité touristique a permis la création d'emplois de guides, ainsi que d'une production artisanale (*Canopée* n° 13, 1999).

Au final, la loi de 1975 et l'amendement de 1982 ont permis aux communautés villageoises de gérer leurs ressources naturelles et de développer de l'élevage du gibier en ranch. Ils ont de plus permis au Zimbabwe d'innover en gestion environnementale (pour la première en Afrique) par la mise en place d'un système de gestion locale de la faune soutenu par la loi.

Au Zimbabwe, l'écotourisme prend de plus en plus des proportions internationales. L'industrie touristique emploie environ 200 000 personnes (OMT). Mais, cette florissante industrie touristique a complètement chuté à la suite de la politique intransigeante menée par le pouvoir en place. Les tours-opérateurs cherchant avant tout des pays sûrs, le moindre incident politique ou social peut faire basculer la donne ou faire disparaître des offres proposées les agences de voyage.

4.2. Le modèle sud-africain

Il existe en Afrique du Sud 212 réserves et parcs animaliers, 17 d'entre eux étant des parcs nationaux de première importance, dont le parc national Kruger l'une des plus grandes avec une superficie de deux millions d'hectares (2 000 000 ha) et des plus anciennes réserves naturelles d'Afrique (depuis 1898). Beaucoup de réserves sont privées et ont été créées pour une exploitation commerciale.

Les plus grandes réserves sont situées au Nord, mais la région du Cap peut, de son côté, proposer ses jardins botaniques, ses plages aux pingouins, son île aux phoques (en réalité des otaries), le passage des baleines, les requins au milieu desquels on peut plonger (protection par cage).

Les sites touristiques célèbres comme la ville du Cap, la montagne de la Table, la route des vins, les mines de Kimberley et de Cullinan jouent tout aussi un rôle déterminant dans le système touristique sud-africain (GUYOT S., 2004).

Le tourisme ferroviaire – avec le Train Bleu (train de luxe), le *Rovos Rail* (un train à vapeur), le *Diamond Express* ou le *Transkaroo Express* (pour traverser le pays de nuit) – et le *Sun city*, un complexe totalement artificiel, – avec ses hôtels, son faux lac et sa base de loisirs –, construit en 1992 par le groupe Sun international dans ce qui était un vieux bantoustan (le régime puritain de Pretoria interdisait les casinos, les cinémas pornos et autres « lieux débauches » sur le territoire de la RSA), constituent aussi deux maillons non négligeables du système touristique sud-africain.

De plus, l'écotourisme sud-africain va surtout s'appuyer sur le projet de parc transfrontalier. Le plus grand parc naturel du monde qui a ouvert ses portes à la frontière entre l'Afrique du Sud, le Mozambique et le Zimbabwe. Les chefs d'Etat des trois pays ont déjà signé un accord définitif sur le *Great Limpopo Transfrontier Park*. Au-delà des divergences politiques, la manne de l'écotourisme devient un élément fédérateur dans la sous région.

A la frontière entre les trois pays, cette réserve s'étend sur 35 000 kilomètres carrés. Elle réunit trois parcs nationaux déjà existants, dont le formidable *Kruger Park* qui fait déjà la fierté du tourisme sud-africain avec plus d'un million de visiteurs par an. L'attrait des deux autres parcs – le *Limpopo National Park* au Mozambique et le parc de *Gonarezhou* au Zimbabwe – bien que de moindre importance, devrait participer à l'explosion du tourisme en Afrique australe.

Déjà, en Afrique du Sud, l'économie touristique a connu une année exceptionnelle (Ministre du Tourisme et de l'Environnement) avec une augmentation de 11 % du nombre de touristes étrangers en 2002 par rapport à l'année précédente. Elle peut même se targuer d'accueillir le plus grand nombre de visiteurs étrangers du continent (OMT). Aux yeux de certains, la signature officielle de l'accord sur le *Great Limpopo Transfrontier Park* a donc été cependant précipitée du fait des parcs du Mozambique et du Zimbabwe qui sont loin de connaître le même succès. La mauvaise image à l'international de ce dernier pays pourrait peser sur les profits de la nouvelle réserve naturelle. La création du parc transfrontalier a montré au monde que les trois pays faisaient front ensemble pour assurer la stabilité et générer des profits dans la sous région.

Cependant, ce projet démesuré démarre donc sur les chapeaux de roues. Pour le moment, l'infrastructure n'est pas à point et les touristes ne peuvent se déplacer qu'en 4X4 dans la réserve puisqu'il n'y a même pas de routes. Mais l'heure est au passage à l'action. Ce qui est important pour ces trois pays est d'établir une direction commune pour mettre en place l'activité du parc au jour le jour. Les stratégies de marketing à développer et la gouvernance participative pour faire bénéficier de la meilleure façon du projet les communautés vivant sur place sont en pleine discussion. La création du *Great Limpopo Park* devrait permettre de créer une économie touristique très importante. C'est également ce qu'espèrent les 25 000 personnes qui habitent sur ce territoire. Des compensations financières auraient été prévues pour ceux que le changement de statut du parc dérangerait.

Malgré certaines zones d'ombre, l'Afrique du Sud a sans doute raison de jouer à fond la carte de l'écotourisme. Plusieurs institutions internationales ou firmes privées

ont tenu à s'associer, pour plus de 100 000 rands, au projet initié en 2000 par Nelson Mandela. Dans la liste, on trouve des noms aussi variés que Daimler Chrysler, la Banque mondiale ou Avis, ainsi que nombre d'ONG environnementales. Les plus gros investissements réalisés pour l'instant concernent la délocalisation d'éléphants sud-africains au Mozambique. Mais lorsqu'ils évolueront dans leur nouvel habitat, sous les yeux émerveillés des écotouristes, ces animaux pourraient rapporter bien plus que leur poids en rands.

L'abolition de l'apartheid et la fin des sanctions internationales frappant le pays ont donné un coup de fouet au tourisme sud-africain. L'Afrique du Sud accueille aujourd'hui quelque cinq (5) millions et demi de touristes par an (dont moins de 100 000 Français) et constitue la destination la plus fréquentée en Afrique (OMT). Cependant, une récente étude (GUYOT S., 2004), en Afrique du Sud, montre que l'écotourisme s'avère plutôt décevant pour les populations locales qui, attendent toujours quelques bénéfices. L'auteur parle ainsi de « l'apartheid vert » qui subsiste pour des raisons de sauvegarde de l'économie nationale. L'écotourisme en Afrique du Sud apparaît donc comme un luxe pour une minorité de privilégiés au détriment des communautés rurales souvent très démunies et reste entièrement contrôlé par les Blancs et les acteurs politiques. En revanche, il contribue énormément à la création d'emplois.

On peut dire *in fine* que le modèle sud-africain qui tient sur la diversification de l'offre, allie plusieurs atouts touristiques : sites naturels immenses, stations balnéaires attrayantes, stabilité économique et politique favorisant le tourisme d'affaires (pesant de plus en plus lourd dans les revenus touristiques, notamment depuis le sommet de la Terre de Johannesburg). En 2003, six millions et demi de touristes ont découvert le pays. Ces chiffres augmenteraient avec le *Great Limpopo Transfrontier Park* (déjà, ses circuits inter-pays, souvent réservés à des touristes aux revenus élevés, constituent une formidable manne financière) et surtout avec la prochaine coupe du monde de football 2010. Cependant, tant que l'écotourisme s'inscrirait dans un contexte de gestionnaire territoriale de « l'apartheid vert », avec un Etat qui semble perpétuer le contrôle territorial centralisé et politisé mis en place durant l'apartheid, on ne peut parler de modèle d'écotourisme.

4.3. Le système kenyan : du modèle au contre-modèle écotouristique

Le Kenya, à l'image des pays voisins, joue depuis longtemps la carte du tourisme de nature en créant des espaces protégés et des réserves naturelles. Cette forme de tourisme de nature, qui a longtemps été l'image de marque de ce pays, connaît des difficultés. En effet, ces difficultés sont dues, d'une part, à une inflation galopante sur les tarifs des visas, des entrées dans les parcs nationaux et d'une façon générale, sur les prestations fournies aux touristes étrangers ; d'autre part à la dégradation des sites touristiques et le non-respect de l'éthique de l'écotourisme. La clientèle écotouristique étrangère, souvent occidentale, cherche avant tout l'authenticité et l'exotique, et juge aussi la qualité de l'environnement. Aujourd'hui, le spectacle est très désolant dans les parcs kényans. Les pistes défoncées par les véhicules dits 4x4 dégradant ainsi l'écosystème et l'exclusion des communautés autochtones restant ainsi passifs, ont sans doute contribué au déclin de l'activité écotouristique du pays.

Le pays continue de payer le prix fort des attentats perpétrés par AL-Qaïda contre l'ambassade américaine de Nairobi en 1998 et contre un hôtel de Mombasa en 2002. Il voit sa clientèle filée vers ses voisins concurrents (notamment la Tanzanie et le Botswana). Cependant, la destination reste toujours prisée (838 000 touristes en 2002 contre un peu plus d'un million pour le Botswana) malgré ces problèmes d'insécurité, de corruption et surtout les impacts négatifs sur l'environnement naturel et la déculturation des communautés rurales devenant de véritables produits touristiques. L'ancien modèle africain de cette forme de tourisme écologique est devenu un contre-modèle.

4.4. L'approche Ougandaise

L'économie touristique ougandaise n'est pas fiable. Les touristes évitent les régions où il y a risque de guerre ou de conflits civils, ou des dangers pour la santé. L'Ouganda mise énormément sur la valorisation économique de ses primates. En effet, l'observation des gorilles constitue un bon exemple. Il existe environ 600 gorilles de montagne dans le monde, qui vivent uniquement dans les forêts situées le long des

volcans de *Virunga* qui marquent la frontière entre la République démocratique du Congo (RDC), le Rwanda et l'Ouganda. Le génocide perpétré en 1994 au Rwanda a eu, sur tout un autre plan, un effet dévastateur sur le tourisme au Rwanda et en RDC, mais a favorisé une augmentation du nombre de touristes dans la forêt de *Bwindi* (Ouganda), qui abritent 300 de ces gorilles.

Le potentiel du tourisme écologique a conduit à la création du parc national de la forêt impénétrable de *Bwindi* en 1991, où l'observation des gorilles a commencé en 1993. Le nombre de visiteurs y est passé de 2 250 en 1995 à 3 450 en 1998, et l'on estime que plus de 70 % des recettes touristiques de l'Ouganda proviennent de l'intérêt suscité par la présence des gorilles.

L'exemple de *Bwindi* illustre également les problèmes que pose la création d'un mécanisme financier efficace, juste et durable, capable d'assurer un maximum de bénéfices financiers aux populations locales. Au départ, l'Ouganda avait mis au point un dispositif de partage des recettes de l'écotourisme avec les villages de la région, ainsi qu'un programme pilote pour le partage des profits à *Bwindi*. Conformément au programme initial de 1995 à 1997, 8 % sur les 280 dollars que représentaient les droits d'observation des gorilles étaient alloués aux populations locales, permettant ainsi le financement d'établissements scolaires, de cliniques et de routes. En 1998, toutefois, cette disposition a été modifiée, de manière que 20 % seulement des 25 dollars que représentent les droits d'entrée au parc sont désormais consacrés aux projets de développement locaux, réduisant sensiblement les montants affectés aux populations locales et freinant les initiatives communautaires financées par ces fonds. Un certain nombre d'experts se prononcent pour la révision de ces nouvelles dispositions, de manière à accorder plus d'argent aux populations locales car la survie de l'écotourisme en Ouganda comme une activité responsable, durable et populaire est à ce prix.

L'écotourisme en Ouganda a permis de faire rentrer dans les caisses de l'Etat quelque 276 millions de dollars en 1995, la deuxième source de devises étrangères après le café. Mais ses retombées pourraient disparaître de la même façon que chez ses voisins, suivant le massacre de quatre Ougandais en mars 1999, y compris d'un garde-chasse, et de huit touristes à *Bwindi* aux mains d'opposants rwandais. A la suite de cet

incident, les voyageurs y ont rapidement suspendu leurs opérations. Reste à savoir si subsistera l'intérêt des touristes pour les gorilles de *Bwindi*, même si les premiers indices sont prometteurs : c'est ainsi qu'une centaine de touristes ont visité *Bwindi* quelques semaines après la fermeture de quatre semaines du parc qui a suivi l'attaque.

4.5. L'approche malgache : une nouvelle initiative d'écotourisme

Madagascar, qui promeut également le tourisme chez lui (deuxième source de devises étrangères), a nouvellement créé environ une quarantaine de zones protégées couvrant à peu près 2 % de la surface de l'île. Ces régions sont toutefois très peuplées et intensément cultivées en raison des conditions climatiques favorables qui y règnent. Pour réconcilier les intérêts des agriculteurs avec ceux de l'industrie touristique, la formule retenue par les autorités est celle de l'écotourisme participative. Aux termes de ce principe, les recettes provenant de l'écotourisme sont divisées avec les populations locales pour compenser certaines restrictions relatives à l'utilisation des terres appartenant aux parcs et aux régions protégées, assurant ainsi des gains financiers aux villageois.

C'est ainsi que le parc national de *Ramonafana* a été créé en 1986 pour protéger les lémurs. Le nombre de visiteurs y a presque doublé, atteignant 6 000 personnes entre 1993 et 1996. La moitié des recettes provenant de l'exploitation du parc est réservée au développement de la zone-tampon qui entoure le parc, dont le sol est très riche : on y cultive le riz irrigué et le café, on y pratique l'horticulture et les cultures itinérantes. Les villageois investissent leur argent dans la riziculture, dans l'exploitation agricole des forêts, dans la construction de petits barrages, d'écoles et de services de santé, et dans le développement de mécanismes de crédit. En fin de compte, sans ce type d'initiative susceptible de rendre l'écotourisme acceptable aux populations locales, celui-ci risquerait de ne constituer qu'un gadget promotionnel à leurs yeux. Notons par ailleurs que seuls quatre des cinquante parcs de Madagascar avaient un potentiel immédiat pour le tourisme en 1994 et ont généré 60% des revenus du tourisme (Durbin et Ratrimoarisana, 1996).

4.6. Le Ghana : vers une expérience réussie

A l'inverse des autres pays de l'Afrique occidentale où on rencontre des formules mixtes associant uniquement miradors et déplacements en automobiles (véhicules tout-terrains ou en minibus), la découverte de la grande faune sauvage et de son milieu de vie peut aussi s'effectuer à pied comme au Ghana. Ce pays a mis en place un écotourisme pédestre développé depuis les années quatre-vingt au *Mole National Park*. Cette forme d'écotourisme offre des possibilités de vision énorme pour le touriste avec l'avantage de profiter plus de la faune. Selon Cédric VERMEULEN⁷¹ la visite pédestre s'organise au départ de l'hôtel, juché sur une colline. Accompagnés d'un guide professionnel bien armé, les écotouristes descendent dans la plaine à la rencontre de la faune (phacochères, cobes, buffles, éléphants...) sur une zone relativement circonscrite dans l'espace et surtout particulièrement dégagée. A pied le visiteur partage vraiment cette impression, sans doute artificielle, d'une communion avec une nature intacte. « Les amateurs des clichés sont ravis, tant la distance de fuite des animaux est réduite » (VERMEULEN C. et POTTIER B., 2003). Cependant, des écotouristes fortunés se payent le luxe des visites guidées en voitures ou motocycles.

Le Ghana consacre d'importants moyens au développement de ses infrastructures écotouristiques. Il maintient ainsi une croissance soutenue de ses recettes touristiques de l'ordre de 12 % par an. Celles-ci devraient s'élever à 1,6 milliard de dollars d'ici à 2010, et le tourisme deviendra probablement la principale source de devises étrangères pour ce pays dans un avenir pas trop lointain (OMT, 2003). Déjà, 80 à 90 % des forêts originales du Ghana ont été détruites entièrement ou partiellement en raison des travaux de construction, de l'agriculture et de l'abattage du bois menés dans ces régions. Les efforts actuels en matière d'écotourisme se concentrent dans la région centrale du pays, dont le Kakum National Park, où les éléphants des forêts, sept espèces de primates et une multitude d'antilopes et d'oiseaux constituent des attractions de

⁷¹ Nous l'avons rencontré lors du séminaire organisé par le Cirad sur les forêts du Bassin du Congo, les 18-19 octobre 2004 à Montpellier.

choix pour les amateurs. Le passage de Kakum, suspendu à une trentaine de mètres du sol, offre une vue panoramique de la forêt tropicale⁷².

Ce passage, inauguré en 1995, est ouvert non seulement aux visiteurs et scientifiques, mais constitue une source de financement des activités de préservation écologique. Le nombre de visiteurs y est en effet passé de 20 000 en 1995 à 58 000 en 1998, alors que les recettes qu'il dégagne sont passées de 10 000 à 108 000 dollars (OMT). Une partie des recettes provenant des droits d'entrée au parc est reversée au *Wildlife Department of Ghana*, organisme responsable de la gestion du parc. Le reliquat est divisé entre le *Heritage Conservation Trust* du pays, une organisation non gouvernementale récemment créée qui consacre les fonds au maintien et à la promotion du passage suspendu, aux activités de préservation écologique, et à l'exécution de projets de développement durable autour de Kakum.

En résumé, les expériences des parcs nationaux du Mole et de Karkum nous montre que l'écotourisme pédestre est possible en Afrique subsaharienne et qu'il est surtout bénéfique d'un point de vue écologique et social.

4.7. Le projet béninois

La conservation de la biodiversité au Bénin est confiée au CENAGREF (Centre National de Gestion des Réserves de Faune). Celui-ci a été créé par décret 96-73 du 02 avril 1996 afin d'assurer une gestion rationnelle des réserves de faune définies comme l'ensemble des parcs nationaux, zones cynégétiques et leurs zones tampons en liaison avec les populations riveraines et la société civile. C'est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Il est chargé de concevoir et exécuter les programmes en vue de la promotion du tourisme dans les parcs et les zones cynégétiques du pays ; d'élaborer et mettre en œuvre les plans d'aménagement des aires protégées pour leur meilleur développement ; de créer et entretenir les infrastructures nécessaires à une meilleure gestion des aires protégées ; de mettre en application les instruments législatifs et réglementaires en vigueur en matière de gestion de la faune et de son habitat, etc.

⁷² Au Gabon, dans les plateaux Batéké, on rencontre de tel passage aérien mais en construit par les locaux avec des matériaux locaux notamment des lianes.

Le Bénin offre au tourisme de vision et au safari, un vaste ensemble constitué par le Parc National de la Pendjari, le Parc National du W et leurs zones cynégétiques. D'une superficie totale d'environ 1 250 000 hectares, les aires protégées du Bénin sont situées à l'extrême pointe Nord et Nord-Ouest du pays. Elles font parties d'un ensemble ininterrompu de réserves de faune partagent le Bénin, le Burkina-Faso et le Niger d'une superficie de 2 400 000 hectares. Les aires protégées du Bénin comprennent le Parc National du W : 563 280 hectares, le Parc National de la Pendjari : 266.040 hectares (avec 40 000 mammifères), la zone cynégétique de Pendjari : 170 080 hectares, la zone cynégétique de l'Atacora : 125 640 hectares et la zone cynégétique de la Djona : 115 200 hectares. Ce bloc est prolongé au nord par les Parcs Nationaux d'Arly (Burkina Faso), du W du Niger (Niger et Burkina-Faso) et leurs annexes. Les zones frontières des trois pays constituent un ensemble unique dans la sous-région Ouest africaine.

Le parc National de la Pendjari qui reçoit chaque année 3000 touristes environ est déjà doté d'équipements hôteliers qui ont été réhabilités : campement de la Pendjari, de Porga et de Tanougou. La zone cynégétique de l'Atacora dispose d'un campement, celui de la Mékrou. Toutefois, ces équipements sont insuffisants pour la valorisation touristique de la Pendjari dans la perspective de l'autofinancement du CENAGREF.

Le parc National de la Pendjari est l'un des parcs animaliers les plus compétitifs en Afrique de l'Ouest. Cet avantage comparatif doit être préservé, voire accru. Les opérateurs touristiques européens plébiscitent un tourisme régional englobant les pays voisins. A cheval sur le Bénin, le Burkina-Faso et le Niger, les parcs nationaux de la Pendjari et du W occupent une place privilégiée dans le contexte touristique interétatique d'après la Société de Tourisme International (STI). Le Bénin a enregistré 0,57 % sur les 28,7 millions de touristes arrivés sur le continent en 2002. Cependant, le manque de professionnalisme nuit au décollage de la destination Bénin (PRINCIPAUD J-P., 2004)⁷³.

⁷³ PRINCIPAUD J.P., (2004) – « Le tourisme international au Bénin : une activité en plein expansion », *Cahiers d'Outre-Mer*, 57, avril-septembre 2004, pp. 191-216.

Deux tourisimes coexistent en Afrique le safari-vision et le tourisme nature. Ce dernier n'est pas toujours aussi lucratif que le « tourisme gorilles ». Par exemple les chimpanzés de Gombe Stream en Tanzanie ont attiré 1118 touristes en 1990, qui n'ont payé que 17 200 dollars (\$) en droits d'entrée. De même, très peu de touristes (260) ont visité *Tiwai* Island en Sierra Leone, à la recherche des 11 espèces de primates du site, générant moins de 1000 dollars (\$) en droits d'entrée (WEBER, 1998). Ces maigres revenus sont en partie dus au fait que les parcs et les aires protégées demandent des droits d'entrée très bas, voire aucun droit. WEBER (1998) estime que le tourisme à Nyungwe pourrait générer des revenus de plus de 500 000 dollars (\$) par an si les droits d'entrée étaient élevés en lien avec la demande.

CHAPITRE 5 : EXPERIENCE OUEST-AFRICAINE : LE RESEAU D'AIRES MARINES PROTEGEES (AMP).

Pour des raisons de stratégie régionale de conservation de la biodiversité, quatre pays de l'Afrique de l'Ouest ont créé un réseau régional de planification côtière ouest-africain dénommé « Aires Marines Protégées (AMP) ». Il s'agit de la Mauritanie, du Sénégal, de la Gambie et de la Guinée-Bissau. Partant du principe que dans le temps, l'existence d'espaces protégés dans cette région s'exprimait en effet par l'existence d'aires sacrées qui ont été créées par la plupart des communautés humaines de cette région. Ces aires sacrées protègent encore par endroits des sites de grande importance pour la conservation. Leur impact est cependant limité dans la mesure où elles couvrent des superficies réduites, n'intègrent que rarement le milieu marin et ont des règles de protection qui sont de moins en moins respectées.

Tableau 4 : Aires Marines Protégées en Afrique de l'Ouest

Aires Marines Protégées en Afrique de l'Ouest	Superficie	Année de création
MAURITANIE		
Réserve du cap Blanc	210	1996
Parc National du Banc d'Arguin	1 170 000	1976
Réserve de Chat t'Boul	25 000	2000
Parc National du Diawling	16 000	1991
SENEGAL		
Parc National Langue de Barbarie	2000	1976
Parc National Iles de la Madeleine	450	1976
Parc National Delta du Saloum	76 000	1976
Réserve de Biosphère Delta du Saloum	180 000	1984
GAMBIE		
Parc National de Niomi	4940	1987
Baobolon Wetland reserve	22 000	1996
Tanbi Wetland Complex	6 000	2001
Tanji and Bijol island Bird reserve	612	1993
GUINEE BISSAU		
Parc National des mangroves du Río Cacheu	54 000	2000
Parc National marin João Viera-Poilao	49 513	2001
Parc National d'Orango	158 235	2000
Réserve de Biosphère archipel Bolama-Bijagos	1 046 950	1996

Source : Policy Matters

La création d'aires marines protégées modernes, sous la dénomination de Parcs et de Réserves, remonte à 1976 et continue jusqu'à nos jours. C'est ainsi qu'un remarquable réseau d'aires marines protégées vient d'être créé en Guinée Bissau dans le cadre d'un Programme National de Planification Côtière, appuyé par l'UICN et l'aide bilatérale suisse (DDC). Les principales AMP modernes des quatre pays Ouest-africains concernés sont présentées dans le tableau ci-dessous.

D'une façon générale, les AMP ouest-africaines ont été créées et délimitées sur la base de critères liés à la conservation de certaines espèces, telles que les oiseaux d'eau ou les tortues marines, ou à la conservation d'écosystèmes fragiles tels que la mangrove. L'inclusion de superficies marines n'était orientée volontairement vers la conservation des ressources halieutiques que dans les créations les plus récentes.

5.1. Contraintes de gestion

Elles sont liées à la spécificité de chaque AMP. En effet, les AMP ouest-africaines, comme leurs homologues des autres continents, doivent faire face aux difficultés classiques de gestion. La recherche et la surveillance y sont particulièrement complexes et exigent des moyens considérables. Ces difficultés prennent en Afrique des proportions énormes en raison du contexte de pauvreté. Les aspirations au développement des populations y sont aussi fortes que légitimes et, faute d'alternance, c'est le plus souvent sur les ressources naturelles qu'elles s'appuient. La pauvreté oblige à satisfaire des besoins immédiats, au risque d'exploiter les ressources jusqu'à épuisement. Cette tendance s'est brusquement accélérée avec le développement des économies de marché, comme on peut le constater dans le cas de l'exploitation des requins dont les ailerons sont exportés vers l'Asie. Dans ce contexte, les AMP font figure d'oasis d'abondance et les ressources qu'elles protègent sont de plus en plus convoitées.

A l'échelle des Etats, cette aspiration est tout aussi légitime. Elle se traduit par une floraison de projets industriels qui menacent l'intégrité des AMP. Cela concerne en particulier les explorations pétrolières qui s'effectuent au large de la Mauritanie, du Sénégal et de la Guinée Bissau. De même que les flottilles de pêche industrielles

étrangères, ces projets ne fournissent pas ou peu de moyens financiers pour le développement d'une recherche scientifique que leur présence rend nécessaire, et que le budget de ces Etats endettés ne peut prendre en charge.

Face à ces besoins immédiats, l'existence des aires protégées est toujours difficile à justifier. La survie des AMP dépend par conséquent de la capacité des Etats et des sociétés à les envisager non pas comme des entités spatiales marginalisées et gelées pour le développement, mais au contraire comme des espaces qui, par leur vocation, s'articulent en synergie avec les autres espaces de la zone côtière. Et que leur existence vise précisément à garantir sur le long terme la disponibilité de ressources au profit des sociétés. La logique des AMP se justifie donc par rapport à une conception de l'espace et du temps rarement à la une dans le contexte des pays en développement.

5.2. Les atouts spécifiques des AMP ouest-africaines

La plupart des AMP de la région est habitée par des populations résidentes, considérées comme des usages traditionnels disposant de droits prioritaires ou exclusifs sur les ressources. Présentes depuis de nombreuses générations, ces communautés ont acquis des connaissances approfondies sur le fonctionnement des écosystèmes, l'écologie et la biologie des espèces – savoirs locaux – qui s'avèrent essentielles pour la gestion. Bénéficiant d'un droit particulier sur les ressources, ces populations développent un sentiment de responsabilité à leur égard et sont donc directement intéressés à leur durabilité. Leur simple présence au sein des AMP représente une dissuasion vis à vis des usagers extérieurs, participant ainsi au contrôle et à la surveillance du territoire protégé. L'existence des oasis de prospérité non habitées, cernées par des pêcheurs vivant sur des territoires aux ressources appauvries, seraient en effet intenable, d'autant que les systèmes de surveillance classiques en milieu marin sont très coûteux.

La plupart des activités de développement exécutées dans les AMP ouest africaines visent précisément à renforcer la présence des communautés résidentes sur leur territoire. L'objectif est non seulement de répondre à leurs aspirations, mais aussi de dissuader l'invasion d'usagers extérieurs tout en expérimentant des modèles d'utilisation durable des ressources, modèles qui peuvent ensuite servir d'exemple à

l'extérieur des aires protégées. La gestion, la recherche et la surveillance constituent ainsi un ensemble intégré et cohérent qui répond de manière adaptée aux spécificités des AMP ouest-africaines. Cet ensemble s'organise progressivement sur la base des principes de la gestion participative en plaçant les communautés au centre du système. La présence des populations au sein des AMP constitue par conséquent un atout d'autant plus précieux que les AMP ouest-africaines ne disposent que de ressources humaines et financières limitées. La présence des populations permet donc une gestion plus économique et plus durable des AMP.

5.3. Une dynamique incertaine !

Les partenaires nationaux et internationaux de conservation de la zone côtière ouest-africaine ont partagé ce constat lors d'un séminaire régional organisé à Saint Louis du Sénégal en avril 2000. Les problématiques rencontrées par les six pays de la sous-région représentés dans le réseau (Mauritanie, Sénégal, Gambie, Guinée-Bissau, Guinée, Cap Vert) ont fait apparaître un grand nombre de similitudes et ont montré la nécessité d'une approche régionale commune. Ces problématiques incluent, d'une part, la présence de nombreuses espèces migratrices dont les populations sont souvent partagées entre plusieurs pays, l'existence d'une pêche artisanale fréquemment amenée à traverser les frontières, qui constitue un pilier majeur de l'économie, de l'emploi et de la sécurité alimentaire et s'inscrivant dans des circuits commerciaux internationaux ; d'autre part, la similitude de la nature des conflits notamment entre migrants et résidents, et plus généralement, le partage de spécificités culturelles dans la région.

Il est à noter que les deux pays disposant des plus grandes AMP (Mauritanie et Guinée-Bissau) sont aussi ceux où les traditions de pêche sont les moins fortes. A contrario au Sénégal où les pêcheurs artisans sont nombreux, le contexte socio-économique est plus contraignant. L'approche régionale permet d'envisager cette dichotomie de façon constructive, sous l'angle de la complémentarité. La tentative de création d'extension des AMP, notamment au Cap Vert et en Guinée, recherche une cohérence économique globale en termes de représentativité des milieux à protéger. Cette approche vise à encourager le maintien de relations pacifiques entre les peuples, dans l'esprit de l'initiative « des Parcs pour la Paix ».

Dans ce contexte, les AMP et leurs acteurs ont été reconnus comme des entités privilégiées pour expérimenter une approche régionale de gestion de la zone côtière et de ses ressources, approche qui pourra être disséminées plus tard sur l'ensemble du littoral. Pour mettre en œuvre une telle dynamique, les institutions gouvernementales et non gouvernementales concernées ont décidé de se regrouper autour d'une initiative dénommée « Programme Régional de Conservation de la zone Côtière et Marine en Afrique de l'Ouest (PRCM) » avec l'appui technique du Fonds Mondial pour la Nature (WWF), de l'UICN et de la Fondation Internationale du Banc d'Arguin (FIBA) et sous les auspices de la Commission Sous-régionale des Pêches (CSRP) et de l'UNESCO. Le PRCM a commencé ses activités en 2001 avec la signature d'un protocole d'accord entre le WWF, l'UICN et la FIBA (novembre 2001). Il s'est appuyé sur la perspective du Congrès de Durban⁷⁴ (septembre 2003). La deuxième phase du programme est prévue pour 2004-2008.

Au total, la création et la mise en œuvre de partenariats dans un cadre régional relève du défi permanent, d'autant qu'il s'agit là d'un domaine complexe et d'orientations sur le long terme. Cela s'est avéré possible durant la première phase du PRCM grâce au fait que l'ensemble des parties prenantes politiques, administratives, usagers, ONG, bailleurs de fonds etc. y a joué pleinement son rôle. A la veille d'une seconde phase qui verra le début véritable de l'application de la stratégie régionale pour les AMP ouest-africaines, le Congrès de Durban pourrait constituer un engouement particulièrement utile aux acteurs de ce processus.

⁷⁴ Voir Chapitre 2, sous-section « développement durable », p.

CHAPITRE 6 : LE POSITIONNEMENT DU MODELE EQUATO-GUINEEN **DANS LE CONTEXTE INTERNATIONAL.**

L'approche équato-guinéenne repose sur l'aptitude de l'INDEFOR (Institut national à réorganiser le secteur forestier et à tisser des relations de coopérations internationales. La recherche de la coopération reste la principale tâche pour le moment car la structure a besoin de fonds disponibles pour l'aménagement des autres sites du réseau d'aires protégées équato-guinéen, le premier en son genre dans la sous-région.

Paradoxalement, la Guinée équatoriale dispose actuellement de moyens pour mener à bien sa politique écotouristique ou du tourisme alternatif et réaliser son projet de Corridor au regard de ses revenus pétroliers et de ses efforts d'investissement par rapport à ces voisins immédiats (c'est d'ailleurs le seul pays du réseau ECOFAC qui a largement contribué au financement de l'aménagement d'une aire protégée, le parc de Monte Alen : cette contribution s'élevait à 70 millions de Fcfa)⁷⁵. En effet, disposant d'un taux d'investissement brut le plus élevé de la zone, lequel est passé de 59,9% en 1997-1998 à 87,4% en 1998-1999 (CEMAC, 2000), la Guinée équatoriale est en mesure de valoriser son patrimoine naturel.

6.1. Le projet corridor : forces et faiblesses du dispositif actuel

Il nous faut considérer les forces et faiblesses du système actuel sous plusieurs échelles temporelles : court, moyen et long terme.

A moyen et long terme, le handicap majeur est l'insuffisance en ressources humaines. Un pays comme la Guinée équatoriale qui vient de rouvrir son Université, doit penser à restaurer des secteurs prioritaires comme l'éducation et la santé. Bien que le processus mettra un certain temps pour enclencher un cycle complet de sélection / formation de chercheurs dans la panoplie de domaines concernés par la recherche

⁷⁵ Rapport d'activités ECOFAC 2003.

forestière ou environnementale, cela peut se faire à moindre coût en valorisant toutes les possibilités de formation et d'appui dans les pays voisins (Cameroun, Gabon).

A court terme, il est possible de valoriser la capacité technique et la connaissance du terrain des spécialistes déjà impliqués dans des actions de recherche, la capacité de traitement des informations et échantillons déjà mise en place et le renforcement institutionnel en cours pour structurer un tel projet de dimension nationale avec l'appui des institutions internationales concernées.

Il faut avouer que le projet Corridor reste encore une sorte de « *paper park* » à l'attente des financements conséquents de la part de l'Etat et des bailleurs de fonds internationaux. Mais comment un Etat qui a vu ses recettes pétrolières grimper ces dernières années, compte toujours sur l'assistanat pour développer un secteur potentiellement rentable économiquement ? Pourtant, l'objectif que le gouvernement a assigné à l'INDEFOR par l'INAP (Institut National des Aires Protégées) est non seulement la conservation mais aussi la valorisation de la biodiversité des aires protégées. Ces deux structures doivent à moyen et long terme assurer un flux de touristes en ciblant surtout la population croissante des clients résidents. Elles doivent renforcer la sensibilisation et la participation communautaire, finaliser le contrat avec Tierra Viva et par trouver un appui extérieur (bailleurs de fonds et tours opérateurs) pour le développement de l'écotourisme.

Déjà, la réalisation du programme d'investissement public a porté sur plusieurs secteurs : la réfection des voiries urbaines de Malabo, Bata, Mongomo, Ebebiyin et Evinayong, le bitumage de l'axe Bata-Niéfang et de l'axe Bata- Ebebiyin, l'équipement de l'aéroport international de Bata, la réhabilitation du pont Sendje sur le fleuve Wele, le réaménagement de certaines pistes rurales, l'extension du réseau d'adduction d'eau potable de Malabo, le réaménagement du réseau électrique de Bata, la réhabilitation des établissements scolaires et des édifices administratifs, la construction du Palais des Conférences de Malabo, etc.

Cette capacité à investir du pays est tout de même paradoxale en ce sens que les certains secteurs n'en bénéficient pas encore ou autant. C'est le cas des secteurs

environnemental, touristique et forestier qui, disposant chacun d'un département ministériel et pas des moindres, tardent à se relancer ou s'affirmer dans une économie où la priorité paraît ailleurs.

6.2. Vers un modèle bipolaire (cf. fig.23, p. 161)

Le modèle équato-guinéen tient sur deux villes importantes du pays : Malabo et Bata. Les aires protégées de la partie continentale et la région insulaire du sud-ouest constituent le premier sous-ensemble. L'île Bioko, très esulée au nord-ouest en forme un second. Les deux sous-ensembles constituent le SNAP (Système National des Aires Protégées) de Guinée équatoriale. Toutefois, les éléments suivants sont indépendants de la vie du projet SNAP (Guinée équatoriale) et peuvent perturber son bon déroulement, d'une façon directe ou indirecte :

- le manque de mobilisation des pouvoirs publics : volonté politique de soutenir les réalisations du projet, de valider officiellement les règlements proposés, mise à disposition des fonds nationaux disponibles, volonté de mettre à disposition du projet le personnel le plus qualifié en fonction des différents postes requis ;

- le manque de mobilisation des partenaires, bailleurs de fonds, projets régionaux, ONG pour appuyer les institutions nouvellement créées (INEDFOR et INAP).

C'est un système insulaire regroupant deux îles extrêmement distantes (Bioko et Annobón). La première, au large du Cameroun et du Nigeria, dispose des potentialités touristiques énormes notamment du tourisme de nature et de l'écotourisme. L'île de Bioko constitue une importante réserve de biodiversité avec deux aires protégées (le parc national de Pico de Basilé, 33 000 ha et la réserve scientifique de la caldera de Luba, 51 000 ha) couvrant une grande partie de l'île. L'endémicité insulaire est plus faible qu'à Annobón en raison de la proximité du continent et du moindre isolement. Sur Bioko, 28 % des mammifères et 32 % des oiseaux forment des sous-espèces endémiques (RIEUCAU J., 2004). La seconde, au large du littoral sud-ouest gabonais, est moins impressionnante que la première. Cependant, un tourisme alternatif peut y être développé. Les deux îles sont donc complémentaires bien que lointaines mais

régulièrement relier par avion. La troisième île, Corisco, communique plus avec Cogo que Malabo et pratiquement pas d'échanges avec Annobón, la plus océanique de toutes.

Les paysages insulaires et continentales ainsi que leur écologie respective constituent un fort potentiel de développement de l'écotourisme (observation de la faune, la flore et échanges ethno-culturels) et pour une diversification de l'offre touristique nationale avec un tourisme d'aventure (randonnée pédestre, canyoning, pêche sportive) et un tourisme balnéaire respectueux de l'environnement.

La Guinée équatoriale, « micro-Etat insulo-continentale » (RIEUCAU J., 2004), doit tirer profit de sa position géographique (centre du golfe de Guinée) et sa nouvelle situation géostratégique (regain d'intérêt géostratégique) pour valoriser son capital naturel et diversifier ainsi son économie trop dépendante du pétrole (en 2002, 90 % du PIB du pays provenaient des hydrocarbures).

Fig. 22 : Sous-système Rio Muni (Bata)

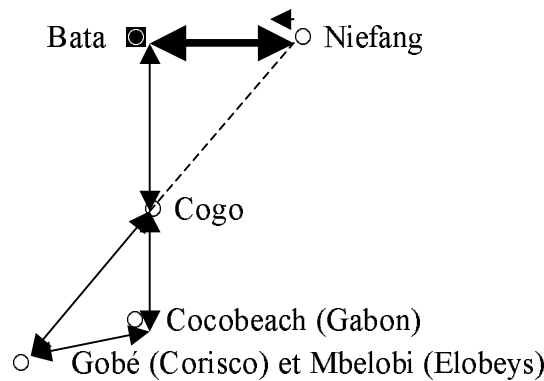


Fig. 23: Sous-système Bioko (Malabo) : une approche relationnelle des centres d'accueil

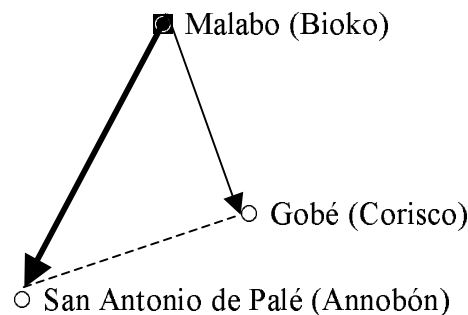
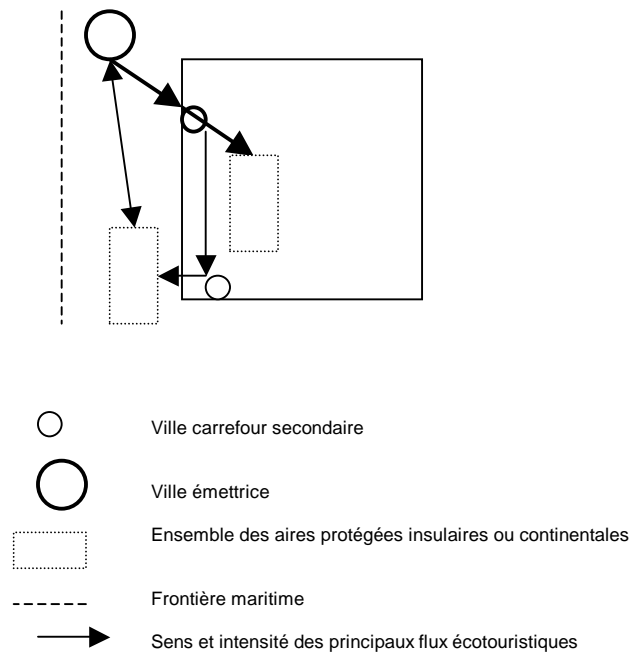


Fig. 24 : Système touristique bipolaire (Guinée équatoriale)



Ce système (fig. 24, ci-dessus) est la combinaison des sous-systèmes précédents (fig. 22 et 23, p. 160). L'écotourisme en Guinée équatoriale se pratique pour le moment sur deux sites, le parc national de Pico Basilé sur l'île de Bioko et le parc national de Monte Alen sur le Río Muni. Certes, c'est trop oser de parler d'écotourisme mais c'est le terme utilisé sur place notamment par les gestionnaires.

Dans le domaine de la conservation au sens strict, la situation sur le terrain n'est pas plus brillante. Certes, le pays a envisagé une planification nationale des aires protégées qui permette, tout au moins sur le papier, de s'assurer de la protection d'un échantillon représentatif des écosystèmes et des espèces présents sur le territoire. Elle est le premier pays à s'être lancé dans ce processus grâce à un appui de l'Union Européenne (CUREF). Cependant les aires protégées promulguées par la loi restent largement virtuelles. Leur délimitation est inexistante, les équipes de gestion ne sont ni formées ni affectées, les permis forestiers ont été attribués sur quasiment toute la partie continentale du pays, y compris dans les aires protégées. Seul, le parc national du Monte Alen peut être considéré comme opérationnel (en matière de conservation) sur le terrain grâce aux investissements d'un projet de l'Union Européenne (ECOFAC).

CHAPITRE 7 : LE POSITIONNEMENT DU MODELE GABONAIS DANS UN CONTEXTE INTERNATIONAL

Le Gabon a pris du retard sur l'activité touristique et porte un handicap pour le développement de ce secteur économique. Aujourd'hui, on note un nouvel engouement de l'Etat gabonais qui se traduit par le désir de développer un secteur économique de plus en plus important à l'échelle mondiale et, dans cette même logique, à reconsidérer le statut des réserves de faune existantes et à créer de nouveaux parcs nationaux (huit au total, cf. la Loi sur la politique des parcs nationaux de 2002)⁷⁶. C'est peut-être un avantage de développer le tourisme au moment où l'on prend conscience de son impact sur l'environnement. Ainsi, quel type de tourisme choisir ? Pour quels objectifs de développement ? La politique touristique du Gabon prévoit trois modèles de tourisme complémentaires : un tourisme haut de gamme, un tourisme basé sur les campements villageois et un tourisme dans les sites intégrés ou différenciés.

7.1. Le tourisme haut de gamme

Ce modèle consiste à implanter des établissements de centres de loisirs, commerciaux et résidentiels de luxe et de haute sécurité de façon à offrir aux résidents et aux industriels locaux ainsi qu'aux touristes internationaux une destination confortable équipée d'une infrastructure donnant accès aux aires protégées. Ainsi deux projets sont en cours : le projet Front de mer et le projet du réseau de parcs nationaux.

Le projet de construction d'une plate-forme touristique sur le front de mer de Libreville, a été convenu d'un commun accord entre le gouvernement gabonais et les investisseurs sud-africains pour obtenir la concession d'une des grandes réserves du pays (de source officieuse). La première phase du projet de plate-forme touristique de Libreville a été évaluée à 500 millions de dollars qui seront investis immédiatement et 1 milliard de dollars à investir pour la phase 2 dont la date de démarrage n'a pas encore été indiquée officiellement.

⁷⁶ *Hebdo Informations*, La politique des parcs nationaux, n° 463, 14 décembre 2002, pp.209-223.

La plate-forme touristique de Libreville va intégrer le réaménagement et la protection de la forêt de la Mondah, une zone protégée située au nord de Libreville, voire l'arboretum de Sibang. Selon les experts, ces forêts constituent un patrimoine non exploité et qui devrait être aménagé afin que plusieurs milliers de personnes puissent s'y rendre pour la contempler.

La plate-forme serait aussi un véritable complexe touristique consistant à l'implantation d'amphithéâtres, d'espaces d'expositions polyvalents, de bureaux, d'hôtels, d'espaces verts et de parkings, sans oublier le port de plaisance où des bateaux à voile pour touristes peuvent accoster. Il constituera aussi bien une plate forme touristique qu'un lieu de transit pour les touristes nationaux et internationaux désireux de découvrir l'intérieur du pays.

Les opérateurs sud-africains veulent offrir à leurs clients deux destinations, l'Afrique du Sud et le Gabon, ce qui permettrait au Gabon d'entrer dans le club avec 500 000 touristes par an. Le chiffre d'affaires a pu être évalué à 2,5 milliards de dollars et va créer 50 000 emplois au Gabon selon Idd Soleman, l'un des prometteurs sud-africains. Le groupe sud-africain Victoria Alfred Water Front, promoteur principal de ce projet, gère 2 millions de touristes étrangers par an dans son site de Cape Town en Afrique du sud. Près de 1,7 millions de ces personnes viennent d'Europe. Aujourd'hui, le groupe arrive à convaincre 30% des touristes qui survolent le Gabon à y faire une escale de 3 à 5 jours.

Bien que possédant une infrastructure hôtelière conséquente, la tradition touristique n'est pas encore ancrée dans les mœurs au Gabon. Cependant, le pays croît à un tourisme complet offrant une diversité de produits (balnéaire, culturel, sportif, historique, affaire, biodiversité faunique et floristique) mais pas au tourisme de masse, car destructeur de l'environnement.

Ce premier modèle, qui mise sur un tourisme de luxe, compte aussi sur l'écotourisme, tourisme non-prédateur. Secteur qui connaît aujourd'hui la plus forte croissance mondiale de l'activité touristique, l'écotourisme peut être une nouvelle

vitrine à cause de l'extraordinaire intérêt de la faune et de la flore d'une part, de l'attrait d'une culture traditionnelle encore bien vivante. Mais la stratégie écotouristique gabonaise ne va pas sans le tourisme de congrès : « tout développement passera par la tenue des congrès privés, marché sur lequel il est indispensable de proposer des activités post-congrès.

7.2. Le tourisme basé sur les campements villageois

Le deuxième modèle de tourisme consiste à la mise en place campements touristiques villageois, espèces de lodges à la gabonaise. Ce modèle a fait l'objet d'une étude effectuée le 18 mai 2001 par un expert de l'UNESCO mandaté pour l'identification de zones pilotes. Le rapport final a déterminé deux villages pour la réalisation effective du projet. Des discussions sont en cours pour déterminer avec l'UNESCO pour définir les modalités de financement de cette dernière phase.

C'est un tourisme à faible budget qui peut se développer en apportant à la fois la satisfaction de besoins de vacances des catégories moyennes, un revenu aux populations locales et la diffusion d'une culture touristique ainsi que la relance d'activités artisanales.

7.3. Le tourisme des sites intégrés ou différenciés

Les sites intégrés dont il s'agit ici sont des localités de l'intérieur du pays, notamment Mouila, Mayumba, Koulamoutou, Iboudji, Léconi et Iguéla. Les équipements devraient être spécifiquement étudiés. Il s'agit d'une gamme moyenne d'hôtels à promouvoir autour desquels existent des produits touristiques.

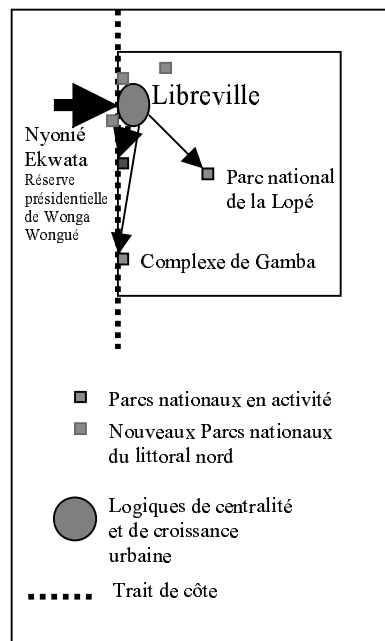
La stratégie à mettre en place ne peut aboutir que si les obstacles identifiés trouvent un début de solution, notamment dans le cadre administratif, de la formation, l'accueil, les transports, les infrastructures d'hébergement et la politique de privatisation, la mise en valeur et la protection des sites, et enfin la politique de promotion en matière de tourisme.

Les trois modèles de tourisme évoqués sont encore en phase de projet. Une panoplie de textes existe pour leur organisation et la réglementation de l'activité touristique. Ces textes méritent cependant d'être actualisés pour coller à l'évolution de ce secteur d'activités.

7.4. Le système touristique gabonais : vers un modèle unipolaire et trifacial

Ce système (fig. 25, p.165 et fig.26, p.166) formalise la politique et l'activité touristique actuelle au Gabon. Il existe une dualité entre les portions spatiales inscrites dans le processus d'ouverture mondiale (Libreville, métropole régionale et les aires protégées connectées à l'occident) et celles qui demeurent marginalisées (les périphéries rurales : villages et villes régionales). Cette dualité se renforcerait davantage au regard de l'hypercentralité des villes littorales où quatre logiques prédominent : logiques d'interface, d'échanges, de croissance spatiale et de centralité.

Fig. 25 : Schématisation de la Fréquentation touristique au Gabon : situation actuelle



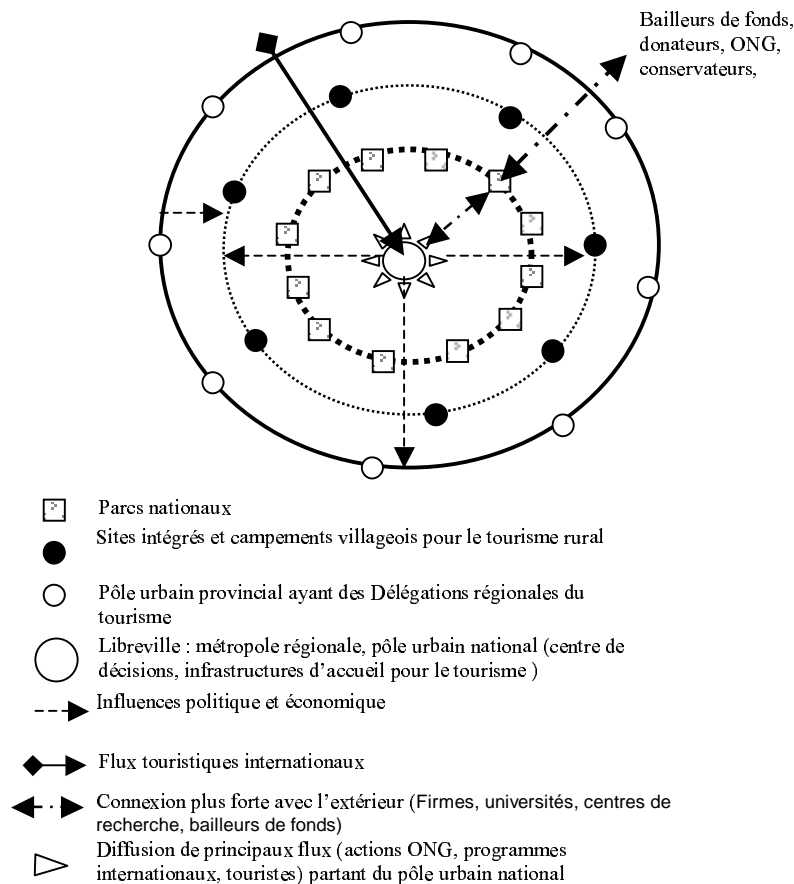
Source : Bingono-Meba E.-N., 2004.

Ce schéma nous montre la situation actuelle de la fréquentation touristique au Gabon. Les flux touristiques étrangers sont pour l'essentiel, les touristes d'affaires et de

conférence. Les flux intérieurs, partant toujours de Libreville, se diffusent vers les aires protégées principalement. Là, c'est le tourisme de nature qui est prédominant :

- un tourisme de vision de la faune sauvage (notamment les grands mammifères comme l'éléphant et le gorille);
- le tourisme cynégétique (réserve de Wonga Wongué sur le littoral);
- la pêche sportive (Ekwata, Nyonié et pointe Denis).

Fig. 26 : Schématisation du système touristique gabonais



Source : Bingono Meba E. N., 2004.

Ainsi la schématisation de ce système touristique gabonais montre l'ampleur de la macrocéphalie urbaine de Libreville. La diffusion des principaux flux, l'influence politique et économique, la centralisation des administrations font que Libreville soit au centre du système à trois auréoles : aires protégées, sites intégrés et campements villageois (en projet), pôles urbains et touristiques secondaires.

A Libreville, la planification touristique prévoit un tourisme haut de gamme avec le projet Front de mer (implantations d'équipements de loisirs, commerciaux et résidentiels de luxe). La ville dispose déjà d'un équipement hôtelier de grand standing. En revanche, les pôles touristiques secondaires avec des représentations régionales du Ministère du Tourisme, ne sont pas encore fonctionnels par manque d'équipements adéquats et de financements.

Pour le tourisme des sites intégrés : il s'agit d'une gamme d'hôtels provinciaux à promouvoir autour desquels existent des produits touristiques. Quant au tourisme de campement villageois, des zones ont été identifiées par l'UNESCO en 2001, principal partenaire. Ce sera un tourisme à faible budget pouvant apporter à la fois :

- satisfaction des besoins de vacances des catégories moyennes,
- Un revenu aux populations locales,
- La diffusion d'une culture touristique,
- La relance d'activités artisanales.

Au regard de la politique touristique gabonaise, le pays ne s'est pas encore bien fixé sur une forme précise de tourisme. Il joue surtout sur la carte des opportunités qui se présentent à lui. Cependant, compte tenu de son potentiel touristique, le choix semble se diriger vers un tourisme complet. Le pays doit donc compter sur sa capacité à se mobiliser pour cette activité économique et non seulement sur les investissements étrangers. Le projet d'une plate forme touristique avec des prometteurs sud-africains et la création des parcs nationaux présagent déjà les ambitions du pays. L'ensemble des projets pourrait apporter un souffle nouveau à l'économie. L'impact social estimé est tout aussi important. D'après Gabontour, le nombre d'emplois touristiques et artisanaux à créer est estimé à 29 000 emplois dans la phase de construction et de 10 000 à 15 000 emplois dans la phase d'exploitation du complexe touristique.

Le positionnement géographique du pays, à mi-distance entre l'Europe et l'Afrique du Sud, sa stabilité politique et sociale, ses aires protégées, son patrimoine culturel et historique, sont autant d'atouts pouvant faire de la destination Gabon, un véritable pôle touristique. Le modèle gabonais, mené à terme, constitue un point de départ réel de la dimension internationale du tourisme gabonais.

CHAPITRE 8 : PROPOSITION DE MODELE ECOTOURISTIQUE.

L'objet de notre propos est d'essayer de persuader que gérer les ressources naturelles ne relève pas du superflu dans des zones où aucune activité économique n'existe et où les revenus sont procurés par des prélèvements sur le milieu. L'amélioration des conditions de vie qui sous-tend l'objectif de lutte contre la pauvreté, ne tombera pas du ciel dans des zones économiquement sinistrées avec quelques dispensaires ou adductions d'eau.

8.1. Fondements théoriques.

Notre approche de l'écotourisme s'appuie sur une approche des aires protégées et de leur rôle vis-à-vis des objectifs précis. Elle doit naturellement maintenir et promouvoir nos objectifs de conservation essentiels, qui tiendront équitablement compte des intérêts de tous ceux qui sont concernés. C'est ainsi que nous forgerons la synergie entre la conservation, le maintien des systèmes de support de la vie et le développement durable. Les aires protégées sont, pour nous, un moyen vital de réaliser cette synergie avec efficacité et de façon rentable. Elles sont, en outre, une source de bénéfices par-delà les frontières au sens large du terme (par-delà leurs frontières géographiques, les frontières étatiques, par-delà les sociétés humaines, les sexes et les générations).

Par-delà les frontières géographiques et politiques c'est-à-dire des frontières étatiques dessinées sur les cartes, les aires protégées peuvent être au centre du développement local. L'écotourisme stimule le développement, mais son implantation dépend des avantages qu'y trouvent les populations locales. Les retombées économiques, parmi lesquelles les recettes des droits d'entrée et l'attribution de permis et de concessions, engendrent souvent d'importants revenus qui permettent de financer la préservation, la gestion des milieux naturels et de maintenir aussi une économie autour des aires protégées ouverts à l'écotourisme ou au tourisme cynégétique. Aujourd'hui, dans de nombreux pays, les dépenses touristiques consacrées au logement, aux transports, à la nourriture, à l'encadrement, et à l'achat de souvenirs constituent une source de gains substantiels pour les populations locales.

Par-delà les clivages sociaux, les différences de sexe et les divergences de générations, les aires protégées peuvent contribuer à la réduction de la pauvreté et créer les moyens d'existence meilleure aux populations si la gestion est équitable. Sur le papier, au moins, l'écotourisme cumule de nombreux atouts pour lutter contre la pauvreté et le sous-développement rural. La Société pour l'écotourisme international, dont le siège est aux Etats-Unis, le définit comme « une forme de tourisme responsable dans les zones naturelles, qui favorise la conservation de l'environnement et le bien-être des habitants ». Les bénéfices économiques, dont les droits d'entrée, les licences et les concessions, engendrent souvent d'importants revenus que l'on peut affecter partiellement et en fonction des besoins à la lutte contre la pauvreté rurale.

8.2. Modèle participatif et contractuel

8.2.1. Principe

L'hypothèse sur laquelle repose la mise en place de ce modèle est qu'une exploitation organisée permettant de créer des revenus et des emplois au niveau local incitera les chasseurs à abandonner le braconnage au profit d'une activité légale et rémunératrice. En dehors des activités liées à la ressource faune, des activités de substitution à la chasse peuvent également être entreprises, si l'exploitation durable d'une autre ressource naturelle le permet.

Usuellement conservés par les gouvernements, les revenus provenant de l'exploitation de ces ressources peuvent être redistribués au niveau local, afin de permettre aux communautés locales de financer leur développement socio-économique (construction d'écoles, de dispensaires, de pistes rurales, appui aux initiatives locales, etc.). Le principal outil permettant ce retour au niveau local est la politique de décentralisation de l'Etat, engagée aujourd'hui dans de nombreux pays en voie de développement.

Le principal intérêt du modèle proposé est qu'il permet tout à la fois la prise en compte des besoins des communautés locales tout en permettant la conservation et le renouvellement de la ressource sur laquelle est fondée cette satisfaction des besoins. Les parties prenantes doivent alors se focaliser davantage sur les besoins des populations et

sur l'atténuation de la pauvreté, de façon à ce que le développement durable devienne le véritable fondement de la conservation.

Notre modèle tient du principe de la notion de proximité qui, renvoie à l'hypothèse de base d'une séparation économique ou géographique entre agents, et donc à leur éloignement plus ou moins fort. Il s'inscrit dans une conception de la réalité économique et socioculturelle essentiellement relationnelle, le lien social rapprochant (ou éloignant) les agents détenteurs de ressources différentes dans la résolution d'un problème économique, et se décline selon deux composantes majeures : la proximité géographique et la proximité organisationnelle.

La proximité organisationnelle repose sur deux logiques, que l'on peut qualifier respectivement d'appartenance et de similitude. La première désigne les acteurs qui appartiennent au même espace de rapports (firme, réseau...) entre lesquels se nouent des interactions. La seconde désigne les acteurs qui possèdent le même espace de référence et les mêmes savoirs si bien que la dimension institutionnelle est importante. Dans le premier cas, c'est de l'effectivité des coordinations que dépend l'appartenance à un même ensemble ; dans le second, la proximité est liée à une relation de « ressemblance » des représentations et des modes de fonctionnement.

La proximité géographique constitue le pendant de la proximité organisationnelle du point de vue des relations entre agents. Celle-ci s'intéresse à la séparation dans l'espace et des liens en termes de distance. Elle intègre la dimension sociale des mécanismes économiques ou ce que l'on appelle parfois la distance fonctionnelle. En d'autres termes, la référence aux contraintes naturelles et physiques, inscrite dans sa définition, n'épuise pas son contenu, qui comprend également des aspects de construit social tels que les infrastructures de transport ou encore les moyens financiers permettant l'utilisation de certaines technologies de communication.

C'est à l'articulation de ces deux composantes que s'inscrit notre analyse de la problématique conflictuelle transfrontalière entre le Gabon et la Guinée équatoriale. Si la contiguïté se voyant remplacer par une proximité géographique, plus faible, qui implique une occupation plus ou moins complète d'un espace conflictuel, on considère

alors qu'il est avantageux de raisonner ensemble et de trouver des solutions aux conflits potentiels ou déjà en cours à partir d'une concertation.

La première repose sur la constatation que la proximité géographique entre acteurs locaux, généralement considérée comme une donnée, peut revêtir des formes différentes selon les situations rencontrées. Elle peut être subie, par exemple dans le cas d'agriculteurs propriétaires séculaires de parcelles ou d'exploitations ; elle peut être recherchée, comme dans le cas d'acquéreurs de terrains ou de nouveaux arrivants au sein d'une communauté locale ; elle peut être enfin choisie, par exemple dans le cas de la fréquentation touristique, qui concerne les visiteurs d'un site, d'un paysage...

La seconde modification concerne l'inégalité face à l'espace, qui peut jouer un rôle important dans ce type de situation. Elle intéresse directement la localisation des usagers de l'espace et leurs contraintes en termes de proximité géographique. D'une manière générale, il n'y a pas stricte équivalence des droits de propriété et toute tentative de coopération ou de concertation doit prendre en compte ce phénomène inégalitaire (et parfois hiérarchique) fondamental.

8.2.2. L'écotourisme et le développement durable

Le cadre du développement durable offre au tourisme des perspectives singulières pour mieux protéger l'environnement. L'écotourisme est un puissant facteur de prise de conscience d'un environnement de qualité car il n'existe pas d'écotourisme de qualité sans espace de qualité.

L'écotourisme peut stimuler le développement même si certaines parties prenantes considèrent encore les aires protégées comme une contrainte pour leurs activités. Mais sa réussite dépend des avantages qu'y trouvent les populations locales. Elles sont les bénéficiaires indirects, au sens que les nouveaux textes et règlements (aires protégées, aménagement forestier durable) donnent une place considérablement plus large à la participation des populations riveraines dans les processus de décision et de gestion. Par ailleurs, à long terme, les projets de Parcs nationaux visant à la protection et à l'aménagement durable des écosystèmes forestiers vont constituer une

part vitale de leur existence quotidienne. Une population dont les moyens financiers sont limités habite aux alentours d'un écosystème particulièrement riche n'hésitera pas à exploiter à fond les ressources de ce site pour subvenir à ses besoins.

Le tourisme écologique dans la zone étudiée présente des perspectives prometteuses vu les réserves et les sites naturels qui se distinguent par une richesse de la faune et de la flore. Tous les ingrédients sont en effet disponibles pour réussir ce genre de tourisme qui se caractérise par sa simplicité et sa forte prééminence écologique bien que des aspects historiques et socioculturels pouvant aussi jouer un rôle déterminant.

La question du tourisme écologique — activité qui peut être menée en parallèle avec celle de l'agriculture pour diminuer un tant soit peu la pression sur la faune — comme une alternative économique rentable, a donc été soulevée au cours de ces dernières années dans la région CEMAC.

Au Gabon, un aménagement en profondeur est au préalable nécessaire dans des parcs nationaux nouvellement créés pour introduire des espèces fauniques et florales disparues, mettre aussi en place des pistes piétonnes pour faciliter la promenade des visiteurs aussi bien nationaux qu'étrangers. Bref, investir dans l'aménagement écotouristique.

8.2.2.1. Nécessité d'une éthique de l'écotourisme au Gabon et en Guinée équatoriale

L'écotourisme ou « tourisme à objectif de conservation » est d'abord un tourisme écologique, qui respecte l'environnement physique, social, économique, politique et culturel. Le tourisme est de plus en plus blâmé pour la dégradation de l'environnement et pour les atteintes qu'il porte à la culture des peuples. Un code éthique s'impose alors pour toute activité touristique. Ce code repose généralement sur cinq principes fondamentaux en ce qui concerne l'écotourisme et peut aussi s'appliquer à d'autres formes de tourisme ayant pour support la nature. Le code implique :

- le respect de l'environnement et des communautés locales ;
- le maintien de la biodiversité et de la protection de la nature ;
- l'effet bénéfique ou neutre pour l'économie locale ;

- par le biais de l'observation et de l'interprétation, l'acquisition de connaissances sur le milieu tout en entraînant un sentiment de satisfaction chez la clientèle ;
- un contact direct avec la nature dans le respect de ses valeurs fondamentales.

Le code éthique peut être l'occasion de sensibiliser au concept d'écotourisme qui n'a rien de commun avec le tourisme d'aventure pour lequel il est souvent confondu. Les écotouristes doivent avoir une démarche ethnographique et ethnosociologique reposant sur la compréhension des activités et des modes de vie des sociétés autochtones. La démarche ethnosociologique suppose que l'écotouriste soit plongé, immergé dans la vie quotidienne de ses hôtes avec le respect impératif de l'intégrité culturelle de ces derniers. Cette immersion dans les cultures locales, se fait au travers de parcours archéologiques, de la découverte du folklore, de l'artisanat, des spécificités culinaires, des modes de mise en valeur traditionnels des milieux naturels (agriculture sur brûlis, cueillette, chasse, pêche fluviale, etc). Il doit aussi faire un effort de se familiariser avec les techniques de construction d'abris pour la nuit, la découverte des rites et croyances, etc.

La simplicité ou la modestie doit être une valeur clé de l'écotourisme. En effet, les écotouristes doivent apprendre à vivre dans la simplicité, c'est-à-dire qu'ils ne cherchent pas le luxe dans des hôtels en béton dotés de la télévision parabolique et de restaurants à la carte; ils doivent tout simplement vivre dans la nature et être hébergés dans des constructions naturelles qui n'ont rien à voir avec les commodités modernes. La cuisine doit également rappeler les spécificités de la région et le transport (des 4x4 de préférence) doit être disponible pour permettre aux touristes de se déplacer à tout moment de la journée, conformément à un programme pré-établi et respecté.

Par ailleurs, il faut lutter contre la massification de l'écotourisme. La démassification de la fréquentation passe par la requalification et la diversification de l'offre, en termes d'hébergement et d'activités, en accord avec les nouvelles pratiques de la clientèle nord-européenne, américaine et asiatique. Pour y arriver, il faut exiger de petits groupes de touristes écologiques comprenant en général dix à quinze personnes et

instaurer un quota de visiteurs annuels afin de préserver les écosystèmes et les traditions ancestrales multiséculaires des populations autochtones. L'usage d'un permis de circulation obligatoire, permettrait de limiter aussi la pression touristique.

Les voyageurs doivent énormément contribuer au respect de l'éthique écotouristique. Ils doivent sensibiliser les voyageurs par les divers moyens de communication existants (spots publicitaires, Internet, brochures d'information, etc.) et proposer des séjours naturalistes à forte tonalité ethnographique afin de trancher avec les anciennes habitudes privilégiant la vision de la grande faune. Ils peuvent aussi proposer la pratique d'un tourisme de nature actif qui occupe et responsabilise les écotouristes en même temps.

8.2.2.2. Des interactivités indispensables

L'écotourisme participe à la mise en place de nouveaux rapports entre les voyageurs, les agences de voyage dans les pays récepteurs, les directeurs et le personnel des aires protégées, les milieux scientifiques conservationnistes des pays développés, les communautés hôtes, les compagnies aériennes, les hôteliers et les pouvoirs locaux.

Les divers acteurs (privés : industriels, usagers, associations, etc. ; politiques : élus ; publics : les administrations) doivent se concerter pour une gestion conjointe des parcs nationaux. Ces derniers sont donc des lieux de concertations où se concentrent les acteurs pour lier leurs objectifs. La concertation est une nécessité en ce sens qu'elle détermine les buts à atteindre, concilie les tendances pour une meilleure cohérence. La protection, la gestion, la mise en valeur sont les leitmotivs de ces discussions. Bref, le parc national est un lieu de dialogue pour des actions collectives.

Quant à la population locale, elle sera pleinement impliquée dans des travaux et activités qui entrent dans le secteur du tourisme comme, à titre d'exemple, la fabrication d'objets en d'artisanat, la préparation des plats typiques qui rappellent l'histoire et les spécificités de la région, la présentation de leurs mode de vie à travers des rites et folklores, la présentation des monuments historiques séculaires qui racontent les civilisations qui se sont succédées sur leur terre. Cela peut intéresser certaines

catégories de touristes prêtes à dépenser de grandes sommes d'argent moyennant la présentation d'un produit touristique de qualité répondant à leurs aspirations et à leurs exigences.

8.3. Le modèle préconisé

Le modèle que nous mettons sur pied n'est rien d'autre que notre appréhension de l'écotourisme durable. Cette appréhension n'est pas fortuite, elle tient compte de nos observations sur le terrain, des travaux de nos prédécesseurs, des publications anonymes et s'appuient sur un raisonnement systémique. Ce dernier ne cherche pas à savoir ce qui est vrai et ce qui est faux, mais comment l'objet fonctionne afin d'en améliorer le fonctionnement selon le but qu'on lui assigne ou qu'il se donne. Bref, en mettant en place ce modèle, on cherche à comprendre (et non à connaître simplement)⁷⁷ au mieux certaines pratiques de ce milieu littoral (étendu). L'approche systémique est d'abord cela.

C'est un modèle transnational qui se fonde sur la gestion locale contractuelle (GLC). Celle-ci dérive de la politique participative. C'est une méthode qui consiste au transfert contractuel de la gestion des ressources renouvelables aux communautés locales de base. C'est un « tourisme communautaire »⁷⁸ par essence. Elle naît du triple constat de l'échec sur un siècle de la gestion antérieure marquée par l'interventionnisme de l'Etat à travers le monde, par le caractère répressif et centralisateur de la réglementation sur l'ensemble des sols, des espaces et des ressources et aussi de l'incapacité de l'administration à exclure, surveiller et punir partout en tout moment. Ce triple échec génère une situation d'accès libre et la dégradation rapide des ressources naturelles.

Cette politique implique cependant la mise en place de structures opérationnelles et d'outils. La gestion locale contractuelle des parcs nécessite la mise en oeuvre d'une démarche patrimoniale (basée sur la définition préalable d'objectifs communs de très long terme) en vue de dépasser la situation d'impasse évoquée plus haut. Cette

⁷⁷ Connaître un objet, c'est le représenter comme objet signifiant et comme organisme fonctionnant (J.-L. LEMOIGNE).

⁷⁸ BLANGY S., « Tourisme autochtone » et communautaire, *Courrier de l'Unesco*, Paris, Juillet 1999.

démarche patrimoniale est conçue comme un facteur de redynamisation des communautés locales : Elle nécessite l'intervention d'un « médiateur environnemental » chargé de faire émerger de la négociation entre l'administration et les communautés locales les objectifs communs de très long terme d'où seront déduits des contrats de transfert et des règles de gestion. Toutefois, ce médiateur doit être neutre et avoir une expérience en matière de mise en tourisme et généralement sur l'environnement.

La mise en place d'une gestion contractuelle pluraliste et subsidiaire des ressources constitue en soi un enjeu considérable qui peut déterminer l'état futur à long terme de l'environnement au Gabon et en Guinée équatoriale. Mais, cet enjeu est lié à d'autres qui ne sont pas moins déterminants pour le développement et la conservation de la biodiversité. De ceux-là, la mise au point de l'outil institutionnel et la préparation des actions locales (méthodologie et démonstration) sont des préalables.

Il est indispensable de faire participer sur une base contractuelle les populations locales à la gestion des ressources renouvelables dans les zones environnantes des Aires Protégées. Le problème prioritaire est donc de mettre en place une gestion locale contractuelle des ressources renouvelables par rapport à la demande sociale des populations autochtones. Car, la faune et la flore représentent les ressources de base de l'économie des populations locales. La pression croissante sur ces ressources met en danger leur survie et risque d'avoir des conséquences dramatiques sur ces groupements humains. Les modes d'exploitation non contrôlés sont le braconnage, principalement à des fins de production de viande pour le marché local. Or, les revenus du braconnage sont inférieurs à ceux de certaines formes d'exploitation organisées sur la base de critères durables.

Cependant, il ne suffit pas de transférer par contrat la gestion des ressources renouvelables aux populations rurales si les logiques économiques incitent à l'extensification et à l'utilisation dispendieuse des espaces et des ressources, surtout si ces espaces et ces ressources sont sans valeur du fait d'un dispositif réglementaire et fiscal obsolète et inefficace. L'objectif de valoriser les ressources (particulièrement *in situ*) pour créer les conditions d'un intérêt des populations rurales à une gestion viable à

long terme de ces ressources et de la biodiversité sera donc un enjeu majeur de la mise en place de la gestion locale contractuelle.

Il s'agit de passer de la simple approche participative du développement à une méthode contractuelle où les différents acteurs sociaux concernés par la gestion des ressources renouvelables et de l'environnement deviennent malgré leur diversité et leur pluralité des partenaires ayant des obligations réciproques : Etat (administrations), communautés rurales, collectivités territoriales (communes, régions), ONG, organismes confessionnels, projets de développement ou de conservation, opérateurs privés, etc. Les choix d'actions résultent de cette négociation et ne sont plus préétablis comme par le passé. Parler de pluralité et d'approche contractuelle représente une mutation fondamentale qui ne se traduira que progressivement dans les comportements et les mentalités.

Cette approche participative contractuelle propose donc d'associer les communautés rurales aux processus de gestion des ressources génétiques, et ce afin d'allier la conservation des variétés locales ou de la faune et de la flore sauvage à leur utilisation et au développement local. Pour ce qui est du secteur agricole par exemple, l'on commence à admettre, dans certains cercles, que les sélectionneurs et les agronomes ne sont pas les mieux placés pour définir les objectifs de l'amélioration des plantes cultivées. Bien souvent, des facteurs socio-économiques qui échappent aux observateurs extérieurs amènent les agriculteurs à opérer des choix de sélection particuliers. Les communautés locales doivent être considérées comme partenaire du même contrat et non comme des personnes ne possédant aucun savoir en mettre en échange.

Les études à caractère participatif menées sur certains terrains de par le monde ont montré que les populations ont une appréciation positive d'une éventuelle mise en œuvre de la gestion locale. Elles se sont beaucoup exprimées, et de manière négative concernant la politique centralisatrice, exclusive et répressive de l'Etat. La population exprime souvent son désir de gérer sous sa propre responsabilité les ressources de son terroir ou de sa région. D'autant plus que la mise en place de cette forme de politique de gestion des ressources s'intègre dans un contexte de désengagement de l'Etat et de mise

en oeuvre d'une décentralisation effective. Il faut donc sortir de la logique de la gestion étatique et réconcilier le « Légal » et le « Légitime ».

En effet, l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques environnementales en général et la gestion des ressources renouvelables ont toujours été du ressort exclusif de l'Etat. Depuis la période coloniale, le dispositif institutionnel et réglementaire mis en place excluait les populations et les communautés locales de la gestion des espaces naturels et des ressources renouvelables, propriétés exclusives de l'Etat. Cependant, la domination de ce mode de gestion étatique des ressources renouvelables n'a pas pour autant hypothéqué l'existence d'un mode de gestion locale, traditionnelle et communautaire. Ce dernier est resté prédominant, même de nos jours. Il en résulte une situation ambivalente qui fait qu'un système légal et dominant coexiste avec un système prédominant, souvent légitimé localement. Une telle situation aboutit le plus souvent à une impasse qui se traduit par une situation de libre accès aux ressources. C'est ce libre accès qui explique la course à la terre et aux ressources et leur dégradation rapide.

Alors, un tel objectif ne sera réaliste que si sont d'emblée mis au point des outils institutionnels, réglementaires, fiscaux et économiques adaptés à la diversité des ressources, des situations sociales ou naturelles et à la modicité durable des moyens publics des deux Etats. Ces outils et les procédures pour les mettre en oeuvre devront donc être à la fois adaptés, faciles d'emploi, simples, duplicables, flexibles et peu coûteux.

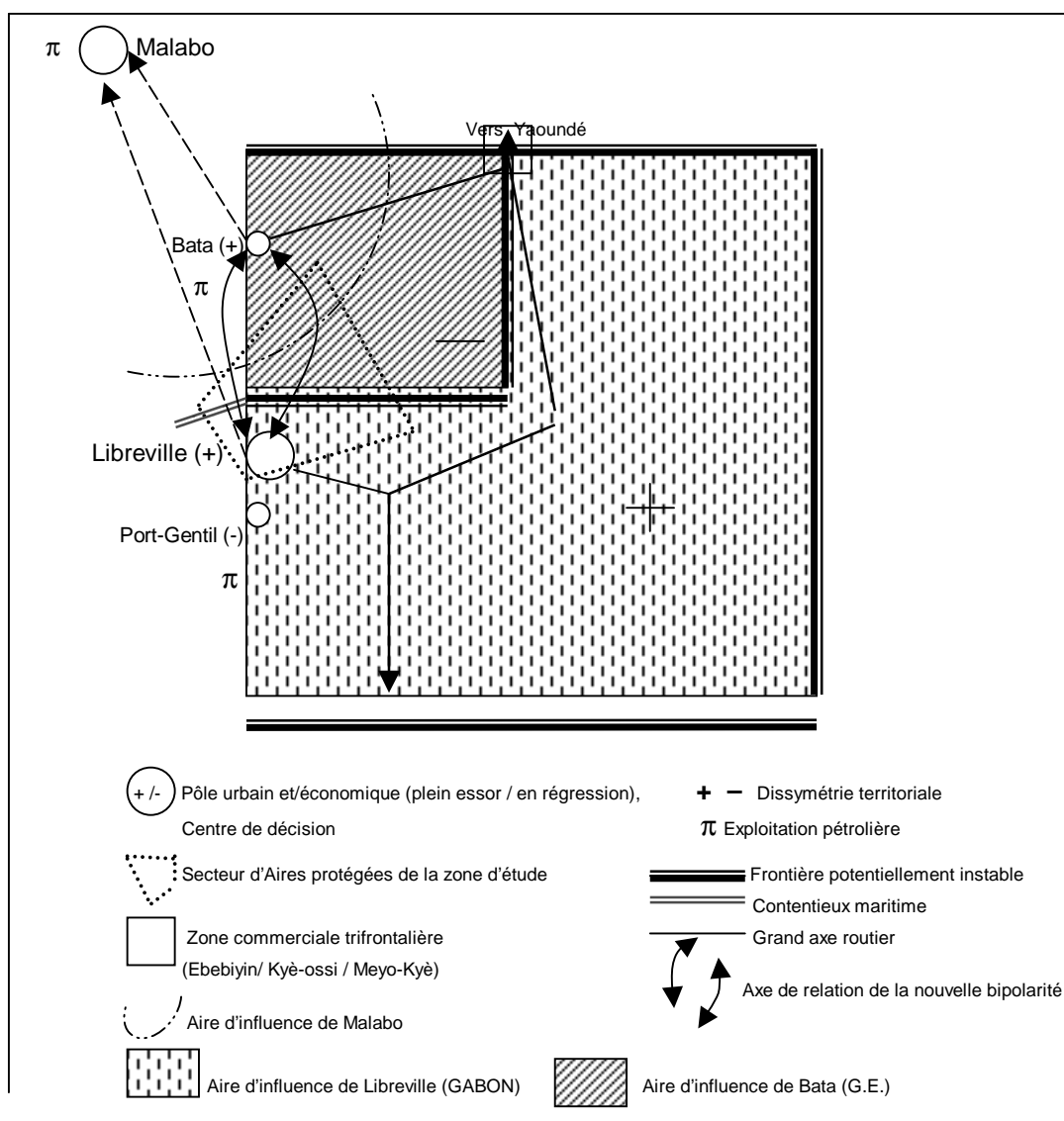
Notre modèle, proposé ci-dessous (fig. 27a, p.179 ; fig. 27b, p.180 et fig. 27c, p. 181), repose sur le constat suivant : sans un intéressement des communautés locales à la gestion et aux bénéfices tirés de ces ressources, aucune initiative de conservation de la nature ne peut prétendre être durable. Il exige qu'il ait au préalable une vaste consultation nationale de part et d'autre de la frontière. Après celle-ci, et suite à l'élaboration d'une série d'études sur la diversité biologique, les deux gouvernements doivent adopter, une stratégie nationale sur la diversité biologique définissant un cadre global approprié pour la protection de la biodiversité et la gestion de l'environnement. Directement liée à la Convention des Nations unies sur la diversité biologique, cette

stratégie doit en respecter les obligations et les engagements, tout en tenant compte, bien entendu, des spécificités nationales.

Ladite stratégie devrait en principe déboucher sur un plan d'action qui définit les différentes étapes de mise en place d'un dispositif permettant d'atteindre l'objectif national d'une gestion durable des ressources biologiques, afin de contribuer à la préservation des systèmes bioécologiques nationales identifiés sur la base d'une approche participative, lors des phases d'élaboration de la stratégie nationale.

Fig. 27 : Modèle littoral du centre de la méditerranée guinéenne :

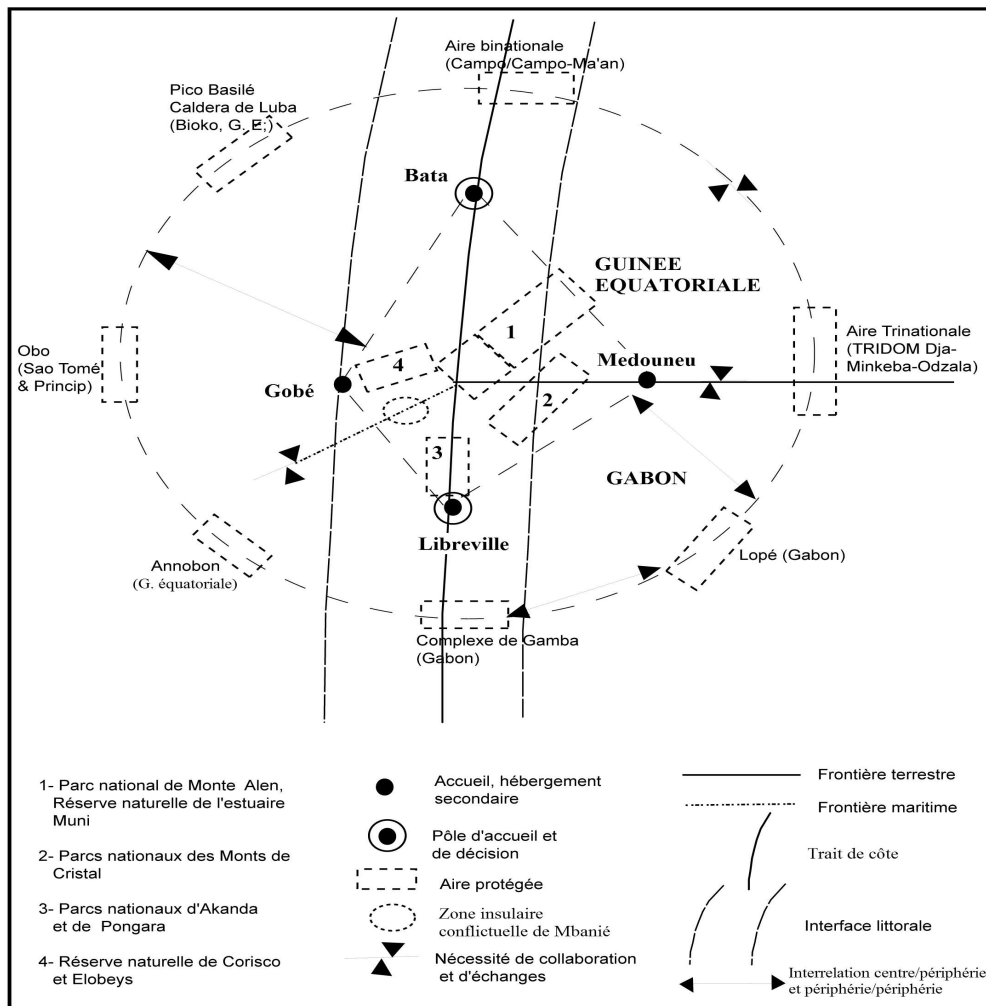
Fig. 27 a : Modèle graphique des dynamiques spatio-économiques sur le littoral commun des deux pays



Source : BINGONO MEBA E.-N., 2004

Sur le continent, le binôme Libreville-Bata marque la nouvelle bipolarité au détriment de Port-Gentil (ville économique gabonaise) qui perd de plus en plus son dynamisme avec l'épuisement des réserves pétrolières. En revanche, Bata devient le nouveau pôle d'investissements et aussi, un passage pour aller à Malabo lorsqu'on ne peut obtenir de visa équato-guinéen à Libreville. Ce binôme asymétrique –les deux villes n'ayant pas le même poids économique et politique – peut jouer un rôle déterminant dans le développement de l'activité touristique zonale.

Fig. 27 b : Modèle littoral marqué par une nouvelle bipolarité



tel-00011271, version 2 - 9 Jan 2006

Sur ce modèle, on peut identifier d'un côté ma zone d'étude avec son binôme urbain Lbv-Bata sur le trait de côte et ses aires protégées au centre du modèle. De l'autre, un réseau périphérique de parcs nationaux dont la plupart est géré par des ONG (WWF par exemple) ou des programmes internationaux (ECOFAC). Des interactions multiples peuvent exister entre toutes ces aires protégées (périphériques ou centrales) :

- échanges scientifiques,
- échanges d'expériences dans la gestion des sites,
- sensibilisation des populations,
- partenariats,
- marketing et promotion touristique, etc.

Ce modèle va permettre de relier tous les sites touristiques littoraux de la méditerranée guinéenne afin qu'ils soient plus attractifs à l'échelle internationale et éviter la concurrence intrazonale. C'est un modèle qui met aussi en valeur des localités rurales en situation de léthargie (Medouneu, Gobé, Cogo et Cocobeach).

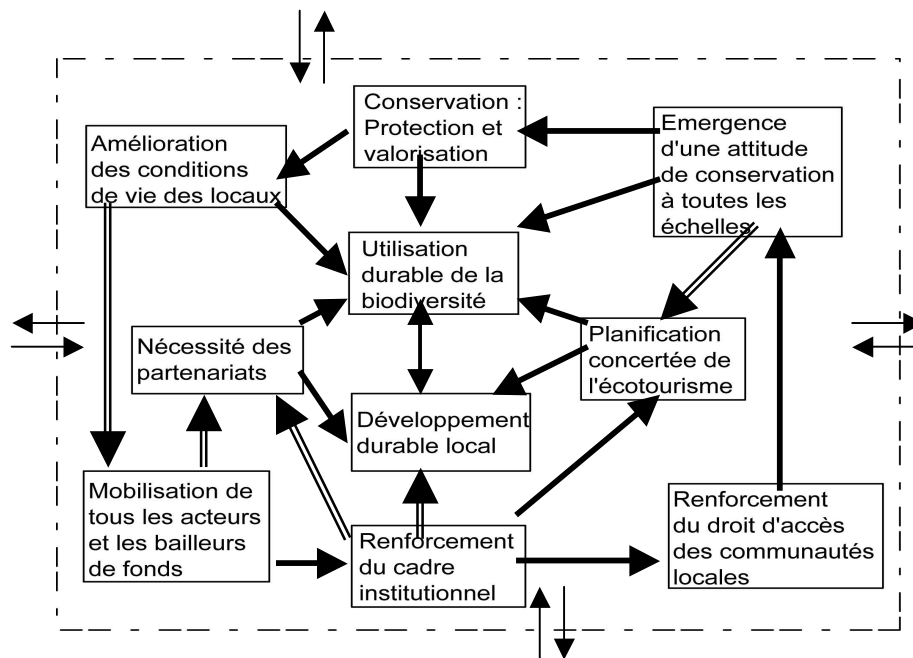
Très marginalisées aujourd'hui, les villes-carrefour, telles que Cogo (Guinée équatoriale) et cocobeach (Gabon), peuvent jouer un rôle important dans la diffusion de l'activité touristique transfrontalière. Les touristes partant de Libreville et pour Monte Alen, passe encore aujourd'hui par Malabo, puis Bata, alors qu'en passant par voie terrestre par Cogo, plus de proche de Libreville, le parc n'est plus qu'à quelques heures. Aujourd'hui, cet itinéraire est trop risqué, pour multiples raisons :




- les embarcations de transbordement ne sont pas rassurantes (pirogues, bac, hors-bord) ;
- L'institutionnalisation des raquettes policières et douanières (que vous ayez des papiers ou pas, un étranger paye obligatoirement les droits d'entrée : « *Entrada* ») ;
- La pluralité des barrières sur un même tronçon ;
- L'insécurité générale : vous êtes laissez à vous-même.

Le projet d'un réseau commun d'aires protégées sur la frange littorale concerne la conservation de la diversité et la gestion des parcs nationaux. Il s'agit de mettre en place les moyens nécessaires permettant de gérer rationnellement le réseau de parcs nationaux afin de promouvoir — par une approche participative transnationale et des

modes de conservation appropriés — un développement durable des ressources naturelles et des sociétés autochtones. Le projet devrait développer les capacités des deux nations en matière de gestion et de protection des aires protégées, avec des programmes de formation, de sensibilisation du public et de recherche scientifique. Chercher ainsi des partenariats dont le but est de doter les deux pays de modèles de gestion adaptés aux aires protégées et à promouvoir — en collaboration avec les populations locales riveraines des parcs nationaux — des modes participatifs et concertés de gestion de ressources naturelles.

Fig. 27 c : Système fonctionnel de l'écotourisme



 Peut entraîner ou mener à
 Peut susciter
 Flux de touristes, d'informations

Ce système décrit une logique partenariale de multi-acteurs pour la valorisation économique de la biodiversité faunique et florale : conservateurs, prometteurs touristiques, acteurs locaux (dont populations locales, autochtones, élus locaux, universitaires, société civile) et l'Etat. Le processus part de la mobilisation de tous les acteurs au développement durable des sociétés locales en passant par la conservation. Bref, une gestion concertée, planifiée (dans le temps et l'espace) mettant en valeur les acquis de conservation séculaires et les cultures locales en commençant par un droit

d'accès aux parcs nationaux des marginalisés aujourd'hui, peut aboutir à l'utilisation durable de la biodiversité et la pérennité de l'activité écotouristique.

8.4. Un espace projet pertinent et prometteur

Le centre sud de la Méditerranée guinéenne, notre cadre d'étude, qui va de Bata au Sud de Libreville, est sans doute un espace littoral plein d'avenir. Pour qu'il le soit vraiment, certaines conditions méritent d'être émises :

- Obligation de renforcer la coordination des projets et programmes divers ;
- gérer de façon intégrée les zones côtières, les zones économiques exclusives comprises ;
- le renforcement de la coopération bilatérale (poursuivre la recherche de partenariats techniques et financiers pour la mise en œuvre des programmes de conservation, de valorisation de la biodiversité et de gestion participative du réseau des aires protégées)
- l'instauration d'un climat sain entre les deux peuples et les Etats rappelant l'objectif de cohésion régionale (CEMAC);
- Concrétiser le projet de libre circulation des hommes et des biens (CEMAC) : voire le projet de passeport communautaire ;
- l'incitation à l'investissement des nationaux et des étrangers ;
- replacer la mer et le littoral au cœur des stratégies locales et transnationales : avoir donc un autre regard de cet espace prometteur. L'espace littoral est une opportunité à saisir. En effet, la position maritime et atlantique ne doit pas être vue seulement comme un obstacle aux échanges et au développement, mais comme une opportunité (BAUDELLE G., 1993 ; BEAUCHARD J., 1995) ;
- assurer le développement durable des îles, des villages et des villes du système littoral.

La réunion de ces deux territoires contigus en une région économique, favoriserait l'élaboration pragmatique de stratégies communes, génératrices d'opportunités nouvelles. De fait, l'action politique doit être étroitement liée à une action prospective compte tenu de l'incertitude croissante qui pèse sur le devenir de ces deux territoires voisins. Il faut donc une impulsion collective, le sursaut constructif,

dans une logique partenariale engageant des acteurs de tous horizons (élus, médias, banques, administrations, universitaires, chambres de commerce, autres opérateurs privés ou parapublics, etc.). Si l'on peut adhérer à l'idée selon laquelle l'axe Libreville – Bata peut aider à construire des réseaux économiques entre acteurs de façon à esquisser certaines formes d'accumulation nécessaires au développement local, voire sous-régionale.

Certes, d'aucuns peuvent dire que ce raisonnement de géographe paraît utopique, mais il faut mettre à profit la proximité culturelle et les collaborations politiques existantes pour atteindre un tel objectif. Les logiques d'associations des entreprises, des organismes spécialisés, des laboratoires et des établissements universitaires ne devraient être en marge mais plutôt au centre de cette démarche de développement durable local.

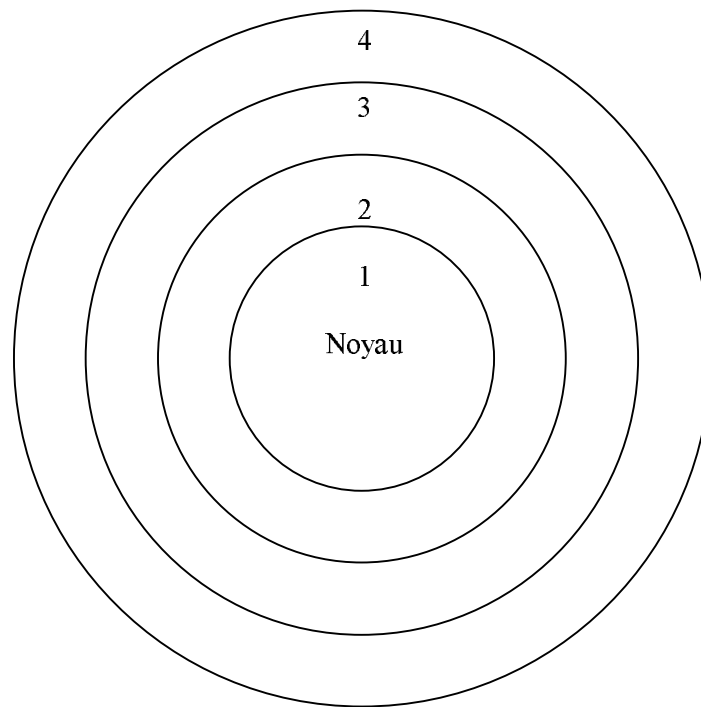
Le modèle proposé repose donc sur :

- La mise en place d'activités d'exploitation durable de la faune, permettant une valorisation importante au profit des communautés locales : par exemple l'écotourisme, la chasse et/ou la pêche sportive, la production de viande de gibier pour le marché local (fig. 28 ci-après) ;
- L'appui à des activités de substitution à la chasse et à l'exploitation forestière sauvage, permettant un profit local tout en préservant le milieu : apiculture, agroforesterie, pisciculture, petit élevage.
- La valorisation d'autres atouts du milieu : pêche, tourisme balnéaire, tourisme sportif ;
- Le renforcement de la proximité des capacités économiques de la région ;
- La nécessité de renforcement de la coordination des programmes de transport, de sécurité, de promotion touristique, etc. ;
- La nécessité d'exploiter et de gérer en commun certaines ressources transfrontalières notamment la pêche, le tourisme, l'environnement.

En matière d'écotourisme, il est demandé aux gestionnaires de mettre en place une zone interne à finalité d'exploitation touristique, un cadre physique destiné à pratiquer cette activité avec des constructions, équipements signalétiques ainsi qu'un

programme de fréquentation. Le projet prévoit de même un cadre conceptuel à l'activité avec promotion d'un produit «nature» favorisant la réalisation des objectifs de la protection de l'aire protégée.

Fig. 28 : Le zonage d'un parc naturel



1. Noyau : zone de maintien des écosystèmes naturels pour les générations futures et les équilibres écologiques.
 2. Zone de Protection stricto sensu : c'est l'espace de conservation (gestion des espèces, recherche)
 3. Zone d'activités écotouristiques : aménagements, fréquentation touristique.
 4. Zone d'activités villageoises : activités villageoises de subsistance.
- NB : pour les petites aires protégées, trois zones suffisent (1et 2 deviennent ainsi une seule zone).

La gestion de chaque parc doit être concertée et chapeauté par un comité de gestion représentatif de l'ensemble des parties prenantes institutionnelles et des populations locales. Les capacités de gestion du personnel du parc doivent être renforcées sur le plan humain et matériel. Le plan de gestion devra donc permettre de créer une dynamique impliquant les populations vivant autour du parc. Les activités à initier devront aboutir à certains résultats comme la mobilisation des ressources humaines autour d'un projet de restauration et de conservation du parc, la création d'une structure de coordination, l'application d'une gestion participative, la mise en place d'un système de suivi-évaluation participatif impliquant les populations cibles.

Le résultat attendu dans ce secteur, du moins pour le Gabon et la Guinée équatoriale, est l'élaboration d'une approche stratégique de gestion efficace d'un réseau commun d'aires protégées. Une vision commune de la façon dont les investissements doivent être réalisés dans les deux pays devrait être au préalable envisagée par les opérateurs, les décideurs, les bailleurs de fonds et les populations locales concernées afin d'évaluer d'abord la viabilité du projet et les coûts nécessaires à sa mise en œuvre. Cet ensemble (réseau commun), autour des structures opérationnelles de gestion des ressources naturelles, devra compter sur une coordination nationale, régionale et internationale pouvant optimiser l'utilisation de moyens disponibles et en développer de nouveaux. Mais, la réussite de la valorisation et de la protection de la biodiversité dépend d'abord des efforts de coordination des activités et des actions de tous les acteurs.

Notre modèle est de nature à favoriser un tourisme écologique, l'écotourisme, qui respecte les ressources naturelles et qui impulserait une nouvelle dynamique socioéconomique susceptible d'avoir des impacts positifs sur les conditions de vie des populations.

En conclusion de ce chapitre, la modélisation systémique, qui est une façon pour un auteur de représenter les faits transcrits sur paysages, les interactions exprimant la dynamique de l'ensemble, peut paraître dérisoire pour certains. Ceci relève d'ailleurs de la difficulté à lire, de façon unanime, toutes les signatures paysagères (sociales et/ou physiques) d'un lieu géographique. Déjà Serge MORIN (1996) précise que « la pertinence et la fonctionnalité des médiances⁷⁹ paysagères sont donc des indices précieux des types d'évolution des milieux » qui peuvent influencer la perception. Ceci dénote le *hiatus* qui peut exister entre un modèle géographique et la réalité.

⁷⁹ Une médiance : c'est le caractère propre d'un milieu, ses qualités mais à travers les représentations que s'en fait le groupe.

Conclusion partielle

L'écotourisme, comme toute pratique touristique, peut prêter à l'exercice de la modélisation graphique. Les géographes et les économistes planchent sur cette nouvelle pratique du tourisme durable souvent circonscrite sur des espaces très limités, contrôlés et soumis à une législation particulière, les aires protégées.

La nouvelle donne internationale qui tient sur la protection de l'environnement, exige un développement durable. La pratique de l'écotourisme dans les pays regorgeant d'atouts à valoriser (biodiversité faunique et floristique exceptionnelle, traditions et cultures originale, reliques archéologiques...) est à la mode. Ainsi, du Nord au Sud, certains pays se sont illustrés positivement dans l'activité écotouristique. D'autres, en revanche, après des périodes d'embellies, sont aujourd'hui de véritables contre-modèles de l'écotourisme. Ces expériences internationales, aussi diverses soient-elles, constituent des référents pour des pays tels que le Gabon et la Guinée équatoriale qui se sont décidés récemment à mettre en valeur leur diversité biologique et culturelle.

Les usages et pratiques actuels pour la conservation et la valorisation économique des capitaux naturels et culturels, nous ont amené à élaborer une série de modélisation graphique qui ouvre sur un modèle de la zone étudiée. Mais les aires protégées de ces deux pays, dont l'objectif premier était et reste la conservation, peuvent-elles s'adapter à cette nouvelle exigence de l'écotourisme, celle conciliant conservation et pratique touristique dans des pays potentiellement riches mais où les populations les plus concernées par l'écotourisme sont dans une situation de paupérisation qui laisse à désirer.

TROISIEME PARTIE :

AIRES PROTEGEES ET « TOURISME A OBJECTIF DE CONSERVATION » : UNE DES ALTERNATIVES POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LA « MEDITERRANEE GUINEENNE ».

TROISIEME PARTIE :

Aires protégées et « tourisme à objectif de conservation »⁸⁰ : une des alternatives du développement durable dans la « méditerranée guinéenne »⁸¹

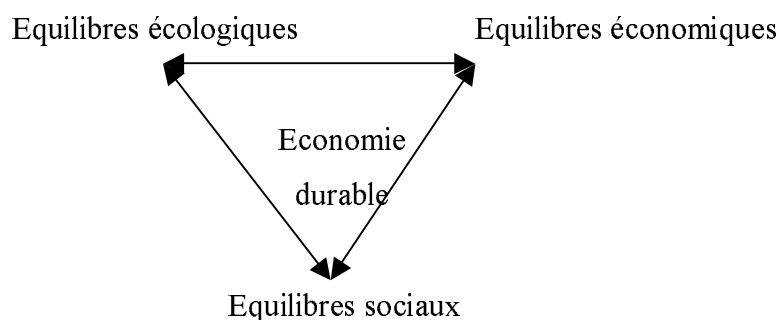
⁸⁰ Dans la « méditerranée guinéenne », l'écotourisme, au-delà de ces objectifs économiques, est un moyen de conservation de conservation des espaces naturels, des espèces animales et végétales, des écosystèmes fragiles, et aussi des cultures et traditions locales ou autochtones.

⁸¹ La « méditerranée guinéenne » est une notion dérivée du concept « méditerranée » utilisé par les géographes notamment ceux de la géopolitique ou de la géostratégie.

Introduction

Le développement durable prône un développement réellement maîtrisé, capable de concilier les besoins des hommes et la préservation des équilibres écologiques, sociaux, économiques dans le court, moyen et long termes (cf. fig.29, ci-après). L'un des moyens d'y parvenir est un tourisme durable. L'écotourisme, composant de cette forme de tourisme, exige les mêmes principes, car fondamentaux pour sa mise en place.

Fig. 29 : Schématisation des conditions de réussite d'une économie durable



Les aires protégées, singulièrement les parcs nationaux, offrent des possibilités de créer une économie touristique durable. Les divers acteurs concernés, eu égard à l'intérêt accordé à la protection de l'environnement planétaire, semblent pris dans le piège de l'effet de mode. La protection de l'environnement étant devenue un leitmotiv, certaines aires protégées sont « sacrifiées », pris en otage pour des raisons tantôt économiques tantôt stratégiques. Peut-on prétendre à un développement durable dans des situations de choix économiques contradictoires ? Quelle conservation dans un contexte d'instabilité socio-économique générale ?

CHAPITRE 1 : LA MEDITERRANEE GUINEENNE FACE A LA PROTECTION DE LA PLANETE : DES ENJEUX ET DES DEFIS

Depuis le sommet de Rio en 1992, les terribles menaces pesant sur la planète ont trouvé un certain écho auprès des leaders politiques africains. Confrontés à des situations économiques difficiles, les nations africaines n'ont, elles, que très tardivement pris la peine de se pencher sur les questions liées à l'environnement. Une préoccupation de riches pour les uns, un dossier non prioritaire pour les autres. Toutefois, malgré cette absence, une prise de conscience des enjeux s'est peu à peu dessinée. Certes, il a fallu, au départ, de discrètes mais fermes pressions des bailleurs de fonds internationaux. Du fait de l'immensité de ses ressources naturelles et de la convoitise que suscite leur exploitation, ce milieu littoral (golfe de Guinée) est source d'enjeux de plusieurs types et de nature différente : écologiques, économiques, spatiaux, géopolitiques, paysagers, culturels et sociaux. Quelles sont surtout leurs implications et leurs imbrications ?

1.1. La protection de l'environnement : un enjeu planétaire

Dans le monde tropical, les buts de la conservation apparaissent souvent futiles à ceux qui n'ont pas forcément le minimum vital. La formule des aires protégées a parfois du mal à s'imposer face aux pressions de toutes sortes. Mais, l'on ne peut nier que les aires protégées constituent des réservoirs de biodiversité incomparables, qu'il s'agit de conserver, parce que la chaîne du vivant, tout simplement, ne doit pas être interrompue. Il est urgent de soustraire aux appétits des forestiers et des braconniers, cet écrin végétal.

La protection de l'environnement non seulement est au centre des grandes rencontres politiques mais elle constitue à la fois un enjeu planétaire et un enjeu vital local pour les gouvernements. Pour garantir le développement viable à long terme, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante des politiques et des programmes de développement (un des principes du Sommet de la Terre). Les Etats

doivent élaborer des instruments juridiques et réglementaires pour protéger la biodiversité. Cela dénote qu'ils doivent coopérer afin de maintenir et restaurer l'équilibre et l'intégrité des écosystèmes terrestres. De ce fait, la préservation et l'utilisation durable de la biodiversité sont vitales. Or, ce patrimoine a été sérieusement dégradé (à l'exemple de la forêt amazonienne) par les actions de l'homme. Il est donc essentiel de stopper ce processus destructeur. En revanche, puisque le traité de Rio confère à chaque pays le droit souverain d'exploiter ses ressources selon sa politique d'environnement. Le Gabon et la Guinée équatoriale, pays du Sud, considéré comme fournisseurs de l'«or vert», devraient tirer profit de la mise en pratique des recommandations de Rio. La charte assure que les pays protecteurs de la biodiversité recevront une contrepartie financière de la part des pays du Nord. Elle leur ouvre surtout un accès plus facile aux technologies nécessaires à la transformation des ressources naturelles, au développement durable dont dépend à terme la survie des pays pauvres.

Le Sud, qui *a priori* avait toutes les raisons d'être satisfait, a vu dans la régulation demandée de l'exploitation de certaines ressources naturelles une atteinte à leur souveraineté et à leur capacité de développement. Le Sud accorde la priorité au développement, en contestant les nouvelles dispositions qui lui sont imposées. Il ne peut accepter que son développement puisse être arrêté afin de préserver l'environnement. Le véritable choix ne se fait pas entre développement et environnement mais entre les formes de développement sensibles ou non à l'environnement.

Les pays de la Méditerranée guinéenne, élargie à tout le bassin du Congo, possèdent une immense richesse de forêts et de savanes tropicales humides qui n'ont d'égale que la complexité de leurs mécanismes écologiques, témoin de la diversité biologique. Les aires protégées des six pays (Fig. 30, p.192) que compte la sous-région Afrique centrale (Cameroun, Centrafrique, Congo, République démocratique du Congo, Guinée équatoriale, São Tomé et le Gabon) couvrent approximativement 230.000 km², soit environ 6% de la superficie de ces territoires (Weber, 1998)⁸².

⁸² WEBER, W. (1998) - CONSERVATION DES PRIMATES ET ECOTOURISME EN AFRIQUE. WILDLIFE CONSERVATION SOCIETY, BRONX.

TROISIEME PARTIE :

AIRES PROTEGEES ET « TOURISME A OBJECTIF DE CONSERVATION » : UNE DES ALTERNATIVES POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LA « MEDITERRANEE GUINEENNE ».

Fig. 30 : Les aires protégées d'Afrique Centrale

Tous ces pays sont signataires d'un certain nombre de conventions internationales en rapport avec la protection des écosystèmes côtiers et marins, parmi lesquelles :

- La convention internationale sur les responsabilités civiles pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures ;
- La convention de Bruxelles sur l'intervention en haute mer en cas d'accident entraînant ou pouvant entraîner une pollution par hydrocarbures ;
- La convention internationale portant création d'un fonds international d'indemnisation pour les dommages qui sont dus à la pollution par les hydrocarbures ;
- La convention sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion des déchets ;
- La convention internationale de 1973 pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL) ;
- La convention d'Abidjan, relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de l'Afrique de l'Ouest et du Centre du 23 mars 1981 ;
- La convention internationale de 1992 sur la préparation, la lutte et la coopération en matière de pollution par les hydrocarbures (OPRC) ;
- La convention de 1992 sur la responsabilité civile pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures.

Ces Etats travaillent aussi de concert avec des organisations et associations venues du Nord dans le but de protéger les écosystèmes fragiles du Sud, en collaboration avec les gouvernements et les ONG locaux, se tournent de plus en plus vers leur valorisation économique afin de rentabiliser leurs investissements et répondre aux contestations des communautés locales, longtemps marginalisées.

1.2. Valorisation du patrimoine naturel : enjeux économiques et spatiaux

Selon l'article 8 (alinéa a) de la Convention sur la biodiversité, chaque partie contractante, dans la mesure du possible et selon qu'il en conviendra, peut établir un système de zone protégées ou de zones où les mesures spéciales doivent être prise pour

conserver la biodiversité ; élabore si nécessaire des lignes directrices pour le choix, la création et la gestion des zones protégées ou de zones où les mesures spéciales doivent être prise pour conserver la biodiversité (alinéa b). C'est dans cet esprit que le Gabon et la Guinée équatoriale vont essayer de valoriser leur patrimoine naturel par la création de plusieurs aires protégées. Ce qui ne va pas sans difficultés d'ordre spatial et économique.

Le Gabon et la Guinée équatoriale ont tout à gagner dans le tourisme surtout alternatif. Comme dans tous les pays du monde, le tourisme est tributaire de la conjoncture économique et est handicapé par les insuffisances des infrastructures. D'un point de vue général, le tourisme, au Gabon comme en Guinée équatoriale n'a connu aucun développement notable ces dernières années même si quelques projets en perspective pourraient contribuer à sa relance.

Cependant, la création de multiples aires protégées pourrait poser le problème de leur gestion et de leur entretien, les problèmes de délocalisation ou d'expropriation de certaines populations autochtones (les territoires de chasse, de pêche et les jachères pouvant s'étendre à plus d'une dizaine de kilomètres du village). Pour ces villageois, ce serait une atteinte à leur droit de « survie ».

Le Gabon et la Guinée équatoriale appartiennent au domaine gabonocamerounais qui est le plus riche en espèces végétales de toute la forêt tropicale africaine. Dans ces écosystèmes forestiers, on trouve plus d'anciens refuges que dans les autres pays de la région. Ceci est une des justifications du taux d'endémie très élevé. Le Gabon par exemple compte environ 8 000 espèces végétales avec un taux d'endémisme de 20 %. Le Gabon qui appartient au Bassin du Congo, dispose de par la diversité et le caractère encore «vierge»⁸³ de son patrimoine naturel, d'un potentiel considérable en matière de tourisme (souligne le Plan national d'action pour l'environnement). Parmi ses atouts : des paysages remarquables, une faune où dominent des espèces

⁸³ Au Gabon, le taux de déforestation est estimé à environ 0,1 % par an. Il reste donc très faible et souvent comblé par la régénération naturelle des plantes.

emblématiques, une flore d'une richesse exceptionnelle, des sites pittoresques ou historiques.

La valorisation des actifs naturels met le tourisme sur la sellette. Souvent considéré comme une simple activité créatrice d'emplois et génératrice de revenus, le tourisme est devenu aujourd'hui une véritable « industrie », certes avec des hauts et bas (la France a connue en été 2003, une chute conséquente des arrivées de touristes). Bien que l'écotourisme présente d'abord une valeur éducative pour tous les âges mais il procure surtout des revenus qui permettent de faire fonctionner et de maintenir les aires protégées.

De plus, le tourisme est pris non seulement comme pouvant être une activité génératrice de profits, mais aussi comme moyen de transformation sociale, de rééquilibrage des régions et de protection de l'environnement (parcs naturels, etc.) (CAZES G., 2000, p. 7).

La biodiversité est depuis peu invoquée dans les projets de développement durable, d'aménagement ou de gestion des ressources. La valorisation économique des ressources biologiques dans les projets de développement durable cherche à concilier une fonction utilitariste pour des sociétés humaines de plus en plus industrialisées, avec la fonction régulatrice de la diversité biologique dans l'environnement.

La valorisation économique de la biodiversité peut concerner des aspects très divers des activités humaines. Ainsi, au niveau des écosystèmes, la biodiversité est une importante source d'activités économiques de loisir. Les paysages constituent un pôle d'attraction pour le tourisme et toutes sortes d'activités récréatives. En ce qui concerne les espèces, les ressources biologiques fournissent de nombreux produits pour la santé, l'alimentation, l'habillement, la construction. Depuis l'avènement des biotechnologies, les ressources génétiques sont devenues la matière première des industries agro-

alimentaires et pharmaceutiques, secteur en pleine expansion et très influent dans les négociations internationales.

Au niveau international, c'est davantage lors des réunions de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) que celles du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) que s'élaborent les normes régissant la relation commerce et environnement. A l'OMC, sont défendues des règles favorisant la libéralisation de circulation des marchandises et des capitaux et obligeant l'adoption de systèmes juridiques de protection de la propriété intellectuelle.

1.3. L'ingérence écologique : un écologisme parachuté, imposé ?

L'Afrique ne s'est jamais détournée de la protection de l'environnement. Mais, chaque époque laisse émerger de nouveaux enjeux. Intégrée désormais dans un système d'action globale menée par les pays riches, une sorte d'internationalisation de la protection de l'environnement qui remet *grosso modo* en cause les pratiques séculaires de conservation des autochtones souvent appelées à tort de « stratégies indigènes ». A en croire certains acteurs et intellectuels du Sud, le nouvel ordre économique mondial vient de trouver un second prétexte qui accorde le droit de regard des pays riches sur les stratégies de développement des pays pauvres. Donc, après l'ingérence humanitaire, l'heure est à l'ingérence écologique à peu de frais. Une situation qui crée l'urgence de la solidarité internationale et un état de dépendance qui dépasse largement le cadre économique pour devenir juridique. Cette ambiance internationale amène tout observateur averti à conclure que les conventions internationales que les pays en développement ratifient sans les avoir négociées constituent une opération de légalisation de la dépendance, de l'ingérence occidentale et du maintien du *statu quo*.

Sous le prétexte de la protection de l'environnement se cache une opération de généralisation à l'échelle mondiale d'une vision du monde qui consiste à défendre la primitivité de certaines régions du monde pour répondre à la demande formulée par d'autres (CHOUAÏBOU MFENJOU M., 2002) en l'occurrence les pays développés. Si la protection internationale de l'environnement se voulait protectrice de l'intérêt de tout

le monde, son processus décisionnel devrait reposer en tout premier lieu sur la participation démocratique des acteurs tant institutionnels qu'individuels et non sur les forces du marché ou sur les actions des lobbies écologistes. Aujourd'hui, il existe une diversité de stratégies de conservation, toutes nées de l'occident, qui sont expérimentées dans le monde tropical.

De plus, l'afflux massif des Bailleurs de fonds et des ONG (Organisation non gouvernementale) occidentaux, l'appropriation de certains territoires convertis en aire de protection de la diversité biologique par ces derniers, l'exclusion volontaire ou pas des populations et ONG locales dans l'élaboration des projets et dans la gestion des espaces protégés d'une part, et l'importation des techniques étrangères aux aspirations locales d'autre part, sont autant de raisons de l'ingérence écologique occidentale.

La protection de la biodiversité ou de l'environnement à l'occidentale a tout aussi un impact psychologique : la mémoire collective des peuples autochtones est atteinte par des conceptions idéologiques dont l'objectif est moins le bonheur de tous. D'ailleurs n'est-il pas absurde de croire que des individus, aussi scientifiques soient-ils, soient mieux placés que les autochtones pour défendre et protéger leur environnement ? Pourtant, de nombreux peuples autochtones ont judicieusement cultivé pendant des siècles ou millénaires la diversité biologique de leur environnement immédiat. Ces peuples veulent avoir une part et un intérêt dans les programmes de conservation pour une utilisation durable. Leur retirer ce droit ou les considérer comme des « objets » touristiques suscite un sentiment de révolte de la part de ces peuples.

D'un autre regard, les caractères propres aux habitants des espaces marins, des espaces littoraux ou des alentours des aires protégées gérées par les associations ou les ONG des pays du Nord, leur culture spécifique et leurs traditions façonnés par leur territoire, leur géographie et leurs paysages, sont en pleine déstructuration (cas des Benga du Gabon, des pygmées...). Or, culture et savoir-faire sont une richesse potentielle, d'autant plus souhaitable que le développement contemporain peut s'accompagner de pertes des identités et des références pourtant indispensables à un

épanouissement des personnalités individuelles et collectives et à leur valorisation. Sans ces valeurs, l'écotourisme perd toute sa crédibilité et son importance.

La volonté de répandre des parcs nationaux aux fins d'expérimentation et de protection des territoires riches en biodiversité menacée, est une donnée objective qui acquiert l'assentiment de toutes les populations paysannes. Mais, quand les pauvres ne sont plus les premiers bénéficiaires de leur espace naturel, alors qu'ils ont, par leur proximité à cette nature, protégé des espèces dites menacées jusqu'à nos jours, ils ont le présentement d'être dépossédés de leurs biens. Ce qui exacerbe des tensions, voire des usages malveillants de leur environnement immédiat par des pratiques de prélèvement abusif et informel.

L'approche du développement durable est celle qui est reconnue par les organisations internationales notamment l'OMT (Organisation Mondiale du Tourisme), la Banque mondiale, le PNUE (Programme des Nations unies pour l'environnement) ou le PNUD (Programme des Nations unies pour le développement). Les programmes de protection ou de valorisation de la biodiversité du Gabon et de la Guinée équatoriale dérivent bien des stratégies internationales sur l'environnement et le développement. La présence dans ces pays des programmes d'envergure internationale tels qu'ECOFAC, CARPE, WCS par exemples pour promouvoir le développement durable l'atteste. Une raison de plus pour l'occident de justifier son « imposante présence ». Les objectifs et les conditions de mise en œuvre de cette approche du développement durable placent l'aide occidentale surtout au cœur des stratégies gouvernementales. Des départements, voire des ministères entiers sont ainsi créés, des relations de coopération internationale renouvelée et de nouvelles solidarités naissent pour prétendre rendre cohérentes les trajectoires socio-économiques des pays en question.

L'ingérence écologique occidentale va à l'encontre des dispositions de la Convention sur la biodiversité de Rio qui voudrait que chaque Etat fasse respecter, préserver et maintenir les connaissances, les innovations et pratiques des communautés autochtones et locales qui incarnent les modes de vie traditionnels présentant un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique. On ne doit pas

leur imposer des rationalités d'ailleurs qui, finissent par des échecs dans la plupart des cas. Il faut dire avec ROSSI G. (2000) que l'Occident, sûr du caractère universel de son mode d'approche et de son bon droit, décide de ce qu'il est « écologiquement correct » de penser, de dire, de faire ou de ne pas faire. Tel Dieu dans le jardin d'Eden, il pense pour l'autre et lui demande de s'en remettre à lui pour le guider, sinon vers le bonheur, du moins vers le développement, tout récemment devenu « durable ». L'occident, à travers ses puissantes ONG à l'image du WWF et de ses organisations internationales (OCDE par exemple) s'octroie le droit d'ingérence écologique (SACHS, 1994) dans le Sud. Plusieurs enclaves territoriales à vocation environnementale sont créées avec l'accord des Etats qui n'ont pas d'autres choix que d'accepter de peur de s'attirer les foudres du FMI. La création des aires protégées avec des expulsions parfois autoritaires (cas du Togo au début des années 1980 avec l'extension du parc de Kéran) dans le Sud paraît à nos yeux comme une injonction de la part des pays riches. Cet effet de mode illustre de façon caricaturale la manière dont l'Occident arrive à imposer son modèle de conservation et de protection de la nature.

L'ingérence écologique n'est pas toujours mal perçue. Elle peut aussi être nécessaire lorsqu'elle profite en premier aux communautés autochtones puis à au bien-être de la communauté nationale comme le souligne Joseph KI ZERBO (1994) dans son article sur l'écodéveloppement : « Ecodéveloppement ? Oui à condition que l'on y rencontre l'Homme au début, au milieu et à la fin... et que les arbres ne nous empêchent pas de voir l'immense forêt des humains »⁸⁴.

Elle est autant nécessaire dans les situations de désengagement, de désintéressement des pouvoirs publics. La plupart des aires protégées d'Afrique centrale sont gérées par les instances allochtones (notamment WWF et ECOFAC) sans intervention quelconque de l'Etat si ce n'est dans les cadres institutionnels dans lesquels l'aire protégée se situe : statuts, principes généraux d'existence, etc.

⁸⁴ - KI ZERBO J., (1994) – « L'écodéveloppement : seul développement viable et valable », *BREF*, n° 13, juin 1994.

1.4. Les conflits locaux : autres types d'enjeux spatiaux

Depuis l'ouverture des parcs nationaux de Monte Alen et de la Lopé à l'écotourisme « élitaire », ces deux aires protégées sont le théâtre d'une approche expérimentale tout à fait exceptionnelle à l'image de la réserve du Dja au Cameroun : la gestion participative aux contours juridiques, pas toujours bien définie. De ce fait, la gestion des aires protégées se présente essentiellement comme une gestion des conflits parfois complexes. Essayer de dresser une typologie des conflits rencontrés dans ces parcs du n'est pas une chose aisée parce que cela fait appel à une complexité de paramètres parmi lesquels les non-dits tiennent une place importante. D'autre part, cela nécessite un travail ethnosociologique important ainsi que du temps et des moyens nécessaires. La liste des conflits majeurs ci-dessous mentionnée est bien loin d'être exhaustive :

➤ Les conflits fonciers :

Les villages riverains sont le théâtre de ce type de conflit qui oppose à l'origine du projet de conservation, les gestionnaires des aires protégées aux populations riveraines. L'idée même de délimitation des « enclaves » apparaît comme restrictive aux yeux des autochtones et, parce qu'il faut se battre contre le gestionnaire de l'aire protégée, la forêt change de statut, elle cesse ainsi d'être considérée comme la propriété de l'Etat et est revendiquée par les populations désireuses d'élever les enchères. Par ailleurs, ceci ramène au conflit légalité/légitimité.

➤ Les conflits agriculture / conservation :

Un des corollaires de ce conflit est le problème de déprédation des cultures par des animaux appartenant souvent à des espèces protégées, donc intouchables. Dans les villages environnant les parcs d'Akanda et des Monts de Cristal, la problématique des dégâts causés par les éléphants et même les gros singes est d'actualité. Par exemple à Nzog-Bour (village situé sur la route de Cocobeach, à environ une soixantaine de kilomètre de Libreville) un villageois nous répondait par rapport à cette question que

« nous ne tuons plus seulement pour protéger nos cultures ; un éléphant mort rapporte plus que de la banane, du manioc etc. et c'est moins pénible. Les éléphants dévastent nos cultures surtout la variété la plus méchante. Ce qui cause la misère dans le village ». Cependant, ces villageois manifestent leur sympathie au projet d'aménagement écotouristique bien qu'elles ne soient ni informées ni consultées au préalable. En revanche, ces populations sont hostiles à toute expropriation qui n'est pas accompagné de mesures satisfaisantes (dédommagement, cogestion, avantages pour les générations présentes et futures). Il ne sera pas question de laisser les éléphants dévaster continuellement leurs plantations sans leurs proposer de solutions concrètes.

➤ Le conflit spécialistes en sciences humaines / projet de conservation » :

Les premiers se plaignent de n'être qu'un label, une carte de visite pour des projets désireux de satisfaire leurs bailleurs de fonds. Ils décrient l'absence de prise en compte de l'homme dans la conservation et le peu de moyens mis à la disposition de ceux qui travaillent dans le milieu humain. Les gestionnaires reprochent aux spécialistes en sciences humaines de devenir des porte-parole, des avocats des populations et de vouloir transformer des projets de conservation en ONG de développement pour répondre aux attentes des populations. Certains les accusent même de monter les riverains contre la structure de gestion.

➤ Le conflit élites (locale et extérieure) / gestionnaires des projet de conservation :

Les gestionnaires des aires protégées et élites sont en plein conflit d'hégémonie et de pouvoir qu'ils exercent sur les populations. Chacun veut en même temps conserver sa liberté d'accéder aux ressources. Les élites constituent un véritable groupe de pression capable de freiner l'action d'un projet de conservation à cause de grands moyens matériels et financiers dont elles disposent. Les élites locales ont pour mission, entre autre, de surveiller sur place toute l'action des conservateurs afin d'en informer les élites extérieures.

➤ Le conflit lié au contrôle de l'accès aux ressources autres que le foncier :

Ce sont essentiellement les ressources fauniques. Ce conflit pose à la fois le problème du degré d'implication des populations dans la gestion participative que l'on veut mettre sur pied et celui des statuts et rôle des comités de vigilance, véritable milice en veilleuse qui est des émanations des populations. Si les populations reconnaissent que leurs comités ne peuvent que venir en appui à l'action des agents de la structure de gestion, il n'en demeure pas moins qu'elles exigent une certaine protection proportionnelle à leur degré d'implication.

➤ Le conflit hommes / femmes :

C'est une situation des plus complexes. La femme souffre d'une certaine invisibilité qui fait que dans les rapports projet/populations, le genre n'est pas toujours pris en compte. Elle est englobée sous le vocable populations locales, ce qui dilue sa spécificité alors qu'elle pèse lourdement, quoique indirectement, sur le centre de décision des hommes. Et pourtant, elle a une large part de responsabilité dans la pression anthropique sur les ressources fauniques.

➤ Le conflit lié à la gestion des couloirs de migration ou à la gestion de l'éléphant : Ce conflit apparaît en filigrane dans les conflits suscités, mais il va au-delà du contrôle de l'accès aux ressources. L'éléphant est un animal qui a besoin d'une aire de vie aussi vaste que la plupart des parcs de notre zone d'étude. La question de la création des couloirs ou corridors entre les divers parcs paraît très nécessaire. Ces couloirs de migration seront verraient sans naître ce type de conflit.

1.5. Des choix contradictoires, absence de continuité dans les décisions politiques de l'aménagement du littoral

Plusieurs choix d'aménagement territorial marquent l'histoire des pays de l'Afrique occidentale le plus souvent modelé par le pouvoir colonial. Aujourd'hui, malgré le fait d'être souverains, au sein de ces Etats, la référence reste toujours l'Occident. Malgré leurs différences, les choix d'aménagement sont presque identiques. Les cas du Gabon et de la Guinée équatoriale méritent qu'on s'y arrête un peu.

1.5.1. Entre matières premières, tourisme et agriculture

Ce sont par exemple les cas du Congo, Gabon et de la Guinée équatoriale en Afrique centrale. Ces trois « kleptocraties »⁸⁵ pétrolières africaines tentent aujourd'hui de concilier le pétrole et le tourisme pour le simple souci de diversification de leur économie respective. Dans ce propos, nous épargnerons le Congo car ne faisant pas partie de notre problématique.

Pour le cas de la Guinée équatoriale, si s'en tient aux propos de Stephen Smith (*Le Monde* du 24/03/04), « la Guinée équatoriale du président Teodoro Obiang Nguema est la caricature d'une "kleptocratie" familiale. Dans ce pays d'un demi million d'habitants, la rente pétrolière – 3 millions de dollars en 1993, 210 millions en 2000 et environ 700 millions en 2003 – a fait exploser son PIB. Mais 65 % de la population vit toujours dans "l'extrême pauvreté", 80 % du revenu national étant monopolisé par l'oligarchie qui bénéficie au premier chef d'une rente pétrolière, en partie directement versée, par Exxon et Amerada Hess, sur un compte identifié à Washington, dont le gestionnaire acquiert des palais dans le Maryland au nom de la famille régnante. Global Witness (une ONG britannique) cite, entre autres, l'exemple d'une villa achetée, cash, pour 2,6 millions de dollars et pourvue de dix salles de bain, de cinq cheminées et d'une piscine intérieure ».

Le tourisme, dans l'esprit des équato-guinéens ruraux, est quasiment inconnu. En effet, toute bonne politique d'aménagement territorial doit être concertée. Le fait que des zones rurales entières soient délimitées et consacrées à l'aménagement pour un écotourisme futuriste, voire incertain, car le pays y porte peu d'intérêts au regard de l'état actuel des investissements. Le pays est aujourd'hui dans une dynamique qui privilégie la ressource pétrolière au détriment des autres activités aussi rentables que

⁸⁵ Terme emprunté à Stephen Smith du Journal *Le Monde* (24/03/2004) désignant des Etats (Congo, Angola et Guinée équatoriale) pillés par les grandes firmes internationales pétrolières et où l'opacité dans la comptabilité pétrolière est institutionnalisée notamment par la pratique des prêts "gagés" sur le pétrole. Les kleptocraties ou cleptocraties sont aussi des oligarchies ayant une tendance pathologique à commettre des vols, détournement de fonds publics.

durables (agriculture, tourisme, pêche). Pourtant, les potentialités dont elle dispose, en termes de terres cultivables, de possibilités de rendements, de sites potentiellement exploitables par le tourisme, de réserves halieutiques, laissent à penser que cet Etat recèle encore d'immenses capacités pour répondre à la diversification de son économie et donc à la création d'emplois nouveaux de même qu'un marché intérieur capable de maintenir la viabilité de l'économie nationale.

Le Gabon, bien que depuis peu, lancé dans un processus de diversification de son économie reste encore dépendante du pétrole. Confronté depuis quelques années au déclin de sa production pétrolière, le pays veut diversifier son économie en développant des secteurs comme l'industrialisation de la filière bois, le secteur des services, les mines, l'agriculture et le tourisme. Cependant, les dirigeants politiques tablent sur la signature rapide d'un accord avec le FMI (Fonds monétaire international) pour pouvoir renégocier un rééchelonnement de sa dette extérieure – majoritairement détenue par la France, avec les créanciers privés du Club de Paris – qui permette au Gabon de retrouver des marges de manoeuvre financières pour soutenir son développement et sa croissance économique. Ce sont les conditions de la réussite d'une diversification de l'économie gabonaise à laquelle la France veut aussi apporter son aide. Ce faisant, le Gabon a été choisi pour en faire un pays pilote en matière de partenariat en Afrique centrale⁸⁶.

Cependant le pays compte encore beaucoup trop sur l'exploitation des produits forestiers (le bois) et les matières premières (notamment le manganèse, l'or et le diamant et bientôt le fer...). Troisième pays producteur derrière l'Afrique du Sud et l'Australie, le Gabon est actuellement le deuxième exportateur mondial de manganèse. Mais si les prospections chinoise et brésilienne se révélaient positives, le pays deviendrait numéro un mondial de la filière du manganèse. Les autorités gabonaises ont également accordé, le 29 mars, deux permis de recherche à l'entreprise brésilienne

⁸⁶ Selon les propos du secrétaire d'Etat français aux Petites et Moyennes Entreprises (PME), Renaud Dutreil, accompagné d'une délégation du Mouvement des entreprises de France (Medef, patronat français), à l'issue d'une visite de deux jours au Gabon en mars 2004 : « *C'est très important pour nous de pouvoir accompagner cette diversification et de lui apporter des éléments nouveaux* », a déclaré M. Dutreil, lors d'un point presse vendredi 5 mars à Libreville » (AFP, 05/03/04).

Companhia Vale do Rio Doce dans le sud-est du pays. En cas de recherches fructueuses, l'exploitation de ces deux sites pourrait permettre au Gabon de doubler, voire de tripler, sa production, qui atteint actuellement 2 millions de tonnes par an. Plus de 95 % du minerai actuellement exporté est utilisé par l'industrie sidérurgique, le manganèse étant l'un des composants essentiels de l'acier. Le minerai gabonais extrait du gisement de Moanda est exploité par la Compagnie minière de l'Ogooué (Comilog), filiale du groupe français Eramet. Avec 330 millions de tonnes de réserves, ce gisement affiche une durée de vie potentielle de plus de cent cinquante ans.

Entre le niobium de Lambaréné et les diamants du Woleu-Ntem, le sous-sol gabonais pourrait offrir de sérieuses perspectives de diversification. Mais les promesses du sous-sol ne s'arrêtent pas là. Le 13 avril 2004, le ministère des Mines et des Hydrocarbures a accordé à l'entreprise chinoise Xuzhou Huayuan Metal Industry une autorisation de prospection d'un gisement de manganèse situé près de Ndjolé, à 200 km au sud-est de Libreville. Cette autorisation concerne un site d'une superficie de 11 500 km², dont une partie est située sur le mont Bembélé.

De la diversification de l'économie gabonaise, il faut tout de même signifier qu'aujourd'hui, quelques actions gouvernementales dans les secteurs ciblés évoqués plus haut notamment l'industrie du bois (avec un regain d'activité surtout dans la transformation *in situ*)⁸⁷, l'agriculture (la promotion de l'élevage artisanal, le lancement du projet ONADR, la réouverture de l'école nationale de l'agriculture), l'exploitation des ressources minières ou énergétiques et le tourisme (avec le début des travaux du CNPN pour l'écotourisme). Mais le tourisme est une activité de faible importance, moins de 3% du Produit intérieur brut (PIB). Le Gabon est à l'écart des grandes destinations touristiques car il connaît essentiellement un tourisme d'affaires limité à Libreville, à Port-Gentil et à Franceville.

⁸⁷ De l'opinion générale des gouvernants, la filière bois va bien et il faut absolument intensifier la production gabonaise pour sortir de la dépendance aux revenus pétroliers.

1.5.2. Une urbanisation à outrance du littoral

Les interfaces, notamment littorales, du golfe de Guinée connaissent un phénomène de polarisation urbaine impressionnant. Longtemps marqué par une continentalité historique⁸⁸, cette région connaît un renforcement de la centralité littorale très remarquable.

En Afrique noire d'aujourd'hui, rien ne semble être en mesure d'atténuer les conséquences les plus dramatiques de la croissance urbaine accélérée. En effet, celle-ci bouleverse une société, victime, comme l'indique NOIN (1992), d'un phénomène de concentration urbaine où les tensions sont les plus aiguës et pour lequel aucun freinage efficace ne peut être raisonnablement envisagé pour les deux prochaines décennies, même si l'on note une tendance au ralentissement (surtout dû à l'émergence d'autres formes de centralités : réseau urbain transfrontalier, villes-carrefours, marchés intérieurs, marchés transfrontaliers...).

L'inflation urbaine du continent ne s'effectue en effet sans aucun développement économique susceptible de la justifier. Elle ne se base ni sur la progression des emplois industriels, ni sur une hausse suffisante de la productivité agricole permettant le ravitaillement des populations urbaines. Elle ne constitue pas en effet le corollaire ni le moteur du développement économique, mais la marque du « mal développement » d'un continent marginalisé et secoué depuis les indépendances par un ensemble de crises qui touchent sa démographie, son économie, ses systèmes politiques comme son agriculture. Cette inflation urbaine s'accompagne donc d'un développement du système spatial urbain et périurbain et d'importants déséquilibres spatiaux et sociaux (urbanisation incontrôlée, tensions sociales, insécurité grandissante, pauvreté, chômage...) et a pour autre conséquence la désaffectation des milieux ruraux.

⁸⁸ L'organisation de la circulation en Afrique occidentale est marquée par la continentalité pendant plusieurs siècles.

Les choix économiques et politiques des États africains sont largement responsables de la désaffectation à l'égard des campagnes. De fait, si les gouvernants ont très longtemps favorisé le secteur urbain, au travers de l'industrie supposée seule capable de garantir l'indépendance et d'assurer le décollage économique, ils n'ont pas su en contrepartie promouvoir de véritables politiques de développement rural.

L'image de la grande ville contraste avec celle des campagnes, de la « brousse » de plus en plus perçue comme un espace périphérique pauvre, marginalisé et enclavé. La carence des infrastructures en milieu rural (routes carrossables, électricité, etc) sont de faits flagrants, tout autant que l'insuffisance des services sociaux de base tels que les écoles primaires, les établissements secondaires, les dispensaires ou les hôpitaux. Si cet exode rural est presque incontournable dans les régions agricoles les plus densément peuplées, ses conséquences peuvent cependant s'avérer désastreuses que les jeunes, qui constituent le groupe social le plus actif, partent en grand nombre pour la ville.

CHAPITRE 2 : LE CENTRE DU GOLFE DE GUINEE : UNE ECONOMIE FONDEE SUR LES MATIERES PREMIERES MARINES ET CONTINENTALES JUSQU'EN 2000

Le Gabon a, depuis longtemps, une image qui lui colle à la peau, celle d'un petit pays pétrolier plutôt repu, peuplé d'une poignée d'habitants qui vit relativement bien et importe tout de l'étranger. En revanche, la Guinée équatoriale malgré sa reconversion économique très récente, n'est pas encore parvenue à se débarrasser, de son image de pays extrêmement pauvre. En effet, les conditions de vie des populations urbaines et paysannes sont alarmantes. Les deux pays ont aujourd'hui une économie globalement tout « or noir ». Cependant, cette ressource non-renouvelable serait en voie de raréfaction au Gabon : depuis son niveau record de l'année 1997, qui atteignait 370 000 barils/jour, la production pétrolière du pays est tombée à 258 000 barils/jour en 2001.

La Guinée équatoriale a tout à gagner dans la mise en valeur des potentialités littorales dont elle dispose. Cela permettra non seulement de diversifier l'économie et de créer des emplois durables, mais aussi de ne pas trop être dépendante du pétrole qui est une ressource non renouvelable.

2.1. L'exploitation des hydrocarbures

Le Gabon veut donc diversifier son économie, en raison notamment de la chute des ressources pétrolières, mais souffre de certains effets pervers de la privatisation quasi-totale réalisée à la demande des institutions internationales (FMI notamment). Le Gabon, ayant pompé sans compter, quand le fond de la réserve fut atteint, se trouva fort dépourvu. C'est pour échapper au sort de la cigale que ce pays d'Afrique subsaharienne de 1,3 million d'habitants envoie au début de l'année 2004 son président et huit ministres à Paris, afin d'inaugurer les Journées économiques franco-gabonaises. Avec pas moins de vingt-cinq projets d'investissements qui seront soumis à une pléiade d'investisseurs potentiels.

Il y a urgence : la rente pétrolière, qui représentait 73 % du PIB en 2002, s'assèche dangereusement. La production a chuté de 17 % entre 1999 et 2002. Et, malgré une année 2003 moins mauvaise que prévu, la Banque mondiale relève que la production risque de diminuer «de 50 % dans les cinq ans». Le service de la dette, qui absorbe déjà la moitié des revenus du pays, commence à devenir insupportable.

Le Gabon est le premier pays du golfe de Guinée à être ainsi confronté à l'«après-pétrole». Ces dernières années, le pays a adopté une législation qui se veut attractive pour les investisseurs étrangers, tout en se lançant dans un programme effréné de privatisations. Pour rebondir, il dispose d'atouts non négligeables, notamment des ressources minières (manganèse) et une biodiversité animale et végétale importante (une épaisse forêt couvrant 80 % du territoire national, des savanes littorales et intérieures, refuges de nombreuses espèces animales spécifiques) dont il souhaite accélérer l'exploitation. Pourtant, les candidats ne se sont pas bousculés jusqu'à présent même si le pouvoir en place a compris qu'en valorisant l'« or vert » après l'« or noir » il gagnait sur tous les tableaux : s'acheter à peu de frais une respectabilité toute neuve sur le plan international, en tirant parti de la lutte d'influence qui oppose Américains et Français dans cette région du globe.

L'assèchement progressif de la rente pétrolière n'est pas une chance, mais une occasion à saisir pour ouvrir et diversifier l'économie. L'approche du développement durable implique plusieurs alternatives ou choix économiques : l'agro-industrie, la pêche, les matières premières, tourisme durable, etc. C'est à ce titre que la valorisation de la biodiversité au moyen de l'écotourisme paraît une parmi les alternatives approuvées par les institutions internationales. La reconversion économique nécessite l'implication ou la participation de toutes les forces vives de la nation, le ciblage d'autres pans de l'économie susceptibles d'apporter un nouveau souffle et la mise en place d'une bonne gouvernance.

La mise en exploitation de nouveaux gisements off-shore dans le golfe de Guinée (du Nigeria à l'Angola) témoigne de l'ampleur de l'économie de rente sur ce coin du continent. Elle provoque un emballement économique (BRUNEL S., 2004).

Avec 4 millions de barils extraits chaque jour (b/j), représentant 5% de la production mondiale, le golfe de Guinée a gagné sa place sur l'échiquier pétrolier mis en place par les Etats-Unis, premier consommateur mondial de brut avec 9 millions de barils importés chaque jour. Le Nigeria livre 700 000 b/J aux américains, soit le tiers de sa production⁸⁹. Aujourd'hui, les pays du golfe de Guinée fournissent 15% des importations américaines de brut. A l'horizon 2015, les Etats-Unis souhaitent faire passer cette part à 25%, privilégiant ces pays politiquement moins explosifs que le Proche-Orient. L'Afrique atlantique, du moins le golfe de Guinée, bénéficie donc du retour de la rente des matières premières.

Le pétrole gabonais constitue encore 42 % du PIB et assure 80 % environ des recettes tirées des exportations. En revanche, la Guinée équatoriale, devenue en 2003 le troisième producteur de brut d'Afrique subsaharienne, derrière le Nigeria et l'Angola, enregistre actuellement une production pétrolière estimée à 400.000 barils par jours (b/j) et devrait atteindre les 500.000 b/j en 2005, selon les experts à Malabo. Le pétrole, qui représente donc 90% du budget de l'Etat, a aujourd'hui complètement marginalisé d'autres secteurs d'activité. La production pétrolière est à l'origine du boom budgétaire. Situé entre 10 et 15 milliards de francs CFA (entre 15 et 22 millions d'euros) dans les années 80, le budget du pays s'élève à 474 milliards de FCFA (720 millions d'euros) en 2003 et atteint 602 milliards (91 millions d'euros) en 2004, selon le ministère équato-guinéen de l'économie.

Selon le Comité monétaire national, organe d'analyse de l'économie dépendant du ministère des Finances, la Guinée équatoriale a enregistré un taux de croissance de 24,8% en 2003, bien au-delà des 15% prévus. Troisième producteur de brut d'Afrique subsaharienne, avec une production journalière de 400 000 barils, le pétrole est au centre de l'économie de ce pays avec 72,3% du PIB et 86,6% des exportations (d'après Données CEMAC 2004). La manne est arrivée à point nommé pour une nation dont l'agriculture vivrière stagnait, victime de réformes agraires aussi nombreuses qu'inefficaces depuis l'indépendance. Selon des sources publiques américaines, la

⁸⁹ *Ecofinance*, n°33, juillet 2003.

Guinée équatoriale renferme encore beaucoup d'autres ressources inexploitées, telles que du titane, du manganèse, de l'uranium, et enfin de l'or sous forme alluviale.

2.2. Les ressources minières et agricoles

Le Gabon est le troisième producteur mondial de manganèse (soit le quart des réserves mondiales), celles de phosphate sont abondantes, celles de fer, d'extraction difficile atteignent quand à elles 850 millions de tonnes. On trouve aussi de l'or (80 Kg en 1993) et des diamants. Les mines d'uranium sont totalement épuisées depuis le deuxième semestre 1999. Avec ce gisement de Moanda, les réserves d'uranium se montaient à environ 40.000 tonnes (13^e rang mondial).

Au Gabon, les cultures d'exportation sont essentiellement le cacao et le café. Cultivés à l'intérieur du pays, ces produits de rente sont dans une mauvaise passe. Leur production a fortement baissé suite à la fluctuation du cours du cacao et du café, et surtout au vieillissement des plantations et à l'exode rural.

Les **cultures vivrières** de la Guinée équatoriale demeurent confrontées à l'inorganisation de la collecte et aux difficultés d'acheminement vers les villes, et restent insuffisantes face aux besoins croissants du marché intérieur.

Selon la BEAC (2000) l'activité des cultures de rente a fortement chuté. La récolte de cacao s'est contractée de 13,2 %, se situant à 4 356 tonnes en 1998-1999 contre 5 018 tonnes un an auparavant, en raison de l'insuffisance des intrants phytosanitaires et de l'état des pistes rurales. Quant au café, la production est restée négligeable autour de 44 tonnes, malgré le relèvement des prix d'achat au producteur.

2.3. La valorisation du potentiel halieutique

Le gouvernement gabonais portant un intérêt tout particulier dans le domaine de la pêche. Dans le cadre de la diversification de l'économie, elle mise beaucoup sur les pêcheries notamment la pêche artisanale. La pêche est une activité importante au

Gabon. Le pays compte en effet 800 Km de côtes, un réseau dense de lagunes, lacs, fleuves et rivières. A cet effet, le pays compte sur la coopération internationale pour l'aider à valoriser ses richesses halieutiques. Le Japon y a donc proposé sa coopération. Ses actions s'inscrivent sur plusieurs domaines dont la réhabilitation et l'aménagement des structures de pêche artisanale au Gabon.

Depuis 1997, le Japon participe activement à la mise en oeuvre de la politique du gouvernement gabonais qui a fixé au secteur de la pêche un certain nombre d'objectifs majeurs :

- assurer la sécurité et l'autosuffisance alimentaire des populations ;
- pourvoir des revenus moyens aux populations qui vivent de cette activité;
- permettre la création d'emplois pour la le chômage ;
- créer de la valeur ajoutée au secteur pour améliorer sa contribution au PIB ;
- participer à la lutte contre la pauvreté ;
- favoriser l'insertion des femmes à tous les niveaux de la filière pêche et aquaculture ;
- former des jeunes Gabonais aux métiers de la pêche pour une appropriation progressive des activités du secteur.

Les différents projets ont pour mission de valoriser les ressources halieutiques nationales, réduire les importations de poisson et créer des emplois.

Le Centre communautaire des pêches d'Owendo (CCPO) a bénéficié d'un don du Japon d'une valeur de 726 millions de F CFA pour sa réhabilitation. Déjà, le 10 décembre 2003, Tokyo avait accordé un don pour la première tranche du projet d'aménagement d'un centre de pêche artisanale à Lambaréné dont le montant s'élevait à 467 millions de yens, soit environ deux milliards de F CFA. Port-Gentil avait également bénéficié en 2001 de ce même type de don japonais pour un montant de 4 411 76 400 F CFA. Les interventions du Japon sur d'autres sites, tels qu'Omboué, se poursuivent.

La réception par les autorités gabonaises des installations du CCPO constitue en fait la deuxième phase des travaux de réhabilitation de cette structure qui concernaient la remise en état des installations et équipements suivants : deux machines à glace de 4

tonnes par jour chacune, une chambre froide, une chambre isotherme, une chambre de stockage de glace, une clôture et la formation de techniciens gabonais.

Ces travaux de réhabilitation vont permettre au CCPO, à l'instar du Centre communautaire des pêches artisanales de Port-Gentil, de devenir un pôle de développement de la pêche artisanale maritime permettant ainsi une meilleure organisation des opérateurs de la filière, et mettant à disposition des structures et des services concourant à assurer une bonne conservation des produits de la pêche.

Sur un tout autre plan, le centre participera à réduire les pertes après captures. On peut enfin rappeler que la réhabilitation de cette structure n'est pas le premier acte de la coopération en matière de pêche entre le Gabon et le Japon. Le bilan de cette coopération est jugé positif au regard des actions réalisées par le passé. Il s'agit notamment de la construction du centre communautaire des pêches de Port-Gentil, financé dans le cadre d'un programme d'aide non remboursable du Japon dont le montant s'élève à 4 728 millions de FCFA.

En outre, les deux pays se sont accordés le 19 novembre 2003 sur l'envoi de jeunes volontaires japonais pour la coopération à l'étranger. Cet accord permettra au gouvernement gabonais de bénéficier de la coopération technique des jeunes volontaires japonais et de contribuer au développement économique et social du Gabon.

Ces différents projets servent au développement de la pêche artisanale au Gabon et permettent de mieux approfondir les relations de pêche entre le Gabon et le Japon.

Au demeurant, la coopération nippo-gabonaise en matière de pêche est louée par les deux pays comme un « symbole d'amitié et de coopération entre les deux peuples ». Le domaine de la pêche est un domaine privilégié dans la coopération économique et technique entre le Gabon et le Japon.

En Guinée équatoriale, les activités halieutiques ont progressé suite à la mise en exploitation de nouveaux bateaux par la société ACACIA. Ainsi, les captures de

poissons et de crustacés ont quasiment quadruplé, atteignant 5 864 tonnes en 1998 contre 1 500 tonnes en 1997 (BEAC, 2000).

2.4. L'exploitation des produits forestiers non ligneux et ligneux

La Commission Mondiale sur les Forêts et le Développement Durable rappelle que « quelques 350 millions de personnes les plus pauvres de la planète sont entièrement dépendants des forêts pour leur survie ». Ce sont des produits ligneux et non ligneux qui sont sollicités.

Les produits ligneux sont extrêmement exploités en Afrique équatoriale. La production des pays du bassin du Congo était en hausse en 1997, avec des chiffres records à l'exploitation, notamment pour des pays comme la Guinée équatoriale qui a quasiment doublé sa production (A. KARSENTY, *Marchés Tropicaux*, 6 mars 1998). On observe, depuis plusieurs années l'implantation en Afrique centrale de firmes malaisiennes, en général de puissantes multinationales aux activités diversifiées. Ces firmes recherchent essentiellement des grumes et se caractérisent par une absence d'intérêt pour la gestion durable des massifs forestiers. Ce comportement déplorable met en mal tout projet de conservation et surtout de valorisation par l'écotourisme de ces écosystèmes très riches. Les ONG environnementales et les Bailleurs de fonds présents dans la région sont extrêmement inquiets. Malgré cette situation, les gouvernements ne sont pas pourtant alarmistes et croient à la diversification des modes de valorisation économique de ces massifs forestiers. L'exploitation des bois et le tourisme de nature sont sensés cohabiter. Mais, face à la déforestation croissante avec pour corollaire l'obstacle (prélèvement non soutenable), le tourisme de nature ne pourra pas survivre.

Les produits non ligneux subissent le même sort. Sur les marchés de Libreville (Gabon) et de Bata (Guinée équatoriale), ces produits occupent une place importante. Ce sont surtout des produits tels que les fruits sauvages (fruits d'*Atom* ou *Decryodes macrophylla*, d'*Eweme* ou *Coula edulis*, d'*Andok* ou *Irvingia gabonensis*, la cola...), les lianes (le rotin), les feuilles de marantacées, la résine, les produits médicinaux, les

produits de rituels, les champignons... Il faut ajouter que c'est surtout le prélèvement de lianes qui reste une menace à moyen et long terme. La fabrication des rotins est devenue une véritable source de revenus pour les jeunes. A Libreville, sur tout coin de rue, on peut observer des jeunes artisans du rotin en activité.

Les non-ligneux sont exploités surtout la consommation locale tandis que les ligneux le sont majoritairement pour l'exportation. L'Asie et la Chine sont principalement devenues le premier marché exportateur de bois d'Okoumé.

En somme, tous ces enjeux montrent que le littoral est un lieu de forte convoitise et aspirations et, de ce fait, de déséquilibre potentiel entre ce que le littoral peut offrir dans de bonnes conditions de renouvelabilité et l'exigence croissante manifestée pour bénéficier de ses avantages naturels. Les problèmes d'environnement (pollution des côtes, comblement des étangs, raréfaction de la ressource halieutique, destruction des forêts, diminution de la biodiversité...) montrent que le marché dans son mode de fonctionnement actuel est inefficace ou insuffisant pour les résoudre. Ce qui suppose une organisation collective et une régulation des interactions entre usagers concurrents. L'ensemble des enjeux évoqués place les institutions devant des choix à effectuer portant sur la gestion des espaces, des ressources et des activités. Il s'agit préalablement de comprendre comment les dynamiques économiques, politiques et sociales en œuvre (activités économiques, aménagement, comportement des usagers...) influent sur les dotations naturelles et garantissent ou portent préjudice à la satisfaction des populations dans l'espace. Autrement dit, comment valorisation économique, bien-être social et viabilité écologique peuvent aller de pair dans ce type d'espace ? Cette double exigence fonde la notion de développement durable.

Le développement durable postule que la protection de l'environnement n'est pas une contrainte exogène mais une condition endogène à la poursuite du développement dans le golfe de Guinée car, l'activité halieutique a besoin de poissons, le tourisme a besoin de plages accueillantes et d'espaces préservés, les populations locales ont besoin d'un environnement « naturel » propre, agréable et rentable. Le milieu littoral est donc une zone d'enjeux et de conflits particuliers.

En 1998, le secteur de la sylviculture a souffert de la crise asiatique, la production ayant baissé de 38,7 %. En outre, les abattages ont été freinés par le programme de protection de la forêt et l'obligation de transformer localement 60 % des grumes (seules quatre sociétés sur vingt-cinq disposent de scieries et d'usines de placage). Néanmoins, au cours du premier semestre 1999, la production de grumes a fortement repris (54,4 %), en liaison avec la sortie de crise des pays asiatiques, principaux clients du bois équato-guinéen.

Premier producteur mondial d'Okoumé, bois utilisé dans la fabrication de contre-plaqué, le Gabon a une production approchant les 4 millions de m³, l'Okoumé intervenant à 93 % environ dans ce chiffre.

2.5. Le tourisme balnéaire : une activité très marginale

Le tourisme balnéaire demeure encore la base de la fréquentation touristique dans le monde. L'OMT est persuadée que le tourisme balnéaire de masse restera l'ossature du tourisme mondial bien que des tendances nouvelles soient apparues (écotourisme, tourisme culturel, tourisme responsable, tourisme vert...), mais elles ne représentent que 2 % à 3 % de la consommation touristique dans le monde. Les professionnels restent sceptiques sur un véritable développement du tourisme durable.

Le tourisme balnéaire est tout aussi embryonnaire au Gabon qu'en Guinée équatoriale. C'est surtout le tourisme d'affaire, un tourisme élitiste (scientifique, pétrolier, coopération, conférence), qui est manifeste dans ces deux pays.

A l'exception de certains pays de l'Afrique occidentale comme le Sénégal, les pays de la Méditerranée guinéenne ne tirent pas profit de leurs immenses espaces littoraux et maritimes. En effet, aucune forme de mise en valeur collective n'est visible sur le terrain. Les plages de Bata et de Libreville sont plutôt jonchées d'ordures ménagères et sont aussi de véritables cimetières d'embarcations (épaves de bateaux, pirogues voire de voitures). Cependant, une timide pratique de cette forme de tourisme

se fait sur des portions de plages, souvent éloignées des centres urbains. L'activité est dans sa quasi-totalité privée et ne concerne pour l'essentiel que les occidentaux.

Par rapport à l'écotourisme, aussi longtemps que les actionnaires d'un voyageur demanderont plus de rendement, il y a des fortes chances que la priorité soit toujours au tourisme balnéaire car l'écotourisme est un secteur touristique difficile. En effet, sauf produits d'exception axés sur le très haut de gamme, la rentabilité se joue sur le volume, et le quotidien consiste à gérer des imprévus et les insatisfactions des clients. Ces difficultés sont exacerbées en Afrique centrale où chaque imprévu prend une dimension importante (et occasionne souvent des frais supplémentaires à supporter par le réceptif) du fait de l'absence d'alternatives et où il n'est pas possible d'envisager de gros flux de visiteurs. Seul le tourisme balnéaire peut supporter la massification, comme c'est le cas au Sénégal.

En effet, le balnéarisme est le premier choix touristique opéré par la République sénégalaise malgré ses diverses potentialités culturelles. En effet, le tourisme balnéaire représente 54% de l'offre touristique au Sénégal et il est loin d'être saturé. L'analyse de l'intensité des flux touristiques du Sénégal permet en outre de distinguer deux périodes distinctes : la haute saison de novembre à avril et la basse saison de mai à octobre. Aussi, le coefficient de saisonnalité est important : en haute saison, il est venu 49 % de plus de touristes qu'en basse saison et le taux de fidélisation, très bas, serait de 4%.

Dans un contexte international défavorable au tourisme depuis le 11 septembre 2001, le Sénégal semble pouvoir tirer son épingle du jeu. Sur le marché international du tourisme, le Sénégal dispose de réels avantages comparatifs : ensoleillement, étendue du littoral, proximité avec les marchés européens (principaux marchés émetteurs), sites historiques, richesse naturelle... Grâce à ces atouts incontestables, le Sénégal est devenu la dixième destination touristique africaine et la première en Afrique noire francophone. Mais, positionné aujourd'hui principalement sur le créneau du tourisme balnéaire d'hiver, le pays se trouve placé dans un contexte mondial très concurrentiel. Sur ce créneau, les destinations les plus dynamiques sont à l'heure actuelle la zone Pacifique sud (Thaïlande, Indonésie, Philippines, Australie...) et les îles des Antilles (Cuba,

Jamaïque, Bahamas, Guadeloupe...). Ces destinations ont connu ces dernières années une croissance remarquable. Etant donné ce caractère concurrentiel du marché, il n'y a pas d'autres alternatives que la diversification de l'offre. Actuellement, l'offre touristique sénégalaise peut être divisée en plusieurs segments de marché, entre : le tourisme balnéaire, qui représente 54 % de l'offre ; le tourisme d'affaires ou de congrès (33 %), qui s'appuie sur la position stratégique de Dakar, en fait un lieu idéal pour le tourisme de congrès. Après le tourisme balnéaire, le tourisme d'affaires est le plus pratiqué au Sénégal, même si ce créneau est encore peu exploité ; le tourisme de découverte ou culturel (7 %) sur lequel, le Sénégal présente un potentiel incontestable, mais ce type n'est pas encore un produit à part entière, les professionnels l'utilisant d'avantage comme un complément pour rendre plus attractive la destination; l'écotourisme et le tourisme cynégétique (6%). Cette diversification s'avère indispensable pour attirer davantage de visiteurs, et limiter le phénomène de saisonnalité. Elle doit par ailleurs s'accompagner d'une promotion et d'une commercialisation de la destination « Sénégal » plus importante.

S'il est un segment où le pays présente un potentiel incontestable, c'est bien celui de la découverte et du culturel qui ne représente que 7% de l'offre, et qui ne demande qu'à être exploité pleinement. Aujourd'hui, dans l'optique de diversifier son offre, le Sénégal cherche à développer cette forme de tourisme. Plutôt élitiste, le tourisme culturel n'est donc pas exempt d'ambiguïté lorsque les populations locales sont mises au service d'un patrimoine ancien, au mépris de leur culture présente, ce qui est généralement le cas dans les hauts lieux du patrimoine architectural (en Egypte, les Pyramides ou Angkor), avec pour conséquence paradoxale d'entraîner une déculturation des cultures locales contemporaines.

La phase de mise en oeuvre de la nouvelle vision touristique pour le Sénégal, qui vise à opérer une rupture consistant, entre autres, à mettre l'accent sur la diversification des produits, et non plus à se focaliser sur le balnéaire bien que représentant aujourd'hui 54% de l'offre touristique. Cependant, les politiques d'aménagement demeurent inexistantes. Seule une zone touristique a été identifiée et correctement aménagée. Si le reste du pays se développe, c'est de manière anarchique que cela se fait, et les

infrastructures sont encore faibles par rapport au standard des grandes destinations. La capacité hôtelière du Sénégal tournerait autour de 19 208 lits pour 289 établissements touristiques, et il n'y a pas eu d'investissements significatifs dans le secteur depuis quelques années. Pourtant, de nombreux projets, d'envergure plus ou moins importante, étaient évoqués pour l'année 2003, sur la zone de Dakar et de la Petite Côte, jusqu'au Sine-Saloum. La capacité d'hébergement est donc stagnante et l'offre reste inégalement répartie sur le territoire et pour preuve, la zone de Dakar concentre 55 % de la capacité d'hébergement, la Petite Côte 26 % et la Basse Casamance 22 %.

Malgré ces discontinuités, le tourisme reste un secteur-clé de la croissance économique du pays. Il est le au second rang des produits d'exportation du Sénégal, derrière la pêche et devant les phosphates et l'arachide. De 1988, le tourisme a joué un grand rôle en contribuant d'une part à la couverture d'une bonne partie des dépenses publiques et d'autre part, à l'augmentation du Produit intérieur brut (PIB), tandis que les emplois directs et indirects s'élèveraient respectivement à 8000 et 16000. Le tourisme, qui, avec 492 000 arrivées globales (non-résidents, croisiéristes, visiteurs familiaux : +8,5% par rapport à 2001), aurait rapporté en 2002 près de 170 millions d'euros (soit + 5,8 %), est la seconde source de devises du pays après la pêche, et couvre entièrement les dépenses d'importation du riz. Après une période de stagnation de trois ans, l'activité rebondit depuis 2001. Pour la saison 2002-2003, les choses devraient s'améliorer davantage avec le regain de visiteurs qui, si l'on en croit le ministère de tutelle, serait de 670 000 touristes. Le cap de 400 000 touristes que le Sénégal traînait depuis quelques années est ainsi franchi, et les retombées devraient être encourageantes.

Selon l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), le poids direct du tourisme dans le PIB serait de 4,6% et de 6,8%, si l'on prend en compte également les activités indirectes, avec plus de 75 000 emplois directs et 25 000 emplois indirects générés. Toujours selon l'OMT, le secteur ferait vivre 1,5 millions de sénégalais. Cependant, la répartition des ressources que génère le tourisme, présente de profonds déséquilibres. 60% de la population sénégalaise de proximité se trouverait écartée de cette activité. Cette population, composée des habitants des zones rurales où se déroulent la plupart des activités touristiques, constitue précisément la frange la plus touchée par la

pauvreté. Une solution à ce déséquilibre serait de faire du tourisme une compétence transférée, par la décentralisation, et de permettre l'élargissement de l'assiette fiscale avec le paiement des impôts par les campements touristiques aux chefs des communautés rurales.

Par ailleurs, les nationaux sont presque absents de la scène touristique. En effet, le manque d'implication des nationaux est donc très remarquable. Les Sénégalais investissent peu dans le tourisme, et le secteur s'est jusqu'à présent développé essentiellement sur la base d'investissements étrangers (majoritairement français), même si des changements s'opèrent déjà à ce niveau.

De plus, le tourisme sénégalais fait face à certaines contraintes, notamment structurelles, qui empêchent encore aujourd'hui un développement véritable de cette « industrie » touristique. En effet, le développement du secteur a été freiné par l'instabilité ministérielle. En moins de deux ans, trois ministres du tourisme se sont succédés, et pendant une période de presque un an, le ministère a même été supprimé par le chef de l'Etat. Cette situation a induit, entre autres, une faiblesse des efforts de promotion de la destination et l'absence de réelle volonté politique de créer les conditions d'un développement de l'investissement touristique, par la mise en place d'un code des investissements attractif, à l'image de pays concurrents comme le Maroc ou la Tunisie.

En fait, si le Sénégal se débrouille mieux que ses voisins d'Afrique subsaharienne, l'étude sur l'impact du tourisme sur l'économie sénégalaise publiée en avril 2003 par l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) est assez critique quant à la gestion du secteur, et les professionnels ne sont pas tendres, non plus, quant aux handicaps. Pour atteindre l'objectif ambitieux de 1,5 millions de touristes en 2010, le pays devra surmonter un certain nombre d'obstacles qui entravent l'expansion du secteur, et l'empêchent de devenir une véritable industrie. En particulier se pose le problème de l'évaluation de l'impact réel du tourisme sur le développement du pays. La qualité de l'information disponible est insuffisante et les données probablement sous-évaluées, ce qui n'encourage pas les autorités à faire du développement de ce secteur

une priorité stratégique, au grand dam des opérateurs privés comme partout en Afrique francophone.

Au final, la diversification des produits touristiques du Sénégal jusque-là limités au balnéaire est en cours. La nouvelle vision politique touristique impulsée par les autorités mise sur la valorisation du patrimoine culturel et historique. Le tourisme culturel reste une véritable volonté de rencontres et d'échanges avec les populations locales, dans le respect de leur environnement naturel, culturel et social. C'est ainsi que le Fort de Podor qui est un des patrimoines centraux de la région de St. Louis, fait l'objet d'une phase de restauration qui a démarré dès 2004 sur le bâtiment central et qui va se poursuivre jusqu'en 2005, pour un budget de 200 millions de FCfa, avec l'appui de l'Ambassade de France dans le cadre du projet Développement du tourisme dans la région de St. Louis (selon un responsable du projet tourisme à cette même Ambassade). Le balnéarisme exclusif ne sera plus qu'un souvenir.

Les grands pays touristiques présentent souvent une gamme d'activités touristiques diverses : tourisme balnéaire, tourisme d'aventure, tourisme sportif, tourisme culturel, tourisme d'affaire, écotourisme ou tourisme de nature. Cette offre complète du tourisme, qui tient à une richesse touristique remarquable, constitue souvent un pan à part entière de l'économie nationale.

Une offre touristique diversifiée, voire complète relève d'une démarche multisectorielle qui, à son tour, exige une étroite collaboration avec différentes administrations, notamment les aéroports, la police, les transports, les banques, la douane, la gendarmerie, les missions culturelles, les Affaires étrangères, les voyagistes et les populations locales. Envisager la mise en place d'un tourisme diversifié nécessite au préalable une bonne étude de faisabilité prenant en compte tous les paramètres évoqués précédemment et les exigences du marché touristique mondial.

La politique touristique gabonaise ou équato-guinéenne tend sur la voie de la diversification des activités touristiques, eu égard à leurs nombreux atouts naturels et culturels. Cette facilité à généraliser les projets et les stratégies a un risque, celui de ne

rien faire finalement. Aujourd'hui, le tourisme est le parent pauvre de l'économie nationale de ces deux Etats. Il est quasiment inexistant malgré les ministères de tutelle, les instituts de promotion touristique et quelques voyagistes.

A l'échelle globale, bien que le tourisme soit considéré comme une des premières activités économiques, il est aujourd'hui marqué par de très fortes inégalités dans la répartition internationale des flux touristiques. Est-ce cela qui justifie le manque d'intérêt du Gabon et de la Guinée équatoriale ?

Les pays en développement, bien qu'en progression, ne représentent que le tiers des arrivées de touristes internationaux dans le monde (OMT). Mais, la part de ces pays est surtout l'effet de la croissance rapide des recettes touristiques dans les nouveaux pays industriels d'Asie du Sud-est qui sont devenus également de nouveaux pays touristiques. En revanche, les recettes touristiques de l'Afrique sont très faibles, elles ne représentaient que 1,77 % du total mondial en 1994 (OMT). De plus, l'évolution enregistrée entre 1975 et 1994 est préoccupante (passant de 2,77% à 1,77 %). L'évolution de la part de l'Afrique dans les recettes touristiques mondiales est à la baisse. Les calamités naturelles, la pauvreté, et l'insécurité due aux conflits intra-territoriaux et la corruption seraient à l'origine.

Les flux touristiques sont dépendants des phénomènes de régionalisation. En effet, l'Europe par exemple bénéficie particulièrement des effets de cette régionalisation du tourisme international. En 1993, l'Afrique centrale a enregistré 304 000 arrivées de touristes pour une recette de 110 millions de dollars US. Le Gabon était en tête avec 115 000 arrivées pour 2 millions de dollars.

Au demeurant, la demande touristique mondiale se caractérise donc par des évolutions qualitatives et quantitatives considérables qui influencent directement l'ensemble du marché touristique mondial. Avoir une offre touristique complète et diversifiée peut être à la fois bénéfique et maléfique pour le pays récepteur. Tout est question de stratégie et de politique mises en place pour atteindre les objectifs du développement durable.

2.6. L'alternative de l'écotourisme, et des activités cynégétiques : une difficile cohabitation

Ce paragraphe étudie la capacité de l'écotourisme et du tourisme cynégétique (ou « écotourisme cynégétique ») à générer des revenus pour le bien à la fois des aires protégées et des communautés villageoises. Il évalue en même temps leur viabilité financière. Nous allons nous intéresser à certains pays du bassin du Congo où l'on a commencé à enregistrer des retombées financières et économiques de ces deux formes de tourisme de nature.

Dans les « Etats rentiers » du bassin du Congo, opprésés par la dette et à forte croissance de la population, la conservation de la biodiversité n'est souvent pas une priorité nationale. De plus, les coûts d'exploitation des aires protégées et les coûts d'opportunité dus à la non-exploitation du bois ou à l'absence d'agriculture dans ces zones constituent une perte nette importante pour les économies locales et nationales. En conséquence, il est de plus en plus important que les aires protégées génèrent suffisamment de fonds, par les droits d'entrée ou par des dons, pour couvrir leurs coûts de maintenance. Les investissements des gouvernements et des donateurs couvrent actuellement moins de 30% des coûts d'exploitation estimés pour gérer efficacement le réseau d'aires protégées de l'Afrique Centrale, et ne couvrent pas les coûts d'opportunité croissants.

Le tourisme de nature, secteur qui croît le plus rapidement, pourrait être une source de revenus pour aider à combler ce gouffre financier. Les parcs nationaux et les réserves du bassin du Congo abritent de nombreuses espèces uniques et attractives (okapi, gorille de plaine, mandrill, bongo, éléphant de forêt, hippopotame, léopard, chimpanzé, calao, toucan, aigle, etc.) qui pourraient attirer les touristes : il est donc important que les gestionnaires d'aires protégées engloutissent leurs capitaux dans le développement d'infrastructures touristiques. De pair avec le tourisme de nature, l'écotourisme connaît alors la plus forte croissance de l'industrie du voyage et du tourisme. Selon la Société internationale d'écotourisme, en 2000, cette forme de

tourisme augmenterait de 20% par an pour une activité touristique totale en augmentation de 7%. En revanche, maintes données révèlent que ses pratiques et ses principes centraux sont corrompus et affaiblis, détournés et pervertis. L'écotourisme a besoin donc d'être codifié et sortir de l'imprécision qui l'entoure.

Le tourisme international seul croît d'environ 9% par an et les recettes dépasseraient 527 milliards de dollars en l'an 2000 (CEBALLOS-LASCURAIN H., 1996). De plus en plus, les touristes visitent les pays en voie de développement et s'orientent vers la nature (CEBALLOS-LASCURAIN H., 1996). Vers l'an 2010, 937 millions de touristes visiteront les pays en voie de développement chaque année (KINNAIRD M.F. et O'BRIEN T.G., 1996). Le tourisme de nature est le secteur qui se développe le plus, augmentant de 8 à 10% par an. Le nombre de voyageurs nature arrivant sur le marché a augmenté de 34% par an entre 1970 et 1994 (HIGGINS B.R., 1996).

De plus, dans la plupart des pays du bassin du Congo, caractérisés par une économie rentière, les gouvernements sont peu motivés pour investir dans l'économie nationale, car leurs revenus n'en proviennent pas – ils sont issus principalement de la vente de ressources naturelles (pétrole, diamants, or, bois, cuivre, etc.) à l'international. Quand un gouvernement tire peu de revenus de l'impôt national, sa capacité à dépenser n'est pas liée à la situation de l'économie interne. Les états rentiers sont donc plus intéressés par la conjoncture économique internationale (les acheteurs des ressources naturelles et les fournisseurs des rentes viennent de l'étranger) que par la situation de leur propre économie. En conséquence, les gouvernements rentiers ne trouvent pas d'intérêt à utiliser leurs capitaux pour développer les infrastructures nécessaires à l'établissement et au maintien d'une « industrie » touristique nationale. Paradoxalement, ils créent des ministères et des organismes, élaborent des projets et programmes liés au tourisme.

Au Gabon, le patrimoine naturel est sans doute impressionnant. Plus de 400 espèces de mammifères, un millier d'oiseaux recensés, au moins 10 000 végétaux et un taux d'endémisme très élevé en font un réservoir de biodiversité unique. On y croise les

plus grands troupeaux de primates d'Afrique, des rassemblements de plus de un millier de mandrills jacassant dans les corridors forestiers qui quadrillent la savane de la Lopé, au centre du pays. Plus de 20 000 gorilles de plaine, 40 000 chimpanzés, 60 000 éléphants, des milliers de potamochères à rouflaquettes sillonnent ces paysages naturels quasi intacts ou se rassemblent dans les «bais», ces clairières foisonnantes de vie qui ouvrent comme des embrasures dans cet océan de verdure. Mais, il est, par endroits, soumis à une forte « érosion humaine », une anthropisation marquée (Planche 2, p. 225).

Planche 2 : Anthropisation marquée dans une forêt classée gabonaise.



Source : Cliché de RIEUCAU Jean et BINGONO E-N., 2004.

Vue partielle de l'une des sablières de Libreville nord. L'exploitation des paléodunes de la forêt de la Mondah est très problématique et préoccupante. Ce sont les seules carrières qui alimentent Libreville. L'intensification de l'extraction des sables et la destruction des habitats doit interpeller les protecteurs de l'environnement. Mais à l'allure où se va la destruction de ces habitats, la FCM perdra dans si peu de temps sa biodiversité qui aurait pu être valorisée autrement.

De surcroît, il n'a pas été l'objet d'une évaluation scientifique méthodique. Toutefois, il y a eu des inventaires ponctuels pour des fins d'exploitation forestière ou de recherche scientifique (notamment dans la Forêt classée de la Mondah). Une évaluation, à des fins touristiques, des modelés littoraux, pro-littoraux et retro-littoraux, des modelés géomorphologiques de l'arrière-pays, des écosystèmes fluvio-marins

(estuaires, baies et criques), infralittoraux et du proche-continent, n'a jamais été effectuée. Toutefois, le marquage des tortues marines et l'inventaire de la biodiversité floristique de certains espaces protégés de Libreville et environs (Arboretum de Sibang et la Forêt classée de la Mondah) ont été effectifs hormis les parcs nationaux nouvellement créés (Akanda et Pongara).

La problématique de l'environnement, d'une manière générale, constitue un enjeu financier aujourd'hui. Associée à celle du développement durable, elle le devient plus encore, et ce, à toutes les échelles d'analyse. Ce qui suscite présentement l'intérêt des gouvernements des pays du Bassin du Congo. La valorisation du patrimoine naturel et la protection de la diversité biologique sont donc devenues des maîtres-mots aussi bien pour les politiques que pour les aménageurs et les investisseurs. La création des aires protégées et leur érection en parcs nationaux ouverts à l'écotourisme témoignent les ambitions des promoteurs desdits projets et des propriétaires fonciers. Les objectifs des uns et des autres suscitent cependant beaucoup de réflexions.

L'écotourisme peut probablement être une source de revenus importante pour une aire protégée lorsqu'elle :

- possède des espèces uniques et médiatiques (ex. le gorille, l'éléphant) ;
- peut garantir une vision de la faune ;
- est à proximité d'un aéroport international, ou d'un centre touristique important est d'un accès facile, rapide, et confortable ;
- propose des hauts standards d'hébergement et de restauration ;
- est à proximité d'autres attractions touristiques (plages, activités culturelles, etc.) ;
- offre des paysages uniques ;
- reste financièrement accessible (Mc NEELY et al, 1992)⁹⁰.

⁹⁰ MC NEELY, J.A., THORSELL, J.W., & CEBALLOS-LASCURAIN, H. (1992) - Guidelines : development of national parks and protected areas for tourism. World Tourism Organization and United Nations Environment Programm, Madrid.

Le tourisme, la plus grosse « industrie » dans le monde (WELLS, 1997), est en constante progression (approximativement de 9% par an), notamment en ce qui concerne le tourisme de nature. Parallèlement, les pays en voie de développement attirent de plus en plus de visiteurs, à la recherche de sensations nouvelles, d'authenticité, de cultures différentes. Le Gabon et la Guinée équatoriale peuvent donc jouer des avantages comparatifs à l'échelle régionale.

A titre d'exemple, le nombre de visiteurs au Zimbabwe avait presque doublé en quatre années allant de 375.000 entrées en 1988 à 658.000 en 1992. Aussi, le tourisme représente au Kenya la plus grosse contribution au PNB, avec environ 419 millions de dollars. Quant à l'Afrique du sud, elle couvre 70% de ses coûts de gestion d'aires protégées avec les revenus générés dans ses parcs et réserves.

A côté de l'écotourisme, le tourisme cynégétique ou « écotourisme cynégétique » en est une autre forme de « tourisme de conservation ». En effet, il a aussi, en valorisant la ressource qu'il exploite, pour but de conserver la biodiversité. Il donne un schéma de gestion durable de la faune sauvage et limite le braconnage intensif à l'aide du « cybertracker ». Cet outil de récolte d'informations beaucoup moins onéreux que les comptages aériens, permet aux gestionnaires des aires protégées de suivre l'évolution des populations animales et ainsi de proposer des quotas d'abattage basés sur des critères fondés. Les Zones cynégétiques villageoises (ZCV) centrafricaines constituent un exemple de gestion communautaire de la faune, voire des écosystèmes naturels. Dans ce pays, des concessions sont d'ailleurs parfois mieux gérées et mieux conservées que des réserves ou parcs classiques.

Selon ECOFAC⁹¹, en moins de cinq ans, le nombre des ZCV est passé de deux à neuf, plébiscitées par la population. L'évolution de chaque ZCV varie en fonction de son ancienneté, de sa richesse en gibier et en espèces à haute valeur cynégétique. Toutefois, l'ensemble des revenus des neuf ZCV pour la saison 2000/2001 dépassait

⁹¹ *Canopée* n° 23, janvier 2003 ; *Parcs et réserves* n°1 janv-mars 2003.

100 millions de FCFA, et atteignait 99, 8 millions de FCFA en 2001/20002, ce qui à l'échelle des revenus des collectivités locales dans le nord de la RCA est énorme.

Le tourisme cynégétique a pour principe la chasse organisée des vieux mâles de la grande faune à forte valeur cynégétique. Le principe repose sur la location par un groupe de villages de sa zone de chasse à une société de chasse, et sur la récupération de la viande du gibier chassé. Une équipe de chasseurs, pisteurs et porteurs est constituée pour chaque groupement de village, avec mise en place d'une structure d'hébergement légère. Des quotas sont attribués pour les espèces à chasser, notamment pour le bongo, l'éland de Derby et l'hippopotame, très recherchés par les chasseurs de trophées. La chasse sportive reste, en RCA, le meilleur moyen de valorisation de la faune. Depuis l'expérience pilote de Sangba, d'autres zones de chasse villageoise ont été créées à la demande des villageois et avec l'aide du PDRN (programme de développement de la région nord) dont l'objectif est la gestion durable des ressources naturelles dans le cadre d'une conception globale de la conservation.

Un des facteurs importants de la réussite d'un tel concept, c'est l'intérêt porté par le secteur privé. En effet, les différentes organisations de chasse concernées apportent par exemple depuis plus de deux années consécutives leur contribution financière pour la lutte anti-braconnage. Tous les acteurs concernés ont le souci de préserver la faune dans le but de préserver leur avenir. Par exemple, la prise de conscience des villageois réside dans le fait que leurs territoires portent toujours la marque d'une surexploitation par le passé. Ils sont ainsi aujourd'hui dans la plupart des cas très pauvres en densité animale. Les populations villageoises commencent donc à comprendre qu'il faut mieux pour la pérennité de leur patrimoine vendre par exemple un vieux céphalophe de Grimm à un chasseur occidental à 60 000 FCFA (taxe d'abattage gouvernementale d'un céphalophe de Grimm) pour le trophée qu'à 2 000 FCFA à une femme commerçante de Bangui pour la viande (BOULET H et al, 2003).

Tout comme l'écotourisme, le tourisme cynégétique exige que la gestion soit de préférence communautaire pour plus d'efficacité. Dans le cas contraire, les populations locales n'auront guère intérêt à adhérer à un programme de conservation qui ne leur

rapporterait rien en retour. Sur cette base, des territoires liés à des communautés villageoises doivent être *a priori* bien identifiés afin d'éviter des conflits d'ordre foncier susceptibles de conduire à l'échec du projet. Compte tenu de l'ampleur de la chasse au Gabon et en Guinée équatoriale, souvent la seule activité commerciale à certaines populations, il devient impératif de trouver des activités de substitution pour sauver la faune. Ce faisant, le tourisme durable qui englobe toutes les formes de tourisme respectueux de l'environnement (culturel, naturel, sociétal, économique et politique) doit être envisagé. L'alternative de l'écotourisme et du tourisme cynégétique (sur les zones tampons attribuées aux communautés villageoises) serait un choix économique idéal sur ces milieux littoraux très fragiles et sous pressions anthropiques diverses.

CHAPITRE 3 : L'ECOTOURISME, UN MODELE DE TOURISME DURABLE

L'écotourisme, tourisme de vision, paraît aujourd'hui comme une pratique touristique ayant un impact négatif⁹² mineur sur l'environnement naturel et culturel (selon RIEUCAU, 2001, l'écotourisme doit permettre une découverte sans entraîner la destruction massive de l'objet qui a justifié son déplacement). Certains experts voient en ce tourisme un moyen de conservation de la biodiversité et de la diversité culturelle. D'autres restent sceptiques et critiques tel que Christophe GRENIER (1998) sur ce concept d'écotourisme en ce sens que la rentabilité devant financer la conservation. Dès lors qu'on que les attraits écotouristiques sont menacés, il n'est plus question d'écotourisme.

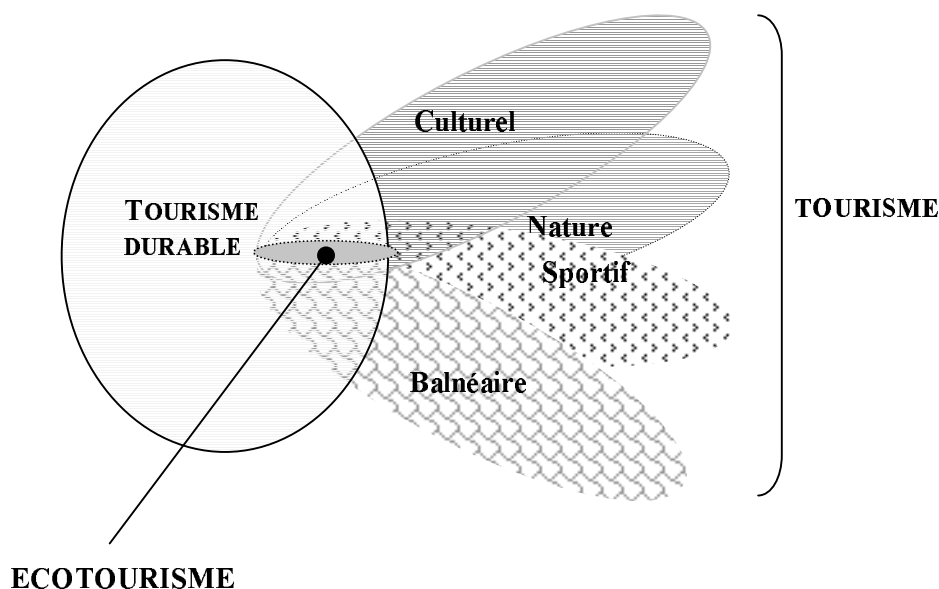
3.1. L'écotourisme, un modèle de tourisme durable

L'environnement est une question de survie pour l'Afrique subsaharienne. Bien des pays démunis en ressources du sous-sol ou ceux dont les ressources sont en épuisement, voient en la valorisation de l'environnement naturel, un moyen de « survie économique » pour les uns ou de substitution d'activités économiques pour les autres. La notion de profit n'est donc pas étrangère à la conception des parcs nationaux, destinés à garder « intacts pour le plaisir des générations futures », des régions prétendues «sauvages».

Dans le schéma qui suit (fig.31, p.231), le fait d'y insérer le tourisme balnéaire change certainement la pensée de ses auteurs (Blangy et *al.*). Mais nous estimons que ce sont les usages et les pratiques qui faussent la donne et non la typologie touristique. En faisant un tourisme alternatif sur les milieux littoraux, le balnéaire peut aussi retrouver des vertus qualitatives. En mettant en place une éthique de l'environnement naturel, on peut pratiquer un tourisme balnéaire respectueux de l'environnement sur une plage.

⁹² Certains auteurs comme Dewailly (1997), Knafou (1992) et Grenier (1998) pensent que les séjours écotouristiques génèrent des nuisances comme les autres types de tourisme.

FIG.31 : L'ECOTOURISME, UN MODELE DE TOURISME DURABLE



Source : d'après Blangy et al, 2002, puis amélioré avec l'ajout du tourisme balnéaire.

Les contraintes de la conservation en Afrique centrale. Souvent enclavées, les aires protégées sont situées dans des zones en général faiblement monétarisées, en dehors des circuits économiques. Une des rares options pour se procurer de l'argent est le commerce de gibier.

Les populations bénéficient peu des services publics : en zone rurale, les hôpitaux et dispensaires sont rares ou insuffisamment équipés, les écoles tout autant. L'aménagement d'une aire protégée crée un paradoxe entre une zone délimitée qui se développe selon certaines normes, et le mode de vie de populations qui évolue peu. Ce paradoxe se traduit souvent par des incompréhensions entre les populations riveraines qui attendent des actions en leur faveur et l'aire protégée qui affiche plus l'objectif de conservation que celui de la valorisation économique. Là, les populations s'estiment lésées et ne comprennent pas que la vie de l'animal sauvage ait plus de valeurs que la leur. De plus, ils ne perçoivent pas bien ce qu'ils peuvent tirer de la présence d'un parc dans leur localité. Pour débattre de cet important sujet qui crée de vives tensions entre les habitants des villages avoisinant les parcs, les animaux et les gestionnaires de ces parcs, une collaboration franche entre riverains et gestionnaires, doit s'établir afin de

parvenir à une gestion participative⁹³. Les habitants des villages visités ont émis le vœu de profiter de la manne issue de la visite des touristes et surtout d'être associés à l'organisation des itinéraires et autres activités du parc.

Actuellement, les aires protégées pâtissent d'un dogme qui voudrait que toute action de conservation se traduise par une action de développement. On ne peut demander à une aire protégée de se substituer à l'Etat et d'assumer les responsabilités de celui-ci. En général, elle n'en a ni les moyens, ni le mandat.

3.1.1. Un instrument de protection de la nature

Le développement du tourisme contribue d'une manière active à la conservation en permettant « d'occuper » des zones de forte biodiversité. En effet, on a constaté que le braconnage évite les sites fréquentés par le tourisme. De fait, par la pratique du tourisme, des zones seraient ainsi sécurisées et dans lesquelles la densité de la faune devrait s'accroître normalement. L'écotourisme favorise donc la protection des zones naturelles en limitant les retombées négatives sur l'environnement naturel et socioculturel. Cette protection peut se faire (OMT) :

- en procurant des avantages économiques aux communautés d'accueil, aux organismes et aux administrations qui veillent à la préservation des zones naturelles ;
- en créant des emplois et des sources de revenus pour les populations locales ;
- en faisant davantage prendre conscience aux habitants du pays comme aux touristes de la nécessité de préserver le capital naturel et culturel.

Le développement du tourisme va favoriser des créations d'emplois, de la formation, et influencer sur l'amélioration des conditions de vie de la population concernée par ces créations d'emplois et les autres retombées économiques directes ou indirectes.

⁹³ Le WCS vient d'organiser une réunion (juin 2004) aux fins d'essayer d'aplanir les difficultés de coexistence entre les gestionnaires, les riverains des parcs et les bêtes sauvages. La situation de vive tension qui prévaut à la Lopé a conduit un des participants à la réunion à se demander si l'Etat ne serait pas en train de protéger plus les animaux que les humains. A l'origine de cette tension, l'insécurité créée par les attaques quasi-permanentes des buffles contre les villageois ainsi que le saccage de leurs récoltes par les éléphants de la réserve. Il a également été préconisé la pose de barrières pour délimiter la zone de la réserve.

Par ailleurs, les connaissances et savoirs locaux sont aussi indispensables dans les mesures de protection des aires protégées. Les populations indigènes (Pygmées) et les communautés rurales ont des savoirs séculaires en matière de gestion des ressources biologiques naturelles. Il importe de les prendre en compte dans la mise en place de stratégies de conservation et de protection.

Outre ces formes de protection, un dispositif réglementaire efficace dans sa composition structurelle et pratique auquel s'ajoutent des outils fonciers mis en œuvre au niveau communal, départemental ou régional sont une nécessité de premier plan.

3.1.2. L'implication des populations autochtones : condition primordiale

Toute politique d'écotourisme oblige l'implication des autochtones comme acteurs à part entière. On doit *a priori* tenir compte des droits des peuples autochtones indigènes ou non. Aux Philippines par exemple, au début des années 1970, la Banque mondiale projeta la construction de barrages sur la rivière *Chico*. Près de 80 000 personnes des peuples *Kalinga* et *Bontoc* devaient être expulsées de leurs terres, dans le centre de l'île de Luzon. La résistance favorisa l'émergence d'importantes associations locales qui défendirent l'autonomie et le droit à la terre. Pendant toute cette période, confrontés à des problèmes similaires, les peuples indigènes d'Amérique, d'Asie et d'Afrique, mirent sur pied des coalitions nationales et internationales assez représentatives pour être finalement entendues par les Nations-Unies.

Ce mouvement relance le débat sur les droits humains et leur application. Diverses conventions internationales doivent être révisées pour tenir compte des droits des peuples indigènes sur leurs territoires traditionnels et de la représentativité de leurs institutions. Les Nations-Unies ont d'ailleurs récemment établi un Forum permanent pour traiter ces questions. L'une d'entre elles est la remise en cause des principes et des méthodes de la conservation. En 1998, par exemple, un groupe tribal du sud de l'Inde expulsé du parc national Indira Gandhi, dans le cadre d'un plan d'«éco-développement»

financé par le Fonds pour l'environnement mondial, a obtenu réparation devant la commission d'inspection de la Banque mondiale, qui a pour rôle de recevoir les requêtes de cette nature.

Pour s'aligner sur l'évolution du droit international, l'UICN a dû réviser son système de classification, de façon à accorder aussi aux populations indigènes – et non plus aux seuls organismes publics – le droit de posséder et de gérer des zones protégées. Dans les années 1990, le *World Wide Fund for Nature-International* (WWF), le Congrès mondial de protection de la nature et la Commission mondiale pour les aires protégées ont modifié leurs orientations. Désormais, toutes ces organisations tiennent compte des droits des peuples autochtones et encouragent les accords négociés qui conduisent à la cogestion des aires protégées.

Sur le terrain, pourtant, la mise en pratique de ces principes ne va pas sans difficultés. Dans de nombreux pays, la législation sur les zones protégées annule d'office la libre circulation des habitants et leurs droits sur les ressources naturelles (cas du Gabon et Guinée équatoriale). En conséquence, l'application du «nouveau modèle» de conservation nécessite d'importantes réformes nationales. Mais les préjugés ont la vie dure : de nombreux gouvernements, en Malaisie ou en Indonésie, par exemple, continuent à bafouer les droits des populations indigènes et s'acharnent à les intégrer par les transferts forcés, la rééducation et la privatisation des terres communautaires.

Humaniser la conservation suppose aussi de modifier les politiques à l'égard des peuples autochtones. Comme au Venezuela, où une récente réforme constitutionnelle reconnaît les droits des indigènes sur leurs «habitats naturels» et les incite, avec une toute nouvelle loi, à cartographier et à délimiter leurs terres.

Pour les groupes autochtones aussi, la prise en charge de la conservation représente un défi. Elle les oblige à redonner vie à des modes de représentation politique et d'administration des territoires tombés dans l'oubli et à les adapter à leurs nouvelles conditions de vie, puisque beaucoup de groupes ont adopté des technologies «occidentales» pour leurs activités agricoles ou forestières, ou encore pour les

transports, et chassent avec des armes modernes. Ces mutations exigent de repenser le droit coutumier qui définissait l'accès aux ressources naturelles. En Amazonie brésilienne, par exemple, le WWF aide les Indiens *Xavante* à élaborer de nouvelles stratégies de gestion des réserves, qui soient compatibles avec la tradition et qui tiennent compte de la connaissance scientifique de l'environnement.

En 1996, l'Alliance internationale des peuples indigènes et tribaux des forêts tropicales affirmait : « Les peuples indigènes reconnaissent qu'il est de leur intérêt d'utiliser les ressources de façon durable et de respecter les exigences de la conservation de l'environnement. Ils reconnaissent que la compétence des organisations vouées à la conservation peut être utile à leur propre développement. Ils cherchent à établir des rapports mutuellement constructifs, fondés sur la confiance, la transparence et la responsabilité ». Cependant, la réalité est tout autre dans des pays où les textes officiels reconnaissent pourtant le droit d'usage coutumier.

La non-implication des communautés locales (souvent qualifiées d'« indigènes ») peut engendrer des conflits aux conséquences redoutables. La délimitation des aires protégées, la délimitation de la zone réservée aux villageois, leur zonage général et les dégâts causés par les animaux sauvages sur les domaines culturels et sur les personnes sont souvent sources d'incompréhensions et de tensions. Ces situations conflictuelles, au-delà de la désorganisation du pays qu'ils induisent, aggravent la sous dotation en moyens matériels et humains des administrations en charge des aires protégées, diminuant leurs capacités à appliquer le pouvoir régalien de contrôle de l'Etat sur le terrain.

3.2. Les effets économiques

Les effets du « tourisme à objectif de conservation » peuvent se mesurer dans le temps et dans l'espace. Trois types d'effets à court terme (économiques, écologiques et sociaux) impliquant d'autres critères nous commandent de prendre en compte au moins trois types d'effets supplémentaires : les effets de la concurrence entre les régions, les conditions générales de mise en œuvre d'une politique de concertation collective dans

les orientations économiques intrarégionale et interrégionale, les conséquences à long terme de cette politique (gestion maîtrisée ou non des ressources naturelles, effets sur l'accroissement ou la réduction des inégalités).

3.2.1. Pour les populations locales et le secteur socioprofessionnel

Les retombées économiques, parmi lesquelles les recettes des droits d'entrée et l'attribution de permis et de concessions, engendrent souvent d'importants revenus qui permettent de financer la préservation et la gestion des milieux naturels. Dans de nombreux pays touristiques, les dépenses touristiques consacrées au logement, aux transports, à la nourriture, à l'encadrement, et à l'achat de souvenirs constituent une source de gains substantiels pour les populations locales.

La création d'emplois locaux liés à l'écotourisme est souvent considérée comme la retombée première de l'écotourisme, permettant aux agriculteurs, aux femmes et aux jeunes d'avoir des revenus supplémentaires. Des centaines de personnes, par exemple, vivent de la Forêt impénétrable de Bwindi (Ouganda), observatoire touristique privilégié des gorilles; les habitants de cette région y travaillent comme gardes-chasse et personnel de camping, ou bien fournissent des vivres, des objets d'artisanat et présentent des spectacles aux touristes. Dans la vallée de Buhoma à la lisière du parc, de nombreux commerces ont vu le jour, proposant des biens et des services aux visiteurs. L'effet multiplicateur du tourisme s'avère important. On estime en effet que chaque chambre d'hôtel peut entraîner la création d'un ou deux emplois, directement ou indirectement. Au Zimbabwe, où l'écotourisme prend des proportions internationales, l'industrie touristique emploie environ 200 000 personnes.

Comme l'écotourisme n'exige ni de changements notoires dans la manière locale de travailler, ni d'investissements considérables, il n'est que peu ou pas affecté si les recettes encaissées sont inférieures aux prévisions.

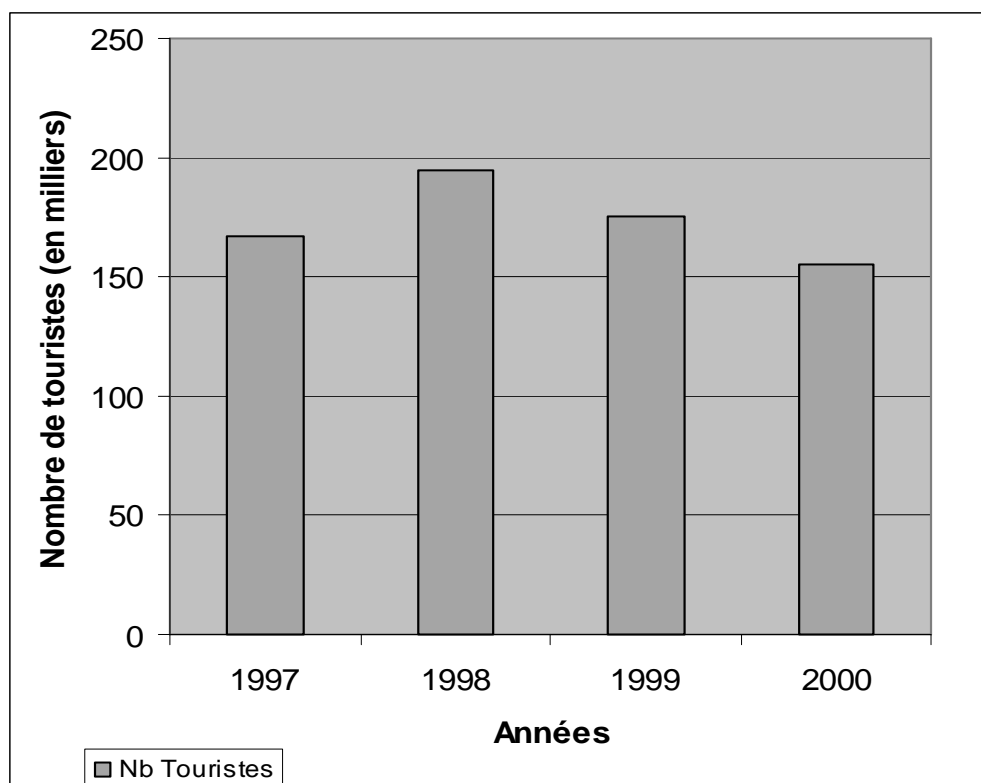
3.2.2. Améliorer la part du tourisme dans le PNB

La contribution directe de l'écotourisme au revenu national ne peut pas être mesurée d'une manière précise par le montant des revenus bruts. Un indicateur plus fiable est le volume des revenus nets, déduction faite des dépenses liées aux taux de change. Les études consacrées à l'impact économique de l'écotourisme indiquent en effet qu'il existe un phénomène constant et prononcé de "fuite" des dépenses initiales des touristes, qui quittent le pays d'accueil pour financer les profits des chaînes hôtelières transnationales et des voyagistes, et pour payer les biens et les services utilisés par l'industrie du tourisme. La Banque mondiale estime le pourcentage de ces « fuites » à 55 % pour un pays en développement type, mais dans certains cas il serait bien plus élevé.

De nombreux gouvernements ont toutefois réduit le niveau de ces fuites en encourageant la participation locale dans l'industrie touristique et les services d'appui. En Zambie, par exemple, la privatisation des pavillons et des concessions de chasse se fait sur la base d'appels d'offres, mais afin d'encourager les investisseurs et en particulier les entrepreneurs locaux, certains baux et concessions de chasse leur sont réservés.

L'écotourisme, terme qui définit toutes les formes de tourisme en milieu naturel, représente 20 % de l'ensemble du tourisme mondial. Selon les prévisions de l'OMT, le nombre de touristes sur le plan global passera de 613 millions de personnes en 1997 à quelque 1,6 milliard d'ici à 2020 et les recettes qui en découlent de 443 milliards de dollars en 1997 à plus de deux mille milliards d'ici à 2020.

Pour les pays étudiés, la place du tourisme dans l'économie nationale est encore très insignifiante. Au Gabon, on dispose de quelques statistiques (fig. 32, p.238) contrairement à son voisin guinéen où la filière est encore négligée. Avec 155 000 arrivées en 2000, les recettes annuelles procurées par le tourisme étaient estimées à 7 millions de dollars américains, soit environ 4 550 millions de francs cfa.

Fig. 32 : Arrivées de touristes internationaux (1997 à 2000)

Source : OMT, 2001.

Le graphique ci-dessus montre une progression d'une année, en 1998 où le pays a enregistré 195 000 arrivées contre 167 000 en 1997. De 1999 à 2000, on note un déclin avec seulement 155 000 touristes. Cette situation peut s'expliquer par le fait que le tourisme d'affaires et le tourisme de conférences-congrès occupent, tous les deux réunis, une place prédominante (soit par exemple 52 % en 2000 selon les professionnels de Gabontour).

La place du tourisme dans l'économie nationale n'est pas quasi nulle. Le secteur du tourisme emploie environ 1400 personnes actuellement. Il pourra engendrer d'avantage, grâce au projet « Marina de Libreville » et surtout à la création de nouveaux parcs nationaux, environ 15 000 emplois nouveaux d'ici à l'an 2006. Déjà on dénombre actuellement, près d'une dizaine d'agences de voyages et de tourisme agréées dont les plus importantes sont : Mistral Voyages, Eurafrique Voyages, Gabon Contacts, Delmas Gabon, Equasud ...

3.2.3. Effets économiques négatifs

La pression économique est la principale cause d'extinction de plusieurs dizaines de milliers d'espèces fauniques et florales chaque année. Le marché des espèces exotiques représente annuellement 5 milliards de dollars, et la pauvreté pousse à l'exploitation d'espèces en danger. Des conventions internationales comme la Convention de Washington de 1993 réglemente le commerce des espèces sauvages de faune et de flore menacées d'extinction pour empêcher leur surexploitation. Autre exemple : le commerce des bois tropicaux a une incidence très forte sur la biodiversité. En effet, les forêts tropicales abritent entre 50 et 90% des espèces vivantes et la surexploitation de certaines essences ont des conséquences sur un grand nombre d'espèces spécifiquement associées. Un Accord International sur les Bois Tropicaux (AIBT) cherche à réglementer la gestion des forêts tropicales.

Il importe, certes, d'assurer la croissance économique par une valorisation à long terme des ressources naturelles. Mais il y a aussi nécessité de mettre en cohérence les politiques environnementales et commerciales afin d'éviter la montée d'un protectionnisme déguisé qui, sous couvert d'une meilleure protection de l'environnement, viserait en réalité la protection des marchés.

Comme l'écotourisme n'exige ni de changements notoires dans la manière locale de travailler, ni d'investissements considérables, il n'est en principe que peu affecté par des aménagements touristiques. Dans le cas contraire, le terme d'écotourisme serait impropre à cette forme de tourisme de nature destructeur de son environnement vital.

De plus, le fait que les retombées économiques soient minces *in situ*, du fait de l'accaparement de l'activité par les forces exogènes (Tours opérateurs, agences de voyages étrangers), peut être aussi considérés comme des effets économiques négatifs.

3.3. Impacts environnementaux des aménagements écotouristiques

L'écotourisme n'est pas dénué de risques pour l'environnement, ceux-ci mettent en évidence par là même ses limites. Déjà, le concept est frappé par une contradiction majeur : il promeut le voyage en direction de destinations préservées, ce qui ne peut que contribuer à les endommager.

La mise en tourisme d'aires protégées peut entraîner des opérations touristiques rentables mais aussi dommageables pour l'environnement, en amoindrissant les stocks de biodiversité, en paupérisant les communautés autochtones⁹⁴. Nous prendrons quelques cas pour illustrer ce propos à travers le monde car, nos cibles ne sont qu'en phase de pré-écotourisme. Ainsi, à travers nos lectures, nous distinguons trois types d'impacts environnementaux : écologiques, sociaux et économiques.

3.3.1. Impacts écologiques

Les aires protégées régulent et temporisent les processus naturels afin d'équilibrer notre climat. La protection de ces systèmes naturels permet également d'améliorer la qualité de l'air, du sol, de l'eau et de la vie. Les aires protégées sont des magasins génétiques qui promettent un avenir plus sain à notre planète et à ses habitants. Lorsque nous sauvegardons ces précieux sites, nous sauvegardons notre avenir.

En revanche, on dénombre çà et là bien d'exemples d'impacts négatifs. Des pays d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie, qui voyaient dans le tourisme un outil de développement et un moyen d'obtenir des devises étrangères, sont actuellement confrontés aux impacts sociaux et écologiques négatifs occasionnés surtout par le tourisme de masse. Ils assistent ainsi impuissamment à la fuite des dollars touristiques.

⁹⁴ RIEUCAU J., Cours de DEA (Mutations Spatiales), Montpellier III, Option Littoral.

3.3.2. Impacts sociaux

La création de Parcs nationaux destinés au tourisme de nature peut avoir deux types d'effets pour les communautés vivant à proximité : ils peuvent être néfastes (expropriation ou expulsions des communautés locales) et/ou positifs (amélioration des conditions d'existence des communautés autochtones).

Certaines minorités ethniques vivent clochardisées. C'est par exemple le cas des *Twa*, peuple pygmée du Congo. Ils survivent, aujourd'hui, dans des installations précaires en lisière de leur vaste forêt. Spoliés de leurs territoires, sans aucune perspective, ils souffrent aussi de malnutrition aiguë.

On ne dispose pas de meilleures statistiques pour les autres continents. En 1993, la Société de recherches participatives pour l'Asie estimait qu'en Inde, 600 000 personnes, appartenant à des peuples indigènes, avaient été déplacées de force, lors de la création de parcs et de réserves. Le débat sur les conséquences sociales de la conservation ne date pas d'hier. Dans les années 1970, en créant le concept de «réserves de biosphère», l'Unesco proposait un nouveau découpage entre «aires centrales» strictement protégées – comme auparavant – et «zones tampon» où la population pourrait conserver son mode de vie et participer à des projets de développement locaux. Les gestionnaires de réserves y gagnaient la reconnaissance de l'UNESCO et, au-delà, de la communauté internationale. Il s'agissait d'un grand pas en avant, mais sa mise en œuvre, dans la plupart des cas, n'a pas répondu aux attentes des populations concernées, auxquelles on continuait à imposer une vision de la nature qu'elles ne partageaient pas. En 1991, l'Union mondiale pour la nature (UICN), l'une des principales organisations «conservationnistes», jugeait, en conclusion d'une étude, les zones tampon sont généralement « décevantes (...) ». Les habitants, souvent à juste titre, considèrent que la législation sur les parcs naturels restreint leurs droits légitimes. Les patrouilles de surveillance, les démarcations territoriales ou les aménagements touristiques ne les dissuadent pas d'empiéter sur les parcs où ils poursuivent leurs activités agricoles ». Selon cette étude, les zones tampon restaient toutefois prometteuses, là où existaient non pas « des projets d'aide à court terme mais des initiatives prises par les gens concernés

ou par des gestionnaires locaux visant à résoudre les problèmes quotidiens ». L'exemple du parc national d'*Amboseli*, au Kenya, reflète ces difficultés. Situé sur les terres des pasteurs *Massai*, il coupe leur accès aux points d'eau et aux pâtures de la saison sèche. En représailles, les *Massai* décidèrent de chasser – à la lance – les rhinocéros, les lions et les autres animaux du parc, jusqu'à la création, avec l'appui de la Banque mondiale, d'une zone tampon. De nouveaux points d'eau furent établis à l'extérieur de l'aire centrale et des compensations financières prévues. Mais ni l'une ni l'autre des promesses ne se matérialisa et le projet se solda par un échec.

Il faut avouer que lorsque les motivations de création des aires protégées sont fondées sur l'expulsion des populations indigènes, les parcs nationaux sont voués à l'échec. Heureusement, les spécialistes en ont déjà pris conscience. La conservation de la nature est une invention récente. L'idée d'isoler des zones naturelles pour les protéger a pris forme aux Etats-Unis, à l'époque de la conquête de l'Ouest. Pendant cette course à l'appropriation du territoire, pionniers, chercheurs d'or, militaires et Indiens se sont affrontés au nom de conceptions antagoniques du monde et de son usage. La création des premiers parcs nationaux a marqué la victoire d'une de ces conceptions sur les autres. En 1964 encore, le *Wilderness Act américain* (loi sur les zones protégées) définissait la nature comme un espace sauvage et inviolé et les parcs nationaux comme des zones préservées que «l'homme visite sans y demeurer». Cette vision idéale fait fi de la réalité : le plus souvent, ces espaces naturels étaient le domaine de peuples indigènes, qui les ont aménagés et y ont prospéré. Ainsi, les parcs nationaux américains, dans leur immense majorité, sont-ils d'anciens territoires indiens, que ceux-ci continuent à revendiquer.

Les pouvoirs publics devraient impliquer davantage les populations autochtones afin d'éviter des conflits spatiaux interminables. Les projets d'écotourisme doivent sortir d'un consensus démocratique auquel participent tous les acteurs.

Les systèmes d'évaluation d'impacts doivent tenir compte des avantages que les aires protégées peuvent représenter pour les sociétés. Ainsi, l'on peut pallier à certaines erreurs du passé et éviter certains investissements médiocres.

CHAPITRE 4 : UNE UNITE GEOPOLITIQUE INSTABLE, UN HANDICAP POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ECOTOURISME

Contrairement à d'autres secteurs économiques, le secteur touristique de l'ensemble des pays de la « méditerranée guinéenne » est très marginalisé. C'est le parent pauvre de l'économie nationale. Les Etats de la sous-région ne sont pas de tradition touristique malgré la présence des potentialités énormes. De plus, ils ne sont pas de tradition maritime malgré une maritimité apparente. La valorisation du potentiel touristique présente d'énormes carences qui peuvent s'expliquer en partie par ce qui précède.

Nonobstant ces difficultés socio-historiques, des politiques et stratégies sont élaborées pour la mise en valeur des atouts touristiques au niveau de chaque Etat. Celles-ci, à leur tour, butent sur d'autres situations, aussi nombreuses soit-elles, que l'on qualifierait ici de freins au développement touristique.

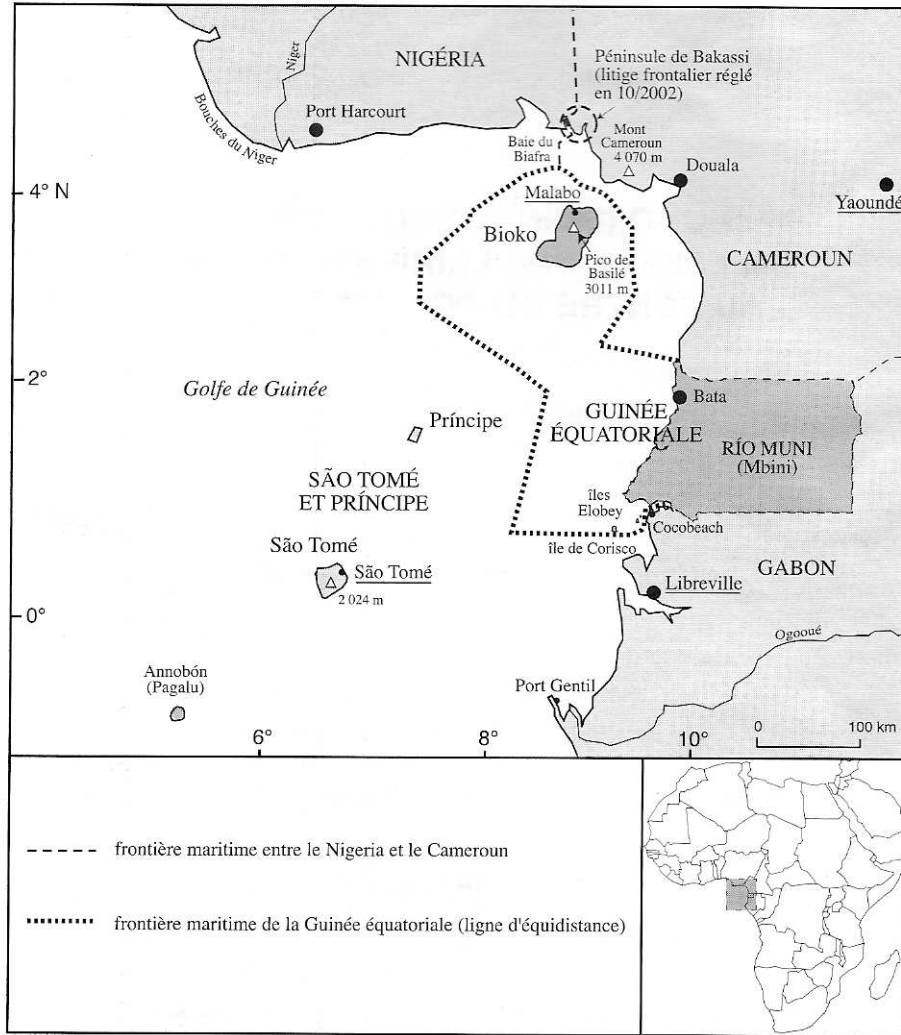
4.1. Une situation géopolitique sous-régionale instable

Les problèmes politiques surgis au cours des dernières années dans certains pays d'intervention d'ECOFAC en Afrique centrale, outre les dysfonctionnements qu'ils entraînent (circulation des armes, recrudescence du braconnage, violence, corruption, vacance de l'administration et du système judiciaire, différends frontaliers...), constituent un réel frein à toute volonté de valorisation des ressources naturelles, à commencer par le développement de l'écotourisme ou du tourisme alternatif.

Les violences perpétrées par des rebellions dans certains pays (par exemple, les coupeurs de tête au Cameroun, les invasions rebelles à l'île Corisco, le conflit congolais, l'embrasement religieux ou ethnique au Nigeria...), la contrebande, la privation de certaines libertés (une libre circulation des hommes encore très utopique, le maintien des Etats policiers), la transgression par endroits de certains droits de l'homme, les

conflits larvés entre des Etats voisins (par exemple la Guinée équatoriale est désaccord avec tous ces voisins même le Nigeria lesquels, n'apprécient pas l'extension maritime de ce « micro-Etat insulo-continentale »⁹⁵ (cf. Fig.33 ci-après) sont autant de facteurs qui prouvent l'instabilité de cette sous-région.

Fig. 33 : L'Etat de Guinée équatoriale dans le centre du golfe de Guinée



Source : Jean RIEUCAU (2004) d'après le Gouvernement de la Guinée équatoriale.

⁹⁵ RIEUCAU J., 2004 – « Bioko (Guinée équatoriale) : un espace insulaire stratégique au centre du golfe de Guinée », *Cahiers d'Outre-Mer*, 57, avril-septembre, pp. 217-232.

4.2. Les contentieux territoriaux : exemple du différend frontalier maritime Gabon - Guinée équatoriale (fig. 34, p. 248)

La « méditerranée guinéenne » est une région aux frontières chaudes. Des conflits larvés ou déclarés constituent une menace à la stabilité virtuelle ou apparente de l'ensemble de la zone. La découverte, puis la mise en exploitation, à partir des années 1990, d'importants champs d'hydrocarbures dans les espaces maritimes d'un État insulo-continentale (Guinée équatoriale), d'un État-archipels (São Tomé et Príncipe), provoquent une course à l'appropriation des espaces maritimes dans le centre du Golfe de Guinée (RIEUCAU J., 2004)⁹⁶. Plusieurs zones contiguës, souvent riches en hydrocarbures, sont disputées : ce sont la zone maritime contiguë du Nigeria, du Cameroun et de la Guinée équatoriale (champ pétrolifère d'Alba), la zone à trois îlots de la baie de Corisco disputée par le Gabon et la Guinée équatoriale, le contentieux Nigeria / São Tomé et Príncipe, le différend frontalier São Tomé et Príncipe et Guinée équatoriale, le conflit de Bakassi. Deux contentieux territoriaux nous interpellent ici : d'un côté le différend frontalier entre le Gabon et la Guinée équatoriale ; de l'autre, le conflit armé de Bakassi.

Un important contentieux maritime oppose le Gabon à la Guinée équatoriale dans la baie de Corisco. Ce différend avait déjà conduit à une mise en alerte des forces armées des deux pays en septembre 1972. Il est aujourd'hui en voie de règlement par la concertation directe entre les deux États et l'appui international. La volonté des deux pays d'aboutir à un résultat équitable a permis un dialogue de tous les instants. Ainsi, une commission *ad hoc* a été mise en place pour gérer ce différend frontalier. Malgré cette entente mutuelle, quelques frictions font jour. Un climat de méfiance et un nationalisme amènent chacun des deux pays en question à camper sur la position qui lui est favorable. En effet, cela se dessine sur le tracé des frontières maritimes (cf. Fig. 34, p.247) : chaque pays intègre toutes les trois îles (Cocotier, Mbanié et Conga) à problème

⁹⁶RIEUCAU J., (2004), *op cit.*

dans son territoire. Il faut rappeler que ces trois îlots—« minuscules bout de terre » situés aux confins des eaux territoriales des deux pays, dans une zone réputée riche en hydrocarbures— est actuellement sous souveraineté gabonaise. Mais le gouvernement équato-guinéen dénonce ce qu'il considère comme une «occupation illégale». Aujourd'hui, la Commission *ad hoc* est en passe d'être désavouée par les deux dirigeants compte tenu de son incapacité à trouver une solution amiable et juste pour les deux pays. D'ailleurs, le 2 mai 2003, lors d'une rencontre à Libreville, les présidents Omar BONGO et Teodoro OBIANG NGUEMA avaient évoqué la possibilité d'une exploitation pétrolière conjointe. Cette idée avait déjà été émise par l'Union Européenne quelques années auparavant. En tentant de désamorcer la crise, elle a suggéré l'installation d'une aire protégée transfrontalière qui serait cogérée par les deux États (RIEUCAU J., 2001).

La deuxième voie de résolution du problème porte sur la médiation onusienne. Les deux chefs d'Etat ont récemment interpellé le Secrétaire général de l'ONU, Kofi ANNAN pour un arbitrage onusien suite au dernier échec de la réunion de la Commission *ad hoc*, tenue à Malabo, du 26 au 29 mai 2003. Pour tenter de débloquer la situation, les deux chefs d'État ont, au début du mois de juillet, à Maputo, en marge du sommet de l'Union africaine, évoqué le contentieux avec Kofi ANNAN, qui leur a proposé de se soumettre à une médiation orchestrée par Yves FORTIER⁹⁷. L'avocat a reçu une première fois les deux hommes le 26 septembre pour entendre leurs arguments.

S'étant donné un mois pour examiner les documents qui lui ont été remis, il les a revus le 27 octobre pour leur poser un certain nombre de questions sur leurs dossiers respectifs. FORTIER devra proposer une solution arbitrale. Il s'agit de déterminer si les îlots de Mbanié, Cocotier et Conga sont partie intégrante de l'archipel, qui comprend déjà Corisco et les deux îles équatoriale, des îles sous souveraineté équato-guinéenne. FORTIER devra aussi se prononcer sur la validité d'un document que Libreville affirme détenir (un accord qui aurait été conclu, en 1974, entre le président gabonais Omar

⁹⁷Ancien membre de la Cour permanente d'arbitrage de La Haye, celui-ci s'est notamment illustré au poste d'ambassadeur du Canada auprès de l'ONU, de 1988 à 1992.

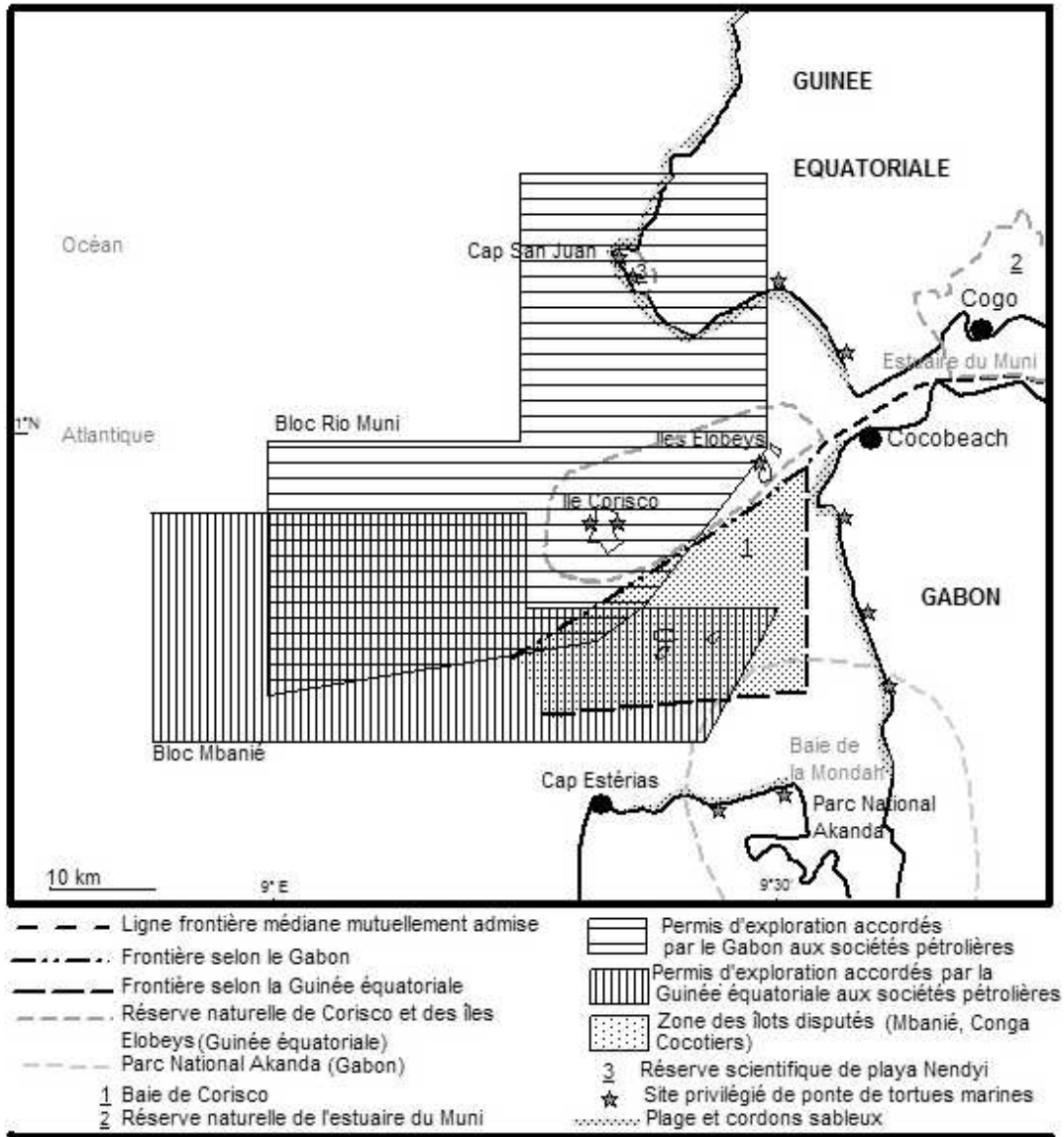
BONGO et son homologue équato-guinéen de l'époque, Macias NGUEMA, établissant la souveraineté du Gabon sur Mbanié). Ce genre d'argument paraît difficilement recevable dans la mesure où la Guinée équatoriale réaffirme l'intangibilité de ses frontières héritées de la colonisation. Elle demande simplement qu'un accord sur le tracé de la frontière soit conclu le plus vite possible. Dans cet état d'esprit, reste à savoir si l'arbitrage onusien sera accepté par tous le 1^{er} décembre prochain. Dans le cas contraire, il faudrait peut-être poursuivre la procédure devant la Cour internationale de justice de La Haye. Ce qui ne fera que retarder la mise en valeur de cet espace maritime et surtout sa protection contre les braconniers et les chalutiers pirates.

A côté de ces conflits déclarés, d'autres larvés peuvent surgir à tout moment, pour peu que des indices d'hydrocarbures ou de matières premières (or, diamant, fer, manganèse, uranium, etc.) y soient relevés ou simplement l'intention, par l'un ou l'autre, de mettre en valeur économiquement les espaces disputés. Ce peut être le cas surtout des frontières maritimes non définies ou très mal définies depuis la période coloniale ou depuis l'instauration des règles de Montego Bay (les 200 milles de territoire maritime pour chaque Etat côtier).

L'enjeu des différends frontaliers réside sur le fait que les Etats de la méditerranée guinéenne veulent, chacun à son niveau, valoriser leur espace maritime et littoral. Pour la Guinée équatoriale et le Gabon, l'ouverture sur la mer devient très indispensable pour des pays qui sont restés longtemps très « continentaux » c'est-à-dire tournant le dos à la mer. Le traçage des frontières n'étant pas à l'ordre du jour pour les gouvernants, pour des nécessités diplomatiques, de peur de générer une incidence irrémédiable, on préférerait que les lieux problématiques soient mis en jachère, autrement dit, ne soient pas exploités par l'un ou autre. Mais, les problématiques de la valorisation de la biodiversité, de la mise en valeur des stocks de produits de mer ou plus encore l'exploitation des champs pétroliers font des frontières maritimes ou terrestres de la zone un enjeu majeur en ce début de siècle. Le partage de la zone des 200 miles illustre parfaitement les problèmes et les espaces à conflits potentiels émanant

de toute tentative pour créer des frontières maritimes équitables dans une région complexe. Le golfe de Guinée représente désormais un exemple d'une région maritime outillée pour des conflits potentiels dans la mesure où l'accord sur les frontières territoriales de la « mer régionale »⁹⁸ est loin de satisfaire toutes les parties prenantes.

Fig. 34 : Le contentieux maritime équato-guinéo-gabonais dans la Baie de Corisco



Sources : Jean Rieucau (2001) ; Hamilton Bros Oil Company C O du 31/08/1990 (archives du service des Frontières, Libreville) ; Longou S., p.126 ; Les Atlas de l'Afrique (Guinée équatoriale) et National Parks (site Internet des Parcs nationaux du Gabon), carte légèrement retouchée par l'ajout des paramètres environnementaux du littoral.

⁹⁸ Zone géopolitique instable et sensible.

Les différends frontaliers que nous venons d'évoquer ont vraisemblablement des incidences sur les projets de tourisme dans les milieux littoraux étudiés. La première conséquence est que ces milieux sont délaissés par les deux équatoriale au profit des mises en valeur douteuses (notamment le braconnage, la pêche illégale, la contrebande). La seconde est que la zone devient un espace de non-loi livrant la biodiversité et les communautés humaines riveraines à d'éventuelles menaces. Les populations riveraines peuvent ainsi rester toute leur vie appatriées, donc très vulnérables.

On peut dire *in fine* que lorsque des nations voisines ont du mal à rester en bons termes à cause des problèmes de frontières, les aires protégées voisines ou transfrontalières peuvent avoir le pouvoir de stimuler la coopération et de contribuer à la sécurité et à la conservation (cas du Great Transfrontier Limpopo Park en Afrique australe).

4.3. Les « extraterritoires »⁹⁹ : autres enjeux géopolitiques et économiques

Les enclaves territoriales que constituent les aires protégées sont aujourd'hui des lieux d'enjeux géopolitiques au même titre que des enclaves pétrolières en ce sens qu'elles sont des territoires à part entière. Achille MBEMBE¹⁰⁰ (p. 66) précise que « de cette fragmentation extrême ont émergé, souvent à l'intérieur d'un même pays, une multiplicité de territorialités économiques parfois emboîtées les unes dans les autres, souvent disjointes. C'est dans ce contexte que les enclaves minières, pétrolières ou halieutiques ont pris une importance décisive. Quelles soient maritimes ou terrestres, les économies des enclaves sont de nature extractive. Elles sont, dans la pratique, déconnectées du reste du territoire national ou n'y sont reliées que par des réseaux ténus, voire informels. En revanche, elles s'articulent directement aux filières du commerce international et, dans beaucoup de cas, infirment l'hypothèse de la marginalisation du continent.» Les enclaves sont aussi bien connectées à l'économie mondiale et aux métropoles occidentales qu'elles ne le sont avec l'économie nationale

⁹⁹ MBEMBE A. 2002 – « L'Afrique entre localisme et cosmopolitisme » in : *ESPRIT*, Paris, Oct., n°288, pp. 65-74.

¹⁰⁰ MBEMBE A. *idem*, p. 66.

et le reste du territoire. Elles sont « contrôlées par les multinationales auxquelles l'Etat central étend – ou délègue – sa souveraineté, parfois en collusion avec des formations armées dissidentes, l'économie des enclaves constitue le symbole de l'osmose entre l'activité guerrière et l'activité mercantile. Commerce et militarisme se nourrissent, en retour, à des flux internationaux » (MBEMBE, 2000)¹⁰¹. De ce point de vue, les aires protégées (parcs, réserves naturelles, forêts classées, voire zones humides) des pays de la « Méditerranée guinéenne » sont de véritables « extraterritoires » qu'exploitent les agences touristiques, les ONG et autres traitants locaux et internationaux.

De là, le développement durable n'est pas le problème, il est plutôt la solution. C'est l'influence du rôle de l'Etat et des capitaux internationaux dans l'accès, l'utilisation et l'appropriation des ressources qui crée des frustrations au sein des communautés paysannes. Les intérêts économiques des bailleurs de fond et l'implication interne de l'Etat dans la défense à l'accès aux ressources naturelles issues des enclaves territoriales indignent les populations autochtones. En effet, la création d'un parc sans le consentement des propriétaires fonciers traditionnels ; l'ingérence écologique étrangère, l'interdiction de la chasse et de la pêche au voisinage du parc ; l'interdiction totale de l'usage des ressources du parc (collecte du bois mort, des champignons comestibles, de la paille pour la construction, de chasser, etc.) sont autant de raisons qui peuvent rendre le développement durable difficile, voire impossible dans les environs des « extraterritoires » qui sont d'ailleurs considérés par les populations autochtones comme des « exclaves¹⁰² » bien qu'éloignés des métropoles occidentales, lieux décisionnels. Cette façon de gérer les aires protégées, perçue comme une « ingérence écologique », est très mal perçue par les populations locales. Celles-ci sont ainsi privées de leurs ressources dans l'intérêt de préserver l'héritage naturel mondial et au détriment de la survie des locaux.

¹⁰¹ MBEMBE A. 2002 – « At the Edge of the World: Boundaries, Territoriality, and Sovereignty in Africa » in : *Public Culture*, vol. 12, n°1.

¹⁰² Un exclave est une fraction de territoire d'un Etat enfermée totalement au sein d'un autre Etat, à proximité du précédent (cf. BRUNET R., *Les Mots de la Géographie*).

L'utilisation de toute forme de ressources de ces « obstacles » est officiellement interdite. Pourtant, dans la réalité certains jouxtent des villages s'ils ne les intègrent pas entièrement. Ainsi, les chasseurs, les cultivateurs et les éleveurs défont en entrant dans les parcs naturels et les forêts classées avec peu de difficulté et cela pour des raisons à la fois de subsistance et de gain lucratif. Il n'est pas rare de trouver des paysans dans ces endroits prétendument protégés. Ce qui conduit à des conflits non déclarés mais aux conséquences désastreuses à la fois pour la biodiversité et les villageois. La surveillance des aires protégées est faible et la corruption est une pratique très répandue et plus pratique.

Les chasseurs locaux et des groupes organisés chassent et posent des pièges dans les espaces protégés (parcs et forêts classées). Des groupes venus d'ailleurs peuvent passer des mois dans ces endroits protégés en chassant pour alimenter le marché de la viande de brousse des centres urbains où la demande est très élevée.

Il faut dire qu'il y a une liaison étroite entre population, agriculture et environnement pour expliquer la dynamique de la dégradation de l'environnement. Les paysans sont accusés de destruction du patrimoine naturel national. La crise qui se développe surtout aux bords des parcs interpelle les décideurs et les instances internationales de gestion de l'environnement. La méthode de zones tampons est perçue comme une alternative viable aux pratiques désespérées. Il faut protéger la biodiversité à travers les efforts de la communauté qui amèneront les gens à mettre fin à la chasse commerciale et de subsistance. Le scénario permettrait une expansion de la faune sauvage qui aboutirait à l'augmentation des opportunités de tourisme écologique et de chasse de safari qui deviendront par la suite des sources de revenus importantes pour les communautés locales. Ces retombées économiques seront des incitations primaires qui encourageront les communautés locales à continuer leurs activités de conservation. Si le contrôle communautaire est effectif, la faune se reconstituera assez rapidement pour permettre la reprise du safari en deux ans d'application du projet.

4.4. Une régionalisation « par le haut » : quelques cas

La mise en place d'une régionalisation effective est actuellement l'objet principal identifié par les acteurs politiques de l'Afrique centrale dans le cadre des instances nationales et internationales, l'Union Africaine en particulier, comme dans le cadre des perspectives offertes par le NEPAD (Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique) qui met en avant cet objectif majeur. La mise en place d'un espace régional considéré comme un marché apte à produire les économies d'échelle, comme relais dépassant les cadres nationaux, comme un instrument pour faciliter l'inscription dans le système économique mondial, tend à modifier les certaines logiques.

4.4.1. Le projet RAPAC

La création du Rapac (Réseau des aires protégées d'Afrique centrale) a été identifiée à travers le programme ECOFAC (Ecosystème des forêts d'Afrique centrale) qui appuie la gestion des aires protégées dans six pays de la zone : Cameroun, Congo, Centrafrique, Gabon, Guinée équatoriale et Sao Tome & Principe. Il permet, non seulement la concertation entre les directeurs des administrations en charge de la gestion des aires protégées de la sous-région, mais aussi aux pays concernés de se rencontrer, d'échanger leurs points de vue et leurs compétences sur les différentes expériences de gestion des ressources naturelles et, progressivement, évoluer vers une vision globale et régionale pour la conservation de leurs écosystèmes naturels.

Association régionale regroupant les administrations en charge de la gestion des aires protégées dans sept pays de l'Afrique centrale notamment (Cameroun, Congo, Gabon, Guinée-équatoriale, République Centrafricaine, Sao Tome & Principe, Tchad), le Rapac a une vocation technique, spécialisée dans l'aménagement d'aires protégées.

De par ses statuts, il se fixe comme objectif principal la promotion de la conservation et la gestion rationnelle des ressources naturelles en Afrique centrale, à travers l'aménagement des aires protégées des pays membres. Par ailleurs, les statuts du Rapac permettent à toute administration en charge des aires protégées de cette sous-région de l'Afrique centrale, qui en émettrait le souhait, d'y adhérer.

Initié dans le cadre du programme Ecofac, qui oeuvre à sa mise en place, le Rapac ambitionne de devenir l'outil de référence de coopération dans la sous-région, pour toute question traitant de l'aménagement d'aires protégées. Cette structure se propose de multiplier les résultats enregistrés, créer des synergies et provoquer un effet d'entraînement en assurant une allocation efficace des financements accordés à la gestion d'aires protégées.

Selon Adrien Nougou¹⁰³, l'autre objectif est de faire du Rapac un outil technique doté d'une vision globale des initiatives d'aménagement d'aires protégées en Afrique centrale, et aidant à l'émergence d'une stratégie régionale. Le Rapac se propose de négocier des accords avec les bailleurs de fonds pour des études ou actions de conservation des ressources naturelles.

Le cas du FFEM (Fond Français pour l'Environnement Mondial) est à signaler. En effet, le projet « Appui au développement du tourisme à objectif de conservation en Afrique centrale » concerne quatre pays de la méditerranée guinéenne, à savoir le Gabon, la Guinée équatoriale, le Congo et Sao Tome et Principe.

Le projet a pour but l'amélioration des infrastructures et de l'offre touristique dans une sélection d'aires protégées d'Afrique centrale pour valoriser un environnement préservé et mettre en évidence la capacité du tourisme à générer des revenus sous forme diverses.

Prévue pour cinq ans, avec un financement de 0,94 M d'euros (sur un total de 1,92), Le projet s'inscrit dans une finalité à long terme de conservation de la biodiversité en Afrique Centrale. L'approche retenue consiste à apporter un appui au développement du tourisme dans une sélection d'aires protégées de la région (Congo, Gabon, Guinée équatoriale, Sao Tome et Principe), afin de contribuer à la pérennisation

¹⁰³ Directeur de la Faune et de la Chasse au ministère de l'Économie forestière, des Eaux, de la Pêche, chargé de la Protection de la nature et de l'Environnement, qui expédiait les affaires courantes au moment de notre passage à Libreville en attendant la prise de fonctions du nouveau secrétaire exécutif.

des objectifs de conservation de la biodiversité et de développement durable de ces territoires. Ce projet consolidera une première série d'initiatives pilotes de tourisme conduites par le programme régional ECOFAC actuellement en cours d'exécution avec un financement du Fond Européen de Développement (FED).

Le maître d'ouvrage du projet est l'association RAPAC¹⁰⁴ dont la finalité se fonde sur l'expertise acquise au cours du projet ECOFAC. Une véritable communauté s'est progressivement créée, comprenant des gestionnaires d'aires protégées, nationaux et expatriés, l'ensemble des Directeurs de la faune et des aires protégées des pays concernés, et une partie de la communauté scientifique.

4.4.2. Le projet de création d'Air CEMAC

La création d'Air Cémac avait été décidée par les chefs équatoriale membres au cours d'une conférence tenue à Yaoundé en décembre 2001, et son entrée en service était prévue à l'origine pour juin 2002. Si l'on s'en tient au dossier d'étude, la future compagnie devrait être l'une des plus importantes compagnies aériennes africaines et un exemple d'intégration dans la sous-région.

Les principales compagnies nationales en activité dans la sous-région, en l'occurrence Cameroon Airlines et Air Gabon, font face à d'énormes difficultés pour assurer leur survie. Une compagnie multi-étatique pourrait être la bienvenue en cette situation de crise. Cette décision de créer Air CEMAC vise aussi à dynamiser les relations interculturelles des six pays de la zone.

Le projet de création d'une compagnie sous-régionale de transport aérien est sur le point d'aboutir. Les ministres des Transports des six Etats membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) le Cameroun, la Centrafrique, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale et le Tchad) se retrouvent aujourd'hui à Libreville avec une délégation de la Banque africaine de développement

¹⁰⁴ Association de droit gabonais créée en 2000 avec un mandat régional (Afrique centrale).

(BAD) pour examiner les modalités pratiques de création de cette compagnie aérienne communautaire dénommée Air CEMAC. La création de cette compagnie aérienne devrait coûter 15 milliards de F CFA financés à hauteur de 70% par les opérateurs économiques de la zone et de 30% par les États membres.

Il importe de rappeler que c'est lors de la cinquième session ordinaire de la conférence des chefs d'Etat de la CEMAC, tenue à Brazzaville le 28 janvier 2004, que ces dirigeants avaient pris l'engagement d'accélérer la création de cette compagnie aérienne communautaire qui devrait garantir une meilleure qualité des liaisons aériennes entre les pays membres. Les difficultés de communication et les exigences de l'intégration sous-régionale ainsi que les contraintes liées à la mondialisation et à la libéralisation du transport aérien sont à l'origine de cette décision de créer une compagnie communautaire de transport aérien.

4.5. Des situations conflictuelles prégnantes pour la gestion de la biodiversité.

La guerre de leadership pour gérer les ressources naturelles au Gabon surtout nuit au développement de l'écotourisme alors que le pays s'est engagé depuis le sommet de Johannesburg (2002) dans une initiative mondiale unique de création des parcs nationaux. Une véritable guerre de leadership brise les avancées dans la gestion des parcs nationaux. Elle oppose le ministère de l'économie forestière et les ONG et le CNPN (Conseil national des parcs nationaux). Le ministère de tutelle conteste au CNPN sa légitimité sur les parcs nouvellement créés, estimant que c'est un bien qui lui revient le droit de gérer.

Ce conflit de compétence institutionnelle qui paraît anodin et dont la société civile est la spectatrice atterrée, secoue le monde de la conservation et retarde les investissements tant promis par les États-unis et la France. Pour tenter de débloquent la situation, le chef de équatoriale avait autorisé la tenue par le Conseil national des parcs nationaux, à la fin du mois de janvier 2004, d'un atelier sur le plan de travail annuel de tous les intervenants dans les parcs nationaux. Cet atelier a permis, après plusieurs

tentatives avortées, de faire des suggestions constructives pour une gestion efficace de ces parcs.

A ces heureuses initiatives, le ministère de l'économie forestière qui conteste au CNPN sa légitimité, refuse de collaborer et d'apporter son expertise technique à ce projet. Pour plusieurs observateurs avertis, cette attitude porte un sérieux frein dans le développement des parcs gabonais pour lesquels les États-unis et la coopération française en attendent beaucoup.

Au demeurant, la conservation des ressources naturelles est mise en oeuvre à travers plusieurs outils dont le plus opérationnel actuellement en Afrique centrale reste l'aire protégée (réserve intégrale, parc national, réserve de faune, arboretum, sanctuaire, etc.). Cet outil ne peut être valorisé que si des conditions de sa viabilité sont réunies.

L'instabilité politique, les guerres, les problèmes économiques, ou les épidémies donnent de cette partie du continent africain une image malheureusement négative. La sécurité est clairement énoncée comme la première condition à remplir pour attirer un tourisme international aux retombées économiques importantes. La Méditerranée guinéenne a tout à gagner dans cette mondialisation à condition qu'elle mette fin à des préjugés contraignants et assassins.

4.6. L'image négative de la sous-région : violence et maladies endémiques et épidémiques

La pandémie du sida et le paludisme sont les premières causes de mortalité en Afrique centrale. Selon les données de l'ONUSIDA (2003), le sida a bouleversé le profil épidémiologique de la région d'Afrique centrale et se place parmi les deux premières causes de mortalité dans la population, avec un taux de prévalence estimé à 8% avec une grande variation entre pays. Il y a en Afrique centrale, plus de 4 millions de personnes infectées et plus de 2 millions d'orphelins du sida. Le sida tue plus de 400.000 personnes chaque année dans les pays de la Communauté économique des équatoriales de l'Afrique centrale (CEEAC). La CEEAC est un espace économique de

113,1 millions de personnes. Elle regroupe le Congo, l'Angola, la Centrafrique, le Gabon, le Cameroun, le Tchad, le Rwanda, le Burundi, la République démocratique du Congo, Sao Tomé et Príncipe et la Guinée équatoriale. Au cours d'une réunion d'experts de santé et d'organisations impliquées dans la lutte contre la pandémie au sein de la CEEAC, un spécialiste de l'ONUSIDA, le docteur Pierre Mpelé, a indiqué que tous les équatoriale de la CEEAC avaient « largement dépassé la prévalence de 5% ».

La fièvre Ebola, très contagieuse, est une épidémie de fièvre hémorragique. Elle se propage par la manipulation du corps des victimes ou par le contact direct avec les sécrétions du malade (notamment urines, salive, excréments). L'épidémie avait tout d'abord touché des gorilles dans la partie occidentale de la Cuvette congolaise, puis s'était propagée à l'homme après que des familles entières eurent consommé de la viande de primates morts en forêts.

Aujourd'hui, l'épidémie peut faire encore des victimes, même si les moyens de renforcement de la surveillance épidémiologique et de la prévention des populations existent déjà au Gabon, notamment dans cette zone frontalière, régulièrement soumise à des flambées d'Ebola. Mais il faut souligner que la tâche des équipes de santé est compliquée par le manque de coopération des populations locales qui refusent souvent de collaborer car, selon les croyances locales, la maladie est le fait de la sorcellerie.

Dans un autre registre, la recrudescence de la violence surtout urbaine constitue aussi un frein au développement du tourisme dans cette partie du continent. Elle mérite d'être soulignée en ce sens qu'elle donne une image malsaine de ces destinations.

4.7. La cherté des transports et des autres prestations touristiques

Le coût du transport des compagnies aériennes internationales est un revenu qui échappe aux pays d'accueil. De même, il avait été estimé en 1992 que les permis d'entrée dans les aires protégées et l'accompagnement par des guides locaux ne

représentaient que 2,5% du montant moyen dépensé par le visiteur européen pour son séjour en Afrique (IRG, 1992).

De plus, les montants générés par les permis de visite dans les aires protégées constituent ce que l'on qualifie de revenus directs pour la conservation. Ils sont en général versés au Trésor public, et reviennent rarement aux aires protégées. Il convient d'ajouter les revenus indirects résultant de l'hébergement, des divers services proposés aux visiteurs par le secteur privé, ainsi que de l'apport de devises étrangères. Ils sont en général supérieurs aux revenus directs (ECOFAC, 2002). Il faut être conscient qu'une grande partie de ces revenus ne bénéficie pas aux pays hôtes : les visiteurs étrangers paient souvent avant le départ auprès de tour-opérateurs internationaux. Aussi, les sommes dépensées par les touristes reviennent d'abord aux compagnies aériennes internationales, aux hôtels, aux agences de voyage et aux compagnies de transport, ainsi qu'aux biens de consommation importés, plus familiers aux voyageurs.

Les tarifs aériens et des hôtels sont les plus élevés de la région. Les nombreuses contraintes policières et douanières à l'aéroport international Léon Mba de Libreville ou à celui de Malabo, sont citées parmi les principaux éléments qui bloquent le décollage du tourisme au Gabon et en Guinée équatoriale. Dans ces deux pays, le tourisme coûte très cher et n'est donc pas à la portée de tous. Beaucoup de touristes se plaignent des coûts très élevés dans les transports aériens et des visas qui, de plus, sont difficiles à obtenir car les démarches sont fastidieuses. Au Gabon, le tourisme est développé par une poignée d'opérateurs français, propriétaires de certains sites souvent enclavés.

En plus de ces difficultés, il faut reconnaître que la fiabilité des produits touristiques est loin d'être garantie et leur coût est élevé. On peut arriver dans un parc sans pouvoir satisfaire sa curiosité, car la plupart des mammifères ne sont pas habitués à une présence humaine et aussi le problème de guides bien formés.

Si l'écotourisme, d'une manière générale, n'a pas comblé les attentes ou n'a pas encore convaincu les acteurs locaux, c'est principalement parce que les retombées financières et socio-économiques sont encore très insignifiantes. Elles le seront encore

dans la mesure où les montants des permis d'entrée dans les parcs et réserves sont trop bas – or des taux élevés pour les permis d'entrée ont, non seulement l'avantage, en cas de forte demande, de réduire une pression sur le milieu naturel, mais de garantir sa viabilité – mais aussi parce que la volatilité du marché touristique est très grande, notamment en Afrique centrale.

4.8. Les paramètres socio-économiques : l'opposition des populations locales.

Peut-on, exiger une gestion durable de la biodiversité si les populations et les pays producteurs de bois n'ont pas les moyens de survivre ? Indira GANDHI dirait « la pauvreté est la plus grande source de pollution ». L'inégalité est humainement intolérable au Gabon comme en Guinée équatoriale. Elle compromet à terme les interactions entre les équilibres sociaux, le maintien des écosystèmes et l'efficacité économique.

Les inégalités et la pauvreté sont un paramètre à ne pas négliger. Les prélèvements abusifs de la faune ou de la flore n'en sont que la conséquence. La réduction des inégalités et de la pauvreté doit être la priorité des politiques socio-économiques des gouvernements. Il ne peut y avoir de tourisme durable si équatoriale ne planche pas sur ces inégalités sociales qui ne font qu'aggraver la pauvreté.

Parallèlement aux contraintes économiques les actions de conservation se heurtent donc aux contraintes culturelles : la perception par les populations autochtones du monde extérieur, et *a fortiori* des ressources naturelles, empêche toute compréhension des impératifs de conservation.

La corruption, autre phénomène social, est aussi préoccupante. Dans certains pays en développement, la corruption est un facteur aggravant de l'endettement, quand les aides sont détournées au profit des élites au pouvoir. Ce qui peut entraîner des menaces sur la paix, sur la sécurité, sur les investissements étrangers accentuant ainsi la pauvreté.

Un autre frein au développement touristique du Gabon et en Guinée équatoriale est le manque de législation adaptée. Or, le tourisme pourrait connaître une expansion rapide si les gouvernements de ces équatoriale mettaient en oeuvre un cadre juridique approprié.

CHAPITRE 5 : LE TOURNANT POLITIQUE REGIONAL EN FAVEUR DE L'ECOTOURISME

Le développement durable est un vecteur d'objectifs sociaux désirables, c'est-à-dire une liste d'attributs que la société cherche à atteindre ou à maximiser. Le choix de ces objectifs doit résulter d'un processus continu de concertation multi-acteurs en interaction. La détermination de normes ou d'objectifs de durabilité doit faire l'objet d'un processus de légitimité sociale et non d'un processus de décision autoritaire. Depuis le sommet de Johannesburg, et avec la création de nouveaux parcs nationaux et l'érection d'anciennes réserves en parcs nationaux, le Gabon semble vouloir démocratiser son tourisme. Cette démocratisation répond à la fois à la volonté de trouver des voies économiques alternatives à l'épuisement des secteurs moteurs de l'économie nationale, ainsi qu'à une mise en application locale des textes internationaux de protection et de valorisation de l'environnement corroborés par les recherches scientifiques et les organisations non gouvernementales.

Les stratégies de développement durable passent par une politique de développement durable efficiente. Les moyens dont dispose un équatoriale pour favoriser le développement durable vont de l'interdiction sanctionnée par la loi, y compris au plan pénal, à la négociation d'engagements volontaires. Ce type de politique pénalise le gaspillage de l'environnement tout en favorisant l'aptitude à créer des richesses socialement utiles. Par exemple, face à une activité polluante de l'environnement, équatoriale peut interdire l'activité, fixer les limites aux quantités de matières toxiques rejetées, taxer les activités polluantes (écotaxe) ou encore négocier avec les entreprises pour obtenir un engagement volontaire de limitation des déchets polluants.

La mise en œuvre des stratégies de développement durable local, voire transnational par l'écotourisme est donc un facteur déterminant de l'ensemble des objectifs à long terme et des politiques qu'il faut mettre en œuvre pour les atteindre. Les politiques mises en œuvre pour atteindre des objectifs précis imposent un certain nombre de choix : faut-il privilégier l'agriculture ou l'industrie ? Créer des aires protégées et les ériger en parcs naturels ouverts à l'écotourisme constitue-t-il un bon choix pouvant conduire à un développement durable de la zone étudiée ? Ou bien n'est-il pas plus judicieux de diversifier l'économie, de coordonner les activités afin d'en faire une véritable dynamique dans laquelle chaque pan contribue à hauteur de ses possibilités ?

5.1. Politiques en faveur de l'écotourisme

5.1.1. Les concertations à l'échelle sous-régionale

Il y a un effort de coordinations des stratégies vouées à la conservation et à la valorisation de la biodiversité tant à l'échelle régionale que sous-régionale. Partant des organisations comme l'OAB (Organisation Africaine du Bois), le processus de la CEFDHAC ou le Sommet des chefs équatoriale mettent l'accent sur la coopération entre pays voisins. Un des secteurs clés de cette coopération pourrait être la gestion des aires protégées transfrontalières. A ce titre, un cadre de concertation et de coordination devrait être systématiquement mis en place entre les pays (Commission de concertation) et entre les gestionnaires des sites transfrontaliers contigus (réunions de concertation périodiques, planification concertée de la surveillance, organisation de patrouilles frontalières communes, échange de personnels, etc.)¹⁰⁵.

5.1.1.1. La CEFDHAC

¹⁰⁵ DOUMENGE Ch. & al, (2003) – « Conservation de la biodiversité forestière en Afrique centrale atlantique. III Gestion et priorités d'investissement dans les sites critiques » In Bois et Forêts des tropiques, N° 277 (3), 15 p (version électronique).

La Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC) ou encore Processus de Brazzaville¹⁰⁶ est un cadre de concertation et d'échange d'expériences ouvert à tous les intervenants du secteur forestier en vue d'une gestion équitable et durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale. Elle concrétise la volonté politique des Etats d'Afrique centrale de parvenir à une vision commune de la conservation et de l'utilisation durable des écosystèmes de forêts denses et humides de la sous région.

La CEFDHAC rassemble tous les acteurs du secteur forestier, aussi bien les Politiques que les Techniciens, le Secteur privé et les ONG qui souscrivent à la Déclaration de Brazzaville. Actuellement, neuf pays sont concernés par la CEFDHAC : Burundi, Cameroun, République Centrafricaine, Congo, République Démocratique du Congo, Gabon, Guinée équatoriale, Rwanda et Sao Tomé et Príncipe. Le Tchad, dixième pays, a exprimé son intérêt à y adhérer.

Ses objectifs sont de deux ordres : global et spécifique. L'objectif global consiste à encourager les pays d'Afrique centrale à mieux conserver leurs écosystèmes forestiers et veiller à ce que toute utilisation des ressources naturelles qu'ils recèlent soit durable. Quant aux objectifs spécifiques, ils tournent autour de :

- Susciter une meilleure compréhension des principes et instruments de gestion durable des forêts ainsi que des pratiques forestières ;
- Améliorer leur connaissance et l'information pour une meilleure compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux des débats sur la gestion durable des forêts ;
- Renforcer les capacités en vue d'une plus grande coopération sous-régionale en matière de conservation et d'utilisation durable des écosystèmes forestiers en Afrique centrale ;

¹⁰⁶ Issue de la Conférence inaugurale organisée à Brazzaville, en République du Congo du 28 au 30 mai 1996, la *Déclaration de BRAZZAVILLE* est le document cardinal de la CEFDHAC. Elle marque la prise de conscience par les différents intervenants du secteur forestier de l'importance des écosystèmes de forêts d'Afrique centrale et des diverses atteintes dont ils sont l'objet, et par lequel ils s'engagent à œuvrer, ensemble, à la conservation et à l'utilisation durable des ressources qu'ils recèlent. Elle définit le rôle de la CEFDHAC.

- Mobiliser les ressources nécessaires pour leur gestion durable ;
- Renforcer les structures et le fonctionnement de la CEFDHAC.

De plus, la CEFDHAC agit essentiellement par et avec les pays concernés, à travers le Président en exercice, les Points Focaux, les Correspondants nationaux et son Secrétariat Général. Toutes les actions, conçues et menées de façon concertée, sont la traduction concrète des décisions et recommandations des Conférences biennales. Les Correspondants nationaux se concertent régulièrement pour élaborer ou faire avancer les projets, avec l'appui du Secrétariat Général. De même, sont constantes les rencontres entre le Président en exercice, les autres Points Focaux, le Secrétariat Général et les groupes de contact.

Enfin, l'esprit de la CEFDHAC se matérialise autour de quatre concepts :

- Echanges d'expériences franches et ouvertes ;
- Forum important de discussions et de concertation ;
- Participation et adhésion des politiques, du secteur privé et des ONG ;
- Système de gestion transparent et flexible.

5.1.1.2. Le Sommet des Chefs d'Etat

La volonté de concertation des chefs d'Etats de la région, pour la protection et la valorisation de leurs écosystèmes forestiers, est sans contestation. Elle s'est confirmée à travers la "Déclaration de Yaoundé"¹⁰⁷, lors du sommet des chefs d'Etats d'Afrique Centrale tenu à Yaoundé au Cameroun en mars 1999. Cette Conférence sur la conservation et la gestion de la forêt en Afrique centrale a fait l'objet d'un consensus entre les Etats de la région, ses partenaires extérieurs, bilatéraux et multilatéraux ainsi que les organisations nationales et internationales.

Ce Sommet des chefs d'Etats de l'Afrique centrale a confirmé la nécessité de création d'un organisme faisant office d'observatoire dont la tâche consisterait à assurer

¹⁰⁷ Signé le 17 mars 1999 à Yaoundé.

le suivi des décisions de la Conférence et de coordonner les politiques élaborées au niveau national. Ainsi va naître le RAPAC (Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale), un projet initié par ECOFAC et confirmé par la Déclaration de Yaoundé.

La conservation et la gestion rationnelle des ressources naturelles font désormais partie des objectifs prioritaires de la Coopération sous-régionale en Afrique centrale.

Créé donc en mai 2000 à Yaoundé, le RAPAC est une association régionale regroupant les administrations en charge de la gestion des aires protégées de sept pays de la sous-région. Chaque membre siégeant au RAPAC est mandaté par son ministère de tutelle. Cependant, il reste une structure à vocation technique, spécialisée dans l'aménagement d'aires protégées.

Au final, le processus de Yaoundé donne des directives en matière de politique environnementale sous-régionale. Ainsi, chaque Etat doit s'atteler à consacrer un minimum de 10 % de son territoire pour la préservation de la biodiversité naturelle. Les parcs nationaux¹⁰⁸ ont unanimement été plébiscités car c'est une typologie d'aires protégées valorisables. En effet, les parcs nationaux, non seulement protègent des paysages spectaculaires, mais ont surtout un intérêt socio-économique non négligeable.

5.1.1.3. Le BRAC

L'Union Mondiale pour la Nature (UICN) est une organisation internationale oeuvrant pour la conservation de l'intégrité de la nature, le développement durable et la gestion rationnelle des ressources naturelles sont au centre de ses préoccupations. Elle compte quatre bureaux régionaux en Afrique parmi lesquels le bureau régional pour l'Afrique Centrale, de l'Est, de l'Ouest et celui du Sud.

Le Bureau Régional pour l'Afrique Centrale (BRAC) de l'UICN est basé à Yaoundé au Cameroun. La décentralisation du « Programme Afrique centrale de

¹⁰⁸ Un parc national devant avoir une surface de 1000 ha au minimum selon la loi.

l'UICN » a été effective en 1995. Il couvre les principaux pays du Bassin du Congo : Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République Démocratique du Congo, Rwanda et Sao Tomé et Principe.

Appliquant la mission globale de l'UICN qui est « d'influer sur les sociétés du monde entier, les encourager et les aider à conserver l'intégrité et la diversité de la nature et à veiller à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable », le BRAC prend en compte les spécificités et les réalités nationales et sous régionales. Sa vision pour un développement durable se résume sur ces termes :

- Analyser les politiques relatives à la gestion durable de la diversité biologique ;
- Développer les capacités nationales pour une vision commune des écosystèmes naturels d'Afrique centrale.

Une telle ambition, si elle peut se matérialiser sur le terrain et s'accompagner d'une bonne volonté des dirigeants politiques locaux, peut conduire à la valorisation et la protection des produits écotouristiques, et donc à un développement social durable.

5.1.2. Les politiques publiques nationales

Elles reposent essentiellement sur le CNPN et GABONTOUR (voir chap. précédent) en ce qui concerne le Gabon, sur l'INAP et le ministère du Tourisme pour la Guinée équatoriale. Partant du travail précurseur du programme ECOFAC, lequel a consisté à appuyer en collaboration avec le secteur privé, le développement de l'écotourisme en assurant la mise en place d'infrastructures préliminaires, l'acquisition d'équipements, la conception de produits, la formation de personnel, etc., les pouvoirs publics mettent l'accent sur la valorisation économique du potentiel biologique par l'écotourisme. Selon Omer Ntougou (CNPN), le parc national de la Lopé, du fait qu'il abrite le projet ECOFAC (projet de défense des écosystèmes des forêts d'Afrique centrale) et le WCS (qui accompagne les efforts du gouvernement), est le « parc pilote »

où doivent être expérimentées les activités et l'ensemble des stratégies applicables, par la suite, aux autres parcs nationaux gabonais.

Les nouvelles politiques et législations en vigueur mettent l'accent sur la protection et l'exploitation durables des forêts, mais cette volonté politique tarde à se concrétiser sur le terrain. Ce qui fragilise l'action ou les efforts déjà consentis par les gestionnaires-conservateurs (programmes internationaux). En Guinée équatoriale, par exemple, tous les sites critiques identifiés en 1988 ont été classés mais la situation ne s'est stabilisée, voire améliorée que sur le parc national de Monte Alen, bénéficiant de l'action du programme européen ECOFAC (DOUMENGE Ch. Et al, 2003).

5.1.3. Le secteur privé : ses appréhensions

Les acteurs privés sont essentiellement des TO ou des agences de voyages. Les destinations Gabon et Guinée équatoriale n'attirent pas encore assez de voyageurs. Pourtant, au regard des législations fiscales en vigueur, le marché leur est favorable.

L'investissement privé se manifeste timidement à travers la restauration, l'hôtellerie et les agences de voyage. Pourtant, selon les objectifs initiaux d'ECOFAC, les parcs nationaux devraient être confiés, du moins dans le contexte de l'ouverture à l'écotourisme, aux entrepreneurs privés soucieux de concilier conservation et développement.

Mais, dans le contexte de l'Afrique centrale, la pauvreté des milieux ruraux et les propos démagogiques qu'ils ont reçu dès la création des projets, font que les populations ont des attentes énormes sur les projets d'écotourisme. On demande en fait à une aire protégée de se substituer à l'Etat et de fournir les attributs classiques de tout bon programme d'aide au développement : adductions d'eau, écoles, dispensaires, routes de desserte, économats, création d'emplois... Or, aucun opérateur privé ne peut répondre et satisfaire à de telles préoccupations. Ce qui, en cas d'investissement privé, peut engendrer des conflits entre communautés et opérateurs. Ce sont des paramètres souvent négligés par les pouvoirs publics dans la recherche des repreneurs privés.

L'Etat et les collectivités locales doivent jouer respectivement leur rôle afin d'attirer des investisseurs privés.

5.2. L'écotourisme et la protection de l'environnement

Les expériences de développement du tourisme de nature dans le monde montre que cette activité contribue à valoriser un environnement déjà préservé, et à mettre en évidence la capacité de celui-ci à générer des revenus sous formes diverses comme des droits d'entrée, des redevances pour des concessions attribuées à l'intérieur des aires protégées, la création d'emplois, les retombées indirectes comme le commerce et l'artisanat, la fiscalité locale, etc. Mais, il faut *a priori* que cette nature soit protégée et réglementée par des lois connues de tous.

5.2.1. La protection par la loi

Les relations entre l'écotourisme et la protection de l'environnement sont marquées par des rapports ambigus mêlant attirances et conflits d'usage. L'activité écotouristique est consommatrice d'espaces souvent uniques, fragiles et toujours convoités. Les acteurs de cette activité économique ont conscience de cette contradiction où le tourisme, d'une manière générale, détruit parfois le milieu qui lui permet d'exister. Or, la destruction de l'environnement naturel et culturel, destiné au tourisme écologique, entraîne inévitablement un appauvrissement définitif.

Pour prévenir ces problèmes, l'écotourisme doit entraîner un renforcement de la législation environnementale pour sa pérennisation. Le tourisme est aujourd'hui une « industrie » qui doit respecter l'environnement naturel qui caractérise les destinations touristiques majeures. En pratique, le droit ne dispose souvent pas assez d'instruments, ceux qui existent, sont généralement inadaptés ou bien plus généralisants, pour pouvoir réguler au nom de l'environnement, le développement durable. Or, avec l'émergence du concept développement durable, le droit de l'environnement pourra seul devenir garant du tourisme durable, grâce aux évolutions internationales. Par exemple, en occident, les collectivités locales et les acteurs privés du tourisme commencent d'ailleurs à adopter

une forme moderne de régulation (la voie partenariale) pour intégrer durablement l'environnement dans le secteur touristique. La situation est différente dans le monde tropical et plus particulièrement au Gabon et en Guinée équatoriale où le tourisme est encore très embryonnaire. L'écotourisme l'est plus encore avec quelques sites d'expérimentation dont le parc national de la Lopé au Gabon et le parc national de Monte Alen en territoire équato-guinéen. La fréquentation touristique du littoral, des îles (Corisco, Elobeys et Cocotiers) ou des reliefs montagneux (par exemple les monts Alen et Mitra) peut induire des effets tels qu'après quelques années, les touristes se tournent vers d'autres destinations, écologiquement encore préservées et potentiellement plus exotiques ou « naturelles ».

Le droit de l'environnement pourrait être le garant de l'intégration de l'environnement dans un tourisme de qualité, un tourisme écologiquement viable : l'écotourisme. En contraignant le tourisme, il permettrait d'assurer la préservation de l'environnement et la consécration de l'écotourisme grâce à son développement à long terme.

Enfin, la faible application des lois est aussi une entrave à signaler. Si nul n'est censé ignorer la loi, il semble bien difficile de la mettre en application en Afrique centrale. Ce n'est pourtant pas l'appareil juridique qui fait défaut, mais plutôt la capacité à mettre en application les textes. Au Gabon par exemple, les plans d'aménagements forestiers ne sont pas respectés, car selon les données de 1999, seulement cinq (5) compagnies forestières sur 200 avaient commencé à écrire cette année là des plans d'aménagement. Aujourd'hui, elles exercent toujours en toute impunité, malgré l'existence d'un pouvoir judiciaire et des textes réglementaires.

L'inefficacité de l'appareil juridique s'explique de plusieurs manières :

- Les entraves sociales ;
- Les entraves politiques ;
- La faiblesse de l'administration en termes de ressources humaines, et de capacité d'intervention ;

-
- La faible quantité des infractions constatées, l'utilisation abusive de la transaction, l'indulgence des tribunaux en ce qui concerne les sanctions, ou les classements sans suite ;
 - La corruption.

Pourtant, loin d'être une attraction nouvelle, la protection de l'environnement, et donc la gestion de la biodiversité, sont une vieille préoccupation au Gabon. En effet, depuis la Conférence de Yangambie, Congo Belge (actuelle République Démocratique du Congo) de 1956 qui marque le véritable point de départ de la politique coloniale de protection de la nature, l'on peut constater que la république gabonaise a très vite pris conscience de l'enjeu environnemental. Plusieurs textes normatifs le démontrent à suffisance dès les premières années d'indépendance :

- * La loi n° 28/60 du 8 juin 1960 met en place le Fonds forestier gabonais de reboisement (créé par la délibération 31/57 du 16 octobre 1957) ;

- * le Code forestier de 1963 ;

- * Le décret 105/PR du 30 septembre 1972 portant création du ministère chargé de l'environnement et de la protection de la nature ;

- * La loi n°1/82 du 22 juillet 1982 dite loi d'orientation en matière des eaux et forêts. Elle est longtemps restée la « Bible » de la politique nationale en matière d'environnement. Dès son article premier, les grandes orientations de la politique nationale sont fixées. Il s'agit en effet, de promouvoir une gestion rationnelle des ressources des domaines (forestier, de la faune sauvage, des écosystèmes fluviaux, lacustres, lagunaires, estuariens, littoraux et maritimes) en vue d'accroître la contribution du secteur des eaux et forêts au développement économique, social, culturel et scientifique ;

- * La loi 16/93 du 26 août 1993 relative à la protection de l'environnement dite Code de l'environnement, fait de l'environnement un véritable objet de politique publique ;

- * Le nouveau Code forestier, élaboré en consultation des institutions internationales locales, a été adopté le 31 décembre 2001. Il fixe un cadre aux engagements contractuels précis à prendre par les exploitants forestiers pour préserver la ressource en bois, la biodiversité végétale et animale ainsi que les équilibres sociaux.

Mais, ce code devrait s'appliquer ou s'imposera de façon contraignante aux exploitants dès 2005. Il obligera progressivement les exploitants forestiers à transformer localement une partie des grumes extraites. En visant, par ailleurs la pérennisation de l'activité économique, cette loi rejoint les impératifs écologiques en terme de préservation de la forêt et de son environnement.

* L'ordonnance n° 6/2002 du 22 août 2002 portant modification de certaines dispositions de la loi n° 16/2001 du 31 décembre 2001 portant code forestier en République gabonaise ;

* Les décrets n° 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618 et 619/PR/MEFEPEPN du 30 août 2002 portant classement des Parcs nationaux en République gabonaise. Treize parcs nationaux sont ainsi créés par une décision qui s'intègre dans un long processus de prise de conscience du patrimoine naturel des Etats d'Afrique centrale, de mise en œuvre de conventions internationales et de mise en application du nouveau code forestier, promulgué en décembre 2001.

En tant que « code d'exploitation » des ressources naturelles, la loi est révélatrice d'une option presque essentiellement répressive qui fait peu de place à une gestion concertée de la diversité biologique, et qui ignore quasiment les modes de gestion populaires et traditionnels de la biodiversité. Les modalités de gestion de la faune établies par la loi gabonaise, outre qu'ils ne sont pas toujours d'une clarté certaine, accordent un peu trop d'intérêt à la chasse et à la réglementation plutôt qu'à la conservation de la diversité biologique. A cet égard, les définitions ne sont pas toujours claires. Il en va ainsi en matière de faune où l'on a des difficultés à saisir le concept de « faune cynégétique » ; ainsi que pour la notion de « gibier » qui n'est pas définie par la loi. Ce flou sémantique a sans doute des répercussions sur la gestion et la valorisation de la biodiversité. Les lois indiquent cependant comment l'argent peut rentrer dans les caisses de l'Etat sans aucune préoccupation des retombées directes pour les populations les plus concernées, notamment les populations rurales et les populations indigènes (les communautés Pygmées).

En définitive, s'il existe bel et bien un discours sur l'environnement. Si l'engouement pour sa protection est de plus en plus palpable, il est difficile de parler

d'une réelle politique publique en matière de gestion de la biodiversité au rang de discours politique. La pratique gabonaise en matière de gestion de l'environnement est bien éloignée des principes énoncés par les lois précitées et les déclarations d'intention quotidienne des responsables politiques. La relative inapplication de la réglementation en vigueur, les retards significatifs dans la prise des textes d'application des lois, la faiblesse des moyens des services chargés de la gestion de l'environnement, la faiblesse de la coordination entre les divers services chargés de cette gestion, la non-intégration véritable des engagements internationaux de l'Etat dans l'ordre juridique interne et les faiblesses du corpus législatif existant, constituent les faits explicatifs de ce dérapage.

5.2.2. L'autofinancement

Le poids économique d'une aire protégée peut aussi se mesurer de par sa capacité à s'autofinancer. On ne voit souvent, dans une aire protégée, qu'une source de contraintes pour les populations riveraines, assortie de l'interdiction d'exercer des activités traditionnelles d'autosubsistance. Rares sont ceux qui appréhendent une aire protégée comme une entreprise, ce qu'elle est pourtant en termes de développement d'activités et de création d'emplois.

Les activités développées par une aire protégée sont pluridisciplinaires et regroupent à la fois de la surveillance, du suivi écologique, de la mise en place et maintenance d'infrastructure, de la logistique, de l'appui au développement du tourisme, etc.

Avec, en fonction de sa superficie, entre 40 et 100 agents employés sur le terrain, une aire protégée constitue un potentiel économique non négligeable pour une région par sa capacité d'entraînement d'activités économiques pouvant se greffer sur celles développées par l'aire protégée (hébergement et divers services liés au développement du tourisme). A titre d'exemple, pour la réserve de la Lopé (Gabon), entre 1992 et 2001, ce sont plus de 800 millions de FCFA qui ont été payés sous forme de salaire aux agents travaillant pour l'aire protégée. Le parc national d'Odzala (Congo

Brazzaville) injecte mensuellement dans l'économie locale environ 15 millions de FCFA sous forme de salaires et prestations de services (ECOFAC, 2002).

La pratique de l'écotourisme et autres activités évoquées ci-avant peuvent générer des revenus pouvant conduire à son autofinancement. L'Afrique du sud, par exemple, couvre 70% de ses coûts de gestion d'aires protégées avec les revenus générés dans ses parcs et réserves.

Il est vrai qu'en Afrique centrale forestière, les expériences de développement touristique viables restent rares. Cependant, les investissements consentis actuellement par les gouvernements et les bailleurs de fonds représentent moins de 30% des montants estimés nécessaires pour la gestion des aires protégées en Afrique centrale. L'écotourisme pourrait être le moyen de combler ce déficit. Les aires protégées du bassin du Congo abritent des espèces à la fois uniques et médiatiques (l'okapi, le gorille de plaine, le mandrill, le bongo, etc.) pouvant probablement attirer nombre de visiteurs.

Plusieurs aires protégées commencent à investir dans l'élaboration des produits touristiques. Si la privatisation des aires protégées où la propriété de la ressource ainsi que sa gestion sont confiées à un opérateur privé est devenue une pratique de plus en plus courante en Afrique de l'est et Afrique du sud, les pays de l'Afrique centrale Atlantique rencontrent encore d'énormes difficultés à la mettre en place. Pourtant, une étude a mis en évidence que les réserves appartenant à des opérateurs privés étaient majoritairement rentables (ECOFAC, 1999).

Malgré les efforts de plusieurs aires protégées pour s'équiper en infrastructures d'accueil et proposer de véritables produits, de nombreuses contraintes subsistent (cf. Chapitre 10). Ce qui remet en cause leur capacité à s'autofinancer.

5.3. La contribution des écovoyageurs

Au niveau actuel des activités écotouristiques, les écovoyageurs, souvent élitaires, peuvent jouer un rôle déterminant dans la vulgarisation de l'information

surtout à l'heure où les nouvelles techniques de communication et d'informations sont de plus en plus accessibles. Ils ne vont pas se substituer à des agences ou des tours opérateurs, mais leur contribution qui peut paraître anodine, peut contribuer à pérenniser l'activité écotouristique des sites fréquentés.

Sur le terrain, des dotations et la pratique d'un tourisme de nature responsable, respectueuse des cultures locales, de l'environnement naturel et de l'éthique de l'écotourisme peuvent être d'un grand apport pour la durabilité de l'activité des sites touristiques.

5.4. Le marketing écotouristique et la commercialisation du produit écotouristique

L'écotourisme est devenu un concept de marché chez des opérateurs touristiques (AFIT, 2002). A priori concept d'ordre éthique, l'écotourisme constitue une opportunité qui permet à une nouvelle destination de se démarquer des voisins et de se faire identifier très rapidement par les pays émetteurs. Pour d'autres pays, il sert une stratégie nationale de conservation, d'extension du réseau d'espaces protégés ou de partenariat récent avec les populations autochtones. Comme tout projet touristique, le montage d'un produit écotouristique implique une étude de marché.

Le marketing écotouristique s'avère très important et nécessaire. Il implique de la part des prestataires touristiques (tour-opérateurs, compagnies de transport et de communication, agences de voyage) et les acteurs locaux la mise en place d'une stratégie de promotion touristique efficace et concurrentielle. Ils doivent tous s'engager à définir leur programme d'action en cohérence avec les principes du tourisme durable.

Au Gabon comme en Guinée équatoriale, le marketing écotouristique doit pouvoir arriver à modifier le regard porté sur les aires protégées. Elles ont, jusqu'à présent, été considérées comme le parent pauvre des ministères des eaux et forêts,

comparées à des services de l'administration plus rentables. D'une situation où le rapport coûts/bénéfices était nul, elles peuvent être perçues, avec le développement de l'écotourisme, comme des valeurs économiques. De fait, elles peuvent modifier la perception de leur intervention, et ainsi peser d'un poids plus important dans des négociations en faveur de la conservation.

Le marketing doit donc pouvoir arriver à aider les administrations en charge des aires protégées et les communautés locales à générer des ressources. Pour ce faire, les gestionnaires doivent mettre en marché une offre écotouristique attrayante (forfaits, produits spécifiques, labellisation, fidélisation de la clientèle, allongement des séjours pour les clients respectueux de l'éthique écotouristique, chartérisation, chartes de bonne conduite...). L'adhésion à une charte a pour effets attendus de fédérer les professionnels de l'écotourisme d'un parc ou d'un réseau de parcs nationaux, d'engager les opérations de labellisation des produits Parcs, et de multiplier des projets expérimentaux. Elle permet aussi aux Parcs signataires de se positionner clairement comme porteur d'une démarche de tourisme durable. Ce qui peut non seulement attirer les écotouristes mais les fidéliser aussi.

La commercialisation des produits écotouristiques s'effectue généralement soit directement par le tour opérateur, soit par l'intermédiaire des agences de voyages. Dans les deux cas, la brochure de présentation des différents produits conçus par le tour opérateur joue un rôle essentiel, ainsi que les actions de promotion et les campagnes de publicité. La brochure publicitaire présente l'avantage d'être un argument commercial très concret pour la vente d'un produit qui est un service à consommer dans un avenir souvent éloigné.

A l'échelle nationale, une association de professionnels, dénommée « Destination Gabon », a été créée depuis 1994 pour essayer d'améliorer la situation et de promouvoir les produits touristiques existants. Le président de Destination Gabon, Michel Pasquier, encourage les agences de voyages à participer chaque année à des campagnes publicitaires sur le Gabon par l'impression et la diffusion de cartes touristiques, de dépliants et de prospectus ou par tout autre moyen susceptible de faire

connaître le Gabon. Les activités de cette association sont financées par la Mission française de Coopération, l'Union européenne et quelques sociétés privées.

Au total, les études de marché ont pour but de connaître et d'analyser les éléments clés, révélateurs des caractéristiques du marché et de son environnement. Etant donné la spécificité de chaque produit écotouristique, le marketing doit être adapté aux orientations propres à chaque projet national. C'est de l'action commerciale des tours opérateurs et des agences de voyages que dépendra le succès de la destination touristique concernée.

5.5. L'écotourisme, une solution possible aux différends frontaliers

Les frontières politiques des Etats sont souvent des sources de conflits en Afrique. Or aussi souvent, elles regorgent des potentialités économiques et socio-culturelles énormes. Dans la Méditerranée guinéenne où les limites étatiques marines ou terrestres sont imprécises par endroits ou bien défiées par les populations locales, il est opportun de faire jouer la carte de la promiscuité et de la proximité dans une optique de valorisation de certains milieux marqués par cette forme d'instabilité latente qui les dévalorise.

La valorisation de la biodiversité au moyen de l'écotourisme est source de conflits d'usage, de compétence et sources de frustrations. Sur le terrain, nous avons pu constater que les populations villageoises, pourtant premières concernées, car riveraines des parcs nationaux nouvellement créés, ne sont pas du tout informées ou consultées. Or, sans concertation, malgré l'effort qui peut être fait, il y aura toujours une défaunisation et déforestation de la part de ces communautés délaissées. En effet, la viande de brousse qui demeure encore une source importante de protéines animales pour les populations rurales des zones forestières, reste la principale cause de défaunisation en milieu rural. L'écotourisme en lui-même n'est pas source de conflits, mais c'est la

façon de procéder des autorités politiques et administratives qui conduit souvent à des formes d'incivilité de la part des communautés rurales.

La volonté de créer des aires transfrontalières ou de gérer de façon conjointe un espace frontalier douteux peut être un gage de stabilité. En effet, le Gabon et la Guinée équatoriale viennent de trouver un début de solution à leur différend frontalier. Les deux voisins ont, en effet, signé un protocole d'accord¹⁰⁹ sur le différend de Mbanié. Les deux parties s'engagent formellement à négocier un accord sur le secteur maritime en question. Les termes et conditions de mise en valeur conjointe seront déterminés ultérieurement. Cependant, les parties « s'abstiendront de tout comportement et de tout acte susceptible de compromettre, d'entraver ou de mettre en danger la négociation et l'exécution de l'accord ».

La volonté de résoudre ce conflit par voie de négociation a été manifeste de la part des deux dirigeants. Une exploitation conjointe des réserves pétrolières de l'île Mbanié est donc très probable.

En résumé, l'écotourisme est un concept relativement récent. Ses caractéristiques comme définies par le PNUE¹¹⁰ en 2001, exigent une éthique tenant compte de l'environnement et de la société d'accueil. Cette forme de tourisme permet d'éviter une pression sur les habitats et les zones naturelles sensibles ainsi qu'une surexploitation d'espèces rares pour le commerce, voire les souvenirs. De fait, il est particulièrement bien adapté aux résolutions environnementales gabonaises ainsi qu'à

¹⁰⁹ Signé mardi 6 juillet 2004 à Addis-Abeba, en marge du sommet de l'Union africaine (UA).

¹¹⁰ Les caractéristiques du PNUE sont :

- que les petites entreprises (moins de 25 personnes) offrent à des petits groupes (moins de 100 personnes) des séjours où l'authenticité dans l'expérience sensorielle, culturelle et humaine est respectée en accord avec la biodiversité environnante ;
- que soit consommé le moins possible de ressources non renouvelables ;
- que l'accent des projets écotouristiques soit mis sur la participation des populations locales (propriété, occasions d'affaires).

ses réalités pour peu qu'on mette en place une gestion participative impliquant tous les acteurs.

CHAPITRE 6 : LES CONDITIONS DE LA REUSSITE DE L'ECOTOURISME EN AFRIQUE CENTRALE.

Le tourisme est un secteur économique qui connaît une évolution exceptionnelle dans un contexte global. Cependant il exige certaines conditions pour pouvoir produire des effets positifs et être rentable aux communautés locales et à l'économie nationale dans une situation où la majorité de la population ne bénéficie pas du boom pétrolier et souffre d'une hausse constante du coût de la vie.

6.1. La nécessité d'une stabilité politique et sociale

Le golfe de Guinée intègre à la fois les pays côtiers de l'Afrique centrale et une bonne partie de ceux l'Afrique de l'ouest. Cette zone est en permanence en proie aux violences diverses (guerres tribales ou ethniques, conflits transfrontaliers...), une instabilité politique caractérisée par des tentatives de coups d'Etat, des différends frontaliers, la confiscation du pouvoir... et une situation économique favorisant la corruption et la gabegie. Notons que la Guinée équatoriale a été victime des exactions d'un pouvoir confisqué depuis 1968 par un clan Fang sous le règne de Macias NGUEMA qui l'a conduit au désastre social et à la déroute économique (DUBRESSON

A., 1994). Aujourd'hui, le pays est victime d'une corruption entretenue par le pouvoir et les forces de l'ordre. Le nouveau pays producteur de pétrole demeure encore un Etat policier, malgré une forte présence étrangère.

Son intégration à la zone Franc en 1985 et l'ouverture de ses frontières augure un avenir prometteur. La BEAC (Banque des Etats de l'Afrique Centrale) relève en 2002 « une forte expansion en Guinée équatoriale (+ 34 %) » en raison du développement de l'industrie pétrolière. Celle-ci peut donc jouer à la faveur des investissements étrangers qui, par ricochet, donneraient une autre image de cet ancien pays répressif. S'il ne l'est plus depuis 1991, date de l'adoption du multipartisme et de la légalisation d'une dizaine de formations politiques, le pays est encore identifié comme un Etat policier qui reste dans les mains d'un clan familial¹¹¹.

En revanche, le Gabon, longtemps pays phare de la croissance en Afrique centrale, voit ses revenus pétroliers diminuer de l'ordre de 50 % en 5 ans (sa croissance en 2001 est de + 1,5 %) selon la BEAC. Aussi, elle estime que les perspectives économiques des pays de la CEMAC (Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale) s'annoncent « globalement satisfaisantes » pour 2003-2004.

Tous ces indices économiques sont très importants politiquement en ce sens qu'ils sont des signes d'un regain de stabilité du moins pour ces deux pays. Cependant, d'un point social, ces indices économiques peuvent avoir des conséquences négatives en ce sens qu'ils soient sources de fuite des investissements étrangers. En effet, au regard des performances économiques actuelles malgré le niveau de ressources exploitées et de revenus disponibles, la grande majorité de la population reste très pauvre, comment ne pas résigner à investir ?

¹¹¹ Le chef de l'Etat a notamment confié les postes stratégiques de l'armée à ses frères : le général Armengol Ondo Nguema est délégué général à la sécurité, le général Antonio Mba Nguema, directeur général de la sécurité. Le clan familial contrôle la totalité des commandes du pays. Le parti démocratique de Guinée Equatoriale (PDGE), parti du Président reste hégémonique, détenant notamment 98 des 100 sièges du Parlement unicaméral et le contrôle de la totalité des 30 municipalités du pays (avec 237 des 244 postes de conseillers municipaux). Dans le secteur de l'économie, un autre frère du chef de l'Etat, Melchor Esono Edjo, est secrétaire d'Etat au Trésor, tandis que le ministre de l'Economie, Baltasar Engonga Edjo, est son neveu. Le fils aîné du chef de l'Etat, Teodoro Nguema Obiang, détient le portefeuille des Infrastructures et des Forêts et est responsable de la jeunesse du PDGE, tandis que le cadet, Gabriel Mbegha Obiang est secrétaire d'Etat aux Hydrocarbures, un poste stratégique.

Davantage, la résolution des conflits et des différends devient plus que nécessaire, une primauté dans la politique régionale. Le conflit de Bakassi est un exemple probant. Le conflit a trouvé une issue satisfaisante. La X^e réunion de la Commission mixte Cameroun-Nigeria, chargée de régler avec l'aide de l'ONU le différend frontalier de Bakassi, s'est terminée en mai dernier sur quelques avancées secondaires. Des représentants de la Banque africaine de développement (BAD) ont participé à cette réunion et cette institution financière a accepté de financer la réhabilitation de la route transfrontalière qui relie Enugu (Nigeria) à Mutengene (Cameroun). La BAD est également prête à prendre en considération d'autres projets notamment dans le secteur de l'environnement lorsque les deux pays auront présenté les dossiers ficelés.

Par ailleurs, le rapport de la sous-commission chargée de la démarcation de la nouvelle frontière a été adopté. Une prochaine réunion de la Commission mixte est prévue à Yaoundé les 18 et 19 août prochain pour mettre des possibilités de financement et d'aide pour la mise en œuvre du retrait nigérian de la péninsule. Le calendrier prévu pour le retrait des forces de sécurité (policiers et militaires) nigérianes de la péninsule, a été fixé au 15 septembre 2004.

L'Afrique est persuadée que le développement durable doit être envisagé sous l'angle positif pour faciliter la mise en compatibilité entre la protection de l'environnement, la croissance économique et le développement humain. Ce défi auquel, elle ne peut se dérober si elle veut être au pas de la globalisation. La valorisation de l'environnement à l'échelle mondiale exige maintenant beaucoup de concessions et d'efforts de la part des pays africains.

L'autre différend, touchant directement notre champ d'étude, l'affaire Mbanié, soumise à la médiation de Yves FORTIER, est entente de solution amiable. Malgré quelques frictions malencontreuses et douloureuse (l'attaque, en mai 2004, contre l'îlot équato-guinéen de Corisco par les rebelles équato-guinéens depuis Libreville ; la visite

du Ministre de la Défense gabonaise sur l'îlot Mbanié...), les relations entre les deux pays restent normales.

6.2. Une politique écotouristique concertée et planifiée

Il faut d'abord se poser la question pourquoi créer des aires protégées ? La création des aires protégées suppose des ambitions de la part du créateur ou l'initiateur du projet :

- pour maintenir un potentiel d'évolution des milieux naturels ;
- pour protéger des bassins versants ;
- pour sauvegarder des espèces animales et végétales ;
- pour sauvegarder des paysages ;
- pour contribuer au développement de l'économie locale.

L'aménagement d'une aire protégée est l'expression d'une volonté politique qui doit s'inscrire dans le long terme, et relève du domaine de l'aménagement du territoire. Tout plan d'aménagement territorial doit prévoir une gestion participative et donc l'implication de tous les acteurs. De là, une politique touristique concertée et planifiée doit avoir des objectifs très précis et être aussi applicable.

L'objectif premier de cette politique est de permettre à la population, à ses représentants et aux différents groupes concernés d'influencer la gestion des actifs naturels en faisant connaître leurs valeurs et leurs besoins. En adoptant cette politique, le gouvernement reconnaît que pour être vraiment durable, la gestion des écosystèmes terrestres et marins doit tenir compte de la population. Or, si l'on veut que les citoyens et les communautés adhèrent aux choix qui sont faits en matière d'utilisation et d'aménagement forestier, il faut qu'ils aient l'occasion d'exprimer leurs opinions et d'influencer les décisions. En d'autres mots, le ministère de tutelle doit être sensible aux préoccupations nouvelles et à celles exprimées par des milieux particuliers. Il doit aussi être accueillant envers tous les groupes d'intérêt et toutes les disciplines. Enfin, il doit entretenir des relations ouvertes avec la population, les collectivités et les communautés

autochtones, afin de bien comprendre leurs intérêts, et toujours s'efforcer de mieux connaître ses clients, pour mieux les servir.

Les consultations doivent porter sur les grands enjeux de la gestion forestière et de la gestion des milieux marins, pour cela il faut :

- des orientations précises ;
- des politiques et programmes à instaurer ;
- des objectifs à poursuivre en matière de conservation de la diversité biologique, de préservation des paysages, de production de certaines ressources, d'intégration des activités d'aménagement forestier aux autres activités qui se déroulent en forêt ;
- un classement d'écosystèmes exceptionnels ;
- une ouverture à l'écotourisme avec une implication directe des communautés locales.

Les modalités des consultations devront être définies avec les principaux participants en tenant compte de l'envergure et de la complexité des sujets. Elles devront permettre aux différents acteurs (personnes, institutions et organisations intéressées) de participer pleinement. Ces consultations doivent être effectuées non seulement à l'échelle nationale, mais aussi à celle de toutes les régions concernées et des différentes communautés autochtones (échelle locale).

Pour les parcs nationaux en création au Gabon, selon le ministère de tutelle et le CNPN, un plan de gestion sera appliqué pour ceux qui seront exploités dans le cadre du tourisme écologique ou tourisme à objectif de conservation. Il est important d'accorder un intérêt majeur à la contribution de toutes les parties prenantes pour les besoins d'une politique concertée et planifiée.

6.3. La nécessité de la décentralisation des pouvoirs et d'une sensibilisation des collectivités locales

Il faut d'abord rappeler que les problèmes de gestion des collectivités locales au Gabon ne datent pas d'aujourd'hui, encore moins les initiatives prises pour améliorer la situation. On se souviendra de ce que, suite à des missions d'enquête et de contrôle

organisées par la première législature du Sénat¹¹² (fin des années 90), il avait été mis en place un programme de séminaires au profit des membres des bureaux des conseils municipaux et départementaux. Malheureusement, pour des raisons de calendrier et de moyens financiers (selon le Sénat), seuls le Haut-Ogooué (province dont le président de la République est originaire) et le Moyen-Ogooué (province du président du Sénat) avaient pu abriter ces assises.

En outre, il convient de souligner que depuis 1997, les différentes collectivités locales n'ont cessé de réclamer l'application intégrale de la loi sur la Décentralisation. Après plusieurs modifications, avant même son application, ce texte semble être dans l'impasse aujourd'hui. Cependant, l'on constate des dysfonctionnements et des manquements dans la gestion quotidienne de certains services publics locaux lesquels procèdent, dans la plupart des cas, soit de la méconnaissance des textes légaux et réglementaires en vigueur, soit de l'incompréhension des rôles des tutelles administrative, financière ou technique par les différents acteurs du développement local.

Ainsi, à l'initiative commune du ministre de l'Intérieur et de son collègue des Finances, une formation à l'intention des membres des bureaux des conseils municipaux et départementaux ainsi que de certains conseillers est organisée. Le programme qui a débuté le 7 avril 2004 par Franceville (Haut-Ogooué), s'étendra à tous les chefs-lieux de province : Koula-Moutou (Ogooué-Lolo), Mouila (Ngounié), Tchibanga (Nyanga), Makokou (Ogooué-Ivindo), Oyem (Woleu-Ntem), Port-Gentil (Ogooué-Maritime), Lambaréné (Moyen-Ogooué), et Libreville (Estuaire). A chaque étape, les travaux dureront trois jours. La fin du processus était prévue pour le 17 juin 2004.

Les modules de formation sont axés sur les thèmes suivants :

- organisation et fonctionnement d'une collectivité locale,
- préparation, exécution et contrôle du budget local,
- la comptabilité de l'ordonnateur,
- les marchés publics locaux,
- la coopération décentralisée,
- l'état-civil.

¹¹² Chambre du Parlement représentant les assemblées locales.

Ces différents thèmes seront présentés par les fonctionnaires des ministères de l'Intérieur et des Finances. Seul le dernier sujet sera développé par un magistrat de la province désigné par sa hiérarchie locale.

Les participants à ces séminaires sont les maires et leurs adjoints, les maires d'arrondissement et leurs adjoints, les résidents et vice-présidents des conseils départementaux, les secrétaires généraux des collectivités locales, les préfets, les comptables publics, et cinq conseillers municipaux ou départementaux désignés par leurs résidents respectifs. A ceux-là s'ajoutent les responsables financiers et comptables des assemblées locales.

Le but visé par le gouvernement ici est de promouvoir le processus de décentralisation amorcé depuis quelques années et de contribuer au renforcement des capacités des ressources humaines dans les collectivités locales aux fins de répondre aux enjeux économiques et sociaux de l'heure.

On retiendra aussi que parallèlement à ces séminaires, le ministre d'État en charge des Finances, Paul Toungui, a mis en place une commission interministérielle chargée de réfléchir sur le financement des collectivités locales. Les conclusions de cette étude permettront au gouvernement de déterminer de façon claire les recettes des collectivités pour les adapter à leurs missions de services publics et de gestion du patrimoine local...

6.4. Nécessité d'une synergie d'actions et des projets de conservation et de mise en tourisme

Au Gabon comme en Guinée équatoriale, il n'existe pas de système véritablement représentatif des aires protégées ; trop de parcs nationaux et de réserves

naturelles n'existent qu'en théorie ou sur les cartes¹¹³ et beaucoup manquent de structures financières appropriées et d'un personnel correctement formé.

A l'échelle nationale, il devient impératif d'unir des forces au service de la conservation des milieux naturels et de la protection de l'environnement. Eu égard aux situations que nous qualifions de conflictuelles (cf. chap.7, § 773) entre les ONG locales et internationales sur place, la situation commence à changer surtout avec la venue sur scène du CNPN. En effet, ce dernier tente de rassembler les forces vives oeuvrant dans les secteurs liés à la gestion durable des ressources naturelles du Gabon. Ainsi, après avoir accepté que les ONG locales siègent au conseil, une série de travaux visant la collaboration est déjà amorcée. Parmi ces travaux, l'Atelier du 24 avril 2004 tient une place particulière en ce sens qu'il porte sur le projet de financement des ONG locales par les bailleurs de fonds.

Par cet atelier, le CNPN entendait encadrer la démarche des ONG en vue de leur permettre d'accéder aux financements disponibles pour la conservation, notamment les financements du programme CARPE. L'atelier s'est déroulé en cinq grandes phases :

- Phase 1 : Présentation de la structure du collectif des ONG locales ;
- Phase 2 : Présentation de la matrice consolidée des activités des ONG locales ;
- Phase 3 : Présentation de la stratégie des éventuels bailleurs ;
- Phase 4 : Présentation des stratégies des partenaires techniques, en l'occurrence WWF et WCS¹¹⁴ ;
- Phase 5 : Identification des thèmes de projets et mise en place des comités de rédaction.

Les débats ont consisté en un certain nombre d'interrogations, commentaires et suggestions liés à la mise en place de cette structure fédératrice des ONG locales. Ces

¹¹³ Nous l'avons si bien remarqué sur le terrain. Parfois les villageois de proximité n'avaient jamais entendu parler de ce parc. On était les premiers à leur apprendre la « mauvaise » nouvelle (Cas des parcs naturels d'Akanda et des Monts de Cristal au Gabon).

¹¹⁴ WCS et WWF sont les partenaires techniques des ONG locales dans le montage des projets à soumettre aux financements CARPE.

débats qui ont tourné autour de la capacité de cette structure à mobiliser les finances, de la vision des ONG, de la faiblesse d'organisation humaine, technique et structurelle des ONG locales, et sur les canaux garantissant une flexibilité, ont donné lieu aux suggestions suivantes :

- Le vœu que le Conseil national des parcs nationaux soit la structure institutionnelle d'appui aux initiatives des ONG locales pour une meilleure synergie d'action et partant une plus grande crédibilité devant les partenaires au développement ;
- Le désir de voir les bailleurs et les partenaires techniques se prononcer sur cette structure novatrice des ONG locales ;
- Le souhait que cette structure intègre l'ensemble des préoccupations des ONG locales tout en garantissant leur autonomie d'action sur le terrain.

L'objectif du CNPN est donc de mieux impliquer les ONG locales dans la gestion du réseau des parcs nationaux pour, à terme, faciliter l'émergence d'une authentique expertise nationale en la matière, d'une part, et, d'autre part, voir les communautés villageoises s'approprier ce projet. Les objectifs immédiats de l'atelier sont de trois ordres :

- Normaliser les procédures de présentation des projets par les ONG locales définir et valider les différents projets ;
- Faciliter un dialogue franc et constructif entre les ONG locales, les ONG internationales et les bailleurs de fonds.

Ainsi, les actions que les ONG locales se proposent de mener dans les parcs nationaux ont été regroupées en quatre thèmes, à savoir :

- Gestion de la biodiversité ;
- Appui et intégration des populations locales ;
- Communication environnementale ;
- Développement durable.

Au sortir de cette réunion, il a été demandé aux ONG locales de présenter des dossiers bien ficelés sur ces quatre thèmes de projets qui seront ensuite soumis à l'approbation des partenaires techniques (WWF et WCS) pour un éventuel financement

par CARPE. Cependant, le WWF et le WCS ont précisé leurs modalités d'appui et d'assistance. Le WCS estime que les projets qui pourraient bénéficier du soutien de cette organisation doivent s'articuler autour des activités liées à l'appui aux populations locales, aux études socio-économiques, aux questions anthropologiques ainsi qu'aux zones humides. Son directeur, Lee White, a tout de même tenu à préciser qu'il peut tout avaliser à deux conditions cependant :

- que l'ONG ait un projet qui vient en appui de ceux développés par le WCS ou qu'il soit réalisable à des coûts inférieurs à ceux pratiqués par cette ONG internationale ;
- que l'ONG soumissionnaire ait une expérience de terrain avérée.

Il en est de même pour le WWF qui est disposé à valider ou avaliser ou bien appuyer tout projet axé sur l'éducation environnementale et l'appui aux initiatives locales dans les sites où il est présent (Moukalaba-Doudou, Loango, Minkebé, Monts de Cristal, Mwagné et Ivindo) car ces projets viendraient en appui des programmes que cette organisation développe déjà sur le terrain.

De sa part, ECOFAC, par son directeur, Phil Marshall, est donc intervenu pour dire que des micro-subsidies existent et qu'il est tout à fait disposé à soutenir des initiatives venant des ONG locales, pour peu que le site choisi pour leur mise en œuvre soit exclusivement le Parc national de la Lopé et ses alentours.

On voit clairement que les bailleurs de fonds ont des thématiques précises dans lesquelles les ONG locales devraient s'investir, au risque de voir les financements disponibles leur échapper.

Le Conseil national des parcs nationaux entend bien venir en aide aux ONG locales. Il s'agit de soutenir ces organisations dans leur volonté de mobiliser des fonds nécessaires afin de mener des actions allant dans le sens de la gestion durable des parcs nationaux. A ce propos, cinq commissions ont donc été mises en place :

1. **Commission Information, Education environnementale** : elle est composée de l'Association pour l'Amitié Arabie Saoudite/Gabon, le Comité de réflexion sur l'après-pétrole, Humen, l'Acadac, les Amis du Pangolin et Image Gabon Nature. Présidée par Humen, cette commission devra rédiger deux projets axés sur l'éducation environnementale dans le Complexe d'aires protégées de Gamba et dans les parcs du Nord/Est (Ivindo, Minkébé et Monts de Cristal). Ces projets seront soumis à la sanction du WWF.

2. **Commission Appui et intégration des communautés locales** : composée de Croissance saine et environnement, Acadac, Cadde, Brainforest, Crap/Humen, elle est présidée par Crap et devrait rendre le rapport du projet à soumettre à WWF au plus tard fin Mai 2004.

3. **Commission Appui aux populations par la construction de chambres froides solaires** : présidée par Devac, cette commission comprend également l'Acadac et devrait rédiger pour fin Mai 2004 un projet à soumettre à WCS.

4. **Commission Développement durable** : elle est Composée de Crap, Humen, ASF, CSE, Devac, CPDR, ANCE/GEDSF/IGN/AECMG et est présidée par GEDSF et devrait rédiger un projet à soumettre à WCS au plus tard fin Mai 2004.

5. **Commission Gestion de la biodiversité** : composée de ASF, Gabon Environnement, Devac, CSE, Cadde, ALE, ANCE/GDSF/IGN, ADP, ANCE, elle est présidée par Devac et devrait rédiger un projet à soumettre à WCS au plus tard fin Mai 2004.

6.5. La nécessité de lutter contre « l'érosion » de la biodiversité

La pression sur la biodiversité s'exerce de plusieurs manières : la chasse, la pêche, la coupe de bois, les travaux champêtres, les prélèvements de matériaux de construction, la médecine et rituels traditionnels, etc. Les causes des prélèvements sont tout aussi multiples. Allant au besoin de fourniture en protéines animales pour les populations moins aisées, à la recherche des trophées, des activités lucratives en passant

par la protection des personnes et des biens en milieu rural. Pour ce dernier cas, certains animaux deviennent en effet nuisibles (cas des éléphants, des potamochères, gorilles), pour les populations rurales. Elles font souvent appel aux chasseurs chevronnés pour la défense de leurs cultures, ce, au mépris de la réglementation en vigueur.

6.6. L'originalité des produits et la recherche de la qualité pour une meilleure productivité

Avant de se lancer dans une activité de développement touristique, il faut au préalable, connaître ses tenants et aboutissants. La plupart des pays touristiques disposent de dotations factorielles en ressources touristiques naturelles particulièrement importantes. La recherche de la qualité et de l'originalité des produits touristiques pour une productivité optimale, doit être les deux objectifs primordiaux à atteindre. Le développement d'une véritable filière touristique suppose que les produits présentent des avantages comparatifs en termes de compétitivité et surtout de rapport qualité/prix.

La conception d'un ou des produits écotouristiques doit tenir compte et faire face à une concurrence internationale sévère. Les fabricants de produits écotouristiques devront donc rechercher la meilleure adaptation de leurs produits aux besoins du consommateur. La conception dépend d'une bonne connaissance du marché émetteur (la clientèle, la concurrence et les ressources touristiques des lieux de destination) et du rapport qualité/prix (la compétitivité, l'élargissement de la gamme de produits et la stratégie de gamme).

Localement, hormis les espèces animales phares (gorille, éléphant, mandrill, chimpanzé, bongo, calao, vipère du Gabon...) que l'on rencontre dans les deux pays, l'écotourisme peut aussi s'appuyer sur l'image de marque que constitue la forêt équatoriale. La découverte de la grande forêt équatoriale, avec ses spécificités est un atout indéniable. Les orchidées sauvages, les impressionnants arbres sont tout aussi des merveilles exceptionnelles.

L'originalité du produit écotouristique et la bonne image de marque du fabricant permettent à l'activité écotouristique et à toute la filière de renforcer leur position face à la concurrence et de se pérenniser. Elles jouent aussi un rôle important dans la stratégie commerciale.

6.7. La professionnalisation de la filière

En Afrique centrale, on ne peut pas encore parler de filière écotouristique. Cependant, chaque pays essaye de mettre sur pied sa politique et ses stratégies de privatisation. Dans cette logique de professionnalisation de la filière, le dossier d'appel d'offres de privatisation de l'activité touristique dans le parc national de Monte Alen (Guinée équatoriale) est un commencement. Cet appel d'offres recommande d'identifier au préalable un organisme international et professionnel polyvalent (tant pour l'hôtellerie, la gestion des circuits, que le travail de réceptif et le marketing) dans un contexte structurel peu favorable au développement du tourisme.

La professionnalisation de la filière pourrait donner une image autre de l'écotourisme en Afrique centrale, et plus particulièrement au Gabon. Après les projets de conservation initiés par ECOFAC, il importe donc de s'engager dans la valorisation et la protection des aires protégées. On aurait dû penser à ça préalablement avant de s'engager dans la conservation puis que l'objectif final étant la valorisation.

Les structures de gestion du tourisme doivent par ailleurs demander à des tours-opérateurs ou à des agences d'investir dans une destination qui risque à moyen terme de disparaître lors de la cessation des activités du projet ECOFAC. En Guinée équatoriale, INDEFOR¹¹⁵ urge à trouver un opérateur pour la gestion des campements à défaut de la gestion de l'activité dans sa globalité. Le CNPN gabonais en collaboration avec GABONTOUR et les Organisations de conservation internationales cherchent des voies

¹¹⁵ L'INDEFOR, l'institution en charge de la gestion des aires protégées en Guinée a vu la nomination de son premier directeur général, Crisantos OBAMA.

et moyens pour la mise en place d'une collaboration pérenne. Mais l'heure n'est pas encore à la privatisation de la filière.

En conclusion, la planification d'une politique écotouristique semble être difficile dans des pays où les décideurs ne croient surtout qu'à la rentabilité de l'économie du bois et où les compagnies forestières exploitent à leur guise les écosystèmes forestiers (les forêts gabonaises étant exploitées de manière totalement anarchique).

De plus, la dépendance du Gabon et aussi de la Guinée équatoriale vis-à-vis de leurs ressources naturelles est rendue très vulnérable par la voracité des prédateurs officiels qui ont mis en place une législation outillée pour encaisser des royalties.

Si des efforts d'aménagement notables sont faits de la part de certaines grandes compagnies exploitant le bois gabonais, les acteurs de la conservation et de la valorisation de la biodiversité écosystémique doivent désormais reconsidérer la place des sociétés d'autochtones dans ces processus de gestion écologique. Dans le cas contraire, l'homme restera toujours un danger à prendre sérieusement en compte pour tout projet d'aménagement écotouristique car s'inscrivant obligatoirement dans le long terme.

6.8. Nécessité de diversification de l'économie nationale

La diversification de l'économie est une condition *sine qua non* pour atteindre les objectifs du développement durable au Gabon et en Guinée équatoriale. On ne peut pas compter que sur l'écotourisme de même qu'on réfute le modèle économique actuel centré sur l'exploitation des matières premières. Il faut dire que ce modèle prend appui sur les traditions locales en ce sens que les populations ont souvent eu la facilité à exploiter les fruits de la nature les disponibles. Ce sont des peuples de récolteurs/cueilleurs, une tradition ancestrale multiséculaire qui a des conséquences que l'on connaît aujourd'hui. Cependant, la notion de développement durable mérite d'être expliqué à ces populations de façon pédagogique.

Dans une perspective de développement durable, le Gabon a, de son côté, amorcé la diversification de son économie en relançant le secteur agricole et par la promotion du secteur tertiaire qui, aujourd'hui a vu sa part grossir dans le PIB.

Parlant de l'agriculture, le pays de lancer un programme de réhabilitation de certains programmes et projets afin de relancer l'agriculture gabonaise (agro-industrie, cultures maraîchères, agriculture traditionnelle, élevage du petit gibier).

Un acte concret de diversification de l'économie gabonaise vient d'être signé (Avril 2004) entre le groupe belge SIAT (Société d'investissement pour l'agriculture tropicale) et le gouvernement gabonais. Ce groupe a déjà créé son enseigne gabonaise (SIAT-Gabon) qui va gérer les trois métiers de l'huile de palme, du caoutchouc et de l'élevage et, plus tard, d'autres projets autour des trois sociétés parapubliques en difficulté (AGROGABON, HEVEGAB et le RANCH NYANGA). Une convention de reprise des actifs de ces sociétés a été signée le 7 avril 2004 à Libreville par le ministre d'Etat, ministre de l'Économie, des Finances, du Budget et de la Privatisation et le président-directeur général du groupe belge SIAT. Par cet acte, l'Etat gabonais se désengage de ses trois entités agro-industrielles au profit du groupe belge SIAT.

Le repreneur, le groupe belge SIAT, a déjà créé son enseigne gabonaise (SIAT-Gabon) qui va gérer les trois métiers de l'huile de palme, du caoutchouc et de l'élevage et, plus tard, d'autres projets autour de ces trois sociétés. Une convention de reprise des actifs des sociétés parapubliques gabonaises Hévégab, Agrogabon et du ranch Nyanga (appartenant jadis à Sogadel, une société parapublique mise en liquidation) a été signée hier, au palais présidentiel, par le ministre d'Etat, ministre de l'Économie, des Finances, du Budget et de la Privatisation, Paul Toungui, et le président-directeur général du groupe belge SIAT (Pierre Vandebecq). Par cet acte, l'Etat gabonais se désengage de ses trois entités agro-industrielles au profit du groupe belge SIAT¹¹⁶.

¹¹⁶ La société SIAT est une entreprise à capitaux belges, expérimentée dans l'exploitation du palmier à huile. Elle est déjà implantée au Ghana et au Nigeria où elle dispose des plantations et d'usines de dimensions similaires à celles du Gabon. Son expertise dans les cultures pérennes et l'élevage tropicale, combinée au savoir-faire du personnel local, offre de sérieuses chances de succès.

Les opérations de privatisation pour les trois entités (Agrogabon, Hévégab et le ranch Nyanga) ont été conduites de manière séparée, avec des consultations ouvertes à l'échelle internationale. Elles ont abouti au choix du groupe SIAT, dont la stratégie est de créer une société agro-industrielle gérant et exploitant les plantations de palmiers à huile et d'hévéa du Gabon. Le groupe SIAT compte immédiatement oeuvrer dans le palmier à huile et l'hévéa et, plus tard, dans l'élevage bovin.

Au niveau du palmier à huile, le groupe SIAT va poursuivre le processus de réhabilitation des usines entamé par le gouvernement l'année dernière et développera un programme de renouvellement et d'extension des plantations. Au niveau de l'hévéa, il projette d'étendre les plantations de Mitzic et de Bitam et d'implanter une nouvelle usine.

A travers l'implantation de SIAT, l'Etat gabonais croit au maintien des populations dans leur campagne avec du travail leur apportant un revenu substantiel et régulier, l'assistance à ces populations par des oeuvres sociales qui améliorent leur vie quotidienne : « Nous sommes partenaires pour la lutte contre la pauvreté. Notre conviction est qu'il ne peut y avoir de bonnes affaires dans un environnement où les ouvriers et autres employés ne trouvent pas leur compte, l'Etat gabonais aussi d'ailleurs »¹¹⁷.

Le développement attendu de cette privatisation dans les activités du palmier à huile, de l'hévéaculture et de l'élevage bovin constitue un acte concret de diversification de l'économie gabonaise et participe à la politique de plein-emploi et à la politique de lutte contre la pauvreté qui sont les priorités gouvernementales. Il est d'autant plus important qu'il s'agit d'une action rationnelle d'aménagement du territoire : l'hévéa s'exploite au nord du pays, le palmier à huile au centre et l'élevage bovin au sud.

¹¹⁷ Propos de, Pierre Vandebecq, président de SIAT (Journal L'Union, 8 /04/04).

En marge de ces privatisations, l'Etat a entrepris une campagne de sensibilisation pour le retour à la terre. Calquée sur le modèle du Cameroun, pays de longue tradition agricole, cette campagne s'étalera sur toute l'année 2004, répartie en deux calendriers agricoles. Le premier part du 1^{er} janvier au 31 juillet, tandis que le second se situera dans la période comprise entre le 1^{er} août et le 31 décembre.

Pour cette première expérience, prenons l'exemple du CROWN (Cercle de réflexion des ressortissants du Woleu-Ntem)¹¹⁸. Les représentants de cette association ont décidé de mettre l'accent sur la formation des paysans, l'organisation des séminaires et la production agricole. Le monde évoluant, on estime au CROWN que, le volet « Formation des paysans » est primordial, entendu que l'homme est l'alpha et l'oméga de tout développement. C'est ainsi que tout au long de cette campagne¹¹⁹ qui s'ouvre, les paysans recevront un enseignement approprié, axé sur la gestion des recettes et du matériel agricole, la commercialisation et la procédure de l'évaluation.

Longtemps reléguée au second plan, l'agriculture gabonaise est en passe de devenir l'un des secteurs les plus attrayants de l'économie gabonaise grâce aux actions de sensibilisation tous azimuts menées par les pouvoirs publics.

Cette campagne d'information commence à porter des fruits, d'autant qu'un peu par tout à travers le pays s'implantent des ONG, associations et organisations paysannes, dont l'objectif est de gagner le pari de l'autosuffisance alimentaire.

Mais cette autosuffisance alimentaire recherchée ne peut être possible que si la pratique agricole s'accompagne des techniques culturelles plus affinées pour espérer accroître la production. C'est ce à quoi s'atèle depuis près de quatre ans, le CROWN en diffusant des informations sur les nouvelles techniques culturelles, conformément aux

¹¹⁸ Créé en 2000, le Crown sert d'appui à une trentaine d'organisations paysannes. Il a bâti sa notoriété autour de sa plantation d'ananas au village Nkolayop, au PK 13 d'Oyem, sur la route de Mitzic. Véritable domaine d'expérimentation, cette plantation qui, d'une superficie, au départ, de 50 m², s'étend à ce jour sur près de 10 000 m² pour près de 45 000 pieds d'ananas.

¹¹⁹ Placé sous le patronage du ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et du Développement rural, le lancement de cette campagne agricole s'est déroulé en présence, notamment, de l'ambassadeur du Canada au Gabon, Louis Guai et des autorités locales, en tête desquelles le préfet du département du Woleu, Bonaventure Kassa Mihindou.

prescriptions du ministère de l'Agriculture et du Fonds des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

C'est dans la même foulée que le président du Crown, Phil-Philo Abessolo Ndong, a procédé dernièrement au lancement de la campagne agricole dans le Woleu-Ntem, dont l'objectif est d'amener les communautés rurales à identifier les actions communes à entreprendre, définir un programme commun de promotion des actions de développement rural afin d'aboutir à une planification à court, moyen et long termes des programmes élaborés par l'État.

Dans le même ordre d'idées, a été organisé en avril 2004, un séminaire portant sur « la communication et le monde rural ». Il s'agissait d'édifier les paysans sur l'importance de la communication dans le processus de développement, et de promotion agricole. A cette occasion, les séminaristes ont débattu de plusieurs thèmes portant sur la sécurité et la souveraineté alimentaire, la réduction de la pauvreté, la paix, la bonne gouvernance et la démocratie.

S'agissant de la production agricole, il a été convenu de regrouper les paysans par filières, dont celles du maïs, de la banane douce et plantain, du manioc, de l'igname, de l'arachide, du concombre... avec un accent particulier sur l'ananas que l'on trouve un peu partout dans le Woleu-Ntem. Au terme de cette campagne, on procédera à une évaluation des résultats obtenus afin de dégager les causes des contre-performances éventuelles et trouver des solutions appropriées.

Il est aussi prévu la mise en chantier d'autres projets, l'un dans le domaine de la communication par l'implantation d'un centre multimédia et l'autre concernant la fertilisation des sols. Des études sont suffisamment avancées (selon les techniciens du Ministère de l'agriculture) et des sites d'expérimentation déjà retenus dans les villages Nkolayop, Adzabilone et Nkolmessas.

Cependant, conscient que le chemin de la réussite est parsemé d'embûches, les autorités gabonaises peuvent compter sur l'apport du réseau d'appui au développement

durable d'Afrique centrale et surtout du Canada. En effet, le Canada apporte son concours aux initiatives de développement communautaire des paysans gabonais.

6.9. L'importance d'un réseau routier rassurant

Dans la partie centrale de la « méditerranée guinéenne » où, quarante ans après les indépendances, aucun axe bitumé ne reliait encore deux capitales, la réalisation d'un réseau digne de ce nom n'est plus un fantasme. L'aventure commence en 1993, lorsque les Etats membre de la CEMAC, appelée alors Union douanière et économique des Etats de l'Afrique Centrale (UDEAC), définissent un schéma d'aménagement d'itinéraires routiers. Près de dix ans plus tard, le réseau sous-régional esquissé commence à se dessiner, se concrétiser. Certains chemins sont entièrement terminés, d'autres déjà en voie d'achèvement. Il s'agit surtout des routes nationales (RN) de la partie continentale Guinée équatoriale, du Cameroun et Gabon. L'enjeu de l'aménagement des infrastructures routières repose sur le fait que, non seulement l'ouverture de nouveaux tronçons pourrait révolutionner la vie des populations riveraines, mais aussi faciliter des activités commerciales et économiques (tourisme, écotourisme, transports de marchandises...). Ce réseau qui pourra, à terme, relier entre elles les principales villes dont Libreville, Bata, Douala et Yaoundé, ouvre déjà des perspectives en termes d'échanges dans la zone qui, ne pourra qu'y gagner aussi en fluidité.

6.10. Pérennité de l'activité touristique

Le potentiel de développement de l'écotourisme repose très largement sur une forte biodiversité faunique des milieux naturels et des facteurs socio-culturels. La pérennité et le développement de l'activité touristique d'une aire protégée à vocation touristique repose sur une priorité, un idéal, la mise en place d'un tourisme à objectif de conservation. En effet, l'écotourisme contribue à valoriser un environnement préservé (biodiversité et cultures locales) et à le sécuriser des attaques extérieures (braconnage, déboisement, exploitations à des terres à des fins agricoles, etc.).

La pérennité de l'écotourisme dans un territoire donné tient à la bonne gestion des aires protégées et surtout à la mise en place d'une véritable stratégie écotouristique. Dans de nombreux pays d'Afrique ou d'Asie, la gestion des parcs à vocation touristique demeure aux mains des autorités gouvernementales souvent peu renseignées sur le mode de vie des populations autochtones. Or, elle peut gagner en efficacité lorsqu'elle est pratiquée sur le mode participatif. En effet, dès lors que l'on inclut les communautés locales de la gestion des parcs ou autres réserves naturelles et que l'on cesse de les percevoir comme des agresseurs potentiels du monde vivant, il devient possible de concevoir des méthodes de conservation dynamique alliant la stricte protection de certaines espèces à l'utilisation partielle d'autres pans d'un écosystème.

La pérennité de l'écotourisme dans un territoire donné tient aussi à une bonne promotion des produits touristiques qui fidélise la clientèle. Si les adeptes de l'écotourisme étudient les gorilles en Ouganda et les lémurs (petits mammifères nocturnes en voie d'extinction) à Madagascar, font des randonnées en Ethiopie, observent les oiseaux au Botswana, admirent les peintures rupestres en Afrique du Sud, visitent les forêts tropicales au Ghana, font de la plongée sous-marine aux Seychelles, s'adonnent à la marche et aux safaris-photos en Afrique orientale et australe, et peuvent désormais visiter les forêts primaires équatoriales avec sa grande faune, faire la pêche sportive, admirer les tortues marines, les baleines et côtoyer des populations locales originales du centre du golfe de Guinée (Gabon et Guinée équatoriale notamment).

En résumé, malgré l'intérêt des autorités et des multiples campagnes de presse développées par le gouvernement pour vendre la destination Gabon, le flux touristique vers le Gabon, représente moins d'un pour cent du trafic jusqu'à ce jour. Beaucoup d'efforts restent encore à déployer pour la valorisation des destinations Gabon et Guinée équatoriale dans une situation de concurrence continentale et mondiale. Pour ce faire, ces autorités gouvernementales doivent apprendre à tenir leurs promesses et à faire appliquer leurs plans d'aménagement et à mettre un cadre légal et propice à la venue des opérateurs privés.

Le succès de l'écotourisme dans un pays favorisé par une relative stabilité politique, dépend pour une grande part de la qualité, de l'amabilité et de l'efficacité des services d'accueil et d'hébergement, d'une bonne « politique du ciel » (offrant plus de forfaits touristiques concurrentiels) et de la qualité et la spécificité des produits écotouristiques.

CHAPITRE 7 : ACTEURS AFRICAINS ET ACTEURS INTERNATIONAUX **DANS LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ?**

La protection de l'environnement est une thématique très prégnante et engageant plusieurs types d'acteurs ce, à différentes échelles. Elle s'inscrit aujourd'hui dans une logique de développement durable. Dans ce chapitre, nous allons nous atteler au rôle de chacun des acteurs locaux, nationaux et internationaux dans le processus de protection de l'environnement au Gabon et en Guinée équatoriale.

7.1. L'ONU (Organisation des Nations unies)

La présence onusienne en Afrique peut se mesurer à travers ses multiples programmes et les sommets mondiaux. Nous allons nous intéresser exclusivement aux actions du PNUD. D'abord, en sa qualité de partenaire, Le PNUD s'attache à fournir aux pays en développement des services de conseil et à mener des activités de plaidoyer

étendues concernant les questions de pauvreté, notamment en aidant à l'élaboration du « rapport national sur le développement humain », qui constitue une base pour mener un débat local éclairé sur les priorités et les politiques. Ce rapport aide aussi les gouvernements donateurs à mesurer les incidences de leur aide financière et contribuent à faire savoir comment l'aide a un effet positif sur les bénéficiaires directs et sur les mandants des donateurs.

Puis, dans le cadre du développement durable, les compétences du PNUD se répartissent aujourd'hui dans six domaines d'intervention. Mais, en se fondant sur les orientations du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, le PNUD Gabon et le PNUD Guinée équatoriale concentrent leurs interventions de la période 2002-2006 sur trois thèmes :

- la gouvernance ;
- la lutte contre le VIH/Sida ;
- l'environnement.

Dans le domaine de l'environnement, l'appui du PNUD s'est concrétisé par la réalisation du PNAE au Gabon et la formulation de stratégies nationales axées sur le développement durable précisément dans les domaines de la biodiversité et des changements climatiques. L'objectif est d'une part, de soutenir à l'instar du programme en cours sur les forêts, l'application et la mise en oeuvre sectorielle de ces stratégies, afin de prévenir et réparer les dommages causés aux ressources environnementales et d'autre part, de contribuer au renforcement des capacités du pays pour améliorer la gouvernance environnementale. La situation environnementale de ces pays (Gabon et Guinée équatoriale) se caractérise par l'énorme pression exercée sur les ressources naturelles et de la diversité biologique en particulier.

De plus, la similitude des écosystèmes forestiers des pays de l'Afrique Centrale ou du Bassin du Congo rend nécessaire le renforcement de la coopération régionale dans le domaine de la gestion des ressources naturelles transfrontalières. Une meilleure circulation de l'information relative aux données et programmes en cours, une coordination des politiques et une harmonisation des législations seront favorisées. La

coopération régionale au niveau opérationnel sera renforcée. La protection de la riche biodiversité dans la zone transfrontalière de Minkebe (Gabon, Congo, Cameroun) sera assurée par la gestion communautaire des ressources naturelles et le renforcement des capacités locales pour la planification et la gestion des aires protégées.

La lutte contre le VIH/SIDA est aussi un thème transversal dans les différents programmes et projets financés par le PNUD et est l'objet de programmes conjoints multi-donneurs sur l'épidémiologie, l'impact socio-économique dans les ménages, les actions communautaires envers les jeunes et les femmes en particulier, la transmission mère-enfant et la prise en charge des orphelins en collaboration avec le FNUAP et l'UNICEF, la prise en compte des malades et le programme d'achat de médicaments antiretroviraux pour lequel le Gouvernement a créé un fonds de solidarité avec une affectation budgétaire annuelle d'environ 1,5 million de dollar Us. L'effet attendu de toutes ces actions sera une réduction minimale de 25 % du nombre de nouvelles infections.

En Guinée équatoriale, le PNUD, seule instance multilatérale implantée à Malabo, intervient déjà dans ce petit pays en plein boom pétrolier sur plusieurs domaines : renforcement des capacités institutionnelles de gestion, mobilisation et utilisation rationnelle des ressources nationales, bonne gouvernance, intégration régionale et prévention des conflits. Ainsi, en 2003, le PNUD et le gouvernement équato-guinéen ont signé un accord de financement de 7 millions de dollars US destinés à un programme de développement local. Celui-ci, devant s'étaler sur cinq ans, vise à éliminer la pauvreté des zones rurales par un appui aux municipalités, aux initiatives des femmes et aux coopératives agricoles. D'après, Bacar Abdouroimane, représentant-résident du PNUD en Guinée équatoriale, le PNUD a déjà débloqué 700.000 US en faveur de l'ancienne colonie espagnole du golfe de Guinée, pour un projet d'assistance préparatoire d'un an à ce programme de développement local.

En matière de gouvernance, la mise en place d'un « Programme national de Bonne Gouvernance et de lutte contre la corruption » devrait contribuer à renverser l'indicateur de développement humain décrit par le Représentant Résident du PNUD au

Gabon comme préoccupant car oscillant autour de 0,653 malgré un revenu par habitant de 6000 dollars US d'après le *Rapport Mondial sur le développement humain 2003*. Déjà, un séminaire portant sur le lancement de l'étude du programme national de gouvernance et de lutte contre la corruption s'est tenu les 3 et 4 décembre 2003 à Libreville. Il était organisé par le ministère du Contrôle d'Etat, des Inspections, de la Lutte contre la Pauvreté et la Lutte contre la Corruption, en partenariat avec le PNUD et la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF). Des débats intenses se sont déroulés autour des thèmes de la « Gouvernance » et surtout la « Lutte contre la corruption » qui sont d'actualité compte tenu du contexte de crise économique et financière que traverse le pays, en raison du déclin brutal de la production pétrolière, principale ressource du budget de l'Etat.

La gouvernance est l'un des points clés faisant partie du deuxième cadre de coopération entre les Nations Unies et le Gabon. La réforme administrative est le programme prioritaire du Gouvernement dont le financement a été largement assuré par le Gouvernement dès son origine. Le PNUD a, d'une façon informelle, le rôle de chef de file des bailleurs de fonds.

Les analyses macro-administratives de 1995 et 1996 réalisées avec l'assistance du PNUD ont montré que l'administration publique du Gabon présente un certain nombre de déficiences dans des domaines qui mériteraient pourtant d'être renforcés. Ceci permettrait notamment aux pouvoirs publics de disposer d'une infrastructure administrative efficace, performante et capable d'améliorer constamment le niveau et la qualité des services rendus au public.

La bonne gouvernance se justifie non seulement au regard de la crédibilité des institutions de l'Etat, mais elle s'impose aussi pour jeter les bases solides de la démocratie participative et de l'Etat de droit en vue de garantir les libertés, la justice, l'équité et la promotion du développement humain durable.

Outre ce type d'interventions, l'apport des grands meetings mondiaux organisés par l'ONU doit être souligné à l'instar du dernier sommet sur le développement durable.

En effet, le sommet de Johannesburg 2002 avait pour objectifs initiaux de donner les moyens légaux d'application des textes de Rio 1992, donc un plan de mise en œuvre des engagements de Rio consigné dans l'Agenda 21, un recueil de 2500 recommandations. Rio et Johannesburg ont focalisé toutes les tendances et opinions sur une thématique. Le revers de la médaille c'est qu'aucun engagement chiffré n'a été pris en dehors de celui référant à la réduction de la pauvreté, l'assainissement et l'accès à l'eau potable à 50% de la population mondiale. Encore faudra-t-il veiller à son respect. L'aspect intéressant lors de ce sommet est la capacité des ONG (Organisation non gouvernementale) à construire des intérêts qui, en réalité, se trouvent être pluriels (écologique, social, politique). Ainsi, les ONG ont incorporé des intérêts et des revendications qui ne sont pas exclusivement écologistes au sens d'environnementaliste *stricto sensu*. La lutte contre la pauvreté, des effets de la mondialisation (la critique peut être plus ou moins radicale), la recherche d'une pacification des relations Nord-Sud, l'appel à une « nouvelle gouvernance », sont autant de thématiques qui brouillent les revendications environnementales et les transforment en revendications politique et économique.

Il faut aussi remarquer l'aptitude des ONG, y compris les plus « vertes », à incorporer des intérêts de secteurs différents et homogénéiser les revendications sous la thématique de développement durable. En utilisant le terme développement, les ONG peuvent agréger les revendications économiques des pays pauvres ou encore capter les intérêts des minorités, des femmes, des paysans, des autochtones, etc. C'est pourquoi, lors du sommet du développement durable, les ONG ont eu un rôle indéniable de construction programmatique en produisant des propositions au sein des instances de négociations ou en édifiant une plate-forme de « dénonciation » permettant la montée de la contestation ou la critique du Sommet.

Présent au Gabon depuis 1960, le PNUD œuvre de concert avec le gouvernement, la société civile et le secteur privé en vue de les aider à mettre au point leurs propres solutions aux problèmes de développement qu'ils rencontrent au niveau national et international.

7.2. Le G 8

Le soutien du G 8 est dorénavant destiné au NEPAD. Tout est très clair, le plan d'action pour l'Afrique du G 8 décidé à Kanaskis au Canada en juin 2002, et la promesse d'accroître l'aide aux pays du continent africain de 6 milliards de dollars ne seront effectifs que si ces pays respectent les critères de bonne gouvernance et se soumettent à l'examen de leurs pairs. En effet, l'APRM (*African Peer Review Mechanism*)¹²⁰, qui a été l'un des principaux sujets de discussion de la 35^e Conférence des ministres des Finances et du Plan réunis par la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique à Johannesburg (19-20 octobre 2002), est la condition posée par le G 8. « Le soutien du G 8 au NEPAD sera lié aux conditions de sa mise en œuvre » (position canadienne). Le G 8 estime que l'APRM est « la différence essentielle entre le NEPAD et les plans africains de développement précédents ». Pour l'instant, seulement une douzaine de pays se sont portés volontaires pour se faire juger par leurs pairs. Le principe de l'APRM est simple selon le G 8 : un pays se fait examiner par des experts de deux autres africains. Ils auront à juger du respect par cet Etat des règles communes de « bonne gouvernance », de bonne gestion des finances publiques, du secteur privé, etc. Des critères seront établis, notamment par la Communauté des Etats d'Afrique, afin de pouvoir apprécier les diverses situations en toute objectivité et indépendance.

7.3. Les États-Unis

Les États-Unis entretiennent de relations diplomatiques depuis de longues dates avec le Gabon. La coopération américaine s'est surtout focalisée dans la problématique de la démocratie ces dernières années et, depuis longtemps, celle du développement (notamment les domaines de l'éducation, agriculture, pisciculture, etc.) pendant que l'OMT (Organisation Mondiale du Tourisme) consacre l'année 2002 à l'écotourisme, et que les premières conclusions de Rio 92 doivent être évaluées à Johannesburg en été 2002, le Gabon et la Guinée équatoriale s'empressent, chacun à son niveau et à sa manière, d'étendre leur coopération bilatérale avec les États-unis. Pour le Gabon,

Libreville serait-il bientôt le centre névralgique de la politique touristique américaine en Afrique centrale ?

L'ambassadeur des États-unis au Gabon, Kenneth Moorefield et le représentant en Afrique de la compagnie aérienne américaine Delta Airlines, ont fait part de leur ambition d'impulser, à partir de la capitale gabonaise, une nouvelle dynamique touristique au bénéfice de toute la sous-région (golfe de Guinée). La coopération touristique entre le Gabon et les États-unis avait été au centre de la récente séance de travail, qui a réuni autour du ministre du Tourisme et de l'Artisanat, l'ambassadeur américain accrédité au Gabon et le représentant en Afrique de la compagnie aérienne américaine Delta Airlines. Cette séance de travail avait pour but de jeter un regard panoramique sur le tourisme gabonais, étant entendu que l'heure est à la diversification de la coopération, y compris dans ce secteur d'avenir. Delta Airlines étant déjà présente dans de nombreux pays africains, notamment ceux de la sphère anglophone, il va sans dire que, de son point de vue, cette entrevue avait aussi un objectif de prospection. En clair, cette compagnie aérienne américaine souhaite devenir la courroie de transmission des échanges touristiques entre les États-Unis et le Gabon. Cette superpuissance mise sur le climat de paix et de stabilité qui règne sur le territoire gabonais.

A l'entendement des deux parties, la « vente de la destination Gabon »¹²¹ augure un avenir prometteur pour le secteur touristique dans l'économie gabonaise. La stabilité politique est de nature à permettre aux opérateurs économiques américains d'investir en toute quiétude, notamment dans le tourisme, domaine susceptible de constituer une porte d'entrée de devises pour le pays, mais pour peu que ses mécanismes et capacités de fonctionnement soient renforcés.

Concrètement, Delta Airlines souhaite impulser, à partir du Gabon, une politique touristique dynamique et diversifiée au bénéfice de la sous-région d'Afrique centrale. Dans un premier temps, cette politique devrait consister en « la vente de la destination

¹²⁰ APRM : Mécanisme africain d'examen par les pairs.

¹²¹ Journal l'Union du 22/08/2002.

Gabon », avec pour opérateur la société parapublique GabonTour¹²². Autant dire que l'entreprise américaine entend contribuer à la promotion des sites touristiques et de l'artisanat de notre pays. Avec l'implantation de Delta Airlines au Gabon, on peut donc s'attendre à un afflux non négligeable des touristes américains porteurs de devises pour l'économie du pays.

Cette séance de travail a permis au ministre du Tourisme et de l'Artisanat d'apprécier l'intérêt des opérateurs économiques américains pour le tourisme gabonais, qu'ils espèrent aider dans son processus de croissance en ces temps où l'on parle de plus en plus d'après-pétrole.

De plus, en août 2002, une délégation du Congrès américain s'est rendue au Gabon pour visiter les parcs nationaux afin d'apporter une assistance technique aux autorités gabonaises pour le développement d'un réseau de parcs nationaux. « Nous allons rassembler les moyens de promouvoir les sites touristiques gabonais qui sont fabuleux »¹²³.

Le second registre de la coopération américaine concerne l'appui à la conservation de la biodiversité régionale. Au sortir du sommet de Johannesburg (26 août - 4 septembre 2002) où la haute autorité gabonaise a décidé d'affecter 10 % de son territoire pour la création de 13 parcs voués à l'écotourisme, les États-Unis se sont engagés à mener une politique de développement dans toute la région du bassin du Congo recouverte par la forêt équatoriale. Un accord de principe a été donné par le Secrétaire d'Etat américain Colin POWELL pour un appui financier dans la conservation de la biodiversité du deuxième massif forestier du monde.

Avec la fin du programme ECOFAC, les américains trouvent là une opportunité d'être plus présent sur le terrain. Le WCS, une ONG américaine va relever ECOFAC (du moins cette année 2004) et s'occupera ensuite des nouveaux parcs nationaux. Il travaillera de concert avec la DFC, le CNPN et le WWF. Le WCS bénéficie sur le terrain d'un travail réalisé déjà par ECOFAC du moins dans le parc de Lopé.

¹²² Tour-opérateur para-étatique.

¹²³ Déclaration de M. Sony Callaghan, membre du Congrès américain lors de la visite d'un site à vocation touristique dans le sud du pays.

Les relations américano-équato-guinéennes sont pour l'essentiel tournées vers des intérêts pétroliers. La Guinée équatoriale disposant d'énormes réserves d'hydrocarbures, les pays occidentaux en l'occurrence les États-Unis ont trouvé en cette ancienne colonie espagnole, une destination favorable pour les investisseurs américains. Ils disposent aujourd'hui de la quasi-totalité des permis d'exploitation offshore de la ressource. Son brut est essentiellement exploité par des compagnies américaines, parmi lesquelles Exxon Mobil, Chevron-Exxon ou encore Triton-Hamerada.

En matière environnementale, les États-Unis, par le biais de la CI (International Conservation) ont décidé d'appuyer la Guinée équatoriale dans la conservation de la biodiversité. Ainsi, une collaboration entre INDEFOR et la CI est effective depuis 2003.

Par ailleurs, d'importantes réserves de pétrole ont été détectées depuis 1995 dans les eaux territoriales de Sao Tomé et Príncipe et les États-Unis ont débloqué en février 2004, 800.000 dollars pour des études relatives à la construction d'un port en eaux profondes et à l'agrandissement de l'aéroport de ce petit archipel de 140.000 habitants.

Cependant, sans pourtant négliger l'effort américain en matière d'aide au développement, il importe de souligner que la « méditerranée guinéenne » présente un intérêt stratégique pour les États-unis. « Le Golfe de Guinée est aujourd'hui de plus en plus stratégique » déclarait le commandant adjoint des Forces armées américaines en Europe, notamment chargé de l'Afrique, le général Charles F. Wald, au cours d'une courte visite au mois de février 2004. En 2003, le Gabon a reçu par le biais du Programme international de Formation et d'Education militaire (IMET), environ 200.000 dollars US qui ont financé aux États-unis des formations pour les officiers de la marine gabonaise¹²⁴. Un projet de base navale américaine à Sao Tomé est par ailleurs régulièrement évoqué par diverses sources dans la région.

L'intervention américaine peut se mesurer aussi à travers CARPE (Programme régional de l'Afrique centrale pour l'environnement), une initiative entièrement financée

¹²⁴ De source diplomatique américaine à Libreville.

par l'Agence américaine pour le développement international (USAID). Depuis son lancement en 1995, notamment avec la première phase 1995-2000, le CARPE a permis le financement de plus d'une quinzaine d'ONG basées au Gabon, chacune d'elles ayant reçu près de 10 millions de francs CFA. Il est question pour ces organismes de mener des activités de conservation de tortues marines, de développement durable, de formation et renforcement des capacités managériales, des projets de recherche sur les zones humides, etc. Toutefois, s'étant aperçu que la faiblesse de ces subventions ne permettait pas à certaines structures d'aller au bout de leurs projets environnementaux, le programme CARPE a entrepris d'augmenter le montant de chaque aide à 50 000 dollars US, soit à peu près 25 millions de francs CFA.

Le second volet du programme exige des candidats à la nouvelle tranche de financement davantage de capacités techniques et de gestion. Ce qui permettra de vérifier si la première tranche des allocations a contribué à renforcer ces ONG dans leurs activités relatives à la gestion de la biodiversité. L'objectif ainsi affiché par la seconde phase est d'affermir les efforts de la société civile au soutien de la conservation dans la vision de CARPE. Ce, avec un accent mis sur le partenariat pour les forêts du Bassin du Congo, en finançant les activités des ONG locales et les centres de recherche engagés dans la conservation et la gestion durable des ressources naturelles. CARPE entend donc rendre possible le déploiement des actions de ses partenaires locaux en zones de conservation multi-usage prioritaires, situées dans et en périphérie de certains sites, tels que les plateaux Batéké ou les Monts de cristal.

Le 18 mars 2004, CARPE a lancé la cérémonie de lancement officiel de ce programme de subventions qui visait à informer les ONG nationales et internationales, mais aussi les différents centres de recherche partenaires opérant sur le territoire gabonais, des nouvelles modalités de financement mises en place conjointement par le CARPE et l'Association des forêts du bassin du Congo. Cette réunion constitue le prolongement de la phase 1, étape dont le but était d'être au fait des réalités environnementales du pays et de répertorier les besoins et les chantiers déjà initiés ou en cours de réalisation par les ONG existantes, etc. Selon les responsables de CARPE, il

était temps d'améliorer les anciennes dispositions pour un rendement plus optimal dans la lutte pour la préservation de l'environnement et la conservation de la biodiversité.

Le nouveau contexte géopolitique a amené la délocalisation du siège de CARPE à Kinshasa en République démocratique du Congo (RDC) pour la sous-région.

7.4. Le NEPAD (nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique)

Le NEPAD est une initiative des leaders africains dont l'objectif vise à éradiquer la pauvreté, créer les conditions d'une croissance et d'un développement durables pour l'ensemble des pays africains, freiner la marginalisation de l'Afrique dans le processus de la mondialisation, accélérer le processus d'habilitation de la femme et intégrer pleinement l'Afrique dans l'économie planétaire. Ce faisant, l'organisation se fixe donc comme objectif de redéfinir les relations entre l'Afrique et les pays développés, en passant d'un système d'aide à un système de partenariat, au nom de la sécurité globale et de la prospérité. Stratégie de développement chère aux dirigeants africains dans laquelle les peuples du continent ont placé leurs espoirs. Le NEPAD est déjà entré dans sa phase d'exécution à travers son plan d'action à court terme lequel couvre la période 2003-2006.

La grande nouveauté du NEPAD, c'est la volonté d'appropriation de cette structure par les africains eux-mêmes. La mise en place de l'APRM permettrait aux Etats signataires de se passer des traditionnelles injonctions de la Banque mondiale, du FMI (Fonds Monétaire International) ou des Bailleurs de fonds internationaux. Toutefois, la CEA (Communauté Economique Africaine) se propose de lancer l'APRM sur une base volontariste. Mais le risque évident est le fonctionnement à deux vitesses du NEPAD et également le risque d'un retour à la léthargie des plans d'action précédents. Le NEPAD ne suscite pas l'admiration de tous les africains, notamment la société civile. Le principal grief fait aux concepteurs du NEPAD est que sa conception a manqué de transparence, puisqu'elle s'est faite dans l'exclusion de toute l'Afrique. Dès lors, l'on ne peut pas s'étonner que l'on ait du mal à se l'approprier, même parmi les chefs d'Etat africains. A ce propos, le président sénégalais A. WADE, cité par un quotidien d'informations sénégalais affirmait que : « le NEPAD n'est pas encore entré

dans la tête des africains. Il reste une affaire de cinq chefs d'Etat. » (Sud Quotidien n°2704 du mercredi 10 Avril 2002). Le même quotidien notait : « Ainsi, plutôt que d'être une affaire des Africains, le NEPAD semble trouver plus de crédit auprès des bailleurs de fonds, notamment des entreprises qui ont vocation à investir en Afrique. » En effet, la communauté internationale semble plus impliquée que les Africains eux-mêmes. Cela résulte de la vaste opération de charme que les leaders concernés ont menée à l'extérieur. Ainsi, dans toutes les négociations multilatérales de l'année 2002, le NEPAD est revenu comme un leitmotiv, de la conférence de Monterrey sur le financement du développement durable (Mars 2002) à Johannesburg (Sommet sur le développement durable), en passant par le Sommet du G8 à Kananaskis au Canada (Juin 2002) et la 57^e Assemblée Générale des Nations Unies (du 10 au 20 Septembre 2002 à New York), le NEPAD a bien eu sa place dans les plans d'action adoptés à ces occasions. Pendant ce temps, la société civile africaine n'a jamais cessé de manifester sa déception et son regret de n'avoir pas été associé à ce projet. Les rencontres au niveau continental se sont multipliées, organisées par des jeunes, des femmes, des syndicats etc.

De plus, les concepteurs du NEPAD insistent beaucoup sur la nécessité pour les africains de prendre en main leur propre destinée. Cela suppose donc que l'Afrique puisse trouver elle-même les ressources financières nécessaires à la mise en application de ses projets et programmes. Sans cela, le risque est grand que l'on dépende encore pour longtemps de l'aide au développement et de la dette à outrance. Cependant, l'on peut se demander si l'on n'est pas cette fois encore « mal partis ». En effet, le rôle des grandes institutions financières qui définissent les règles de la gouvernance économique mondiale est largement plébiscité dans le document.

Ainsi, à la page 29 du document du NEPAD, dans les actions devant mener à la réduction de la pauvreté, on lit : "appuyer les initiatives visant à combattre la pauvreté, comme le cadre global pour le développement de la Banque Mondiale".

A la page 30 : « travailler avec la Banque Mondiale, le FMI, la BAD et les institutions des Nations Unies pour accélérer la mise en œuvre du Cadre global de développement, de la stratégie pour la réduction de la pauvreté et des initiatives apparentées ».

A la page 43 : « Plus d'APD serait nécessaire pour permettre aux pays les moins avancés d'atteindre les objectifs internationaux de développement, en particulier en matière d'enseignement primaire, de santé et d'éradication de la pauvreté ».

La question qui se pose est la suivante : l'Afrique peut-elle réellement s'affranchir en continuant à faire confiance à la Banque Mondiale et au FMI ? Au moment même où dans la communauté internationale des voix s'élèvent de plus en plus pour réclamer soit des réformes allant dans le sens d'une plus grande démocratisation de ces institutions, soit leur disparition pure et simple, l'on se demande comment les chefs d'Etat africains qui disent vouloir le changement et l'arrivée d'une Afrique nouvelle arrivent encore à appeler à renforcer des relations avec ces institutions-là ? Ne devrait-on pas plutôt se démarquer clairement dans le cadre du NEPAD de ce genre de pratiques douteuses et ruineuses qui vaut aujourd'hui au continent d'être à la traîne sur tous les plans ?

Le volet environnemental semble nourrir encore plus notre inquiétude. Les objectifs identifiés par le NEPAD en matière d'environnement sont relatifs à la lutte contre la désertification, la gestion des côtes, la protection des zones humides, le changement climatique, la conservation des massifs forestiers tel que le Bassin du Congo, etc. Cependant, dans ce contexte, aucune action prioritaire à mener dans le cours et le moyen terme n'est proposée, comme c'est le cas pour la plupart des autres secteurs prioritaires. Il est également à déplorer que parmi ces objectifs précités, aucun ne fait allusion aux problèmes d'environnement urbain (la collecte et le traitement des déchets domestiques, nuisances de toutes sortes dues au transport, etc.) qui ne sont pas les moindres dans nos pays. Le discours prononcé par le Président sénégalais, en sa qualité de responsable du volet environnemental du NEPAD, lors du Sommet Mondial sur le Développement Durable à Johannesburg, nous rappelle les orientations du NEPAD dans le domaine environnemental. Les mots clés de son discours sont : lutte contre la désertification, lutte contre l'érosion des côtes et écotourisme. Malgré ce caractère trop des priorités du Népad en matière environnemental, dans la sous-région Afrique centrale, l'environnement constitue l'un des domaines prioritaires d'intervention sectorielle du Népad en ce sens qu'il a élaboré à cet effet un « Plan d'action sur l'environnement ». Celui-ci comporte des stratégies pour s'attaquer aux défis

environnementaux auxquels la sous-région doit faire face, tout en combattant la pauvreté et en promouvant le développement économique.

Par ailleurs, sur le plan régional, la création d'un comité régional de coordination et de suivi du NEPAD pour l'Afrique centrale dont le Gabon est le président aujourd'hui, augure un avenir prometteur. Cependant, les questions relatives à son fonctionnement et à son financement ne sont pas encore examinées. A cet effet, mission a été confiée à la CEEAC de préparer une plate-forme de discussion intégrant le projet de règlement intérieur et une proposition de financement de la structure.

En revanche, la coopération Nord-Sud présage un espoir. Dans, le du NEPAD, un partenariat international entre les pays occidentaux et les pays africains prévoit plusieurs actions dans le cadre de la protection et de la conservation de la biodiversité du Bassin du Congo. Il se traduit par le lancement, à Paris du 21 au 23 janvier 2003, soit cinq mois après le Sommet mondial de Johannesburg (août-septembre 2002), d'une première réunion regroupant les deux partis. Deuxième « poumon » de la planète après l'Amazonie, cet ensemble de près de 20 millions d'hectares est menacé par la déforestation et les atteintes à la biodiversité. Sa sauvegarde représente donc un enjeu mondial. C'est la raison pour laquelle les gouvernements occidentaux ont décidé, conjointement avec des organisations non gouvernementales (ONG) et des entreprises privées, de rassembler leurs fonds et leurs forces vives pour venir au secours de la région.

À Paris, les vingt-neuf partenaires, dont six ministres des pays concernés (Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée équatoriale et RDC), ont défini les actions à entreprendre et précisé les budgets qui seront accordés. Les principaux contributeurs de ce partenariat sont les États-Unis (à hauteur de 53 millions de dollars sur quatre ans), confirmant ainsi l'intérêt qu'ils portent à une région riche en hydrocarbures¹²⁵, et la France (avec 50 millions d'euros sur trois ans) confirmant sa présence sur ces anciennes colonies¹²⁶.

¹²⁵ Le représentant américain, Jeffry Burnam, secrétaire adjoint à l'Environnement, a pourtant souligné que son implication dans le partenariat n'avait absolument rien à voir avec le pétrole et que les États-unis ont toujours été présents en Afrique centrale, notamment par le biais d'ONG.

Cependant, l'agenda du partenariat n'a pas été clairement précisé, mais les objectifs prioritaires sont la réalisation de 10 millions d'hectares de parcs naturels et d'espaces protégés (sur 5 millions existant aujourd'hui), et l'aménagement de concessions forestières sur 20 millions d'hectares, dont la gestion sera méticuleusement surveillée.

Le Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg commence donc à porter ses fruits ainsi que l'avènement de l'Année International de l'écotourisme décrétée par l'OMT.

7.5. L'Union européenne (UE)

7.5.1. La coopération UE – ACP

La protection de l'environnement devient depuis la convention de Lomé IV un axe important de la politique de la coopération UE-ACP. Dans le cadre de cette Convention, « la protection de l'environnement et la mise en valeur de l'environnement et des ressources naturelles, l'arrêt de la dégradation du capital foncier et forestier, le rétablissement des équilibres écologiques, la sauvegarde des ressources naturelles ainsi que leur exploitation rationnelle sont des objectifs fondamentaux que les ACP concernés s'efforcent d'atteindre avec l'appui de la Communauté Européenne en vue d'améliorer dans l'immédiat les conditions de vie des populations et de sauvegarder celle des populations à venir. Ainsi les Etats africains se sont dotés de nouvelles structures administratives (ministères de l'Environnement par exemple) et des instruments techniques de promotion et de protection de l'environnement.

7.5.2. L'UE et la protection de l'environnement en Afrique centrale

L'Union européenne est présente en Afrique centrale. Le soutien que l'Union Européenne apporte au processus d'intégration régionale en Afrique centrale porte

surtout sur le développement, le commerce extérieur et la coopération régionale (entre des sous-ensembles tels que CEMAC et CEEAC pour tenter de résoudre certains problèmes concourant au disfonctionnement ou à la léthargie de ces sous-ensembles). Mais la situation post-conflit et l'insécurité grandissante que connaît cette partie du continent, représentent encore un frein au développement rapide d'un certain nombre de projets issus de la coopération bilatérale entre l'Union Européenne et l'Afrique centrale. Cependant, la zone CEMAC est en bonne voie car il y a un vrai dynamisme sur le plan des réalisations et de nombreux engagements ont été respectés. La commission européenne a indiqué en 2003 que la CEMAC doit encore fournir un peu d'efforts de clarification de sa politique dans les secteurs des transports et de l'environnement. C'est donc sur ce volet environnemental de sa politique que nous allons nous appesantir après avoir effleuré celui des transports, du développement et de la sécurité publique.

La coopération entre l'UE et les pays de l'Afrique centrale est basée sur la réalisation d'un programme régional concernant les secteurs suivants : transports, environnement, mines, éducation, économie, politique etc. D'une manière générale, l'UE esquisse des perspectives de renforcement de celle-ci au regard des multiples entretus entre les diplomates des deux parties ces depuis le début du XXI^e siècle.

Dans le domaine des transports, la capitale gabonaise est au centre, sinon le point de départ d'un programme de développement sous-régional portant sur plusieurs volets dont celui de la route reliant le Gabon, le Cameroun et la Guinée équatoriale.

Les problèmes de développement et de sécurité dans la sous région, notamment l'évolution politique en RCA(République Centrafricaine), pays engagé depuis la fin du « Dialogue national » dans un processus de réconciliation et de retour à la paix durable. Conscient des efforts sans cesse déployés par le président gabonais Omar Bongo, principal médiateur en République Centrafricaine, aux côtés de ses homologues de la CEMAC, l'UE soutient les actions diplomatiques menées jusque-là par ces dirigeants

¹²⁶ Selon le ministre délégué français à la Coopération (Pierre-André Wiltzer), « cette action s'inscrit dans la logique du NEPAD ».

pour sortir ce pays de la crise. De même celles initiées du côté de la RDC (République démocratique du Congo).

En matière environnementale, la présence des programmes ECOFAC, CUREF, FORAFRI, voire de certaines ONG témoignent de la présence et des actions de l'Union européenne en Afrique centrale.

- Le programme ECOFAC est actif depuis 1992 bénéficiant successivement de trois financements (1992-1996 : 26,1 millions Euros ; 1997-2000 : 17,95 millions d'euros et 2000-2003 : 23 millions d'euros. Son objectif principal est la conservation de la biodiversité dans la sous-région (Afrique centrale)¹²⁷. Pour ce faire, l'outil le plus approprié dans le contexte très particulier qu'est l'Afrique centrale – où diversité et unité, dissemblances et analogies se côtoient dans un semblant d'homogénéité – reste l'aire protégée, car celle-ci bénéficie d'une légitimité juridique et politique (l'aire protégée est créée exclusivement par décret présidentiel). La vocation d'ECOFAC reste technique et vise l'aménagement des secteurs territoriaux classés ou en attente d'un statut. Son intervention s'observe sur le terrain, dans les zones protégées : parcs naturels notamment. Ainsi, travaillant en collaboration avec les administrations en charge des aires protégées, ECOFAC a su promouvoir dans la sous-région un réseau d'espaces protégés (cf. Fig.35, p.315) ou en attente d'un statut de protection qui permet d'appréhender les orientations pour la conservation sur la base des critères « écorégionaux » et d'initier des synergies entre les différents acteurs.

L'action d'ECOFAC porte donc sur l'aménagement des aires protégées. C'est un programme régional qui intervient dans une aire protégée de la plupart des pays du Bassin du Congo. Il faut, *a priori*, souligner qu'avant l'exécution de ce programme européen, aucune aire protégée n'était aménagée pour des fins de conservation ou écotouristiques, et trois d'entre elles ne bénéficiaient d'aucun statut (le par national de *Monte Alen* en Guinée équatoriale, la forêt de *Ngoto* en RCA et la *zona ecologica* de Sao Tomé). Le réseau compte actuellement huit (8) aires protégées réparties sur six

¹²⁷ Données tirées des Archives d'ECOFAC-Libreville (Gabon).

pays : Cameroun, RCA, Guinée équatoriale, Gabon, Congo et Sao Tomé et Príncipe (cf. Fig. 35, p. 315).

Concernant particulièrement la Guinée équatoriale, deux projets, financés sur le FED par l'Union Européenne, concentrent encore l'essentiel des activités de recherche sur l'identification et la gestion des ressources naturelles en Guinée équatoriale :

- la composante guinéenne du projet régional ECOFAC (Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale) ;

- le projet CUREF (Conservation et Utilisation Rationnelle des Ecosystèmes Forestiers). Ce projet européen a appuyé le pays dans la planification du territoire, la mise en place d'institutions de gestion adaptées et la formation du personnel.

Du fait de l'importance du secteur concerné –faune, flore, milieu naturel, milieu humain– et la durée de mise en œuvre de ces deux projets (démarrage en 1992 pour ECOFAC et 1996 pour le CUREF). Il est inutile ici de présenter la liste interminable des thèmes abordés qui vont des inventaires fauniques ou floraux aux enquêtes socio-économiques et ont débouché sur d'impressionnantes bases de données.

Il est par contre essentiel de préciser qu'autour de ces deux projets s'est développée une importante « nébuleuse scientifico-pratique » si l'on accepte ce terme qui sort du langage et de la rigueur scientifique habituels. « Nébuleuse » : autour de ces deux projets se sont créés des réseaux et des collaborations internationales importantes. Les analyses scientifiques d'ECOFAC comme celles du CUREF ont été appuyées par d'éminents spécialistes de l'Université Libre de Bruxelles, l'Université de Gembloux, du Muséum d'Histoire Naturelle de Paris, du CIRAD-Forêts, du CNRS, du Jardin Royal Botanique de Madrid, du Musée National de Sciences Naturelles d'Espagne et bien d'autres scientifiques de structures spécialisées. Par ailleurs ces recherches spécifiques à la Guinée ont été croisées avec les études correspondantes dans les autres pays de la sous-région.

Ces appuis extérieurs ont permis d'installer des bases de données qui sont aujourd'hui principalement représentées, en Guinée équatoriale, par :

-
- l'Herbier National de Guinée équatoriale, avec environ 8.000 spécimens botaniques ;
 - le fonds documentaire d'ECOFAC ;
 - le fonds documentaire du CUREF ;
 - le Système d'Information Géographique du CUREF qui contient notamment l'ensemble des cartes thématiques actuelles de la Guinée.

Ces bases de données sont régulièrement enrichies par des accords de coopération qui se diversifient au fil du temps et dont les principaux sont :

- accord avec l'ULB (Université Libre de Bruxelles) – sur financement de la Coopération Belge – pour la mise en œuvre du projet DIVEAC (appui à la recherche botanique sur les Rubiaceae, les Burseraceae et les Orchidaceae), ainsi que la formation de botanistes à l'Université Nationale de Guinée équatoriale (UNGE) ;
- accord avec le MNCN (Museo Nacional de Ciencias Naturales) et le RJB (Real Jardín Botánico) de Madrid sur financement de la Coopération Espagnole, pour la formation de scientifiques aux techniques d'inventaires de conservation et de classification des espèces végétales et animales ;
- accord avec l'ICRAF sur financement multilatéral, pour la recherche de marketing de PFNL et la domestication des fruitiers forestiers ;
- accord de recherche sur les plantes médicinales, sur financement de la Coopération Espagnole.

Notons que les accords DIVEAC (ULB et coopération belge) comme ceux passés avec le RJB et MNCN (coopération espagnole) sont assez bien adaptés à la situation et aux nécessités réelles de la recherche guinéenne. Dans le cadre de l'appui à l'Herbier National de Guinée par exemple, ces accords définissent conjointement :

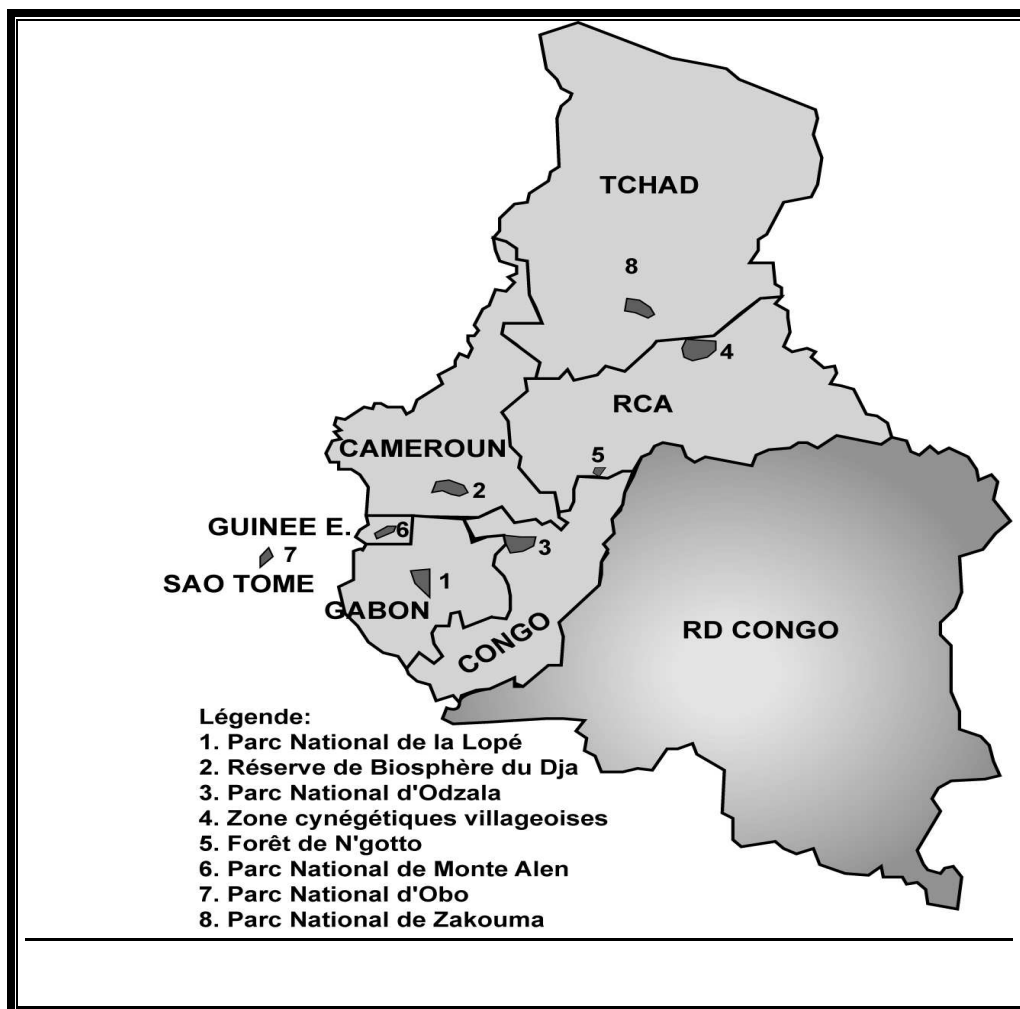
- les priorités de recherche, thèmes et publications ;
- les appuis de formation aux spécialistes et leur participation aux différentes recherches ;
- le soutien logistique complémentaire de celui déjà programmé par la structure actuelle de portage (CUREF) ;

- le soutien méthodologique par le suivi permanent des programmes des directeurs de recherche, par les apports régionaux existants (Université Camerounaise) et les travaux de doctorants expatriés ;
- la création d'une chaire de botanique à l'Université Nationale de Guinée équatoriale.

En territoire gabonais, l'action d'ECOFAC se limite à la seule la réserve de faune de la Lopé aujourd'hui Parc national de la Lopé (fig. 35, p.316). Celle-ci a permis le commencement de la pratique du tourisme de nature au Gabon. Bien qu'encore embryonnaire, il participe déjà à la sphère économique tant local que national. « Car un touriste qui visite la Lopé, c'est un siège d'avion vendu, des rentrées financières dans l'agence de voyages, l'hôtel et le restaurant de son choix, un passager de plus sur le train, la mobilisation d'un écoparc, des objets d'artisanat vendus, etc. ». Toutes ces activités génèrent des emplois, des plus-values, des impôts qui contribuent au fonctionnement du pays mais ne suffisent pas encore diminuer la pauvreté aux alentours de cette aire protégée.

A Sao Tomé, Ecofac continue son inventaire de la biodiversité dans le Parc d'*Obo* (24 500 ha). Des circuits balisés ont été créés et des guides sont mis à disposition des touristes désirant visiter la forêt. Le tourisme est encore balbutiant. Certes, quelques beaux hôtels fonctionnent déjà mais leurs tarifs les destinent surtout à une clientèle fortunée, adepte de la pêche sportive au large. Le développement de l'écotourisme à Sao Tomé passe vraisemblablement par la création de gîtes pratiquant des tarifs accessibles à la majorité des passionnés de la nature.

Fig. 35 : les aires protégées du RAPAC.



Source : BINGONO d'après Cartes ECOFAC.

Au total, les lignes directrices du programme ECOFAC se résument sur ces quatre points :

- la conservation des zones protégées ;
- la valorisation par les communautés locales des ressources naturelles ;
- la consolidation de structures nationales de gestion des aires protégées et l'appui aux administrations gestionnaires ;
- l'appui au développement du réseau des aires protégées d'Afrique centrale, pour l'échange d'expériences, la concertation et la coordination des politiques nationales sectorielles.

La Commission européenne a initié en 1992 un programme qui, aujourd'hui est porteur d'espoir. En effet, la volonté de mettre en place une gestion participative des aires protégées et l'effort consenti pour les ériger en parc national ouvert à l'écotourisme sont autant de facteurs de cet espoir. ECOFAC joue désormais dans la sous-région un rôle de pivot, d'interlocuteur de nombreux partenaires permettant la diffusion d'une information et des résultats de ses expériences pilotes (par exemples le suivi d'un plan d'aménagement forestier en RCA, le développement du *cybertracker* comme outil de monitoring, la valorisation des ressources naturelles par le tourisme...). Les résultats de son action sur le terrain lui valent la reconnaissance des administrations locales et nationales. C'est donc tout naturellement que deux nouvelles aires protégées la zone cynégétique de *Sangha* en RCA et le parc national de *Zakouma* au Tchad ont souhaité leur intégration au réseau d'aires protégées d'Afrique centrale (RAPAC) institutionnalisé avec l'appui d'ECOFAC. Par cette initiative, le programme sort de ses limites géographiques initiales qui lui étaient assignées (écosystème forestier) pour étendre son expertise sur des milieux savanicoles. Cette tendance s'était déjà dessinée avec la requête des administrations nationales de voir ECOFAC intervenir sur les écosystèmes marins pour la protection des tortues marines. Le programme PROTOMAC avait ainsi vu le jour.

Les résultats d'ECOFAC sont sans doute encourageants, mais n'empêchent certes pas le programme de se heurter à ses propres limites et aux contraintes financières. Les premières années du programme ont permis de fortes dynamiques sur le terrain se traduisant par un important avancement de mise en place des structures, de la formation du personnel et l'organisation des structures de gestion. Désormais, ECOFAC est dans une phase que l'on pourra qualifier de maturité, qui dépasse les frontières de ses limites d'intervention et qui nécessite de s'intégrer dans les perspectives d'aménagement du territoire. Sinon, à quoi sert de créer des territoires dotés en équipements, si à leur périphérie les problèmes s'accumulent ? On serait alors dans une logique d'enclaves territoriales ou d'«extraterritoires» ou encore d'îlots d'« exclaves ». Voilà à quoi ressemble le réseau d'aires protégées aménagé et géré par ECOFAC en Afrique centrale.

Les efforts d'ECOFAC en matière de développement durable dépendent de l'apport financier de la Commission européenne. Le programme européen initialement prévu en trois phases (1, 2 et 3), est à la recherche de financement d'une quatrième phase. Selon Mr. Marshall, coordonnateur régional, ECOFAC ne sera pas fonctionnel en 2004. Il sera donc pris en charge, du moins sur le territoire gabonais, par le WCS (une ONG américaine), déjà présente dans le parc national de la Lopé depuis 1994.

Le programme ECOFAC travaille de concert avec d'autres acteurs (WCS, WWF, Gouvernement, CI, autres ONG) pour la conservation, la recherche et la protection de la biodiversité. Seulement, il demeure avant tout un projet, c'est-à-dire limité dans le temps. Ce qui le désavantage et le handicape énormément. Car, les populations locales ont besoins des projets non seulement viables mais surtout permanents, pérennes. Conscient de cette situation, ECOFAC se cherche et tente de changer son statut pour devenir une ONG et pour sa survie. Aujourd'hui, l'enjeu majeur pour les sites qui reçoivent l'appui du programme ECOFAC est de pérenniser leurs acquis sur le long terme.

- Le Programme FORAFRI est un projet régional de capitalisation et de transfert des recherches forestières menées en zone tropicale humide d'Afrique. Il s'inscrit dans la nouvelle dynamique de « développement économique et écologique durable » suscitée par la commission mondiale pour l'environnement et le développement. Cette nouvelle démarche suppose évidemment que la recherche forestière soit dynamisée et que les résultats scientifiques potentiellement utilisables soient connus des acteurs du développement afin de les valoriser.

Ce programme européen a pu former et sensibilisé les acteurs forestiers et de l'environnement de la sous-région. Il travaille en partenariat avec le Programme spécial de l'IUFRO¹²⁸ pour les pays en développement (IUFRO-SPDC)¹²⁹ à la production en français d'un manuel d'aide à la rédaction de propositions de recherche. Ce manuel, qui

¹²⁸ ONG internationale dont le Secrétariat est basé en Autriche. C'est un réseau international de scientifiques ayant pour objectif la promotion de la coopération internationale dans le domaine de la recherche forestière.

¹²⁹ IUFRO (*International Union of Forest Reserch Organisations*) - SPDC (*Special Programm for Developing Countries*)

a été testé lors d'un atelier tenu à Yaoundé (du 24 au 28 septembre 2001)¹³⁰, servira d'outil de base pour la formation des chercheurs en la matière.

7.6. Les ONG (Organisation non gouvernementale)

Il est évidemment question ici des ONG qui défendent l'environnement. Elles ont, pour la plupart, transformé leur registre puisque la thématique environnementale s'est élargie au point de se diluer derrière les thèmes de lutte contre la pauvreté et la subordination des questions écologiques aux questions sociales. Ainsi, les ONG sont situés sur deux pôles : négociation-proposition et contestation-proposition. Le pôle contestataire arrive tout de même à développer des propositions avec des argumentations scientifiques et politiques.

7.6.1. Les ONG et autres bailleurs de fonds internationaux

Les ONG internationales travaillant dans le secteur de l'environnement sont nombreuses au Gabon. Parmi celles-ci, le WCS, le WWF, le CARPE et la CI tiennent une place à part. Les deux premiers sont présents sur le terrain alors la CI œuvre par intermédiaire et n'a pas de siège au Gabon.

- **Le WCS** (société de conservation de la vie sauvage), organisation non gouvernementale américaine pour la conservation de la nature, a pour objectif primordial la recherche scientifique. Cette ONG a été à l'origine de la création des 13 parcs nationaux du Gabon. Le WCS a commencé à travailler au Gabon en 1985, quand Richard Barnes et ses collègues ont commencé leur recensement d'éléphants dans tout le pays. Puis, dès 1992, Lee White (actuel responsable du WCS) a choisi la réserve de faune de Lopé comme base de recherche. Dès lors, une collaboration fructueuse entre ECOFAC et WCS s'est établie. Un programme de recherche étendu a été lancé dans la réserve, ce qui mènera au développement d'un plan de gestion du site écologique. Le personnel de WCS a été impliqué dans la formation d'une équipe d'éco-guides

¹³⁰ L'atelier a regroupé 24 personnes issues de 8 pays (Cameroun 8, Congo 4, Gabon 4, Côte-d'Ivoire 2, RDC, 2, Centrafrique 2, Togo 1, Guinée équatoriale 1).

composée de gens de la communauté locale qui, devraient travailler comme guides pour des éventuelles touristes visitant le Lopé.

Le WCS travaille donc dans les thématiques de recherche suivantes :

- Dynamique et histoire de la forêt gabonaise : implications dans l'aménagement et la gestion de la forêt du Parc national de la Lopé (L. White, R. Oslisly, A. Batsielili);
- La survie et l'écologie des panthères, (Ph. Henschel, J. Ray) ;
- la recherche et la formation pour la gestion du parc national de la Lopé (Kate Abernethy, T. Ukizintambara, L. White, E. Chehosky) ;
- L'écologie des Mandrills (Kate Abernethy, W. Karesh) ;
- L'écologie et l'organisation sociale des éléphants du centre du Gabon (Ludovic Momont, S. Blake) ;
- L'utilisation de la génétique végétale (Nicole Muloko Ntoutoume) ;
- La recherche, la protection et la conservation des tortues marines et l'appui aux O.N.G. nationales (Guy Philippe Sounguet, C. Mbina, L. White) ;
- La gestion, la recherche et l'écotourisme dans le parc d'Iguela (Mike Fay, A. Downer) ;
- Recherche et la protection des gorilles dans le bai de Langoué (Stéphanie Latour) ;
- Protection du Bai de Langoué : aménagement d'un nouveau parc national (Mike Fay, L. White, N. Orbell) ;
- Recherche sur les cétacés et conservation des baleines à bosse sur les côtes du Gabon, (Howard Rosenbaum, S. Ngouessono, G. Sounguet) ;
- Appui au gouvernement gabonais pour la création d'un réseau d'aires protégées au Gabon (Lee White).

Le WCS apporte les fonds, la logistique et la technique au conseil national des parcs nationaux pour le projet des 13 parcs nationaux. Il se propose aussi d'encourager de petites entités villageoises pour la promotion de la culture locale, dans le cadre du tourisme rural.

* Le WWF est bien présent au Gabon et dans tout le Bassin du Congo, et principalement dans l'Ecorégion n° 8 sur les 200 mondiales (classification WWF-International). Cette écorégion (*Atlantic Equatorial Coastal Forest*)¹³¹ de 189 665 Km², s'étend depuis la rivière Sanaga (au centre de la zone maritime camerounaise), jusqu'à la région maritime de la République Démocratique du Congo (RDC), en passant à travers la Guinée équatoriale, le littoral gabonais (englobant les Monts de Cristal et les Monts Doudou), le Congo (Brazzaville) et l'Angola (Cabinda). Elle se présente spatialement sous la forme d'une bande de terre de 400 Km par endroit située dans la plaine côtière. Selon la classification phytogéographique de White L. (1983), cette zone appartient au « bloc forestier de la Guinée inférieure » (centre d'endémisme régional guinéo-congolais). D'après le WWF par rapport au niveau de conservation actuelle, cette zone est très vulnérable.

Le nord de cette écorégion est composé d'une succession de collines peu élevées et de plaines issues des roches précambriennes du bouclier africain. L'altitude augmente vers l'intérieur des terres jusqu'à 500-800 mètres dans les parties les plus orientales. On rencontre vers le sud des massifs montagneux précambriens bordés de sédiments plus récents (Monts de Cristal et Monts Doudou au Gabon, Monts Mayombe au Congo). Le massif des Monts Doudou présent dans les aires protégées de Petit Loango - Moukalaba appartient à cette formation géologique particulière. L'écorégion n°8 est caractérisée par son humidité, ses importantes précipitations (2000 mm par an au nord et 1200 mm au sud)¹³² et ses forêts humides dans les régions centrales et septentrionales puis des zones montagneuses vers le sud.

La région se distingue par une très importante biodiversité, quels que soient les groupes taxonomiques. Cette zone, ainsi que l'écorégion 7, comptent 50% des 7000 à 8000 plantes endémiques de l'Afrique de l'ouest tropicale. On trouve plus de 1000 espèces de plantes vasculaires dans le massif du Mayombe, 3000 dans les Monts de

¹³¹ Forêt Côtière Equatoriale Atlantique.

¹³² Les températures annuelles moyennes varient de 18-21°C à 24-27°C. La densité de population humaine est très faible avec 1 à 10 personnes/km². Elle augmente toutefois dans les montagnes du sud de l'écorégion pour atteindre 50 personnes/km².

Cristal (dont plus de 100 endémiques strictes) et 1000 dans les Monts Doudou (dont une cinquantaine sont des espèces endémiques strictes). Il est à noter que les Monts Doudou, comme les Monts de Cristal, sont considérés comme étant des refuges forestiers du Pléistocène. La diversité faunistique est à peine inférieure à celle de l'écorégion 7 et compte des gorilles de plaine, des chimpanzés, des mandrills, des colobes noirs, des bongos, des buffles et de nombreuses espèces de céphalophes. L'écorégion est ainsi de première importance en ce qui concerne la conservation des grands mammifères. On trouve également plusieurs espèces endémiques appartenant à divers taxons (petits mammifères, oiseaux, amphibiens, reptiles et invertébrés).

Malgré une importante exploitation forestière, tant en Guinée qu'au Cameroun ou au Gabon, il subsiste de larges portions (plusieurs milliers de km²) de forêts totalement préservées. Cette écorégion bénéficie d'une politique active de conservation concrétisée par le classement de plusieurs aires protégées au Cameroun (réserve de faune de Campo), au Gabon (réserve de faune de la Lopé, aires protégées de Petit Loango - Moukalaba¹³³, réserve présidentielle de Wonga-Wongué) et au Congo Brazzaville (réserves de Conkouati, de Dimonika-Mayombe et du Mont Fouari).

La pression du braconnage ainsi que les difficultés de gestion des aires protégées de cette écorégion représentent une menace sérieuse pour les populations de grands mammifères tels que les gorilles, les éléphants de forêt et les mandrills. De plus, la politique gouvernementale, notamment au Gabon, en faveur de la concession du sous-sol à des fins d'exploitation pétrolière présente une menace pour les écosystèmes régionaux. Dans le cadre des aires protégées de Petit Loango - Moukalaba, le WWF se doit donc de proposer des solutions permettant de concilier l'intérêt économique de la zone (Exploitation pétrolière) et la conservation de cette région.

¹³³ Les aires protégées de Petit Loango - Moukalaba.

A l'initiative du Fonds Mondial pour la Nature (WWF), ce site a pour objectif de présenter les caractéristiques écologiques exceptionnelles du sud-ouest du Gabon et les activités engagées sur le terrain en faveur de la protection de la biodiversité et du développement durable.

Véritable mosaïque d'écosystèmes (savane, mangroves, forêts-galeries, littoral, ...), les 11 320 km² des aires protégées comptent d'importantes populations d'espèces animales prioritaires en termes de conservation (éléphant, gorille, chimpanzé, ...). Par ailleurs, plusieurs nouvelles espèces de plantes ont été découvertes au cours des dernières années.

La préservation durable de cette région passe par la reconnaissance de ses particularités, telles que la présence de compagnies pétrolières et d'une population traditionnellement résidente.

Le WWF a su mettre en place un complexe d'aires protégées où l'écotourisme est timidement pratiqué à cause notamment de la difficulté d'accès (voies maritime et aérienne exclusivement) et la faiblesse des politiques de marketing et de promotion touristique de la part des autorités de tutelle gabonaises.

Planche 3 : Sur la lagune Ndogo, dans le complexe d'aires protégées de Petit Loango-Moukalaba géré par le WWF Gabon.



Source : WWF-Gabon

NB : Embarcation de promenade dans le complexe d'aires protégées de Gamba.

* Le CARPE (Central African Regional Program for the Environment) est une initiative financée par l'agence américaine pour le développement international (USAID). Il regroupe six pays du Bassin du Congo : Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, RCA et RDC. Le programme répond non seulement aux questions relatives à la conservation de la biodiversité dans le cadre de la protection de l'environnement, mais aussi à celles liées au changement climatique du globe en menant des efforts visant à conserver les forêts tropicales de la plaine du Bassin du Congo.

Son but en Afrique centrale est de réduire le rythme de destruction des forêts tropicales du Bassin du Congo afin de conserver la diversité biologique qu'elles

renferment et, à long terme, de parer aux changements négatifs du climat aux niveaux régional et mondial.

CARPE a identifié quatre thèmes clés qui représentent des domaines cruciaux dans lesquels les décisions prises et/ou les actions menées aux plans local, national et régional ont une incidence sur l'étendue, l'intensité et les modalités d'utilisation des ressources forestières. Ces secteurs sont : l'exploitation forestière, les aires protégées, le niveau d'utilisation des forêts par les ménages et, enfin, la gouvernance environnementale.

En matière des aires protégées, CARPE a contribué à la réalisation d'un rapport consensuel établi à partir des activités menées par les gouvernements, l'UICN, le WWF, ECOFAC et le WCS, et présentant les approches stratégiques pour une gestion durable d'un réseau d'aires protégées représentatif de la diversité biologique du Bassin du Congo.

Dans le cadre de ses activités de renforcement des capacités des ONG environnementales des pays du bassin du Congo, CARPE a financé un atelier de formation sur le renforcement des capacités managériales des ONG environnementales gabonaises et vient d'annoncer sa position de bailleurs de fonds des ONG et associations locales oeuvrant dans les secteurs liés à la gestion durable des ressources naturelles.

* La CI (Conservation International) n'est pas implantée au Gabon, mais elle travaille par intermédiaire dont le WCS, ECOFAC, des ONG locales voire des institutions gouvernementales (comme INDEFOR en Guinée équatoriale) .

En somme, les ONG internationales ont pu avoir une place de choix dans la préparation des textes réglementaires nationaux et dans l'érection des réserves naturelles en parcs nationaux. Le WCS et WWF ont lancé le projet d'évaluation de secteurs protégés qui a visé à examiner tous les écosystèmes des autres régions du Gabon

considérés comme des priorités de conservation afin d'aider le gouvernement à développer le projet de système de parcs nationaux.

* Le FFEM (Fond Français pour l'Environnement Mondial) est un bailleur de fonds français qui est actif en Afrique centrale. Il vient en appui aux ONG ou aux associations environnementales. Citons le cas de son programme « Appui au développement du tourisme à objectif de conservation en Afrique centrale » dont le RAPAC est le maître d'œuvre. La durée prévue du projet est de 5 ans pour un coût total estimé à 1,92 M d'euros (soit une contribution du FFEM de l'ordre de 0,94 M d'euros).

Les activités en cours dans ces aires protégées ont permis de définir avec précision les besoins en ressources financières, humaines et matérielles nécessaires pour assurer la gestion durable de ces sites. Les interventions sur le terrain peuvent être regroupées selon deux catégories principales :

- L'amélioration des infrastructures :
 - mise en place d'équipements structurants, amélioration des conditions d'accès et de sécurité ;
 - moyens de communication.
- L'amélioration de l'offre touristique sur le terrain :
 - renforcement des capacités d'accueil touristique : poursuite de la prospection et de l'inventaire des ressources touristiques, construction de nouvelles infrastructures de tourisme (structures d'hébergement, miradors) ;
 - consolidation et pérennisation des produits touristiques existants : appui au suivi/évaluation des opérations touristiques pilotes en cours d'expérimentation, renforcement des capacités (réceptifs, pisteurs, guides, accompagnateurs, chauffeurs, piroguiers, métiers de l'hôtellerie et de la restauration).

7.6.2. Les ONG et associations locales

C'est en territoire gabonais que nous avons pu recenser un nombre important d'ONG¹³⁴ et associations locales. Elles sont quasi-inexistantes en Guinée équatoriale, du moins dans sa partie continentale (Rio Muni). Parmi toutes les ONG, seules quelques-unes sont actives. Ce sont celles qui, soit, jouent le jeu des politiques, soit, sont à la solde des ONG internationales. D'autres, parfois bien structurées sur le papier, ne disposent même pas de local, à plus forte raison une bibliothèque interne. Il est un dernier groupe qui est en perpétuelle recherche de financements étrangers. D'une manière générale, les ONG locales sont très dépendantes financièrement des organisations internationales, des ONG internationales et parfois des organismes gouvernementaux locaux ou étrangers. Elles le sont également en ressources humaines : personnel qualifié. On remarque d'ailleurs que la plupart des agents qualifiés sont des fonctionnaires d'État, les ONG n'ayant pas assez de moyens pour pouvoir embaucher des spécialistes en chômage total ou technique.

De plus, les ONG locales peuvent jouer un rôle déterminant dans le processus de protection, de conservation ou valorisation de la biodiversité dans un pays en développement. Elles doivent prendre part à tout projet portant sur la thématique de l'environnement. L'élaboration des projets d'écotourisme au Gabon ou en Guinée équatoriale doit être faite au sein d'un collège composé d'experts locaux et étrangers (coopérants et techniciens des ONG internationales par exemple), des représentants des ONG locales, des représentants des populations paysannes et des opérateurs économiques concernés. Mais dans la pratique, les choses semblent se dérouler autrement. En effet, les autorités gouvernementales décident unilatéralement au détriment des populations locales et des ONG. Le projet de création d'un réseau d'aires protégées (soit 10 % du territoire) annoncé au sommet Johannesburg 2002, la manifestation économique prévue dans le sud du Gabon et dénommée « Ecotourisme Gabon 2003 », la non-participation des ONG locales aux discussions de Johannesburg sont autant d'illustrations de leur marginalisation. Seulement deux ONG locales, prises en charge par la mission française de coopération au Gabon, étaient présentes : Brainforest et World Promus.

¹³⁴ Voir Annexe 2 : Liste des ONG environnementales, p.

Malgré la présence très remarquable des ONG locales oeuvrant dans les secteurs liés à la gestion durable des ressources naturelles, celles-ci n'ont pas été conviées au débat sur la création des parcs nationaux gabonais initié par le Secrétaire d'État américain à Libreville. Cette rencontre n'a regroupé que des ONG occidentales, surtout américaines en l'occurrence le WCS, le WWF, etc. Il est dans ces conditions scandaleux de constater rien que la présence des ONG internationales. Pourtant, les ONG locales renferment des cadres compétents dont certains sont des consultants au sein des ONG internationales. La responsabilité de cette regrettable situation incombe aux décideurs qui brillent par une méconnaissance de la valeur des intellectuels locaux au profit de ce qui vient d'ailleurs, en particulier de l'occident.

Il est important de signifier qu'il existe une pléthore d'ONG en terre gabonaise, presque toutes basées dans la capitale (cf. Annexe 2). Le travail de terrain mené par certains mérite d'être signalé :

* l'ACDAC (Agence pour la Conservation et le Développement en Afrique Centrale) est une association locale oeuvrant dans les secteurs liés à la gestion durable des ressources naturelles. Ses actions consistent à l'amélioration des connaissances scientifiques ; l'information et la sensibilisation des acteurs de la gestion des ressources naturelles ; l'organisation des communautés locales ; le renforcement des organisations locales ; l'aide aux communautés locales à la prise de décision ; la conception et l'exécution de micro projets de conservation et de développement ; études et conseils.

* L'ONG Les Amis du Pangolin œuvre surtout dans le secteur de l'éducation environnementale. Leur champ d'action est surtout Libreville et les environs.

● L'ONG Aventures sans frontières (ASF) est créée en 1992. Au départ, ses principales activités consistaient à initier des enfants à la nature par des marches dans la forêt et en montant des camps de vacances avec comme activités : le canotage, la visite des paysages et les expériences culturelles. Aujourd'hui, ses activités sont consacrées à

la conservation des tortues marines, l'exploration, le développement de l'écotourisme et la prise de conscience générale sur la recherche et la conservation des écosystèmes terrestres et marins. Cette ONG, reconnue par l'administration publique (Récépissé définitif de déclaration n°164/MI/SG/DAG/SAG), travaille avec quelques ONG et programmes internationaux : WWF, WCS, CARPE, PRGIE, ECOFAC et PROTOMAC (en tant que membre fondateur).

Ses principaux sites d'interventions sont les suivants :

- le littoral gabonais, notamment : cap Estérias, pointe Pongara, pointe Iguéla et littoral de Mayumba ;
- le Parc National de Conkouati au Congo ;
- la Baie de Corisco (Gabon-Guinée Equatoriale).

L'ASF a acquis une certaine expérience dans certains domaines parmi lesquels :

- l'identification, le marquage et le suivi migratoire des populations de tortues marines du littoral gabonais, depuis 1996 et du parc national de Conkouati au Congo, depuis 2000 ;
- l'évaluation et l'étude des mammifères marins le long des côtes du Gabon ;
- la conservation du milieu marin ;
- l'intervention dans les médias (journaux locaux, radios locales) et sensibilisation dans les sites de recherche ;
- le développement rural (Programme agricole du Cap Estérias - Site touristique de la Pointe Denis) ;
- l'organisation des conférences grand public, scolaire et universitaire au Gabon ;
- le processus d'implication des populations locales dans la gestion de leurs milieux de vie (sites d'intervention d'ASF).

7.6.3. Des situations conflictuelles

Elles sont multiples. Nous n'en privilégions pour le moment que deux : les ONG locales et les décideurs, les ONG locales et les Bailleurs de fonds internationaux.

Les ONG locales sont sous-estimées dans la communauté des acteurs de l'environnement. Les responsables parlent de marginalisation. Pour preuve, le sommet de Johannesburg et la mission de Colin POWELL viennent à confirmer notre constat : « Aucune ONG locale n'a été associée à cette importante réunion. Cette marginalisation cache les intentions inavouées et nous inquiète au plus haut point » (Brainforest, 2002). Pourtant, les ONG locales ont joué un rôle déterminant dans la lutte pour une exploitation durable de nos forêts depuis les années 80 et plus précisément depuis le débat ONG et l'entreprise Leroy autour du lot 32 dans la réserve de la Lopé, à l'intérieur du pays. Le débat sur la certification et les résultats obtenus sont l'œuvre des ONG gabonaises. Les ONG internationales sont intervenues à la demande des autorités gabonaises pour proposer les plans de conservation.

Vouloir systématiquement écarter cette catégorie d'acteurs suscite un climat de suspicion qui ne peut qu'aboutir à des échecs. Les autorités gabonaises et les acteurs économiques accordent plus de crédit aux ONG occidentales. Or ces dernières ont pour premier bailleur de fonds leurs pays respectifs. Il est temps que les autorités gabonaises mettent en place une politique nationale en matière d'ONG environnementale en particulier.

En somme, les ONG locales exigent des pouvoirs publics la mise en place d'une vraie politique des ONG et leur implication dans les différents projets, dès leur phase préliminaire. Elles dénoncent une dérive impérialiste qui ne peut servir que les intérêts des décideurs et non ceux des populations concernées par les projets. De leur part, les pouvoirs publics dénoncent un manque de mobilisme de la part des ONG locales.

Les rapports entre les ONG internationales et les ONG locales sont également du même acabit que les précédents. Car seule, une poignée d'ONG locales sinon deux précisément bénéficient des faveurs des bailleurs internationaux. La création du CNPN et surtout sa prise de fonction, en tant organe public et gestionnaire des aires protégées, va sûrement apporter des changements à compter de cette année.

D'un point de vue de l'analyse des groupes de pression, nous observons que ces ONG subissent des contraintes dans leur démarche liée à leur position souvent périlleuse d'être outsider. Pourtant, étant souvent plus proche de la société, ces ONG locales ont un rôle de proposition et de mise sur agenda de certains intérêts comme les questions de la déforestation, de l'exploitation par le Nord des ressources du Sud ou encore de la valorisation de la biodiversité (par une mise en écotourisme).

Tableau 5 : Actions des ONG sur le terrain

ONG environnementalistes	
Pôle négociation – proposition (ONG internationales)	Pôle contestation – proposition (ONG locales)
<p>Elles disposent de moyens pour leurs politiques de conservation. Elles négocient avec les décideurs et proposent des solutions concrètes pour la sauvegarde de la biodiversité.</p> <p>Elles suppléent même les autorités sur le terrain et négocient directement avec les forestiers, les braconniers, les sociétés minières, etc... pour l'intérêt général (la conservation des écosystèmes forestiers).</p>	<p>Elles ne sont, ni consultées ni écoutées. Alors, pour faire entendre leur voix, elles optent pour la contestation en dénonçant les mauvais usages de la biodiversité tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le braconnage, - la dégradation des forêts, - l'attribution des permis d'exploitation forestière sur des milieux naturels très riches en biodiversité spécifique, endémique ou écosystémique.

7.7. L'UICN

Créée en 1948, l'Union Mondiale pour la Nature (UICN) est une organisation internationale qui regroupe 960 membres dont 79 Etats, 112 agences gouvernementales, 738 ONG nationales, 65 ONG internationales et 37 affiliés sans droit de vote.

Sur le continent africain, l'UICN compte quatre Bureaux Régionaux en Afrique parmi lesquels le bureau régional pour l'Afrique Centrale, de l'Est, de l'Ouest, du Sud.

La conservation de l'intégrité de la nature, le développement durable et la gestion rationnelle des ressources naturelles sont au centre des préoccupations de cette organisation. Sa vision se lit dans ce slogan « *Une Afrique Centrale plus juste qui valorise et conserve sa nature* ».

7.8. L'Etat

La préservation d'un environnement sain concerne au premier chef le service public, au même titre que la santé ou l'éducation. L'Etat doit jouer pleinement son rôle d'institution garant des libertés et de la sécurité. Il doit abandonner l'ancien modèle de décision basée sur l'exercice de la pleine autorité. Cette gouvernance d'autorité que l'on a pu qualifier de « régime de la planification » (FOURNIAU J.-M., 1997) ou encore de « modèle de l'instruction publique » (CALLON M., 1998), organise le processus de décision autour de l'Etat, porteur de l'intérêt général et seule instance légitime de production des normes. Dans ce modèle de « gouvernance d'autorité » (FROGER G., 2001), la légitimité des décisions est censée provenir, d'une part, de la représentativité de ceux qui les prennent et parlent au nom des citoyens dont dépendent les fins poursuivies ; d'autre part, de la connaissance permettant d'atteindre ces fins en anticipant les effets produits par certaines actions. Or à ce jour, malgré l'avènement de la démocratie, on constate qu'il n'existe pas toujours de concertation publique notamment en matière de grands projets. Les préoccupations immédiates des citoyens, leur souhait croissant d'être inclus aux processus de décision en tant que participants et pas seulement comme consommateurs de la vie publique, leur sentiment de ne pas être complètement représentés par les élus nationaux et/ou locaux, la mise en cause des conditions d'élaboration et de choix des projets ainsi que les revendications de transparence et d'indépendance de l'expertise. Le processus de construction et de mise en œuvre de la décision devient alors aussi important que la décision elle-même.

La gouvernance politique s'avère incontournable en ce sens que c'est un des fondements du développement durable. Or, la meilleure façon d'y arriver, c'est de

renforcer la démocratie locale, c'est-à-dire à l'échelle administrative la plus élémentaire. C'est seulement à partir du moment où tous les citoyens auront le droit de s'exprimer sur les modèles de gestion qui leur sont proposés et la possibilité de participer activement aux processus de prise de décision à tous les niveaux, que l'on pourra parler d'une bonne gouvernance politique. L'Etat doit instaurer une gouvernance participative pour qu'il ait une grande acceptabilité des projets locaux ou nationaux. La décentralisation des pouvoirs (surtout économique, politique et administratif) est un gage de durabilité de l'existence des populations, une garantie de parer à la lourdeur administrative, aux détournements des fonds publics et aux conflits de paternité des projets au sein de l'administration centrale. Les collectivités urbaines et rurales gagnent en responsabilité ainsi elles peuvent décider de leur avenir qui est pour l'instant le ressort du pouvoir central (centralisé dans la capitale de la République).

De plus, l'implication de dirigeants forts avec une conscience environnementale forte est une nécessité, une condition nécessaire à la réussite de la gestion en partenariat. Des politiques de conservation fortes nécessitent l'existence de leaders forts, charismatiques. Des politiques de conservation applicables et durables nécessitent la participation de tous les acteurs concernés pour une redistribution équitable des coûts et des bénéfices. L'impulsion politique doit venir de ces leaders. La construction pratique, ne peut venir que de la base, de la société elle-même.

7.9. Les populations locales

La notion occidentale de conservation de la nature heurte les conceptions des peuples indigènes. Au Gabon, tout comme en Guinée équatoriale, l'utilisation des produits naturels de la forêt est un vrai phénomène de société. Naturellement les populations de récolteurs / chasseurs ont toutes un sens de la propriété collective des espaces forestiers qui se répartissent soit selon les lignages, les clans ou les tribus. Les modalités d'accès aux biens naturels autres que le bois connaissent bien entendu des différenciations de leur nature et s'expriment souvent sous une forme implicite. Il est souvent très difficile de combiner deux visions différentes de conception de la conservation de la nature : une vision occidentale souvent naturaliste et une vision

traditionnelle qui sacre la nature et considère l'homme comme un maillon de celle-ci. La forêt ou l'eau, voire le feu sont les lieux des divinités qui ne peuvent pas disparaître si ce n'est la fin des temps. Cette vision traditionnelle tranche avec une vision moderne où l'homme est responsable de la dégradation des écosystèmes et où tout est à préserver pour le futur comme si les écosystèmes ont perdu tous leur pouvoir de résilience.

Pour certains défenseurs de l'environnement, une zone naturelle est fragile. Personne ne doit y pénétrer. Alors, ils posent des clôtures. Pendant un siècle, le modèle américain de la conservation s'est imposé ainsi au monde. En Afrique, la création de réserves naturelles s'est accompagnée d'expulsions de masse. Ce mouvement, qui s'est intensifié pendant les années 1960, n'a pas du tout disparu : on chasse, aujourd'hui, les *San* («Bochimans») de la Réserve naturelle du Kalahari central, au Botswana, créée, à l'origine, à leur intention. Au nom de la conservation, un million de kilomètres carrés de terres cultivées, de pâtures et de forêts africaines ont été vidées de leurs habitants en un siècle. Bien que l'on manque d'études chiffrées, on estime que plusieurs millions de personnes ont ainsi été déplacées.

Or, des populations séculaires, vivant en harmonie avec leur environnement qu'elles considèrent non seulement comme « garde manger » mais sacré. Elles sont naturellement plus conservatrices que massacreuses. On ne peut les marginaliser si l'on veut faire un projet d'écotourisme. Une approche sociétale ou ethnologique de l'écotourisme est importante dans des pays dont les populations paysannes voire urbaines sont extrêmement attachées à leur environnement de vie. Depuis quelques années, notamment depuis le sommet de Rio, l'idée a commencé à se faire jour que la protection de la nature et la préservation de la biodiversité passent aussi par le droit des populations autochtones à préserver leurs territoires et leurs modes de vie dans des espaces soustraits à la déprédation engendrée par l'exploitation indiscriminée et massive des ressources naturelles renouvelables. Les politiques de protection de la nature, souvent de conception occidentale, tendent de plus en plus à accepter que les populations locales deviennent des partenaires privilégiés dans les stratégies de préservation d'espèces ou de biotopes menacés. Car aucune expérience historique n'étant transposable et l'on voit mal comment, dans le cadre de la protection et de la

valorisation de la biodiversité locale, les premiers concernés soient de plus en plus marginalisés. Or, l'implication de tous les acteurs est indispensable : ceux-ci, dont les ONG, devront monter en puissance, sous la houlette de dirigeants éclairés. Ce choix n'est pas le plus facile mais, dans le contexte actuel, il est de loin le plus porteur d'espoirs pour l'avenir.

7.10. Les Voyageurs locaux et étrangers

Les tours opérateurs sont des producteurs de voyages à forfait. Ce sont de véritables entreprises de grande dimension à la différence des agences de voyages qui, sont très concentrées à l'échelon national. Ces deux voyageurs sont souvent confondus au quotidien¹³⁵. C'est pourtant par leur activité qu'ils se distinguent. Les agences de voyage interviennent généralement dans la commercialisation des produits touristiques (détaillants).

Ces autres acteurs doivent se rendre compte de leur importance sur le processus de mise en écotourisme ou de la pratique de l'écotourisme. Pour ce faire, le point focal reste l'information environnementale car c'est elle qui peut attirer la clientèle. L'information, quelle que soit sa forme, doit être précise et juste, générer l'intérêt des visiteurs et engendrer leur respect pour le contexte environnemental, culturel et social dans lequel ils sont immergés.

Les voyageurs des pays émetteurs à l'image de la France, se sont engagés concrètement dans l'écotourisme. Une étude récente de l'OMT en 2002 a permis d'en savoir plus sur les voyageurs français. En général de petite taille, ils opèrent dans le champ du tourisme de nature, la montagne et de randonnée, mais font la distinction entre tourisme de nature et écotourisme. Pour eux, les aspects humains et éthiques sont plus déterminants dans la pratique de l'écotourisme. Une poignée d'entre eux se montrent particulièrement actifs dans le domaine de l'écotourisme : ALLIBERT,

¹³⁵ Les tours opérateurs peuvent tout aussi avoir le statut juridique d'une agence de voyage ou celui d'une association spécialisée dans la production de voyage à forfait.

ATLANTE, CLUB AVENTURE, CROQ'NATURE, LA BALAGUERIE, LA BURLE, TERRA INCOGNITA, TERRE D'AVENTURE, SAÏGA, VOYAGER AUTREMENT...

Depuis l'avènement de l'Année Internationale de l'Ecotourisme, bien de tours-opérateurs sont passés à des déclarations plus hardies relayées par la presse. Dans les derniers catalogues parus, le mot d'écotourisme tient toute sa place, relayé de près par les termes un peu plus évocateurs de tourisme équitable, solidaire, communautaire, autochtone, ou durable.

La brochure ou le site Internet sont les premiers lieux d'affichage de ces engagements et cette nouvelle philosophie. A titre d'exemple, le tour-opérateur Balaguère l'affiche comme préambule en annonce de l'esprit dans lequel travaille l'entreprise : « Nous essayons autant que nous pouvons, partout où nous allons, de nous inscrire dans un développement local, durable. Pour un tourisme équitable, qui profite d'abord aux populations locales ».

Au Gabon, la présence d'un bon nombre de voyagistes (cf. Tableau 6, p.336) témoigne de l'existence d'une véritable activité touristique. A vrai dire, certains ne sont que des représentations locales des voyagistes du Nord ou des nouveaux puissants, du sud (notamment l'Afrique du sud) alors que d'autres travaillent en partenariat.

Les acteurs africains ont un rôle prépondérant à jouer. Ils doivent prendre désormais leurs destins en main au lieu de pérenniser le néocolonialisme. Pour ce faire, ils devront extirper de leurs pensées la politique de l'« attentisme » et l'« assistanat ». La société civile, les ONG, les opérateurs privés, les décideurs politiques africains et les communautés locales se doivent de prendre des initiatives pouvant sortir le continent de la situation de dépendance permanente vis-à-vis de l'occident.

Tableau 6 : Les Agences de voyages (Gabon)

Libreville	DELMAS VOYAGES B.P. 2131
------------	------------------------------------

TROISIEME PARTIE :

AIRES PROTEGEES ET « TOURISME A OBJECTIF DE CONSERVATION » : UNE DES ALTERNATIVES POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LA « MEDITERRANEE GUINEENNE ».

	Tel + 241 74 31 28 / 74 31 29 Fax 77 21 80
Libreville	EQUASUD " Le Gabon Authentique " B.P. 20.407 E-mail : equasud@inet.ga Tel : +241 76 86 86 & Fax : 76 86 77
Libreville	EURAFRIQUE - VOYAGES B.P. 4026 E-mail : euravoyages@inet.ga Tel : +241 76 27 87 Fax : 76 18 97
Libreville	GABON CONTACTS (Les Arcades) B.P. 17012 TEL +241 74 68 90 Fax : 74 68 89 E-mail : gaboncontacts@inet.ga
Libreville	LA CIGOGNE B.P. 20.442 E-mail : essocamba@assala.com Tel : +241 72 82 87 / 06 77 45 fax : 76 10 79
Port-Gentil	Mistral Voyages BP 597 E-mail : mvoyages@inet.ga Tel +241 56 25 95 / 56 25 96 Fax 56 25 93
Libreville	MISTRAL VOYAGES Immeuble Diamant B.P. 2106 E-mail : mistral.lbv@internetgabon.com tel +241 76 04 21 fax +241 74 77 80
Libreville	Universal Voyages GSA INTERAIR South Africa B.P. 10363 Email : universal.voyages@inet.ga Tel + 241 72 60 81 / 72 41 91 Fax : 72 43 3

L'appui international rentre en ligne de compte des stratégies politiques nationales, notamment l'appui technique et financière. Les Etats africains comptent beaucoup sur ces formes d'aides au développement. La conservation des écosystèmes et des espèces, la biodiversité reste présente dans leur politique générale, mais elles semblent être subordonnées aux questions économiques que sociales. L'enjeu est réellement économique dans un climat national de crise sociale, voire politique et « sécuritaire » pour certains. La crise sociale se cristallise par l'augmentation de la pauvreté liée à l'accroissement de la population et aux transformations de la géopolitique mondiale. La crise politique est omniprésente, se révèle être un enjeu pour les ONG (Organisation non gouvernementale) qui font entrer dans la conception de l'environnement, permettant un développement durable, les droits de l'homme, des femmes, des minorités et surtout la démocratie. La citoyenneté est réinjectée dans le

discours des ONG et devient une forme de réponse aux problèmes d'implantation de normes écologiques, de protection des ressources.

L'argument sécuritaire et politique conditionne cet appui international (bailleurs de fonds occidentaux, investisseurs privés, aides au développement). Les investisseurs privés étrangers dénoncent la lassitude des gouvernants face à l'insécurité grandissante. Les bailleurs de fonds veulent une gestion efficace des deniers publics et une transparence plus grande des choix opérés en conformité avec l'impératif démocratique et la démarche du développement durable.

CHAPITRE 8 : OUTILS JURIDIQUES ET MOYENS TECHNIQUES POUR LA SAUVEGARDE ET LA VALORISATION DE LA BIODIVERSITE EN GUINEE EQUATORIALE ET AU GABON

La prise de conscience de la vulnérabilité de l'environnement n'est pas une nouveauté au Gabon ou en Guinée équatoriale. D'abord, les populations autochtones ont toujours voué à l'égard de la nature une protection et surtout un très grand respect.

Ensuite, d'un point de vue politique, le Gabon, après sa participation à la Conférence Stockholm, crée son premier ministère chargé de l'environnement et de la protection de la nature par le décret du 04 mars 1976. Ce ministère comprend en son sein une Direction de l'environnement, dont la mission principale est d'exécuter la politique du ministère de manière transversale avec les services compétents des autres ministères. Elle possède quatre services, dont trois à caractère technique, notamment : le service de l'environnement urbain et rural, le service de l'environnement industriel et marin, le service de l'assainissement et enfin, le secrétariat permanent du Conseil National de l'Environnement et le service Industriel et Urbain qui apparaît comme la structure la plus importante de la Direction. Aujourd'hui, cette direction rattachée au ministère de l'Economie forestière, des eaux, de la pêche, chargé de la protection de la nature, a presque les prérogatives d'un ministère surtout par le fait de ses ramifications avec les autres départements ministériels touchant aux problématiques environnementales.

En Guinée équatoriale, c'est le ministère des Eaux et Forêts chargé de l'Environnement qui s'occupe de la protection et la valorisation de la biodiversité, le ministère du tourisme se chargeant de la promotion touristique. Les structures telles que l'INAP et surtout l'INDEFOR (*Instituto Nacional de Desarrollo Forestal y Manejo del Sistema de Areas Protegidas* - Institut national de développement forestier et de gestion du système d'aires protégées de Guinée équatoriale) se chargent de la gestion de l'environnement et de la gestion des forêts du domaine public et des aires protégées.

En pratique, les préoccupations environnementales sont portées essentiellement par des ONG et programmes internationaux, même si, suite au Sommet de Rio, on note un engouement marqué par une forte présence politique et administrative aussi bien en Guinée équatoriale qu'au Gabon et un essor récent de la part des ONG nationales. Cela reste très insuffisant face aux besoins de contre-pouvoir vis-à-vis des autres administrations, parfois du même ministère ou du secteur privé. Les initiatives

endogènes de conservation de la biodiversité sont encore trop rares et trop peu efficaces pour jouer un rôle notable dans le paysage actuel. Ces ONG locales ont un rôle potentiellement important à jouer dans l'expression des préoccupations locales liées à la conservation de la biodiversité et à son utilisation durable, ou encore dans la protection des droits et des intérêts des acteurs les plus vulnérables, les moins bien organisés notamment les populations rurales, les femmes, les jeunes et les peuples indigènes.

8.1. Les stratégies gabonaises

Les stratégies de mise en valeur de la biodiversité et de développement touristique reposent essentiellement sur la valorisation des sites touristiques ainsi que sur le renforcement des infrastructures hôtelières existantes. Elle s'articule donc autour de la réalisation de projets dans les pôles suivants : Libreville et ses environs, Lambaréné et ses environs, la zone de la Lopé, Franceville et ses environs, Koulamoutou et ses environs, Mouila et ses environs, le Woleu-Ntem, Makokou/Mingouli et le littoral (de Port-Gentil à Mayumba). Tout le territoire est donc concerné.

Ces stratégies visent à développer trois formes de tourisme :

- un tourisme à proximité de la capitale gabonaise. Il consiste à l'implantation des établissements et centres de loisirs, centres commerciaux et résidentiels de luxe dotés d'infrastructures modernes donnant accès aux réserves naturelles de faune du pays.

- Un tourisme basé sur les campements villageois par la transformation des campements de repos existants dans les réserves, l'aménagement des espaces dans les aires protégées, camps de pêche, camps de forêts, bivouac avec affût, etc.

- Un tourisme dans les sites intégrés et différenciés (création de sites urbains à travers la construction d'hôtels et la promotion de produits touristiques).

La mise en place de ces stratégies nécessite non seulement un certain pragmatisme de la part des décideurs et développeurs mais surtout plusieurs dispositions préalables telles que :

-
- le renforcement des capacités juridiques et institutionnelles en installant des délégations nationales ;
 - la formation de cadres supérieurs en ouvrant une filière DESS à l'université Omar Bongo ;
 - la création de nouvelles entreprises à vocation touristique ;
 - la mise en place d'un visa touristique ;
 - la formation de policiers et de douaniers à certaines activités touristiques afin de minimiser les effets des pratiques immorales (tourisme sexuel, corruption, trafic des espèces fauniques protégées, etc) ;
 - l'assurance d'une couverture hôtelière nationale ;
 - la privatisation de certaines structures hôtelières ;
 - l'ouverture du ciel à la concurrence pour pouvoir obtenir des tarifs plus bas.

De toutes ces recommandations, seules quelques-unes sont entrain d'être appliquées, en l'occurrence la création d'un DESS tourisme à l'université Omar Bongo, la création des délégations nationales chargées du tourisme, la mise en place d'un visa touristique qui, reste encore cher. Le PNUE (Programme des Nations unies pour l'environnement) a également organisé un séminaire¹³⁶ sur la formation des formateurs douaniers à la pratique de la protection de la nature. Toutefois, le gros reste à faire notamment sur la formalisation des dispositions réglementaires, la mise en place d'un budget de fonctionnement au profit des structures de lutte contre l'érosion de la biodiversité, la formation des agents de police et l'élargissement même de la formation à d'autres administrations concernées par les problématiques de l'environnement.

8.1.1. Le plan d'action sur la biodiversité : une stratégie nationale

La volonté de mettre en place une filière durable du tourisme dans les aires protégées d'une part, le souci de diversifier l'économie d'autre part, sont au centre du plan d'action sur la biodiversité. Cette stratégie nationale de conservation et de

¹³⁶ PNUE, août 2002, Séminaire de formation des formateurs douaniers tenu à Libreville (Gabon) dans l'enceinte du ministère de l'Economie forestière, des eaux, de la pêche, chargé de la protection de la nature.

valorisation de la ressource biologique repose sur la création de 13 parcs nationaux constituant 11,23 % du territoire national, soit une superficie de 3.007.445 ha. Les réalisations sur le terrain commencent à se concrétiser.

La mise en place du Programme Sectoriel de Valorisation des Aires protégées (PSVAP), financé entièrement par l'Union européenne dans sa phase de lancement, constitue un exemple probant. Son objectif global est de contribuer à la protection et à la valorisation à long terme des écosystèmes forestiers du Gabon. Le programme bénéficie d'un financement de l'Union Européenne (8^e Fonds Européen de Développement) pour un montant de 4.700.000 euros sur une période d'exécution de quatre (4 ans). Il s'appuie sur trois grandes composantes opérationnelles constituant ainsi l'ossature du programme :

- Composante I : Renforcement des capacités sectorielles de gestion et de valorisation des aires protégées. Coût estimatif : 1 085 649 euros.
- Composante II : Réhabilitation et redynamisation de la station de l'Institut de Recherche en Ecologie Tropicale de Makokou/Ipassa (l'assistance technique est assurée par le CIFOR). Coût estimatif : 2 317 859 euros.
- Composante III : Appui à la valorisation du complexe d'aires protégées de Gamba (site pilote). Coût estimatif : 1 246 492 euros.

Il faut souligner que l'identification du PSVAP remonte à l'année 2001 et le premier atelier de concertation et de programmation des activités ne s'est tenu que deux ans plus tard (les 13-14 janvier 2003). Il avait pour mandat de valider quatre points : les objectifs et un programme d'activités unanimement accepté, le cadre logique de la composante I (comprenant des indicateurs de réalisation), le programme de travail pour l'année 2003 (y compris le devis) et la liste des interventions prioritaires par des experts de court terme pour la première année. Entre temps, les composantes I et III du PSVAP ont officiellement démarré le 28 août 2002 avec la signature du marché de services dont le titulaire est « *The Environment and Development Group* ». Toutefois, la composante III n'étant pas encore opérationnelle sur le terrain, un atelier de programmation spécifique sur cette composante devrait d'abord se tenir au cours de l'année 2003 afin

de rassembler les principales parties prenantes au développement de l'écotourisme dans le complexe d'aires protégées de Gamba.

Aussi, la création d'un réseau de parcs nationaux est un fait marquant dans la stratégie gabonaise. En effet, c'est sur la base des résultats des évaluations botaniques, fauniques et socio-économiques effectuées pendant deux années par des équipes de la DFC (Direction de la faune et de la chasse) et surtout du WCS et du WWF, que le président de la république gabonaise décida de créer ce réseau d'aires protégées. Les parcs nationaux représentent un échantillon de la diversité des milieux naturels du pays. Ils protègent des paysages spectaculaires pouvant attirer des touristes. La création de ces treize (13) parcs nationaux vient aussi des engagements pris à Yaoundé par les chefs d'Etat de l'Afrique centrale dans le cadre du processus de Yaoundé. Ils se sont engagés à protéger un minimum de 10 % de la superficie de leur territoire en parcs nationaux.

Mais, cette politique n'est-elle pas préjudiciable aux autres types d'aires protégées ? Pourtant, les réserves naturelles intégrales, les réserves scientifiques, les sanctuaires et autres catégories d'aires protégées de superficie réduite (car, selon la loi, la superficie d'un parc national doit être supérieure à 1000 ha) qui assurent les fonctions de protection de biodiversité spécifique ou des écosystèmes particuliers, doivent être eux aussi réglementés afin de limiter les prélèvements abusifs.

L'intérêt économique semble motiver les acteurs du champ de la biodiversité et les décideurs gabonais. En effet, la politique touristique tend à prendre une nouvelle dimension au Gabon. Selon les décideurs politiques, le tourisme doit désormais jouer un rôle important dans le développement économique et social. Ils entendent exprimer une véritable politique gouvernementale s'inscrivant de façon effective dans une ligne générale de développement national.

Pour atteindre ses objectifs primordiaux – la contribution à la création d'emplois durables et leur diffusion sur le reste de l'économie – la démarche touristique gabonaise doit prendre en compte certains paramètres économiques :

-
- la considération des chocs exogènes qui pourraient perturber la fragilité du secteur ;
 - le degré de concurrence, la volatilité de la demande et la multiplicité de services (infrastructures, transports, santé) ;
 - la sensibilité du secteur aux problèmes d'environnement, d'infrastructures et d'évolution technologique ainsi que la prédominance des investissements immatériels tels que les coûts d'informatique, de formation, de production, de promotion et de commercialisation.

8.1.2. La création de l'Observatoire National Côtier (ONC)

L'Observatoire National Côtier est un service public, placé sous la tutelle administrative du Ministère de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche, chargé de l'Environnement et de la Protection de la Nature. Il est sous la responsabilité de la Direction Générale de l'Environnement.

8.1.2.1. Les objectifs de l'ONC

L'ONC a plusieurs objectifs que l'on peut ici regrouper en trois principaux :

- Asseoir une expertise nationale fiable sur les problèmes liés à la protection des écosystèmes côtiers et marins ;
- Promouvoir la recherche-développement sur les aspects de conservation, de la diversité biologique et des habitats naturels des écosystèmes côtiers et marins ;
- Valoriser et diffuser l'information environnementale côtière et marine disponible, sous la forme de bases de données accessibles au grand public.

Pour atteindre ces trois objectifs, l'ONC travaille en partenariat avec plusieurs institutions locales notamment :

- le Programme Régional de Gestion de l'Information Environnementale (PRGIE) ;

- l'Agence Internationale pour le Développement de l'Information Environnementale (ADIE) ;
- l'Université Omar Bongo (UOB) ;
- le Département de Géographie de l'UOB ;
- la Direction Générale de l'Office des Ports et Rades du Gabon (OPRAG) ;
- la Direction Générale de la Marine Marchande (DGMM) ;
- le Centre d'Etudes, de Documentation et de Recherches Maritimes (CEDREM) ;
- le Centre d'Etudes et de Recherche sur l'Eau (CER'Eau) ;
- la Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture (DGPA).
- Le Centre National des Parcs Nationaux (CNPN) ;
- Le Ministère du Tourisme ;
- l'Agence nationale du tourisme (GABONTOUR).

8.1.2.2. Les missions de l'ONC

On se contente d'énumérer les différentes missions mais leur réalisation est une autre paire de manches en ce sens que la lourdeur administrative, la carence en expertise, les conflits de compétence ou d'appropriation du projet font souvent obstacle à la bonne marche du projet. Qu'à cela ne tienne, l'ONC s'est donné les missions suivantes :

- Promouvoir les actions en matière de préservation, de conservation et de valorisation des ressources naturelles côtières et marines ;
- Proposer les options de nature à empêcher la surexploitation et l'extinction des ressources biologiques, ainsi que la dégradation ou la mise en péril des habitats naturels et des écosystèmes côtiers et marins ;
- Promouvoir l'identification des espèces, habitats et écosystèmes nécessitant des traitements particuliers et suggérer les solutions techniques appropriées ;
- Promouvoir la gestion intégrée de la zone côtière en mettant en relief la connaissance du milieu ;

- Promouvoir la lutte contre toutes formes de pollutions dans la zone côtière pouvant mettre en péril les espèces marines et côtières ;
- Promouvoir la lutte contre l'érosion côtière ;
- Promouvoir l'amélioration du cadre de vie dans la zone côtière ;
- Identifier les utilisateurs des espèces naturelles aux fins, d'une part, d'élaborer un fichier nominatif et quantitatif relatif, et d'autre part, de valoriser les ressources biologiques côtières et marines ;
- Mettre en œuvre un système d'Education Relative à l'Environnement (ERD) ;
- Mettre en place un Système d'Information Géographique (SIG) comme outil interactif d'aide à la décision ;
- Promouvoir la formation et la recherche en matière de connaissance et de maîtrise des ressources biologiques et des écosystèmes côtiers et marins ;
- Donner des avis en matière de programme concernant les ressources naturelles et l'occupation du domaine public maritime.

8.1.3. La création d'une structure ministérielle de gestion de l'écotourisme : GABONTOUR.

Avec la persistance de menace qui pèse lourdement sur les secteurs économiques traditionnels, le tourisme compte désormais parmi les secteurs porteurs d'avenir. Mais, identifier un secteur porteur de croissance est une chose, lever les contraintes réelles à son développement en est aussi une autre. Ainsi, le gouvernement a mis en place un programme de promotion extérieure du tourisme (GABONTOUR). Cette agence dont l'objectif est de croître fortement le flux touristique vers la destination Gabon, est dirigée vers les grands pays émetteurs de touristes. D'où l'ouverture effective du bureau du tourisme de Paris et celle programmée d'Afrique du Sud, d'Amérique du Nord et du Centre. Cette agence travaille aussi avec des tours opérateurs de certains pays émetteurs (cf. Tableau 7, p.346).

Tableau 7 : Tours-Opérateurs (TO) vendant la destination Gabon

<u>Société</u>	<u>Contact</u>	<u>Adresse</u>	<u>Pays</u>
----------------	----------------	----------------	-------------

TROISIEME PARTIE :

AIRES PROTEGEES ET « TOURISME A OBJECTIF DE CONSERVATION » : UNE DES ALTERNATIVES POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LA « MEDITERRANEE GUINEENNE ».

1. ELDER TREKS	Anna Mackay Country Director	597 Markham Street Ontario	Canada
2. MOUNTAIN TRAVEL SOBEK	Annie BIRCH, Director of A Operations	6420 Frairmount Avenue Cerrito, CA 94530 3606	Etats-Unis
3. EXPLORE WORLDWIDE	Kate GARWOOD, Reservation and Manager	1 Frederick Street Aldershot Hampshire GU 11 1LQ	Royaume Uni
4. HAUSSER EXKURSIONEN	Connie BOEHM, Chef de produit	Marienstrasse 17 80331 München	Allemagne
5. WILDFRONTIERS	John ADDISON, Director général	Box 844 Halfay house 1685 Gauteng	Afrique du Sud
6. KEL 12 DUNE	Pier Giani ADIS, Dire général	Piazza XXVII Ottobre, 30172 Venegono Mestre	Italie
7. ANOS LUZ VIAJES	Joan MASRAMON, Accompagnateur et che produit	Ronda de Sant Pere, Bajo 08010 Barcelona	Espagne
8. TERRA INCOGNITA	Marc ROUSSE, Direc général	36 Quai Arloing 69009 Lyon	France
9. ATLANTE	Christophe LESERVOIS	CP 701 36 Quai Arloing 69256 Lyon cedex 09	France

Source : ECOFAC, Ecotourisme (Archives).

Ces TO sont des partenaires d'ECOFAC pour la commercialisation des produits d'écotourisme gabonais, camerounais, sãotoméen et congolais. Gabontour devra travailler avec les mêmes TO déjà expérimentés sur la destination Gabon.

Le centre gabonais de promotion touristique devra prendre part, de plus en plus, à des foires régionales, sous-régionales et internationales. Ce faisant, il doit disposer de ressources suffisantes pour :

- garantir ses marchés et son développement ;
- améliorer le niveau qualitatif du réceptif national ;
- développer le tourisme domestique ;
- mener un travail de fond en direction de l'offre touristique pour mieux la coller aux attentes de la demande et placer la gamme de produits au niveau des normes internationales de qualité ;

- allier une promotion classique, une présence et une agressivité commerciale sur les marchés émetteurs (fonctionnement du Bureau de Paris, développement des activités de Tours-Opérateurs).

D'une manière générale, GABONTOUR a la mission d'améliorer la part du tourisme dans la richesse nationale. Il doit donc d'abord améliorer le cadre institutionnel pour renforcer l'attractivité et la fiabilité de la destination Gabon, mobiliser les ressources nécessaires au financement du développement du secteur en tenant compte de l'importance des investissements immatériels, stratégiquement indispensables (coûts de promotion, de l'informatique, de distribution, de commercialisation et de formation). Il doit, en outre, conclure un contrat étroit et maîtrisé avec le secteur privé et intégrer le tourisme dans d'autres secteurs de la stratégie économique tels que l'agriculture, la pêche, l'artisanat, le commerce, les transports, la restauration locale...

Enfin, il va falloir renforcer la rentabilité et la compétitivité de la destination en l'adaptant aux nouvelles technologies d'information, de communication et de commercialisation, instruments nécessaires pour le développement à long terme de la destination Gabon.

Toutefois, pour que ces missions puissent se réaliser, il faut que l'Etat lui donne les moyens de sa politique pour mieux conclure efficacement ses missions qui, visent essentiellement l'utilisation optimale de l'infrastructure, l'accroissement du trafic et des retombées touristiques.

8.1.4. La création du CNPN (Conseil National des Parcs Nationaux).

Le 30 août 2002, le Président de la République, Chef de l'Etat, crée d'un seul tenant 13 parcs nationaux. Ces derniers représentent 2 837 128 hectares, soit plus de 10,6% de la superficie totale du territoire. De plus, ces parcs comprennent 129 307 hectares de territoire marin.

Le Conseil National des Parcs Nationaux a été créé par l'ordonnance n°6/2002 du 22 août 2002 portant modification de certaines dispositions de la loi n°16/2001 du 31 décembre 2001 portant code forestier en République gabonaise. Aux termes de l'article 2 de l'ordonnance sus-citée, l'article 81, nouveau du code forestier, se lit désormais : *« il est créé et placé sous l'autorité du Président de la République un organisme interministériel dénommé Conseil National des Parcs Nationaux ».*

Le Conseil National des Parcs Nationaux (article 81a du nouveau code forestier) est chargé «de superviser la création, l'implantation géographique, la gestion des parcs nationaux, y compris les activités d'ordre touristique et scientifique pouvant se déployer en leur sein ». En outre, « le Conseil National des Parcs Nationaux est consulté par le gouvernement et donne son avis sur les questions relatives aux parcs nationaux ».

Cependant, étant donné que tout parc national (article 81 b) est créé par décret du Président de la République pris en Conseil des Ministres, il est aussi placé sous l'autorité d'un conservateur nommé par décret du Président de la République, Chef de l'Etat. Celui-ci est assisté d'un ou plusieurs adjoints nommés dans les mêmes formes et conditions.

Cet organe gestionnaire, le Conseil national des parcs nationaux (article 81 c, du nouveau code forestier), est composé des membres suivants :

- le Premier ministre ou son représentant ;
- le ministre de l'économie forestière, des eaux de la pêche, chargé de l'environnement et de la protection de la nature ou son représentant ;
- le ministre chargé du tourisme ou son représentant ;
- le ministre chargé de l'aménagement du territoire ou son représentant ;
- le ministre chargé de la planification ou son représentant ;
- le ministre chargé de la recherche scientifique ou son représentant ;
- le ministre chargé de l'économie et des finances ou son représentant ;
- le ministre chargé de l'intérieur et des collectivités locales ou son représentant ;
- le ministre chargé de la défense nationale ou son représentant ;
- le ministre chargé des mines, de l'énergie et du pétrole ou son représentant.

Le CNPN (article 81 d, du même code forestier) peut consulter des spécialistes ou des chercheurs ayant une expertise avérée en rapport avec ses activités. L'administration du CNPN (article 81 e, code forestier) est assurée par un secrétariat permanent, dirigé par un secrétaire permanent nommé par décret du président de la République.

Quant à l'organisation et au fonctionnement du CNPN (art. 81 f, nouveau du code forestier), ils sont fixés par voie réglementaire. Des textes réglementaires déterminent donc, en tant que besoin, les dispositions de toute nature nécessaires à l'application de la présente ordonnance (art. 4 de l'ordonnance n° 6/2002).

Le premier constat à faire, est que, comme vous l'avez sans doute remarqué, le CNPN a été créé avant les parcs nationaux. En effet, le CNPN est créé le 22 août 2002, les parcs ne le sont que le 30 août 2002, soit huit (8) jours plus tard. Ce fait n'est pas innocent, comme on le verra plus bas.

Le second constat, c'est que ce CNPN est plus qu'un conseil, puisqu'il supervise les activités stratégiques (conseil du gouvernement) et les activités opérationnelles (processus de création des parcs nationaux, implantation géographique et gestion des parcs nationaux, y compris les activités d'ordre touristique et scientifique pouvant se déployer en leur sein). C'est donc, plus qu'un conseil, puisqu'il lui est imposé de « superviser » la gestion des parcs nationaux. Trois options s'ouvrent ici : soit le CNPN gère directement les parcs, soit il supervise cette gestion en rendant chaque parc national autonome, mais sous sa tutelle, soit encore il crée un office qu'il supervise pour la gestion des parcs nationaux. Mais, certaines aires protégées étant actuellement gérées et financées par des programmes internationaux en l'occurrence ECOFAC pour la Lopé et WWF pour les parcs du Sud-ouest du pays, qu'advient-il si le CNPN décidait de gérer toutes les aires protégées ?

Le troisième constat concerne la nomination des conservateurs. Alors que le processus de création des parcs nationaux (art. 81 b) passe par le conseil des ministres,

le conservateur (art. 81 b) est nommé par décret du Président de la République, Chef de l'Etat. Cette nomination ne passe pas obligatoirement par le conseil des Ministres.

La compréhension de ces trois constats est à retrouver dans une interview du Chef de l'Etat qui réaffirme, le 30 juin 2003 (*La pirogue*, n°1 du 30 juin 2003) : « *J'ai créé 13 parcs nationaux qui vont être des aires de préservation de la flore et de la faune ; mais cette décision ne restera pas qu'une décision de papier, comme certains s'en inquiètent. La forêt gabonaise, qui représente une richesse mondiale inestimable, va constituer l'un des axes de ma stratégie de lutte contre la pauvreté. Il s'agira de la gérer de façon rationnelle pour qu'elle soit génératrice d'emplois et de revenus autres que ceux procurés par l'exploitation du bois. Ce projet est sous ma propre responsabilité* » Cette phrase met en effet la lumière sur le rôle qui est confié au CNPN. C'est à ce titre que le CNPN met en place actuellement le cadre législatif et institutionnel nécessaire à la mise en œuvre de cet important projet. Il est de ce fait chargé de favoriser la cohésion institutionnelle qui permet d'harmoniser les interventions des diverses administrations sectorielles impliquées dans le développement d'un réseau viable de parcs nationaux au Gabon. Il s'agit :

- du Contrôle de la Conservation et de l'exploitation durable des ressources naturelles, qui sera effectué par le Ministère de l'Economie forestière, des Eaux, de la Pêche, chargé de l'Environnement et de la Protection de la Nature ;
- du contrôle des normes d'exploitation du tourisme dans les parcs nationaux, qui sera effectué par le Ministère en charge du Tourisme ;
- du Respect des normes nationales en matière d'aménagement du territoire (Ministère en charge de l'Aménagement du territoire) ;
- de la Planification des investissements (Ministère en charge du Plan), des normes et protocoles de recherche scientifique (Ministère en charge de la Recherche Scientifique) ;
- de la Fiscalité et la gestion des ressources (Ministère en charge des Finances) ;
- des Procédures d'entrée et de sortie du territoire (Ministère de l'Intérieur) ;
- du Respect de l'intégrité territoriale (Ministère de la Défense Nationale) ;
- de la question de l'exploitation des ressources minières dans les parcs nationaux (Ministère des Mines) ;

- de la problématique des parcs transfrontaliers (Ministères en charge de l'Environnement, de la Défense Nationale et de l'Intérieur).

C'est à cet effet que la structure chargée de mettre en œuvre ce vaste projet a une dimension nécessairement multisectorielle ; ce, de façon à tirer le meilleur parti de chaque administration pour une gestion efficace des parcs nationaux. En rappel, le parc national, dans la philosophie gabonaise de conservation, est un espace économique dans lequel le défi consiste à exploiter durablement la diversité des merveilles biologiques, archéologiques et culturelles de la zone considérée, pour le bénéfice social des communautés locales avoisinantes, mais aussi pour le bénéfice économique de la nation entière.

D'un point de vue technique, le travail à réaliser pour les membres de ce conseil consiste à :

- la réalisation d'une analyse économique et financière du réseau de parcs nationaux du Gabon (CNPN) ;
- la finalisation de la loi sur les parcs nationaux (CNPN) ;
- la finalisation du document stratégique du CNPN ;
- la finalisation de l'organigramme du CNPN ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de travail (CNPN) ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un business plan (CNPN) ;
- l'élaboration des plans d'aménagement des parcs nationaux (Ministères Eaux et Forêts, Planification, Aménagement du Territoire) ;
- la mise en place de structures d'accueil et de moyens de communication adéquats (CNPN ; Tourisme ; Aménagement du Territoire) ;
- la formation des différents intervenants de la filière (CNPN) ;
- la réforme de la politique d'entrée au Gabon (Ministères : Intérieur, Finances et Défense) ;
- la réforme de la fiscalité des secteurs du tourisme et des transports (Ministères : Tourisme, Transports et Finances) ;
- le développement des programmes de conservation (Ministère en charge de l'Environnement) ;

-
- le développement des programmes de tourisme et d'écotourisme (Ministère en charge du Tourisme) ;
 - le développement de programme de recherche scientifique (Ministère en charge de la Recherche) ;
 - la réalisation du schéma directeur et des plans directeurs des parcs nationaux (CNPN);
 - la réalisation des programmes d'intérêt général permettant l'implication des populations locales et du secteur privé à la vie et aux activités des parcs nationaux (CNPN) ;
 - la mise en pratique de la stratégie de communication (déjà réalisée par le CNPN).

Le CNPN n'est pas un forum de débat, dans lequel les membres sont mandatés pour faire le jeu des groupes de pression, il existe pour apporter une expertise à la réalisation d'un projet multisectoriel ambitieux dont la finalité est de tirer le meilleur parti de la conservation des ressources naturelles en développant des activités touristiques, récréatives et de loisirs permettant à la communauté nationale et internationale de faire une expérience unique de découverte.

Au vu de ce qui précède, la question qu'on peut se poser est de savoir quelles sont concrètement ses domaines de compétences, ses moyens de travail (humains, matériels, financiers) et son insertion dans des réseaux internationaux.

8.1.5. La formation des techniciens du tourisme et de l'environnement.

La formation des techniciens du tourisme ou de l'environnement se fait soit par le biais des séminaires et colloques organisés par les organismes internationaux, soit au sein des milieux universitaires.

Un DESS de tourisme a vu le jour à l'université Omar Bongo de Libreville. Par ailleurs, les autorités gabonaises devront passer des accords de partenariat avec certaines universités occidentales ou régionales pour la formation des cadres dans les domaines

spécifiques de l'écotourisme et de la protection de l'environnement. Par exemple l'UOB peut signer des conventions avec des universités dispensant des enseignements dans ces domaines.

En marge des séminaires de formation, le programme ECOFAC participe aussi dans la formation de personnel de façon ponctuelle (formation d'écogardes par exemple).

En somme, les autorités gabonaises commencent à porter un intérêt pour le tourisme. De fait, le flux touristique vers le Gabon tend à augmenter et devrait atteindre un taux raisonnable au cours des prochaines années. Le Gabon recèle de potentialités touristiques énormes et variées, mais beaucoup d'efforts restent à déployer pour leur valorisation.

8.2. Les stratégies équato-guinéennes

8.2.1. A l'échelle nationale : le projet de corridor, le projet CUREF, INDEFOR et l'INAP

8.2.1.1. Le projet corridor

L'objectif fut la création d'un réseau d'aires protégées qui doit assurer la conservation d'une bonne partie de la diversité biologique du pays tout en tenant compte des usages et coutumes des populations locales. Dans le processus d'élaboration du système national d'aires protégées, une cohérence fut recherchée entre l'organisation territoriale et l'organisation juridique de la Guinée équatoriale.

Dans la sélection des différentes aires, les critères de conservation de la diversité biologique et d'utilisation traditionnelle des ressources de la forêt ont prévalu. Les recommandations de l'UICN et un intense travail de terrain de la part du CUREF ont été très déterminants. Ainsi, quatre (4) catégories d'aires protégées, classées du plus grand niveau de protection au plus petit, ont finalement été sélectionnées et adoptées : la

TROISIEME PARTIE :

AIRES PROTEGEES ET « TOURISME A OBJECTIF DE CONSERVATION » : UNE DES ALTERNATIVES POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LA « MEDITERRANEE GUINEENNE ».

réserve scientifique (RC), le parc national (PN), le monument naturel (MN) et la réserve naturelle (RN). Ce projet équato-guinéen intègre les milieux marin, fluviomarine et terrestre. Il part de l'île Annobon au large de la côte méridionale gabonaise, passe par les îles Corisco et Elobeyes, au large de l'estuaire du Muni, fait un détour par le nord avant de redescendre à la limite des hauts de Nsork situés au sud-est du Rio Muni. Au total, treize (13) aires protégées :

- Réserve scientifique de la Caldera de Luba (RC-1) : 51 000 ha,
- Réserve scientifique de *Playa Nendyi* (RC-2) : 500 ha, lieu de ponte des tortues,
- Parc national de *Pico Basilé* (PN-1) : 33 000 ha,
- Parc national de Monte Alen (PN-2) : 200 000 ha, faune et flore équatoriale,
- Parc national de *los Altos* de Nsork (PN-3) : 70 000 ha, faune et flore équatoriale ;

- Monument naturel de *Piedra Bere* (MN-1) : 20 000 ha, pierre ;
- Monument naturel de *Piedra Nzas* (MN-2) : 19 000 ha,
- Réserve naturelle de Rio Campo (RN-1) : 33 000 ha ;
- Réserve naturelle de Monte Temelon (RN-2) : 23 000 ha, pangolin géant ;
- Réserve naturelle de la *Punta Llende* (RN-3) : 5 500 ha, antilope girafé ;
- Réserve naturelle de l'estuaire du Muni (RN-4) : 60 000 ha (dont 50 500 en terre et 9500 en mer), mangrove et faune fluviomarine ;
- Réserve naturelle de Corisco et Elobeyes (RN-5) : 53 000 ha (dont 1 795 en terre ferme et 46 205 en mer) ;
- Réserve naturelle d'Annobon (RN-6) : 23 000 ha (dont 2 088 en terre ferme et 21 022 en mer), *Phaeton lepturus*.

Ce projet concerne donc l'ensemble du territoire. Il consiste à la mise en aires protégées de monuments naturels isolés, de certains milieux naturels à forte diversité biologique et des îles maritimes à biodiversité endémique. A terme, un système d'aires protégées, en forme de réseau composé de corridors reliant des enclaves vertes, devrait permettre la mise en écotourisme.

Le corridor constitue un moyen par lequel on peut efficacement protéger et conserver la biodiversité. Il permet, à terme, de reconstituer un couloir migratoire forestier, fluviomarín ou marin. Dans le cas d'un corridor terrestre, la viabilité des aires protégées passe par la création de corridor dont la largeur et la composition spécifique sont prévues pour restaurer la circulation des espèces animales, la dissémination des graines, la pollinisation par les insectes, les oiseaux ou les chauves-souris. Le corridor équato-guinéen, dans partie maritime, pourra conduire à la préservation de la faune et la flore marine et de leurs divers écosystèmes à condition que la politique de conservation ou de protection soit suivie par des mesures réglementaires applicables (adaptées aux réalités locales et non calquées sur un modèle étranger) et des moyens financiers conséquents.

Aujourd'hui, la réalisation effective du projet traîne toujours. Toutefois, ECOFAC, a proposé plusieurs alternatives parmi lesquelles le soutien à INDEFOR et l'appel d'offres lancées au secteur privé paraissent prioritaires. L'objectif de l'appui au fonctionnement de l'INDEFOR c'est surtout pour développer le niveau institutionnel :

- la prise des décrets d'application des lois existantes, leur mise en application ainsi que leur amélioration ;
- la nomination d'un conservateur et mise en place d'un corps des écogardes ;
- la formation des personnels de terrain et des conservateurs.

8.2.1.2. Le projet CUREF

Le projet CUREF a bénéficié de l'expérience acquise par le projet régional ECOFAC sur le site du Parc National Monte Alén, financé par la Commission européenne depuis 1992 (et la coopération espagnole depuis 1998), puis a intégré ce parc national dans le concept global du SNAP (Système national des aires protégées). Ce projet, de dimension nationale, a fait connaître la dimension écologique de ce petit pays du centre du golfe de Guinée. Actuellement, le CUREF n'est plus fonctionnel.

8.2.1.2.1. Formation et qualification du personnel de l'administration forestière

La planification, le déroulement et le suivi des programmes d'exploitation rationnelle et des programmes de conservation des ressources forestières a exigé l'acquisition de nouvelles connaissances et de nouvelles techniques de travail. En ce sens, les efforts se sont concentrés sur la formation d'un important nombre de techniciens de l'administration forestière pour les besoins du projet et de l'après-projet. La plupart des techniciens employés à la réalisation des travaux pour le projet CUREF, l'ont été pour la première fois, c'est pourquoi la formation des ingénieurs, des techniciens, des gardes forestiers fut une priorité dès le début du projet. Le projet organisa aussi des formations pour le personnel de l'administration forestière et des entreprises privées. Les objectifs de la formation s'efforcèrent de développer au mieux les compétences et les capacités de ces catégories de personnel.

8.2.1.2.2. Les méthodes de formation

La formation fut essentiellement orientée vers un apprentissage pratique et adapté aux besoins de chaque catégorie de personnel autant pour les travaux de terrain que de bureau. Ainsi on peut parler de formation appliquée à la situation professionnelle. La plupart des activités de formation pour les gardes forestiers furent réalisées sur le terrain, en particulier grâce à l'appui du projet ECOFAC dans le Parc National de Monte Alen (cf Planche 4, p357). Aujourd'hui, ces formations pratiques deviennent rares et ne concernent que les fonctionnaires des administrations de tutelles. L'Etat n'a pas encore mis sur pied une école spécialisée à l'image de l'école des eaux et forêts du Gabon.

Planche 4 : le suivi des enseignements sur le terrain (Monte Alen)



Source : CUREF, Bata, 1998.

8.2.1.2.3. Les thèmes de formation

Les thèmes abordés furent nombreux et variés, en voici quelques uns :

- Méthodes et techniques de dessin cartographique standard ;
- Méthodes et techniques de cartographie et topographie forestière ;
- Techniques d'interprétation d'images satellite ou radar ;
- Photo-interprétation de photographies aériennes (cf Planche 5, p.358) ;
- Dessin cartographique assisté par ordinateur et digitalisation des cartes ;
- Gestion d'un système d'information géographique ;
- Conception, réalisation et édition de cartes générales et thématiques ;
- Etude de la botanique et de la flore en Guinée équatoriale ;
- Technique de collecte et d'herborisation ;
- Etude spécifique sur les produits forestiers non ligneux ;
- Etude de la faune ;
- Etude spécifique sur la chasse et le commerce de viande de brousse ;
- Etude de la biodiversité biologique ;
- Diagnostiques ethno-socio-économiques des aires protégées et des concessions forestières ;
- Inventaire d'aménagement dans une concession forestière ;
- Traitement informatique des données de la production forestière ;

TROISIEME PARTIE :

AIRES PROTEGEES ET « TOURISME A OBJECTIF DE CONSERVATION » : UNE DES ALTERNATIVES POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LA « MEDITERRANEE GUINEENNE ».

- Suivi des statistiques des exploitations forestières et de la production de bois ;
- Méthodes de sensibilisation et techniques de réalisation de matériel didactiques et de supports de communication ;
- etc.

Planche 5 : Formation en cartographie et interprétation des imageries (PVA)



Séance de formation au siège de CUREF à Bata, 1998. (Source : Curef, 1998)

8.2.1.2.4. Les résultats de la formation

A la fin de ces trois ans, l'ampleur de l'investissement en formation, se reflètent chez plus d'une cinquantaine de formés ou recyclés dont des ingénieurs (10), de techniciens (15), des gardes forestiers (25) autant en Guinée équatoriale que dans les autres pays de la sous-région du golfe de Guinée (Cameroun, Gabon, Congo et Côte d'Ivoire), voire en Europe (Belgique, Espagne et France) et en Amérique latine (Costa Rica).

Actuellement, le projet dispose de nombreuses équipes de techniciens opérationnels et spécialisés dans les différents secteurs scientifiques et techniques en relation avec la conservation et la production forestière :

- une (1) équipe de cartographe et de gestion du système d'information géographique (SIG) ;

-
- deux (2) équipes d'étude de la flore ;
 - deux (2) équipes d'étude de la faune (oiseaux et grands primates) ;
 - une (1) équipe d'étude d'ethno- socio-économique ;
 - une (1) équipe d'enquêtes sur les marchés (produits de la chasse, produits non-ligneux...) ;
 - une (1) équipe de gestion de l'Herbier National (l'Herbier National de Guinée équatoriale compte actuellement plus de 3000 échantillons);
 - deux (2) équipes d'inventaire d'aménagement forestier ;
 - une (1) équipe de traitement des données forestières et de conservation ;
 - une (1) équipe chargée des actions de sensibilisation et d'éducation sur l'environnement ;
 - une (1) équipe chargée du centre de documentation et du site internet.

Une équipe de travail peut être formée de un (1) à deux (2) ingénieurs ou spécialistes techniques et de trois (3) à cinq (5) gardes forestiers spécialisés.

8.2.1.2.5. Des inquiétudes et regrets

Le projet CUREF devait se terminer le 30 Novembre 1999, après trois (3) ans et demi de fonctionnement. Une phase de prolongement (du 1^{er} décembre 1999 au 30 Novembre 2001) du projet financé en partie par l'Etat équato-guinéen, a permis de maintenir les acquis et la mise en place de nouvelles institutions de gestion (l'INAP, l'Herbier national et l'INDEFOR) durant cette période. L'objectif global du projet CUREF était de contribuer à la gestion durable des ressources forestières au travers du développement de stratégies nationales. Ce projet a été justifié par le fait que la couverture végétale de la Guinée équatoriale est en majeure partie constituée de forêts denses humides. Bien que les écosystèmes forestiers du pays aient une grande valeur pour le développement économique et social de ce petit pays, et également pour le patrimoine mondial de la biodiversité, les structures gouvernementales n'avaient pas de capacité technique suffisante pour gérer ce patrimoine de façon rationnelle et durable.

Pourtant, les efforts en formation doivent être maintenus dans le temps. Malheureusement, à la fin du projet, la plupart des techniciens nationaux ont réintégré

leur administration d'origine ou d'autres structures notamment INDEFOR et INAP, voire dans le secteur forestier privé. Aujourd'hui, bon nombre sont aussi au chômage technique en attendant un éventuel projet ou le prolongement du financement du projet CUREF.

Le projet CUREF, au travers de ses actions techniques et des documents produits, au travers des institutions nouvellement créées, et surtout des formations auprès de son personnel technique, a créé une base performante de gestion moderne et cohérente des écosystèmes forestiers du pays. Cependant cette base reste fragile, et le travail réalisé ne constitue que le démarrage d'un processus de long terme qui engagera la Guinée équatoriale dans la gestion rationnelle de ses ressources forestières.

Le projet CUREF s'achève sur une série de propositions de structures institutionnelles nouvelles qui ont vocation à devenir pérennes. Ces institutions demeureront fragiles tant qu'elles n'auront pas encore été confirmées par l'administration de tutelle puis intégrées dans le dispositif réglementaire national.

Enfin, Depuis l'arrêt du financement du projet FAO/EDG/96/002 en 1998, CUREF est devenu le seul projet sur fonds internationaux d'appui au secteur forestier à l'échelle nationale en Guinée équatoriale. Après la fin du projet CUREF le risque existe qu'il n'y ait plus d'appui financier au niveau national pour le secteur forestier de Guinée équatoriale, ce qui sera en grande contradiction avec la situation rencontrée dans des pays forestiers voisins comme le Cameroun, le Gabon ou la RCA (par exemple au Gabon, la Banque Mondiale a engagé plus de 15 millions de dollars dans le Programme Forêt Environnement, le Fond Français pour l'Environnement Mondial compte apporter 6 M FF de dons auprès des exploitants forestiers engagés dans des opérations d'aménagement durable, le WWF investit actuellement 700 000 euros auprès d'un exploitant forestier pour l'intégration des préoccupations environnementales dans son plan d'aménagement durable, etc.).

8.2.1.3. L'INAP et INDEFOR

L'INAP récemment initié par le projet CUREF a vu le jour par une loi promulguée en 2000 par le gouvernement équato-guinéen. C'est un établissement public doté d'une autorité et d'une autonomie de gestion. C'est le premier exemple¹³⁷ d'organisme public de la zone du projet régional ECOFAC. Cette structure administrative consacrée à la gestion des aires protégées, à l'image du CNPN au Gabon, se met petit à petit en place.

L'INDEFOR a déjà été créé par la loi forestière de 1997 mais demeurait encore jusqu'en 2003 sans contenu technique. Depuis le 12 mai 2004, cette structure publique a été chargée de la remise en œuvre de la composante ECOFAC-Guinée équatoriale. De plus, le gouvernement a fait d'elle une superstructure dans laquelle l'INAP se positionne comme une composante.

L'avenir de ces deux institutions est incertain. D'une part, dépendant directement des subventions de l'État, la situation est aujourd'hui très en dessous des espérances et acquis du CUREF et d'ECOFAC; d'autre part, la plupart des techniques développées par le projet CUREF (cartographie, inventaires forestiers, de faune et de flore, aménagement des aires protégées, aménagement forestier, etc.) sont nouvelles en Guinée équatoriale, et sont mises en œuvre pour la première fois pour la majeure partie du personnel de l'administration de tutelle. Le personnel est encore peu rodé à la gestion de telles institutions bien que le personnel national du projet ait bénéficié de formations techniques variées qui ont contribué largement à l'obtention des acquis présentés en ci-avant. Des compléments paraissent maintenant nécessaires dans le domaine de la gestion et de l'administration de nouvelles institutions pour lesquelles il y a très peu d'expérience dans le pays.

8.2.2. A l'échelle locale (rio Muni/ Monte Alen)

¹³⁷ La RDC dispose d'une telle structure créée au début des années 70 : Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN).

Il n'existe pratiquement pas de stratégies à l'échelle locale, c'est-à-dire dans les limites des réserves et parcs étudiés (RN-3, RN-4 RN-5, PN-2 et RC-2). Cependant, en ce qui concerne le parc de Monte Alen, on peut parler d'une stratégie locale de protection et de gestion, eu égard surtout à l'intérêt que lui accorde ECOFAC, et non à son statut de parc national.

La stratégie d'ECOFAC repose sur l'appui au développement local. L'implication accrue des populations, des collectivités locales et de l'Administration centrale pour la prise en charge des préoccupations de gestion durable de leurs ressources naturelles s'est concrétisée ces derniers temps par la mise en place d'un comité villageois de vigilance environnementale (afin d'appuyer et consolider la conservation du parc national de Monte Alen), la mise en place d'ONG locales dont le but est de sensibiliser les populations, la mise en place d'ONG locales pour l'écotourisme (services de guides, entretien des installations existantes et des sentiers pour les touristes, recherche de nouveaux produits), la gestion de la chasse villageoise et de la petite agriculture, la mise en place des techniques phénologiques, etc.

La phénologie est l'un des thèmes de recherche le mieux développé à Monte Alen. Elle a été orientée vers vingt (20) espèces constituant des ressources alimentaires, tant pour les humains que pour les animaux (essentiellement les primates). Cette orientation s'explique, d'une part, par le besoin de connaître et de gérer les ressources forestières disponibles pour l'homme, et d'autre part, dans l'optique d'utiliser la phénologie des arbres en relation avec leur distribution comme indicatrice de présence de concentration d'animaux (notamment gorilles et autres primates, éléphants, calaos). En effet, la localisation d'aires temporaires de fructification à haute densité animale va permettre d'orienter préférentiellement les touristes vers ces zones.

La stratégie vise aussi la création de zones cynégétiques villageoises (ZCV) autour des parcs, la mise en place d'un partenariat avec le secteur privé (mise en place d'une gestion privée de l'hôtel de Monte Alen, réparation et entretien de l'hôtel, formation du personnel de réception, de restauration, service et de gestion de l'hôtel, cahier des charges / Appel d'offres / évaluation des offres / contrats / Suivi), l'appui à

TROISIEME PARTIE :

AIRES PROTEGEES ET « TOURISME A OBJECTIF DE CONSERVATION » : UNE DES ALTERNATIVES POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LA « MEDITERRANEE GUINEENNE ».

l'aménagement forestier des concessions forestières en périphérie du parc national, le maintien d'un niveau d'activités élevé dans le Parc National de Monte Alen et ses environs pour soutenir le développement économique de la zone et contribuer à la lutte contre la pauvreté, la mise en place d'un système logistique apte au contrôle efficace du parc national (réhabilitation de deux antennes avec poste de contrôle, patrouilles de lutte antibraconnage et de suivi écologique.

Dans le parc de Monte Alen, INDEFOR qui a repris le relais d'ECOFAC et du CUREF. Cette institution nationale travaille avec les fonds de l'Union européenne et la contrepartie du gouvernement. Mais depuis 2003, elle a reçu les contributions financières de la CI (*Conservation International*) et depuis quelques années de l'appui de la coopération espagnole.

Chapitre 9 : AMENAGEMENTS ET GESTION DES SITES

ECOTOURISTIQUES EN GUINEE EQUATORIALE ET AU GABON.

Dans ce chapitre, nous examinerons différemment chaque sous-système territorial mais, avec en filigrane, un regard comparatif afin de dégager des paramètres ayant rentrés en ligne de compte dans l'élaboration de notre modèle (cf. chap. 8, deuxième partie).

Rappelons une fois de plus que le Gabon et la Guinée équatoriale disposent chacun d'un réseau national d'aires protégées. Cependant, celles-ci pour la plupart ne sont pas encore aménagées. Elles n'existent véritablement que sur des cartes de localisation. Pour d'autres, elles sont en cours d'aménagement et connaissent un écotourisme encore très embryonnaire (c'est notamment le cas de Monte Alen en Guinée équatoriale et de la Lopé au Gabon). L'accessibilité aux zones d'intérêt touristique n'est pas facile et elle n'est possible qu'à de très petits groupes. Les carences en matière de transport, d'hébergement, ainsi que l'éloignement des sites touristiques, constituent autant de freins au développement de ce secteur d'activité.

Pour l'heure, les aménageurs acteurs actuels cherchent avec les pouvoirs publics et le secteur privé, les voies et moyens pour une meilleure valorisation économique de ces réseaux respectifs. Toutes les aires protégées de notre champ géographique sont dans cette situation. Nonobstant ces difficultés, nous essayerons de mettre en lumière l'existant dans les limites de notre zone d'étude.

9.1. Le cas du sous-système gabonais : aménagements et projets

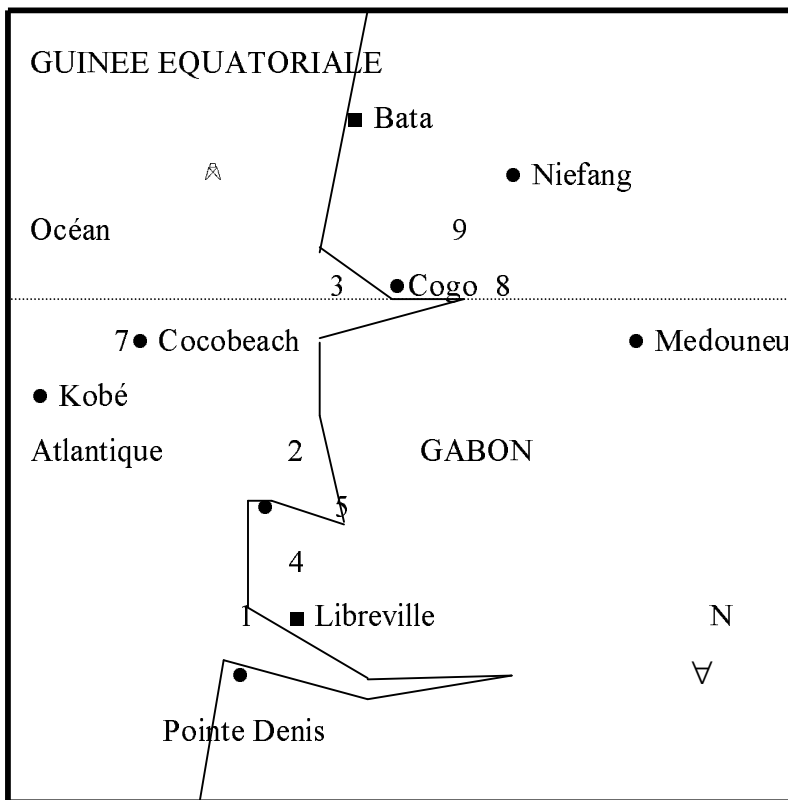
Le sous-système gabonais comprend plusieurs aires protégées parmi lesquelles la forêt classée de la Mondah (FCM), l'arboretum de Sibang, le parc national de Pongara (pointe Denis), les îles Cocotiers, Conga et Mbanié dans la baie de Corisco, le parc national (baie de la Mondah), le parc national des Monts de Cristal en amont de l'estuaire du Muni et l'estuaire du Komo. Mis à part la FCM, aucun inventaire

scientifique de la biodiversité, aucune évaluation du potentiel écotouristique de ces milieux très fragiles et enclavés n'ont été faits. Cependant notre propos consiste à les valoriser en prévalant leurs attraits écotouristiques et leur intégration dans l'ensemble de notre système écotouristique.

9.1.1. Les sites et leur situation géographique

Les sites potentiels de tourisme de notre champ d'étude sont évidemment des aires protégées ou classées. Ce sont, du nord au sud, les Parcs nationaux des Monts de cristal, et de Pongara, la forêt classée de la Mondah et les îlots problématiques de la baie de Corisco (Fig. 36, ci-après). Libreville, capitale gabonaise, est la plaque tournante pour tous les projets écotouristiques.

Fig. 36 : Schématisation des trois estuaires



- 1 : Estuaire du Komo
- 2 : Estuaire ou Baie de la Mondah
- 3 : Estuaire du rio Muni
- 4 : FCM
- 9 : P N Monte Alen

- 5 : P N Akanda
- 6 : P N Mts de Cristal
- 7 : Réserve de Corisco et Elobays
- 8 : Réserve de du rio Muni

..... Frontière d'Etat

⚡ : Exploitation pétrolière

Le parc national des Monts de Cristal est situé à plus d'une centaine de kilomètres de Libreville. Il est constitué de deux composantes :

- la première, située entre l'estuaire du Muni et la route Nationale (N5) et limité au nord par la Guinée équatoriale.

- La deuxième composante est à l'est de cette N5 qui mène vers Medouneu. La route locale (L 108) y passe à l'intérieur et dessert les villages Andok Foula et Alen Nkoma).

Les deux composantes sont donc quasiment coupées en deux. Elles ne se communiquent que par endroits. C'est ainsi, qu'un corridor ou couloir doit être envisagé afin d'envisager la libre circulation des animaux.

Avec des reliefs prononcés (point culminant à 911 m), les monts de Cristal, avec ses versants brumeux, constituent l'amont des bassins versants de la Mbè et du Komo. Ce sont des reliques de la grande forêt sempervirente équatoriale.

Le parc national d'Akanda borde la baie de la Mondah. Situé au nord-est de Libreville, il n'est accessible que par la mer. C'est une étendue de mangrove, de marécages et d'eaux saumâtres de cette indentation littorale.

Le parc national de Pongara occupe toute la rive gauche de l'estuaire du Komo. Il fait donc face à Libreville et ouvre sur l'océan Atlantique dans sa partie occidentale. Tous ces trois parcs nationaux, nouvellement créés par décret présidentiel en 2002, n'existent véritablement que sur cartes. Compte tenu de leur proximité avec Libreville et leur vulnérabilité très élevée, ils devraient être une priorité pour l'aménagement.

9.1.2. Les sites : atouts et handicaps

9.1.2.1 Les facteurs climatiques

Les facteurs climatiques regroupent un certain nombre de composantes qui interviennent dans le cycle de l'eau dont les plus déterminants pour notre propos sont les précipitations. Dans la zone équatoriale, la répartition des pluies règle les saisons, car la température y varie peu (avec un maximum de 5°C d'amplitude thermique).

Libreville appartient au domaine équatorial, mais à rythme tropical de transition (FEHR, S., 1993) soumis aux influences océaniques, car s'y opposent une courte saison sèche de trois mois (juin, juillet et août), période de déficit hydrique, et une longue saison humide de neuf mois avec une péjoration de la pluviosité plus ou moins importante entre décembre et février (fig.37, p.369) et (Tableau 8, p.368).

Le graphique de la page suivante (fig.37, p.369) montre une véritable *sécheresse climatique* car les précipitations mensuelles sont parfois nulles (juin et juillet) certaines années et fréquemment voisines de 0 mm (août). Les pertes par évapotranspiration sont supérieures aux apports des précipitations (soit environ 100 mm par mois). La pluviosité moyenne annuelle calculée sur 40 ans (1951-1990) est de 2897 mm pour Libreville. Tous les mois ne totalisant pas 100 mm de pluies, sont considérés comme des mois secs. Ainsi, les mois de juin, juillet et août constituent la saison sèche ($P < 4T$) d'après BIROT.

T = précipitations moyennes mensuelles (axe de droite)

P = températures moyennes mensuelles (axe de gauche du graphique).

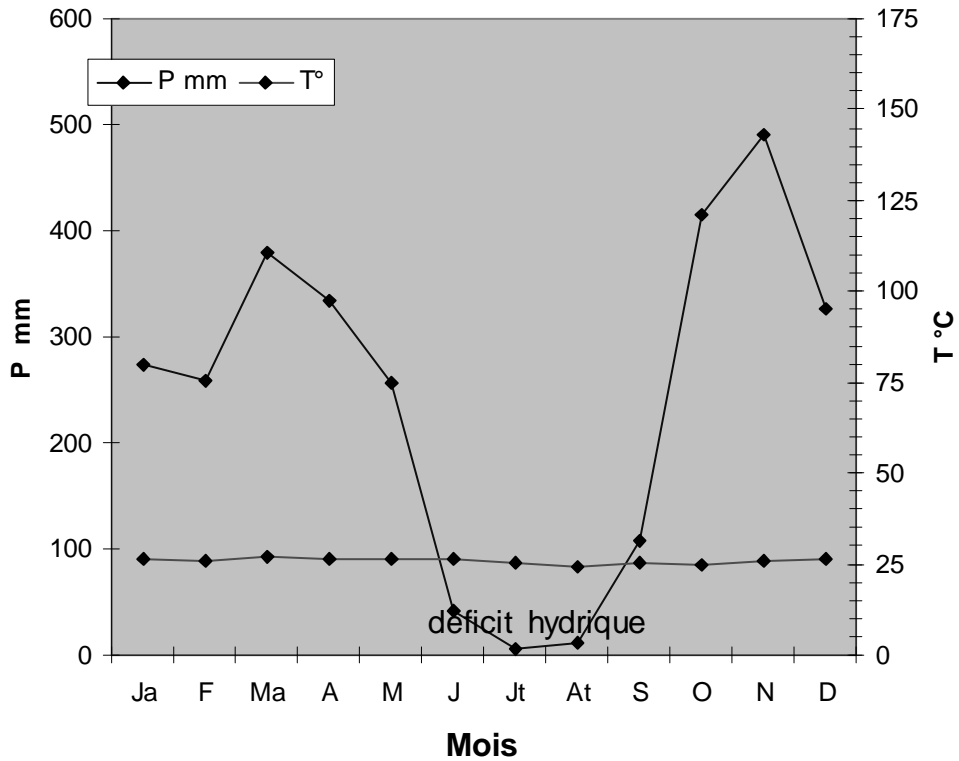
Tableau 8 : valeurs mensuelles et interannuelles du régime pluviométrique moyen de Libreville

Période	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	TOTAL
MOYENNE 1951-1990	273	259	379	334	256	41	5	11	107	415	491	326	2897
ANNEE 1981	278	289	225	302	28	0	0	4	89	331	288	142	1976
ANNEE 1984	236	171	178	341	418	434	143	225	463	656	408	108	3781
ANNEE 1990	325	85	80	266	506	7	7	7	89	602	371	557	2902

Source : Service de la Météorologie Nationale du Gabon, 1990.

656 mm : valeur-record

Fig. 37: Diagramme ombrothermique de Libreville



Au vu de ces données pluviométriques, on remarque que les saisons pluvieuses se suivent, mais ne se ressemblent jamais tant dans leur structure que dans les hauteurs d'eau tombées. En d'autre terme, chaque saison humide a une structure spécifique (les maxima mensuels variant entre deux saisons successives) et chaque année pluviométrique est différente des autres : la diversité des années pluviométriques provient de la diversité structurelle des saisons humides (hétérogénéité des mois pluvieux et des pics ou valeurs-records). Il n'y a pas de cycles ou de périodicité apparente dans l'apparition des années humides et des années sèches (Tableau 8, p.368). A titre indicatif, l'année 1988 a enregistré un total pluviométrique annuel exceptionnel de 3983 mm. Comme en 1984 (3781 mm), la saison des pluies a duré douze mois car le seuil hydrique mensuel (fig.37, p.369), qui est de 100 mm, avait été largement dépassé.

De plus, il apparaît rarement des années à très faible pluviométrie comme 1981 avec 1976 mm.

Depuis janvier 1998, nous avons constaté une augmentation de la chaleur constante journalière et des précipitations (les mois de juin et juillet restant très pluvieux). Toutefois, le régime bimodal « classique » de Libreville, avec deux maxima et deux minima plus ou moins accusés est conservé.

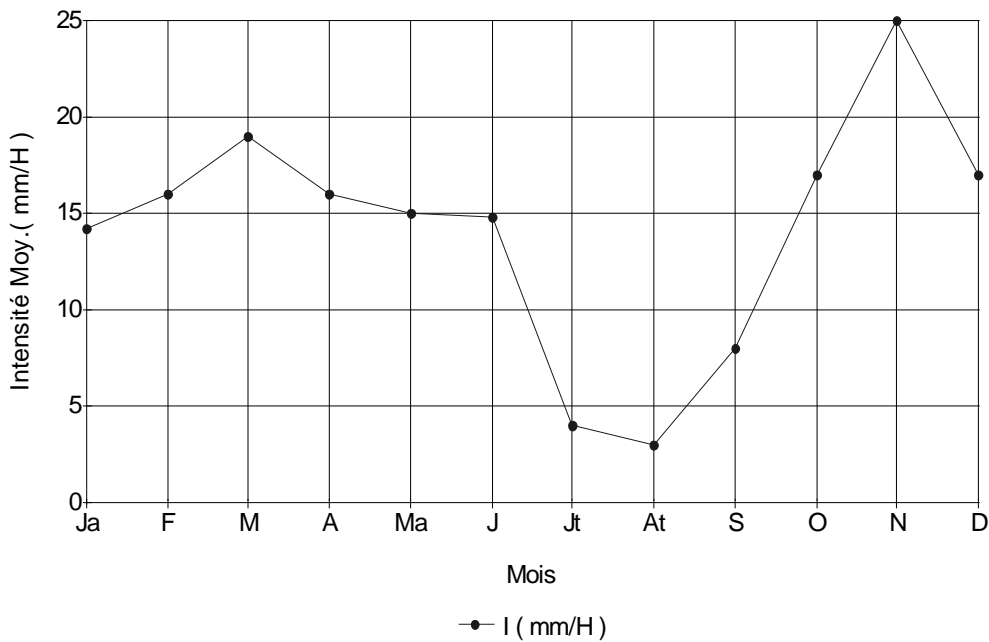
Parlant proprement des facteurs de précipitations, on peut considérer les suivants :

- **l'intensité** : elle influence directement le hyétogramme de la pluie nette dès que celle-ci dépasse la capacité d'infiltration du sol. A Libreville, les précipitations sont toujours violentes. Ce sont des séries d'averses à grosses gouttes et à intensité moyenne. D'après le Service de Météorologie Nationale, chaque année, on enregistre des averses de forte intensité avec souvent des hauteurs maximum de 28 mm en 15 minutes, soit 1,87 mm par minute et de plus de 60 mm en une heure. Le graphique (Fig. 37, p.369) illustre clairement ces propos par des données moyennes. Ces averses s'accompagnent souvent de tornades car elles sont liées aux cyclones tropicaux. Ce sont des averses diluviennes qui déversent des lames d'eau les plus fortes. Il est vrai, leurs valeurs-records journalières, rapportées à l'échelle du mois, ne permettent pas de calculer l'intensité réelle maximale.
- La **durée** : une plus grande durée des précipitations, lorsque l'intensité est plus grande que la capacité d'infiltration, augmente la durée du ruissellement et les proportions des superficies contribuant au débit. Donc, une plus grande durée de la pluie nette augmente le temps de base, le temps de montée, le débit de pointe et le volume de ruissellement. Toutefois, tout dépend de la capacité d'infiltration du sol et du rôle d'écran joué par la végétation. Les averses de courte durée (moins de 3 heures) ont souvent une intensité plus ou moins uniforme contrairement aux pluies de longue durée qui sont plutôt

régulières en saison pluvieuse mais avec des séquences de forte intensité notables par moment. Les habitants de Libreville se sont déjà accoutumés aux averses et aux *séquences* ou périodes pluvieuses fréquentes.

Pour étayer ce qui précède, précisons qu'une averse constitue une période quasi continue de précipitations, elle dépasse rarement 24 à 48 heures et est caractérisée par une lame d'eau et une intensité élevées. En revanche, une séquence pluvieuse, qui comporte une ou plusieurs averses, est formée par une série de jours consécutifs avec des précipitations notables, supérieures à 0,1 mm, sans pour autant que ces précipitations soient vraiment continues dans le temps.

Fig.38 : Intensité moyenne des pluies
à Libreville

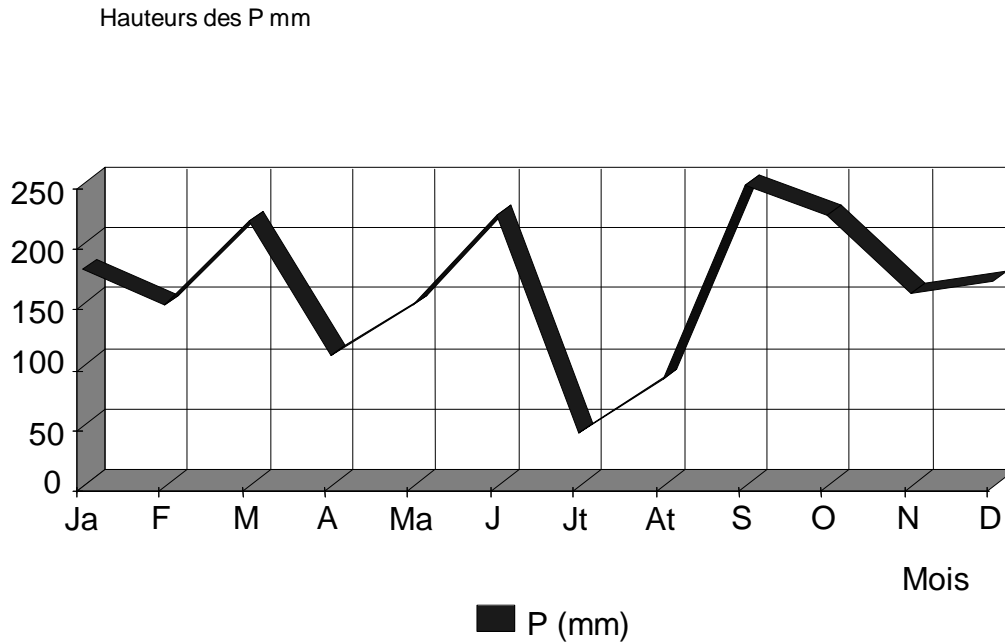


Source : Graphique de c d'après les données statistiques de la Météorologie Nationale du Gabon

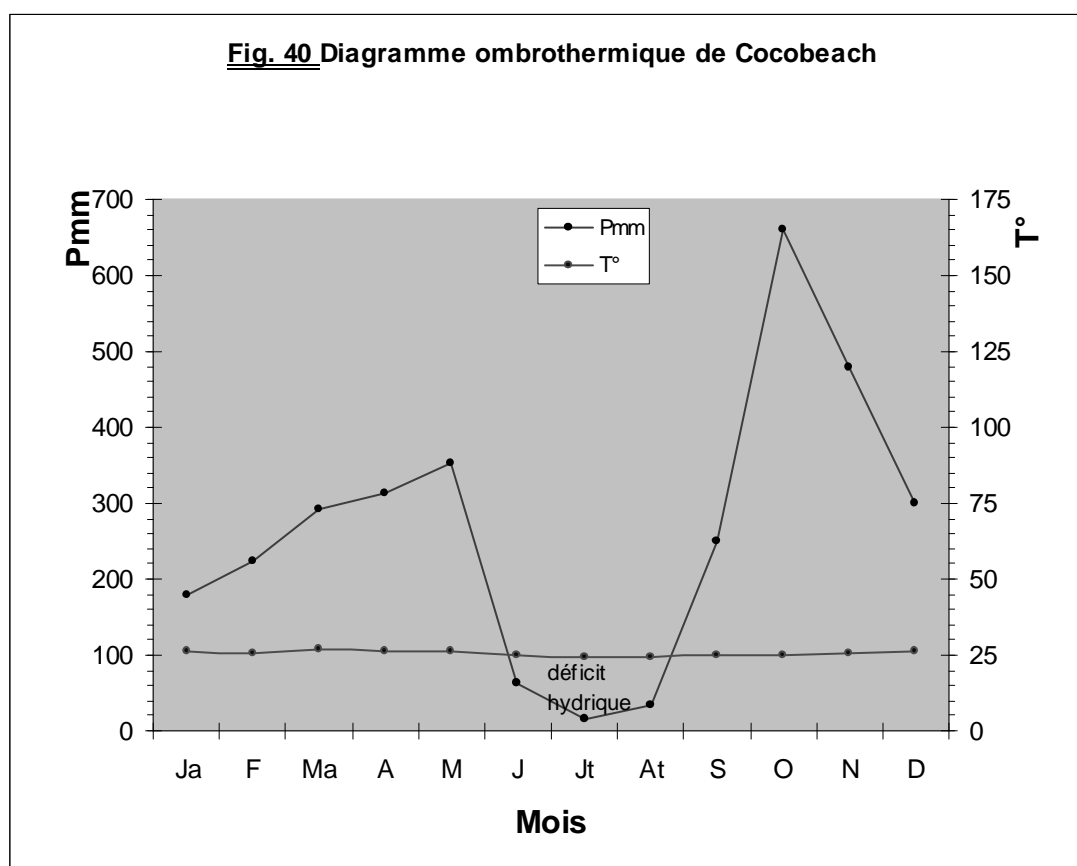
- **L'occurrence** : La fréquence des averses en milieu chaud et humide est encore mal connue au Gabon, faute de séries pluviométriques suffisamment longues et homogènes.

- La **distribution spatiale** : elle est souvent uniforme – le relief jouant très peu – sauf pour des averses très courtes (à l'échelle temporelle de la minute ou d'une heure) localisées.

Fig. 39: Courbe des pluies maximales en 24 h à Libreville.



Les facteurs de précipitations sont très déterminants dans les processus hydrodynamiques. Avec plus de 175 jours de pluies sinon 170 à 200 jours par an, un maxima absolu de 250 mm en 24 heures (Fig.39, p.372), Libreville et ses environs se distinguent par une pluviosité très importante oscillant entre 2800 et 3200 m (LERIQUE J., 1983 ; FEHR S., 1993) et caractérisée par de fréquentes et violentes averses (Fig 38; p.371). Les régimes des cours d'eau de la région de Libreville sont calqués sur les régimes pluviaux (Fig. 40, p. 373).



Source : graphique de c, d'après les données statistiques de la Météorologie Nationale du Gabon (année 1990).

9.1.2.2 Les facteurs humains

La faible population et les faibles densités doivent constituer des atouts pour ce petit pays forestier. Cependant, le constat est tout autre quant à l'érosion de la biodiversité (cf chap.10, § 1, p.406).

En revanche, la diversité culturelle constitue un atout majeur pour l'écotourisme à condition que les populations locales soient considérées comme des acteurs à part entière et intégrées dans les processus de gestion. Leur marginalisation peut avoir des conséquences inattendues et très préjudicieuses pour la biodiversité.

9.1.3. Evaluation *in situ* de la matière touristique : biodiversité et sociétés accueillantes (Gabon)

Le Gabon dispose d'une diversité écosystémique et spécifique remarquable, justifiant ainsi la création de treize aires protégées érigées en parcs nationaux (cf. Fig.30, p.192), dont trois pour cette étude.

Avec une superficie terrestre de 537 km², le parc national Akanda enregistre les plus grandes concentrations d'oiseaux migrateurs du pays. Les enquêtes et les observations faites au Cap Esterias ont montré qu'il existe des herbiers sur le platier rocheux où s'alimentent les tortues vertes et les tortues imbriquées. Le site est couvert essentiellement de mangrove (*Rhizophora*). Ses nombreuses criques et son îlot sableux avec un petit campement touristique offrent aussi un décor supplémentaire. C'est aussi un lieu d'une grande richesse en poisson. Les populations autochtones riveraines dénoncent les actes posés (pêche illégale, agressions des autochtones, destruction des mangroves) par les populations allogènes (pêcheurs béninois et nigériens) venant de Libreville. Pourtant, en tant que parc national situé à quelques dizaines de kilomètres du plus grand centre urbain du Gabon, et donc exposé aux diverses agressions humaines, devrait être surveillé par des patrouilles de gardes forestiers.

Les Monts de Cristal (environ 1190 km²) : c'est la zone la plus riche en espèces floristiques. On y trouve la flore la plus variée des forêts pluviales d'Afrique, dont les orchidées sauvages. A l'image du parc national d'Akanda, reconnu comme site critique par l'UICN, ce parc national revêt une importance internationale. Un projet de création de jardin botanique est en cours. Certains spécialistes estiment d'ailleurs que ces forêts équatoriales sont parmi les plus riches en nombre d'espèces végétales de toute l'Afrique. Pourtant, notre constat sur le terrain révèle que le parc a sûrement perdu une bonne partie de sa biodiversité spécifique, notamment la faune. Les causes principales restent le braconnage organisé pour répondre à une demande librevilloise de plus en plus pressante. Les chantiers forestiers favorisant l'installation de campements, la recherche effrénée de l'or dans les vallées alluviales et les lits rocheux (Planche 6, p.374), les coupes traditionnelles et artisanales du bois d'œuvre par les nationaux,

l'installation de jeunes chasseurs dans des villages pour entretenir la chasse commerciale, sont de méfaits recensés *in situ*.

Planche 6 : Un cours d'eau des Monts de Cristal



Source : Bingono-Meba E.-N., 2004

Cette photographie, prise en petite saison sèche (début février 2004), met en relief le lit rocheux de la rivière Ngonla-ngonla (sinueux), au pied des Monts de Cristal. Ce cours d'eau est fouiné en amont par les chercheurs d'or durant les périodes d'étiage. En saison de pluies, le lit déborde et rend la route impraticable à ce niveau. L'accès au parc national des monts de Cristal devient alors très problématique.

De son côté, le parc national de Pongara, situé sur la rive gauche de l'estuaire du Gabon, est un milieu où mangroves, plages, forêts et savanes littorales arborées se jouxtent sur une surface de 870 km². Les tortues marines, les buffles, les hippopotames, les grenouilles, la faune de mangrove et les éléphants sont les plus grands attraits fauniques. De la plage la plus populaire du Gabon, on peut observer des troupes d'éléphants de forêt et de buffles nains.

D'un point de vu sociétal, hormis la poignée de résidents de la pointe Denis (rive gauche de l'estuaire du Gabon), les populations riveraines des parcs nationaux d'Akanda et des Monts de Cristal sont entièrement exclues du processus de création des aires protégées. En effet, lors de nos visites surprises dans les localités administratives (Cap Estérias et Cocobeach) et les villages environnants (Malibé I et II, village Benga du Cap Estérias, Nzog-bour, Mbélé-Alen, Nseng-Essala, Mveng-Ayong, Engong-Nkuame, etc), les populations étaient surprises d'entendre parler, pour la première fois, de l'érection de leur espace vital en parc national. Selon les administrations de tutelle, une évaluation socio-économique avait été faite depuis deux ans au même titre que des évaluations botaniques et fauniques par des équipes de la DFC (Direction de la faune et de la chasse), du WWF et WCS. A vrai dire, les évaluations n'ont été faites que sur une partie du territoire national alors que l'objectif final étant la valorisation économique de la biodiversité par la promotion d'une politique nationale d'écotourisme. Or, il n'y a pas d'écotourisme sans implication directe des communautés locales. En attendant d'être impliquées, ces populations rurales qui vivent essentiellement des ressources halieutiques et fauniques terrestres, continuent de prélever dans les parcs nationaux nouvellement créés.

9.2. La ressource écotouristique en Guinée équatoriale (Rio Muni)

La Guinée équatoriale comprend, dans sa partie continentale (Rio Muni), 1 500 000 ha de forêt dense, pour une superficie totale de 2 600 000 ha, ce qui représente 60% de ce territoire. Il faut également ajouter environ 400 000 ha de bosquets et de forêt secondaire et dégradée. La population de la partie continentale était estimée au dernier recensement de 1994 à 315 625 habitants, avec un taux d'accroissement de 2,9%. La population est jeune, avec 44% de moins de 15 ans, et rurale, avec un taux global de population urbaine de 38,8%.

La forêt du Rio Muni fait actuellement l'objet d'une exploitation forestière croissante. Près de 80 concessions forestières sont officiellement attribuées, représentant une superficie totale de 1 489 000 ha. Les Aires Protégées de la partie continentale proposées par le projet CUREF dans le cadre du SNAP (Système National d'Aires Protégées) représentent une superficie totale de 395 000 ha.

Notre sous-système guinéen se compose du parc national de Monte de Alen, de la réserve naturelle de l'estuaire du Rio Muni, de la réserve scientifique de playa Nendyi et de la réserve naturelle de Corisco et Elobeyes (RN-3, RN-4 RN-5, PN-2 et RC-2). C'est un système dont l'orientation géographique est SW au NE. Un travail d'inventaire d'espèces et de potentialités naturelles pour une valorisation économique par la mise en écotourisme a été fait conjointement par la CUREF et par ECOFAC. Un herbier national est en cours.

9.2.1. Les sites : atouts et handicaps

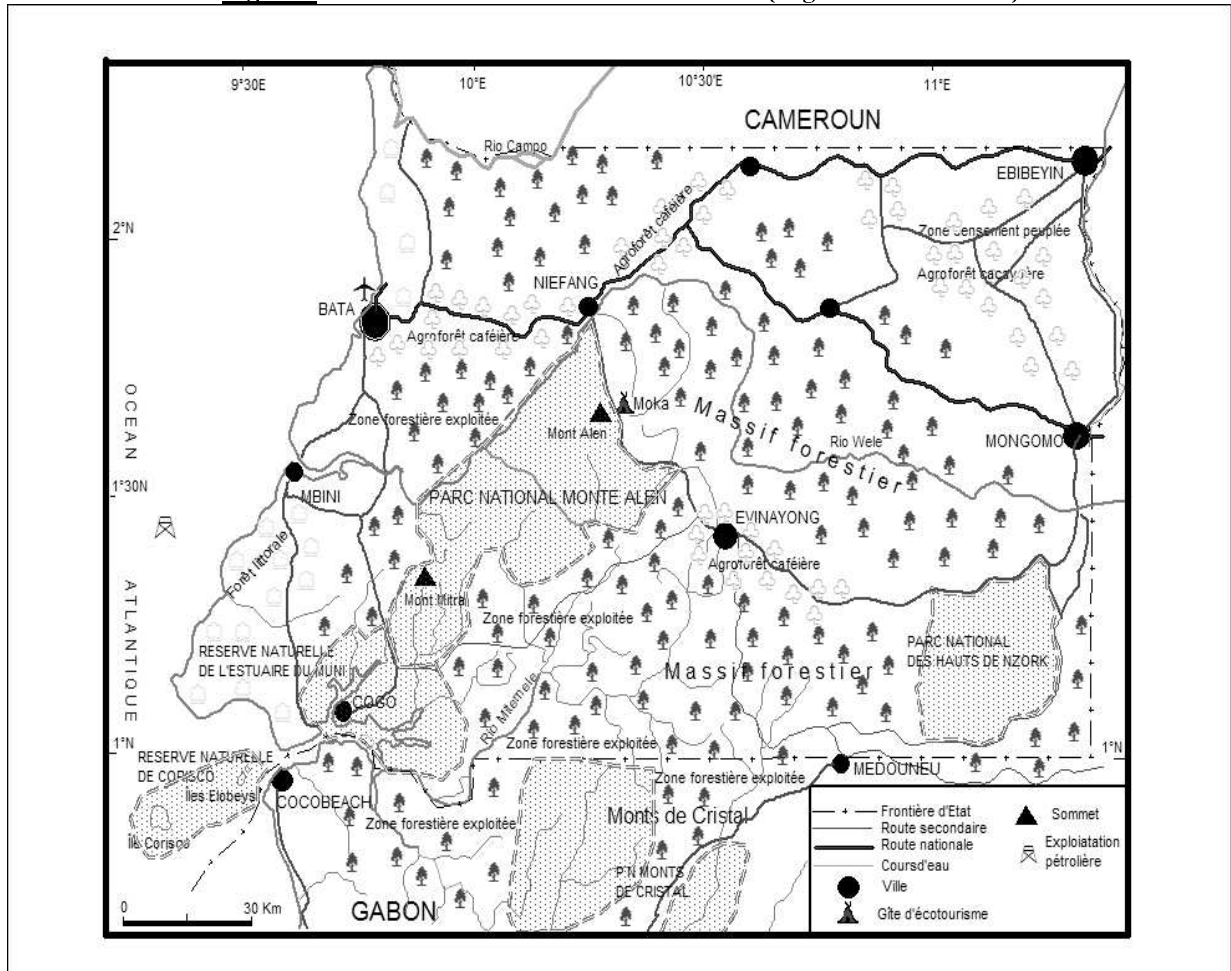
Le site de Monte Alen (fig.41, p.377) est un ensemble composé de deux parcs (Monte Alen au nord et Monte Mitra au sud). Il jouxte la réserve naturelle de l'estuaire du Muni. Situé dans la partie continentale de la Guinée équatoriale, le parc couvre 1400 km² (sans Monte Mitra toujours en projet d'aménagement) sur la chaîne de Niefang.

9.2.1.1. Le poids des facteurs géographiques :

9.2.1.1.1. Les facteurs morphologiques

Le Parc National de Monte Alen est situé sur le massif Monte Alen-Monte Mitra. Il correspond aux restes soulevés d'une ancienne pénéplaine dont on retrouve les témoins sur les parties sommitales culminant à 1350 m d'altitude. Son point le moins élevé n'est qu'à 300 m. Les versants ouest et sud du massif se distinguent par un relief montagneux et de longs versants aux pentes très fortes. Ceux-ci encadrent des vallées très étroites dont le tracé anguleux suit fréquemment les failles du substratum géologique. Les versants est sont plus massifs. Ils surmontent les lambeaux de pénéplaines qui annoncent celles beaucoup plus vastes de l'est de la région continentale. Ce contexte topographique fragilise le milieu et induit de grands risques d'érosion pour toutes formes de mise en valeur agricole et forestière. Une des raisons pour laquelle le massif a été classé aire protégée puis érigé en parc national.

Fig. 41 : Monte Alen et son extension sud-ouest (le grand Monte Alen)



Source : Bingono Meba E.-N., 2004.

La réserve naturelle de l'estuaire du Muni, à l'image des autres, est en attente d'aménagement et donc de financements. En dehors des inventaires floristiques et des estimations faunistiques réalisés dans le cadre du programme CUREF, aucune activité écotouristique n'est répertoriée.

La réserve naturelle de Corisco et Elobéys est située face à l'embouchure du rio Muni, elle appartient administrativement à la Province Littorale et au District de Cogo. L'aire protégée comprend les îles Corisco, Elobey Grande et Elobey Chico, ainsi que la zone marine et ses fonds délimités sur un périmètre à trois miles autour de ces îles incluant le Banco Laval, au sud de Corisco, et les eaux intérieures comprises entre ces

deux périmètres, découlant de l'ensemble résultant des eaux territoriales du Gabon, avec celles qu'elle baigne.

L'île Corisco, la plus grande des trois, avec 1.450 hectares, est une île formée de terrains crayeux, essentiellement des marnes, calcaires et de sédiments à arsenic. Il y a aussi abondamment de quartz qui permet la constitution d'un sable blanc et très fin. Elle a à peine un relief accidenté, et son plus haut sommet est de 30 mètres au-dessus du niveau de la mer. On y distingue la présence de quelques lacs intérieurs. Ses accidents côtiers plus importants sont la Pointe Ogoni, la Pointe Gobe, la Pointe Ogunue et la Pointe Hoco, en plus des îlots situés au sud : Leva, Hoco et Mbanié.

Les îlots Elobey Grande et Elobey Chico, avec une extension de 227 et 19 hectares respectivement, sont constitués également de calcaires et d'arséniques, couverts d'une épaisse couche sablonneuse. Leur relief est à peu contrasté et, de leurs côtes non accidentées, on remarque pour Elobey Grande l'îlot Belobi au nord et les Pointes Bepocolo et Masara au sud ; pour Elobey Chico la Pointe Bolo. On ne possède pas d'information sur les caractéristiques des fonds marins. Par ailleurs, aucune des trois îles n'a de cours d'eau permanents et seulement l'île Elobey compte en son sein une petite dépression avec quelques lagunes et marais qui s'alimentent de l'eau de pluie, comme les lagunes Bodungüe, Ucati et Abela, se jettent dans le fleuve Elembue. Cependant il existe de petites rivières ou lits d'écoulement qui, dans une disposition radiale, drainent les eaux de pluie vers la mer pendant la saison des pluies. À Elobey Grande il y a le ruisseau Gombe, à la côte occidentale, qui présente une poignée de mangrove dans son embouchure.

9.2.1.1.2. Les facteurs climatiques

- Le facteur climatique n'est pas uniforme. La partie continentale de la Guinée équatoriale présente des conditions climatiques relativement dissemblables. Notre zone d'étude est la plus humide et soumise au climat de type équatorial à une seule saison de pluie avec une récession en janvier-février. Les précipitations moyennes annuelles oscillent entre 2500 et 3500 mm. C'est le prolongement du climat des îles Elobey et

Elobey au large de l'estuaire du Muni et de celui de Cocobeach. Ceci s'explique par l'influence de deux facteurs déterminants que sont la topographie (notamment les accidents orographiques de la Région continentale) et surtout de l'anticyclone de Sainte-Hélène. Ce dernier, en prenant une direction sud-ouest/nord-est vers l'équateur, au-dessus de l'océan Atlantique, engendre la mousson entraînant les fortes précipitations de la saison des pluies.

L'humidité de l'air est élevée et dépasse 80% même pendant les saisons sèches (Janvier-février et juillet août). L'insolation est de l'ordre de 1800 heures par an, un peu moins sur les hauteurs du massif Monte Alen-Mont-Mitra, souvent ennuagés.

Les températures moyennes sont proches de 24-25°C. Sur le massif, les minimas peuvent atteindre les 15 °C, voire moins sur les sommets du monte Mitra et du monte Alen. Situé sur la cordillère centrale du Rio Muni, le Monte Alen subit sur son flanc ouest une influence atlantique, et sur son flanc est, une influence continentale. De climat équatorial, il jouit de deux saisons sèches (décembre à février et juin à août) et de deux saisons humides, pluviales (mars à mai et septembre à novembre).

La distribution régionale des pluies indique que dans la zone S.O. de la Région Continentale, de la Pointe San Juan à Asobla y compris la réserve naturelle de Corisco et Elobey, les précipitations peuvent atteindre les 2500 mm annuels (UICN, 1991). Cette zone est rarement atteinte des vents de l'Harmattan provenant du Sahara qui affectent le reste de la zone littorale.

9.2.1.2. Les facteurs sociaux :

9.2.1.2.1. Facteurs historiques

Le nom Corisco fut donné à l'île par les Portugais. Elle s'appelait autrefois Mandji, qui fait référence à *Abang* ou mûrier, *Milicia excelsa*, abondante dans l'île.

La population aussi bien à Corisco qu'à Elobey Grande, les seules îles habitées, se concentre sur des terrains familiaux et non dans de véritables villages de plusieurs familles. Exception faite de Esperanza, à Corisco, où vivent ensemble plusieurs familles

à cause du processus politique de concentration de la population pendant le Gouvernement autonome, entre les années 1964 et 1968.

Les premiers habitants des îles, venus du Cameroun, sont du clan *Gabengüe*, qui descendirent par tout le littoral guinéen jusqu'au Cap San Juan et de là à Mandji (Corisco). La nouvelle d'un lieu tranquille et agréable s'étendit rapidement (« polé n'na mayendji »), peuplant ainsi rapidement l'île. C'était des peuples qui se consacrèrent à la pêche jusqu'à l'arrivée des premiers missionnaires allemands de l'Église réformée en 1854. L'année suivante arrivèrent les premiers missionnaires espagnols. C'est à Elobey Chico, avec à peine 1 km dans sa partie la plus large, où l'on fonda la première colonie espagnole. La peur du continent, la salubrité de l'île et sa situation d'enclave stratégique, convertirent cette petite île en une ville prospère. Aujourd'hui, on peut toujours voir les ruines des anciennes constructions.

On parle souvent du royaume de Corisco, bien que ces îles n'eurent pas de rois, mais de grands personnages qui se faisaient appeler rois. Il y avait donc les suivants, Boncoro I, qui vivait au Cap San Juan et qui signa un traité de libre commerce avec l'Espagne dans les territoires guinéens en 1856, sous le règne d'Isabel II. Combe Ñamangue y Imunga qui lui succéda, fut nommé par le gouvernement espagnol comme Gouverneur des territoires guinéens en 1900. Santiago Uganda, dernier desdits rois, fut le responsable de la rupture des accords signés entre le roi Boncoro I et l'Espagne. Avec lui finit l'époque des rois honorifiques, le début des chefferies traditionnelles Benga. On remarque à cette étape les chefs Atanasio Uganda, Plácido Uganda, Martin Uganda, Antonio Adenda, Gabriel Adjane Itutu et l'actuel Lauriano Ngosso.

Epoques malheureuses que furent celles des temps de la traite des esclaves à destination de l'Amérique, car elles modifièrent totalement la vie de Corisco et constituèrent l'un des points de concentration et d'embarquement. La période comprise entre 1972 et 1979 correspondant au règne du dictateur Macias Nguema a vidé l'île de ses hommes. En effet, pratiquement 80% des habitants abandonnèrent leurs terres pour une migration souvent sans retour, principalement au Gabon, Cameroun et aussi en Espagne.

9.2.1.2.2. Facteurs humains

Seulement l'île Corisco et l'îlot Élobey Grande ont une population stable. Élobey Chico est presque inhabitée actuellement. À Corisco, vivent approximativement 260 habitants alors qu'à Elobey Grande ils sont entre 30 et 35. Fondamentalement, la population est d'origine Benga, avec les dix tribus suivantes à Corisco :

- Bondunja, qui vivent à Elongo, Upaca et à Ebendo ;
- Bodikito, à Metolo ;
- Bondungüe, à Esperanza et Behopue ;
- Bondungu, à Elonguabane ;
- Bokongo, à Magane ;
- Gabengüe, à Ulato, Combo, Magane et Bedubu ;
- Bovava, à Ibenga et Buna ;
- Bomacue, à Ibonga.

La population ne se concentre pas dans un seul noyau mais sur des terrains familiaux au long de la côte occidentale de Corisco. À Elobey Grande il n'y a que Boboba, dans la côte orientale, qui est habitée. Dans des époques passées, la population des îles était grande comme le témoignent les anciens emplacements, aujourd'hui abandonnés, spécialement à Elobey Grande. Nous pouvons expliquer cela par la forte émigration des années 70 due à la psychose du régime de Macias, comme mentionné plus haut.

Les activités socioéconomiques sont la pêche et l'agriculture. Sans doute la pêche est la principale activité économique de l'île et fournit en plus la principale source de protéines pour l'alimentation. Pratiquement, l'ensemble des hommes adultes se consacre à cette activité de façon continue.

Les arts de pêche sont tellement peu développés pour qu'on puisse parler actuellement de pêche artisanale. Ils utilisent des pirogues (petites embarcations faites seulement d'un tronc), qui peuvent être de trois types : petits et se manient à la rame ; moyens, s'utilisant couramment avec des voiles ; et les plus grands, à moteur hors bord.

Pour la construction de pirogues ils utilisent parfois des troncs d'arbres traînés par les marées à la plage. Ces derniers proviennent des pertes des embarquements de bois effectués au Gabon principalement.

Ils utilisent des réseaux de différentes tailles pour la capture de poissons et d'autres spécialement pour la capture des tortues de mer (8 x 14 m, lumière de maille de 0,5 m.) L'utilisation des palangres est fréquente pour la pêche à la sardine et des hameçons pour les poissons en général.

Les espèces plus communément pêchées sont le poisson rouge, raies, thons, requins, morues, colins et daurades. Les aires de pêche se concentrent dans des zones où le lit marin est couvert de roches ou dans les prairies d'algues. On pêche généralement en eau proche de la côte. Il n'existe aucune organisation en forme de coopératives ou regroupements. Cette activité est principalement à caractère individuel ou familial. Les produits de la pêche sont commercialisés fondamentalement à Libreville, Cogo et Bata.

Il est nécessaire de noter la capture et le commerce de tortues de mer, spécialement la tortue verte, qui constitue une activité économique très importante. D'octobre en mars elle peut devenir l'une des principales sources de revenus. Il existe plusieurs personnes qui possèdent de grandes pirogues à moteur et se chargent d'acheter les spécimens directement aux pêcheurs pour leur vente à Libreville et Bata. Ces derniers sont réellement les vrais bénéficiaires économiquement par cette activité. Les tortues sont gardées dans des enclos spéciaux jusqu'à leur départ pour les centres commerciaux. Dans certains cas, des acheteurs gabonais arrivent directement à l'île depuis le Cap Esterias pour acheter les tortues.

Les activités agricoles font partie des activités de subsistance. On les trouve le long de la côte occidentale, dans une frange d'approximativement 1,5 à 2 Km de large. Ce sont des cultures de manioc et d'ananas. Autour des habitations et dans les propriétés, il est fréquent de rencontrer des espèces cultivées ou de régénération naturelle que la population utilise pour une variété d'objectifs, telles que : *Artocarpus communis*, *Terminalia catapa*, *Cocos nucifera*, *Elaeis guineensis*, *Spondias moin*, *Mangifera indica*, *Dacriodes edulis*, *Irvingia gabunensis*. Il y a également la présence d'autres espèces éminemment forestières dans les propriétés, telles que les émergents

Pterocarpus soyauxii, *Picnanthus angolensis*, *Ceiba pentandra*, ainsi que les *Anthocleista schuveinfurtii*, *Sterculia tracagantha*, *Milletia sp*, *Ficus mucoso* et quelques associations de *Leptatina*, *Barteria nigrescens* et *Ochna afzelii*.

Aussi, autour de Beloba, à Elobey Grande, on trouve une zone à prédominance agricole où il y a la permanence de quelques arbres qui sont utilisés par la population (des fruits et autres dérivés), tels que les *Irvinga gabonensis*, *Trichoscypha acuminata*, *Mangifera indiga*, *Dacryodes edulis*, *Artocarpus communis*, *Persea americana*, *Theobroma cacao* et *Elais guineensis*, *Terminalia catapa* y *Cocos nucifera* sont fréquents sur toute la côte.

La majeure partie de la production des insulaires se consomme et parfois une petite partie se vend sur les marchés de Libreville et Bata. Les déplacements pour les îles partent de la ville de Cogo, où il y a des pirogues qu'on peut louer pour les jours de permanence dans les îles.

9.2.1.3. Mesure *in situ* de l'attrait touristique : biodiversité et sociétés d'accueil de la Guinée équatoriale

9.2.1.3.1. Du Monte Alen au Muni

La flore est particulièrement dense et humide. L'importance de la richesse spécifique floristique de Monte Alen s'explique d'une part, par la présence au sein du parc de nombreux habitats différents : forêts denses, forêts secondaires, inselbergs, bords de route, bords de rivière, marécages, friches et cultures, et d'autre part par sa situation géographique. Le nord du parc, partie la plus élevée, abrite de plus un grand nombre d'espèces à affinité afro-montagnarde. Les sommets de certains inselbergs, exfoliés ou en pleine desquamation et au microclimat particulier, offre un spectacle semblable à une végétation savanicole ou désertique par endroits.

La forêt dense est hétérogène, signe de grande diversité spécifique. Selon ECOFAC- Bata, les *Burseraceae* et les *Caesalpininiaceae* sont abondantes. Dans la

strate supérieure, c'est l'*Aucoumea klaineana* (okoumé) qui prédomine alors que dans la strate inférieure ce sont la *Santiria trimera* (ebap), la *Dichostemma glaucescens* (ka) et la *Heisteria parviflora* (nsonso). Une analyse phytosociologique, basée sur l'étude de 34 relevés répartis sur quatre transects, a permis d'identifier quatorze (14) groupes socio-écologiques. Il est apparu que les quatre transects se différencient par associations distinctes. Par ailleurs, l'indice de diversité de Shannon Weaver et les valeurs de richesse aréale montrent que le parc de Monte Alen possède une diversité en ligneux très importante et supérieure à celle des autres aires protégées gérées par ECOFAC. Les travaux de Jean LEJOLY, menés dans le cadre du projet CUREF, donnent un bon aperçu de la diversité de la strate ligneuse des forêts de Monte Alen. Cependant, cet aperçu reste très limité constituant ainsi un handicap à ne pas négliger. Il serait intéressant de continuer l'étude des strates arbustives et herbacées des transects. En effet, malgré un effort d'échantillonnage relativement important, plus de 2000 herbiers représentant au moins 800 espèces appartenant à 121 familles, la connaissance sur la diversité végétale réelle du parc reste très faible.

Par ailleurs, en parlant des orchidées, la découverte au Rio Muni de nombreux taxons, activement recherchés par les collectionneurs, devrait permettre de promouvoir l'écotourisme à Monte Alen. L'originalité de ces taxons, appelés espèces-phares, provient de la taille imposante de leurs fleurs, de certaines caractéristiques morphologiques particulières ou encore de leurs applications dans la pharmacopée traditionnelle. Le nombre exact de taxons présents dans le parc est difficile à estimer, mais il devrait osciller entre 200 et 300. Parmi ceux-ci, cinq espèces nouvelles pour la science ont été formellement identifiées. Ainsi, avec plus de 150 taxons cultivés¹³⁸, dont un grand nombre d'espèces-phares et de nouveaux taxons pour la science, les orchidées pourront dès lors contribuer pleinement à l'essor de l'écotourisme à Monte Alen.

L'importance de la richesse spécifique de Monte Alen s'explique d'une part, par la présence au sein du parc de nombreux habitats différents : forêts denses, forêts

¹³⁸ Selon ECOFAC, son objectif pour l'avenir est de continuer les inventaires afin de mettre en culture au moins 1.200 échantillons.

secondaires, inselbergs, bords de route, bords de rivière, friches et cultures, et d'autre part par sa situation géographique. Situé sur la cordillère centrale du Rio Muni, il subit sur son flanc ouest une influence atlantique, et sur son flanc est une influence continentale. Le nord du parc, partie la plus élevée, abrite de plus un grand nombre d'espèces à affinité afro-montagnarde.

La raphiale constitue tout aussi un attrait touristique. C'est une forêt de palmacées essentiellement composée de palmiers-raphia couvrant des vallées drainées. Ce sont des écosystèmes, d'apparence spécifique homogène mais très diversifiés. Ils sont abondants aussi en espèces faunistiques.

En somme, d'une superficie de plus de 120.000 hectares, le Parc national de Monte Alen a une végétation très composite. Celle-ci a d'ailleurs fait l'objet d'un travail de fin d'étude. Le parc y est décrit comme étant couvert d'une forêt dense humide hétérogène à *Burseraceae* et *Caesalpinaceae* avec abondance, dans la strate supérieure d'*Aucoumea klaineana* (okoumé) et dans la strate inférieure de *Santiria trimera* (éba), *Dichostemma glaucescens* (ka) et *Heisteria parviflora* (nsonso).

Une analyse phytosociologique, basée sur l'étude de 34 relevés répartis sur quatre transects, a permis d'identifier quatorze groupes socio-écologiques. Il est apparu que les quatre transects se différencient par des caractéristiques propres et qu'ils possèdent chacun plusieurs associations distinctes. Par ailleurs, les valeurs de richesse aréale montrent que Monte Alen possède une diversité en ligneux importante et supérieure à celle des autres sites gérés par ECOFAC d'après les techniciens rencontrés sur le site.

D'un point de vue faunique, on y retrouve les mêmes mammifères qu'au Gabon (cf. Annexe 5). Ici, c'est aussi la grande faune qui est valorisée notamment les gorilles, les chimpanzés et les éléphants.

Tableau 9 : Quelques essences repérées dans le parc national de Monte Alen.

Nom scientifique	Nom local	Famille	Localisation
Berlinia Confusa	Ebiara-nko		Monte Alen
Coula Edulis	Eweme		
Desbordesia glaucescens	Alep		
Diospyros spp	Envira		
Erythrophleum ivorensis	Elon		
Irvinga gabonensis	Andok		
Klainedoxa gabonensis	Ngon		
Strombosiopsis teranda	Edjip		
Santiria trimera	Ebap		
Uapaca guinensis	Asam		
Vitex spp	Esua-mbong		
Xylophia aethiopica	Oyang		

Source : BINGONO-MEBA, 2001.

D'un point de vue archéologique, s'appuyant sur les travaux de recherches sur le terrain financées par la *National Science Foundation*, USA, (SBR 9812972), par le *Ministerio de Educación y Cultura español* à travers des bourses pré-doctorales et par la *Fundacion Swan (Pitt Rivers Museum, Oxford, UK)*, avec l'appui logistique d'ECOFAC et de *George Washington University*, nous avons pu constater qu'il y a aussi une matière touristique de type archéologique. Bien que les villageois ne reconnaissent que la présence des grottes sur certains inselbergs, des paléo-signes de présence humaine sont signalés dans le musée de Moka (village hôte). L'histoire archéologique révèle que la matière première était trouvée localement, venant des rivières et des filons de quartz à proximité des emplacements de population avec quelques importations de matériaux exotiques. Les outils correspondant à cette période sont surtout des racloirs, des burins, des pics, des pointes bifaces, ainsi que des outils composés. Cette industrie de « l'âge de la pierre récent » a été utilisée en forêt tropicale africaine jusqu'à l'époque récente, postérieure à l'apparition des populations maîtrisant les techniques agricoles. La subsistance de ces populations était basée sur la chasse, la pêche, la cueillette et l'arboriculture, sans que l'on puisse encore déterminer quelle activité était prédominante.

Des épisodes de cette présence humaine datant de « l'âge de la pierre moyen » ont été récemment mis en évidence dans le parc national de Monte Alen. Ce parc

national se révèle être une zone riche en traces archéologiques. Le gisement le plus important de tous ceux déjà étudiés se situe au village de Mosumo, à 25 km au sud-ouest de la localité Niefang. A flanc de colline, il représente une superficie de 900 m². Il est probable que cette surface était autrefois plus importante, mais a vraisemblablement été partiellement détruite sur son côté et lors de la récente construction de la piste forestière. Le gisement de Mosumo présente des technologies lithiques de la période de « l'âge de la pierre moyen » nommé *Lupembien*. Le plus remarquable du gisement technologique de Mosumo reste les pointes bifaces travaillées avec percussion directe montrant parfois des fines retouches par pression que couvre partiellement la surface. Les racloirs bifaces, grattoirs noyau-formes et perforateurs se trouvent aussi dans cet ensemble.

Toujours dans le parc national de Monte Alen, un autre site a été découvert : il s'agit de la grotte d'Esamalan (au sud). Ce gisement archéologique, proche du lac Atoc, correspond à un abri rocheux de volume considérable qu'occupèrent des chasseurs-cueilleurs de l'Holocène récent. Des restes de technologies de quartz, des fragments de céramique, ainsi que diverses traces de produits végétaux renseignant sur le type d'activité de ces populations y ont été retrouvés.

9.2.1.3.2 - La réserve naturelle de Corisco et Elobeys

9.2.1.3.2 a. Son importance

Le classement en réserve naturelle est justifiée parce qu'elle constitue l'unique échantillon des îles et îlots à caractère continental représenté dans le système national d'aires protégées. Ces îles et îlots ont une haute valeur écologique avec les prairies sous-marines environnantes qui, abritent une diversité biologique considérable. Elles ont également une importance culturelle puisque c'est le berceau de la culture Benga qui, aujourd'hui, est restée réduite à ces îles.

La réserve de Corisco et Elobey se trouve encadrée dans la baie de Corisco, qui est reconnue au niveau international comme une zone d'importance fondamentale pour

la protection des tortues de mer, surtout la tortue verte. La baie de Corisco est l'un des lieux où elles se concentrent pour se nourrir et se reproduire. La capture et le commerce des tortues de mer constituent le principal problème de conservation de la réserve.

Leurs eaux abritent une grande richesse halieutique associée à l'estuaire du rio Muni, une zone de haute productivité. La réserve naturelle garantit la protection des ressources de pêche au bénéfice des populations de pêcheurs Benga qui habitent ces îles. Pourtant, il faut arbitrer des mécanismes régulateurs de cette ressource pour éviter la sur-pêche de certaines espèces et l'utilisation d'outils et de techniques non autorisés (comme la lance à pointe de fer utilisée pour la chasse des tortues).

Quoi que l'objectif principal de conservation soit les ressources marines, les aires terrestres abritent une singulière faune qui doit être aussi protégée par son extrême fragilité (extinction à court terme par la chasse et la destruction de l'habitat.) De ce fait se justifie la protection de la faune et de certaines enclaves boisées qui garantissent non seulement la conservation de l'habitat, mais aussi la conservation des ressources hydriques qui sont d'une importance vitale, vu leur disponibilité très limitée pour les populations.

9.2.1.3.2.b. Sa biodiversité

La ressource biodiversité se compose essentiellement de la flore et la faune. Les principaux types d'écosystèmes que nous pouvons distinguer sur les îles Corisco et les deux îlots Elobey sont : les formations boisées, les prairies, les mangroves, les dépressions marécageuses et les lagunes, les plages et les côtes, les îlots et bancs de sable et les cultures.

➤ La flore :

- Les formations boisées : on distingue les types suivants :

La formation mixte de cultures de différents âges, caractérisée par une mosaïque de forêt secondaire avec quelques prairies, présente peu d'arbres émergeant sur 30 mètres de haut dans les zones de contact de la forêt avec les prairies et la végétation

arbustive de caractère secondaire, comme *Elaeis guineensis*, *Abbizia adiantifolia*, *Triomferta coordifolia*, *Vitex revularis*. Dans le dais forestier prédominant des espèces telles que *Barteria nigrescens*, *Elaeia guineensis*, *Abbizia adiantifolia*, *triomferta coordifolia*, *Alchornea cordifolia*, *Harungana madagascariensis*, *Bobolfia vomitoria*, *Vitex revularis*, *Vernonia conferta*, *Hensia crinata*, *Oxalis barrelieri*, *Anthocleista schwenfurti* et *Scleria barterii*.

La forêt secondaire mure. Sur les sols sablonneux et clairs au sud moins sablonneux et de couleur sombre au nord, cette forêt se caractérise par la présence de quelques arbres d'un diamètre supérieur à 100 cm, dispersés, d'une hauteur comprise entre 35 et 45 cm, comme *Antiaris africana* et *Ceiba pentadra*. Dans la figure 1 on peut observer un profile caractéristique de la végétation de cette zone proche d'Elongo. D'autres espèces caractéristiques sont : *Spathodea campanulata*, *Hannoa klaineana*, *Pterocarpus soyauxii*, *Picnanthus angolensis*, et *Coelocaryon presusii*.

La forêt dense : elle se situe au nord, reste de l'ancienne forêt qui couvrait l'île et qui a été peu modifiée. Sur les sols sablonneux de couleur sombre, elle présente, au long de la Pointe Italo, une étroite bande de forêt dominée par *Dalbergia ecastophylon*, *Phoenix reclinata*, *Alchornea cordifolia*, *Iodes africana*, *Ipomea prescarpa*, *Niphrolepsis sp*, *Adenia lobata* et *Entada gigas*, avec de faibles *Bridelia sp* et *Macaranga sp*. Le reste de la zone est couvert d'une forêt avec une visibilité dominée par *Vitex revularis* et *Symphonia globulifera* et une importante couverture qui peut atteindre les 85%.

La forêt sèche arbustive : il y a une petite poignée de forêt sèche, non intervenue, entre les lagunes Bodungüe, Ucati et Abela et la prairie de Nanda, qui présente pourtant plusieurs clairières causées par la chute des arbres. Elle se caractérise par une végétation de type arbustif dominée par *Moranthes glabra*, *Baphia leptobotryx*, *Lannea sp*, et *Elaeis Guineensis* qui forme un dais forestier fermé atteignant une hauteur de 15 mètres. La strate herbacée est dominée par la présence d'espèces de la famille *Acantaceae* et *Aracena braunii*.

En dehors de la zone de propriétés et de cultures diverses, le reste de l'île Élobey Grande est couvert de végétation secondaire sur des sols noirs et sablonneux avec quelques arbres émergents de diamètre considérable (entre 60 et 120 cm), et d'une hauteur atteignant entre 30 et 45 m. On y distingue la présence de *Lannea welwictchii*, *Parkia bicolor*, *Picnanthus angolensis*, *Pterocarpus*, *Sterculia tragantha*, *Recinodendron heudelotii* et *Ceiba pentandra*. La végétation à Elobey Chico est similaire et on y distingue la permanence de quelques fromagers comme uniques arbres émergents.

- Les prairies :

De petites extensions de prairies littorales sont réparties dans toute l'île. Bien qu'ils fussent causés par des phénomènes géologiques, actuellement les incendies périodiques dont elles font l'objet de la part des habitants de l'île, ont une influence importante dans le processus de savanisation et de reboisement. Ces prairies sont situées sur des sols sablonneux relativement pauvres, prédominées par une végétation herbacée où l'on trouve des *Afrotilopsis pilosa*, *Pteridium aquilinum*, *Desmonium ramosissimum*, et *Dissotis sp.* Dans les zones de contact avec la forêt, on distingue la présence de *Pentachlethra macrophylla*, *Elaeisis guineensis*, *Symphonia globulifera*, *Syzygium guineense* et *Albisia adiantifolia*.

- Les mangroves :

Il existe deux petites poignées de mangroves dans l'embouchure du Rio Elembue, au sud de l'île et dans la rivière Muaco, qui se jette dans la côte orientale. Dans ces poignées de mangroves on distingue la présence de *Rizophora mangle*, *Phenix reclinata* et *Hybiscus tilliaceus*.

Dans la zone de Pointe Masaca, à Elobey Grande, il y a de petites extensions de mangrove avec *Rizophora mangle*, *Phoenis reclinata* et *Hybiscus tilliaceus* et *Pandanus candelabrum*.

- Les dépressions marécageuses et lagunes :

Petites poignées de marécages typiquement représentées par la présence de *raphia venifera* qu'on peut rencontrer avec des espèces telles que *anthocleista sp*, *santiria trimera*, *baillonella toxisperma*, *pterocarpus sp*, et *ceiba pentandra*. On les localise principalement dans la partie centrale de l'île.

Il est aussi fréquent de rencontrer les *clerosperma mannii*, *hallea stipulosa* et *anthocleista schweinfurtii* avec un petit arbuste, *l'angilcalyx sp*, le long des petites rivières saisonnières et aussi la *carapa sp*.

Dans la partie centrale de l'île il y a une petite dépression marécageuse qui est à l'origine de la rivière Gombe, où on distingue la présence de *raphia vernifera*.

- Les plages et les côtes :

Les côtes de Corisco ne sont pas accidentées et prédominent les plages de sables fins formés de quartz, spécialement ceux qu'on trouve au sud de l'île. Il existe de petits escarpements rocheux à Pointe Geliba et à Pointe Ugoni principalement.

La ligne de la côte se caractérise par une forêt modifiée par les activités humaines où prédominent les *cocos nucifera*, spécialement dans la côte occidentale. La présence de *Terminalia catapa*, *ipomea mauritania* et *zyzygium guineensis* est aussi signifiante.

A Elobey Grande, les côtes ne sont pas accidentées et on y trouve seulement de petits escarpements rocheux au niveau de Pointe Epegoladi, Pointe Idocogo et de Pointe Masaca. Les côtes occidentales sont rocheuses alors que dans le sud et l'est, dominent les plages de sables et les mangroves.

- Les îlots et les bancs de sable :

Le long des côtes sud de l'île, on trouve de petits îlots et de bancs de sable qui dépassent le niveau de pleine mer. Ce sont des îlots Hoco, Leva et des bancs de sable adjacents. Seule l'îlot Leva est couvert de végétation. Aussi bien les plages et les bancs de sable ont une importance fondamentale pour le frai de tortues et la reproduction des oiseaux marins.

Dans le nord Elobey Grande, on trouve l'îlot Belobi qui, pendant la marée basse, communique avec l'île principale par les roches. Il n'y a pas de bancs de sable qui soient au-dessus du niveau de la pleine mer.

- Les formations marines (benthiques et pélagiques) :

Nous n'avons pas d'information sur la végétation sous-marine des eaux qui entourent les îles, mais la littérature révèle l'existence d'importantes prairies.

➤ La faune :

La faune d'espèces résidentes est peu abondante. En général, par sa proximité au continent et par l'influence des courants de l'estuaire du río Muni, les espèces qu'on rencontre sont les mêmes que celles des forêts continentales.

La faune de reptiles terrestres est très peu connue mais sans doute, vu le caractère de son insularité, elle doit être importante. L'abondance d'ophidiens comme le mamba vert (*Dendroaspis angusticeps*) est à noter comme sur le continent dans l'îlot Elobey Grande. D'autres reptiles comme le varan, (*Varanus niloticus*) et le crocodile à face large (*Osteolaemus tetraspis*) sont fréquents à Corisco et Elobey Grande, notamment dans les zones marécageuses et occasionnellement dans les plages où ils vont manger pendant la marée basse.

On note sans doute l'importance de ces îles et leurs eaux pour l'alimentation et la reproduction des tortues de mer. Les prairies sous-marines des fonds proches des îles, spécialement entre Corisco et l'îlot Mbanié, ont une importance fondamentale pour la tortue verte (*Chelonia mydas*). Cette espèce avec celle de la tortue caret (*Eretmochelys imbricata*) et la tortue luth (*Dermochelus coriacea*) sont fréquentes dans ces eaux, le frai des tortues vertes et luth dans les plages étant assuré entre les mois d'octobre et mars.

Les îles et les bancs de sable qui les entourent ont une autre importance en tant que zone de passage pour les oiseaux migrateurs et pour les oiseaux marins. Dans le banc de sable près de l'îlot Leva, il existe une importante colonie reproductrice de

crapules, *Charadrius sp*, qui nichent directement sur le sable. Dans les plages, il est fréquent de rencontrer les bergeronnettes (*Tringa sp* et *garzas*, *Bubulcus ibis*, *Egretta alba* et *E. garzetta*). Nombreux sont aussi les grands oiseaux qui volent sans difficulté entre ces îles et le continent, tels que le vautour des palmiers (*Gypohierax angolensis*) et quelques rapaces (*Milvus migrans*, *Bufo sp* et *Accipiter sp*). On n'a pas vu d'espèces frugivores caractéristiques comme les grands calaos, *Ceratogymna atrata* et des touracos, *Corythaeola cristata*, *Tauraco persa*.

Les mammifères sont peu représentés hormis quelques espèces de petits rongeurs et insectivores, *Crocidura sp*. Sont aussi absents les antilopes et tous les grands mammifères exceptés un primate introduit, le talapoin, *Miopithecus talapoin*, qu'on trouve à Corisco et Elobey Grande.

L'information disponible sur les invertébrés présents dans ces îles est pratiquement inexistante. La présence d'une espèce de caracole terrestre est fréquente, spécialement dans l'îlot Elobey Grande. De la même façon, on ne sait rien sur les quelques espèces de poissons d'eau douce qui vivent dans les eaux permanentes de ces petites îles.

La faune marine paraît encore abondante, vu le caractère de protection des ressources marines de cette réserve et aussi l'effort de protection par les populations locales. Elles disposent de méthodes de conservation traditionnelle des tortues marines qui se résument au prélèvement partiel des œufs, des espèces âgées et surtout après la ponte.

Nous ne connaissons pratiquement rien sur les poissons et invertébrés qui habitent les fonds de la Réserve. Quant aux espèces à caractère commercial, les pêcheurs de Cogo et de Cocobeach affirment qu'elles sont fréquentes dans les eaux. On peut citer par exemple les poissons rouges (*Lutjanus sp*), la raie (*Dasyatis maragarita*), les thons, requins et également, plusieurs espèces de daines (*Penaeus notialis*, *Parapenaeopsis atlantica* et *Nematopalaemon hastatus*).

9.2.1.3.2.c. L'attrait culturel de l'ensemble insulaire Corisco, Elobey grande et Elobey chico

Du point de vu culturel, on note la possibilité de partager quelques jours avec les pêcheurs et même les accompagner à leurs journées de pêche. Les populations Benga de Corisco vivent en harmonie avec celles des îles voisines (Elobeys). Selon le fils du patriarche de Corisco rencontré au Cap Estérias, les ilaires ont encore des traditions ancestrales qu'ils valorisent à la moindre visite des étrangers, notamment des touristes occidentaux. Bien que ça apporte des revenus supplémentaires aux ménages, mais la contre-partie c'est la folklorisation des populations locales, un risque provoqué par le tourisme avec la recherche l'authencité.

Par ailleurs, les ruines coloniales de l'île Elobey Chico, première implantation espagnole en terres guinéennes, bien qu'abandonnées et très détériorées aujourd'hui, constituent une autre matière touristique.

9.3. Activités et discontinuités dans les parcs nationaux visités :

9.3.1. Fréquentation écotouristique dans les parcs nationaux gabonais

Dans les parcs nationaux compris dans notre zone d'étude, il n'existe aucune activité écotouristique car les parcs ne sont encore que virtuels. Ils sont donc en face de création, de projet. Cependant, dans les environs du parc national de Pongara, une activité élitiste de tourisme balnéaire et sportif est bien visible sur des plages encores préservées de la pollution et des nuisances urbaines. Des résidents nantis de Libreville et des touristes étrangers. Plus au sud, de Nyonié à Ekwata village, se pratique également la planche à voile, la pêche sportive sur la mer et le tourisme de nature, voire cynégétique dans la réserve présidentielle de Wonga-Wongué.

Très récemment, dans le cadre de la valorisation des aires protégées gabonaises, le CNPN a commencé des enquêtes ethnosociologiques qui se résument pour l'instant à

informer les communautés riveraines de la création et de la délimitation des parcs nationaux nouvellement créés par décret présidentiel en 2002. Concrètement, c'est le WCS qui pose déjà des actes concrets sur le terrain. En effet, cette ONG américaine s'était engagé auprès du Président de la République gabonaise à apporter son appui à la mise en place effective du réseau d'aires protégées et à la mobilisation de fonds et d'opérateurs privés pour leur développement touristique. C'est, en fait, ce qu'attend le CNPN lorsqu'on analyse en profondeur tous nos entretiens avec les acteurs politico-administratifs et les responsables des ONG rencontrés à Libreville.

Par contre, c'est hors de notre zone d'étude qu'il y a une timide activité écotouristique. Dans le Complexe de Gamba (Littoral sud) et le Parc national de la Lopé (Centre du pays) que l'on peut parler d'activités touristiques du site. Nouvellement érigé en parc national, l'aire protégée de la Lopé connaît une activité écotouristique centrée essentiellement sur la vision des gorilles. Des excursions sont organisées avec les guides d'ECOFAC au nord de la réserve de la Lopé (secteur de Mikongo). La fréquentation a dépassé 17% lors des cinq premiers trimestres d'exploitation avec un résultat d'exploitation avant impôt et hors amortissement de 15 millions de FCFA¹³⁹. Des sorties en savanes sont programmées pour observer les animaux. Les sorties en forêt s'effectuent à pied avec une visite en pirogue sur le fleuve. La visite des sites rupestres de Kongo Boumba et Lindili sont organisés en zone de savane. Le sud dudit parc est recouvert de forêt primaire, sa faune est caractéristique des forêts d'Afrique Centrale avec des primates, antilopes, buffles, éléphants, gorilles...

9.3.2. Hébergement et prise en charge des écotouristes dans le parc de Monte Alen

Dans la partie équato-guinéenne, seul le parc national de Monte Alen connaît actuellement quelques activités dues au tourisme. Celles-ci tournent autour de la recherche scientifique, de l'inventaire des espèces, de l'identification des niches écologiques pour satisfaire la curiosité des futurs écotouristes, de l'ouverture des

¹³⁹ ECOFAC, *Canopée* n° 23, janv. 2003, p. 6

circuits de randonnée, de l'hébergement et la pratique timide de l'écotourisme. Il y a donc plusieurs thèmes de recherche parmi lesquels la phénologie, l'étude des orchidées et le zonage du parc.

La phénologie est l'un des thèmes de recherche le mieux développé à Monte Alen. Elle a été orientée vers vingt (20) espèces constituant des ressources alimentaires, tant pour les humains que pour les animaux (essentiellement les primates). Cette orientation s'explique, d'une part, par le besoin de connaître et de gérer les ressources forestières disponibles pour l'homme, et d'autre part, dans l'optique d'utiliser la phénologie des arbres en relation avec leur distribution comme indicatrice de présence de concentration d'animaux (gorilles et autres primates, éléphants, calaos). En effet, la localisation d'aires temporaires de fructification à haute densité animale va permettre d'orienter préférentiellement les touristes vers ces zones.

L'étude des orchidées de Monte Alen a commencé au cours de l'été 1999. Elle s'inspire d'une recherche similaire effectuée dans le cadre du projet ECOFAC à São Tomé, et dont l'objectif est d'abord scientifique. Les scientifiques cherchent à savoir combien d'espèces sont présentes dans le parc, quelle est leur écologie, leur abondance, leur distribution et quel est leur statut phytogéographique ? La réponse à ces interrogations doit pouvoir servir à l'écotourisme. Ils veulent utiliser l'observation des orchidées, tant dans leur milieu d'origine que dans l'ombrière (cultures d'orchidées) construite à proximité de l'hôtel de Moca à Monte Alen, afin de diversifier les activités des écotouristes.

Les premiers résultats sont éloquentes : en deux mois d'inventaire, les quelque 566 échantillons récoltés et mis en culture dans l'ombrière, a permis de découvrir autant de taxons à Monte Alen que pendant deux années de recherche à São Tomé. Toutefois, le nombre de taxons présents y est difficile à estimer, mais il devrait osciller entre 200 et 300.

Hormis ces activités de recherche, il existe une timide activité touristique. La présence d'un gîte touristique pour d'éventuels touristes dans le village Moka,

l'existence de miradors, des transects, la présence active des écogardes (soit 13 au total) et les statistiques de la fréquentation touristique sont autant d'éléments probants.

Pendant l'activité touristique, les écogardes jouent les rôles de pisteur et d'encadreur. Ils patrouillent aussi le parc et ses environs immédiats. A en croire à leurs dires, en 2001, plus de 600 pièges d'animaux ont été relevés par les patrouilles, et des dizaines de fusils de chasse saisis. Les patrouilles de contrôle s'effectuent sur une période de quinze jours selon les programmes dressés par le responsable du volet conservation.

Après analyse des registres d'entrées d'écotouristes dans le parc national de Monte Alen en Guinée équatoriale, nous avons pu dresser ces graphiques et un tableau montrant la fréquentation moyenne pour une durée de quatre ans allant de 1998 à 2001. Les graphiques montrent donc une régression des visites. Cette importante baisse de fréquentation est enregistrée au cours de l'année 2001 (cf. Fig.42, p.398), semble-t-il par manque d'encadrement et d'accueil de la clientèle. Le programme Ecofac étant arrivé à sa fin, et en attente d'un prolongement des financements, la réduction du personnel du parc était effective. Par contre, la faible fréquentation de l'année 1998, s'explique par le début de l'activité écotouristique en août avec l'inauguration de l'auberge de Monte Alen à Moca. En revanche, il y a eu plus d'arrivées de touristes en 1999 mais avec autant de nuitées par visiteur que l'année précédente. De janvier 2000 à décembre 2001, le parc a réalisé des recettes de l'ordre de 14 027 205 Fcfa avec des dépenses évaluées à 11 785 802 soit un profit de 2 241 383 Fcfa (dont 1 469 912 Fcfa pour l'année 2000). Ces chiffres paraissent dérisoires, car l'essentiel des recettes restent dans le pays émetteur (notamment l'Espagne).

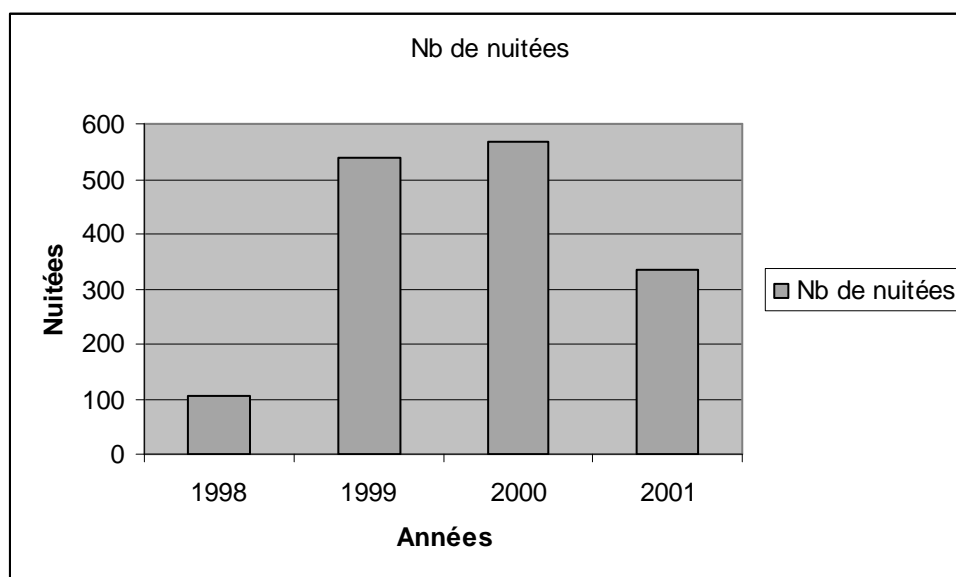
Le forfait donne droit à un séjour de dix (10) jours dont sept (7) dans le parc national de Monte Alen. Les sorties se font exceptionnellement tous les vendredi en groupe de deux à six écotouristes sur le trajet Alen–Misergue (en voiture 4x4), puis Misergue (au sud-est du Parc)–Esamalan–Lac Atoc–Moca (en randonnée pédestre exclusivement). L'écotourisme à Monte Alen se partage entre une clientèle résidente et une clientèle internationale. La durée de visite moyenne est de deux journées. Ces

écotouristes sont essentiellement attirés par la visite de la matière touristique naturelle que par les populations riveraines. C'est un scénario très désolant en ce sens que ce sont les valeurs même de l'écotourisme qui sont bafouées.

Fig. 42 : Fréquentation touristique dans le parc de Monte Alen

(Source : Archives ECOFAC, Monte Alen, 2002).

1. Nombre de nuitées :



2. Nombre d'arrivées :

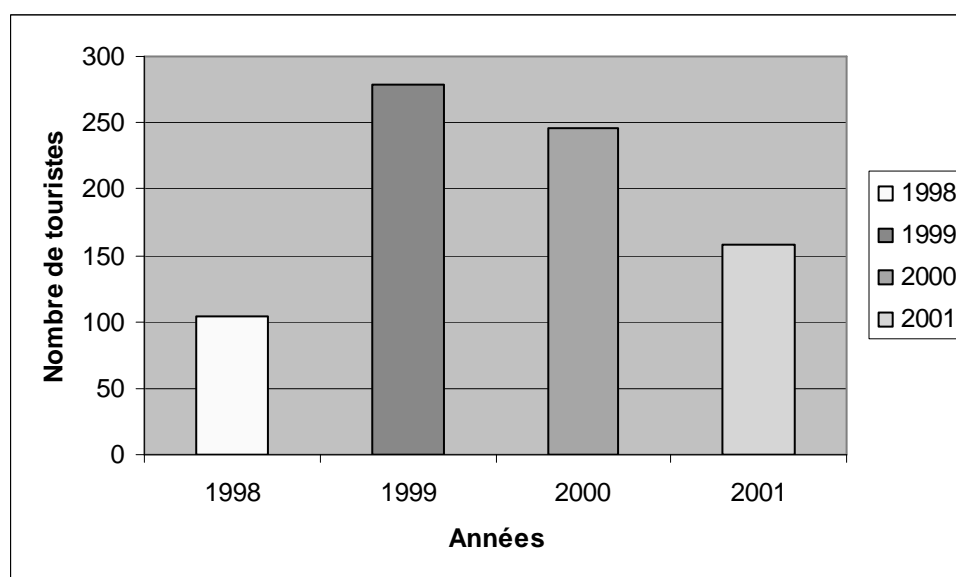


Tableau 10 : Nombre de nuitées par visiteur.

Année	1998	1999	2000	2001
Nombre de nuitées moyennes /Visiteur	1.80	1.93	2.32	2.11

Source : réalisé à partir des archives ECOFAC, Parc national de Monte Alen, 2002

Tableau 11 : Tarifs forfaitaires touristiques au départ de Madrid (en 2001)

(MADRID - MALABO – BATA – Monte Alen–BATA - MALABO – MADRID)

Séjour maximal	Prix
10 jours (2 personnes)	1495 Euros (par personne)
10 jours (4 personnes)	1345 Euros (par personne)
10 jours (6 personnes)	1295 Euros (par personne)

Source : Archives ECOFAC, Parc national de Monte Alen, 2001.

Il existe une autre formule pour les touristes qui disposent d'assez temps. Celle-ci consiste à la visite des parcs naturels de Rio Muni (Cogo) et des îles Corisco et Elobey. Le prix de base inclut les transferts aller et retour de Bata à Cogo dans des véhicules 4x4, le transport dans un hors-bord depuis Cogo à l'île Corisco avec logement en pension complète dans le campement Njombé, l'îlot de l'ancienne mission Sainte Marie, la grotte du requin, le fameux banc de sable, un tour panoramique de l'île, la visite au chef de l'île et le spectacle de danses traditionnelles. Il inclut aussi la visite des îles Elobey.

Le volet hébergement paraît encore défailant. Le parc de Monte Alen ne dispose que d'un hôtel de vingt (20) lits à sa périphérie et, à l'intérieur, de cinq campements très rustiques dans leur réception. Des structures complémentaires, couplées aux actuelles et entièrement réservées aux visiteurs, devraient être construites dans le parc afin de

satisfaire la clientèle et pour le maintien de l'activité écotouristique. A l'heure actuelle, l'auberge de Monte Alen génère des fonds couvrant son fonctionnement.

Le développement touristique pâtit du manque d'au moins un tour-opérateur à Bata qui puisse fidéliser une clientèle internationale et proposer d'autres produits locaux et des circuits sur toute l'étendue du territoire. Un investissement majeur surtout en matière d'investissement d'accueil doit être fait pour susciter l'intérêt des opérateurs privés en même temps qu'une promotion du parc auprès des tours-opérateurs afin d'ouvrir la fréquentation touristique à la clientèle internationale, avec le développement d'un tourisme de vision de gorilles, d'éléphants etc.

Les activités liées au développement du secteur touristique se sont limitées à l'entretien de l'infrastructure et à fournir aux visiteurs du parc de Monte Alen les renseignements et l'encadrement nécessaires à l'accueil et à l'excursion dans le parc. La fréquentation touristique a été assez limitée et l'est encore à ce jour à cause de l'absence d'une vraie stratégie de promotion de la de l'Etat équato-guinéen. L'activité touristique sur les autres sites est réduite à son minimum pour diverses raisons dont les plus importantes restent le manque d'infrastructures, la reprise de l'activité par des professionnels de la filière et la participation active des villagois.

En Guinée-équatoriale, la défaillance de la composante ECOFAC à poursuivre le travail de gestion de l'activité touristique assurée par la précédente direction a fait chuter la fréquentation, déjà relativement faible au départ. En l'absence d'une structure véritablement opérationnelle, et dans la perspective d'une privatisation, il paraît difficile d'espérer susciter l'intérêt des opérateurs, le contexte de la Guinée-équatoriale restant bien particulier. Un dossier d'appel d'offres international a toutefois été constitué dans la perspective de la privatisation de l'activité touristique du site et remis à l'administration de tutelle.

9.3.3. Compréhension et évaluation *in situ* des discontinuités entre les zones protégées et les zones encadrantes

L'étude des parcs nationaux nécessite qu'on considère un paramètre aussi important soit-il, la discontinuité¹⁴⁰. Les discontinuités peuvent être franches, brutales (une frontière, un mur) ou progressives, ménagées (une transition, une marge, une plage). Elles peuvent être exogènes, provoquées de l'extérieur ; ou endogènes, produites par le processus lui-même, par le fonctionnement du système, sans intervention directe de l'environnement. Dans l'espace géographique, elles apparaissent liées au passage d'un sous-ensemble à un autre, quelque flou qu'il puisse paraître parfois.

Les discontinuités les plus frappantes sont spatiales et sociales. Pour les premières, le parc national de Monte Alen ou notre « Grand Monte Alen » n'est que partiellement aménagé et surveillé. Même la partie aménagée ne l'est que par endroits. Le parc a donc besoin des moyens humains et matériels conséquents compte tenu de sa grandeur et des discontinuités géomorphologiques (relief contrasté).

Les discontinuités sociales sont aussi énormes. Bien que l'aménageur-gestionnaire ait consenti assez d'efforts pour répondre aux besoins les plus immédiats des populations environnantes par la réalisation de structures communautaires (notamment écoles, économats, dispensaires), il est encore trop de choses à faire. L'une des discontinuités la plus frappante concerne l'existence quotidienne des villageois. Pendant que le parc et son personnel disposent de certains avantages de la modernité (Internet, téléphonie et télévision par satellite, récepteur radio, ordinateur...), les villageois eux sont encore marginalisés. Ils se plaignent et certains n'hésitent pas à braver la loi à posant, de façon discrète, certains actes destructeurs de la biodiversité à l'intérieur de l'aire protégée (chasse des espèces fauniques non ou partiellement protégées).

¹⁴⁰ Une discontinuité, selon Roger BRUNET et al (1993), est une rupture apparaissant dans l'espace ou dans le temps. Elle peut être une rupture marquée ou pas. L'espace géographique est souvent riche en discontinuités de toutes sortes, marquées par des interfaces, des limites, des frontières.

D'un point de vue socioprofessionnel, par exemple cinq guides ou écogardes sont salariés de la composante ECOFAC équato-guinéenne tandis que les autres seraient pris en charge par le ministère de tutelle. Et le fait que les écogardes soient obligatoirement formés, exclu systématiquement les villageois du marché de la demande d'emploi.

9.3.4. Gestion et aménagement des sites

La gestion des sites touristiques est assurée par plusieurs départements ministériels (Faune et Chasse, Environnement, Tourisme), du CNPN (rattaché à la présidence de la République) et des ONG et programmes internationaux (WCS, WWF notamment et ECOFAC). Les collectivités et les populations locales sont de simples spectateurs, ce qui entraîne des tensions avec les gestionnaires.

Hormis, les aires protégées bénéficiant d'un apport financier international, la gestion est peu efficace ou souvent inexistante, même dans les aires protégées déjà classées ou ayant le statut de Parc national. Cette faiblesse tient en particulier aux déficiences dans la planification intégrée des territoires nationaux, à l'insuffisance des budgets affectés aux services responsables des aires protégées et à la faiblesse des services de gestion (DOUMENGE Ch. Et al, 2003).

L'ensemble Monte Alen, Monte Mitra, réserve naturelle de l'estuaire du rio Muni et réserve naturelle de Corisco qui constitue notre champ d'étude pour la partie continentale de la Guinée équatoriale, pour des raisons de commodité, cet ensemble sera désigné ici par l'expression de Grand Monte Alen (GMA). Ainsi, on aura Monte Alen Nord (Parc national de Monte Alen, voir Fig.43, p.404), Monte Alen Centre (Monte Mitra), Monte Alen Sud (Parc naturel de l'estuaire du Muni) et la réserve naturelle des îles Corisco et Elobey.

Depuis 1992, la gestion du parc national de Monte Alen a été confiée au programme ECOFAC, financé en Guinée équatoriale par la Commission européenne et, depuis 1998, par la Coopération espagnole. D'une superficie de 120 000 hectares, il est

délimité au nord et à l'est par la route nationale allant de Niefang à Evinayong, au sud par l'axe routier départemental Eneng-Oveng-Midyobo et la réserve naturelle de l'estuaire du Muni, à l'ouest, par le Rio Wele. Rappelons que le parc est perché sur les flancs de la cordillère centrale qui divise le Rio Muni en deux parties, l'une atlantique et l'autre continentale.

La quatrième phase du programme ECOFAC vise, de façon globale, au transfert des compétences décisionnelles en vue de pérenniser le plus grand nombre possible d'actions et/ou de réalisations du projet. Pour ce faire, le projet doit s'en tenir à des objectifs clairs avec le souci permanent de confier, dès que faire se peut, la gestion de toute ou partie du programme à une structure ou organisme capable d'en assurer la pérennité. Cet organisme a déjà été mis sur pied en Guinée équatoriale : il s'agit de l'INDEFOR (*Instituto Nacional de Desarrollo Forestal y Manejo del Sistema de Areas Protegidas*), Institut en charge de la gestion des forêts du domaine d'état et des aires protégées créée par le Projet CUREF (projet financé par l'Union Européenne de 1996 à 2001). Pour l'instant, cet institut manque suffisamment de moyens financiers pour son fonctionnement normal et donc ne joue pas pleinement son rôle de tutelle. De la même manière, ECOFAC attend des financements pour une quatrième phase. La gestion des aires protégées, du moins celle qui fonctionne, le Monte Alén, est conjointe (INDEFOR/ECOFAC) mais INDEFOR en est aujourd'hui le gestionnaire officiel.

La perspective de transfert s'articulait donc sur trois axes majeurs :

- l'appui au fonctionnement de l'INDEFOR pour développer le niveau institutionnel (mise en application réelle des lois, mise en place d'un réel service de la conservation, mise en place d'un corps des écogardes, prise en charge du personnel du corps des écogardes, formation des personnels des aires protégées...),
- le maintien d'un niveau d'activités élevé dans le Parc National de Monte Alén et dans les environs pour soutenir le développement économique de la zone et contribuer à la lutte contre la pauvreté, (Collaboration possible entre le *Programa de Domesticación de Especies Forestales Frutales Salvajes* financé par l'ICRAF) ;

- l'implication accrue des populations, des collectivités locales et de l'Administration pour la prise en charge des préoccupations de gestion durable des ressources naturelles (comité de vigilance environnemental villageois, mise en place d'ONG locales pour l'écotourisme, la gestion de la chasse villageoise et la petite agriculture, etc.). La viabilité des actions engagées devrait trouver son aboutissement dans la poursuite du développement de l'activité touristique, et dans une meilleure connaissance des besoins des populations afin de lier ceux-ci à la présence de l'aire protégée.

De plus, il serait judicieux de tenter de gérer l'activité de chasse pour éviter la surexploitation du gibier. La chasse doit être intégrée dans les stratégies de gestion des parcs nationaux. Par exemple dans la Lopé (le plus ancien et le plus important des 13 parcs nationaux créés par décret présidentiel en 2002), où il existe déjà trois zones (la zone tampon, la zone banale et la zone de forêt communautaire), il est clair que les activités de chasse peuvent être bien canalisées et suivies afin d'éviter les situations conflictuelles actuelles. En effet, dans ces zones, certaines activités, notamment la chasse et l'exploitation forestière, sont restreintes et contrôlées par les agents du ministère des Eaux et Forêts. Ce qui, au demeurant, constitue une pierre d'achoppement avec les habitants des villages situés autour du parc. Les communautés villageoises dénoncent souvent le contrôle abusif sur les zones dites tampon. Elles souhaitent par ailleurs que les gestionnaires assument leurs responsabilités par rapport aux dégâts causés par les animaux qui sur les plantations villageoises. En effet, les cultures sont quotidiennement dévastées par des animaux du parc notamment les éléphants, les buffles, les gorilles et les sangliers. Il est important de signaler que ces espèces sont protégées (partiellement pour certains et intégralement pour d'autres) dans ce pays. Enfin, elles souhaitent aussi participer à l'organisation des circuits des touristes, bref à l'activité écotouristique car, jusqu'ici, il n'y a aucune coordination entre les initiateurs des circuits touristiques et les villageois.

En matière d'investissement, le Parc National de Monte Alen (PNMA) est la seule aire protégée en cours d'aménagement. Là encore les travaux du Projet CUREF

(qui avait pour objectif principal le plan de classification des terres de la région continentale) permettent de classer un espace autour du PNMA comprenant :

- le système d'aires protégées mis en place par CUREF et notamment le corridor Réserve Naturelle des Îles Corisco et Elobey, la Réserve Naturelle de l'Estuaire du Rio Muni et enfin le Parc National de Monte Alén ;
- les terres forestières avec restrictions pour l'exploitation compte tenu du relief ;
- les concessions forestières encore existantes (mais pas toutes en activité) autour du PNMA ;
- les couloirs de populations avec les zones de terres à vocations agricoles ;
- des zones de forêts domaniales jouxtant le PNMA (zones de migrations de grands mammifères entre le littoral – Zone de Ndote – et le parc national de Monte Alen et/ou qui pourraient être aménagées en zones cynégétiques villageoises).

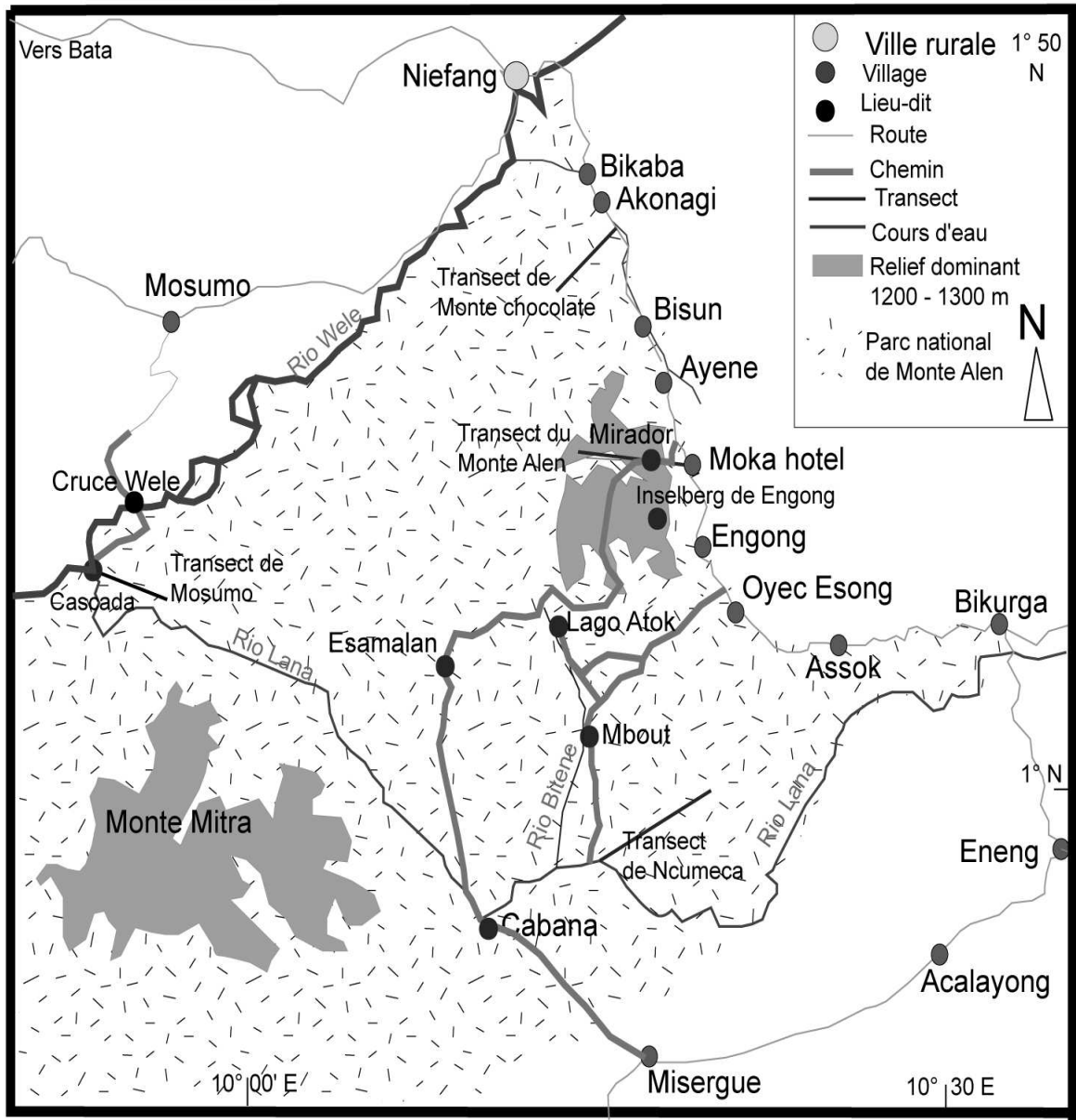
Le GMA est partiellement aménagé. C'est dans sa partie nord qu'ECOFAC a commencé ses activités (Fig.43, p.406). Dans la partie occidentale, des transects et pistes ont été récemment ouverts ainsi que des ponts ont été construits pour permettre le passage des véhicules d'intervention.

Ainsi, dans une optique de valorisation des ressources naturelles et de développement du tourisme, il conviendra de protéger des espaces et de les aménager dans le respect des normes liées au tourisme de nature.

Les activités de terrains propres au programme ECOFAC se déroulent dans le parc national de Monte Alen à partir de la base logistique du village Moka dans laquelle on trouve un hôtel, un économat, une infrastructure touristique, (infrastructure de contrôle, bureau, résidence du personnel technique, centre de documentation, musée artisanal). Mais la base de la composante ECOFAC se trouve à Bata où se centralisent les activités de gestion administrative et financière. Ce bureau maintient les relations

avec les institutions gouvernementales et les autres composantes ECOFAC de l'Afrique centrale.

Fig. 43 : Partie nord du GMA en phase de pré-écotourisme



Dessin de BINGONO-MEBA E - N, 2004.
D'après les données de terrain 2002 & Documentation ECOFAC-Bata, 2004.

Sur les autres sites, il n'y a quasiment pas d'activités. Cependant, au départ de Malabo via Bata, quelques touristes occidentaux profitent à visiter les îles Corisco. C'est surtout un tourisme balnéaire.

En conclusion, le Gabon et la Guinée équatoriale qui ne sont pas des pays de tradition touristique, ont du mal à valoriser leurs atouts touristiques. Ils doivent veiller tout particulièrement à la professionnalisation, à la privatisation et à la modernisation du secteur des agences de voyages et du tourisme et à la mise en place d'un cadre réglementaire pour encourager et accompagner la profession. Il faut donc trouver des stratégies afin d'inciter les tours opérateurs à programmer les destinations Gabon et Guinée équatoriale.

L'écotourisme dans ces deux pays doit être l'occasion pour les visiteurs non seulement de découvrir la nature, mais d'acquérir des connaissances sur la nature, les populations, leurs cultures et traditions. La valorisation du potentiel écotouristique par devrait pouvoir apporter une amélioration des conditions de vie des populations autochtones très démunies. Mais cela conditionne, d'une part, la mise en place d'une bonne gestion de l'activité tourisme d'une manière générale, car celle-ci peut :

- être à l'origine de la création d'emplois, à la fois comme guides ou gardes, mais aussi grâce aux revenus dérivés procurés par l'hébergement (hôtels et restauration), artisanat, etc.
- stimuler l'économie locale, améliorer le niveau de vie, favoriser l'installation d'infrastructures servant tant aux touristes qu'aux populations locales ;
- servir de motivation pour la conservation.

CHAPITRE 10 : LES FREINS DU DEVELOPPEMENT DE L'ECOTOURISME EN GUINEE EQUATORIALE ET AU GABON

L'écotourisme, en tant qu'activité économique, est largement dépendant des aléas du marché touristique international et des exigences socio-économiques *in situ*. Les acteurs et actionneurs doivent gérer un dilemme, la valorisation des produits touristiques et la conservation de la biodiversité. Concilier ces deux objectifs revient à tendre vers les objectifs du développement durable. La création des parcs nationaux çà et là témoigne de la volonté des autorités surtout gabonaises de faire du tourisme un véritable secteur économique. Mais, c'est sans compter avec les pressions anthropiques permanentes sur la biodiversité faunique et florale et la dispersion des efforts de valorisation et de conservation chez les acteurs.

10.1. L'érosion continue de la biodiversité :

Tous les sites naturels de biodiversité étudiés sont menacés par des pressions d'origine anthropique mais sous des formes diverses. La dégradation de ces capitaux naturels (faune et flore) est donc continue et prend une allure inquiétante par endroits. On peut l'apprécier à travers des techniques d'enquêtes ou d'évaluation.

10.1.1. Evaluation des aires protégées de notre champ d'étude

Les classements proposés sont fondés sur le croisement de plusieurs données existantes mises à notre disposition (publications scientifiques, rapports d'expertise, cartes, images satellites), nos propres enquêtes (auprès des experts, villageois et gestionnaires) et nos observations de terrain.

Tableau 12 : Evaluation des sites de protection de biodiversité de notre zone d'étude

Site de biodiversité	Valeur biologique et écologique indicative					Menaces et dégradation pesant sur le site					Total
	1	2	3	4	Sous Total	5	6	7	8	Sous-Total	
GABON											
Parc national d'Akanda	4	1	3	4	12	2	5	3	1	11	23
Parc national de Pongara	3	3	3	3	12	2	4	3	3	12	24
Parc national des Monts de Cristal	5	3	3	4	15	3	3	3	1	10	25
Rive gauche de l'estuaire du Muni	1	4	1	4	10	3	4	5	1	13	23
GUINEE EQUATORIALE											
Parc national de Monte Alen	5	3	3	4	15	3	3	1	1	6	21
Réserve naturelle de l'estuaire du río Muni	1	4	1	4	10	3	4	3	1	11	21
Réserve naturelle de Corisco et Elobey	3	3	3	1	10	3	2	3	3	11	21
Réserve scientifique de Playa Nendyi	2	3	2	3	10	2	1	3	1	7	17

Source : Méthodologie inspirée des travaux de Charles DOUMENGE.

Les indicateurs de la valeur biologique et écologique des sites sont les suivants :

1. Diversité biologique
2. Endémisme
3. Rareté de l'habitat et des espèces
4. Taille des populations

Les indicateurs de dégradation et de menaces pesant sur les sites sont les suivants :

5. Degré de dégradation
6. Proximité des centres urbains
7. Degré de protection (en notation inverse)
8. Isolement géographique

Les critères d'évaluation se notent de 1 à 5 et se lisent comme suit :

- 1 = très faible
- 2 = faible
- 3 = moyen
- 4 = fort (élevé/grand)
- 5 = très fort (élevé/grand)

Dans ce tableau, on distingue deux types de variables : les indicateurs de la valeur biologique et écologique du site et les indicateurs de dégradation et de menaces. Chacune des variables disposent de quatre indicateurs.

Les premiers, à savoir les indicateurs de valeurs sont :

➤ **La diversité biologique et écologique** : c'est une estimation fondée en priorité sur le nombre de grands types de végétation (forêt de montagne...) et sur leur richesse relative (forêts périodiquement inondées plus riches que les mangroves...), ainsi que sur la diversité faunique (notamment les groupes animaux les plus étudiés).

➤ **L'endémisme** : il concerne en priorité les espèces endémiques à un site (par exemple les inselbergs, îles, îlots et milieux fluvio-marins de la zone).

➤ **La rareté de l'habitat et des espèces** : elle concerne la rareté relative, dans la sous-région, d'espèces fauniques (par exemple le lamantin, l'hippopotame), floristiques et d'écosystèmes (par exemple forêts montagnardes).

➤ **La taille des populations** : elle est, généralement, estimée indirectement par la taille du site.

Les indicateurs de dégradation et de menaces pesant sur les sites sont les suivants :

➤ **Le degré de dégradation** : la présence des villages et la densité de population rurale, l'existence des exploitations forestières hors et dans le site, l'extension des zones parcourues par les braconniers.

➤ **La proximité des centres urbains** : elle implique une pression relative des populations citadines sur ces milieux. Les centres urbains, lieux de vente de la viande brousse, sont souvent ainsi responsable de la recrudescence de la chasse commerciale pour la consommation locale.

➤ **Le degré de protection** : il est évalué par l'existence d'un statut légal et de sa force (parc national, réserve naturelle, réserve forestière...), la présence de gestionnaires sur le terrain, le degré d'efficacité de la gestion, la présence d'un projet international, voire l'inaccessibilité physique (marécage, relief abrupt, île).

➤ **L'isolement géographique** : il tient compte de l'éloignement du site par rapport à d'autres sites voisins, et aussi de la possibilité d'établir des corridors (couloirs de conservation) entre eux. Le site est donc exposé aux menaces diverses.

Il faut dire, *in fine*, que la méthode utilisée est relative. Elle ne vaut d'ailleurs pas tant pour les chiffres absolus affectés à chaque site que pour la comparaison relative

des sites qu'elle permet. A ce titre, les résultats doivent être pris avec précaution car la méthode n'est qu'un pas vers une tentative de rationalisation du classement des sites. D'ailleurs, l'évaluation faite sur certains de ces sites par Charles Doumenge (2001), n'est pas tout à fait en phase avec celle-ci.

10.1.2. Mesure *in situ* de l'impact des chantiers forestiers et des travaux publics

Lors de nos enquêtes de terrain, réalisées de la mi-décembre 2003 à mi-février 2004, nous avons pu mesurer les retombées négatives pour l'environnement et le potentiel écotouristique des Monts de Cristal et de la baie de la Mondah, des chantiers forestiers. L'essence la plus prélevée est loin l'okoumé. Au Gabon, elle assure la plupart des exportations en bois même si l'exportation de la plupart des bois divers est en augmentation. Seules les forêts du nord-est et certaines zones du sud-est et centre-sud sont presque indemnes. En nombre d'espèces végétales, selon les botanistes du coin, les Monts de Cristal sont la région la plus riche du Gabon et probablement de toute l'Afrique tropicale.

Dans la baie de la Mondah, une bonne partie de la Forêt classée est décimée. Depuis quelques années, nous avons constaté que le bois d'œuvre y est prélevé dans les plantations d'Okoumé, notamment celle située le long de la route du Cap Estérias entre les carrefours de Malibé I et Malibé II. Pourtant, d'après les étudiants de l'ENEF, son âge est environ 60 ans. Ce sont encore de jeunes arbres abattus qui ont en moyenne 69 à 70 cm de diamètre pour un volume de 7 m³. Cette exploitation a lieu alors que tous les décrets de déclassement de la FCM ne sont pas encore pris. La destruction de cette dernière forêt dense des environs de Libreville, aura sans doute des conséquences écologiques sur le nouveau parc national qu'elle jouxte et aussi socio-économiques pour les populations riveraines.

Pour rappel, le Gabon comprend deux types de domaines :

- **le domaine forestier** : il est prédominant avec 85 % de couverture forestière. Il comprend : les forêts exploitées ou non exploitées, les forêts secondaires et jachères, la forêt plantée par les hommes (reboisement, cultures traditionnelles) ;

- **le domaine non forestier** : il constitue les 15 % restants et est essentiellement couvert de savanes, de mangroves, de marécages ouverts, auxquelles il faut ajouter les espaces habités (villes, villages, campements).

Ces deux domaines ne sont pas tranchés, il existe une zone de contact entre la forêt et la savane qui peut se décliner selon des formes différentes. Elle peut représenter une mosaïque où les milieux végétaux sont très diversifiés. Ceux-ci vont de la forêt dense semi-caducifoliée jusqu'aux savanes herbeuses en passant par les savanes boisées et/ou arbustives. Cette zone de contact peut aussi se présenter sous la forme d'une forêt dense qui s'étend grâce à des phénomènes de germination et de régénération dans l'espace directement contigu à la lisière.

La partie gabonaise de notre zone d'étude comprend donc ces deux domaines en plus du littoral. Les marécages et mangroves sont présents sur la frange littorale (sur le trait de côte et les profondes indentations du rivage soumises ou non à la marée). Au-delà de ces étendues fluvio-marines, s'étalent tantôt des savanes arbustives et arborées (rive gauche de l'estuaire du Gabon), tantôt des formations secondaires, des jachères puis des forêts primaires exploitées.

La forêt primaire est la plus menacée du fait des exploitations forestières (cf. Planche 7, p. 413; Planche 8, p.414). En effet, de 1994 à 2003, le nombre et la taille des permis ont augmenté. L'essentiel de l'exploitation est assurée par la compagnie asiatique Rimbunan Hijau (qui opère au Gabon à travers trois compagnies locales : SFIK, Bordamur, Rimbunan Hijau Gabon)¹⁴¹, Leroy-Gabon, SHM et CEB. Ce sont surtout ces compagnies qui sont pointées du doigt par les ONG, les gestionnaires des aires protégées et les populations locales.

¹⁴¹ Rimbunan Hijau est le premier consortium mondial d'exploitation forestière avec 15 milliards de CA global au Brésil et en Nouvelle-Zélande. Après avoir rasé la forêt ivoirienne, elle est la bienvenue dans le Bassin du Congo pour détruire ce qui représente la deuxième forêt tropicale du monde après le Brésil.

PLANCHE 7 : TROUEE DANS UNE FORET PRIMAIRE GABONAISE



NB : Les pistes de ce genre sont innombrables dans les forêts du bassin du Congo. Ce sont d'irréremédiables trouées dues à l'exploitation du bois. Les pistes et de nombreux parcs à bois sont abandonnés dans la forêt (du bois aura été abattu pour rien). Des sols compressés par le passage intensif des tracteurs et des grumiers connaissent une repousse naturelle difficile. Les grumiers ont des capacités supérieures au tonnage légal autorisé au Gabon (soit 50 tonnes), ce qui dégrade en permanence les pistes et les routes nationales. Aussi, le déboisement entraîne des effondrements de terrain. Les trouées abandonnées font place à une autre activité illicite, le braconnage. Plus néfaste que le déboisement, il conduit irrémédiablement à la défaunisation. D'après nos enquêtes sur la route des monts de Cristal, plusieurs espèces fauniques ont disparu (notamment les grands carnivores), d'autres se font rares (les petits carnivores, des gros reptiles et plusieurs frugivores). Les villageois accusent les chantiers forestiers de favoriser le braconnage.

Le Gabon a déjà perdu en un peu plus de cent ans entre 20 et 31% de ses forêts primaires. Même si les aires protégées couvrent actuellement près de 10 % du territoire, elles ne comprennent que très peu de forêts primaires. Certaines aires protégées ou bien des aires classées sont menacées par le braconnage, l'exploitation forestière (cf. Planche

8, p.414) et l'extraction des agrégats dont le sable de construction (cf. Planche 9, p.415) dont la Forêt classée de la Mondah et le parc d'Akanda sur la baie de la Mondah. Cette situation provient en grande partie de la faiblesse institutionnelle des agences responsables de l'environnement et des aires protégées et de l'impunité dans un pays où d'ailleurs son point fort dans son projet du réseau d'aires protégées.

PLANCHE 8 : EXPLOITATION FORESTIERE DANS LA FORET CLASSEE DE LA MONDAH



Source : Nicaise Rabenkogo, 2002.

Les grumes exposées sont issues de l'essence *Aucoumea klaineana* (Okoumé). Elles proviennent des plantations d'okoumé de la partie sud de la forêt classée de la Mondah. Ce déboisement fera place à un recru forestier qui, par la suite, sera exposé à une exploitation agricole des terres fortement dégradées. Il faut dire que les spéculations agricoles sont multiples dans les environs de Libreville, avec le maïs et le manioc comme cultures principales. Mais, on observe aussi l'établissement de vergers (avocats, manguiers...). C'est ce qu'on a pu remarqué *in situ*.

Outre ce type de dégradation de la forêt, les grands travaux publics notamment l'ouverture des axes routiers d'intérêt national ou simplement leur réhabilitation sont de véritables sources de destruction des habitats naturels, de la faune et de la flore.

De plus, l'ouverture des ces routes pourraient aussi favoriser le braconnage en ce sens que l'approvisionnement des centres urbains serait plus rapide grâce à un trafic routier plus intense.

Planche 9 : Ouverture d'une route en pleine forêt primaire



Source : Cliché de BINGONO-MEBA Emmanuel-Nances, 2004.

A : Déforestation sur plus de 50 m

B : Future route bitumée qui n'aura finalement que de 9 m de large, cependant près de 150 m de forêt ont été décimée.

Pour une route nationale comme celle-ci (cf. Planche 9, p.415), une tranchée de 100 à 150 m est ouverte pour des raisons d'exposition de la route au soleil et aussi pour lutter contre les chablis barrant souvent les routes ; ce, au détriment des habitats écologiques. Or, la repousse aidant, ces espaces nivelés sont recolonisés au bout de quelques années souvent après que la nouvelle route ait commencée à se dégrader. Cet

effort d'exposition des routes, certes fondé, ne justifie pas pour autant une telle destruction de la biodiversité.

10.1.3. Evaluation de l'impact de certaines activités de subsistance : prélèvement végétaux à des fins thérapeutiques et alimentaires

Les surcharges démographiques enregistrées dans les grands centres urbains tels que Libreville s'exercent sur un milieu naturel souvent fragile et peu protégé (cas de la FCM et l'arboretum de Sibang à Libreville), voire lointain (arrière-pays) et remettent aussi en cause le précaire équilibre établi entre les ruraux et leurs terroirs. Ce qui entraînent alors une saturation et une dégradation progressive de ces territoires.

Les mouvements migratoires dirigés vers les centres urbains sont plus fréquents chez les jeunes. Libreville étant le principal pôle d'attraction aussi bien des populations venant des provinces du Gabon que celles qui viennent de l'extérieur. L'immigration internationale est essentiellement masculine. Ainsi, un actif urbain nourrit quatre à sept personnes en moyenne. D'où l'importance croissante des phénomènes de dégradation des conditions de vie, de délinquance, d'insécurité et de compression du pouvoir d'achat ayant pour corrélaire une pression grandissante sur les milieux naturels environnants.

Les aires protégées des environs de Libreville sont très menacées par l'activité agricole de subsistance, la recherche des matériaux de construction d'habitations, la fourniture en charbon de bois surtout aux environs de Libreville (baie de la Mondah), les activités de pêche et la chasse, la récolte des produits non ligneux (Planche 10, p.417), etc. En effet, les populations librevilloises exercent une pression croissante sur les espaces dits protégés par des activités de nature extractive. Ce sont pour la plupart des produits non ligneux à usage fréquent qui sont souvent prélevés. Parmi ceux-ci, on peut citer les écorces de *Rizophora* et d'*Avicenia* (les deux variétés de mangrove de la zone), les raphiales (*Raphia hookeri*), leurs fruits et leurs bambous, les fruits du Moabi (*Baillonella toxisperma*), l'écorce du *Lonchocarpus sericeus*, le cœur des costus et le cœur d'*Aframomum* utilisés en médecine traditionnelle, une panoplie de graines et de feuilles utilisées comme matière colorante, la résine d'okoumé, les plantes

hallucinogènes telles que l'Iboga (*Tabernanthe iboga*), les feuilles et les tiges de *marantacées*, les fruits d'*afromomum*, le cœur de palmier, les fougères, le *phoenix*, plusieurs variétés de noix sauvages, etc.

Planche. 10 : Dégradation de la mangrove dans le parc national d'Akanda



Source : Cliché de BINGONO-MEBA Emmanuel-Nances, 2004.

NB : le prélèvement des écorces de rizophora pour des usages de pharmacopée est une pratique très courante au sein des populations littorale.

10.1.4. Les prélèvements quotidiens de faune

10.1.4.1. Les formes de braconnage

Selon la destination que le braconnier donne à son produit, il existe plusieurs formes de braconnage : le braconnage de subsistance, le braconnage commercial, le braconnage pour les sous-produits, le braconnage des animaux vivants et le braconnage par les forces publiques.

Le braconnage de subsistance est pratiqué dans toutes les zones rurales et est concentré principalement autour des villages. Il est très intense autour des zones où la

densité de la population est forte, ce qui a pour conséquence la raréfaction du gibier. Cette forme de braconnage est largement concentrée sur des espèces allant de la taille de l'écureuil à celle du Sitatunga ou du mandrill.

Le braconnage commercial est souvent plus organisé. Il constitue une menace importante pour la faune sauvage. Des individus sont envoyés en forêt où ils piègent et abattent tout gibier sans discrimination. La viande est soit conservée dans des congélateurs, fumée ou boucanée. Quand la qualité de viande est jugée suffisante, elle est vendue ouvertement sur les marchés. Cette viande est destinée à alimenter les restaurants et de nombreux particuliers.

Le braconnage des animaux vivants concerne surtout les singes (en particuliers les chimpanzés, les gorilles et les mandrills), les oiseaux (notamment le perroquet) qui sont très recherchés à l'étranger pour des expériences médicales, les parcs zoologiques, les cirques ou les particuliers. Compte tenu de l'agressivité des adultes, les jeunes animaux sont essentiellement recherchés par les braconniers, qui abattent souvent les mères et d'autres adultes de la troupe.

Le braconnage par les forces publiques : militaires et autorités administratives pratiquent souvent le braconnage pour se procurer gratuitement de la viande de chasse. Ce braconnage est très meurtrier car il est effectué la plupart du temps avec des armes automatiques de guerre qui blessent beaucoup de gibier qui s'échappe.

10.1.4.2. Mesure *in situ*, sur le littoral, des prélèvements de faune

Malgré la faible densité de la population dans la « méditerranée guinéenne », les prélèvements quotidiens de la biodiversité sont préoccupants notamment à côté des centres urbains. La chasse paraît comme la pratique de prélèvement la plus destructive. Cette forme de braconnage paraît la plus néfaste du fait que :

- elle se pratique en grande partie de manière aveugle au moyen de pièges ;
- elle comporte un gaspillage énorme de gibier et une importante mortalité cachée qui affecte la reproduction de ce gibier ;

- les populations allochtones sont persuadées que la nature est inépuisable et n'ont donc aucun souci de durabilité ;
- les populations, à cause de la forte demande urbaine, voient dans la faune d'importantes sources de revenus économiques ;
- le contrôle est inexistant ou inefficace à cause de la faible densité de population rurale et l'absence de motivation des instances qui devraient le pratiquer ;
- la structure morcelée, les insuffisances de l'administration et le conflit de compétences qui rendent souvent impossible l'application des mesures.

Lors de notre passage dans le parc national d'Akanda et ses environs immédiats, on a remarqué l'intensification de la chasse à la tortue marine, mais aussi de la destruction de ses aires d'alimentation, de ponte et de repos. Considérées comme la composante la plus ancienne et la plus importante de la biodiversité mondiale, les tortues marines sont actuellement menacées de disparition, en raison de la guerre que leur livrent les braconniers et par la destruction de leurs aires d'alimentation, de ponte et de repos.

Sur la langue de terre constituant la rive gauche de l'estuaire du Gabon, notamment son extrémité océanique (Pointe Denis), reste le lieu de prédilection des tortues marines qui viennent y pondre pendant les mois de décembre et janvier. Le Gabon et la Guinée équatoriale sont l'un des rares lieux de ponte au monde et hébergent quatre espèces de tortues : vertes, luth, olivâtres et imbriquées. Malheureusement, celles-ci sont la proie des braconniers sans foi ni loi, qui les tuent pour leur chair et l'écaille de leur carapace, et sont aussi friands de leurs oeufs. C'est ainsi que de véritables razzias sont organisées risquant à terme de faire disparaître de ce monde ces reptiles au corps massif protégé par une carapace et un plastron, à tête munie d'un bec corné sans dents.

Selon les populations locales du Cap Estérias, la technique de prélèvement des tortues la plus utilisée reste la pêche au filet à grande maille. Les braconniers le pose long des prairies sous-marines à algues et les herbiers sur roches. Le fusil-harpon est aussi utilisé par les pêcheurs lors de la pêche au gros poisson. La principale tortue capturée au fusil-harpon est la tortue imbriquée qu'on trouve facilement entre les

rochers. Certaines sont prises aux hameçons qui sont déposés en ligne de fond. Les dimensions de la longueur courbe des carapaces des individus capturés varient de 45 cm à 93 cm.

Planche 11: La capture d'une tortue marine



Source : ASF, 2004.

NB : Cette tortue a été chassée à l'aide du fusil-harpon.

L'ONG ASF qui fait un travail de sensibilisation *in situ* non négligeable, estime que ce sont les tortues vertes qui sont les plus capturées, suivi des tortues imbriquées et des tortues olivâtres. Les tortues luth sont principalement capturées par les filets des pêcheurs artisanaux et des chalutiers, ainsi que par les braconniers pendant la ponte des femelles.

Il ressort, après des études de quantification des tortues marines capturées dans les différents sites où cette ONG gabonaise mène son programme de conservation des tortues marines, que la commercialisation des produits de tortues marines est de plus en plus importante à Libreville, principal centre de vente de la zone. La viande de tortue devient une source de revenus faciles pour des populations de pêcheurs. Toutes les tortues marines se retrouvent donc menacées sur leurs aires de migration, de reproduction et d'alimentation au Gabon. La tortue marine est un animal complètement inoffensif et facile à capturer.

10.1.5. Les conséquences du braconnage

Il existe plusieurs types de conséquences parmi lesquelles les conséquences économiques, écologiques et sociales.

➤ Les conséquences écologiques :

Le braconnage, en détruisant la faune sauvage, dérange voire détruit les équilibres naturels. Le rôle de la faune sauvage dans la propagation des espèces végétales et les interactions entre espèces animales peuvent être sérieusement compromis. Ainsi, l'éléphant, généralement considéré comme nuisible en raison de sa taille, joue pourtant un rôle important dans la propagation de certaines espèces végétales notamment les mimosées. A signaler aussi la disparition du léopard de certaines zones d'Afrique et qui a entraîné une prolifération de babouins, l'une de ses proies préférées. Conséquence, ces derniers causent maintenant des dégâts considérables aux récoltes.

La détérioration physique des habitats écologiques dans les zones marines ou sub-marines (marais, mangroves et estuaires) est un autre phénomène mal connu et mal maîtrisé mais tout aussi alarmant. Des études spécifiques – comme dans le cas des tortues marines – analysent les pressions existantes et les causes qui génèrent ces pressions :

- la pollution venant d'activités terrestres (produits chimiques toxiques, nutriments, agents pathogènes, déchets oxydables, sédiments et débris) ;
- le manque d'une gestion correcte du territoire (urbanisation côtière spontanée, présence de billes d'okoumé sur les estrans sableux) ;
- les pollutions qui perturbent les écosystèmes aquatiques et causent des effets toxiques et nuisibles à la santé humaine (pertes accidentelles dans les plates-formes *offshore*, vidange des soutes de navires en mer, etc.).

➤ Les conséquences économiques :

On peut distinguer deux types de conséquences économiques : conséquences directes et conséquences indirectes.

Les conséquences économiques directes se traduisent par des pertes en recettes fiscales pour l'Etat. Elles sont considérables du fait que les braconniers ne payent généralement ni taxes sur les permis de port d'arme, ni permis de chasse, ni taxes d'abattage. A cela s'ajoute également des pertes pour l'économie du pays occasionnées par la viande et les produits qui sont définitivement perdus.

Un niveau élevé de braconnage entraîne aussi des pertes en recettes touristiques en raison de la raréfaction du gibier. Ce faisant, le tourisme, basé sur la faune sauvage, baisse considérablement.

Les conséquences économiques indirectes du braconnage sont très difficiles à évaluer. Cependant, on peut citer entre autres, le coût de la reconstitution d'un environnement viable, le coût de remplacement d'une source naturelle de protéines animales par l'élevage domestique et le coût de la réintroduction d'espèces disparues.

➤ Les conséquences sociales :

Chaque espèce faunique joue un rôle dans l'écosystème et toute prolifération d'une espèce est due volontairement ou non à l'intervention de l'homme dans le milieu naturel. La prolifération de certains rongeurs comme des rats palmistes ou surtout les aulacodes en milieu rural est due à l'extinction des petits carnivores par l'homme. Ces rongeurs sont de véritables menaces pour les cultures d'arachide, du manioc, canne à sucre, etc. Les conséquences sociales sont telles qu'il y a une véritable pénurie dans les villages que nous avons sillonné.

Par ailleurs, dans des régions forestières, souvent impropres à l'élevage du gros bétail, la faune sauvage fournit l'essentiel des protéines animales aux populations rurales. Le braconnage intensif, risque de supprimer cette ressource naturelle et renouvelable et de forcer les populations soit à un exode progressif vers des régions

propices, soit amener aux populations rurales à changer leurs habitudes culinaires et/ou entraîner certaines maladies relatives.

10.1.6. Quelques recommandations par rapport aux prélèvements de tortues marines

Pour contenir la destruction des tortues marines et léguer aux générations futures une espèce rare de la faune mondiale, une vaste opération d'information et de sensibilisation à l'intention des populations locales s'impose afin qu'elles prennent conscience de l'intérêt de la conservation de cette espèce en voie de disparition.

En outre, les États doivent plus que jamais adhérer et participer aux activités et accords internationaux qui reconnaissent que les tortues marines et les ressources partagées nécessitent à la fois des activités de conservation coordonnées et la mise en oeuvre ininterrompue de programmes et de projets efficaces.

Les organismes sous-régionaux chargés de la défense des tortues marines – "Aventures sans frontières" (Gabon), "Amigos del coto de Doñana" (Guinée Equatoriale), ECOFAC (Sao Tomé) et le projet IUCN/GEF Conkouati (Congo) – font de leur mieux pour s'acquitter de leur tâche mais s'indignent de constater que les textes sur la convention de Washington relatifs au Commerce international des espèces de la faune et de la flore menacées d'extinction (CITES) ne sont pas appliqués en ce qui concerne le commerce des tortues marines.

En plus, ces organismes estiment que le développement de l'urbanisation laisse peu de place aux tortues marines pour venir pondre sur les plages de leur naissance : hôtels, béton, présence humaine et lumière perturbent leur reproduction. Le taux de survie jusqu'à l'âge adulte est faible car les braconniers et la pollution marine les menacent.

Les tortues marines, qui sont généralement omnivores, forment l'ordre des chéloniens. Leurs membres transformés en nageoires leur permettent de se déplacer

aisément sur de longues distances durant leur existence. Ces reptiles ont une vie fascinante. Ce sont en effet des espèces qui ont une grande longévité. La première maturité sexuelle se produit tardivement.

Elles sont d'excellents navigateurs, migrant fréquemment sur des centaines, voire des milliers de kilomètres entre leurs aires d'alimentation et de ponte. Elles passent leur vie en mer mais retournent sur la terre pour se reproduire. Les femelles adultes pondent suivant des cycles pluriannuels, venant au rivage plusieurs fois au cours d'une saison de ponte pour déposer leurs œufs. Après 50 à 60 jours d'incubation, les jeunes tortues écloses sortent de leur nid et se dirigent vers la mer pour commencer leur cycle de vie errante en haute mer qui limite souvent les efforts des gestionnaires et des scientifiques pour les étudier et les protéger. C'est la période la plus difficile pour les scientifiques et les conservateurs qui prennent toutes les dispositions nécessaires pour protéger ces bêtes contre les pêcheurs et les braconniers.

A titre de rappel, il existe sept espèces de tortues marines, à savoir la tortue verte (*Chelonia mydas*), la tortue luth (*Dermochelys coriaceas*), la tortue olivâtre (*Lepidochelys olivacea*), la tortue à écaille ou imbriquée (*Eretmochelys imbricata*), la tortue caouanne (*Caretta caretta*), la tortue de Kemp (*Lepidochelys kempi*) et la tortue à dossière plate (*Natator depressus*). Beaucoup de scientifiques considèrent la tortue noire de la côte ouest du Pacifique comme la huitième espèce. Les côtes gabonaises abritent avec certitude quatre espèces de tortues marines (selon ASF), la tortue luth, la tortue verte, la tortue olivâtre et la tortue imbriquée.

La lutte contre la destruction de la biodiversité doit être coordonnée à différentes échelles (local, national, international). Cependant, elle doit rentrer dans un processus de développement durable. Car, les prélèvements de faune en Afrique centrale par exemple, sont très tributaires des conditions de vie des populations. La viande de brousse ou la tortue marine (pour les côtiers) constituent le moyen le plus facile de se procurer les protéines animales du moins en milieu rural, souvent privés des bienfaits de la modernité (par exemple courant électrique pour la conservation de la viande fraîche, axes routiers praticables toute l'année, etc.).

Planche. 12 : La remise en liberté d'une tortue marine



Source : l'ONG gabonaise ASF (Aventures sans frontières), 2004.

Sauvetage d'une tortue luth sur la plage du Parc national Pongara. Sur cette photo, on voit les techniciens d'ASF, assistés de volontaires, entrain de tenter de ramener une tortue luth vers la mer. La tortue a été finalement sauvée.

Les plages de ponte de Pongara sont situées à 11 Km en face de Libreville sur la façade atlantique de la Pointe Denis. Le site tient son importance grâce sa proximité avec Libreville. Il attire un important flux de visiteurs qui y ont construit des cases pour passer les week-ends et les jours fériés. Malheureusement, une partie de ces visiteurs ne tient pas compte de l'importance écologique du site. Aussi, les lumières des cases et les nuisances dues à la présence humaine désorientent les femelles tortues marines après la ponte et les attirent vers la savane où souvent, elles meurent d'insolation d'après SOUNGUET Guy-Ph. (ASF), rencontré sur place en février 2004.

10.2. Le manque de synergies d'actions et des projets de conservation et de mise en tourisme

Au Gabon comme en Guinée équatoriale, il n'existe pas de système véritablement représentatif des aires protégées ; trop de parcs nationaux et de réserves

naturelles n'existent qu'en théorie ou sur les cartes¹⁴² et beaucoup manquent de structures financières appropriées et d'un personnel correctement formé.

A l'échelle nationale, il devient impératif d'unir des forces au service de la conservation des milieux naturels et de la protection de l'environnement. Eu égard aux situations que nous qualifions de conflictuelles (cf. chap.7, § 773) entre les ONG locales et internationales sur place, la situation commence à changer surtout avec l'entrée en scène du CNPN (conseil national des parcs nationaux). En effet, ce dernier tente de rassembler les forces vives oeuvrant dans les secteurs liés à la gestion durable des ressources naturelles du Gabon. Ainsi, après avoir accepté que les ONG locales siègent au conseil, une série de travaux visant la collaboration est déjà amorcée. Parmi ces travaux, l'Atelier du 24 avril 2004 tient une place particulière en ce sens qu'il porte sur le projet de financement des ONG locales par les bailleurs de fonds.

Par cet atelier, le CNPN entendait encadrer la démarche des ONG en vue de leur permettre d'accéder aux financements disponibles pour la conservation, notamment les financements du programme CARPE. L'atelier s'est déroulé en cinq grandes phases :

- Phase 1 : Présentation de la structure du collectif des ONG locales ;
- Phase 2 : Présentation de la matrice consolidée des activités des ONG locales ;
- Phase 3 : Présentation de la stratégie des éventuels bailleurs ;
- Phase 4 : Présentation des stratégies des partenaires techniques, en l'occurrence WWF et WCS¹⁴³ ;
- Phase 5 : Identification des thèmes de projets et mise en place des comités de rédaction.

Les débats ont consisté en un certain nombre d'interrogations, commentaires et suggestions liés à la mise en place de cette structure fédératrice des ONG locales. Ces

¹⁴² Nous l'avons si bien remarqué sur le terrain. Parfois les villageois de proximité n'avaient jamais entendu parler de ce parc. On était les premiers à leur apprendre la « mauvaise » nouvelle (Cas des parcs naturels d'Akanda et des Monts de Cristal au Gabon).

¹⁴³ WCS et WWF sont les partenaires techniques des ONG locales dans le montage des projets à soumettre aux financements CARPE.

débats qui ont tourné autour de la capacité de cette structure à mobiliser les finances, de la vision des ONG, de la faiblesse d'organisation humaine, technique et structurelle des ONG locales, et sur les canaux garantissant une flexibilité, ont donné lieu aux suggestions suivantes :

Le vœu que le Conseil national des parcs nationaux soit la structure institutionnelle d'appui aux initiatives des ONG locales pour une meilleure synergie d'action et partant une plus grande crédibilité devant les partenaires au développement ;

Le désir de voir les bailleurs et les partenaires techniques se prononcer sur cette structure novatrice des ONG locales ;

Le souhait que cette structure intègre l'ensemble des préoccupations des ONG locales tout en garantissant leur autonomie d'action sur le terrain.

L'objectif du CNPN est donc de mieux impliquer les ONG locales dans la gestion du réseau des parcs nationaux pour, à terme, faciliter l'émergence d'une authentique expertise nationale en la matière, d'une part, et, voir les communautés villageoises s'approprier ce projet, d'autre part. Les objectifs immédiats de l'atelier sont de trois ordres :

- Normaliser les procédures de présentation des projets par les ONG locales définir et valider les différents projets ;
- Faciliter un dialogue franc et constructif entre les ONG locales, les ONG internationales et les bailleurs de fonds.

Ainsi, les actions que les ONG locales se proposent de mener dans les parcs nationaux ont été regroupées en quatre thèmes, à savoir :

- La gestion de la biodiversité ;
- L'appui et intégration des populations locales ;
- La communication environnementale ;
- Le développement durable.

Au sortir de cette réunion, il a été demandé aux ONG locales de présenter des dossiers bien ficelés sur ces quatre thèmes de projets qui seront ensuite soumis à l'approbation des partenaires techniques (WWF et WCS) pour un éventuel financement

par CARPE. Cependant, le WWF et le WCS ont précisé leurs modalités d'appui et d'assistance. Le WCS estime que les projets qui pourraient bénéficier du soutien de cette organisation doivent s'articuler autour des activités liées à l'appui aux populations locales, aux études socio-économiques, aux questions anthropologiques ainsi qu'aux zones humides. Son directeur, Lee White, a tout de même tenu à préciser qu'il peut tout avaliser à deux conditions cependant :

- que l'ONG ait un projet qui vient en appui de ceux développés par le WCS ou qu'il soit réalisable à des coûts inférieurs à ceux pratiqués par cette ONG internationale ;
- que l'ONG soumissionnaire ait une expérience de terrain avérée.

Il en est de même pour le WWF qui est disposé à valider ou avaliser ou bien appuyer tout projet axé sur l'éducation environnementale et l'appui aux initiatives locales dans les sites où il est présent (Moukalaba-Doudou, Loango, Minkebé, Monts de Cristal, Mwagné et Ivindo) car ces projets viendraient en appui des programmes que cette organisation développe déjà sur le terrain.

De sa part, ECOFAC, par son directeur, Phil Marshall, est donc intervenu pour dire que des micro-subventions existent et qu'il est tout à fait disposé à soutenir des initiatives venant des ONG locales, pour peu que le site choisi pour leur mise en œuvre soit exclusivement le Parc national de la Lopé et ses alentours.

On voit clairement que les bailleurs de fonds ont des thématiques précises dans lesquelles les ONG locales devraient s'investir, au risque de voir les financements disponibles leur échapper.

Le Conseil national des parcs nationaux entend bien venir en aide aux ONG locales. Il s'agit de soutenir ces organisations dans leur volonté de mobiliser des fonds nécessaires afin de mener des actions allant dans le sens de la gestion durable des parcs nationaux. A ce propos, cinq commissions ont donc été mises en place :

1. Commission Information, Education environnementale : elle est composée de l'Association pour l'Amitié Arabie Saoudite/Gabon, le Comité de réflexion sur l'après-pétrole, Humen, l'Acdac, les Amis du Pangolin et Image Gabon Nature. Présidée par Humen, cette commission devra rédiger deux projets axés sur l'éducation environnementale dans le Complexe d'aires protégées de Gamba et dans les parcs du Nord/Est (Ivindo, Minkébé et Monts de Cristal). Ces projets seront soumis à la sanction du WWF.

2. Commission Appui et intégration des communautés locales : composée de Croissance saine et environnement, Acdac, Cadde, Brainforest, Crap/Humen, elle est présidée par Crap et devrait rendre le rapport du projet à soumettre à WWF au plus tard fin Mai 2004.

3. Commission Appui aux populations par la construction de chambres froides solaires : présidée par Devac, cette commission comprend également l'Acdac et devrait rédiger pour fin Mai 2004 un projet à soumettre à WCS.

4. Commission Développement durable : elle est Composée de Crap, Humen, ASF, CSE, Devac, CPDR, ANCE/GEDSF/IGN/AECMG et est présidée par GEDSF et devrait rédiger un projet à soumettre à WCS au plus tard fin Mai 2004.

5. Commission Gestion de la biodiversité : composée de ASF, Gabon Environnement, Devac, CSE, Cadde, ALE, ANCE/GDSF/IGN, ADP, ANCE, elle est présidée par Devac et devrait rédiger un projet à soumettre à WCS au plus tard fin Mai 2004.

Au total, on note un début de synergies en faveur de l'écotourisme au Gabon. Cependant, les populations rurales riveraines des parcs nationaux restent encore passives.

10.3. Le manque de volonté politique

Le manque de volonté politique est marqué par la démission de ces deux Etats (Gabon et Guinée équatoriale) dans l'aménagement et la gestion des territoires ou des espaces classés ou protégés. Certes, des politiques de conservation et de valorisation existent sur le papier, mais leur concrétisation bute à la fois sur la lourdeur administrative, les pouvoirs et les contrepouvoirs (leadership), la confusion des plans d'actions et surtout le manque d'engouement des administrations ou du pouvoir central. Ici, l'Etat se veut « tout gestionnaire » et centralise ainsi toutes les activités afférentes. Cependant, malgré cet état de chose, les démarches de planification ont contribué à l'avancement de la réflexion vers une gestion durable de la biodiversité, même si la superposition d'autres initiatives telles que les Programmes Nationaux d'Actions Environnementales (PNAE) ou les Programmes d'ajustements structurels a grandement contribué à la confusion et à la non application des actions de conservation de la biodiversité.

Aussi, la volonté d'industrialisation et de diversification de l'économie, récemment amorcée dans ces pays, est louable mais elle entraîne aussi des dérives lorsque, par exemple, l'augmentation des capacités de transformation du bois est mal calibrée par rapport à la capacité de production des forêts à long terme. Le Gabon est en proie à une telle dérive qui menace actuellement le Cameroun, où l'exploitation forestière illégale a pris des proportions inquiétantes.

Par ailleurs, les parcs nationaux étant sous la tutelle de l'Etat *via* le CNPN (cas du Gabon) et l'INDEFOR (Guinée équatoriale), ces administrations devraient négocier des engagements mutuels avec une large panoplie d'opérateurs de terrain (privés, ONG, associations locales...) et s'assurer de l'exécution des contrats ; encore faut-il qu'il y ait des mécanismes nationaux efficaces de contrôle de ces engagements. Le succès de l'opération dépendra donc largement de l'ampleur de la mobilisation d'opérateurs privés, d'ONG, de structures associatives ainsi que du respect des engagements mutuels.

De plus, le lent développement du processus de privatisation des activités touristiques compromet les espérances placées sur l'outil que constitue l'aire protégée. Or, seuls les opérateurs privés, libres de toutes contraintes administratives et politiques, peuvent mener à bien des investissements susceptibles de produire des retombées économiques intéressantes.

A terme, hormis l'aide internationale apportée par les Etats-Unis d'Amérique et l'Union Européenne, l'efficacité de ces parcs sera aussi liée à un minimum d'engagement financier de l'Etat gabonais et à l'affectation de personnels compétents (sur le terrain lorsque nécessaire et, surtout, dans les services de prospective et de suivi-évaluation), mais aussi à la continuité de l'engagement politique au plus haut niveau. Car, il est nécessaire que les aires protégées génèrent donc des fonds indispensables à leur maintien, au développement des sociétés communautaires riveraines et d'un point de vue de l'économie nationale.

Conclusion partielle

Les notions de protection et de conservation de la biodiversité faunistique et floristique sont d'hors et déjà rentrées dans les pratiques des acteurs africains. La Conférence de Rio a certainement été le point de vulgarisation de ces notions. Cependant, malgré cette émergence médiatique, le fait environnemental est loin d'être unanime. La majorité des pauvres considèrent que c'est une ingérence écologique occidentale d'autant qu'elle privilégie la nature au détriment de l'homme. En effet, des populations locales sont privées de leurs terres ancestrales, leurs aires de cultures et de chasse en faveur de la protection de la nature.

Aujourd'hui, on tend déjà vers la mise en pratique des notions de gestion participative ou gestion communautaire. Pas une réunion sur les aires protégées ne se déroule sans que l'on aborde la problématique du développement durable et de l'implication des populations locales. L'aire protégée, destinée, au tourisme durable, commence à devenir un véritable partenaire économique. Elle est de moins en moins

une représentation abstraite et injustement ressentie de l'administration, des élus locaux et des communautés autochtones. On pourrait craindre que cette modification d'appréciation ne se retourne contre les actions de conservation. En effet, dans des zones enclavées et/ou économiquement et socialement défavorisées, s'érige progressivement en dogme l'idée que la conservation doit être synonyme de développement durable. Si les deux notions peuvent être liées, et si l'on peut souhaiter pour tout un chacun un légitime accès au développement, il convient de clamer haut et fort que cet objectif ne relève pas d'initiatives de conservation mais plutôt de valorisation économique.

La protection de l'environnement a été souvent présentée comme la composante d'un développement durable. Mais cette idée a été intégrée de manière différente par les décideurs en Afrique centrale, souvent par référence à une conception classique du développement et donc par incompréhension de la notion de conservation. Elle est perçue par tous comme une contrepartie en quelque sorte de l'aménagement d'une aire protégée. Paradoxalement, accroché à ces vieux systèmes de pensée, très peu de personnes appréhendent le véritable poids économique d'une aire protégée ouverte au tourisme de nature.

Il importe aussi d'ancrer toute initiative de conservation à un objectif d'amélioration des conditions de vie des populations locales pour faire admettre l'intérêt de ce type d'action en milieu rural. Il est tout aussi impératif que les aires protégées s'inscrivent dans des perspectives d'aménagement du territoire au niveau national, et constituent la partie environnementale d'actions de développement dont la responsabilité et l'exécution n'incomberont pas aux gestionnaires de l'aire protégée. Car, jusqu'à présent les habitants des villages ne perçoivent pas bien ce qu'ils peuvent tirer de la présence d'un parc national à proximité de leur localité. Pour parvenir à une meilleure collaboration, il est temps d'intégrer ces communautés rurales dans les processus de gestion des aires protégées ouvertes à l'écotourisme.

Aujourd'hui, malgré les efforts de plusieurs aires protégées pour s'équiper en infrastructures d'accueil et proposer de véritables produits écotouristiques, de

nombreuses contraintes subsistent. Qu'elles soient d'origine politique, socio-économique, qu'elles soient de dimension locale ou régionale, elles constituent de véritables handicaps non négligeables et donc à reconsidérer pour une bonne valorisation économique des espaces protégés et pour une gestion rationnelle et communautaire des ressources naturelles en Afrique Centrale.

En outre, étant donné que le maintien d'aires protégées constitue un manque à gagner sur des recettes notamment forestières, voire minières, il devient alors vital, pour leur conservation, qu'elles soient susceptibles de générer, elles aussi, des recettes par la pratique de l'écotourisme. Ces interventions de valorisation et de protection, initiées depuis un peu plus d'une décennie, montrent que le « tourisme durable » apparaît comme une opportunité de plus en plus crédible, en mesure de générer des revenus locaux, au bénéfice de la conservation et des communautés autochtones. Les effets bénéfiques attendus des différents projets sont de trois ordres :

- Socio-économiques : valorisation à terme pour le tourisme par l'amélioration des infrastructures et de l'offre touristique sur le terrain.
- Ecologiques : conservation de la biodiversité qui s'effectue au travers du développement du tourisme dans une sélection d'aires protégées.
- Institutionnels : renforcer le systèmes d'aires protégées, renforcer les capacités des pays en matière de conservation, refondre les politiques et les lois en vigueur sur les aires protégées transfrontalières afin d'arriver à des modes de gestion conjointe.

La gestion locale des ressources renouvelables répond manifestement à une attente réelle des populations rurales qui réagissent souvent positivement aux propositions qui leur sont faites. De plus, que la décentralisation politique et administrative soit enfin effective pour sortir de la logique d'Etat tout gestionnaire. En revanche, ce désengagement partiel de l'Etat ne doit pas aboutir à un Etat exsangue, incapable de faire fonctionner le processus de décentralisation et de transfert de gestion des ressources environnementales. C'est là sans doute un des risques majeurs à éviter.

CONCLUSION GENERALE

La Guinée équatoriale et le Gabon sont caractérisés par une grande richesse en ressources touristiques naturelles, mais aussi une diversité de sites potentiellement attractifs inexploités ou sous-développés avec une carence en investissement touristique adéquat. L'infrastructure d'hébergement ne peut aujourd'hui répondre à la politique touristique voulue par chacun des deux pays. Cependant, elle s'est peu à peu adaptée à une demande encore timide émanant d'une clientèle élitiste. En effet, pour l'heure, c'est ce type de tourisme de nature – tourisme élitaire – qui peut être pratiqué et développé dans ces pays eu égard à l'intérêt récent accordé par les gouvernants à ce secteur d'activité économique. Doit-on déjà tirer des conclusions pessimistes hâtives sur l'avenir de l'écotourisme dans ces pays ? Nous répondons par la négative, car ces pays sont en ce moment en pleine phase de pré-écotourisme. Des politiques, des stratégies et surtout des investissements sont en cours. Cependant, il est indispensable pour ces pays de réunir leurs efforts afin de former un même ensemble touristique puissant et compétitif au sein de la « méditerranée guinéenne » et aussi pour éviter d'être concurrentiel entre eux, car possédant quasiment les mêmes produits touristiques.

Ce modèle du tourisme de nature préconisé dans notre zone d'étude, impose une approche duale, institutionnelle (car le modèle implique des territoires transfrontaliers et nationaux) et socio-culturelle. La zone étudiée possède des territoires au tracé douteux, sources de frictions, de contestation et donc très problématique. La considérer comme une entité spatiale cogérée, peut être bénéfique à la conservation et la valorisation. De plus, le fait ethnoculturel doit être placé en avant dans l'élaboration d'un tel projet. Du fait que ce sont les mêmes populations qui sont de part et d'autre de la frontière politique, elles s'échangent en longueur de journées (on a parfois du mal à distinguer un gabonais d'un équato-guinéen à Cocobeach sur la rive gauche de l'estuaire du río Muni, ou à Cogo sur la rive droite). C'est là la clé du problème. Ce système binational peut pousser les nations à s'accepter mutuellement et à régler définitivement le contentieux frontalier de Mbanié. La mise en aire protégée de ces îlots pour une valorisation économique conjointe, au lieu d'une exploitation des ressources énergétiques de leur sous-sol, peut être une alternative économique envisageable.

Le modèle s'inscrit dans un réseau plus grand, le RAPAC et préconise le mode touristique basé sur la participation des communautés rurales car, plus proches de la matière touristique (campagne/tradition/biodiversité) à mettre en valeur. Cette forme d'écotourisme piloté par la campagne paraît plus efficace à répondre aux objectifs et exigences d'un développement durable. Bien sûr à côté, développer un tourisme balnéaire dans les centres urbains récepteurs (Libreville et Bata) qui permettrait de réguler les flux écotouristiques vers les parcs nationaux. Ce modèle, peut permettre d'enregistrer une progression régulière impulsée par une politique de gestion bien claire.

Les deux pays disposent pour cela d'importants avantages comparatifs, mais trahis par un manque d'organisation, de volonté et de planification. Ces déficiences influent aujourd'hui sur le rendement économique des activités touristiques déjà entreprises et compromettent l'avenir de l'écotourisme d'une manière générale.

La réussite de ce modèle tient à la responsabilisation et à la reconnaissance des autochtones comme acteurs actifs et non passifs, la reconnaissance des savoirs locaux (par exemple les méthodes de conservation traditionnelle de la biodiversité). Les mécanismes juridiques et les systèmes réglementaires, régissant l'établissement des zones préservées, doivent prendre en compte ce désir légitime d'une reconnaissance des droits fonciers des peuples autochtones sur les territoires qu'ils occupent. Faute de quoi, la politique de préservation menée par des organismes extérieurs ne pourrait apparaître aux populations concernées que comme une nouvelle forme de dépossession succédant à toutes celles dont ils ont déjà été victimes par le passé. Pour que de telles politiques reçoivent l'adhésion des communautés tribales, il faut qu'elles puissent prendre en compte leurs aspirations au développement économique et culturel, car il est illusoire de penser que l'on pourrait geler l'évolution de ces populations et les conserver sous cloche de la même façon que les écosystèmes qu'ils occupent.

Il n'est pas douteux que la conciliation des programmes de préservation de l'environnement avec les politiques de développement durable et de protection des droits culturels des communautés paysannes passe par une redéfinition des rôles et aussi par une clarification des missions respectives des différents acteurs concernés.

De plus, une éducation croisée des différents acteurs intervenant dans les programmes de préservation de l'environnement est sans doute ici la clé du succès. Il serait souhaitable, par exemple, que les experts travaillant sur des écosystèmes à protéger, acquièrent une formation minimale en anthropologie et puissent collaborer avec les anthropologues ayant acquis de longue date une familiarité avec les populations tribales concernées par ces projets.

Comme dans de nombreux pays en voie de développement, les aires protégées du RAPAC en général, du Gabon et de la Guinée équatoriale en particulier, sont souvent situées dans des zones reculées et difficiles d'accès. En résultat, il peut être nécessaire d'engager des dépenses substantielles en infrastructures, logements et routes pour attirer les écotouristes et leur argent. Comme on ne peut garantir les prévisions de fréquentation touristique, souvent les gouvernements des pays en voie de développement sont réticents pour investir dans ce type d'infrastructures, c'est le cas des deux pays étudiés.

L'état des lieux est assez explicite sur les contraintes qui pèsent actuellement sur la conservation en Guinée équatoriale. Il est plus judicieux de valoriser l'effort du Ministère de la Forêt et de l'Environnement pour améliorer la structure de la recherche forestière, avec l'institutionnalisation, pour la première fois dans l'histoire du pays, d'un Herbarium National et les opportunités qui se présentent avec la mise en place des institutions spécifiques (INDEFOR et INAP). Elles sont conçues comme des structures autonomes et permanentes devant assurer la gestion durable des massifs forestiers et le système national d'aires protégées comme prévus par la loi forestière de 1997 et la loi sur les aires protégées de l'année 2000. Ces deux institutions complémentaires (au départ) couvriront le secteur de manière permanente. Ils resteront, bien entendu, tributaires des phases de financement et des objectifs limités de leurs donateurs (FED) ou de la conjoncture nationale, mais pourront évoluer dans une perspective à long terme basée sur les intérêts nationaux.

In fine, le coût global de la gestion des aires protégées du réseau RAPAC est estimé à 32 millions de dollars américains par an (ECOFAC, 2004), montant que les États d'Afrique centrale ne peuvent envisager d'investir dans leurs aires protégées

respectives au regard d'autres priorités pour certains ou des contraintes financières pour d'autres. Il est donc envisageable de développer un réseau commun d'aires protégées ayant pour finalité conservation et valorisation économique au moyen de l'écotourisme. Cependant, il faudrait au préalable faire une évaluation de la viabilité du projet pour éviter tout échec. Si nous ne disposions pas d'un réseau efficace d'aires protégées, les avantages pour les sociétés seraient perdus et les chances d'atténuer la pauvreté et de transmettre un héritage aux générations futures grandement diminuées.

Il faut dire en dernier ressort que la valorisation économique et la protection de la biodiversité dans nos pays ne pourront pas être durables si elles ne tiennent financièrement qu'à l'aide extérieure. En effet, des programmes et des projets financés par les bailleurs de fonds étrangers ont montré leurs limites en ce sens qu'ils sont souvent limités dans le temps et ont pour principal objectif la protection de la biodiversité et non le développement des sociétés locales. Leur continuation par les locaux n'étant pas toujours assurée, il convient de mettre en place un mécanisme d'harmonisation des législations environnementales et de jeter les bases d'une politique environnementale harmonisée dans la sous-région. Ce faisant, les États se doivent de :

- proposer un cadre d'harmonisation des législations nationales intégrées en Afrique Centrale ;
- amener la CEMAC à disposer d'une politique environnementale harmonisée devant être mise en œuvre à travers une loi cadre unique, avec des tiroirs qui doivent obéir aux lois harmonisées ;
- identifier les besoins en renforcement des capacités et le transfert des technologies ;
- créer un réseau d'experts en vue de pousser les réflexions pour un développement durable ;
- mettre en oeuvre des accords multilatéraux et internationaux sur l'environnement à l'intérieur de la zone CEMAC. Cette coopération nécessite, au préalable, l'élaboration des lois au niveau national et leur application effective afin d'en retirer tous les avantages possibles, impliquant la protection des ressources naturelles et le développement social.

BIBLIOGRAPHIE THEMATIQUE

1- Ouvrages généraux

1.1- Réflexions théoriques et études

- Afrique 2025. Quels futurs possibles pour l'Afrique au sud du Sahara ?* Futurs africains – Karthala, 2003.
- BAILLY A. et al. , (1995) – *Encyclopédie de Géographie*, Paris, Economica, 2^e éd., 1167 p.
- BAILLY A. et al., (1997) – *Eléments d'épistémologie de la géographie*, A. Colin, Paris, 191 p.
- BAILLY A. et al. , (1998) – *Les concepts de la géographie humaine*. Paris, A. Colin, Coll. « U », série Géographie 333 p.
- BAILLY A. et BEGUIN H., (1998) – *Introduction à la géographie humaine*, Paris, A. Colin, Coll. « U », série Géographie, 216 p.
- BAREL Y., (1989) – *Le paradoxe et le système*, Presses Univ. de Grenoble.
- BAVOUX J.-J., (1997) – *Les littoraux français*. Paris : A. Colin, coll. « U », série Géographie, 268 p.
- BAVOUX J.-J., (sous la dir.), (1998) – *Introduction à l'analyse spatiale*, Paris, A. Colin, coll. « Synthèse », série « Géographie », 96 p.
- BAVOUX J.-J. et BAVOUX D., (1998) – *Géographie humaine des littoraux maritimes*. Paris, A. Colin, coll. « Synthèse », série Géographie, 96 p
- BEAUCHARD J. (dir) (1995) – *Espaces-projets atlantiques*, Ed. de l'Aube, IAAT, 121 p.
- BECET J.-M., (1988) – *L'aménagement du littoral*. PUF, coll. Que sais-je ?, n° 2363, 128 p.
- BENAFILA K., (2002) – *Le commerce frontalier en Afrique centrale. Acteurs, espaces, pratiques*. Karthala.
- BESSE J.-M. & ROUSSEL I., coord. (1997) – *Environnement : représentations et concepts de la nature*. L'Harmattan, 235 p.

- BIROT P., (1965) – *Géographie physique générale de la zone intertropicale (à l'exception des régions arides et semi-arides)*. CDU, Paris, 289 p.
- BIROT P., (1968) – *Géographie générale*, A. Colin, Paris, 340 p.
- BLONDEL J., (1995) – *Biogéographie. Approche écologique et évolutive*. Paris, Masson, Coll. d'Ecologie, n° 27, 297 p.
- BODIGUEL M., (1997) – *Le littoral. Entre nature et politique*. Coll. « Environnement », L'Harmattan, Paris, 294 p.
- BRUNET R. ; DOLLFUS O. (1990) – *Mondes nouveaux, Géogr. Universelle*, Paris, Hachette-Reclus, tome 1, 551 p.
- BRUNET R. ; FERRAS R. ; THERY H., (1993) – *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*. Montpellier/Paris, Reclus/La Documentation française, 3^e éd., 518 p.
- BRUYELLE P. ; CARRE F. ; DEWAILLY J.-M. et al., (1998) – *Les littoraux, espaces de vies*. SEDES, coll. DIEM, 365 p.
- CABANNE C. (sous la dir.), (1992) – *Lexique de géographie économique et humaine*, Dalloz, Paris, 448 p.
- CABANNE J.; CHAUSSADE J.; CORLAY J.-P.; MIOSSEC A.; MIOSSEC J.-M. & PINOT J.-P., (1998) – *Géographie humaine des littoraux maritimes*. SEDES/CNED, 471 p.
- CATANZANO J. et THEBAUD O.(1995) – *Le littoral. Pour une approche de la régularisation des conflits d'usage*. Coll. »Propos », I.O. / IFREMER, Paris, 149 p.
- CAZES G.,(1984) – *Tourisme enclavé, tourisme intégrée : le grand débat de l'aménagement touristique*, CHET, C59, 50 p.
- CAZES G.,(1992) – *Fondements pour une géographie du tourisme et des loisirs*, Bréal, Paris, 191 p.
- CHAUSSADE J., (1997) – *Les ressources de la mer*. Coll.«Dominos», Flammarion, Paris, 127 p.
- CLARY D., (1977) – *La façade littorale de Paris. Le tourisme sur la côte normande : étude de géographie*. Orphys, 383 p.
- CLAVAL P., (1995) – *La géographie culturelle*. Nathan, Paris.
- CLIST B., FEHR S., (1994) – *Archéologie du Gabon*. C.I.C.I.B.A. / I.P.N.; impr. SGIT ; Libreville; 56 p.

- COQUE R., (1993) – *Géomorphologie*. A. Colin, Paris, 502 p.
- CORBIN A., (1988) – *Le territoire du vide, l'Occident et le désir du rivage, 1750-1870*. Aubier, « Collection historique », Paris, 411 p.
- DAUPHINE A., (1979) – *Espace, région et système*, Paris, Economica, 167 p.
- DAUPHINE A., (1995) – *Chaos, fractales et dynamiques en géographie*, Paris, La Doc. Franç., RECLUS, coll. « Espaces, Modes d'emploi », 135 p.
- DATAR, (1977) – *Schéma directeur d'aménagement du territoire*. Libreville.
- DE LACROIX Y., (1991) – *Aux origines de l'Afrique centrale*. C.C.F. Saint-Exupéry, Libreville, CICIBA, Sépia, 270 p.
- DEMANGEOT J., (1999) – *Tropicalité. Géographie physique intertropicale*. Col. « U », Géographie, A. Colin, Paris, 340 p.
- DE SAINT-AUBIN G., (1971) – *La forêt du Gabon*. CTFT, Sène, 202 p.
- DEWAILLY J.-M. & FLAMENT E., (1993) – *Géographie du tourisme et des loisirs*. Paris, SEDES, 287 p.
- DIAN A.-T., (dir.), (1993) – *Gestion des ressources côtières et littorales du Sénégal*, Programme Zones humides de l'UICN, UICN, ISRA et IFAN, 484 p.
- DUBRESSON A., MARCHAL J. Y., RAISON J. P., dir. (1994) – *Les Afriques au sud du Sahara*. Géographie Universelle, tome IV, Belin-RECLUS, Paris-Montpellier, 480 p.
- DUBRESSON A., RAISON J. P., (1998) – *L'Afrique subsaharienne, une géographie du changement*. Armand Colin, Paris, 248 p.
- DUMONT R., (1962) – *L'Afrique noire est mal partie*. Paris, Seuil.
- DUMORTIER B., (1998) – *Géographie humaine des littoraux*. Activités liées à la mer. Ed. du Temps, coll. « Questions de Géographie », 240 p.
- DUMORTIER B. (sous la dir. de), (1998) – *Les littoraux maritimes. Milieux, Aménagement, Sociétés*. Ed. du Temps, coll. « Questions de Géographie », 160 p.
- ESCOUROU P., (1993) – *Tourisme et environnement*, SEDES, coll. « Mobilité spatiale », Paris, 239 p.
- FEHR S., (1993) – *La climatologie du Gabon*. IPN ; Libreville, 52 p.
- FRONTIER S., PICHOD-VIALE D., (1995) – *Écosystèmes : structure, fonctionnement, évolution*. Paris, Masson, 2^e édition révisée et augmentée, 447 p.
- GAGEONNET R., (1959) – *Aperçu général sur la géologie du bassin sédimentaire côtier du Gabon*. SPAEF, Exploitation, 40 p.

- GAMBLIN A., (coord.), (1998) – *Les littoraux, espaces de vies*, SEDES/ DIEM, 368 p.
- G.A.U., (1977) – *Livre blanc. Rapport sur l'aménagement du domaine portuaire d'Owendo*. Atelier G.A.U. (Groupement d'architectes et urbanistes), Libreville
- GAULME F., (1988) – *Le Gabon et son ombre*. Éd. Karthala, 210 p.
- GEMDEV (sous la dir. De CABAS J.-J.), - *L'Union européenne et les pays ACP*, Karthala, 1999.
- GIRARDIN N.,(1978) – *La mangrove*. Libreville, D.E.P. / Club des Amis de la Nature, 38 p.
- GIRARDIN N., LEBIGRE J.M.,(1980) – *Eléments de géomorphologie du Gabon*. Libreville, IPN, 29 p.
- GUILCHER A., (1979) – *Précis d'hydrologie marine et continentale*, Paris, Masson, 2^e éd., 344 p.
- GUILCHER A., (1954) – *Morphologie littorale et sous-marine*, PUF/Orbis.
- GUMUCHIAN H., (2000) – *Initiation à la recherche géographique. Aménagement, développement territorial, environnement*. Anthropos, 425 p.
- JOLY F., (1997) – *Glossaire de géomorphologie*, Paris, A. Colin, 326 p.
- KNAFOU R. (sous la dir.), (1997) – *L'état de la géographie, Autoscopie d'une science*. Paris : Belin, coll. Mappemonde, 438 p.
- LABRECQUE G., (1999) – *Les frontières maritimes internationales*. Paris, L'Harmattan, 444 p.
- LACAZE J-C, (1993) – *La dégradation de l'environnement côtier*. Paris ; Masson ; 149 p.
- LACOSTE Y., (1964) – *Géographie du sous-développement*. Paris, PUF
- LARRAS J., (1964) – *Embouchures, estuaires, lagunes et deltas*. Eyrolles, Paris, 171 p.
- LARRERE C., (1997) – *Du bon usage de la nature : pour une philosophie de l'environnement*.
- LASSERRE G., (1958) – *Libreville, la ville et sa région*. Paris, A. Colin ; 347 p.
- LE BAIL J., (1993) – *Tiers monde et ZEE, la difficile conquête d'une nouvelle frontière*. Cahiers du Labo. de géogr. Humaine de Lille.
- LEBIGRE J.M., (1983) – *Le littoral du Gabon. Aspects géomorphologiques et biogéographiques*. I.P.N. ; Libreville ; 58 p.
- Le Grand Atlas de la mer* (1989) – *Encyclopædia Universalis*. Albin Michel, 320 p.

- LERIQUE J., (1965) – *Etudes de la remontée de la marée et de la salinité dans les rivières Komo, Mbei et Awebé*. ORSTOM, Gabon, Service Hydrologie, 25 p.
- LERIQUE J., (1971) – *Etude hydropluviométrique du bassin-versant de la Nzémé*. Libreville; ORSTOM, 52 p.
- LOZATO-GIOTART J.-P., (1990) – *Méditerranée et tourisme*. Masson, Paris, 216 p.
- LOZATO-GIOTART J.-P., (1993) – *Géographie du tourisme*. Masson, 309 p.
- MAIRE R. ; POME S. ; SALOMON J.-N., (1994) – *Enregistreurs et indicateurs de l'évolution de l'environnement en zone humide*. Bordeaux, PUB, 432 p.
- MARCADON J., (1998) – *L'avant-pays des ports français*. Masson, coll. Recherches en géographie, 210 p.
- MARCADON J., CHAUSSADE J., DESSE R.-P. et PERON F., (1999) – *L'espace littoral, une approche de géographie humaine*. Rennes : Presses Univ., UHB Rennes 2, 220 p.
- MARIUS C., (1971) – *Notes sur les sols de l'Estuaire du Gabon*. ORSTOM, Libreville, 23 p
- MARIUS C., (1985) – *Mangroves du Sénégal et de la Gambie : écologie, pédologie, géochimie, mise en valeur et aménagement*. Travaux et doc., n°193, ORSTOM, Paris, 357 p.
- MARTIN D. et al., (1981) – *Les sols du Gabon : pédogenèse, répartition et aptitude*. Cartes au 1/2000 000^e ; ORSTOM, Paris ; Notice explicative n° 92, 66 p.
- MERLET A., (1990) – *Le pays aux trois estuaires (1471-1900). Quatre siècles de relations extérieures dans les estuaires du Muni, de la Mondah et du Gabon*. Éd. CCF – SEPIA, coll. Découvertes du Gabon, 348 p.
- MIOSSEC A., (1998) – *Les littoraux entre nature et aménagement*. Coll. «Campus», Géographie, SEDES, 192 p.
- MOMBO J. B., (1992) – *Le bassin sédimentaire côtier gabonais*, fasc. 3, UOB, Départ. Géographie, Libreville, 56 p.
- NONN H., (1974) – *Géomorphologie des littoraux*, PUF/Sup., 255 p.
- PASKOFF R., (1981) – *L'érosion des côtes*. PUF, Que sais-je ? 127 p.
- PASKOFF R., (1993) – *Côtes en danger*. Masson, Paris, 250 p.
- PASKOFF R., (1985) – *Les littoraux, impacts des aménagements sur leur évolution*, Paris, Masson, 184 p.
- PERON F., (1993) – *Des îles et des hommes*. Ed. Ouest-France, 287 p.

- PERON F. et RIEUCAU J., (1996) – *La maritimité de la fin du XXème siècle, quelle signification ?*, Paris : L'Harmattan, 320 p.
- PERON F. et RIEUCAU J., (1996) – *La maritimité aujourd'hui*, Paris, L'Harmattan, coll. «Géographie et cultures », 336 p.
- PINOT J.-P., (1998) – *La gestion du littoral*, tome 1 : *Littoraux tempérés. Côtes rocheuses et sableuses*, Paris, Institut Océanographique, 405 p.
- PINOT J.-P., (1998) – *La gestion du littoral*, tome 2 : *Littoraux tempérés. Littoraux vaseux et embouchures*, Coll. « Propos », Institut Océanographique, Paris, p 406 à 759.
- PIRAZZOLI P., (1993) – *Les littoraux, leur évolution*. Géographie d'aujourd'hui, Nathan, 191 p.
- POURTIER R., (1989) – *Le Gabon : espace - histoire - société*. Paris, L'Harmattan, tome 1, 154 p.
- PUMAIN D. ; SAINT-JULIEN T., (1997) – *L'analyse spatiale, 1. Localisation dans l'espace*. Paris, A. Colin, Coll. Cursus, 167 p.
- RAZON J.-P., MONOD J.-C. (dir.) 1999 – *Nature sauvage, nature sauvée ? Ecologies et peuples autochtones*. Paris : *Ethnies-Documents*, 24-25, printemps 1999, 235 p.
- RICHARD A.; LEONARD G., (1993) – *Le Gabon : géographie active*. EDIG-EDICEF, 228 p.
- RIECAU J., (1990) – *Les gens de mer, Sète en Languedoc*. L'Harmattan, Paris, 320 p.
- ROBIC M.-C. (sous la dir. de), (1992) – *Du milieu à l'environnement*, Paris, Economica, 943 p.
- ROUGERIE G. et BEROUTCHACHVILI N., (1991) – *Géosystèmes et paysages*. A. Colin, Paris, 302 p.
- ROUX M., (1997) – *L'imaginaire marin des français*, Paris : L'Harmattan, Coll. « Maritimes », 220 p.
- RUË O., (1998) – *L'aménagement du littoral de Guinée*. L'Harmattan, 311 p.
- SCHEIBLING J., (1998) – *Qu'est-ce que la géographie ?* Hachette-Supérieur, 198 p.
- SCHUBERT K., ZAGAME P., sous la dir., (1998) – *L'environnement, une nouvelle dimension de l'analyse économique*. Paris, Librairie Vuibert, 457 p.
- SEVIN O., (1999) – *Les méditerranées dans le monde*. Arras, Artois Presses Universitaires, 166 p.

- VENNETIER P. (sous la dir. de), (1993) – *Géographie des espaces tropicaux, une décennie de recherches françaises*, CEGET-CNRS, Institut de Géogr., Bordeaux III, 269 p.
- VIGARIE A., (1979) – *Ports de commerce et vie littorale*, Paris : Hachette, 492 p.
- WACKERMANN G., (1998) – *Façades maritimes en mutation. Une géographie socio-économique des littoraux*. Ellipses, éd. Marketing, 175 p.
- WACKERMANN G. (coord.), (1998) – *Géographie humaine des littoraux maritimes*. Ellipses, coll. « Les dossiers du Capes et de l'Agrégation », 143 p.

1.2- Relatifs aux méthodes et outils

- ANDRÉ Y. et al., (1990) – *Modèles graphiques et représentations spatiales*, Paris : Anthropos / RECLUS, 217 p.
- BAVOUX J.-J., (2002) – *La géographie. Objet, méthodes, débats*. Paris : A. Colin, coll. U, 239 p.
- BÉGUIN M., PUMAIN D., (1994) – *La représentation des données géographiques*, Paris : Economica, 2^e éd., 1167 p.
- BERTALANFFY L. von, (1980) – *Théorie générale des systèmes*, Paris, Dunod.
- DURAND D., (1983) – *La systémique*. Paris, PUF, Coll. Que sais-je ? n° 1795, 126 p.
- GUMUCHIAN H., MAROIS C., (2000) – *Initiation à la recherche géographique : aménagement, développement territorial, environnement*. Paris : Anthropos, 425 p.
- HAGGETT P., (1973) – *L'analyse spatiale en géographie humaine*. Paris, A. Colin, Coll. «U», 390 p.
- LEMOIGNE J.-L., (1973) – *Analyse des systèmes*, Éditions Organisations.
- LEMOIGNE J.-L., (1984) – *La théorie du système général, théorie de la modélisation*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », n° 2738, 126 p.
- LUGAN J. C., (1993) – *La systémique sociale*, Paris, PUF, « Q.S.J. ? », 127 p.
- JOLY F., (1976) – *La Cartographie*, Paris, PUF,
- MORIN E., (1977) – *La méthode*, Paris, Le Seuil, 1^{ère} éd.
- ROSNAY J. de, (1975) – *Le microscope*. Paris, Éd. du Seuil, 345 p.

- ROBIN M., (2002) – *Téledétection des satellites aux SIG. Une analyse complète du processus de création d'un type essentiel d'information géographique*. Paris : Edition Nathan, coll. Fac géographie, 312 p.
- SIMON H.-A., (1991) – *Sciences des systèmes, sciences de l'artificiel*. Paris : Bordas pour la traduction française, Dunod, Coll. Afcet Systèmes, 229 p.

2 - Articles de revues et d'ouvrages collectifs

2.1. Études et réflexions théoriques

- ADASSA F., (1989) – «Évolution des espaces périurbains à Libreville / La péri-urbanisation dans les pays tropicaux », in : *Espaces tropicaux* ; n°1 .
- BLASCO F. et al., (1993) – « Mangrove de Pichavaram », CEGET, pp. 163-178.
- BARBAZA Y., (1990) – « Trois types d'intervention du tourisme dans l'organisation de l'espace littoral », in : *Annales de Géogr.*, juillet/août,
- BARRAU J. ; MONTBRUN C., (1988) – « La mangrove et l'insertion humaine dans les écosystèmes insulaires des Petites Antilles : le cas de la Martinique et de la Guadeloupe », in : *Social Science Information*, 17, 6, pp. 897-919.
- BERQUE A., (1993) – « Le paysage et le géosystème », in : *Espace géogr.*, n°4, pp. 379-380.
- BERTRAND C., BERTRAND G., (1992) – « territorialiser l'environnement, un objet pour la géographie », in : *GEODOC*, n°37, UFR Géographie et Aménagement, Univ. de Toulouse-Le Mirail, 16 p
- BLASCO F., (1992) – « Les mangroves », in : *La Recherche*, n°22, pp. 444-453.
- BLASCO F. et AIZPURU M., (1999) – « Les mangroves du delta du Gange », in : *Hérodote*, n°93, Paris, La Découverte, pp. 66-73.
- BOUSQUET B., (1990) – « Définition et identification du littoral contemporain », in : *Revue Juridique de l'Environnement*, n° 4, pp. 451-458.
- BRAVARD J.P., (1997) – « De nouvelles réflexions sur les échelles spatio-temporelles dans l'analyse du changement environnemental », in : *Annales de Géographie*, n°598, A. Colin, pp. 545-546.
- BRUNEL E. & CANCELA da FONSECA J.P., (1979) – « Concept de la diversité dans les écosystèmes complexes. », in : *Bull. d'Ecologie*, tome 10, n° 2 ; pp. 147-163.

- BRUNET R. ; DOLLFUS O., (1990) – «Les synapses», in : *Mondes Nouveaux*, Paris/Montpellier, Hachette-RECLUS, pp. 219-231.
- BRUNET R. ; DOLLFUS O. ; GENTELLE P., (1995) – «Le concept de Méditerranée », *L'espace géographique*, 3, Paris, pp. 193-226.
- CAZES G., (1975) – « Les contrastes spatiaux du fait touristique littoral », *TIGR*, 23-24, pp 13-21.
- CAZES G., (1999) – « Les littoraux en proie au tourisme. Eléments de réflexion », in : *Hérodote*, n°93, Paris, La Découverte, pp. 144-164.
- CHAPPEL J. et WOODROFFE C. D., (1994) – « Microtidal estuaries » in *Coastal evolution, late Quaternary shoreline morphodynamics*, R.W.G. Carter et C.D. Woodroffe edition, Cambridge University Press, Cambridge, pp. 187-218.
- CHAUSSADE J., (1999) – « Formes d'organisation et d'aménagement des activités halieutiques et aquacoles », in : *L'espace littoral. Approche de géographie humaine*. PUR, pp. 71-108.
- CHAUVEAU J., (1986) – « Une histoire maritime africaine est-elle possible ? », in : *Cah. d'Etudes Africaines*, n°101-102, pp. 173-235.
- CHIDI IBE A. & CSIZER Zoltan, (1998) – « Un grand écosystème marin : le golfe de Guinée », in : *Nature et Ressources*, Unesco – Elsevier, vol. 34, n°3, juil.-sept., pp. 30-39.
- CONSERVATOIRE DU LITTORAL, (1995) – « Stratégie à long terme du conservatoire du littoral », in : *Les Cah. du Conservatoire du Littoral*, 195 p.
- CORLAY J.-P., (1982) – « L'homme et le milieu littoral », in : *Historiens-Géographes*, sept.-oct., n° 291, pp. 142-158.
- CORLAY J.-P., (1990) – « Les zones humides littorales : analyse géographique et réflexion pour l'aménagement », in : *Revue juridique de l'environnement*, n°4, pp. 549-571.
- CORLAY J.-P., (1995) – « Géographie sociale, géographie littoral », in : *Norois*, Poitiers, n° 165, pp. 247-265.
- CORLAY J.-P., (1998) – « Facteurs et cycles d'occupation des littoraux », in : *Géographie humaine des littoraux maritimes*, Éditions SEDES pp. 97-170.
- CORLAY J.-P., (1999) – « La recherche scientifique et la gestion intégrée des zones côtières », in : *Bull. Assoc. Géogr. Franç.*, 2, juin, pp. 158-168.

- CORMIER-SALEM M.- Ch., (1996) – « Maritimité et littoralité tropicales : la Casamance (Sénégal) », in : *La Maritimité aujourd'hui*, Ed. L'Harmattan, Paris, pp. 223-239.
- DESSE R. P. (1999) – « Les grands types d'aménagements touristiques sur les littoraux », in : *L'espace littoral, une approche de géographie humaine* ; PUR, pp. 109-157.
- DONNET – BRUNON, (N.) –1989. « Le rôle du géographe physicien dans les opérations d'aménagement du territoire au Gabon. », in : *Géographie et aménagement*. Coll. de Géographie ; PULIM ; Limoges, 5 – 6 oct. ; pp. 55-88.
- DUBOIS J.-M., (1994) – « Tourisme côtier et environnement physique », in : *Annales de géographie*, n° 575, janv. : fév., 103^e année, A. Colin, pp. 659-660.
- DURAND-DASTES F. 1986) – « L'interaction espaces/sociétés, la géographie sociale et la théorie du renversement », in : *L'Espace Géographique*, 2, pp. 114-117.
- Ecofinance*, n° 33, juillet 2003.
- FROMARD F., (1998) – « L'écosystème mangrove », in : *Bois et Forêts des tropiques* n°256, Symposium de Toulouse, pp. 80-86.
- GRENIER C., (1994) – « De l'espace marginal à l'espace pionnier frontalier : ouverture et attraction des Galapagos ». *L'Espace Géographique*, Paris, n° 3, pp ; 250-262.
- GUICHARD E., (1983) – « Pédologie », in : *Géogr. et cartogr. du Gabon : atlas illustré*, IPN-LNC, pp. 30-33.
- GUILCHER A., (1981) – « Les étangs littoraux : azonalité d'ensemble et modalités zonales », in : *Bull. Soc. Lang. Géogr.*, n°1-2, pp. 3-10.
- GUINEBERTEAU T., (1999) – « Planification spatiale et gestion intégrée », in : *Bull. Assoc. Géogr. Franç.*, 2, pp. 187-193.
- Historiens-Géographes*, L'Atlantique, un regard géographique, n° 363.
- KASSA-MOMBO C. & al., (1988) – « Apport de l'inventaire aux connaissances géologiques et minières des feuilles à 1 / 200 000 de Libreville, Kango et Lambaréné (Gabon) », in : *Chron. Rech. Min. BRGM*, Orléans, n° 491, pp. 105-125, 3 tabl., 10 fig.
- LACOSTE Y., (1999) – « Le littoral, frontières marines », in : *Hérodote*, n° 93, Paris, La Découverte, pp. 3-19.
- LACOSTE J.P.,(1999) – « La Conservation du littoral », in : *Hérodote*, n° 93, Paris, La Découverte, pp. 165-178.

- LA ROCHE X., (1999) – « Littoral et droit de la mer », in : *Hérodote*, n° 93, Paris, La Découverte, pp. 37-41.
- LASSERRE G., (1956) – « Le paysage urbain des Libreville noires », in : *Cah. O. Mer*, n° 36 ; pp. 363-388.
- LASSERRE G., (1970) – « La dynamique de l'espace urbain à Libreville. Réglementation foncière et morphologie des quartiers », in : *La croissance urbaine en Afrique noire et Madagascar* ; Colloques internationaux du CNRS, n° 539, Talence, Bordeaux.
- LASSERRE G., (1980) – « La qualité de l'environnement dans les villes tropicales », in : *Travaux et Document de géographie tropicale* n° 45, CEGET-CNRS, Talence, pp 438-458 p.
- LEBIGRE J.M., (1983) – « Les mangroves des rias du littoral gabonais. Essai de cartographie », in *Revue Bois et Forêts tropiques*, n° 199 ; pp. 3-28.
- LEBIGRE J.M. ; MARIUS C., (1984) – « Etude d'une séquence mangrove-tanne en milieu équatorial, Baie de la Mondah (Gabon) », in : *Travaux et Documents de Géographie tropicale* ; n° 51 ; pp. 131-146.
- LEBIGRE J.-M., (1994) – « Les marais maritimes de la baie de São Marcos (Maranhão-Brésil) », in : *Travaux du Labo. Géogr. Phys. Appliquée*, Bordeaux, n°12, pp. 21-35.
- LEBIGRE J.-M., (1998) – « Restauration de mangroves et plantation de palétuviers : contraintes et aléas », in : Mainet, *Îles et littoraux tropicaux*, tome 2, VIIe Journées de géogr. tropicale, Colloque de Brest), 11-13 sept. 1997, pp. 371-380.
- LEBIGRE J.-M., (1999) – « Les marais à mangrove : les enjeux de la domestication d'un écosystème tropical », in : *Hérodote*, n°93, Paris, La Découverte, pp. 42-65.
- LEFEUVRE J.-C., (1995) – « Préserver le littoral, un enjeu d'importance pour un développement durable », in : *Les Cahiers du Conservatoire du Littoral*, Regards sur le littoral ?, n°, pp. 21-63.
- LEFEUVRE J.-C. et al., (1995) – « Regards sur le littoral, contribution scientifique à la protection du littoral », in : *Les Cahiers du Conservatoire du Littoral*, 110 p.
- LEMASLE G., (1983) – « Géologie », in : *Géogr. et Cartogr. du Gabon*, IPN-INC, pp. 14-17.
- LEROY S., (1995) – « Structure et dynamique de l'espace gabonais », in : *Mappemonde* Montpellier, n° 2, pp. 42-45.

- MARCADON J., (1999) – « Le littoral, un espace marqué par un environnement humain et économique d'une grande diversité », in : *L'espace littoral, une approche de géographie humaine* ; PUR, pp. 9-25.
- MARCADON J., (1999) – « L'activité portuaire commerciale sur les littoraux ouest-africains », in : *L'espace littoral, une approche de géographie humaine* ; PUR, pp. 27-70.
- Marchés tropicaux et méditerranéens* – Le Gabon, Hors série - juin 1998.
- MARTIN J.-M., (1977) – « Le milieu estuarien », in : *La Recherche*, n°78, pp. 425-434.
- MBEMBE A., (2000) – « Vers une nouvelle géopolitique africaine, Afriques en renaissance », in *Le Monde Diplomatique*, Paris, Mai-juin, pp. 11-15.
- MBEMBE A. (2002) - « L'Afrique entre et cosmopolitisme », in *Esprit*, Paris, Octobre 2002, n° 288, pp.65-74.
- MERCIER D.E. & HAMILTON, L.-S., (1984) – « Les écosystèmes de mangrove : quelques effets bénéfiques sur l'écologie et le milieu naturel », in : *Nature et Ressources* ; 2 ; pp. 39-43.
- MIOSSEC A., (1977) – « Un modèle de l'espace touristique », in : *L'Espace géographique*, n°1, pp. 41-48.
- MIOSSEC A., (1988) – « Aménagement ou occupation de l'espace littoral : forces et faiblesses de la protection de l'environnement », in : *Cahiers Nantais* ; n°30/31 ; pp. 189-219.
- MIOSSEC A., (1996) – « L'aménagement du territoire et de l'environnement, quelques réflexions autour du littoral en France », in : *Cahiers Nantais*, n°44.
- MIOSSEC A. et MIOSSEC J.-M., (1999) – « Géographie humaine des littoraux maritimes », in : *Historiens et Géographes*, n° 365, janv./ fév., pp. 261-263.
- MIOSSEC A., (1998) – « De l'aménagement des littoraux à la gestion intégrée des zones côtières », in : *Géographie humaine des littoraux maritimes*, Éditions SEDES pp. 413-466.
- MIOSSEC J.-M., (1998) – « Le positionnement des espaces touristiques en Méditerranée », in : *B.S.L.G., "espaces et territoires"*, fasc. 1-2, pp. 59-74.
- MOMBO, J.-B., (1987) – « Etudes sur la morphologie du littoral entre Libreville et Cocobeach », in : *Géophys* (Bull. Labo. Géogr. Phys. / UNG), Libreville, n° 2, nov., pp. 13-15.

- MOMBO, J.-B., (1992) – « Le bassin sédimentaire côtier du Gabon », in : *La documentation Géographique*, n°3, Départ. Géogr. UOB, pp. 1-35, 10 fig., 3 tabl., 38 réf.
- OPRAG Info., (1989) – « Le dragage du port à bois d'Owendo », in : *Bull. d'Info. et de Liaison des ports et rades du Gabon*, n°16, pp. 11-12.
- OTTMANN F., (1968) – « L'étude des problèmes estuariens », in : *Revue de géographie physique et de géologie dynamique*, vol. 5, fasc. 4, Paris, pp. 329-353.
- OTTMANN F. et LAHUEC G., (1972) – « Les effets des dragages sur l'environnement marin », in : *Assoc. Franç. Pour l'Avancement des Sciences*, Congrès, Orléans, 8 p.
- PASKOFF R., (1983) – « L'érosion des plages », in : *La Recherche*, n° 140, pp 20-28.
- PASKOFF R., (1996) – « Aménagement du littoral et protection de l'environnement en France », in : *L'Information Géogr.*, n°60, pp. 157-166.
- PASKOFF R., (1997) – « L'aménagement et la protection du littoral en France », in : *Annales de géogr.*, n°598, A. Colin, pp. 447-448.
- PELLISSIER P., (1989) – « Réflexions sur l'occupation des littoraux ouest-africains », in : *Pauvreté et Développement dans les pays tropicaux* (dir. Singaravelou), hommage au professeur Guy Lasserre, CEGET-CNRS, Institut de Géographie, Bordeaux III, pp. 123-134.
- PERON F., (1995) – « Fonctions sociales et dimensions subjectives du littoral », in : *Littorales en perspectives*, Paris, Etudes Rurales, Ed. de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, n°133-134, pp. 31-43.
- PERON F., (1999) – « Les îles : cas particuliers sur des relations espace et sociétés sur les littoraux », in : *L'espace littoral, une approche de géographie humaine* ; PUR, pp. 159-214.
- PERRUSSET A-C., (1978) – « L'aménagement du territoire au Gabon et l'évolution des paysages équatoriaux », in : *Annales de l'Univ. Nat. Du Gabon* ; série sciences et techniques, n° 2 ; mars, pp. 117-121.
- PERRUSSET A-C., (1981) – « Aperçu de la géomorphologie du Gabon », in : *Bull. Assoc. Géogr. Franç.*, n° 436, pp. 83-89.
- PERRUSSET A-C., (1981) – « Aménagement du domaine portuaire d'Owendo et contraintes géotechniques », in : *Annales de l'Université Nationale du Gabon*. n° 3, série Lettres et Sci. Sociales ; F.L.S.H. et F.D.S.E. ; pp. 59-65.

- PERRUSSET A.-C., BERNOT M., (1981) – «L'estuaire du Gabon : paléo-embouchure des fleuves Ogooué et Ngounié avant leur capture post-miocène », in : *Annales de l'Université Nationale du Gabon*. n° 3, série Lettres et Sci. Sociales ; F.L.S.H. et F.D.S.E. ; pp. 143-146.
- PERRUSSET A.-C., (1983) – « Morphologie », in : *Géogr. et Cartogr. du Gabon*. Libreville ; INC-LNC ; pp. 26-29.
- PEYROT B. ; CLIST B. ; OSLILY R., (1990) – « Le gisement des sablières de Libreville : études géomorphologiques et archéologiques sur le rivage de l'estuaire du Gabon », in : *l'Anthropologie*, t. 94, n° 3, pp. 483-498.
- PEYROT B., (1998) – «Le massif de Wonga-Wongué. Un paléo-modèle holocène sur la côte gabonaise. Problématique paléomorphologique et phytogéographique », in : *Travaux Labo. Géogr. Phys. Appl.*, Bordeaux, n°16, pp. 75-98.
- POURTIER R., (2002) – Géopolitiques africaines, *BAGF*, n° 2, juin.
- PRINCIPAUD J.P., (2004) – « Le tourisme international au Bénin : une activité en pleine expansion », *Cahiers d'Outre-Mer*, 57, avril-septembre 2004, pp. 191-216.
- RENARD J., (1984) – « Le tourisme : agent conflictuel de l'utilisation de l'espace littoral en France », in : *Norois*, n° 121, 1, pp. 45-61.
- RETAILLE D., dir, (2003) – « L'Afrique », *L'Information géographique*, hors-série n° 1.
- RICHARD J. F., (1975) – « Paysages, écosystèmes, environnement : une approche géographique », in : *L'Espace Géographique*, T. IV, n°2, pp. 81-92.
- RIEUCAU J., (1985) – « Les côtes et les mers africaines dans l'histoire du continent. De la pêche comme activité nouvelle, de la mer comme nouvelle frontière dans les pays du Tiers-Monde, l'exemple du Sénégal, pays pêcheur sur un continent terrien », *Afrique Contemporaine*, La Documentation Française, Paris, n° 136, Octobre-Novembre-Décembre, pp. 3-24.
- ROLLET B., (1975) – « Les utilisations de la mangrove », in : *Journal d'Agr. Tropic. et de Botan. Appl.*, XXII, 7-8-9 (pp. 203-237) et 10-11-12 (pp. 297-340).
- ROSSI G., (1989) – « Erosion du littoral dans le golfe du Bénin, un exemple de perturbation d'équilibre morphodynamique », in : *Z. Géomorph. N. F.*, n° spécial 73, pp. 139-165.
- ROSSI G., (1990) – Erosion du littoral et acteurs sociaux, l'exemple du Togo », in : *BAGF*, n°68, pp. 225-233.

- RUEL A., (1991) – « L'invention de la Méditerranée », *Vingtième Siècle*, n° 32, oct-nov, Paris, pp. 7-14.
- SALOMON J.N., (1978) – « Contribution à l'étude écologique et géographique des mangroves », in : *Rev. Géomorph. Dyn.*, n°2-3, pp. 63-80.
- SANCHEZ M. et GROVEL A., (1995) – « Rôle de la crème de vase dans la dynamique sédimentaire : cas de l'estuaire de la Loire, France », in : *C. R.Acad. Sci.*, Paris, n°320, II a, pp. 1095-1100.
- SNEDAKER S.C., (1992) – « Les mangroves : leur intérêt et leur conservation », in : *Nature et Ressources*, XIV, 3, pp. 7-15.
- TAGLIONI F., (2000) – « Les méditerranées eurafricaine et américaine. Essai de comparaison », in A.-L. SANGUIN (dir.), *Mare Nostrum : dynamiques et mutations géopolitiques de la Méditerranée*. Paris, Coll. « Géographies et Cultures », L'Harmattan, pp. 73-87.
- TIBESAR A., (1985) – « Le tourisme dans la politique de développement économique du Sénégal », in : *Mondes en développement*, tome 13, n°52, pp. 529-551.
- TRICART J., (1979) – « L'analyse de système et l'étude intégrée du milieu naturel », in : *Annales de Géogr.*, n°490, p. 705.
- VIGARIE A., (1965) – « Les modalités de remblaiement alluvial dans l'estuaire de la Seine », in : *Cah. océanogr.*, n°5, pp. 301-330.
- VIGARIE A., (1997) – « L'Afrique de l'Ouest et la mer », in : *La Revue Maritime*, n°447, pp. 45-62.
- VILLIERS J.F., (1973) – « Etude floristique et phytosociologique d'une mangrove atlantique sur substrat rocheux du littoral gabonais », in : *Ann. Fac. Sc. Cameroun*, 14, pp. 3-46.
- VOGT J., (1962) – « Notes de géomorphologie gabonaise », in : *Revue de Géomorphologie dynamique* n° 13 ; 10/12 ; tome XII ; pp. 161-162.
- WALTER R., (1983) – « Libreville », in : *Géogr. et cartogr. du Gabon*. Libreville ; IPN-LNC ; pp. 117-125.
- WEYDERT P. et ROSSO J.C., (1981) – « Mise en évidence d'un niveau marin holocène submergé dans l'estuaire du Gabon », in : *Paleoecology of Africa*, vol. 14, n°26, pp. 111-123.

- WEYDERT P. et ROSSO J.C., (1981) – « Description et signification paléoécologique de la série holocène terminale du port à bois d'Owendo », in : *C.R. Acad. Sc. Paris*, II, 293, 21/09/81, pp. 173-178.
- WEYDERT P. & WEYDERT O., (1982) – « Etude sédimentologique de l'embouchure de l'estuaire du Gabon », in : *Marine Geology*, n°49, Amsterdam, pp. 1-22.

2.2. Méthodes et outils :

- AURIAC F., (1992) – « Modèles graphiques : modéliser les structures et les dynamiques spatiales », in : *Géopoint 92*, Modèles en géographie. Groupe DUPOINT, Univ. Avignon, pp. 37-41.
- BASSOT J-P., (1988) « Apport de la Télédétection à la compréhension de la géologie du Gabon », in : *Chronique de la recherche minière*, n° 491; pp. 25-34.
- BROCARD M., LECOQUIERRE B., MALLET P., (1995) – « Le chorotype de l'estuaire européen », in : *Mappemonde*, 3, pp. 6-7
- CAZES G., (1997) – « Tourisme et développement : du modèle intégré au modèle soutenable », in : *Tourismes, touristes, sociétés* ; L'Harmattan.
- CHENEAU-LOQUAY A. ; USSELMANN P. et VERCESI L., (1990) – « Image et modèle, la confrontation de deux outils pour une analyse des relations homme/environnement, l'exemple de la zone côtière de Guinée », in : *Télédétection et Tiers Monde*, sous la direction de Pouyllau M., éditions régionales du CNRS.
- CHENEAU-LOQUAY A., (1999) – « Une méthode d'analyse spatiale : l'association image/modèle pour une approche de la "durabilité" du développement », in : *CyberGEO* (site Internet).
- COHEN M. ; ALEXANDRE F. et MATHIEU N., (1999) – « Modéliser les interactions entre les systèmes sociaux et biophysiques : l'exemple des dynamiques végétales sur le Causse Méjean », in : *CyberGEO* (site Internet).
- DURAND-DASTES F., (1995) – « Les modèles en géographie » in : *Encyclopédie de Géographie*, Paris, Economica, 2° éd., pp. 277-292.
- FOURNIER J., (1994) – « La géoécologie : une approche globale du système littoral et des interactions société-milieu naturel, l'exemple du littoral du Petit-Trégor », in : *Cahiers Nantais*, n° 41-42, pp. 261-267.

- MOULEINGUI B., (1988) – «Essai de modélisation», in : *Mappemonde*, n° 3, pp. 40-41.
- TRICART J., (1973) – « Les méthodes d'analyse des systèmes en géographie physique», in : *Annales de Géogr.*, n°451, pp. 335-336.

3.- Thèses, mémoires, rapports, actes, notes de cours

3.1 Thèses

- AWAMBENG C., (1975) – Milieu naturel et développement du littoral du golfe de Guinée : agriculture et ports. Thèse de 3^e cycle.
- BARON-YELLES N., 1997 – Espaces protégées et tourisme de nature sur le littoral atlantique français : stratégies et enjeux. Université Paris I, doctorat de géographie, 380 p.
- BIGNOUMBA G.-S., (1994) – La pêche maritime au Gabon : contribution à l'étude géographique d'une activité secondaire tournée principalement vers l'exploitation de ses ressources continentales. Univ. de Nantes, UFR de Géographie, Thèse de Doctorat N. R., 372 p.
- CORMIER-SALEM, (1992) – Gestion et évolution des espaces aquatiques. La Casamance, Paris, ORSTOM, coll. Études et Thèses, 584 p.
- GAKOMO M. (1994) – Contribution à l'étude des avant et arrière-pays des ports de l'UDEAC, Thèse de Doctorat, Univ. De Nantes, dir. J. Marcadon., 457 p. et annexes.
- GILLI J., (1985) – Analyse numérique de l'image radar du secteur de Port-Gentil, Azingo, Lambaréné-Ouest. Contribution à l'étude géologique du bassin sédimentaire gabonais. Univ. de Nice, Thèse de Doctorat 3^e cycle, 238 p.
- IBOANGA B., (1998) – Les interfaces maritimes du Gabon : essai d'une géographie portuaire et commerciale. Univ. Bordeaux III, UFR Géogr., Thèse de Doctorat N. R.
- JOKTANE O., (1992) – La plate forme carbonatée albienne dans le bassin côtier gabonais ; dynamique sédimentaire et stratigraphie séquentielle. Univ. de Bourgogne, Dijon, France, Thèse de Doctorat en géologie, 403 p. (dont 108 fig., pl. & tabl.)

- LAFOND L.R., (1967) – Etudes littorales et estuaires en zone intertropicale humide. Thèse de doctorat d'État, Univ. de Paris, fac. des Sci. d'Orsay, 3 tomes ; pp. 270-339 (tome 1 : estuaire du Gabon).
- LEBIGRE J.-M., (1990) – Les marais maritimes du Gabon et de Madagascar. Thèse de Doctorat d'État, Géogr. Univ. de Bordeaux 3, 3 vol., 704 p.
- LOUNGOU, 1998 – La problématique de l'intégration spatiale nationale dans les provinces frontalières du Gabon, Thèse de Doctorat N. R., Géographie, Univ ; d'Angers, 479 p, 453 ref.
- MASCLE J. R., (1975) – Géologie sous-marine du Golfe de Guinée. Univ. Paris VII, Thèse de doctorat Sciences, 385 p.
- MOMBE-NGUEMA J., (2000) – Le traitement de l'érosion sur le littoral septentrional du Gabon de l'embouchure de l'Ogooué à l'estuaire du Muni. Univ de Nantes, Institut de Géogr. et d'Aménagement Régional de l'Université de Nantes (IGARUN), Thèse de doctorat N. R.
- MOMBO, J.-B., (1991) – La côte à rias du Gabon septentrional, du Komo au Rio-Muni, cadre physique et morphologique littoral. Thèse de Doctorat N. R., Bordeaux III.
- MOUSSAVOU I., (1999) – Croissance urbaine, systèmes fonciers et gestion de l'espace : cas de Libreville. Thèse de 3^e cycle, Bordeaux III.
- NDIAYE J.-L., (1998) – Une activité dynamique au sein d'un système complexe : rôle et place de la transformation artisanale dans le « système pêche maritime » au Sénégal. Étude de géographie économique, Thèse de doctorat en géographie, Univ. Paul Valery, Montpellier III, 467 p.
- NDING MUKANY M., (1996) – Géopolitique d'un Etat sous domination : le cas du Gabon. Thèse de doctorat de géographie, université d'Angers.
- NZIENGUI-MABILA P., (1981) – Dynamique urbaine du Grand-Libreville : Laisser-faire et volonté d'aménagement. Thèse de 3^e cycle, Bordeaux III, 444 p.
- NOMBO-MAVOUNGOU L. M., (1986) – Production halieutique et développement économique : approche d'une mise en valeur sous-régionale des eaux du Golfe de Guinée. Univ. de Grenoble 2, Thèse de doctorat 3^e cycle, Sciences Economiques, 486 p.
- OGOULAT A. D., (1998) – Géographie politique de la façade atlantique de l'Afrique intertropicale (du Sénégal à l'Angola). Université d'Angers, doctorat de géographie, 655 p.

- ONDO-NGUEMA R., (1981) – Le Gabon et la mer : l'enjeu maritime d'un état africain côtier. Univ. Bordeaux I, Thèse de doctorat 3^e cycle, Coopération internationale, p.
- RIEUCAU J., (1994) – Des sociétés maritimes et riveraines de la Méditerranée française, l'exemple du Golfe du Lion. Synthèse des travaux pour l'Habilitation à Diriger des Recherche, Géographie, Paris, 675 p.
- VILLIERS J.F., (1973) – Etude floristique et phytosociologique d'une mangrove atlantique sur substrat rocheux du littoral gabonais. Univ. Paris VI, Thèse de Doctorat 3^e cycle, 169 p.

3.2. Mémoires

- ALLEN G.-P., (1973) – Etude des processus sédimentaires dans l'estuaire de la Gironde. Mémoire Institut de Géol. Bassin Aquitain, 314 p.
- BINGONO-MEBA E.-N., (2000) – Eléments de réflexions sur les systèmes estuariens dans le golfe de Guinée : le cas de l'estuaire du Gabon, Mémoire de DEA, Géographie, UPV-Montpellier 3, 107 p.
- Direction des Mines / Gabon, (1971) – Plan minéral : partie principale. Paris, 298 p.
- MAKIELA-MAGAMBOU G., (1998) – L'envasement au complexe portuaire d'Owendo. Mémoire de Maîtrise, Géogr., Libreville, 139 p.
- OBIANG EBANEGA M., (1996) – L'homme et les milieux naturels de l'Estuaire au Gabon. Mémoire de DEA, Bordeaux III, 97 p.

3.3. Rapports, actes de colloques et notes de cours et séminaire

- AMIARD J.-C. et ROBERT J.-M., (1992) – Le littoral, ses contraintes environnementales et ses conflits d'utilisation. Actes du Colloque de Nantes, juillet 1991, Nantes, Univ. de Nantes, 336 p.
- BONNEFILLE R., (1984) – Etude de la protection du rivage de Libreville. Min. Trav. Publ. du Gabon ; EDF ; Centre de Recherche Essai Chaton, HJIEI, T 34, 12 p.
- BOUMA M., (1996) – Géologie du Gabon et tectonique des plaques. Rép. Gabonaise, Min. Educ. Nat. – Dir. Gen. Enseignements et Pédagogie, IPN, Département Sciences Naturelles, 28 p.

- BOUSSIENGUET J., (1993) – Les méthodologies de recherche appliquée aux estuaires et aux mangroves de la côte ouest africaine. Atelier régional UNESCO-COMAR, Dakar. Rapport de mission, Univ. Omar Bongo, Libreville, 4 p.
- Commission Européenne, (1997) – Mieux gérer les ressources littorales, un programme européen pour l'aménagement intégré des zones côtières, 47 p.
- Commission Océanographique Intergouvernementale, (1997) – Guide méthodologique d'aide à la gestion intégrée de la zone côtière, UNESCO.
- CORLAY J.-P., (1990) – Littoral 95. Actes du Colloque international « Continuités et ruptures sur les littoraux européens », in Cahiers *Nantais*, n°47-48, 511 p.
- CORLAY J.-P., (1990) – « Géographie sociale, géographie des littoraux », in Lettres de l'URA 904, Séminaire de l'URA 904 : Les sociétés littorales du Ponant, état de la recherche, Nantes, Brest, oct. 1994, 1 p.
- CORMIER-SALEM M.- Ch., (1996) – « Les littoraux à mangrove, des régions fragiles ? Éléments de réflexions », in Colloque DURR, Orléans, 16-17 oct. 1996.
- GIASSON M., (1995) – Aménagement du massif forestier de Bokoué Gabon, OIBT PD 37 / 92 Rev.1– Rép. Gabon, Min. Eaux et Forêts, des Postes et Télécom. et Environ., DGEF, DIARF. Rapport de l'enquête socio-économique, 34 p.
- GIRARDIN N.,(1979) – Le volcanisme du bassin sédimentaire Gabonais : le basalte de la Pointe Gombé. Gabon, Min. Educ. Nat. , DEP, Sect. Sci. Nat., 16 p.
- GIRESSSE P., (1989) – «La sédimentation marine quaternaire du Congo et du Gabon (Littoral, plateau continental éventail détritique profond) ». Rapports de l'UNESCO sur les Sciences de la mer. 50. Etude de la géologie marine de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Edité par E.-F. Chnukov et A. Suzuymov, Unesco, 1989, pp. 33-63.
- GUILCHER A., (1975) – «Bilan des méthodes quantitatives d'accrétions et d'érosion dans les marais intertidaux d'Europe occidentale », in : Centre Nat. pour l'Exploitation des Océans, Brest, Actes de Colloque, n°9, pp. 79-84.
- L.B.T.P.G., (1998) – Reconnaissance des sols sur une parcelle dans l'enceinte du port d'Owendo en vue de l'aménagement du nouveau centre emplisseur de Gaz. Rapport d'étude, 10 p. + 8 annexes.
- LELE B., (1994) – Hydrologie, envasement et dragages au port d'Owendo. Rapport de stage (OPRAG), Univ. Sci. Tech. Masuku, Ecole Polytechnique, Franceville, 26 p.

- LOUNGOU S., (2001) – « La géopolitique à l'université de Libreville : un essai de synthèse thématique », in *Cahiers de Géographie du Québec*, vol 45, avril 2001, pp. 119-126.
- MARO J., (1996) – Evolution de la chasse, une préoccupation des gestionnaires des aires protégées : cas de la forêt de Ngotto. Rapport ECOFAC, 24 p.
- MIGNIOT C. et BROSSARD C., (1990) – Port d'Owendo : diagnostic des causes d'envasement et proposition pour l'organisation des dragages d'entretien. Rapport de mission, 54 p.+ annexes.
- MOMBO J. B., coord. (2000) – Etude de faisabilité d'un observatoire de la zone côtière en Afrique Centrale, (Système d'Information Côtière), Phase 1 : Le cas du Gabon. Libreville, UNGC du PRGIE / ADIE, 219 p.
- MOZOULOUA D., (1998) – La pauvreté, les conflits sociaux et leurs influences sur l'environnement en RCA. Rapport CEDIFOD, 50 p.
- PNUE, (1981) – Convention relative à la coopération en matière de protection et mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution en cas de situation critique.
- PNAE : CERED (MOMBO J. B., coord. & al.), (2000) – Les enjeux environnementaux du Gabon : Les villes, identification des thèmes prioritaires. République Gabonaise – PNUD - Min. de la Planification, de l'Environnement et de Tourisme, PNAE, Projet GAB 92/001, Rapport, avril-mai 1998, 8 rapports + bibliographie ; pagination multiple (134 p.)
- République Gabonaise / Min. du Plan et du dévelop./ OMS /PNUD, (1977) – Projet d'assainissement de Libreville. Dragage, Traitement et évacuation des déchets liquides et solides. Plan Directeur : Rapport , RRI, sept. 77, 450 p.
- République Gabonaise / Min. du Plan et du dévelop./ OMS /PNUD, (1978) – Projet d'assainissement de Libreville. Dragage, Traitement et évacuation des déchets liquides et solides. Etudes organisationnelles, administratives, financières et juridiques. Annexes, nov. 1978, RRI Rhein- Rhur ingenieur- Gesellschaft MBH, Dortmund, 270 p.
- République Gab./ Min. du Tourisme, de l'Environnement et de la protection de la Nature / Banque Mondiale / PNUD, (1999) – Plan national d'action pour l'environnement :

1- L'état du Gabon au seuil des années 2000, 136 p.

2- Une vision, 100 mesures pour l'environnement.

RIEUCAU J., – L'écotourisme. Cours de DEA (Mutations spatiales), Montpellier-III, Option littoral, 1999-2000.

SODETEG, (1987) – Synthèse des données de la géologie, du radar, du magnétisme et de la spectrométrie sur le précambrien du Gabon. Rapport final, Vol. I, II et III, M.M.H., Libreville; 29 p.

4.- Documentation spécifique :

4.1. Développement durable :

ACHOKA AWORI, (1995) – « Une perspective africaine sur l'environnement et le développement », in *Quel développement durable ?*, Les cahiers Alternatives Sud, L'Harmattan, Paris.

AKNIN A., FROGER G., GERONIMI V., s.l.dir. (2002) - *Développement durable : enjeux, regards et perspectives.*

BELGHIS BADRI, (1995) – « Le développement durable : un cadre analytique pour l'action des Nations Unies », in *Quel développement durable ?* Les cahiers Alternatives Sud, L'Harmattan, Paris, pp. 101-113.

BRUNEL S., (2004) – *L'Afrique, un continent en réserve de développement.* Paris, Bréal Editions, 235 p,

CAZES G., (2000) – *L'aménagement touristique et le développement durable.* Paris : PUF, QSJ ?, 5^e édition, n°1882, 127 p.

CHASSANDE P., (2002) – *Développement durable. Pourquoi ? Comment ?* Aix-en-Provence : Editions Edisud, 189 p.

CHOUAÏBOU MFENJOU M., (2002) – *L'Afrique à l'épreuve du développement durable.* Paris : L'Harmattan, 297 p.

CONSTANCY MARY C., BARRAMEDA, (1995) – « Le développement durable : une perspective historique et théorique », in *Quel développement durable ?*, Les cahiers Alternatives Sud, L'Harmattan, Paris, pp. 27-45.

DEBUSTY F., DEFOURNY P. et GERARD H., (sc. Dir.), 2001 – *Savoirs et jeux d'acteurs pour des développements durables.* L'Harmattan, Coll. Population et développement n° 9, 537 p.

- DEFFONTAINES J.-P., (2001) – « Ressources naturelles et développement durable en agriculture. Le point de vue d'un agronome » in JOLLIVET M. (éd. sci.), *Le développement durable, de l'utopie au concept. De nouveaux chantiers pour la recherche*. Paris : Elsevier, coll. Environnement, pp. 131-142.
- De LAPORTE P., () – *Développement durable : 21 patrons s'engagent*.
- DELER J.-P., FAURE Y.-A. et al. (s.l.dir.), 1998 – *ONG et développement*. Paris : Karthala, 684 p.
- DUBIGEON O., (2002) – *Mettre en pratique le développement durable*. Paris : Ed. Village mondial, 319 p.
- DUCROUX A.-M., (2002) – *Les nouveaux utopistes du développement durable*. Paris : Editions Autrement, Coll. Mutations n° 216, 342 p.
- ESOH ELAME, (2001) – « Repenser le concept de développement durable », in *Cahier du Gratice*, univ Paris XII, Paris.
- ESOH ELAME, (2002) – *Géographie du développement durable : plaidoyer*. Paris, Anthropos, 135 p.
- GODAR O., (2001) – « Le développement durable et la recherche scientifique ou la difficile conciliation des logiques de l'action et la connaissance. », in Marcel JOLLIVET (éd. sci.), *Le développement durable, de l'utopie au concept. De nouveaux chantiers pour la recherche*. Paris : Elsevier, collection Environnement, pp. 61-81.
- Guide à l'intention des autorités locales pour un développement durable du tourisme*, Organisation Mondiale du Tourisme, Madrid, 1999, 101 p.
- HAMMOUDA B. H., KASSE M., s.l.dir., (2002) – *Le Nepad et les enjeux du développement durable en Afrique*. Paris : Maisonneuve et Larose, 283 p.
- JOLLIVET M. (éd. sci.), 2001- *Le développement durable, de l'utopie au concept. De nouveaux chantiers pour la recherche*. Paris : Elsevier, collection Environnement, 288 p.
- JOLLIVET M. (éd. sci.), 2001 - « La notion de durabilité : quelles pistes pour la recherche ? », in *Le développement durable, de l'utopie au concept. De nouveaux chantiers pour la recherche*. Paris : Elsevier, coll. Environnement, pp. 281-285.
- KI ZERBO J., (1994) – « L'écodéveloppement : seul développement viable et valable », *BREF*, n° 13, juin 1994.
- LAMMERINK M. P. et WOLFERS I. (éds), 1998 – *Approches participatives pour un développement durable*. Paris : éditions Karthala, 209 p.

- LEFEUVRE J.-C., (1995) – « Préserver le littoral, un enjeu d'importance pour un développement durable », in : *Les Cahiers du Conservatoire du Littoral*, Regards sur le littoral ?, n° , pp. 21-63.
- LEVARLET F., (1999) – *Les indicateurs du développement durable. Méthode et perspectives*, Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement.
- LIMA P., (1999) – « L'homme et le littoral. Quel développement durable ? », in : *Le journal du CNRS*, n°117, sept., Cohen-le Déaut : les clés du rapport, CNRS.
- MAINI J.S., 1989 – Sustainable development and the Canadian forest sector. Discussion paper presented to the Canadian council of forestry Ministers on 6 October 1989 at Niagara Falls. Ottawa, Forestry Canada.
- MATAGNE P., (2002) – « Le développement durable », in *Comprendre l'écologie et son histoire*. Paris : Delachaux et Niestlé, pp.169-178.
- MIOSSEC A., ARNOULD P., VEYRET Y., coord., (2004) – « Vers une géographie du développement durable », *Historiens-Géographes* n° 387, pp.81-259.
- MIOSSEC A., ARNOULD P., VEYRET Y., (2004) – « Développement durable : affaire de tous, approches de géographes », *Historiens-Géographes* n° 387, pp.85-96.
- MOUSSEL M., (1995) - « Le développement durable », in *Cahiers de la Fondation Ailes* n° 21, 1995.
- OCDE – *Stratégies de développement durable*. Les Lignes directrices du CAD, 2001, 88 p.
- PEARCE D., 1988 - «Economics, equity and sustainable development », in *Futures*, 20, pp. 598-605.
- Office du développement durable Bureau pour l'Afrique / USAID. Programmes d'éducation environnementale en milieu scolaire : leçons de trois pays africains – Juin 2000.
- ROBIC M.-C., MATHIEU N., (2001) – « Géographie et durabilité : redéployer une expérience et mobiliser de nouveaux savoir-faire », in JOLLIVET M. (éd. sci.), *Le développement durable, de l'utopie au concept. De nouveaux chantiers pour la recherche*. Paris : Elsevier, coll. Environnement, pp.167-190.
- SACHS I., (1997) – *L'écodéveloppement. Stratégies pour le XXIe siècle*. Paris : Editions La Découverte et Syros, nouvelle édition, 123 p. (1^{re} éd. 1993)

- SACQUET A.-M., (2002) – *Atlas mondial du développement durable*. Paris : Editions Autrement/ Comité 21, Coll. Atlas/Monde.
- SAMIR A., (1995) – « Les conditions globales d'un développement durable », in *Quel développement durable ?*, *Les Cahiers Alternatives Sud*, L'Harmattan, Paris, pp. 115-134.
- Sciences de la Société* – Autour du développement durable. Dossier n° 57, Octobre 2002, 201 p.
- STENGERS I., (2001) – « Le développement durable, une nouvelle approche », in *Le courrier de l'environnement*, n° 44, INRA, oct. 2001.
- ZUINDEAU B., (1997) – « Le développement durable : une introduction générale », in J.-M. BESSE & I. ROUSSEL (s.l.dir.) *Environnement : représentations et concepts de la nature*. Paris, L'Harmattan, pp. 191-204.

4.2. Biodiversité, aires protégées, écotourisme et environnement :

- ACHOKA AWORI, (1995) – « Une perspective africaine sur l'environnement et le développement », in *Quel développement durable ? Les cahiers Alternatives Sud*, L'Harmattan, Paris.
- AFIT (2002) - *Ecotourisme : expériences françaises*. Paris : AFIT, (BLANGY S., DUBOIS G., KOUCHNER F.), 94 p.
- AUBERTIN C., VIVIEN F.-D., (1998) – *Les enjeux de la biodiversité*. Paris : Economica, Coll. Poche Environnement, 10, 112 p.
- AYLWARD B., ALLEN K., ECHEVERRIA J. et TOSI J., (1996) – « Sustainable ecotourism in Costa Rica: the Moteverde Cloud Forest Preserve », *Biodiversity and Conservation*, 5, pp. 315-343.
- BARON-YELLES N., (1997) – *Espaces protégées et tourisme de nature sur le littoral atlantique français : stratégies et enjeux*. Doctorat de géographie, Université Paris-1., 380 p.
- BARON-YELLES N., (1999) – « La fréquentation touristique des espaces protégés littoraux : cas des réserves ornithologiques bretonnes de Cap Sizun et de l'île de Groix », *Revue de géographie de Lyon*, vol 74, n°1, p. 85-95.

- BLANGY S., (1993) – « L'écotourisme dans le monde » in *Cahiers Espaces* : « Tourismes et environnement. Du tourisme de nature à l'écotourisme », Paris : Editions Touristiques Européennes, n° Hors série, février 1993, pp. 223-225.
- BLANGY S., (1993) – « Ecotourisme et développement » in *Cahiers Espaces* : « Tourismes et environnement. Du tourisme de nature à l'écotourisme », Paris : Editions Touristiques Européennes, n° Hors série, février 1993, pp. 228-235.
- BLANGY S., (1993) – « Du tourisme de nature à l'écotourisme », in *Cahiers Espaces* : Tourismes et environnement, Paris : Editions Touristiques Européennes, n° Hors série, février 1993, pp. 5-8.
- BLANGY S., (1999) – « Des Amérindiens optent pour l'écotourisme », in *Courrier de l'UNESCO*, Paris, juillet/Août 1999, pp. 32-33.
- BLANGY S., DUBOIS G., KOUCHNER F. (2002) – *Ecotourisme: expériences françaises*. Paris : AFIT, 94 p.
- BOO E., (1993) – « Ecotourism, the potentials and the pitfalls », World Wildlife Fund, Washington DC.
- BRETON J.-M., (sous la dir.), (2001) – *L'écotourisme, un nouveau défi pour la Caraïbe ?* Paris : Editions Karthala, 454 p.
- BUTLER R.W. (1993) – « Tourism –An Evolutionary Perspective », in NELSON et al. *Tourism and Sustainable Development: Monitoring, Planning, Managing*. University of Waterloo, Department of Geography Publication, Series Numer 37, pp. 27-45.
- Cahiers Espaces* : « Tourisme et Environnement. Du tourisme de nature à l'écotourisme », Paris : Editions Touristiques Européennes, n° Hors série, février 1993, 256 p.
- Canopée* n°13 : « L'Afrique centrale et le tourisme de nature », ECOFAC, janvier 1999, 28 p.
- Canopée* n°18 : « Les forêts d'Afrique centrale se vident-elles ? », ECOFAC, octobre 2000, 20 p.
- Canopée* n°19 : « Refuges forestiers et biodiversité », ECOFAC, janvier 2001, 20 p.
- Canopée* n°23 : « L'Afrique centrale, dix après », ECOFAC, janvier 2003, 24 p.
- Canopée* n°24 : « Ebola, problématiques et enjeux », ECOFAC, juillet 2003, 24 p.
- CAZES G., (2004) – « Les masques du tourisme », *Revue Tiers Monde*, n° 159, juillet-sept, pp.247-268.
- CEBALLOS-LASCURAIN H., (1996) - *Tourism, ecotourism, and protected areas*.

- Anonymous IUCN, Gland, Switzerland, pp.1-301.
- CHIDI IBE A. & CSIZER Zoltan, (1998) – « Un grand écosystème marin : le golfe de Guinée », in : *Nature et Ressources*, Unesco – Elsevier, vol. 34, n°3, juil.-sept., pp. 30-39.
- Direction Gén. Environnement, (1973) – Rapport annuel de l'environnement, Libreville, 2 p.
- D.G.E. (1999) – Stratégie nationale et plan d'action sur la diversité biologique du Gabon. Rapport, Ministère du Tourisme, de l'Environnement et de la Protection de la Nature, Gabon, Libreville, nov. 1999, 69 p.
- DOUMENGE Ch., & al, (2001) – « Conservation de la biodiversité forestière en Afrique centrale atlantique. I Le réseau d'aires protégées est-il adéquat » In *Bois et Forêts des Tropiques*, N° 268 (1), 23 p (version électronique).
- DOUMENGE Ch., & al, (2003) – « Conservation de la biodiversité forestière en Afrique centrale atlantique. II Identification d'un réseau de sites critiques » In *Bois et Forêts des tropiques*, N° 276 (2), 17 p (version électronique).
- DOUMENGE Ch., & al, (2003) – « Conservation de la biodiversité forestière en Afrique centrale atlantique. III Gestion et priorités d'investissement dans les sites critiques » In *Bois et Forêts des tropiques*, N° 277 (3), 15 p (version électronique).
- DURBIN J.C. et RATRIMOARISAONA S.N., (1996) - *Can tourism make a major contribution to the conservation of protected areas in Madagascar?* Biodiversity and Conservation, 5, 345 p.
- ECOFAC-Libreville, (1995) – Dossier spécial, « Aspects de l'écologie des îles du golfe de Guinée », in *Canopée*, ECOFAC, Libreville, n° 5, 2 p.
- ECOFAC-Libreville, (1998) – *Statut des tortues marines en Afrique de l'Ouest /Afrique Centrale. La Guinée équatoriale : Suivi scientifique et conservation. Projet Interfrontalier avec le Gabon.* Tactabel Développement- SECA, Délégation Union Européenne, ECOFAC, Libreville, septembre, 1998.
- ECOFAC, (2003) – *Lopé*. ECOFAC / FFED, 96 p.
- « Environnement et tourisme » in *Les Atlas de l'Afrique, Guinée équatoriale*, 2001, pp. 48-49.
- FORMIA A., (1999) – « Les tortues marines de la baie de Corisco », in *Canopée*, ECOFAC, Libreville, n° 14, mai, 2 p.

- GARCIA J. E., (1999) – *Reserva Natural de Corisco y Elobeyes. Lineas directrices de gestion para el Sistema Nacional de areas Protegidas de Guinea Ecuatorial*. CUREF, Malabo, 10 p.
- GUYOT S., (2003) – « Les conflits environnementaux à Saint Lucia (Afrique du Sud), entre protection et exclusion », *Annales de géographie*, n° 634, Paris, A. Colin, pp.608-627.
- GUYOT S., (2004) – « Derrière l'écotourisme, le politique : conservation et discrimination territoriale en Afrique du Sud », *Revue Tiers Monde*, n° 159, juillet-sept, pp.365-386.
- HIGGINS, B.R. (1996) - « The global structure of the nature tourism industry: Ecotourists, tour operators, and local businesses », *Journal of Travel Research*, pp.11-18.
- HORWARTH France CONSULTATIONS / S.F. CAPITAL, (1995) – *Plan directeur de développement touristique du Gabon*. BAD / Rép. Gabonaise, 336 p.
- IRG (1992) - *Ecotourism : a viable alternative for sustainable management of natural resources in Africa*. International Resources Group. Washington, D.C.
- ISSA SYLLA S., (2000) – « Réserves naturelles : les gens comptent aussi. La biodiversité : la vie en partage », in *Courrier de l'Unesco*, Paris, mai, pp. 33-36.
- KUTAY K., (1993) – « Le concept d'écotourisme », *Cahiers Espaces : « Tourisme et environnement. Du tourisme de nature à l'écotourisme »*, Paris : Editions Touristiques Européennes, n° Hors série février 1993, pp. 212-222.
- La politique des parcs nationaux*, Hebdo Informations, n° 463, 14 décembre 2002, 210-223 p.
- Le Code Forestier*, Hebdo Informations, n° 452, 16 mars 2002, 37-48 p.
- Les parcs nationaux du Gabon, Stratégie pour le troisième millénaire*. National Geographic / WCS / République gabonaise, août 2002.
- LEJOLY J., (1998) – Contribution à la typologie des forêts du Rio Muni (Guinée équatoriale). Projeto CUREF, 130 p.
- LEQUIN M., (2001) – *Ecotourisme et gouvernance participative*. Québec : Presses de l'Université du Québec, Coll. Libre Culture, 234 p.+ 16 p. d'Annexes.
- LIMA P., (1999) – « L'homme et le littoral. Quel développement durable ? », in : *Le journal du CNRS*, n°117, sept., Cohen-le Déaut : les clés du rapport, CNRS.
- MARCHANT G., (1999) – « Indigène et maître chez soi », in *Courrier de l'UNESCO*, Paris, juillet/Août 1999, pp. 30-31.

- M.T.E.P.N. (Gabon), 1999 – *L'état du Gabon au seuil des années 2000*. PNAE-PNUE, Libreville, juillet, tome 1, 133 p.
- M.T.E.P.N. (Gabon), 1999 – *Une vision, 100 mesures pour l'environnement*. PNAE-PNUE, Libreville, juillet, tome 2, 235 p.
- MOMBO J. B., (1998) – « L'état de l'environnement au Gabon », in *Revue de l'Institut de Recherches en Sciences Humaines*, Libreville, pp. 15-26.
- NORTON-GRIFFITHS, M. & SOUTHEY, C. (1995) - *The opportunity costs of biodiversity conservation in Kenya*. *Ecological economics*. 12, 125-139
- QUAMMEN D., NICHOLS M.- (2003) – « Gabon. Sauver un paradis naturel » *National Geographic*, Paris, vol. 9.3 n° 48, septembre 2003, pp. 72-94.
- PEYROT B. ; CLIST B. ; OSLILY R., (1990) – « Le gisement des sablières de Libreville : études géomorphologiques et archéologiques sur le rivage de l'estuaire du Gabon », in : *l'Anthropologie*, t. 94, n° 3, pp. 483-498.
- PNAE : CERED (MOMBO J. B., coord. & al.), (2000) – Les enjeux environnementaux du Gabon : Les villes, identification des thèmes prioritaires. République Gabonaise – PNUD - Min. de la Planification, de l'Environnement et de Tourisme, PNAE, Projet GAB 92/001, Rapport, avril-mai 1998, 8 rapports + bibliographie ; pagination multiple (134 p.)
- RIEUCAU J. (2001) - « Biodiversité et écotourisme dans les pays du centre du golfe de Guinée. Prétourisme dans une unité géopolitique instable », *Cahiers Outre-Mer*, 54 (n° 216), oct-déc., pp. 417-452.
- RIEUCAU J., (2004) – « Bioko (Guinée équatoriale) : un espace insulaire stratégique au centre du golfe de Guinée », *Cahiers d'Outre-Mer*, 57, avril-septembre 2004, pp. 217-232.
- ROSTANGA RIGNAULT G., (1994) – « La problématique de l'environnement dans les États africains : le cas du Gabon », in : *Afrique 2000* ; n° 18 ; pp. 55-56.
- SCACE R. C., GRIFONE E. & USHER R., (1992) – *Ecotourism in Canada*. Canadian Environmental Advisory Council, Minister of Supply and Services Canada, 42 p.
- STEVART T., (1999) – *Diversités des orchidées d'Afrique Centrale océanique*. Rapport de mission, ECOFAC, Composante de Guinée équatoriale et de Sao Tomé, Agreco – G.E.I.T., 170 p.

- Van REETH L., (1997) – Analyse de la biodiversité végétale des ligneux dans le parc national de Monte Alen en Guinée équatoriale. Travail de fin d'étude, Université Libre de Bruxelles, 119 p.
- VERMEULEN C. & POTTIER B., (2003) – « Le Mole National Park (Ghana). Une expérience réussie d'écotourisme pédestre », *Ecotourisme pédestre, Parcs et réserves*, vol. 58, n° 1, Janv-Mars 2003, pp. 3-7.
- VOURC'H A., NATALI J.-M., (Réd), 2000 – *Sites naturels : contribution du tourisme à leur gestion et leur entretien : guide de savoir-faire*. Paris : AFIT, 139 p.
- ZIFFER K. A., (1989) - *Ecotourism: The Uneasy Alliance*. Conservation International, Ernst & Young, 36 p.
- WEBER, W. 1998. *Conservation des primates et écotourisme en Afrique*. Wildlife Conservation Society, Bronx.
- WELLS M.P., (1997) – *Economic perspectives on nature tourism, conservation and development*. The World Bank, Washington, D.C.
- WHITE L., EDWARDS A. (2001) – *Conservation en forêt pluviale africaine. Méthodes de recherche*. WCS, Multipress-Gabon, Libreville, 454 p.
- WWF (2002) – *The Western Congo Basin Moist Forests. Converting the biodiversity vision into conservation action and investment*. WWF's Ecoregional Action Program 2002-2005. 52p.

5. Imageries : cartes, photos aériennes et images satellitaires.

- Atlas illustré du Gabon*, (1983) : Géographie et Cartographie. IPN, éd. EDICEF, Paris, 136 p.
- Atlas des espaces naturels du littoral*, Conservatoire du littoral, Rochefort, 1995.
- HOURCQ V., HAUSKNECHT J.-J., (1954) – Carte géologique de reconnaissance de l'A.E.F. à l'échelle 1/500000 (couleur) ; Feuille : Libreville-Ouest. Gouvernement Général de l' A.E.F., Paris, impr. Nat., Notice explicative, 25 p.
- HUDELEY H. & BELMONTE Y., (1970) – Carte géologique de la République gabonaise au 1/1000 000°. Notice explicative, 125 p., Mémoires du BRGM.
- I.G.N.- Paris., (1960) – P.V.A., missions 1960, Libreville NA-32-IV ; échelle du 1/50000°.

- I.G.N.- Paris., (1961) – Carte Cartes topo. IGN de l’Afrique Centrale au 1/200 000° (SA-32-III-IV), Feuille Port-gentil / Foulenzem, 1^{ère} éd.
- I.G.N.- Paris., (1963) – Cartes topo. IGN de l’Afrique Centrale au 1/200 000° (NA-32-IV), Feuille Libreville, 1^{ère} éd., janv.
- I.G.N.- Paris., (1975) – Carte du Gabon au 1/100 000°, 2^e éd.
- I.G.N.- Paris., (1980) – Cartes du Gabon au 1/50 000° ; Feuilles Libreville 2 b, 2 c, 2 d, 1 a et 1 c. (1^{ère} édition).
- I.G.N.- Paris., (1983) – Carte du Gabon au 1/200 000° : Kango (NA-32-V).
- I.G.N.- Paris., (1983) – Libreville et ses environs : carte topographique au 1/20 000° ; feuilles Sud 1 et 2., 3^e éd.
- I.G.N.- Paris., (1983) – Cartes topographiques du Gabon au 1/50 000° ; Feuilles Kango (4 cartes).
- I.G.N.- Paris., (1987) – Carte Générale du Gabon au 1/100 000°.
- I.G.N. – Paris, (1990) - P.V.A., missions 1990 GAB : Libreville, échelle 1/ 8 000°.
- I.G.N.- I.N.C., (1994) – Carte du Gabon au 1/1000 000°, édition 1, (une mise à jour de la carte de 1987 par l’INC, Libreville).
- I.G.N. Paris (1994) – Gabon, carte touristique au 1/1000 000°.
- INC Libreville, (1990) – L’Estuaire, image LANDSAT du 07 fév.
- INC / CENAP, (1994, 1995 &1996) – Cartes couleurs de l’Environnement :
- Pollution de l’eau :
 - 1 - Libreville-Centre (INC, juin 1995) ;
 - 2 - Libreville-Sud (INC, juillet 1995) ;
 - 3 - Libreville-Nord (INC, Oct. 1995) ;
 - Risques et dangers potentiels :
 - 4 - Libreville- Sud (INC, juillet 1995) ;
 - Sources de risques potentiels :
 - 5 - Libreville-Centre (INC, nov 1994) ;
 - 6 - Libreville-Nord (INC, Oct. 1996) ;
 - Dégradations potentielles :
 - 7 - Libreville-Centre (INC, juillet 1995) ;

- 8 - Libreville- Sud (INC, juillet 1995) ;
- 9 - Libreville-Nord (INC, Oct. 1996).
- I.N.C. , (1995) – P.V.A. missions 1995 GAB : Libreville ; échelle 1 / 8 000°.
- P.V.A. missions 1995 GAB : Pointe Denis ; échelle 1 / 8 000°
- P.V.A. missions 1995 GAB : Pointe Denis ; échelle 1 / 8 000°
- P.V.A. missions 1995 GAB : Cocobeach ; échelle 1 / 8 000°
- P.V.A. missions 1995 GAB : Sablière (Mondah) ; échelle 1 / 8 000°
- International Travel Maps, (2001) – Gabon, including Equatorial Guinea, scale 1 : 980 000°
- Les Atlas de l’Afrique, (2001) - *Guinée équatoriale*, Les Editions Jeune Afrique, Paris, 64 p.
- Ministère de l’Équipement, (1995) – Atlas des espaces naturels du littoral, 11 pochettes de cartes parues. Une documentation cartographique au 1/1000000° (France).
- O.P.R.A.G. – Annuaires des marées : 1975 ; 1985 ; 1996 ; 1999.
- O.P.R.A.G., (1992) – Plan de sondages sur le complexe portuaire d’Owendo de 1992 à 1996 (échelle 1/ 2000).
- SHOM, (1960) – Baie de Corisco – Rivières Mondah et Muny, 1/ 103 100°
- SHOM, (1964) – Port de Libreville, 1/12 000°
- SHOM, (1964) – Estuaire du Gabon au 1/50 000°, 2 éd.
- SHOM (1966) – Du Cap Estérias à la Pointe Ekouata, 1/103 100°
- SHOM, (1977) – De l’estuaire du Gabon à l’estuaire du Congo, 1/713 000°
- SHOM, (1996) – De Calabar à Bata – Isla Bioko, 1/ 351 000°
- SHOM, (1996) – De Libreville à Gamba, 1/ 351 000° .
- SHOM, (1996) – De Bata à Libreville – Ilhas do Principe et de Sao Tomé, 1/ 351 000°
- SODETEG et Direction Générale des Mines et de la Géologie du Gabon, (1981) – Projet radar Gabon, carte au 1/1000 000° de la couverture radar. SAR SYSTEM.
- SODETEG et Direction Générale des Mines et de la Géologie du Gabon, (1981) – Projet radar Gabon, couverture radar au 1/200 000° : Libreville, Kango, Port-Gentil / Foulenzem; SAR SYSTEM.
- SPOT-IMAGE (1999) – Image satellitale de l’estuaire du Muni, CDROM, 4082-348 99-03-19, 10 :04 :16 2 I Level 1B SAT 0.
- SPOT-IMAGE (2002) - Image satellitale de Libreville et environs, CDROM, 4082-348 02-05-12 09 :47 :16 2 I Level 1B SAT 9.

TABLES DES ILLUSTRATIONS

1. Figures :

Fig. 1 : Localisation de la zone d'étude.....	11
Fig. 2 : Les trois milieux fluvio-marins étudiés : Komo, Mondah et Muni.....	13
Fig. 3 : schématisation du RPN (réseau de parcs nationaux).....	38
Fig. 4 : Représentation d'une boucle de rétroactions.....	43
Fig. 5 : l'estuaire du Gabon et sa région : aperçu physique.....	50
Fig. 6 : Modèles de méditerranées selon BRUNET.....	53
Fig. 7 : Méditerranée guinéenne.....	54
Fig. 8 : Le centre du golfe de Guinée et la « Méditerranée Guinéenne ».....	56
Fig. 9a : Système littoral : système fonctionnel.....	61
Fig. 9b : Système littoral : système spatial.....	61
Fig. 10 : Système littoral d'après FOURNIER J.(1994), pour une approche géoécologique.....	62
Fig. 11 : Les grandes dimensions du développement durable d'après Christian BRODHAG	86
Fig. 12 : Les grandes dimensions du développement durable d'après R. COSTANZA.....	88
Fig. 13 : Tourisme durable et écotourisme selon BLANGY S. et al.....	92
Fig. 14 : Notre appréhension schématisée des approches occidentales :	
14a : la conception nord-américaine de l'écotourisme.....	98
14b : l'approche européenne de l'écotourisme.....	98
Fig. 15: Schématisation de la démarche méthodologique.....	111
Fig. 16 : Le système touristique de base.....	122
Fig. 17 : Le système touristique.....	123
Fig. 18 : L'organisation systémique.....	124
Fig. 19 : le système TER.....	127
Fig. 20 : le système station-marché.....	128
Fig. 21 : le système stations échelles emboîtées.....	129
Fig. 22 : Sous-système Rio Muni (Bata).....	160

Fig. 23 : Sous-système Bioko (Malabo) : une approche relationnelle des centres d'accueil.....	160
Fig. 24: Système touristique bipolaire (Guinée équatoriale).....	161
Fig. 25 : Schématisation de la Fréquentation touristique au Gabon : situation actuelle.....	165
Fig. 26 : Schématisation du système touristique gabonais.....	166
Fig. 27 : Modèle littoral marqué par une nouvelle bipolarité :	
Fig. 27 a : Modèle graphique des dynamiques spatio-économiques sur le littoral commun des deux pays.....	179
Fig. 27 b : Modèle littoral marqué par une nouvelle bipolarité.....	180
Fig. 27 c : Système fonctionnel de l'écotourisme.....	181
Fig. 28 : le zonage d'un parc naturel.....	185
Fig. 29 : Schématisation des conditions de réussite d'une économie durable.....	189
Fig. 30 : Les aires protégées d'Afrique Centrale.....	192
Fig. 31 : L'écotourisme, un modèle de tourisme durable.....	230
Fig. 32 : Arrivées de touristes internationaux (1997 à 2000).....	237
Fig. 33 : L'Etat de Guinée équatoriale dans le centre du golfe de Guinée.....	243
Fig. 34 : Le contentieux maritime équato-guinéo-gabonais dans la Baie de Corisco.....	247
Fig. 35 : les aires protégées du RAPAC.....	315
Fig. 36 : Schématisation des trois estuaires.....	364
Fig. 37 : Diagramme ombrothermique de Libreville.....	367
Fig. 38 : Intensité moyenne des pluies à Libreville.....	369
Fig. 39: Courbe des pluies maximales en 24 h à Libreville.....	370
Fig. 40 : Diagramme ombrothermique de Cocobeach.....	371
Fig. 41 : Monte Alen et son extension (le grand Monte Alen).....	376
Fig. 42 : Fréquentation touristique dans le parc de Monte Alen.....	397
Fig. 43 : _Partie nord du GMA en phase de pré-écotourisme.....	405

2. Tableaux :

Tableau 1 : le concept de littoral ou de système littoral	63
Tableau 2 : Critères d'évaluation.....	87

Tableau 3 : Les espaces protégés en France.....	132
Tableau 4 : Aires Marines Protégées en Afrique de l'Ouest.....	152
Tableau 5 : Actions des ONG sur le terrain.....	329
Tableau 6 : Les Agences de voyages (Gabon).....	335
Tableau 7 : Tours-Opérateurs (TO) vendant la destination Gabon.....	345
Tableau 8 : valeurs mensuelles et interannuelles du régime pluviométrique moyen de Libreville.....	366
Tableau 9 : Quelques essences du parc national de Monte Alen.....	385
Tableau 10 : Nombre de nuitées par visiteur.....	412
Tableau 11 : Tarifs forfaitaires touristiques au départ de Madrid (en 2001).....	398
Tableau 12 : Evaluation des sites de protection de biodiversité de notre zone d'étude.....	408

3. Planches photographiques :

Planche 1 : Une vue partielle des plages de Bata.....	17
Planche 2 : Anthropisation marquée dans une forêt classée gabonaise.....	225
Planche 3 : Sur la lagune Ndogo, dans le complexe d'aires protégées de Petit Loango-Moukalaba géré par le WWF Gabon.....	322
Planche 4 : le suivi des enseignements sur le terrain (Monte Alen).....	356
Planche 5 : Formation en cartographie et interprétation des imageries (PVA).....	357
Planche 6 : Un cours d'eau des Monts de Cristal.....	373
Planche 7 : Trouée dans une forêt primaire gabonaise.....	412
Planche 8 : Exploitation forestière dans la forêt classée de la Mondah.....	413
Planche 9 : Ouverture d'une route en pleine forêt primaire.....	414
Planche 10 : Dégradation de la mangrove.....	416
Planche 11 : La capture d'une tortue marine.....	419
Planche 12 : La remise en liberté d'une tortue marine.....	424

LISTE DES SIGLES UTILISÉS

ADIE : Agence internationale pour le Développement de l'Information Environnementale. Elle a été créée suite au sommet de Rio (1992), aux séminaires de Libreville (octobre 1996), de Brazzaville (mars 1997 et de Bata (octobre 1997) par les Etats du Bassin du Congo.

Amis du pangolin.

ASF : Association Sans Frontière

CEMAC : Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale.

CFC ou chlorofluorocarbone : composé chimique composé de carbone, de fluor et de chlore. Les CFC ont été utilisés dans les aérosols comme agents propulseurs, dans les réfrigérateurs et climatiseurs comme frigorigènes, ainsi que dans les mousses, matières plastiques et solvants de nettoyage. Dans la stratosphère, les rayonnements ultraviolets forts les dissocient en libérant des atomes de chlore qui appauvrissent la couche d'ozone.

CI : Conservation Internationale (*Conservation International*)

CNRS : Centre National de Recherche Scientifique

CNUCED : Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement, créée en 1964 pour équilibrer les positions prises alors par le GATT pour les pays industrialisés, dans le sens d'un meilleur débat Nord-Sud.

CNUED : Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement (Rio, 1992).

CUREF : Conservation et utilisation rationnelle des écosystèmes forestiers.

ECOFAC : Ecosystèmes forestier d'Afrique Centrale.

FCM (Forêt Classée de la Mondah)

FLSH : Faculté de Lettres et Sciences Humaines.

G.E.: Guinée équatoriale.

G8 : créé en 1975, le G7 est un lieu de négociation entre les pays les plus industrialisés de la planète (Etats-Unis, Canada, France, Royaume-Uni, Allemagne, Italie, Japon) auxquels s'ajoutent un représentant de l'Union européenne et un représentant de la Russie pour les discussions politiques (G8).

INC : Institut National de Cartographie.

IGN : Institut géographique national

INDEFOR : (*Instituto Nacional de Desarrollo Forestal y Manejo del Sistema de Areas Protegidas*), Institut national de développement forestier et de gestion du système d'aires protégées de Guinée équatoriale. Cet institut en charge de la gestion des forêts du domaine d'état et des aires protégées

NEPAD : Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique.

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques. Créée en 1961, elle compte 30 pays membres. Lieu de rencontre et de négociation pour les pays développés.

OMC : Organisation mondiale du commerce. Créée en 1994, elle compte 139 pays membres et a pour mission d'organiser les négociations commerciales internationales entre ses membres. Les accords signés portent sur trois domaines : biens, services et propriété intellectuelle.

OMT : Organisation mondiale du tourisme.

ONG : Organisation non gouvernementale.

ONU : Organisation des Nations unies. Créée en 1945, elle forme, avec une trentaine d'organisations, le système des Nations unies. 189 pays membres siègent à l'assemblée générale. Elle opère sur le principe « un Etat une voix ». Les N.U. ne sont pas un gouvernement mondial et ne légifèrent pas.

OPEP : Organisation des pays producteurs de pétrole (1960).

PNUD : Programme des Nations unies pour le développement, créé en 1965.

PNUE : Programme des Nations unies pour l'environnement, créé en 1972.

PVA : Prise de Vue Aérienne.

SNAP : Sistema Nacional de Areas Protegidas (Système National des Aires Protégées)

U.A. : Union Africaine.

U.E. : Union Européenne.

UOB : Université Omar Bongo.

UPV-Montp.3 : Université Paul Valéry – Montpellier III.

WCS (Worldwide Conservation Society) : société de conservation de la vie sauvage.

WWF : World Wildlife Fund : Fonds Mondial pour la nature (créé en 1961).

ANNEXES**ANNEXE 1 : Types de questionnaires.****A. Questionnaire-tableau (destiné aux communautés villageoises) :**

Populations riveraines	Objectifs : biodiversité, littoral, écotourisme	Types d'usages et pratiques quotidiens	Activités menées

B. Questionnaire type destiné aux acteurs décideurs et/ou protecteurs :**Questionnaire sur l'écotourisme.**

1/ Décrivez-nous succinctement votre organisation.

2/ Décrivez les objectifs que poursuit votre organisation en matière.

3/ Comment sont définis vos programmes ?

a- Méthodologie :

b- Public cible :

c- Contenu des thèmes :

d- Exécution/ mise en œuvre :

e- Suivi-évaluation :

4/ Quelles sont les ressources humaines dont vous disposez pour réaliser vos activités ?

a- vos membres :

b- des consultants extérieurs :

c- Autres :

5/ Comment financez vous vos activités ?

6/ Quelles sont vos principales contraintes en matière de conservation ou de protection de la biodiversité ?

7/ Quelles sont vos perspectives en matière d'écotourisme ?

8/ Quel est l'impact de ce programme sur les communautés locales ?

9/ Quel est l'apport de l'Etat ?

10/ Quels sont rapports avec les autres organisations et institutions oeuvrant dans ce même domaine ?

Merci pour votre disponibilité
Salutations distinguées

C. Question-tableau (pour les acteurs ne disposant pas assez de temps pour nous).

Acteurs	Objectifs : développement durable, écotourisme ou conservation	Politiques et stratégies	Activités et actions menées

Le questionnaire-tableau est un outil synoptique qui nous permet de sonder l’imaginaire des divers acteurs sur leurs appréhensions des problèmes d’environnements, des possibilités de mise en pratique de l’écotourisme, des potentialités des écosystèmes environnants et sur la gestion participative et concertée. On procède de façon aléatoire sur les sites et les instances administratives publiques ou privées. L’entretien se fait en tête-à-tête avec les personnes concernées. Souvent, on a procédé par surprise c’est-à-dire par visite improvisée. C’est une technique qui nous a permis d’acquérir plus de données que prévues en ce sens que nos hôtes étaient obligés de nous répondre sans défenses préalables, et dans le cas contraire, il nous donnait de la documentation nécessaire.

D. Questionnaire destiné à la partie équatorienne :**Guide d'entretien :**

1. Quelles sont les espèces protégées dans ce parc ou cette réserve ?

2. Quel est le mode de protection ? partiel _____ strict _____

3. Quelles sont celles qui sont une ressource touristique ?

4. Combien y a-t-il d'écogardes ? _____ Sont-ils suffisants ? _____
 Le périmètre d'action de chacun : _____
 Les moyens de travail (outils) sont-ils efficaces ? _____
 Les types d'outils de travail :

 Les problèmes rencontrés sur le terrain :

5. Est-ce que le site est visité par les touristes ? _____ La périodicité : _____
 Quelle(s) catégorie(s) ?

 Quelle(s) nationalité(s) ?
 Leur provenance :

6. Que vous inspire l'idée de corridor ?

7. Que vous inspire l'idée de corridor transfrontalier allant de l'estuaire du Komo au Monte Alen en passant par Rio Muni ?

7. Quelle est la rentabilité économique des aires protégées sur le plan local ?

8. Comment l'écotourisme est-il perçu par les riverains ?

 Quel est leur degré de contribution dans les stratégies de protection et/ou de conservation ?

9. Quels sont leurs rapports avec les ONGs ?

10. Quelle est la prise de conscience des nationaux ?
 - les ONGs nationales
 - les communautés paysannes
 - les décideurs
 - les opérateurs économiques nationaux
 - les associations écologistes.

Merci pour votre disponibilité

ANNEXE 2 : Liste des ONG environnementales et programmes internationaux sollicités à Libreville (Gabon) et à Bata (Guinée équatoriale).

Amis du Pangolin (Libreville)

ASF (Libreville)

CARPE (Libreville)

CNPN (Libreville)

CUREF (Bata)

ECOFAC (Bata et Libreville)

INAP (Bata)

PNUD (Libreville)

WWF (Libreville)

WCS (Libreville)

ANNEXE 3 : Listes de nos personnes-ressources

M. AKAGHA Serge, ONG Amis du pangolin, Libreville Gabon.

M. BECA Augustino, CUREF Bata, Guinée équatoriale.

M. BIGNOUMBA Guy Serge, UOB, Département de géographie, Libreville, Gabon.

M. CHRISTY Patrice, Journal officiel, Libreville, Gabon.

M. DOUMENGE Charles, CIRAD, Montpellier, France.

Mme ENEME Francisca, CUREF Bata, Guinée équatoriale.

M. MARSHAL Phil, Composante ECOFAC-Gabon, Libreville, Gabon.

M. MOMBO Jean Bernard, UOB, Département de géographie, Libreville, Gabon.

M. OBAMA Crisantos, ECOFAC/INDEFOR Bata, Guinée équatoriale.

M. OSLISLY Richard, WCS, Libreville, Gabon.

M. SOUNGUET Guy Philipe, ONG Aventure sans frontières (ASF), Libreville, Gabon.

Mme VANDERMEEREN Claire, AGRECO G.E.I.E., Bruxelles, Belgique.

M. VOUBOU, PNUD, Libreville, Gabon.

M. VERMEULEN Cédric, Gembloux, Belgique.

ANNEXE 4 : Liste de quelques essences floristiques de notre zone d'étude :

Nom vernaculaire	Nom local	Nom botanique	Famille	Diamètre d'exploitation
Abam	Abam	Chrysophyllum sp.	Sapotacées	50
Abeum	Abeum	Gilbertiodendron	Cesalpiniées	50
Abiné	Gitsuna	Cynometra mannii		
Adzacon	Abogha	Manilkara fouilloiyana	Sapotacées	
Afane	Afane	Panda oleosa	Pandacées	
Afina	Afina	Strombosia glaucescen	Olacacées	
Agnuhe	Agnieu	Pentadesma butyracea	Guttifères	
Ahiénébé	Ahiénébé	Anthocleista nobilis	Loganiacées	
Aiélé	Abeul	Canarium schweinfurthii	Burseracées	60
Akak	Akak	Duboscia macrocarpa	Tiliacées	
Akak-milong	Akak-milong	Pinacopodium congolense	Linacées	
Aké	Aké	Pterygota geyuciertii	Sterculiacées	50
Ako	Ako	Antiaris africana	Moracées	50
Akot	Akot	Drypetes gossweileri	Euphorbiacées	
Alan	Alan	Alchornea floribunda	Euphorbiacées	
Alen-ocpo	Alen-ocpo	Dracena fragrans	Monocotyle-done	
Alep	Alep	Desbordeas glaucescens	Irvingiacées	50
Alum	Muvinde Dimbu	Lanea welwitschii	Anacardiées	
Amvout	Amvout	Trichoscypha ferruginea	Anacardiées	
Andok	Andok	Irvingia gabonensis	Irvingiacées	50
Andong	Andong	Strephonema sericeum	Combretacées	50
Andoung de Sulbar	Andoung de Sulbar	Sulbeonardia seretii		
Angoa	Angoa	Erismadelphus exsul	Vochysiées	50
Angueuk	Angueuk	Ongokea gore	Olacacées	50
Arbre à fourmis	Engokom	Barteria fistulosa	Passifloracées	
Assas / Mesias	Assas / Mesias	Macaranga monandra	Euphorbiacées	
Assongho	Assongho	Anthostema aubryanum	Euphorbiacées	
Atom	Atom	Dacryodes macrophylla	Burseracées	
Atuin / Atsui	Moussassa	Harungana madagascariensis	Hypericacées	
Avocatier	Muvuk	Persea gratissima		
Avom	Avom	Cleistopholis patens	Annonacées	
Azobé / Bongossi	Okoga, Akoga	Lophira alata	Ochnacées	70
Bahia / Abura	Elelom	Mitragyna ciliata	Rubiées	40
Bilinga	Bilinga	Nauclea trillesii	Rubiées	50
Bodoia	Evam, Nzek	Anopyxis klaineana	Rhizophoracée	
Bossé	Bossé	Guarea cedrata	Méliacées	50
Cola	Cola	Cola lateritia	Sterculiacées	
Coutié	Coutié			
Dabéma	Toum	Piptademastrum africanum	Mimosées	50
Disiessi	Disyesi-muri	Tristemma grandifolium		

ANNEXES

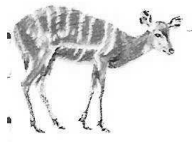
Divida	Divida	Scorodophleus zenkeri	Cesalpiniées	
Doussié	Mbanga	Azelia bipindensis	Cesalpiniées	50
Ebam	Dugundu	Picalima nitida		
Ebana	Ebana	Guibourtia demeuséi	Cesalpiniées	50
Ebap	Tombu	Santiria macrocarpa	Burseracées	
Ebène	Evila	Diospyros crassiflora sp.	Ebenacées	40
Ebiara	Ebiara	Berlinia bracetosa	Cesalpiniées	50
Ebiara minkoul	Ebiara minkoul	Berlinia confusa	Cesalpiniées	
Ebo	Ebo	Santiria trimera	Burseracées	
Ebongo	Gigwgu-Muri	Coloncaba glauca		
Edji	Edji	Amphimas ferrugineus	Cesalpiniées	50
Edzip	Edzip	Strombosia grandifolia	Olacacées	
Egombé	Mutsogu	Spathodea campanulata		
Ekaba, Ekop	Andoung, Eko	Tetraberlinia bifoliata	Cesalpiniées	50
Ekoba	Ekoba	Strombosiopsis zenkeri	Olacacées	
Ekoune	Coelocaryon preussii	Myristicacées		
Ekoune	Ekoune	Coelocaryon zenkeri	Myristicacées	50
Elombo	Nungongom	Mosopsi eminii		
Emien	Ekouk	Alstonia congensis / bonei	Apocynacées	50
Emvi Emvi	Homalium aylmeri sp.	Flacourtiacées		
Endone / Ovibe	Endone / Ovibe	Pausinystalia yohimbe	Rubiacées	
Engom goma	Engom goma	Strombosiopsis sp.	Olacacées	
Engona	Engona	Pentaclethra eetveldeana	Momosées	
Esoma	Mukuk	Rauwolfia macrophylla	Apocynacées	
Essang	Essang	Parkia bicolor	Mimosées	
Essessang	Essessang	Ricnodendron heudelottii	Euphorbiacées	50
Essia	Essia	Combretodendron africanum	Lecythidacées	
Essoula	Essoula	Plagyostyles africana	Euphorbiacées	
Etom	Etom	Syzgium sp.	Myrtacées	
Eveuss	Eveuss	Klainedoxa gabonensis	Irvingiacées	50
Evino	Givinu	Vitex pachyphylla	Verbenacées	
Ewolgne	Eworgo	Spondianthus preussii		
Eyo	Dibongu	Trichilia gillettii	Meliacées	
Eyong	Eyong	Sterculia oblonga	Sterculiacées	50
Eyoum	Eyoum	Dialium dinklagei	Cesalpiniées	
Ezelefoe	Mupung-pung	Sterculia tragacantha	Sterculiacées	
Faro	Lonlaviol	Daniellia soyauxii	Cesalpiniées	60
Faux colatier	Mvali-Nzihe	Cola lobata	Sterculiacées	
faux Okala	Oyang au Nord			
Feup /Nfeup	Feup /Nfeup	Monodora myristica / tenuifolia	Annonacées	
Fromager	Fromager	Ceiba pentandra	Bombacacées	
Gluméa	Gluméa	Glumea ivorensis	Sapotacées	
Gombé	Geombé	Didelotia letouzegi	Cesalpiniées	
Guivala	Givale-Tsiendi	Bridelia ferruginea	Euphorbiacée	
Ilomba	Eteng	Pycnanthus angolensis	Myristicacée	60
Iroko	Abang	Chlorophora excelsa	Moracées	70

ANNEXES

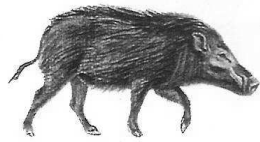
Izombé	Izombé	Testulea gabonensis	Ochnacées	70
Kalala	Dungalala	Dichostemma glaucescens		
Kong-afane	Kong-afane	Letestua durissima	Sapotacées	
Longhi	Longhi	Gambeya subnuda	Sapotacées	
Manguier	Manguier	Mangifera indica	Anacardiées	
Manil	Ossol	Symphonia globulifera	Guttifères	50
Mbanégué	Mbanégué	Gilletiodendron kisantuense	Cesalpiniées	
Mbang	Mbang	Xylopia acutiflora	Annonacées	
Mbogo	Mbunzeni	Alchornea cordifolia	Euphorbiacée	
Menzim-kogho	Diyonde	Psychotria gabunensis	Rubiacées	
Messias	Mupepsi	Maprounea africana		
Mfol	Mfol	Enanthia chlorantha	Annonacées	
Miama	Miama	Calpocalyx heitzii	Mimosées	50
Miama faux	Messis / Mesize	Calpocalyx klainei	Mimosées	
Movingui	Eyen	Disthemonanthus benthemianus	Cesalpiniées	50
Mubala	Ebè / Ebel	Pentaclethra macrophylla	Mimosées	
Mvana	Mvana	Hylodendron gabonense	Cesalpiniées	
Mvé-nzoc	Gibanze-Nzau	Homalium letestui	Flacourtiacée	
N'kouarsa	N'kouarsa	Tetrapleura tetraptera	Mimosées	
Ndong-eli	Ndong-eli	Xylopia hypolampra	Annonacées	50
Ngam	Ngam	Bombax flammeum	Bombacacées	
Ngang	Ngang	Hymnostegia pellegrini	Cesalpiniées	
Crabwood	Ngang	Carapa procera	Méliacées	
Ngel	Ngueul	Croton oligandrum	Euphorbiacées	
Ngom	Ngom	Sindora klaineana	Cesalpiniées	
Nieuk	Nieuk		Mimosées	50
Niola	Dilegi	Tetrorchidium didymostemon	Euphorbiacées	
Niové	Mboune	Staudtia stipitata	Myristicacées	40
Nka	Nka	Ptelopsis hylodendron	Combretacées	
Nkonengu	Akom	Beilschmiedia sp	Lauracées	40
Nkourangueuk	N'kourangueuk	Hannoa klaineana	Simaroubacées	50
Noisetier	Coula	Coula edulis	Olacacées	
non identifié	non identifié			
Ntan	Ntan (Paletuvier)	Rhizophora racemosa	Rhizophoracée	
Ntom	Ntom	Pachypodantium staudtii	Annonacées	
Nzim-Soreu	Mungabe	Anisophyllea laurina		
Obeche	Ayous	Triplochiton scleroxylon	Sterculiacées	
Oboto	Mubotsu	Mammea africana		
Odzie-sol	Mutsietsiendi	Macaranga heudelotii	Euphorbiacées	
Okoumé	Angouma		Burseracées	
Padouk	Mbel	Pterocarpus soyauxii	Papilionées	
Parasolier	Asseng	Musanga crecropsioides	Moracées	
Safoutier	Atanga	Dacryodes edulis	Burseracées	
Tiama	Abeubègne	Entandophragma angolense	Méliacées	
Zingana	Zingana	Microberlinia brazzavillensis	Cesalpiniées	

ANNEXE 5 : Espèces fauniques protégées au Gabon.

LES ANIMAUX PARTIELLEMENT PROTÉGÉS AU GABON



Situtunga
Tragelaphus spekei gratus



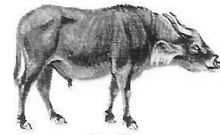
Hylochère
Hylochoerus meinertzhageni



Bongo
Boocercus euryceros



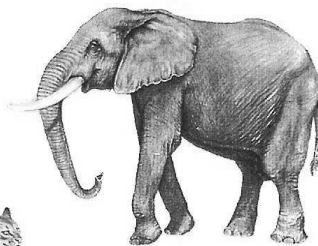
Guib harnaché
Tragelaphus scriptus



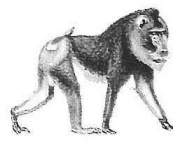
Buffle
Syncerus caffer nanus



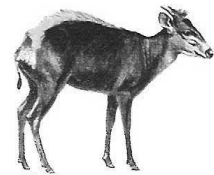
Potamochère
Potamochoerus porcus



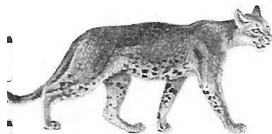
éléphant
Loxodonta africana



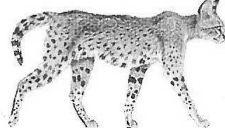
Mandrill
Mandrillus (Papio) sphinx



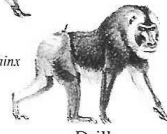
Céphalophe à dos jaune
Cephalophus silvicultor



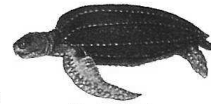
Chat doré
Felis aurata



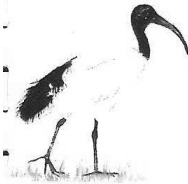
Serval et servalin
Felis serval et Felis servalina



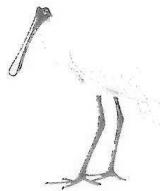
Drill
Mandrillus (Papio) leucophaeus



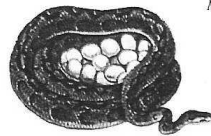
Tortue luth
Dermodochelys coriacea



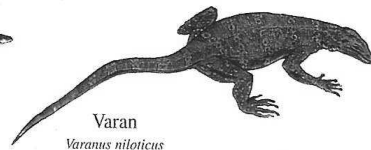
Ibis sacré
Threskiornis aethiopica



Spatule d'Afrique
Platalea alba



Python de Seba
Python sebae



Varan
Varanus niloticus



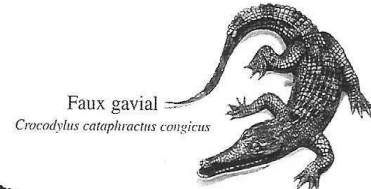
Jabiru du Sénégal
Phipporhynchus senegalensis



Tantale ibis
Ibis ibis



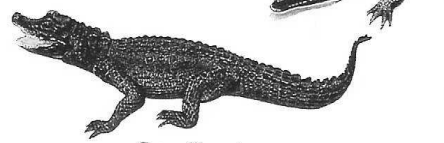
Vautour palmiste
Gypohierax angolensis



Faux gavia
Crocodylus cataphractus congicus



Perroquet gris à queue rouge
Psittacus erithacus



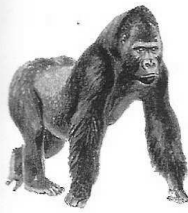
Crocodile nain
Osteolaemus tetraspis tetraspis



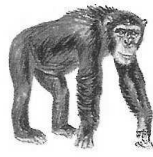
Crocodile du Nil
Crocodylus niloticus

PROTÉGEONS CES ANIMAUX

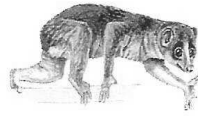
LES ANIMAUX INTÉGRALEMENT PROTÉGÉS AU GABON



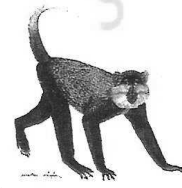
Gorille
Gorilla gorilla gorilla



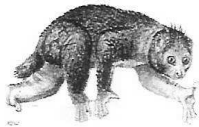
Chimpanzé
Pan troglodytes



Poto de Calabar
Arctocebus calabarensis



Cercopithèque à queue de soleil
Cercopithecus solatus



Poto de Bosman
Perodicticus poto



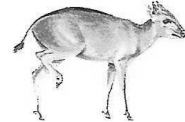
Galago de Demidoff
Galago demidovi



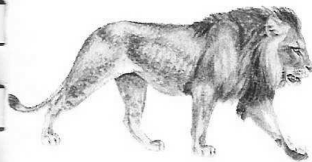
Galago d'Allen
Galago alleni



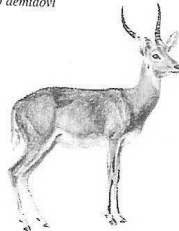
Galago élégant
Galago elegantulus



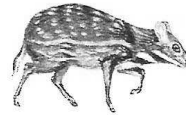
Céphalophe à pattes blanches
Cephalophus ogilbyi crusaibaum



Lion
Panthera leo



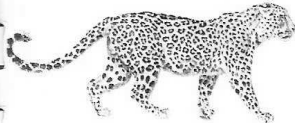
Cobe des roseaux
Redunca arundinum



Chevrotain aquatique
Hyemoschus aquaticus



Céphalophe de Grimm
Sylvicapra grimmia



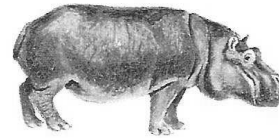
Panthère
Panthera pardus



Cobe onctueux
Kobus defassa



Daman des arbres
Dendrohyrax arboreus



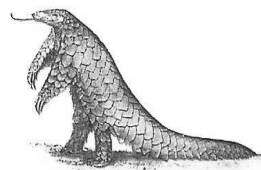
Hippopotame
Hippopotamus amphibius



Pélican gris
Pelecanus rufescens



Oryctérope
Orycteropus afer



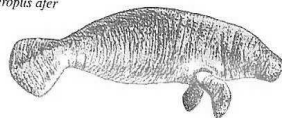
Pangolin géant
Manis gigantea



Aigle couronné
Stephanoaetus coronatus



Aigle pêcheur
Haliaeetus vocifer



Lamantin
Trichechus senegalensis

PROTÉGEONS CES ANIMAUX

ANNEXE 6 : Aperçu de la ligne budgétaire du parc national de Monte Alen

Intitulé	Infrastructures	Equipement	Fonctionnement	Apui technique
1 Appui au PNMA	100 000 000	152 000 000	505 000 000	Responsable du suivi des activités de terrain dans et hors du PNMA Bureaux au niveau du Parc National de Monte Alen (à Moca et dans le futur à Churu)
1.1 Equipement et Fonctionnement Bureau PNMA				
1.1.1 Equipements (Voiture, moto, phonie, eq. Informatique,)		110 000 000		
1.2 Fonctionnement Bureaux et antennes et Equipements			200 000 000	
1.3.1 Maintien d'un niveau d'activités élevé dans le PNMA				
1.3.1.1 Réhabilitation de la route Misergue-Churu-Sendje (60 Kms)	50 000 000			
1.3.1.2 Réhabilitation de la base vie de Churu et construction de 2 poste de contrôle	20 000 000	15 000 000	5 000 000	
1.3.1.3 Construction d'une antenne logistique dans la zone sud du PNMA (zone de Cogo) et construction de 2 postes de contrôle	10 000 000	15 000 000	5 000 000	
1.3.2 Patrouilles de lutte antibraconnage dans le PNMA		3 500 000	20 000 000	
1.3.3 Patrouilles fluviales dans zone de l'estuaire (Reserva Natural del Estuario del Rio Muni, et Reserva Natural de las Islas Corisco y Elobey)		5 000 000	20 000 000	
1.3.4 Patrouilles de suivi écologique dans le PNMA		3 500 000	20 000 000	
1.4 Appui au développement dans la zone du « Paysage Intégré du PNMA »				
1.4.1 Construction et/ou Réhabilitation de Poste de Santé, Ecole	20 000 000			
1.4.2 Aménagement ou amélioration des pistes d'accès au PNMA				
1.5 Finalisation du Plan d'Aménagement du PNMA				
1.5.1 Mission de photos aériennes pour cartographie au 100 000 ^e			100 000 000	
1.5.2 Cartographie au 100 000 ^e (topo avec courbes de niveaux et carte de végétation)			50 000 000	
1.5.3 Etudes complémentaires (enquêtes socio-économiques, études botaniques, études faunistiques,...)			50 000 000	
1.5.4 Rédaction du Plan d'aménagement			30 000 000	
1.5.5 Mise en application au niveau du terrain du Plan d'aménagement du PNMA			5 000 000	
2 Implication de la société civile (populations, collectivités locales, administrations, ...) pour la prise en charge des préoccupations de la gestion durable des ressources naturelles	50 000 000	20 000 000	54 000 000	

ANNEXES

2.1 Appui au développement rural				
2.1.1 Appui à mise en place de comité de vigilance villageois pour l'appui au service de la conservation (réunions, formation des responsables,...)			5 000 000	
2.1.2 Appui à la mise en place de programme de sensibilisation des populations (éducation environnementale dans les écoles...)			20 000 000	
2.1.3 Appui à la mise en place d'associations locales pour l'écotourisme (service de guides, entretien des installations existantes et des sentiers pour le tourisme, recherche de nouveaux produits (réunions, formation des responsables,...))			5 000 000	
2.1.4 Création de ZCV autour du Parc			5 000 000	
3 Partenariat avec le Secteur Privé				
3.1 Amélioration des conditions pour l'hôtel de Monte Alen				
3.2 Réparation et entretien de l'Hotel	50 000 000	20 000 000		
3.3 Formation du personnel de réception, de restauration, ...			10 000 000	
3.4 Appui à la Privatisation de la Gestion de l'Hôtel			3 000 000	
3.4.1 Cahier des charges				
3.4.2 Appel d'offres				
3.4.3 Evaluation des offres				
3.4.4 Contrats				
3.4.5 Suivi				
3.5 Appui à l'aménagement forestier des concessions forestières en Périphérie du PNMA			3 000 000	
3.6 Appui à la mise en place effective de forêts communautaires en périphérie du PNMA (Bosques de Poblado)			3 000 000	

Source : ECOFAC, 2003

ANNEXE 5 : La typologie d'aires protégées.

Selon la classification de l'UICN, on dénombre six catégories d'aires protégées :

Catégorie I : Réserves. Elles sont gérées principalement à des fins scientifiques et de protection de la nature. On peut distinguer deux sous-catégories :

- Réserve naturelle intégrale : elle est destinée principalement à la recherche scientifique et/ou au suivi environnemental continu.
- Zone de nature sauvage : elle est gérée afin de préserver son état naturel.

Catégorie II : Parc national

Aire protégée gérée principalement pour la protection des écosystèmes et la valorisation de la biodiversité faunique ou florale à des fins récréatives et socioéconomiques dans un but de développement durable.

Catégorie III : Monument naturel

Aire protégée gérée principalement pour la préservation d'éléments naturels spécifiques. Il s'agit de zones contenant un ou plusieurs éléments naturels ou naturels/culturels particuliers, d'importance exceptionnelle ou unique, méritant d'être protégé du fait de sa rareté, de ses qualités esthétiques ou de son importance culturelle intrinsèque.

Catégorie IV : Aires de gestion des habitats ou des espèces.

Ces sont des aires protégées faisant l'objet d'une intervention active au niveau de la gestion pour garantir le maintien des habitats et/ou satisfaire aux exigences d'espèces particulières.

Catégorie V : Paysage terrestre ou marin protégé.

Aire protégée gérée principalement pour la conservation des paysages terrestres ou marins et à des fins récréatives. Il s'agit d'un territoire aux qualités esthétiques, écologiques et/ou culturelles particulières et exceptionnelles, et où l'interaction entre l'homme et la nature au cours du temps est très remarquable.

Catégorie VI : Aire protégée de ressources naturelles gérées.

Aire protégée gérée principalement à des fins d'utilisation durable des écosystèmes naturels et à la valorisation du capital de ressources naturelles par la promotion des pratiques rationnelles de gestion pouvant contribuer au développement régional et national.

GLOSSAIRE

Conservation/protection/valorisation :

Les trois notions sont souvent prises à tort comme synonymes. La conservation est une gestion des ressources biologiques assurant leur pérennité dans l'avenir. Il existe deux types de conservation :

- conservation *in situ* : conservation de la biodiversité dans leur milieu naturel afin de maintenir des espèces, des habitats naturels viables.
- conservation *ex situ* : conservation de la biodiversité en dehors de leur milieu naturel pour le maintien des espèces rares ou menacées.

En revanche, la protection est une interdiction ou une réduction significative des activités humaines dans une zone donnée pour maintenir la biodiversité spécifique ou écosystémique.

La préservation n'est qu'une sauvegarde de la biodiversité dans leur milieu contre les agressions venant de l'extérieur ou même de l'intérieur.

Discontinuité :

Une discontinuité est une rupture marquée ou pas. Ici, il est question de discontinuité spatiale. L'espace est souvent riche en discontinuités de toutes sortes, marquées par des interfaces, des limites, des frontières. L'espace géographique comporte quatre grandes sortes de discontinuités :

- Toutes celles qui sont associées à l'appropriation, aux maillages : limites de parcelles, de propriété, frontières, y compris des appropriations tacites (bandes et clans, ghettos, quartiers).
- Celles qui résultent du jeu des principales lois de l'espace (gravitation, cantonnement) ;
- Les lignes de contact ou interfaces (terre-mer, terre-air, montagne-plaine, ville-campagne...), tous ces rivages, sahels, franges, bordures qui sont des lieux « où quelque chose se passe » ;
- Enfin, les limites de contrées, qui marquent le passage d'un système spatial à un autre, et se lisent parfois dans le paysage, sont également des discontinuités de l'espace.

Écosystème :

Le terme d'écosystème, utilisé par les écologues, qualifie un espace uni par des relations entre la biocénose (communauté d'êtres vivants partageant les mêmes conditions de vie) et le biotope qui, représente les caractères de leur milieu de vie (roche, eau, air, ...). C'est un modèle d'interactions entre la biocénose et le biotope. L'écosystème est un système d'énergie ouvert, impulsé par la photosynthèse qui permet l'utilisation directe des énergies et des composés chimiques de l'eau et du sol.

« L'écosystème, comme tout concept systémique, met en évidence les liens qui organisent un ensemble en un tout, logiquement structuré, et qui assurent son

fonctionnement. C'est un avantage considérable pour une approche intégrée de l'environnement. En revanche, c'est un système étroitement centré où le biotope tient pratiquement toute la place » (G. Rougerie, in Max Derruau, 1996, p. 160).

Géosystème :

La géographie va plus loin en intégrant l'homme dans l'écosystème comme l'affirme G. Bertrand (1982)¹⁴⁴ sur ces termes : « le géosystème est l'objet de la géographie physique ». Sans rentrer dans l'épistémologie, le géosystème est une portion d'espace, homogène à l'échelle considérée, qui se caractérise par une combinaison dynamique, donc instable, entre des éléments abiotiques (roche, eau, air), des éléments biotiques (végétaux, animaux) et des éléments anthropiques (impact des sociétés). C'est un concept temporel et historique, donc socio-spatial qui prend à la fois en compte l'évolution et les états saisonniers du géosystème. G. Bertrand (1991) dirait plutôt « mémoires » du géosystème et phénologie (« états ») du géosystème. Ce concept s'emploie pour désigner un espace marqué par une certaine cohérence des éléments qui le constituent et qui formeraient un tout uni par des relations fonctionnelles étroites. Le terme devient alors très proche de celui de l'écosystème. La seule différence notable entre ces deux notions provient de la place accordée à la dimension humaine, davantage prise en compte dans le géosystème. Le géosystème est une trame géoécologique au même titre que le géotope, le géofaciès, mais à des échelles différentes. Le géosystème est une unité fonctionnelle. La différence entre ces deux concepts repose sur la référence spatiale. L'écosystème est aspatial tandis que le géosystème est spatial.

Gradualisme darwinien :

Défendue par DARWIN, c'est l'idée selon laquelle la sélection naturelle procède essentiellement par petites variations anatomiques ou de comportement. L'histoire de la vie sur Terre serait caractérisée par la succession de périodes d'évolution normale (pendant lesquelles ont lieu des extinctions normales d'espèces) et de périodes de grands bouleversements écologiques, de modification brutale des conditions de vie dues à des événements extraordinaires à la suite desquelles on enregistre des phénomènes d'extinction de masse, des processus de disparitions d'espèces de très grande ampleur.

Externalité et internalité :

Dans un système géographique qui se veut *a priori* spatial puis fonctionnel, interviennent deux paramètres importants : l'internalité et l'externalité. Le plus souvent utilisés au pluriel, ces deux mots forment un couple fonctionnel et très indispensable de par leurs interrelations pour l'équilibre stable ou instable d'un système.

Les internalités constituent l'ensemble des dynamiques internes au système liées à des processus cumulatifs. « La notion recouvre la gamme des potentialités et des contraintes héritées des conditions locales qui ont permis l'installation des hommes, puis le développement, voire le déclin et l'abandon du secteur considéré. La prise en compte de ces internalités met en évidence l'effet de site » (J.-P. Corlay, 1998). Ainsi désigne-t-on tous les facteurs endogènes et de leurs effets.

¹⁴⁴ - « Construire la géographie physique », Hérodote, 26, p. 60-116.

Les externalités peuvent être positives (on parle de retombées, d'avantages,...) ou négatives (on parle d'effet pervers). Elles sont donc des effets induits. Pour le système littoral, les externalités sont l'impact des facteurs exogènes qui y agissent. Elles trouvent leur origine dans l'avant-pays et l'arrière-pays lointains (J.-P. Corlay, 1998). Ce disant, l'effet de situation c'est-à-dire de position y joue un rôle essentiel.

La synergie entre internalités et externalités positives génère l'occupation humaine d'un littoral à un moment donné.

Littoralité et maritimité :

La littoralité et la maritimité sont deux termes nouveaux, autrement des néologismes dans la discipline. On peut dire avec J. Rieucou¹⁴⁵ que ce sont des concepts et terminologies à l'essai chez les géographes littoralistes contemporains. On ne les trouve ni dans le classique dictionnaire de P. GEORGE (1993, 5^e éd.), ni dans *Les mots de la géographie* de R. BRUNET (1993), ouvrage très riche en lexique, ni dans l'*Encyclopédie de géographie* de A. BAILLY et al. (1995), ni dans le *Dictionnaire de géographie* de Pascal BAUD et al. (1998), ouvrages pourtant très thématiques. Ces notions apparaissent clairement pour la première fois dans des travaux scientifiques de J. Rieucou et F. Péron¹⁴⁶ en supplantant les concepts de maritimisation et de littoralisation. Elles montrent un état de fait et non un processus comme le désignent la maritimisation et la littoralisation. Ces deux auteurs assimilent l'une à l'autre notion.

D'un point de vue conceptuel, la maritimité renvoie à un ensemble de relations des sociétés à la mer et au littoral, multiples dans l'espace comme dans le temps. Elle se définit donc comme la représentation et la pratique des espaces littoraux, « une manière commode de désigner l'ensemble des relations à la mer d'une population »¹⁴⁷, « une conscience de l'existence de la mer et des possibilités de développement qu'elle offre »¹⁴⁸. Là, les auteurs préfèrent parler de *maritimité* et/ou *littoralité interne* (représentation autochtone de la mer) en opposition à la *maritimité* et/ou *littoralité externe* qui désigne la représentation allochtone, voire ethnocentrique. Toujours dans la même logique s'opposent les concepts de *maritimité traditionnelle* et *maritimité moderne* pour ainsi parler d'une maritimité culturelle, ancienne et nouvelle.

D'après P. BRUYELLE¹⁴⁹, la littoralité est « le degré d'attraction des littoraux, et la mesure de ce degré en termes de population, d'emplois, de production ». A la différence des précédents, cet auteur s'appuie plus sur le terme de littoral qu'à celui de la mer. Toutefois, les deux acceptions se rejoignent par le fait ou la situation d'interface de ce domaine frangeant.

¹⁴⁵ - « Sociétés maritimes et sociétés littorales : quelle maritimité » in *La maritimité aujourd'hui*, p. 29-51.

¹⁴⁶ - Péron F. et Rieucou J., (1996) – *La maritimité aujourd'hui*, Paris, L'Harmattan, coll. «Géographie et cultures », 336 p.

¹⁴⁷ - *Idem*.

¹⁴⁸ - Flatrès P., « L'Arc Atlantique et le sens de la mer », in *La Maritimité aujourd'hui*, Paris, L'Harmattan, coll. «Géographie et cultures », p. 69-75.

¹⁴⁹ - in A. Gamblin, 1998, *Les littoraux, espaces de vies*, p. 208

Paysage :

Le mot paysage date du XVI^e siècle. IL est resté jusqu'au XIX^e siècle l'apanage du monde de la peinture. C'est à la fin du siècle dernier que les géographes vont s'y intéresser en engageant des recherches dont les objectifs dépassent le seul domaine de l'observation. Deux axes de recherches seront dès lors identifiables : l'axe naturaliste qui n'envisage l'intervention de l'homme que marginalement, voire l'exclut totalement du champ d'étude ; et un axe humaniste faisant de l'homme l'interprète de la nature, comme observateur et comme aménageur. Ce disant, nous pouvons donner quelques définitions de ce terme.

Étymologiquement, le paysage, c'est *ce que l'on voit du pays*. C'est « l'étendue géographique qui présente une vue d'ensemble » ou encore « une vue d'ensemble que l'on a d'un point donné » (*Grand Dictionnaire Encyclopédique Larousse*, 1984). De là, on voit que le terme de paysage n'est pas une réalité mais la représentation de cette réalité, une réalité qui est perçue et ceci de façon différente selon les individus. Georges Bertrand, à partir des années 1968, a développé réflexions et recherches sur la géographie physique globale. Pour lui, le paysages est un concept intégrateur qu'il définit comme « résultat de la combinaison dynamique donc instable d'éléments physiques, biologiques et anthropiques qui, en réagissant dialectiquement les uns des autres, font du paysage un ensemble unique et indissociable en perpétuelle évolution »¹⁵⁰.

Ainsi, le paysage reste sans définition absolue. Toutefois, on peut le définir comme étant ce que crée le milieu dans le regard de l'observateur, une sensation subjective, une analyse intellectuelle, une émotion esthétique, toutes étroitement liées. Le paysage est donc autre chose que le milieu et porte une profonde signification culturelle. Il permet au géographe d'accéder au monde des représentations sociales de la nature tout en assurant un lien (ou une connivence) avec les objets naturels dans leur dimension géosystémique.

Territoire :

Il constitue un espace approprié par ses habitants. Il s'agit en fait d'un espace socialisé quelle que soit sa taille. Di Méo G. (1993) précise que c'est un « lieu d'une mentalité particulière », car il est souvent caractérisé par un rejet de l'autre. Le territoire, c'est en quelque sorte l'interprétation socio-économique du géosystème. La dialectique source/ressource fonde cette analyse du territoire.

Tourisme :

Déplacement d'agrément effectué principalement pendant la période des vacances. C'est un ensemble de phénomènes résultant du voyage et du séjour temporaire de personnes hors de leur domicile quand ces déplacements tendent à satisfaire, dans le loisir, un besoin culturel de la civilisation moderne. Le tourisme est à la fois un phénomène de consommation de masse (tourisme de masse) et un phénomène

¹⁵⁰ - Bertrand G., (1968) – « Paysage et géographie physique globale, esquisse méthodologique », in *Rev. Géogr. Pyrénées et S.O.*, XXXIX, 3, p. 250.

de consommation élitaire (tourisme élitiste, qui est à l'opposé du précédent). Les deux sont liés et définis dans un rapport au travail. Car, dans la société industrielle, le travail donne droit à un repos annuel appelé congé. Il existe plusieurs formes alternatives de tourisme : tourisme vert, tourisme culturel, écotourisme, tourisme de nature, tourisme d'aventure...

TABLES DES MATIERES

Avant-Propos.....	1
Introduction générale.....	3
1. Intérêt du sujet et objectifs de recherche.....	5
1.1. L'objet scientifique de ce doctorat.....	5
1.2. Une recherche devant servir l'aide à la décision dans un pays d'Afrique centrale : un objectif vis-à-vis du développement.....	8
2. Détermination du sujet et difficultés afférentes à notre zone géographique d'étude.....	10
2.1. La difficile collecte des informations dans un pays insulo-continentale : la Guinée équatoriale.....	13
2.2. Les risques du terrain guinéen pour le chercheur.....	14
2.3. Le terrain et la collecte d'informations au Gabon.....	15
3. Les limites géographiques de la zone d'étude.....	15
4. Recension bibliographique.....	18
4.1. Les ouvrages généraux.....	18
4.2. Les ouvrages généraux spécialisés.....	19
5. Les orientations de la recherche.....	23
PREMIERE PARTIE : Biodiversité, aires protégées et développement durable : fondements théoriques.....	26
Introduction.....	27
Chapitre 1 : Problématique et hypothèses de recherche.....	28
1.1. Problématique	28
1.2. Hypothèses	35
1.3. Formalisation de l'hypothèse de travail	38
Chapitre 2 : Approche conceptuelle et épistémologique	40
2.1. Définitions des terminologies fondamentales.....	40
2.1.1. Le système.....	40
2.1.2. L'espace littoral.....	43
2.1.3. Le milieu estuarien.....	48

2.1.4. La notion de biodiversité.....	51
2.1.5. Un concept émergent : la « méditerranée guinéenne ».....	51
2.2. Les fondements conceptuels.....	56
2.2.1. Le concept de système littoral.....	56
2.2.1.1. L'évolution de l'idée de système littoral en géographie.....	56
2.2.1.2. Approches géographique et pluridisciplinaire.....	57
2.2.2. Aires protégées et biodiversité.....	64
2.2.3. Le développement durable.....	66
2.2.3.1. Le débat autour du concept de développement durable.....	66
2.2.3.2. L'évolution de l'idée de développement soutenable.....	69
2.2.3.3. La conférence de Rio (1992), fondatrice du concept de développement durable.....	72
2.2.3.4. Le sommet de Kyoto et l'adoption du protocole sur la réduction des gaz à effet de serre.....	74
2.2.3.5. Un sommet de confirmation de Rio et de Kyoto, à Johannesburg, en 2002.....	76
2.2.3.6. La conférence de Durban.....	77
2.2.3.7. L'affinement du concept de développement durable dans les conférences internationales, depuis 1992.....	79
2.2.3.8. Le concept, entre dérives, doutes et critiques.....	88
2.2.4. L'écotourisme, « tourisme à objectif de conservation ».....	91
2.3. Le positionnement épistémologique du doctorat.....	100
2.4. Ouverture pluridisciplinaire à l'ethnographie et à la socio-économie.....	103
Chapitre 3 : Cadre méthodologique.....	106
3.1. Recherche documentaire.....	106
3.2. Recours à la télédétection.....	106
3.3. Apport des prises de vue aérienne (PVA).....	108
3.4. les cartes topographiques et marines.....	109
3.5. Technique d'utilisation des images satellitaires.....	109
3.6. Enquêtes de terrain : questionnaires et échantillonnage.....	112
3.7. Traitement des données.....	114
3.8. Modélisation graphique.....	114

3.9. L'outil informatique.....	116
Conclusion partielle.....	117
DEUXIEME PARTIE Modèles théoriques de tourisme et expériences internationales d'écotourisme	118
Introduction.....	119
Chapitre.1. Des modèles théoriques de système touristique	121
1.1. Le système touristique de base.....	121
1.2. Les modèles théoriques de C. KASPAR et de C. GAUDIS	122
1.3. Le système TER.....	126
1.4. Le système stations échelles emboîtées et le système station-marché	128
Chapitre 2. Quelques expériences internationales dans les pays développés	130
2.1. Expérience canadienne.....	130
2.2. Expérience française.....	131
Chapitre 3. L'organisation systémique de l'écotourisme en Amérique centrale	134
3.1. L'approche modèle costaricaine : vers un agro-tourisme communautaire.....	134
3.2. Un exemple de modèle communautaire : l'île de Taquiles (Pérou)	135
3.3. Le modèle équatorien.....	136
Chapitre 4. L'organisation systémique de l'écotourisme en Afrique Subsaharienne	139
4.1. Le Zimbabwe et le Botswana.....	139
4.2. Le système Sud-africain.....	142
4.3. Le système kenyan : du modèle au contre-modèle écotouristique.....	145
4.4. L'approche Ougandaise.....	145
4.5. L'écotourisme malgache.....	147
4.6. Le Ghana.....	148
4.7. Le projet béninois.....	149
Chapitre 5. Expérience ouest-africaine : un réseau d'Aires Marines Protégées (AMP)	152

5.1. Contraintes de gestion.....	153
5.2. Les atouts spécifiques des AMP ouest-africaines.....	154
5.3. Une dynamique incertaine.....	153
Chapitre 6 : Le positionnement du modèle écotouristique équato-guinéen dans le contexte international.....	157
6.1. Le projet corridor : forces et faiblesses du dispositif actuel.....	157
6.2. Vers un modèle bipolaire.....	159
Chapitre 7 : Le positionnement du modèle écotouristique gabonais dans le contexte international.....	162
7.1. Le tourisme haut de gamme	162
7.2. Le tourisme basé sur les campements villageois.....	164
7.3. Le tourisme dans les sites intégrés ou différenciés.....	164
7.4. Le système touristique gabonais : vers un modèle unipolaire.....	165
Chapitre 8 : Proposition de modèle écotouristique.....	168
8.1. Fondements théoriques.....	168
8.2. Modèle participatif et contractuel.....	169
8.2.1. Principe	170
8.2.2. L'écotourisme et le développement durable	171
8.2.1.1. Nécessité d'une éthique de l'écotourisme au Gabon et en Guinée équatoriale.....	172
8.2.1.2. Des interactivités indispensables.....	174
8.3. Le modèle d'écotourisme préconisé	175
8.4. Un espace projet pertinent et prometteur.....	183
Conclusion partielle	187
TROISIEME PARTIE : Aires protégées, « tourisme à objectif de conservation », une des alternatives pour un développement durable en Afrique centrale.....	188
Introduction.....	189
Chapitre 1. La Méditerranée guinéenne face à la protection de la planète : des enjeux et des défis.....	190

1.1. La protection de l'environnement : un enjeu planétaire.....	190
1.2. Valorisation du patrimoine naturel : enjeux économiques et spatiaux.....	193
1.3. L'ingérence écologique : un écologisme parachuté, imposé ?	196
1.4. Les conflits locaux : autres types d'enjeux spatiaux.....	199
1.5. Des choix contradictoires, absence de continuité dans les décisions politiques de l'aménagement du littoral.....	202
1.5.1. Entre matières premières, tourisme et agriculture.....	202
1.5.2. Une urbanisation à outrance du littoral.....	205
 Chapitre 2. Le centre du golfe de Guinée : une économie fondée sur les matières premières marines et continentales jusqu'en 2000.....	 208
2.1. L'exploitation des hydrocarbures.....	208
2.2. Les ressources minières.....	211
2.3. La valorisation économique du potentiel halieutique.....	211
2.4. L'exploitation des produits forestiers non ligneux ou ligneux.....	214
2.5. Le tourisme balnéaire : une activité très marginale.....	216
2.6. L'alternative de l'écotourisme et des activités cynégétiques, une difficile cohabitation	223
 Chapitre 3. L'écotourisme, un modèle de tourisme durable.....	 229
3.1. L'écotourisme, un tourisme durable.....	229
3.1.1. Instrument de conservation de la nature.....	231
3.1.2. L'implication des populations autochtones : condition primordiale.....	232
3.2. Les effets économiques.....	234
3.2.1. Pour les populations et le secteur socioprofessionnel.....	235
3.2.2. Améliorer la part du tourisme dans le PNB.....	236
3.2.3. Effets économiques négatifs.....	238
3.3. Impacts environnementaux des aménagements écotouristiques.....	238
3.3.1. Impacts écologiques.....	239
3.3.2. Impacts sociaux.....	239

Chapitre 4 : Une unité géopolitique instable, un handicap pour le développement de l'écotourisme	242
4.1. Une situation géopolitique sous-régionale instable.....	242
4.2. Les contentieux territoriaux : cas du différend frontalier maritime Gabon – Guinée équatoriale	244
4.3. Les « extraterritoires » : autres types d'enjeux géopolitiques et économiques.....	248
4.4. Une régionalisation « par le haut » : quelques cas.....	250
4.4.1. Le projet RAPAC.....	251
4.4.2. Le projet d'Air CEMAC.....	253
4.5. Des situations conflictuelles prégnantes.....	254
4.6. L'image négative de la sous-région : maladies endémiques et épidémies.....	255
4.7. La cherté des transports aériens et des autres prestations touristiques.....	256
4.8. Les paramètres socio-économiques : l'opposition des sociétés locales.....	258
Chapitre 5. Le tournant politique régional en faveur de l'écotourisme	259
5.1. Les politiques écotouristiques.....	260
5.1.1. Les concertations à l'échelle sous-régionale.....	260
5.1.1.1. La CEFDHAC.....	260
5.1.1.2. Le Sommet des Chefs d'Etat.....	262
5.1.1.3. Le BRAC.....	263
5.1.2. Les politiques publiques.....	264
5.1.3. Le secteur privé : ses appréhensions.....	265
5.2. L'écotourisme facteur de protection de l'environnement	265
5.2.1. La protection par la loi.....	266
5.2.2. L'autofinancement.....	270
5.3. La contribution des écovoyageurs.....	271
5.4. Le marketing écotouristique et la commercialisation du produit écotouristique.....	272
5.5. L'écotourisme, une solution possible aux différends frontaliers.....	274

Chapitre 6. Les conditions de la réussite de l'écotourisme en Afrique

Centrale	276
6.1. La nécessité d'une stabilité politique.....	276
6.2. Une politique touristique concertée et planifiée	278
6.3. La nécessité de la décentralisation des pouvoirs et d'une sensibilisation des collectivités locales.....	280
6.4. Nécessité d'une synergie d'actions et des projets de conservation et de mise en tourisme.....	282
6.5. La nécessité de lutter contre « l'érosion » de la biodiversité.....	286
6.6. L'originalité des produits proposés par rapport à la demande.....	286
6.7. La professionnalisation de la filière.....	287
6.8. Nécessité de diversification de l'économie nationale.....	289
6.9. L'importance d'un réseau routier rassurant.....	293
6.10. Pérennité de l'activité écotouristique.....	294

Chapitre 7. Acteurs africains et acteurs internationaux dans la protection de

l'environnement ?	296
7.1. L'ONU.....	296
7.2. Le G8.....	300
7.3. Les Etats-Unis.....	301
7.4. Le NEPAD.....	305
7.5. L'Union européenne (UE)	309
7.5.1. La coopération UE – ACP.....	309
7.5.2. L'UE et la protection de l'environnement en Afrique centrale.....	310
7.6. Les ONG.....	318
7.6.1. Les ONG internationales.....	318
7.6.2. Les ONG locales.....	325
7.6.3. Des situations conflictuelles.....	328
7.7. L'UICN.....	329
7.8. L'Etat.....	330
7.9. Les populations locales.....	331
7.10. Les voyageurs locaux et internationaux.....	333

Chapitre 8 : Outils juridiques et moyens techniques pour la sauvegarde et de la valorisation de la biodiversité en Guinée équatoriale et au Gabon	337
8.1. Les stratégies gabonaises.....	338
8.1.1 Le plan d'action sur la biodiversité : une stratégie nationale.....	340
8.1.2. La création de l'observatoire national côtier (ONC).....	342
8.1.2.1. Les objectifs de l'ONC.....	342
8.1.2.2. Les missions de l'ONC.....	343
8.1.3. La création d'une structure ministérielle de gestion de l'écotourisme.....	344
8.1.4. La création du CNPN.....	346
8.1.5. La formation des techniciens du tourisme et de l'environnement.....	351
8.2. Les stratégies équato-guinéennes	352
8.2.1. Echelle nationale : les projet de corridor, CUREF,INDEFOR et l'INAP	352
8.2.1.1. Le projet corridor.....	352
8.2.1.2. Le projet CUREF	354
8.2.1.2.1. Formation et qualification du personnel de l'administration forestière.....	355
8.2.1.2.2. Les méthodes de formation.....	355
8.2.1.2.3. Les thèmes de formation.....	356
8.2.1.2.4. Les résultats de la formation.....	357
8.2.1.2.5. Inquiétudes et regrets.....	358
8.2.1.3. L'INAP et INDEFOR.....	360
8.2.2. A l'échelle locale (Rio Muni/Monte Alen).....	361
 Chapitre 9. Aménagements et gestion des sites écotouristiques en Guinée équatoriale et au Gabon	361
9.1. Le cas du sous-système gabonais : aménagements et projets.....	363
9.1.1. Les sites et leur situation géographique.....	378
9.1.2. Les sites : atouts et les handicaps.....	365
9.1.1.1. Les facteurs climatiques	365
9.1.1.2. Les facteurs humains.....	371

9.1.3. Evaluation <i>in situ</i> de la matière touristique : biodiversité et sociétés accueillantes des autochtones.....	372
9.2. La ressource écotouristique en G.E. (Rio Muni).....	375
9.2.1. Les sites : atouts et handicaps.....	375
9.2.1.1. Le poids des facteurs géographiques.....	375
9.2.1.1.1. Les facteurs géomorphologiques	375
9.2.1.1.2. Les facteurs climatiques.....	377
9.2.1.2. Les facteurs sociaux.....	378
9.2.1.2.1. Facteurs historiques.....	378
9.2.1.2.2. Facteurs humains.....	380
9.2.1.3. Mesure <i>in situ</i> de l'attrait touristique : la biodiversité et les sociétés d'accueil	382
9.2.1.3.1. Du Monte Alen / Rio Muni.....	382
9.2.1.3.2. La réserve naturelle de Corisco et Elobeys.....	386
9.2.1.3.2.a. Son importance.....	386
9.2.1.3.2.b. Sa biodiversité	387
9.2.1.3.2.c. L'attrait culturel de l'ensemble insulaire Corisco et Elobe.....	393
9.3. Les activités et les discontinuités.....	393
9.3.1. Fréquentation écotouristique dans les parcs nationaux gabonais.....	393
9.3.2. Hébergement et prise en charge des écotouristes dans le parc de Monte Alen.....	394
9.3.3. Compréhension et évaluation <i>in situ</i> des discontinuités entre les zones protégées et les zones encadrantes.....	400
9.3.4. Gestion et aménagement des sites écotouristiques	401
Chapitre 10. Les freins du développement de l'écotourisme en Guinée équatoriale et au Gabon.....	407
10.1. L'érosion continue de la biodiversité.....	407
10.1.1. Evaluation des aires protégées de notre zone d'étude.....	407
10.1.2. Mesure <i>in situ</i> de l'impact des chantiers forestiers et des travaux publics.....	410
10.1.3. Evaluation de l'impact de certaines activités de subsistance : prélèvements végétaux à des fins thérapeutiques et alimentaires...	415

10.1.4. Les prélèvement quotidiens de faune.....	416
10.1.4.1. Les formes de braconnage.....	416
10.1.4.2. Mesure <i>in situ</i> , sur le littoral, des prélèvements de faune	417
10.1.5. Les conséquences du braconnage	420
10.1.6. Quelques recommandations par rapport aux prélèvement de tortues marines.....	422
10.2. Le manque de synergies entre les acteurs.....	424
10.3. Le manque de volonté politique.....	429
Conclusion partielle.....	430
CONCLUSION GENERALE.....	433
BIBLIOGRAPHIE.....	437
1. Ouvrages généraux.....	437
1.1. Réflexions théoriques et études.....	437
1.2. Relatifs aux méthodes et actifs.....	443
2. Articles de revues et d'ouvrages collectifs.....	444
2.1. Etudes et réflexions théoriques.....	444
2.2. Méthodes et outils.....	452
3. Thèses, mémoires, rapports, actes, notes de cours et séminaires.....	453
3.1. Thèses.....	453
3.2. Mémoires.....	455
3.3. Rapports, actes, notes de cours et séminaires.....	455
4. Documents spécifiques.....	458
4.1. Développement durable.....	458
4.2. Biodiversité, aires protégées, écotourisme et environnement.....	461
5. Imageries : cartes, photos aériennes et images satellitaires.....	466
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	469
1. Figures.....	469
2. Tableaux	470
3. Planches photographiques	471
Liste des sigles utilisés.....	472

ANNEXES :	474
ANNEXE 1 : Types de questionnaires élaborés et utilisés.....	474
ANNEXE 2 : Liste des ONG environnementales et des programmes internationaux sollicités au Gabon et en Guinée équatoriale.....	477
ANNEXE 3 : Listes de nos personnes-ressources	477
ANNEXE 4 : Liste de quelques essences floristiques de notre zone d'étude....	478
ANNEXE 5 : Espèces fauniques protégées du Gabon.....	481
ANNEXE 6 : Aperçu de la ligne budgétaire du parc de Monte Alen.....	483
 GLOSSAIRE	 485

Résumé :

La frange équatoriale du golfe de Guinée représente une énorme richesse faunistique, floristique et écosystémique. Contrairement à celles d'Afrique de l'Ouest et d'Asie, ces richesses sont assez bien préservées, en raison de la faible occupation humaine. Cependant, avec la croissance urbaine, on note une relative « érosion » de cette biodiversité.

Alors que les premières actions de sauvegarde de ces forêts et de leur faune ont débuté il y a environ un siècle, que de grands projets de conservation sont en cours depuis une dizaine d'années et que l'idée d'une valorisation économique pour une exploitation durable et équitable commence à intéresser tous les acteurs, de nouvelles actions en partenariat, proposées lors du sommet de Johannesburg (2002), devraient bientôt se concrétiser.

Les aires protégées, outils de conservation de la biodiversité, deviennent un enjeu aussi important tant au Gabon qu'en Guinée équatoriale. Leur ouverture à l'écotourisme, sur la zone littorale, à rias, de la baie de Corisco, est l'objet de cette étude.

Mots-clés : Environnement littoral, biodiversité, conservation, écotourisme, développement durable, système estuarien, système littoral, Gabon, Guinée équatoriale, méditerranée guinéenne, golfe de Guinée, Afrique centrale.

Abstract:

The equatorial fringe of the gulf of Guinea represents an enormous floristic, fauna, and ecosystem wealth. Quite opposite to those of west Africa and Asia, they are enough well preserved, because of the weak human occupation. However, with the increase of the urban population, we can see a certain erosion of this biodiversity.

While the first actions of these forests conservation and their fauna began about a century ago, important projects of conservation are being done for ten years and that the idea of an economic value for a lasting exploitation is starting to interest all the actors (explorers, conservators, local communities, political decision makers), new partnership actions proposed during the summit of sustainable development in Johannesburg in 2002 should be soon concretized.

The protected areas, tools of conservation of the biodiversity are shown in Gabon and in Equatorial Guinea as well. Their openness to the ecotourism, on this coastal area of the Corisco bay is the object of this study.

Key words : Coastal environment, biodiversity, conservation, ecotourism, sustainable development, estuary system, coastal system, Gabon, Equatorial Guinea, Guinean Mediterranean, Gulf of Guinea, central Africa.

Discipline : GEOGRAPHIE

Adresse du laboratoire :

UMR ESPACE 6012
Maison de la Géographie
17, rue Abbé de l'Épée
34090 Montpellier

Adresse de l'Université :

Université Paul Valéry - Montpellier III,
route de Mende,
34199 Montpellier Cedex 05